R04-3

Notre Montesquieu

H. DIDIER, ÉDITEUR

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
844 M76
KR76
1921

KH 3

MONTESQUIEU

MORCEAUX CHOISIS

Librairie Henri DIDIER, 4 et 6, rue de la Sorbonne — PARIS

EN VENTE

la 6e édition

Histoire illustrée de la Littérature Française

Précis Méthodique

PAR

E. ABRY
Agrégé des Lettres
Proviseur du Lycée de Colmar

C. AUDIC
Agrégé des Lettres
Professeur de Première au Lycée Janson de Sailly

P. CROUZET
Agrégé des Lettres
Inspecteur de l'Académie de Paris

Un magnifique volume in-8 carré, imprimé sur beau papier, orné de 324 illustrations documentaires.

Broché	**12** fr.
Relié toile	**13** fr.
Relié demi-luxe, imitation maroquin, tête dorée..	**16** fr.

Extrait de la PRÉFACE

Ce précis essentiellement réaliste est avant tout un recueil de faits : dates, événements biographiques, analyses précises, exemples des procédés habituels des écrivains appuyés sur des citations et des renvois, illustrations documentaires, renseignements de toute nature sur la vie littéraire, artistique et sociale aux grandes époques de notre histoire, etc. L'art classique, par exemple, la tragédie du 17e siècle, la lutte philosophique au 18e peuvent-ils être compris, si l'on ne s'est fait, par tous ces moyens, une idée des salons, de l'organisation des théâtres, du régime des lettres sous l'ancienne monarchie? Pour juger une œuvre ou simplement pour pénétrer un texte, l'intelligence a besoin des données de l'histoire. Nous avons voulu, aidés par l'image authentique[1], permettre à nos jeunes lecteurs de devenir sans trop de peine les contemporains du passé. Nous souhaitons les aider à se « former le goût », comme on disait autrefois, mais en partant de toutes les réalités historiques ou littéraires.

1. Ce livre est le premier précis classique de littérature française qui soit non seulement aussi copieusement, mais aussi scientifiquement illustré. Toutes les gravures sont authentiques et aussi contemporaines des œuvres que possible; beaucoup sont inédites et ont été photographiées pour la première fois dans les collections françaises et étrangères. Les multiples recherches qu'elles ont exigées n'auront pas été inutiles si une clarté et une vie nouvelles peuvent en sortir pour l'enseignement littéraire. Nous serions heureux en particulier si ces gravures contribuaient à introduire dans les classes de lettres des exercices qui ont beaucoup de succès dans l'enseignement historique, comme la description détaillée d'une illustration par écrit, la rédaction sur images, etc., etc.

On nous permettra de faire remarquer que nous avons veillé, avec un soin scrupuleux, à ce que toutes les gravures sans exception et dans tous leurs détails puissent être mises sous tous les yeux.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS
Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/morceauxchoisis00mont

Fig. 1. — Médaille de Montesquieu.

Médaille de Montesquieu, par Jacob-Antoine Dassier (Genève 1715-Genève 1759), attaché à la Monnaie de Londres. « Monsieur Dassier, lui dit Montesquieu à Paris, — (le célèbre graveur était venu exprès de Londres pour obtenir que l'écrivain l'autorisât à prendre son profil) — Je n'ai jamais voulu laisser faire mon portrait à personne, Latour et plusieurs autres peintres célèbres m'ont persécuté pour cela pendant longtemps. Mais ce que je n'ai pas fait pour eux, je le ferai pour vous. Je sais qu'on ne résiste pas au burin de Dassier, et même qu'il y aurait plus d'orgueil à refuser votre proposition qu'il n'y en a à l'accepter. »

La médaille de Dassier a servi de type à tous ceux qui ont voulu reproduire les traits de Montesquieu.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE ILLUSTRÉE

Collection moderne de Classiques

Publiée sous la direction de M. Paul CROUZET

Montesquieu

MORCEAUX CHOISIS

Avec une Introduction et des Notes

PAR

M. ROUSTAN

Docteur ès Lettres

Lauréat de l'Académie Française

Inspecteur de l'Académie de Paris

DEUXIÈME ÉDITION

H. DIDIER
Libraire-Editeur
6, Rue de la Sorbonne, PARIS

ED. PRIVAT
Libraire-Editeur
14, Rue des Arts, TOULOUSE

1921

844 M76
K R76 Romance
1921

PRÉFACE

Les éditions paraissant dans

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE ILLUSTRÉE

Collection moderne de Classiques

ont pour caractère essentiel d'être faites surtout pour l'enseignement.

Elles ne sont pas des travaux d'érudition, mais des travaux de pédagogie pratique.

On y utilise autant que possible les plus récents travaux d'érudition, les meilleures éditions antérieures, auxquelles est dû sans doute le meilleur de celles-ci, et les résultats les plus certains de la science contemporaine (dont les progrès d'ailleurs sont si incessants que les éditions ont périodiquement besoin d'être renouvelées), mais sans exposer jamais la science pour elle-même et en se contentant d'adapter ses résultats aux besoins des classes.

4 Dec 26 TTU

C'est ainsi que persuadés de la nécessité, pour l'étude vraiment scientifique de la littérature, de replacer les auteurs et les œuvres dans leur milieu exact et à leur date, de ressusciter pour les yeux les époques et les circonstances où les œuvres ont paru, tous les auteurs de ces éditions ajoutent à la suite de l'œuvre elle-même une collection d'illustrations documentaires, souvent inédites ou peu connues, qui aide à donner à l'œuvre son vrai sens et sa vraie portée.

Ainsi est complétée notre *Histoire illustrée de la Littérature française*, qui fait, avec ses 324 illustrations, pour l'ensemble de la littérature, ce que ces éditions font pour chaque œuvre particulière.

613228

Mais cette collection apporte aussi quelques autres innovations toutes destinées à justifier son épithète de *moderne*.

Elle est *moderne*, en s'efforçant de dégager, dans les notices et dans les notes, l'intérêt actuel et contemporain que présentent les auteurs et les œuvres (et cela d'ailleurs sans dénaturer ce qui était la vraie pensée de l'auteur à sa date). L'utilitarisme d'aujourd'hui est trop porté à considérer les grandes œuvres littéraires comme des vieilleries sans intérêt pour lui ; c'est les défendre à ses yeux, c'est surtout éveiller la curiosité de la jeunesse, que d'indiquer çà et là et *d'amorcer* (en laissant aux maîtres et aux élèves le soin de les continuer) quelques-uns des développements susceptibles de montrer que la pensée des grands classiques trouve des applications journalières dans notre société.

Elle est *moderne* en se mettant au niveau des besoins de la clientèle scolaire d'aujourd'hui. Cette clientèle est de plus en plus composée de gens qui ignorent les langues anciennes, ou qui, comme nous tous, par le seul effet de l'éloignement, comprennent de moins en moins la langue française classique. D'où la nécessité, non seulement de ne jamais citer du latin ou du grec sans le traduire, mais encore de traduire souvent la langue même du 17e siècle. Voilà pourquoi ces éditions, diminuant les *notes d'érudition* qui risquent d'étouffer l'œuvre sous leur amas et qui ont peut-être quelque responsabilité dans la fameuse crise du français, multiplient au contraire les *notes d'explication*. Mais les notes multipliées sont un autre danger : l'élève s'y perd. Pour éviter ce danger, ces notes d'explication sont abrégées, réduites au minimum ; et surtout, autant que possible, classées de façon que la multiplicité des notes soit ramenée à quelques principes généraux. Dans chaque

œuvre il y a de nombreux passages qui exigent la même observation grammaticale ou littéraire : si on la répète, c'est fastidieux et encombrant — si on ne la répète pas et qu'on renvoie à un passage antérieur, c'est inutile, car l'élève va rarement au renvoi. Voici le moyen terme adopté ici : la première fois que se présente un fait grammatical, par exemple, nous formulons en note *(et imprimons en italique continue)* le principe général, dont il est l'application particulière — et surtout ce principe général nous le résumons dans un exemple simple et court :

Il se faut entr'aider (pour la place, fréquente au 17e siècle, du pronom personnel complément) :

Faire leçon (pour la suppression de l'article fréquente au 17e siècle) ;

La grecque beauté (pour la place de l'épithète), etc., etc.

Puis, à chaque nouvelle application particulière qui se présente, nous rappelons la *règle*[1] générale uniquement par l'*exemple* qui la résume : Règle : *Il* se *faut entr'aider*, etc., etc. Si règle et exemple ont été une fois bien compris, il est vraisemblable que ce simple rappel suffira à réveiller tous les souvenirs nécessaires, et surtout que l'élève, quand il achèvera l'étude de l'œuvre, sera en possession d'un certain nombre de principes généraux[2] qui lui expliqueront bien des détails. Tel est l'effort fait pour réduire les notes à la fois à l'essentiel et à l'unité.

Cette collection espère encore être *moderne* en reprenant une vieille tradition, dont on a dit trop de

1. Nous prenons le mot *règle* non pas dans son sens strict de règle de grammaire, mais dans un sens plus général, et parfois comme équivalent d'*habitude*, *fait général*, *tolérance grammaticale*, etc.

2. Les mêmes règles et les mêmes exemples se retrouvent dans tous les volumes de la collection, de façon à assurer pour les élèves la continuité d'une même méthode.

mal, la tradition des notes d'appréciation littéraire. Sans tomber dans l'admiration verbeuse, et sans empiéter sur les impressions personnelles du maître et des élèves, il est possible, en quelques mots précis, d'exciter discrètement les élèves à sentir et à juger la beauté littéraire. En tous cas, la méthode contraire a fait ses preuves, et depuis que les notes d'érudition ont remplacé les notes littéraires, on a des élèves beaucoup moins sensibles à la valeur artistique des œuvres. Or, cette valeur artistique étant ce qui rend les œuvres éternelles et par suite actuelles, c'est encore être *moderne* que d'y insister.

Peut-être aussi voudra-t-on bien apprécier comme un effort *moderne* notre tendance aux méthodes concrètes et aux méthodes actives : d'une part, la publication de tous ces documents illustrés qui aideront à reconstituer les milieux dans lesquels les œuvres sont nées, d'autre part toutes ces invitations, multipliées en note pour les élèves, à des recherches et à des travaux personnels sur un texte précis, ou encore nos essais d'une explication des textes, non pas émiettée en remarques de détail, mais suivie, comme la demandent les plus récents Programmes et Instructions.

C'est l'ensemble de cette tentative pour mettre une nouvelle méthode et une nouvelle vie dans l'étude de la littérature que nous présentons au jugement éclairé du corps enseignant, dont nous sollicitons toutes les observations suggérées par l'expérience et capables de faire apporter toutes les rectifications et mises au point, exigées par l'expérience pédagogique de tous, à ce qui n'est le résultat que de l'expérience pédagogique de quelques-uns.

PAUL CROUZET,
Agrégé des Lettres,
Inspecteur de l'Académie de Paris.

***

Un mot pour l'explication de la méthode particulière suivie dans tous les *Morceaux choisis* de la collection.

Un principe unique inspire cette méthode : si les *Morceaux choisis* sont un mal nécessaire, en ce sens qu'ils ont été trop souvent conçus de façon à faire perdre le sentiment et le goût de l'œuvre intégrale, on s'efforce d'atténuer le mal du passé par tous les moyens possibles, afin de développer au contraire le sens de l'intégralité de l'œuvre, ce qui est la méthode à la fois la plus pédagogique et la plus scientifique.

De ce principe découlent les applications suivantes :

1° *Classement.* — Plus de distribution de morceaux pris un peu partout en rubriques artificielles créées par l'annotateur « Politique, Voyages, Littérature, Pédagogie, Variétés, etc. » On ne connaîtra ici, autant que possible, d'autre ordre que l'ordre chronologique [1] des ouvrages, et d'autre principe d'unité que l'unité même de l'œuvre de l'écrivain.

2° *Analyse.* — Outre que chaque œuvre garde sa date et son indépendance, elle garde aussi sa suite des idées. Plus de fragments accolés sans lien, mais des extraits reliés par une analyse suivie [2], qui, d'une part, renseigne précisément sur ce qu'on n'a pu citer et donne l'impression de l'ensemble ; d'autre

1. Quand un extrait, pour une raison quelconque, n'est pas à sa date, la raison du déplacement est toujours donnée et l'extrait est signalé par un trait ondulé (~~~) en marge.

2. Jamais une coupure n'est faite sans que le lecteur soit averti par des points de suspension, afin qu'il ne soit pas exposé à chercher la suite des idées où elle ne serait pas.

part, assure aux extraits cités leur véritable valeur, en les replaçant dans la suite des idées de l'œuvre entière.

3° *Titres.* — De même, les extraits conservent autant que possible leur vrai titre, quand l'auteur en a donné un, prennent par exemple pour eux l'en-tête du chapitre d'où ils sont tirés, etc., de façon à supprimer le plus possible l'abus des titres inventés par l'annotateur. Pourtant on ne s'est pas interdit l'habitude de résumer au début d'un morceau son idée générale, mais ces titres fictifs sont toujours encadrés [_____] pour n'être pas confondus avec des titres réels. Il ne faut pas qu'un moyen mnémotechnique utilisé par les éditeurs soit pris pour une œuvre de l'auteur et que les élèves croient que Musset, par exemple, a fait une pièce intitulée *Le Pélican*, pendant qu'ils ignoreront la *Nuit de Mai.*

4° *Choix.* — Enfin le choix des morceaux est aussi prudent que large. Le respect dû à la jeunesse, à toutes les consciences et à toutes les convenances, doit passer et passe ici avant tout, mais il est impossible de méconnaître que, de notre temps, les idées s'élargissent et que les scrupules, littéraires ou sociaux, par exemple, qui auraient fait autrefois éliminer certains morceaux, n'agissent plus aujourd'hui. Il ne suffit plus en particulier qu'un morceau touche aux questions contemporaines, pour que ce soit une raison de l'écarter : au contraire. Ainsi, l'intérêt des *Morceaux choisis* est augmenté et modernisé : ainsi la pensée de l'écrivain est plus intégralement représentée.

P. C.

EXPLICATION

DES

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

SIGNES

Le signe § veut dire « paragraphe ».

Le signe = a été régulièrement employé, dans un but constant d'abréviation, pour remplacer les mots « *égale*, *équivaut à*, *signifie*, etc., et tous mots analogues.

Le signe * *(astérisque)* introduit un exercice, écrit ou oral, proposé sur un texte précis (exercice ayant pour but d'éloigner les élèves des vagues et amples considérations sur les œuvres, et de les habituer au contraire à des recherches exactes sur des points bien délimités).

Les titres encadrés [ ] résument l'idée générale du morceau et n'appartiennent pas à Montesquieu.

ABRÉVIATIONS

Cf. = « Confer », mot latin pour dire « Comparez, voyez ».
c.-à.-d. = c'est-à-dire.
p., pp. = page, pages.
p. ex. = par exemple.
sqq. = et suivants.
éd. = éditeur, édition.
T. = Tome.
L. = Livre.
Chap. = Chapitre.
Ibid. = *Ibidem*, même ouvrage et même passage.
Op. cit. = ouvrage cité (latin: *opus citatum*).
sc. = scène.
v. = vers.
n. = note.
vol. = volume.
(M) = Note de Montesquieu.
Cicéron (Arpinum 106 — 43 Formies) = né à Arpinum en 106, mort à Formies en 43.
av. J.-C. = avant Jésus-Christ.
ap. J.-C. = après Jésus-Christ.

L'abréviation : Crouzet..., *Gr. Fr.*, renvoie régulièrement à

Crouzet, Berthet, Galliot,
Grammaire Française simple et complète pour toutes les classes
(Privat-Didier, éd.)

MONTESQUIEU

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

1° De 1689, date de la naissance, à 1721, date des *Lettres Persanes.*

Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, est né au château de la Brède, à 18 kilomètres de Bordeaux. Sa famille appartenait à la noblesse de robe. Son grand-père était président à mortier[1] au parlement de Bordeaux, et son oncle paternel, auquel Montesquieu devait succéder lui-même, remplit aussi cette charge.

Il eut toutes les qualités de ses compatriotes, lesquels, depuis Montaigne jusqu'aux Girondins, nous apparaissent comme des hommes éloquents, spirituels, mobiles, fins, ni dévots ni athées, moins pratiques, a-t-on dit, que positifs. Sa famille le confia aux Oratoriens de Juilly, où il rencontra les fils des familles nobles de l'époque. Il dut à ces maîtres son amour et sa connaissance de l'antiquité ; l'élève se passionnait déjà pour ces Anciens qui avaient inspiré à son compatriote La Boëtie l'admiration des démocraties disparues et du mâle stoïcisme. Ce n'est pas l'antiquité naïve et précieuse à la fois, celle que goûtait si délicatement Fénelon, c'est l'antiquité latine, forte, raisonneuse, celle des grands orateurs, des grands historiens et des grands philosophes, qui attirait le jeune élève des Oratoriens. Il resta toute sa vie fidèle à ce culte. « J'avoue, disait-il plus tard, mon goût pour les Anciens ; cette antiquité m'enchante, et je suis toujours prêt à dire avec Pline : *C'est à Athènes que vous allez, respectez les dieux*[2]. »

1. *Mortier,* vase à parois épaisses, dans lequel on peut piler ; puis, par assimilation de forme, bonnet que portent encore aujourd'hui les présidents de cour.

2. Allusion aux termes d'une lettre que Pline le Jeune adressait à Maximus, envoyé par Trajan pour administrer les villes libres d'Achaïe. (*Lettres de Pline,* Livre VIII, 24) : « Respectez les dieux et les noms qu'on peut lire sur les autels... C'est à Athènes que vous allez, c'est Lacédémone que vous devez administrer... »

Il a respecté les dieux antiques ; il est allé s'incliner à Rome devant leurs autels : « Il semble que les pierres parlent, s'écrie-t-il, on n'a jamais fini de voir[1] » ; et s'il ne les a pas chantés quand il se trouvait en leur présence, plus tard, au milieu du labeur effrayant qu'il s'était imposé pour mener à bien l'ouvrage auquel il a consacré son existence entière, il s'est interrompu afin d'adresser aux divinités de la Grèce et de Rome cette invocation qui fut sa « Prière sur l'Acropole[2] » :

Vierges du mont Piérie, entendez-vous le nom dont je vous nomme ? Je cours une longue carrière, je suis accablé de tristesse et d'ennui. Mettez dans mon esprit ce charme et cette douceur que je sentais autrefois et qui fuit loin de moi. Vous n'êtes jamais si divines que quand vous menez à la sagesse et à la vérité par le plaisir.

Mais si vous ne voulez point adoucir la rigueur de mes travaux, cachez le travail même ; faites qu'on soit instruit et que je n'enseigne pas ; que je réfléchisse et que je paraisse sentir ; et lorsque j'annoncerai des choses nouvelles, faites qu'on croie que je ne savais rien, et que vous m'avez tout dit.

Quand les eaux de votre fontaine sortent du rocher que vous aimez, elles ne montent point dans les airs pour retomber ; elles coulent dans la prairie ; elles font vos délices, parce qu'elles font les délices des bergers.

Muses charmantes, si vous portez sur moi un seul de vos regards, tout le monde lira mon ouvrage ; et ce qui ne saurait être un amusement sera un plaisir.

Divines Muses, je sens que vous m'inspirez, non pas ce qu'on chante à Tempé sur les chalumeaux, ou ce qu'on répète à Délos sur la lyre : vous voulez que je parle à la raison ; elle est le plus parfait, le plus noble et le plus exquis des sens[3].

Montesquieu, dont le père avait été garde du corps du roi, disait plus tard à son propre fils : « Vous serez de robe ou d'épée ». Pour lui, dès la fin de ses humanités, il n'avait pas eu d'hésitation : il avait choisi la robe. Il s'était donc mis à étudier le droit. Il affirme que les résultats de ses efforts furent médiocres : « Au sortir du collège, on me mit dans les mains des livres de droit ; j'en cherchai l'esprit ; j'ai travaillé ; je ne faisais rien

1. *Voyages*, I, p. 244 ; cf. *Ibid.*, p. 215.

2. Dans la première édition de l'*Esprit des Lois* (Genève, 2 in-4°), Montesquieu voulait placer l'« invocation aux Muses », en tête du tome II. Il avait demandé au pasteur genevois Jacob Vernet de revoir les épreuves. Ce dernier trouva l'« invocation » déplacée et engagea l'auteur à la supprimer. Montesquieu résista, puis se rangea à l'avis de Vernet.

3. * Etudier le sentiment de l'antiquité dans l'*invocation aux Muses* de Montesquieu et la *Prière sur l'Acropole* de Renan, dont Flaubert écrivait : « Je ne sais s'il existe en français une plus belle page de prose ».

qui vaille[1] ». Comme ces lignes viennent après celle-ci : « J'ai travaillé à l'*Esprit des Lois* toute ma vie », on a conclu non sans raison que ces efforts ne furent pas stériles. D'ailleurs, Montesquieu se créait d'autres occupations : il composait un ouvrage destiné à prouver que l'idolâtrie de la plupart des païens ne méritait pas une damnation éternelle. L'ouvrage est perdu. Le sujet seul suffit à nous montrer, dans cet admirateur des Anciens, un ennemi de l'intolérance religieuse. Quant à la forme adoptée, c'était une suite de lettres. Montesquieu reviendra à cette forme quelques années après.

Le père de Montesquieu meurt en novembre 1713. Un an après, Montesquieu a atteint l'âge requis pour entrer dans la magistrature : il est reçu conseiller au Parlement de Bordeaux, le 24 février 1714[2]. Son oncle paternel, président à mortier, ayant perdu son fils unique, fait de Montesquieu l'héritier de ses biens et de son titre ; il meurt en 1716, et, le 13 juillet de la même année, son neveu lui succède dans sa charge et dans son nom. Jusque là en effet, il s'était appelé Charles-Louis de la Brède ; désormais il prend le nom de Montesquieu, qu'il devait rendre immortel.

Il a déclaré très franchement que la fonction de président l'a beaucoup ennuyé d'abord, et l'a dégoûté ensuite : « Ce qui m'a toujours donné une assez mauvaise opinion de moi, c'est qu'il y a fort peu d'états dans la république auxquels j'eusse été véritablement propre. Quant à mon métier de président, j'ai le cœur très droit ; je comprenais assez les questions en elles-mêmes ; mais quant à la procédure, je n'y entendais rien. Je m'y suis pourtant appliqué, mais ce qui m'en dégoûtait le plus, c'est que je voyais à des bêtes le même talent qui me fuyait, pour ainsi dire... »

Quand on considère son métier comme une série de corvées, on cherche des distractions qui vous le fassent oublier le plus possible. Vers 1712, une Académie provinciale s'était formée à Bordeaux ; d'Alembert nous dit que les membres se réunissaient afin de satisfaire à leur goût pour la musique et pour les ouvrages de pur agrément. Montesquieu y est admis le 3 avril 1716. Quinze jours après, il lisait à ses confrères sa *Dissertation sur la Politique des Romains dans la Religion.* C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait ! Le nouvel académicien introduit dans l'assemblée un esprit nouveau. Il dirige l'attention vers les travaux scientifiques, fonde en 1717 un prix d'anatomie, et lit successivement des mémoires sur les maladies, sur l'écho, sur l'usage des glandes rénales,

1. Lettre au grand prieur de Solar, le 7 mars 1749.

2. Montesquieu se maria en 1715 avec Jeanne de Lartigue, fille d'un lieutenant-colonel au régiment de Maulevrier ; il eut deux filles, et un fils qui nous a laissé un précieux *Eloge* de son père.

sur la transparence des corps, sur le flux et le reflux, sur le mouvement, etc., etc. Il annonce son projet d'écrire une Histoire physique de la terre ancienne et moderne ; il fait insérer dans le *Mercure* (janvier 1719) et dans le *Journal des Savants*, un avis par lequel il demande qu'on veuille bien lui communiquer les documents qui pourraient lui être utiles et dont il s'engageait à payer le port.

Nous n'avons pas à juger ici la valeur scientifique de ces *Mémoires* et de ces *Discours*. Nous ne ferons d'ailleurs aucune difficulté de déclarer que le style est gâté par une certaine affectation, par un abus fâcheux de la mythologie, par des réflexions déplacées sinon inconvenantes : c'est du Fontenelle première manière avec trop de fanfreluches. Mais tout le monde s'accorde à reconnaître ceci : la discipline scientifique a eu sur le génie de Montesquieu une influence très heureuse ; il lui a dû des habitudes d'esprit qu'il a conservées. Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il a toujours accordé aux faits toute l'importance qu'ils méritaient ; du moins, il est parti de l'observation ; surtout il a entrevu les analogies entre les sciences juridiques ou historiques et les sciences naturelles ; il n'était pas inutile pour le futur auteur de l'*Esprit des Lois* d'avoir fait, avec les physiciens et les zoologistes, des expérimentations et des expériences.

Montesquieu allait dire adieu aux laboratoires. En 1721, paraissaient à Cologne et à Amsterdam, sans indication de date ni de nom d'auteur, deux petits volumes in-12 avec ce seul titre : *Lettres Persanes*[1]. L'opinion publique eut vite découvert le secret, et le nom de l'auteur fut sur toutes les lèvres. Montesquieu ne pouvait plus se dérober à sa véritable vocation.

2° De 1721 à 1731 : l'Académie, les voyages.

Montesquieu avait trente-deux ans lorsqu'il publia les *Lettres Persanes*. La vogue fut immense : nous en dirons plus bas les raisons. Quatre éditions au moins parurent coup sur coup à l'étranger. Plus de trente ans après, Montesquieu faisant éditer un *Supplément aux Lettres Persanes*[2], racontait qu'en 1721 les libraires pressaient les auteurs de leur donner des ouvrages de ce genre : « Les *Lettres Persanes* eurent d'abord un débit si prodigieux, que les libraires mirent tout en usage pour en avoir des suites. Ils allaient tirer par la manche tous ceux qu'ils rencon-

1. Chez P. Marteau et chez Brunel (ces deux noms sont probablement des pseudonymes).

2. Ed. Marteau, Cologne. D'après certains bibliographes, le *Supplément* aurait paru dès 1744 ; M. Barckhausen, dans l'édition citée plus bas (p. 52, n. 4) prouve qu'il n'a pu paraître qu'en 1754.

traient : Monsieur, disaient-ils, faites-moi des *Lettres Persanes*[1] ». Ce fut une avalanche de lettres turques, juives, arabes, iroquoises, etc. On avait beau multiplier les imitations : l'original restait hors de pair. Les deux petits volumes de Montesquieu pénétraient partout, l'auteur était précipité dans la gloire, comme auraient dit Tacite et Bossuet. Il se laissait très volontiers faire violence. La précaution qu'il avait prise de taire son nom était bien inutile. Montesquieu était assez avisé pour l'avoir le premier compris, assez homme de lettres pour en être très flatté, et sans doute trop Gascon pour n'avoir pas calculé que le contraste entre la frivolité apparente de son livre et l'austérité de sa fonction de magistrat serait un des éléments principaux du succès.

A ce moment existait à Paris une sorte d'académie politique où le candide et prolixe abbé de Saint-Pierre, expulsé de l'Académie française, lisait de longs mémoires à ceux qu'il appelait des « écouteurs ». Les réunions se tenaient chez l'abbé Alary, un des familiers des mardis de Madame de Lambert ; l'abbé habitait un entre-sol de l'hôtel du Président Hénault (place Vendôme) ; de là, le nom de *Club de l'Entre-Sol*, donné à cette petite académie des sciences morales et politiques. Le marquis d'Argenson, fils aîné du garde des sceaux, représente assez bien l'esprit libéral, hardi et chimérique même de cette assemblée ; il devait plus tard être ministre, écrire des *Considérations sur le Gouvernement ancien et présent de la France*, et laisser des *Mémoires* où il s'est fait l'historien du club. Montesquieu fut admis dans cette société quelques mois après l'apparition des *Lettres Persanes*. Il avait à payer son écot. Il n'apporta ni projets aventureux de réformes politiques ni plans ingénieux d'administration. Dans les lettres CXXXIII et suivantes, un des Persans racontait ses visites à la grande bibliothèque d'un couvent de dervis ; il raillait assez lestement les ouvrages innombrables qui se dressaient sur les rayons, depuis les gros volumes entassés par les interprètes des Écritures jusqu'aux romans vides et artificiels ; mais il faisait exception pour les livres d'histoire, depuis ceux qui traitent de la décadence du formidable empire romain jusqu'à ceux qui exposent les institutions de la Pologne : l'histoire politique et philosophique est seule respectée par le plaisant Rica, interprète de Montesquieu. C'était une indication, et déjà Montesquieu se préparait à écrire des ouvrages plus graves. On en fut persuadé lorsqu'il lut en 1722, au *Club de l'Entre-Sol*, le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, qu'il ne devait publier qu'en 1748[2].

1. Bien que Montesquieu déclare immédiatement après, que ces *Lettres* « ne sont susceptibles d'aucune suite », il ajoutait onze lettres à la nouvelle édition (1754), cf. p. 16, n. 2. Il insérait aussi quelques variantes.

2. A la suite de la deuxième édition des *Considérations*, Paris, Durand.

Signalons encore un sacrifice aux goûts libertins de son époque; en 1725, pour amuser la société élégamment licencieuse qui se pressait autour de Mademoiselle de Clermont, sœur de Son Altesse le duc de Bourbon, premier ministre, Montesquieu publie le *Temple de Gnide*, roman froid et sans intérêt. Il disait dans la préface de 1742 : « Je prie les savants de laisser les jeunes gens juger d'un livre qui a certainement été fait pour eux ». On se demande ce que cette réédition pouvait ajouter à la gloire de l'écrivain de *Grandeur et Décadence*. Du moins, l'année même où paraissait le *Temple de Gnide*, Montesquieu, discourant devant l'Académie de Bordeaux « sur les motifs qui doivent nous encourager aux sciences » déclarait qu'il était temps, une fois la jeunesse passée, de donner à l'âme des occupations dignes d'elle : « Il faut se faire un bonheur qui nous suive dans tous les âges... Les plaisirs que nous donne l'étude ne nous avertissent point que nous vieillissons ».

Très recherché partout et très fêté, l'auteur des *Lettres Persanes* comptait de moins en moins sur la renommée que pourrait lui valoir sa fonction de magistrat, et de plus en plus sur la gloire que pourraient lui procurer ses travaux littéraires. Il vendit sa charge en 1726. L'année suivante, il entrait à l'Académie française. Déjà élu en 1725, il n'avait pas été agréé par le roi, c'est-à-dire par le cardinal de Fleury. Cette fois, s'il fallait en croire Voltaire, Montesquieu se serait servi d'un stratagème peu scrupuleux : il aurait fait imprimer à la hâte une édition des *Lettres Persanes*, revue et corrigée, si bien revue que le cardinal aurait cru que la religion était respectée et le ministre que le gouvernement n'était pas mis à mal dans cet ouvrage. L'anecdote est invraisemblable : Fleury n'était pas un sot, et elle suppose qu'il l'était ; elle parle d'une édition expurgée, dont on n'a jamais retrouvé de trace; elle est peu conforme enfin à l'idée que nous devons nous faire de Montesquieu : « Il n'y a point de gens que j'aie plus méprisés, déclarait-il, que les petits beaux esprits et les grands qui sont sans probité. Ce qui m'a toujours beaucoup nui, c'est que j'ai toujours méprisé ceux que je n'estimais pas ». Montesquieu tenait avant tout à garder sa propre estime. La vérité se devine à travers le passage de l'*Eloge* écrit par d'Alembert. Montesquieu vit le cardinal ministre; il lui fit remarquer qu'il n'avait pas signé l'ouvrage, à cause de son caractère de magistrat ; il dut ajouter qu'il aurait désormais d'autant plus de répugnance à le signer que les imprimeurs étrangers avaient altéré le vrai texte et introduit la plupart des passages incriminés ; le ministre se laissa persuader, et sentit d'ailleurs fort bien que Montesquieu se consacrerait dans la suite à des œuvres d'un autre caractère. Le 20 décembre 1727, Montesquieu fut reçu dans la docte assemblée.

Un de ses biographes remarque qu'il n'entrait pas à l'Académie, comme tant d'autres, pour s'y enterrer. On a presque envie de dire qu'il n'y entrait que pour en sortir. A ce moment en effet, se dessinait vaguement dans sa pensée la première idée de l'ouvrage l'*Esprit des Lois*, dont il écrira le 7 mars 1749 : « Je puis dire que j'y ai travaillé toute ma vie... Il y a vingt ans que je découvris mes principes ; ils sont très simples ; un autre qui aurait autant travaillé que moi aurait fait mieux que moi ». Peut-être y avait-il quelque mérite à se soustraire, pour travailler, aux griseries du succès et aux sollicitations de toutes sortes qui retenaient à Paris un jeune écrivain parvenu si rapidement à une brillante renommée. Montesquieu jugea qu'il était indispensable à un historien philosophe et politique d'aller observer sur place les institutions des peuples et leurs gouvernements. Le 5 avril 1728, il quittait la France en compagnie de lord Waldegrave, ambassadeur d'Angleterre à Vienne.

Il avait laissé une sorte de journal assez complet de ces voyages, recueil de notes écrites ou dictées par lui au cours de cette tournée en Europe qui a duré trois ans. La mort le surprit avant qu'il les eût publiées ; nous les connaissons aujourd'hui, et nous pouvons suivre presque pas à pas Montesquieu, le voir en quelque sorte à ses différents postes d'observation[1].

Il s'arrête d'abord à Vienne, où il étudie, sous d'autres conditions qu'en France, la monarchie absolue ; il visite la Hongrie, où il trouve debout les vestiges de l'organisation féodale ; il séjourne à Venise : non seulement il y rencontre Law, qui devait mourir misérable après avoir remué les millions, et le célèbre comte de Bonneval, officier français, puis général autrichien, qui devait finir musulman et pacha à deux queues, mais il augmente son trésor de documents qu'il ira compléter à Milan, à Turin, à Florence.

Au début de 1729, il est à Rome ; il est accueilli avec faveur par le cardinal de Polignac, ambassadeur de France, avec bienveillance par le pape Benoît XIV ; de Rome il descend à Naples, puis revient à Rome, repart le 4 juillet 1729, traverse le Tyrol, la Bavière, suit les bords du Rhin et s'arrête dans les Pays-Bas jusqu'à la fin d'octobre 1729. Il se lie d'amitié avec lord Chesterfield, qui le conduit, dans son yacht, d'Amsterdam à Londres, et lui offre l'hospitalité.

Pendant deux années, il restera en Angleterre. Voltaire venait de retourner en France. Montesquieu paraît avoir d'abord été surpris du régime politique qu'il voyait : mais il en étudie le mécanisme, et il éprouve une réelle admiration pour cette monar-

1. Voir plus bas pp. 115 sq.

chie où il découvre plus de libertés que dans les républiques. Il connaît Walpole, Swift, Pope. Il est reçu membre de la Société royale de Londres. On regrette de ne pas posséder sur ce séjour de Montesquieu à Londres des notes plus longues et plus nombreuses ; mais celles que nous avons suffisent à nous montrer avec quelle curiosité il étudia le spectacle d'un pays où la nation était associée à la vie politique, et surtout où le prince n'avait « le pouvoir de faire aucun tort imaginable à qui que ce soit ». « Quand un homme en Angleterre aurait autant d'ennemis qu'il a de cheveux sur la tête, il ne lui en arriverait rien : c'est beaucoup. » Voltaire était de cet avis, et il formait à Londres le projet d'apprendre aux Welches que, de l'autre côté du détroit, on pouvait penser librement sans courir le risque d'être mis à la Bastille ; Montesquieu conçut à Londres le dessein de montrer à ses compatriotes que, sans les principes sur lesquels s'appuyait la constitution anglaise, il n'y avait pas de liberté politique possible.

Voilà avec quelles idées il rentrait de son long voyage, en 1731. Il avait beaucoup vu, et aussi beaucoup retenu. Il revenait au logis avec une riche provision de matériaux, qu'il allait augmenter prodigieusement par des lectures assidues. Sa bibliothèque, conservée encore à la Brède, s'augmentait sans cesse depuis qu'il était le maître de sa fortune, et pendant les deux années d'Angleterre, il avait su trouver le temps de compulser un grand nombre d'ouvrages. Surtout le logis lui semblait plus délicieux après de longs mois d'absence ; il rêvait de rendre le domaine plus riant, et, en Gascon avisé, d'en augmenter à la fois l'agrément et le rapport. « Je me fais une fête, écrira-t-il une dizaine d'années après à un ami, de vous mener à ma campagne, où vous trouverez un château gothique à la vérité, mais orné de dehors charmants dont j'ai pris l'idée en Angleterre[1]. » Il restera trois ans de suite dans le château gothique, et s'il reviendra plus tard à Paris, s'il lui arrivera même de s'y établir pour quelques mois, il ne songera jamais à y fixer son séjour. C'est à la Brède qu'il vivra, au milieu de ses champs et de ses livres. « Je n'irai pas à Paris d'un an tout au plus tôt, dit-il à un autre de ses amis. Je n'ai pas un sou pour aller dans cette ville, qui dévore les provinces, et que l'on prétend donner des plaisirs, parce qu'elle fait oublier la vie[2] ». Ainsi parle le provincial qui adore la capitale, et Montesquieu était de ceux-là. Du moins, rien ne pouvait le retenir longtemps loin de la Brède, et c'est à cet amour de sa chère solitude que nous devons les chefs-d'œuvre qui ont suivi le retour au pays natal.

1. A l'abbé de Guasco, 1er août 1744. | 2. A Mgr Cerati, juin 1745.

3° De 1731 à 1734 : les *Considérations*.

L'année même de son retour (1731), Montesquieu lisait à l'Académie de Bordeaux un Mémoire *Sur les intempéries de la campagne de Rome*, et en 1732 un autre Mémoire *Sur la sobriété des habitants de Rome comparée à l'intempérance des anciens Romains*. Ces deux études sont perdues. Deux ans après, parurent les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*[1] (1734). Je cite pour mémoire l'anecdote d'après laquelle Montesquieu recueillit, pendant ces deux années, un Bénédictin de Saint-Maur, sorti de son cloître, et qui aurait par gratitude aidé l'écrivain dans son travail de recherches. Ce n'est pas par la variété et l'étendue de l'érudition que les *Considérations* sont une œuvre de premier ordre, et Montesquieu, nous l'avons vu, connaissait depuis longtemps la plupart des auteurs dont il s'est servi. En revanche, il est exact qu'un ancien précepteur du fils de Montesquieu, le Père Castel, a revu les épreuves et a décidé l'auteur à introduire dans l'ouvrage des modifications importantes. Mathématicien, physicien, moraliste assez terne, le P. Castel est un de ceux qui ont écrit contre Jean-Jacques Rousseau ; son ouvrage porte ce titre déjà lourd : *L'Homme moral opposé à l'Homme physique de Monsieur R**** (Toulouse, 1756). Le jésuite qui éprouvait pour Montesquieu une admiration et une affection sincères, et qui n'est d'ailleurs pas fâché d'apprendre à ses lecteurs qu'il eut l'amitié et la confiance du grand homme, raconte que le livre des *Considérations* était imprimé en Hollande, par l'intermédiaire de notre ambassadeur M. de Vanhoé, mais que toutes les feuilles lui étaient d'abord soumises à lui-même. Montesquieu l'avait prié de « corriger religieusement son ouvrage », car, ajoute le P. Castel, « il sentait bien que mon caractère et ma religion trouveraient bien des choses à réformer ». Le jésuite fit donc consciencieusement toutes les corrections « religieuses, théologiques, morales, philosophiques » qu'il jugea nécessaires, et finalement « l'ouvrage, dit-il, parut exempt de reproche, tel que je l'avais légitimé ou rendu digne d'un auteur noble, et en place de grand et grave magistrat ».

On était tenté de croire que le P. Castel avait exagéré son rôle. Il n'en est rien. Ne parlons pas des cartons[2] du second tirage

1. A Amsterdam, chez Jacques Desbordes, MDCCXXXIV. Cette édition et les suivantes parurent sans nom d'auteur ; certaines éditions, que l'auteur semble n'avoir pas avouées, portent ces seules indications : « P. L. D. M. », ou : « par l'auteur des *Lettres Persanes*. » Elles se réduisent à deux types : *a)* éd. sans *errata* ; *b)* éd. avec *errata* (et cartons). Jusqu'en 1748, les éditions se ressemblent.

2. On appelle *cartons* les feuillets qu'on insère dans un livre pour remplacer les pages que l'on veut supprimer, après qu'elles ont été tirées.

de 1734. Nous possédons la preuve que Montesquieu avait, sur les indications du jésuite, remanié plus d'un passage avant que les feuilles de l'édition *princeps* fussent tirées : une lettre du P. Castel à Montesquieu nous est restée ; le jésuite signale certaines parties qui auraient pu faire croire, dit-il, que l'auteur des *Considérations* était de ceux qui se plaisent à « traiter de haut en bas ce que les beaux esprits appellent la prêtraille monastique, et fronder même un peu l'ordre ecclésiastique, papes et évêques ». Ces parties ont été supprimées.

Mais est-il vrai que l'ouvrage « parut exempt de reproche » ? Il y eut quelques réclamations relatives aux allusions à des puissances étrangères ; d'autre part, le public sut que les censeurs avaient fait disparaître une apologie du suicide et certains passages sur l'Espagne, et pour satisfaire à la malignité du public, le passage reparut dans les réimpressions ; enfin, ce qui a dû le plus surprendre le P. Castel, c'est que les libres penseurs allemands, et en particulier Frédéric II, considérèrent le livre comme un ouvrage de propagande philosophique, et félicitèrent l'auteur « d'épargner aussi peu la tyrannie que la superstition », ce qui était sans doute travestir la pensée maîtresse de Montesquieu, mais ce qui devait aussi exciter les défiances du gouvernement et des adversaires de la philosophie.

Ajoutons que le livre eut peu de retentissement en France. 1734 est l'année où paraissent les *Lettres Anglaises* de Voltaire ; *Manon Lescaut* est de 1735 ; les *Considérations* furent beaucoup moins goûtées que ces deux ouvrages. On parlait même, en faisant un mauvais calembour, de la *Décadence* de Montesquieu. Mais en Angleterre, en Allemagne, l'ouvrage fut accueilli avec faveur ; les raisons de ce succès n'étaient pas toutes d'ordre littéraire, du moins le succès faisait grand honneur au philosophe, à l'historien et à l'écrivain.

Montesquieu d'ailleurs n'était pas homme à se méprendre sur la vraie valeur de son livre. Il ne le regardait que comme un fragment de son grand ouvrage, mais un fragment pour lequel il gardait une secrète prédilection. Il se préoccupa de le remanier : en 1748, il donna une *Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur*[1] ; les modifications introduites dans le fond, dans l'ordonnance, dans le style, montrent bien que Montesquieu jugeait l'ouvrage digne de tous ses soins et comptait que la postérité lui ferait une place parmi les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Peut-être même aurait-il retouché encore ses *Considérations* si la mort ne l'avait pas surpris : tel qu'il est, l'ouvrage reste un de ses plus beaux titres de gloire, et peut-être le moins contesté de tous.

1. *A laquelle on a joint un* DIALOGUE DE SYLLA ET D'EUCRATE, chez Durand, libraire (toujours sans nom d'auteur). Edition très remaniée, texte à peu près définitif.

4e De 1734 à 1750 : *L'Esprit des Lois* (1748), la polémique.

Jusqu'ici, suivant l'expression de d'Alembert, Montesquieu « n'avait fait que se frayer le chemin à une plus grande entreprise, à celle qui doit immortaliser son nom et le rendre respectable aux siècles futurs ». On verra par la lecture de la Préface de l'*Esprit des Lois,* combien il est vrai de dire que ce grand livre est toute une existence. Dès l'année 1736, d'Argenson en avait lu une partie ; chose bizarre, il ne croit pas que l'ouvrage sera utile et pratique, il est persuadé qu'on sera charmé surtout de l'agrément de la forme, et de l'ingéniosité des aperçus[1]. Le dessein de Montesquieu était, assurément, bien plus vaste! En 1744, il écrit à l'abbé de Guasco : « Mon grand ouvrage avance à pas de géant depuis que je ne suis plus dissipé par les dîners et soupers de Paris[2] ». Il consultera l'abbé dès son arrivée à la Brède, comme il consulte tous ses amis auxquels il fait de fréquentes lectures de tel ou tel chapitre. Vers la fin mars 1747, il songe enfin à la publication ; il comptait d'abord faire imprimer l'ouvrage à Genève, à Soleure ou à Bâle, et par les soins de l'abbé de Guasco ; il s'adresse ensuite à « M. Vernet, pasteur suisse », et le 28 mars 1748, il écrit à Mgr Cerati : « A l'égard de mon ouvrage, je vous dirai mon secret : on l'imprime dans les pays étrangers. Je continue à vous dire ceci dans un grand secret : il y aura deux volumes in-4°, dont il y en a un d'imprimé ; mais on ne le débitera que lorsque l'autre sera fait... J'ai pensé me tuer depuis trois mois, afin d'achever un morceau que je veux y mettre, qui sera un livre de l'origine et des révolutions de nos lois civiles de France[3]. Cela formera trois heures de lecture : mais je vous assure que cela m'a coûté tant de travail que mes cheveux en sont blanchis. Il faudrait, pour que mon ouvrage fût complet, que je pusse achever deux livres sur les lois féodales[4] ». Fatigues surhumaines au milieu desquelles l'écrivain était soutenu par le sentiment de la grandeur de sa tâche. Au moment même où le livre affrontera la publicité, il écrira avec une touchante résignation : « S'il m'est permis de prédire la fortune de mon ouvrage, il sera plus approuvé que lu : de pareilles lectures peuvent être un plaisir, elles ne sont jamais un amusement. J'avais conçu le dessein de donner plus d'étendue et de profondeur à quelques endroits de mon *Esprit* ; j'en suis devenu incapable ; mes lectures m'ont affaibli les yeux ; et il me semble que ce qui me reste encore

1. *Loisirs d'un Ministre,* T. II, 65.
2. La Brède, 5 décembre 1744.
3. Livre XXVIII.
4. Livres XXX, XXXI. Lettre du 28 mars 1748.

de lumière n'est que l'aurore du jour où il se fermeront pour jamais[1] ».

Les deux in-4° furent publiés à Genève en novembre 1748. L'édition fut rapidement épuisée. Montesquieu se rendit lui-même à Genève pour surveiller la réimpression. Dans l'espace d'un an et demi, vingt-deux éditions se succédèrent, et l'ouvrage fut traduit dans toutes les langues. Le succès était cette fois prodigieux.

Les attaques contre l'auteur furent d'autant plus vives. Je ne songe pas ici au mot de Madame du Deffand, trop léger pour être dangereux : « C'est de l'esprit sur les lois ». Il serait bon toutefois, puisqu'on le cite partout, de le faire suivre de la remarque judicieuse dont la Harpe l'accompagne : « J'ai assez connu Madame du Deffand pour assurer que cette femme qui avait de l'esprit naturel, et surtout de l'esprit de société, sans aucune instruction, n'était pas plus en état d'apprécier l'*Esprit des Lois* que capable de le lire : elle ne pouvait que le parcourir, pour en parler[2] ». Je ne veux pas reprendre la question des rapports de Montesquieu et de Voltaire; mais je voudrais qu'après avoir dit que ce dernier est l'auteur des *Commentaires sur l'Esprit des Lois* et des *Remerciements sincères à un homme charitable sur l'Esprit des Lois,* on ajoutât que le plus magnifique éloge de Montesquieu est celui que lui décerna Voltaire : « Le genre humain avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés ».

Il faut dire un mot des articles parus dans les *Nouvelles Ecclésiastiques*, organe du parti janséniste. Dans les numéros des 9 et 16 octobre 1749, un journaliste dévot accusait Montesquieu de déisme : accusation d'autant plus perfide que le pouvoir royal, pour affirmer son orthodoxie, devait prêter l'oreille aux attaques de l'opposition parlementaire et religieuse, et frapper l'ouvrage incriminé. Montesquieu avait soixante ans, et il écrivit une réponse, étincelante de jeunesse, de verve, qui est en même temps un modèle de polémique serrée et éloquente : c'est la *Défense de l'Esprit des Lois*[3].

A Rome, l'*Esprit des Lois* fut dénoncé. Montesquieu adressa au cardinal Passionei une lettre qu'il est peut-être permis de trouver trop adroite[4]. Le livre fut néamoins censuré, le 2 mars 1752, mais avec modération, avec indulgence. Le pape Benoît XIV était le même que Montesquieu avait visité à Rome; la censure resta discrète, et passa inaperçue.

A la Sorbonne enfin, des commissaires furent nommés le 1er Août 1750 pour examiner l'ouvrage; leur enquête ne paraît pas avoir conclu à une condamnation formelle.

1. *Mes Pensées.*
2. La Harpe : *Lycée* 18e siècle, Philosophie, T. XVII, p. 55, éd. 1827.
3. 1750, in-12, Barillot et fils, à Genève.
4. 2 juin 1750.

Restaient les manieurs d'argent, que Montesquieu avait toujours maltraités. Le fermier général Claude Dupin, gendre de Samuel Bernard et bisaïeul de George Sand, entreprit une réfutation en règle de l'*Esprit des Lois*, probablement avec la collaboration du P. Berthier jésuite et de Madame Dupin, que les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau nous ont fait connaître[1]. J'ai dit ailleurs que la fille du sous-traitant Poisson, la marquise de Pompadour, fit hacher l'édition du livre de Dupin, dont on ne sauva que cinq exemplaires. Mais il eût été impossible de mettre au pilon les nombreux pamphlets qui continuèrent à paraître contre l'*Esprit des Lois* : livres et brochures se succèdèrent, sans que la mort de Montesquieu pût interrompre les attaques.

5° De 1750 à 1755. Mort de Montesquieu.

Montesquieu en effet n'avait plus que quelques années à vivre. Tout ce déchaînement de haines, grandes et petites, ne parvenait pas à troubler sa sérénité malicieuse. Les longs travaux lui étaient interdits ; il se délassait en composant des ouvrages plus modestes que lui permettait d'écrire sa vue affaiblie. Il esquissait pour l'*Encyclopédie* un article *Sur le goût ;* il écrivait le petit roman d'*Arsace et Isménie ;* il envoyait à la Société Littéraire de Nancy dont le roi Stanislas l'avait nommé membre, un fragment d'histoire dans la manière de Fénelon, *Lysimaque*, qu'on est tenté d'ajouter aux *Aventures d'Aristonoüs*. Son tempérament, robuste malgré tout, le mettait à l'abri des infirmités de l'âge. Soudain, au cours d'un voyage à Paris, au mois de janvier 1755, il fut saisi par une fièvre inflammatoire. En treize jours, le mal l'emporta : il mourut, entouré de ses amis les plus chers accourus pour le soigner, et notamment du P. Castel qui l'assista à ses derniers moments. C'était le 10 février 1755, Montesquieu avait soixante-six ans. Sainte-Beuve rappelle, après Grimm l'auteur de la *Correspondance Littéraire*, que le convoi funèbre se fit presque sans personne. Seul de tous les gens de lettres, Denis Diderot était allé suivre le cortège. « Le 18e siècle, qui allait marcher bientôt avec ensemble et prosélytisme comme un seul homme, n'était pas enrôlé, ni même debout à la date où mourut Montesquieu. »

Le 18e siècle devait pourtant beaucoup à l'auteur des *Lettres Persanes*, des *Considérations* et de l'*Esprit des Lois ;* nous allons le voir par l'étude de ses œuvres.

1. Jean-Jacques était son secrétaire.

MONTESQUIEU PEINT PAR LUI-MÊME

Arrêtons-nous un moment pour dessiner le portrait de Montesquieu ; ou plutôt, demandons lui, à lui-même, une peinture de son caractère. Nous n'avons qu'à choisir parmi les confidences qu'il nous a laissées. Voici quelques-uns des traits de la physionomie de Montesquieu, tels qu'il a pris le soin de nous les fournir. Il écrit non sans malice : « Une personne de ma connaissance disait : Je vais faire une assez sotte chose, c'est mon portrait : je me connais assez bien ». Montesquieu se connaissait fort bien ; nous allons voir qu'en se montrant à nos yeux tel qu'il était, il n'a pas fait une sotte chose :

1° Et d'abord, il n'a qu'une passion, celle de l'étude ; elle l'eût, au besoin, guéri de toutes les autres : « L'étude a été pour moi le souverain remède contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé. Aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir dans sa vie, contre des heures délicieuses. Il faut avoir beaucoup étudié pour savoir peu ». — « J'ai, disait-il encore, la maladie de faire des livres, et d'en être honteux quand je les ai faits » ; si honteux, pourrions-nous ajouter, qu'il revoyait sans cesse ses ouvrages, et qu'il usait ses yeux et sa santé pour retoucher l'*Esprit des Lois*.

2° Lorsqu'il suffit d'une heure de lecture pour dissiper complètement les plus gros chagrins, c'est que les chagrins ne bouleversent pas l'âme très profondément. Montesquieu n'a pas une sensibilité très vive. C'est un modéré par tempérament, toujours maître de lui-même, et qui sait assurer son bonheur et sa tranquillité : « Ma machine est si heureusement construite, que je suis frappé par tous les objets assez vivement pour qu'ils puissent me donner du plaisir, pas assez pour qu'ils puissent me donner de la peine. Lorsque je goûte un plaisir, je suis affecté ; et je suis toujours étonné de l'avoir recherché avec tant d'indifférence ». Et, lorsqu'il déclare : « J'aime mieux être tourmenté par mon cœur que par mon esprit », on peut affirmer qu'il l'eût été davantage par son esprit, s'il avait pu l'être en quelque chose.

Bref, il avait tout ce qu'il faut pour être heureux. Il le fut, et il le répète plus d'une fois, sans avoir la superstition que ces aveux pourraient faire tourner la chance : « Je n'ai presque jamais eu de chagrin, encore moins d'ennui. Je m'éveille le matin avec une joie secrète de voir la lumière ; je vois la lumière avec une espèce de ravissement, et tout le reste du jour je suis content. Je passe la nuit sans m'éveiller ; et le soir, quand je vais au lit, une espèce d'engourdissement m'empêche de faire des réflexions ». Agréable prélude au sommeil du juste !

3° Cependant qu'on n'aille pas murmurer le mot d'égoïsme. Montesquieu est bon. Il a écrit : « Je n'ai jamais vu couler de larmes sans en être attendri. Je suis amoureux de l'amitié ». Non seulement il s'est attendri, mais il a été bienfaisant en actes. « Je souhaite avoir des manières simples, recevoir des services le moins que je puis, et en rendre le plus qu'il m'est possible ». Il en a rendu sans espoir de retour. Tout le monde connaît l'anecdote rapportée par Walckenaer, et la façon dont Montesquieu se montra généreux et délicat envers la famille d'un batelier rencontré sur le port de Marseille[1]. Seulement, il n'aimait pas qu'on fît du bruit autour de ses bonnes actions. De même, il était amoureux de l'amitié, mais il entendait ne pas être dupe : « Quand je me fie à quelqu'un, je le fais sans réserves, mais je me fie à très peu de personnes ». Socrate, dans Esope et dans La Fontaine, ne parle pas différemment. Quand on a le culte de l'amitié, on commence par ne pas en ravaler le nom. On peut se tromper sans doute : « J'ai eu le malheur de me dégoûter très souvent des gens dont j'avais le plus désiré la bienveillance ». Heureux encore celui qui garde le droit de s'écrier dans ce malheur : « Pour mes amis, à l'exception d'un seul, je les ai tous conservés ! »

4° Il avait aussi cette forme de la bonté, qui s'appelle la bienveillance. Le sourire de ce Gascon était malicieux, et jamais mé-

1.* NARRATION FRANÇAISE : Montesquieu se promène sur le port de Marseille où il est venu visiter sa sœur. Un jeune matelot de bonne mine l'invite à choisir son bateau pour une promenade en mer. Montesquieu accepte, puis, s'apercevant de l'inexpérience du jeune batelier, il le fait causer, apprend qu'il est joaillier de son état, et qu'il se fait matelot les dimanches et fêtes pour aider sa famille à amasser 2,000 écus et à racheter son père esclave à Tétouan. Montesquieu demande tous les renseignements possibles, puis débarque en laissant toute sa bourse au batelier. Six semaines après, le père revient dans sa maison et apprend aux siens qu'on l'a racheté, qu'on a payé son habillement et son voyage, et qu'on lui a remis 50 louis. Le jeune homme se met en devoir de chercher son passager qu'il devine être son bienfaiteur. Il le rencontre dans la rue deux ans après, se jette à ses genoux, le conjure de venir être témoin de la joie de la famille ; Montesquieu a l'air de ne pas comprendre, et se perd dans la foule. (On a trouvé dans les papiers de Montesquieu une note indiquant qu'il avait envoyé 7,500 francs à un banquier anglais de Cadix pour délivrer le sieur Robert, de Marseille, esclave à Tétouan.)

chant[1] : « Je n'ai jamais aimé à jouir du ridicule des autres. Je n'ai jamais été tenté de faire un couplet contre qui que ce soit. J'ai fait en ma vie bien des sottises, mais jamais de méchancetés. Quand je vois un homme de mérite, je ne le décompose jamais ; un homme médiocre, qui a quelques bonnes qualités, je le décompose ». Tout cela indique bien un esprit qui s'efforce d'être content des autres comme il l'est de lui-même. Cette modération et cette bienveillance le rendaient incapable de rancune : « Je pardonne aisément par la raison que je ne suis pas haineux ; il me semble que la haine est douloureuse. Lorsque quelqu'un a voulu se réconcilier avec moi, j'ai senti ma vanité flattée, et j'ai cessé de regarder comme ennemi un homme qui me rendait le service de me donner bonne opinion de moi ». Explication ingénieuse ! Cette forme de la vanité est bien près de la vertu. J'en dirai autant de celle qui consiste à refuser fièrement de descendre au niveau des médisances anonymes ou des accusations prudemment lancées à distance : « Quand on m'a dit : Si vous saviez les discours qui ont été tenus ! — Je ne veux pas les savoir, ai-je répondu. Si ce qu'on voulait rapporter était faux, je ne voulais pas courir le risque de le croire ; si c'était vrai, je ne voulais pas prendre la peine de haïr un faquin ». Ainsi Montesquieu gardait pour ainsi dire intact son fonds de bienveillance[2], en même temps qu'il sauvegardait son égalité d'âme et sa bonne humeur.

Mais ici encore il n'eût pas voulu passer pour dupe. Un Gascon qui ne raille pas les autres ne peut tout de même pas se laisser railler par eux. « Je n'ai jamais voulu souffrir qu'un homme d'esprit s'avisât de me railler deux fois de suite. » Dans ce cas, Montesquieu faisait sentir à l'homme d'esprit que c'était une lutte de corsaire à corsaire. Il avait assez souvent l'avantage. « Si ce n'est pas vrai, lui disait un hâbleur, je vous donne ma tête. — Je l'accepte, riposte Montesquieu ; les petits présents entretiennent l'amitié. » A plus forte raison quand il s'agissait de fautes plus graves, de vices comme l'envie, ou, d'une façon générale, d'actes ou de paroles contraires à l'honnêteté. « Je loue toujours devant un envieux ceux qui le font pâlir. Il n'y a point de gens que j'aie plus méprisés que les petits beaux esprits et les grands qui sont sans probité. » En face de ceux-là, son attitude était très nette ; ils n'avaient aucun droit à sa bienveillance. « Ce qui m'a toujours beaucoup nui, c'est que j'ai toujours méprisé ceux que je n'estimais pas. » Cela lui aurait beaucoup moins nui, s'il s'était contenté de les mépriser intérieurement. Mais il châtiait d'un mot

1. « La raillerie est un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel. » *(Mes Pensées.)*

2. Cf. « Les gens qui ont beaucoup d'esprit tombent souvent dans le dédain de tout. Les gens d'esprit sont gouvernés par des valets ; et les sots, par des gens d'esprit. » *(Mes Pensées.)*

« les petits beaux esprits » et les « grands sans probité », l'homme qui a formulé ces deux aphorismes : « Quand on court après l'esprit, on attrape la sottise. — Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous. »

5° Par la disposition générale de son caractère qui l'inclinait à s'adapter complaisamment aux circonstances, Montesquieu devait aimer également la ville et la campagne. « Pour moi, je ne sais si c'est une chose que je dois à mon être physique ou à mon être moral ; mais mon âme se prend à tout. Je me trouvais heureux dans mes terres, où je ne voyais que des arbres ; et je me trouve heureux à Paris, au milieu de ce monde d'hommes qui égalent les sables de la mer. » C'est qu'il observe avec une curiosité toujours en éveil ce qui se passe autour de lui : « Ceux qui aiment à s'instruire ne sont jamais oisifs. Quoique je ne sois jamais chargé d'aucune affaire importante, je suis cependant dans une occupation continuelle. Je passe ma vie à examiner ; j'écris le soir ce que j'ai remarqué, et ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dans la journée ; tout m'intéresse, tout m'étonne ; je suis comme un enfant, dont les organes, encore tendus, sont vivement frappés par les moindres objets ».

La moisson était d'autant plus fructueuse que les salons où il avait l'habitude d'aller recevaient plus nombreuse compagnie. Madame de Chaulnes prétendait qu'il venait dans le monde pour faire son livre. Il fréquentait les salons de Madame Geoffrin, de Madame Tencin, de Madame du Deffand, de Madame d'Aiguillon. A l'entendre, il était timide : « La timidité a été le fléau de toute ma vie ; elle semblait obscurcir jusqu'à mes organes, lier ma langue, mettre un nuage sur mes pensées, déranger mes expressions. J'étais moins sujet à ces abattements devant des gens d'esprit que devant des sots : c'est que j'espérais qu'ils m'entendraient, cela me donnait de la confiance ». Voilà pourquoi il choisissait les réunions où il était sûr de rencontrer des causeurs intelligents. Mais quand il rencontre des sots, il s'amuse de bon cœur : « Je suis presque aussi content avec des sots qu'avec des gens d'esprit : car il y a peu d'hommes si ennuyeux qui ne m'aient amusé ; très souvent il n'y a rien de si amusant qu'un homme ridicule ». A charge de revanche, d'ailleurs : « Je ne hais pas me divertir en moi-même des hommes que je vois, sauf à eux à me prendre à leur tour pour ce qu'ils veulent ». Il nous est facile de nous le figurer au milieu des sociétés mondaines de l'époque : « J'ai cru trouver de l'esprit à des gens qui passaient pour n'en point avoir. Je n'ai pas été fâché de passer pour distrait : cela m'a fait hasarder bien des négligences qui m'auraient embarrassé. J'aime les maisons où je puis me tirer d'affaire avec mon esprit de tous les

jours. Dans les conversations et à table, j'ai toujours été ravi de trouver un homme qui voulût prendre la peine de briller : un homme de cette espèce présente toujours le flanc, et tous les autres sont sous le bouclier. Rien ne m'amuse plus que de voir un conteur ennuyeux faire une histoire circonstanciée sans quartier : je ne suis pas attentif à l'histoire, mais à la manière de la faire. Pour la plupart des gens, j'aime mieux les approuver que de les écouter. Je suis, je crois, le seul homme qui ait mis des livres au jour sans être touché de la réputation de bel esprit. Ceux qui m'ont connu savent que dans mes conversations je ne cherchais pas trop à le paraître, et que j'avais assez le talent de prendre la langue de ceux avec lesquels je vivais. Quand on s'est attendu que je brillerais dans une conversation, je ne l'ai jamais fait : j'aimais mieux avoir un homme d'esprit pour m'appuyer que des sots pour m'approuver ». On remarque dans cette poignée de maximes le même mélange de bienveillance et de fine malice que nous avons déjà signalé dans Montesquieu ; ces lignes nous montreront le même goût de la simplicité dans les manières et dans les paroles : « Hommes modestes, venez, que je vous embrasse ; vous faites la douceur et le charme de la vie. Vous croyez que vous n'avez rien, et moi, je vois que vous avez tout. Quand je vous compare à ces hommes absolus que je vois partout, je les précipite de leur tribunal et je les mets à vos pieds[1] ».

6° Et le même homme écrit : « Quand j'ai été dans le monde, je l'ai aimé comme si je ne pouvais souffrir la retraite ; quand j'ai été dans mes terres, je n'ai plus songé au monde ». Il songe à bien autre chose ! Il goûte le charme de la retraite, et travaille en paix à ses ouvrages de longue haleine. Surtout, il se plaît au milieu de ses paysans. « L'air, les raisins, le vin des bords de la Garonne et l'humeur des Gascons font d'excellents antidotes contre la mélancolie. » Le travail des champs est salutaire à l'âme. Il s'occupe en bon propriétaire de ses domaines de la Brède, de Clérac, de Montesquieu. Il faut se le représenter au milieu de ses prairies, « courant du matin au soir, nous dit Garat dans ses *Mémoires historiques sur le 18e siècle*[2], un bonnet de coton sur la tête, un long échalas de vigne sur l'épaule ». D'une taille bien prise, l'allure vive et résolue, il a l'air d'un vigneron[3], et les visiteurs, venus pour présenter leurs hommages à l'auteur des *Considérations*, demandent à ce brave homme, coiffé de son bonnet, si c'est bien

1. « Un fonds de modestie rapporte un très grand fonds d'intérêt. » *(Mes Pensées.)*

2. *Et sur les principaux personnages de la Révolution française ainsi que sur la vie et les écrits de M. Suard.* T. I, L. II, p. 102.

3. « En fait de parure, il faut toujours rester au-dessous de ce qu'on peut. » *(Mes Pensées.)*

là le château de M. de Montesquieu. Et cette physionomie mobile s'éclaire alors d'un sourire. Ce visage, long et maigre, mais qui, suivant le mot de Sainte-Beuve, « semble fait pour la médaille », eût certes frappé les interlocuteurs par l'élégance de ses traits ; mais qui se serait imaginé le baron de Montesquieu dans ce costume rustique ?

Il ne parle du reste que travaux des champs, rigoles, métairies, bois : « J'ai besoin de cinquante livres de graines de trèfle de Flandre ». Il vend son vin aux Anglais « immédiatement comme il l'avait reçu de Dieu », et observe que sa gloire littéraire sert remarquablement ses intérêts de propriétaire qui « place » ses feuillettes.

7° Ce hobereau est aussi un gentilhomme, et il a beau parler de sa noblesse avec désinvolture, il y tient. « Je fais faire assez sotte chose : c'est ma généalogie. » Pas plus sotte que son portrait. « Quoique mon nom ne soit ni bon, ni mauvais, n'ayant guère que deux cent cinquante ans de noblesse prouvée, cependant j'y suis attaché, et je suis homme à faire des substitutions[1]. » Ce n'est pas qu'il ait pour la noblesse contemporaine beaucoup d'estime : « J'ai eu d'abord pour la plupart des grands une crainte puérile : dès que j'ai eu fait connaissance, j'ai passé presque sans milieu jusqu'au mépris[2] ». Mais s'il dit encore : « Les grands seigneurs ont du plaisir, le peuple a de la joie », il ne conclut pas comme La Bruyère qu'il opte pour être peuple. Il sent trop les avantages de son titre de gentilhomme, et il défend avec opiniâtreté ses droits seigneuriaux. Il aime les paysans[2], mais il leur fait des procès, et il s'arrange pour ne pas perdre.

8° Il est d'autres avantages qu'il dut à cette situation de gentilhomme campagnard. Le plus précieux est l'indépendance. Maître chez lui, il ne veut pas être esclave chez les autres. Son ambition est bornée. « J'ai l'ambition qu'il faut pour me faire prendre part aux choses de cette vie : je n'ai point celle qui pourrait me faire trouver du dégoût dans le poste où la nature m'a mis. » Il trouve son château, qui date de Charles VII, bien gothique ; mais il y est souverain, il peut y faire ce qui lui plaît, y dire ce qu'il veut. Il est riche ; il n'a besoin de personne. Sa fortune est bien à lui, elle est honnêtement acquise : « J'ai eu pour principe de ne jamais faire par autrui ce que je pouvais par moi-même : c'est ce

1. « Il l'a fait » (note du manuscrit), c.-à-d. comme les nobles qui voulaient réagir contre la mobilisation, le morcellement et l'aliénation des patrimoines, il a pris des dispositions par lesquelles « la noblesse de son nom » devait être conservée.

2. « J'aime les paysans ; ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers. » *(Mes Pensées.)*

qui m'a porté à faire ma fortune par des moyens que j'avais dans mes mains, la modération et la frugalité, et non par des moyens étrangers, toujours bas ou injustes ». Il déclare : « Je n'ai pas laissé, je crois, d'augmenter mon bien : j'ai fait de grandes améliorations à mes terres : mais je sentais que c'était plutôt pour une certaine idée d'habileté que cela me donnait, que pour l'idée de devenir plus riche ». C'est aussi pour devenir plus indépendant. « Il m'est aussi impossible d'aller chez quelqu'un dans des vues d'intérêt qu'il m'est impossible de rester dans les airs. » Belle maxime, mais qu'il est d'autant plus aisé d'appliquer qu'on a 60,000 livres de rente. « Je n'ai point paru dépenser, mais je n'ai jamais été avare : et je ne sache pas de chose assez peu difficile pour que je l'eusse faite pour gagner de l'argent. » Si Montesquieu n'a jamais « dépensé — suivant ses propres mots — quatre louis par air », c'est pour n'avoir jamais à faire « une visite par intérêt[1]. » C'est pour échapper à l'obligation d'assiéger les antichambres des gens en place : « Je n'ai pas aimé à faire ma fortune par le moyen de la cour ; j'ai songé à la faire en faisant valoir mes terres, et à tenir toute ma fortune immédiatement de la main des dieux. N... qui avait de certaines fins, me fit entendre qu'on me donnerait une pension ; je dis que, n'ayant point fait de bassesses, je n'avais pas besoin d'être consolé par des grâces ».

9° Cette indépendance du caractère, nous la retrouvons dans les idées. « Je suis un bon citoyen ; mais, dans quelque pays que je fusse né, je l'aurais été tout de même. Je suis un bon citoyen, parce que j'ai toujours été content de l'état où je suis, que j'ai toujours approuvé ma fortune, que je n'ai jamais rougi d'elle, ni envié celle des autres. Je suis un bon citoyen, parce que j'aime le gouvernement où je suis né, sans le craindre, et que je n'en attends d'autre faveur que ce bien inestimable que je partage avec mes compatriotes ; je rends grâce au ciel de ce qu'ayant mis en moi de la médiocrité en tout, il a bien voulu mettre un peu de modération dans mon âme. » Il aime le gouvernement, c'est qu'il n'est pas difficile, a-t-on dit ! — Il faut n'avoir pas lu l'*Esprit des Lois* pour reprocher à Montesquieu d'admirer la monarchie absolue de Louis XV.

« Les nations s'environnent de luxe, de richesses et de luxe d'esprit ; et les hommes manquent très souvent de pain et de sens commun. Pour assurer à tous le pain, le bon sens et les vertus qui leur sont nécessaires, il n'y a qu'un moyen : il faut beaucoup éclairer les peuples et les gouvernements ». Montesquieu a contribué beaucoup à éclairer les uns et les autres, le gouverne-

1. *Mes Pensées.*

ment de son pays surtout, car il aimait la France : « J'ai eu naturellement de l'amour pour le bien et l'honneur de ma patrie, et peu pour ce qu'on appelle la gloire ; j'ai toujours senti une joie secrète lorsqu'on a fait quelque règlement qui allait au bien commun ». Mais cet amour pour son pays ne va pas jusqu'à une superstition aveugle ; il ne croit pas que le meilleur moyen d'avoir une France grande et forte, ce soit de ravaler les autres nations : « Quand j'ai voyagé dans les pays étrangers, je m'y suis attaché comme au mien propre ; j'ai pris part à leur fortune, et j'aurais souhaité qu'ils fussent dans un état florissant ». Et il écrit ces lignes qui semblent empruntées à un de ses chers Anciens :

« Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime ».

10° C'était enfin une âme fort peu religieuse. S'il s'agit de la vie des peuples d'autrefois, il attachera très peu d'importance au rôle de leurs croyances et à l'influence de leur culte : de bons soldats, une politique extérieure habile, une politique intérieure sage, voilà d'après lui de quoi expliquer la grandeur des Romains : nous voici très loin de Fustel de Coulanges. Certes, il est bien obligé toutefois de faire une place à la religion des Anciens ; il l'envisagera alors plutôt comme une institution politique, comme une forme sociale. Il fera de même pour le christianisme. Ce n'est pas à tort que les défenseurs de l'Eglise avaient signalé au cardinal Fleury dans le livre des *Lettres Persanes*, des attaques contre la religion catholique et ses ministres ; il y a dans la bibliothèque de la ville de Bordeaux, une édition allemande des *Considérations* (1742) dont la préface, après avoir rappelé les liens qui unissaient Montesquieu à la franc-maçonnerie de l'univers et de l'Allemagne, indique que l'ouvrage est considéré comme utile pour la libre-pensée. Dans l'*Esprit des Lois* il réservera un chapitre « aux lois dans le rapport qu'elles ont avec la religion établie dans chaque pays, considérée dans ses pratiques et en elle-même » ; (chap. XXIV) ; mais, si le ton a changé depuis les *Lettres Persanes*, le point de vue est resté le même. Pour répondre à l'accusation de déisme, il déclarait dans sa *Défense de l'Esprit des Lois* qu'il avait parlé de la religion chrétienne « de manière à en faire sentir toute la grandeur » ; il aurait dû écrire : « toute l'utilité », et encore ! Il étudie les religions pour voir « celles qui sont le plus conformes au bien de la société », et il ne veut les examiner que

« par rapport au bien que l'on en tire dans l'état civil ». Il avait dit au chapitre X des *Considérations* que « la religion est toujours le meilleur garant que l'on puisse avoir des mœurs des hommes » ; il dira dans le chapitre XXIV de l'*Esprit des Lois* : « La religion, même fausse, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la probité des hommes ». L'addition n'indique pas qu'en avançant en âge, Montesquieu fût devenu plus religieux dans l'âme : au contraire. On a souvent raconté son dernier mot au curé qui l'exhortait à son lit de mort : « Vous comprenez, Monsieur, combien Dieu est grand. — Oui, Monsieur, et combien les hommes sont petits ». Cette anecdote n'est sans doute pas vraie ; le mot suivant n'est peut-être pas plus authentique, mais il me semble définir à merveille l'attitude de Montesquieu à l'égard de la religion chrétienne : « J'ai beaucoup respecté *la religion* ; *la morale* de l'Evangile est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes ». Voltaire a souvent tenu le même langage.

Tel est le portrait de Montesquieu peint par lui-même. Les témoignages contemporains ne le démentent pas. Peut-être serons-nous à présent autorisés à dire que l'homme fait aimer l'auteur.

EXEMPLE DE LECTURE EXPLIQUÉE

D'UN PASSAGE DE MONTESQUIEU

(*Lettres Persanes.* — CXLIV. Rica à Usbek.)

Je trouvai, il y a quelques jours, dans une maison de campagne où j'étais allé, deux savants qui ont ici une grande célébrité. Leur caractère me parut admirable. La conversation du premier, bien appréciée, se réduisait à ceci : « Ce que j'ai dit est vrai, parce que je l'ai dit ». La conversation du second portait sur autre chose : « Ce que je n'ai pas dit n'est pas vrai, parce que je ne l'ai pas dit ».

J'aimais assez le premier : car qu'un homme soit opiniâtre, cela ne me fait absolument rien ; mais qu'il soit impertinent, cela me fait beaucoup. Le premier défend ses opinions ; c'est son bien. Le second attaque les opinions des autres ; et c'est le bien de tout le monde.

O mon cher Usbek, que la vanité sert mal ceux qui en ont une dose plus forte que celle qui est nécessaire pour la conservation de la nature ! Ces gens-là veulent être admirés à force de déplaire. Ils cherchent à être supérieurs, et ils ne sont pas seulement égaux.

Hommes modestes, venez, que je vous embrasse : vous faites la douceur et le charme de la vie. Vous croyez que vous n'avez rien ; et moi je vous dis que vous avez tout. Vous pensez que vous n'humiliez personne ; et vous humiliez tout le monde. Et quand je vous compare dans mon idée avec ces hommes absolus que je vois partout, je les précipite de leur tribunal, et je les mets à vos pieds.

I. Circonstances de la Publication. — La lettre 144, qui manque dans les éditions de 1721, est la septième du supplément de l'édition de 1754 (Cologne, Pierre Marteau). Montesquieu l'avait-il négligée en 1721, parce qu'elle rappelait d'assez près la Lettre 50 (Rica à ***) ? Ou, au contraire, lorsque parut la troisième édition, voulut-il insister sur un sujet qui lui était plus particulièrement à cœur ? Observons du reste que la Lettre 50 était plutôt dirigée contre les « insectes qui osent faire paraître un orgueil qui déshonorerait les plus grands hommes », et qu'elle se contentait d'indiquer que « la modestie est une vertu nécessaire à ceux à qui le Ciel a donné de grands talents ».

Il s'agit à présent de ces derniers, de deux savants très célèbres. Il se pourrait donc que Montesquieu eût voulu, après coup, compléter ce qu'il avait dit dans la Lettre 50, d'autant plus qu'en séparant les deux lettres analogues par un si long intervalle, il évitait le reproche de monotonie auquel il tenait par dessus tout à échapper.

II. Caractère de celui qui écrit. — Quoiqu'il en soit, dans le cahier qui porte pour titre : « Corrections des *Lettres Persanes* — Dernière copie », Montesquieu, après avoir ordonné de réduire le texte de la Lettre 143, ajoute : « ... à la place de tout cela, mettez la lettre suivante : *Lettre... Usbek à Rica* ». Y a-t-il une inattention ? Sans aucun doute, puisque nous lisons dans la lettre : « O mon cher Usbek... », à moins qu'on prétende qu'Usbek s'adresse à lui-même, ce qui est invraisemblable, surtout sous cette forme. Pourrions-nous trouver d'autres raisons qui nous déterminent à attribuer cette lettre à Rica plutôt qu'à Usbek ? Reprenons la distinction établie par M. Sorel : « Usbek tient la plume quand Montesquieu fait la morale à ses contemporains, Rica la prend lorsqu'il les raille ». Nous voilà bien avancés ! La lettre 144 est à la fois une leçon et une satire. Celui qui l'écrit apparaît comme un tout jeune homme, vif, alerte, sémillant, gai, qui voit vite et bien, qui réfléchit en même temps qu'il observe, et dont la rapidité d'impressions se traduit par des saillies, des apostrophes, etc. Usbeck semble d'ordinaire plus grave, plus réfléchi, moins prompt à se livrer ; il a à la fois moins d'illusions que Rica et moins de « gaîté naturelle », dit-il lui-même. Peut-être donc il y a une simple inattention de la part de Montesquieu. N'en exagérons pas l'importance. Rien d'asiatique, dans cette lettre ; rien d'oriental ; c'est Montesquieu qui écrit, et on le sent bien. Usbek et Rica représentent les deux aspects de la pensée de Montesquieu, tantôt sérieuse, tantôt légère ; quand les deux aspects sont présentés à la fois, les nuances s'atténuent jusqu'à disparaître, et il est infiniment probable que si Montesquieu avait corrigé : « ô mon cher Usbek », en : « ô mon cher Rica », la question ne se serait même pas posée.

III. L'Idée générale : la Modestie. — L'idée essentielle est la suivante : La modestie est en même temps une des qualités les plus rares et les plus précieuses. Elle est plus encore : elle apparaît comme la forme naturelle de la vertu vraie (Lettre 50), comme la forme naturelle du mérite réel, de la science profonde. Le défaut contraire, la vanité, est un des plus insup-

portables parce qu'il est un des plus égoïstes. Et certes, il y a des degrés dans ce défaut : être intransigeant dans ses moindres affirmations est, à tout prendre, un vice moins sérieux que d'attaquer les affirmations de tout le monde; mais combien la modestie est infiniment plus humaine! Admettons qu'il y ait une part de « vanité », c'est-à-dire un désir d'approbation, un désir de produire de l'effet, qui soit utile à la conservation de la nature. « Que faut-il donc penser de la vanité ? demandait un personnage des *Dialogues* de Fontenelle. A un certain point, c'est un vice : un peu en deçà, c'est une vertu. » Une vertu ? Non pas, reprendrait Montesquieu, mais une nécessité. Un vice ? Oui, dès que la dosé absolument indispensable est dépassée, et un vice qui nous rend odieux, qui nous ravale au-dessous des autres. Seule, la modestie rend l'homme « sociable », et, parce qu'elle est conforme aux intérêts de la société, elle est conforme aux intérêts particuliers de ceux qui la pratiquent (idée du 18e siècle). Elle leur donne tout, elle les met au-dessus de tout, au-dessus notamment de ceux qui pensent trouver dans un défaut antisocial une supériorité de mauvais aloi, et que l'honnête homme ne saurait lui reconnaître.

Lieu commun de morale, dira-t-on ; sans doute, mais renouvelé par un homme qui écrit au 18e siècle, par un « philosophe », par un moraliste laïque pour lequel le criterium de l'utilité sociale passe avant tous les autres. Et ce qui rajeunit plus encore ce lieu commun, ce qui lui donne un air de vérité qui en fait l'originalité même, c'est la conviction de celui qui le met en œuvre, sa sincérité, presque son juvénile enthousiasme. Ce n'est pas la première fois que Montesquieu fait l'éloge de cette vertu ; il y reviendra encore : il y revient constamment dans ses appréciations. A mesure que son expérience s'étend et se précise, il y trouve des motifs nouveaux de s'attacher à son opinion ; déjà son expérience est assez riche pour lui fournir un développement personnel. Disons mieux. Il sent en lui-même, dans son propre cœur, le prix de cette vertu ; il en donne de constants exemples.

A ce sujet, Sainte-Beuve a fort bien vu que « tous les témoignagnes concordent » : tous, ceux de Voisenon, de Garat, de lord Charlemont, de Tremblay, tous ceux qu'a rassemblés Sainte-Beuve et tous ceux que nous pourrions rassembler nous-même, nous montrent un Montesquieu modeste, simple dans ses manières, dans ses goûts, dans sa conversation, dans sa mise, bien plus dans l'opinion intime qu'il avait de lui-même, puisqu'il croyait que son fils valait mieux que lui, puisqu'il déclarait que, si ses enfants arrivaient un jour « à une grande fortune », « ils auraient besoin de toute leur vertu pour avouer » leur père.

Montesquieu n'avait fait que des livres ; trop fin pour ne pas savoir ce qu'ils valaient, il était trop peu infatué de sa personne pour se poser en ancêtre de génie. De là, cet accent personnel qui séduit et entraîne, de là cette marque personnelle qui imprime au lieu commun un caractère original.

De là aussi la valeur générale du morceau. On n'enferme pas dans une formule l'auteur des *Lettres Persanes* : ce n'est pas seulement un peintre de mœurs, et, à plus forte raison, ce n'est pas uniquement, comme on l'a dit, un journaliste qui prend des esquisses, des crayons d'actualité. Il y a ici une vérité humaine, permanente ; comme son prédécesseur La Bruyère, qui lui sert de modèle, Montesquieu fait transparaître l'universel à travers le particulier ; c'est un petit chapitre de la morale des honnêtes gens, éternelle et durable : les observations restent vraies de l'homme de tous les pays et de tous les temps.

IV. Le Plan et les Idées secondaires. — Comment ces observations sont-elles présentées ? Le plan est à la fois harmonieux et varié. Montesquieu avait-il sous les yeux les maximes détachées que La Bruyère avait écrites sur ce sujet dans les *Caractères*, chap. XI : *De l'Homme* ? En tout cas, il les avait lues. Mais son public est plus léger que celui de La Bruyère, il est plus difficile à satisfaire aussi. En outre, la forme épistolaire que Montesquieu a choisie, l'oblige à composer un tout qui se tienne, dont les parties soient liées. Il y a donc dans cette lettre deux parties qui se subdivisent chacune en deux autres, à peu près égales :

A'. Esquisse des deux savants ;
A". Réflexions sur leur vanité particulière ;
B'. Réflexions générales : Sur la vanité ;
B". Sur la supériorité de la modestie.

C'est un plan à la fois très net et élégant. Les portraits amènent les premières réflexions ; les secondes prolongent les premières en les étendant, et ingénieusement l'éloge de la vertu, mêlé à la critique du vice attaqué, est un prolongement nouveau qui étend la pensée. Il y a unité et diversité. On pourrait même dire qu'il y a une progression savante :

A'. Triomphe passager des vaniteux ;
A". Premier échec que leur inflige mentalement Rica en leur présence ;
B'. Deuxième échec que leur inflige Rica en associant Usbek à ses critiques ;
B". Revanche définitive de la modestie sur la vanité.

C'est un art différent de celui de La Bruyère. Les diverses parties se prêtent un appui mutuel, et l'unité est plus distinctement sentie par la gradation adroite qui donne à la lettre un intérêt presque dramatique.

A'. *Les deux savants.* — Ils nous sont présentés fort vite. Rica les a rencontrés dans une maison de campagne : passe encore s'ils gardaient leur air prétentieux pour leur laboratoire ou leur cabinet de travail ! Mais ils transportent leur morgue dans la société polie et distinguée de l'époque, où ils sont accueillis avec d'autant plus d'empressement que la science est fort à la mode. Pas de portraits à proprement parler ; une esquisse morale seulement, et faite d'un coup de crayon chaque fois, mais le trait est significatif ; il résume tout un caractère, il résume toute une série de conversations. A quoi bon insister ? Quels que soient les sujets traités par les savants, le même axiome est au fond de leur argumentation, la même suffisance s'affirme dans leurs propos.

A''. *Réflexions sur ces deux cas particuliers.* — Rica écoute avec malice et avec curiosité. Il se garde bien d'intervenir. Il prend mentalement des notes. Le premier lui paraît moins désagréable que l'autre. *J'aimais assez* est ironique. Rica n'irait pas faire son ami et compagnon d'un homme dont toutes les paroles doivent être prises pour paroles d'Evangile. Il laisserait de côté l'homme opiniâtre ; mais il le trouve non moins *admirable* que l'autre ; la seule différence, c'est qu'il est moins gênant. Il y a de la raillerie même dans cette façon de défendre un homme peu défendable. En tout cas, la gradation est marquée. Après le premier : hélas ! mais après le second : holà !

B'. *Le ton a changé.* — La réflexion venant là-dessus, Ric. fait part à Usbek des conclusions plus vastes qu'il tire de cette anecdote. Il ne s'agit plus d'un aparté, il s'agit d'une leçon de morale. Mais encore ici l'essentiel seul est resté. La vanité porta préjudice à ceux qui en ont une dose plus forte, etc. ; *b*) ils veulent atteindre un but ; *b'*) ils arrivent à un résultat opposée

B''. *Nouveau changement.* — Ce n'est plus une confidence à un ami, c'est un appel à tous ceux qui sur la terre sont hommes de modestie. Ils sont délicieux dans la société ; Montesquieu va payer la dette de l'humanité tout entière, en proclamant, contre leur propre avis même, qu'ils servent à merveille leurs intérêts, leur réputation, et que pour lui, il les voit comme dans une apothéose, tandis que les vaniteux sont à leurs pieds.

Ainsi variété dans le développement, art de tenir l'attention toujours en haleine, de la piquer, de la réveiller, de ne pas lui permettre de relâche, tels sont dans cette lettre les traits principaux de la mise en œuvre ; la forme vient remarquablement appuyer et préciser ces effets.

V. Le Style. — Le style va droit au but, par les voies les plus rapides. Il y a parfois dans La Bruyère, modèle de Montesquieu, quelque chose d'un peu compliqué. Ici il y a une simplicité facile, une légèreté qui vient de la sobriété de la forme et de l'allure de la phrase.

Le choix est judicieux et sûr : *admirable* a le sens latin : « étonnant », mais il a aussi gardé un peu de l'autre sens par ironie ; *bien appréciée*, est non moins plaisant : « réduite à sa plus simple expression et jugée à son juste prix » ; *portait sur*, emploi heureux, non pas « avait pour objet », mais « avait pour base, immuable... ».

Tout cela est mis en valeur par des phrases courtes, un peu cassantes, au moins dans les premiers paragraphes, mais non essoufflées. La pensée relie toutes ces propositions, à défaut de particules qui les coordonnent ou qui les subordonnent. Il y a d'ailleurs un rythme assez sensible. Relisez le premier paragraphe. La phrase initiale groupe, en les classant avec dextérité, les circonstances. Puis une phrase brève marque l' « admiration » de l'observateur. Vient alors un balancement, aisé et non affecté, de deux séries de propositions parallèles qui s'équilibrent et se répondent.

Dans l'intérieur même de chaque proposition, les mots importants, les idées essentielles sont mises en valeur avec un certain tour de main qui est à noter. Voyez comment l'expression : *J'aimais assez* est lancée en tête, et comment, par une inversion ingénieuse, les deux subordonnées précédées de *que* sont suivies du résultat produit dans l'âme de celui qui parle ; comme le même procédé antithétique, sentencieux, est appliqué dans la fin du second paragraphe : c'est la vraie phrase à la Montesquieu, plus appuyée, plus piquante, plus « pointue » que celle de La Bruyère.

Et ce procédé, ailleurs parfois fatigant, il est vrai, est fort habilement employé. Nous ne sommes pas éblouis par les facettes d'un style trop travaillé, trop coquet ; l'auteur ne pense pas constamment par épigrammes. Nous nous reposons, grâce à l'apostrophe qui suit : *O mon cher Usbek !...*, et par l'exclamation qui nous emporte d'un mouvement plus large. Il y a une opposition plus fine et moins en relief entre *admirés* et *déplaire*, et si une nouvelle opposition, cette fois très fortement

mise en lumière, entre *supérieurs* et *égaux* intervient, nous avons eu le temps de nous délasser dans l'intervalle.

Vienne le dernier paragraphe, et l'allure se transforme. Par un procédé qu'on retrouve souvent chez La Bruyère, l'élargissement de la phrase correspond à l'élargissement de la pensée. Le style d'abord a changé : il a quelque chose d'affectueux, d'intime, de voilé (*douceur, charme de la vie*). Remarquez aussi la tournure familière, amie : *Venez, que je vous embrasse* (*afin que*). Et peu à peu le style devient plus pressant et plus sonore, les antithèses se succèdent, naturelles, non cherchées, opposant les mêmes verbes (*avez, humiliez*), les mots les plus usuels et qui prennent par leur position une valeur singulière (*rien, tout ; personne, tout le monde*) ; l'énergie de la conclusion où nous trouvons la seule image de tout le morceau est accentuée par le double geste presque indigné (*précipité, mets à vos pieds*) que le vengeur de la modestie esquisse vigoureusement.

Le rythme vient renforcer cette impression. Il y a des points dans le texte : l'élan est tel que la voix ne saurait s'arrêter ; ce n'est plus la distribution régulière et arrêtée de rythmes pairs qui se succèdent ; ce sont des rythmes impairs, et très artistiquement nuancés : $4 + 7 - 13\ (6 + 7) - 8 + 9 - 11 + 9 - [11 + 13\ (8 + 5) + 11 + 7]$. Observez comme la partie comprise entre [ ] a plus d'air, plus de « large » que le reste, et comment, au lieu de surcharger le dernier membre, Montesquieu ne lui donne que 7 syllabes (au lieu de 11, 13 et 11) marquant mieux ainsi l'abaissement définif du vaniteux.

VI. Conclusion. — En résumé, cette lettre sur la Modestie est intéressante pour faire connaître le caractère même de Montesquieu et un certain nombre des traits caractéristiques de sa manière dans les *Lettres Persanes*. La malice, l'épigramme, la gaîté ne doivent pas nous faire oublier ce qu'il y a de grave, de sérieux, de sincèrement humain dans certaines parties du « plus profond des livres frivoles ». Le ton vif, l'allure cavalière, la forme preste, ironique, frondeuse, ne doivent pas nous faire conclure que Montesquieu n'était pas déjà capable d'autres qualités. Il y a là autre chose que le causeur amusant et spirituel que les salons allaient se disputer ; il y a la réflexion d'un moraliste, d'un « philosophe » au sens du 18e siècle, et l'art d'un grand écrivain qui s'essaye avant d'aborder des ouvrages de longue haleine. Jeune, il s'ébat et joue, disait Sainte-Beuve, et il ajoutait : mais le sérieux se retrouve dans son jeu. Formé à l'école de La Bruyère, Montesquieu avait su mettre à profit les leçons de ce maître, et nous venons de voir comment pour le fond et la forme il l'avait continué d'une façon originale.

DISSERTATION SUR LA POLITIQUE DES ROMAINS DANS LA RELIGION

Lue à l'Académie de Bordeaux le 18 juin 1716.

L'œuvre expliquée.

[Laissons de côté un *Discours sur Cicéron*, publié pour la première fois dans les *Mélanges inédits* (1892), œuvre que Montesquieu avait composée à l'âge de vingt ans environ, et à laquelle il reprochait lui-même un « air de panégyrique », c'est-à-dire un ton déclamatoire et guindé. Le premier essai auquel nous devions nous arrêter est la *Dissertation sur la Politique des Romains dans la Religion*, lue à l'Académie de Bordeaux, le 18 juin 1716.

Beaucoup d'éditeurs ont placé cette *Dissertation* à la suite des *Considérations sur les Causes de la Grandeur et de la Décadence des Romains*. Ils ont tort, aux yeux de qui veut suivre le développement du génie de Montesquieu. Mais ils ont raison de rapprocher les deux œuvres, quelles que soient les différences qui séparent, pour le mérite du fond et de la forme, l'œuvre de la jeunesse et l'œuvre de la maturité de Montesquieu.

1° La dissertation complète le grand ouvrage, où la religion n'est étudiée que comme une cause de décadence (chap. XXII), non comme une cause de grandeur.

2° Elle nous renseigne définitivement sur la façon dont Montesquieu étudiera toujours les religions ; il écrira dans l'*Esprit des Lois* (XXIV, v) : « Lorsqu'une religion naît et se forme dans un Etat, elle suit ordinairement le plan du gouvernement où elle est établie : car les hommes qui la reçoivent, et ceux qui la font recevoir, n'ont guère d'autres idées de police que celle de l'Etat dans lequel ils sont nés ». Il a toujours pensé de même. Il y a dans la dissertation une idée tout à fait exacte : c'est que chez les Romains, plus que chez tout autre peuple, la religion fut subordonnée à la politique. Montesquieu a exagéré cette idée jusqu'à affirmer qu'il n'y avait pas autre chose dans la religion romaine qu'une institution politique. C'est bien une idée du 18e siècle. Montesquieu ne changera pas d'opinion à ce sujet quand il examinera les autres cultes.

3° Elle nous montre enfin les progrès de Montesquieu dans l'art d'écrire. Entre le *Discours sur Cicéron* et la *Dissertation*, la distance est grande : ce n'est plus un adolescent, nourri de l'antiquité romaine, qui met en œuvre les procédés des rhéteurs anciens ; c'est un érudit qui sait découvrir ses textes et les utiliser, un « philosophe » qui dégage des observations générales d'un ensemble de faits particuliers, un écri-

vain qui possède le talent de formuler vigoureusement sa pensée ou de la traduire avec une ingénieuse distinction. On verra sans doute, à certains passages, que Montesquieu ne connaît pas encore tout son métier : mais il est désormais plus qu'un apprenti, il est presque un maître, et, pour tout dire, la *Dissertation* semblerait plutôt avoir été composée, après les *Lettres Persanes*, entre ces *Lettres* et les *Considérations*.

N. B. — Il faudrait, presque à chaque pas, faire des remarques historiques sur le texte ; on trouvera l'essentiel dans un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous nous contenterons de citer : Fustel de Coulanges, *La Cité antique*. — Dietz, *Les Dieux de l'ancienne Rome* (traduction française abrégée du *Römische Mythologie* de Preller). — G. Boissier, *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*. — Bouché-Leclerq, *Les Pontifes de l'ancienne Rome ; Manuel des Institutions romaines*, 6e partie. — J. Réville, *La religion à Rome sous les Sévères*.]

Analyse et Extraits.

Ce ne fut ni la crainte, ni la piété, qui établit la religion chez les Romains, mais la nécessité où sont toutes les sociétés d'en avoir une[1]. Les premiers rois ne furent pas moins attentifs à régler le culte et les cérémonies qu'à donner des lois et bâtir des murailles[2].

Je trouve cette différence entre les législateurs romains et ceux des autres peuples, que les premiers firent la religion pour l'État, et les autres l'État pour la religion[3]. Romulus, Tatius et Numa asservirent les dieux à la politique[4] : le culte et les cérémonies qu'ils instituèrent furent trouvés si sages, que, lorsque les rois furent chassés, le joug de la religion fut le seul dont ce peuple, dans sa fureur pour la liberté, n'osa s'affranchir[5].

1. Allusion à l'antique adage : *Primus in orbe timor fecit deos* = « C'est la crainte qui tout d'abord créa les dieux dans le monde ».

2. Dès le début, notons l'erreur qui est bien du 18e siècle et qui consiste à ne voir dans la religion romaine qu'une institution « sociale » ou « politique ».

3. Ou plutôt l'imagination stérile et prosaïque des Romains les avait attachés à une religion primitive tellement vague et pauvre qu'il fut facile aux législateurs de l'adapter à l'état politique.

4. Titus Tatius, roi des Sabins de Cures, qui, suivant la légende, aurait partagé avec Romulus le commandement des Sabins et des Romains réunis en un seul peuple. C'est plutôt à Numa Pompilius, le successeur de Romulus, qu'on attribuait la plupart des institutions religieuses de Rome.

5. Bien plus, Montesquieu note plus bas que « le seul vestige de royauté » conservé par les

Quand les législateurs romains établirent la religion, ils ne pensèrent point à la réformation des mœurs, ni à donner des principes de morale[1] ; ils ne voulurent point gêner[2] des gens qu'ils ne connaissaient pas encore. Ils n'eurent donc d'abord qu'une vue générale, qui était d'inspirer à un peuple qui ne craignait rien la crainte des dieux, et de se servir de cette crainte pour le conduire à leur fantaisie[3].

Les successeurs de Numa n'osèrent point faire ce que ce prince n'avait point fait : le peuple, qui avait beaucoup perdu de sa férocité et de sa rudesse, était devenu capable d'une plus grande discipline. Il eût été facile d'ajouter aux cérémonies de la religion des principes et des règles de morale, dont elle manquait : mais les législateurs des Romains étaient trop clairvoyants pour ne point connaître combien une pareille réformation eût été dangereuse : c'eût été convenir que la religion était défectueuse, c'était lui donner des âges[4], et affaiblir son autorité en voulant l'établir. La sagesse des Romains leur fit prendre un meilleur parti en établissant de nouvelles lois. Les institutions humaines peuvent bien changer, mais les divines doivent être immuables comme les dieux mêmes.

Ainsi le sénat de Rome, ayant chargé le préteur Pétilius[5]

Romains est l'institution du « Roi des Sacrifices », chargé de toutes les fonctions religieuses qui revenaient aux anciens rois.

1. Règle : *Dans l'ancienne langue, un verbe pouvait avoir deux compléments de nature différente, p. ex. un substantif et une proposition subordonnée complétive :* « Elle aime fort la conversation et surtout de plaire. » (Sévigné.) — Cf. Crouzet, Berthet, Galliot, *Grammaire Française*, § 389.

2. Le verbe *gêner* a ici un sens intermédiaire entre le sens très fort et très ancien : « torturer, mettre à la gehenne » et le sens très plat : « embarrasser » ; les législateurs veulent « contraindre », mais non « incommoder » les nouvelles populations.

3. Il y a au premier abord une contradiction entre ceci et le début (cf. p. 44, n. 1). Serrez cependant le texte : ce n'est pas la *crainte* qui a établi la religion, c'est le législateur qui a créé cette *crainte* artificielle pour fonder solidement la société. L'idée est fausse, nous l'avons dit ; mais la contradiction n'est qu'apparente.

4. Expression vivante dans sa simplicité : on « datait » la religion, si on reconnaissait que celle des anciens temps était insuffisante pour les époques plus récentes, et on invitait les époques postérieures à en faire autant.

5. Tite-Live, L. XL, Chap. XXIX. (M.)

Sur Tite-Live, cf. p. 142, n. 2.

En 186 av. J.-C., deux cultivateurs trouvèrent, en creusant le champ du greffier L. Pétilius, deux coffres de pierre, scellés de plomb, dont les inscriptions indiquaient qu'ils contenaient l'un le corps de Numa, l'autre les livres de Numa. Le premier était vide ; le second contenait 14 volumes « non seulement bien conservés, dit Tite-Live, mais qui avaient l'air tout neufs ». 7 volumes en latin traitaient du droit des pontifes ; 7 en grec, de philosophie. Le préteur de la

d'examiner les écrits du roi Numa, qui avaient été trouvés dans un coffre de pierre quatre cents ans après la mort de ce roi, résolut de les faire brûler, sur le rapport que lui fit ce préteur, que les cérémonies qui étaient ordonnées dans ces écrits différaient beaucoup de celles qui se pratiquaient alors ; ce qui pouvait jeter des scrupules dans l'esprit des simples, et leur faire voir que le culte prescrit n'était pas le même que celui qui avait été institué par les premiers législateurs, et inspiré par la nymphe Égérie[1].

On portait la prudence plus loin : on ne pouvait lire les livres sibyllins[2] sans la permission du sénat, qui ne la donnait même que dans les grandes occasions, et lorsqu'il s'agissait de consoler les peuples. Toutes les interprétations étaient défendues[3]; ces livres même étaient toujours renfermés[4] ; et, par une précaution si sage, on ôtait les armes des mains des fanatiques et des séditieux[5].

Les devins ne pouvaient rien prononcer sur les affaires publiques sans la permission des magistrats[6]; leur art était absolument subordonné à la volonté du sénat ; et cela avait été ainsi ordonné par les livres des pontifes[7], dont Cicéron nous a conservé quelques fragments.

Polybe[8] met la superstition au rang des avantages que le

ville Q. Pétilius les parcourut, reconnut que « la plupart des principes pouvaient tendre à la destruction du culte reçu », et, sur sa déclaration, le sénat les fit brûler dans la place des Comices. — C'était une tentative imaginée par des philosophes pour faire pénétrer dans la loi les doctrines philosophiques. Quelques années plus tard, les philosophes étaient chassés de Rome.

1. Nymphe que Numa disait lui apporter, de la part des dieux, les lois qu'il dictait au peuple. Encore aujourd'hui, aux portes de Rome, on montre la grotte et la fontaine d'Égérie, dans le vallon de la Caffarella.

2. Toujours même respect absolu, immuable, de la tradition et des formes.

Ces livres sibyllins contenaient des vers grecs qu'on disait l'œuvre de la Sibylle qui rendait les oracles d'Apollon dans une caverne près de Cumes. Les prêtres, chargés de les garder, les consultaient en cas de malheurs extraordinaires, afin de savoir ce qu'il fallait faire pour détourner le courroux des dieux.

3. Sauf celles des prêtres, bien entendu.

4. Dans le temple de Jupiter Capitolin.

5. C'est déjà du Voltaire. Les « philosophes » penseront que le meilleur moyen de tuer le fanatisme c'est de ne pas autoriser la discussion en matière religieuse.

6. Cf. plus bas p. 47, n. 5.

Il s'agit ici des *haruspices*, mais le mot « devins » est un peu vague, et peut introduire quelque confusion.

7. Les *Pontifes* sont les prêtres chargés de diriger le culte des anciens dieux de Rome (*dii patrii*). Leur chef le *Grand Pontife* est un des premiers personnages de l'État.

8. Sur Polybe, cf. p. 144, n. 1.

peuple romain avait par-dessus les autres peuples[1]: ce qui paraît ridicule aux sages est nécessaire pour les sots ; et ce peuple, qui se met si facilement en colère, a besoin d'être arrêté par une puissance invisible[2].

Les augures et les aruspices étaient proprement les grotesques du paganisme[3] ; mais on ne les trouvera point ridicules, si on fait réflexion que, dans une religion toute populaire comme celle-là, rien ne paraissait extravagant ; la crédulité du peuple réparait tout chez les Romains : plus une chose était contraire à la raison humaine, plus elle leur paraissait divine[4]. Une vérité simple ne les aurait pas vivement touchés : il leur fallait des sujets d'admiration, il leur fallait des signes de la divinité ; et ils ne les trouvaient que dans le merveilleux et le ridicule.

C'était, à la vérité, une chose très extravagante de faire dépendre le salut de la république de l'appétit sacré d'un poulet, et de la disposition des entrailles des victimes ; mais ceux qui introduisirent ces cérémonies en connaissaient bien le fort et le faible, et ce ne fut que par de bonnes raisons qu'ils péchèrent contre la raison même[5]. Si ce culte avait été plus raisonnable, les gens d'esprit en auraient été la dupe aussi bien que le peuple, et par là on aurait perdu tout l'avantage qu'on en pouvait attendre : il

1. *Par-dessus = plus que, avant (les autres peuples).*

2. On retrouvera ce sentiment chez ceux des philosophes qui jugent le rôle de la religion au point de vue uniquement social et bourgeois.

Remarquez le « ce » un peu méprisant ; (cf. lat. *iste*) ; on n'a jamais plus complètement confondu la crainte de la divinité et celle du gendarme.

3. Si les pontifes ont la garde des lois religieuses et du culte, s'ils règlent le calendrier, s'ils gardent les archives et interprètent la loi des XII tables, tout n'est pas de leur compétence. En particulier ils n'interprètent pas les *auspices*, c'est-à-dire les signes qui permettent de deviner l'avenir.

Cet art de la divination se divise en deux : l'un a pour but non de prédire, mais de constater ; il est confié à un collège d'*augures*, chargés de constater si Jupiter est favorable ou non à un acte officiel qu'on se propose d'accomplir ; — l'autre a pour but de deviner réellement ce qui se passera dans l'avenir ; il n'est pas confié à un collège officiel ; *les haruspices* le pratiquent à leurs risques et périls, suivant les procédés étrusques.

Grotesque = bouffon (cf. plus bas : « extravagant »).

4. Sur tout le passage, voir Notice, p. 33.

5. Voir note précédente, n. 3. Les *Augures* observent le vol et le cri des oiseaux, les éclairs, l'appétit des poulets sacrés entretenus par l'Etat. — Les *Haruspices* observent les prodiges célestes et les entrailles des victimes. Le magistrat a auprès de lui l'augure chargé d'interpréter le présage : qu'il vienne à tonner ou qu'un rat traverse par hasard le chemin, il n'a qu'à décider qu'il faut renoncer à ce qu'on a entrepris. On juge quelle ressource cela fournissait aux magistrats romains.

fallait donc des cérémonies qui pussent entretenir la superstition des uns, et entrer dans la politique des autres[1], c'est ce qui se trouvait dans les divinations. On y mettait les arrêts du ciel dans la bouche des principaux sénateurs, gens éclairés, et qui connaissaient également le ridicule et l'utilité des divinations.

[Vient alors un développement destiné à montrer par des faits et des textes, comment les auspices « étaient une bride avec laquelle les magistrats menaient le peuple » ; puis Montesquieu fournit quelques exemples des moyens employés pour éluder les présages, lorsque cela était nécessaire pour la politique.

Bien plus, un « nouvel effet de la politique des Romains » doit être cherché dans ce fait qu'on punit quelquefois un général de n'avoir pas suivi les présages ; on rend la confiance au peuple, qui croit que la défaite n'est due qu'à un accident, à l'impiété d'un général. La « politique des Romains » s'appuie sur cette idée d'un de leurs grands pontifes : « il est nécessaire que le peuple ignore beaucoup de choses vraies, et en croie beaucoup de fausses. » De là, cette conduite des magistrats et des hommes politiques : ils ont beau être incrédules ; extérieurement ils défendent la religion avec un zèle extraordinaire.]

Quoique les magistrats ne donnassent pas dans la religion du peuple[2], il ne faut pas croire qu'ils n'en eussent point. M. Cudworth[3] a fort bien prouvé que ceux qui étaient éclairés parmi les païens adoraient une divinité suprême, dont les divinités du peuple n'étaient qu'une participation[4]. Les païens, très peu scrupuleux dans le culte[5], croyaient qu'il était indifférent d'adorer la divinité même,

1. Cf. : « *entrer dans la plaisanterie = se prêter à* ». Toujours même ton et même sentiment.
*Villemain reproche à la littérature historique du 18e siècle « un esprit sceptique et dédaigneux qui ne faisait comparaître le passé devant la raison moderne que pour s'en moquer, et le juger de haut ». (*Littérature au 18e siècle*, II, XXIXe leçon, p. 398.) Pouvez-vous citer des exemples ? D'autres exemples ne vous montrent-ils pas que, si vraie qu'elle soit, cette appréciation n'est pas absolue ?

2. *Donner dans = se laisser aller à*. Cf. Molière, *Le Misanthrope*, acte I, sc. II, v. 59, p. 45, éd. Gache, même collection.

3. Cudworth (Ralph), philosophe anglais (1617-1688), professeur d'hébreu à Cambridge. On a de lui : *Le vrai système intellectuel de l'univers ; Sur la nature éternelle et immuable de la morale.* Un chapitre du premier ouvrage montre que partout les hommes intelligents ont reconnu un Dieu unique et suprême.

4. Du verbe *participer* pris dans le sens de : « tenir de la nature de ».

5. Equivoque. Les Romains sont au contraire très scrupuleux dans le culte proprement dit : la plus petite modification, le plus léger oubli leur paraissent entacher l'acte religieux de nullité. Montesquieu veut dire qu'ils sont très peu scrupuleux « parce qu'ils croient indifférent d'adorer », etc. Mais les mots : « dans le culte » introduisent une confusion.

ou les manifestations de la divinité ; d'adorer par exemple, dans Vénus, la puissance passive de la nature, ou la divinité suprême, en tant qu'elle est susceptible de toute génération[1] ; de rendre un culte au soleil ou à l'Être suprême, en tant qu'il anime les plantes, et rend la terre féconde par sa chaleur. Ainsi le stoïcien Balbus dit, dans Cicéron[2], « que Dieu participe par sa nature à toutes les choses d'ici-bas ; qu'il est Cérès sur la terre, Neptune sur les mers. » Nous en saurions davantage, si nous avions le livre qu'Asclépiade[3] composa, intitulé l'*Harmonie de toutes les théologies*.

Comme le dogme de l'âme du monde était presque universellement reçu, et que l'on regardait chaque partie de l'univers comme un membre vivant dans lequel cette âme était répandue, il semblait qu'il était permis d'adorer indifféremment toutes ces parties, et que le culte devait être arbitraire comme était le dogme[4].

Voilà d'où était né cet esprit de tolérance et de douceur qui régnait dans le monde païen : on n'avait garde de se persécuter et de se déchirer les uns les autres : toutes les religions, toutes les théologies y étaient également bonnes : les hérésies, les guerres, et les disputes de religion y étaient inconnues[5] : pourvu qu'on allât adorer au temple, chaque citoyen était grand pontife dans sa famille[6].

---

1. Voyez l'admirable « Invocation à Vénus » qui ouvre le poème matérialiste de Lucrèce : *De la Nature*. Le poète physicien chante Vénus, puissance mystérieuse par qui tout vit et tout respire, principe d'harmonie et de beauté.

2. *De la nature des Dieux*, L. II, chap. XXVIII. (M.).

Q. Lucilius Balbus (le Bègue) est un des interlocuteurs du dialogue *De Natura Deoram*.

3. Philosophe néoplatonicien (5e siècle av. J.-C.).

4. On peut dire que, malgré les restrictions nécessaires, Montesquieu a mieux jugé ici de la tolérance des Romains que dans les *Considérations*, chap. XVI. Les Romains, avant de s'emparer d'une ville, destinée à la ruine, priaient la Divinité protectrice de quitter son temple et de venir en Italie où elle serait infiniment mieux traitée. S'ils ont poursuivi durement le judaïsme et le christianisme, c'est que ces religions restèrent intransigeantes à l'égard des autres divinités, et qu'elles représentaient une opposition de race, une opposition politique.

5. Allusion aux interminables et implacables querelles religieuses du 18e siècle, et que les philosophes allaient tourner en ridicule ou flétrir vigoureusement.

6. Il y a là un argument très important, mais à peine indiqué. Il y a autant de sanctuaires que de familles, autant de prêtres que de chefs de famille.

L'esprit de tolérance vient, d'après Montesquieu, de ce que, chacun étant prêtre, il n'y a pas un clergé fermé, et aussi de ce fait qu'une fois qu'on a fait acte de déférence en honorant les dieux de l'Etat, on est le maître absolu du culte domestique.

[Sur la tolérance des Grecs et des Romains, Montesquieu sent qu'il y aurait bien des objections à faire. Il avoue que les Grecs, qui ont condamné Socrate, avaient moins de tolérance que les Romains. Mais comment expliquer que le culte égyptien ait été si vigoureusement proscrit à Rome ? C'est, dit Montesquieu, que la religion égyptienne était spécialement intolérante : les Romains se sont acharnés contre elle par « esprit de douceur et de paix ».

De là aussi, d'après Montesquieu, « la haine, le mépris et la persécution des Romains » contre les Chrétiens et les Juifs, confondus constamment avec les Egyptiens. Chez les Egyptiens, les prêtres faisaient une classe à part, engloutissant la fortune publique sans aucun profit pour l'Etat, gens « brouillons, inquiets, entreprenants » et, par suite « extrêmement dangereux ». A Rome au contraire, la prêtrise est une charge civile ; les pontifes et les augures sont des magistrats, dont les intérêts ne sont pas séparés des intérêts de leurs concitoyens.

Montesquieu parle alors des décemvirs, des quindécemvirs (chargés des livres sibyllins), des fonctions religieuses des anciens rois, de la sagesse et de la justice du roi Numa qui établit, entre autres institutions salutaires, celle des prêtres fécialiens, sans le ministère desquels on ne pouvait ni déclarer la guerre ni conclure la paix ; grâce à eux, « les guerres ne s'entreprenaient jamais à la hâte et elles ne pouvaient être qu'une suite d'une longue et mûre délibération ».

Il termine par les considérations suivantes : Rome, au lieu de porter ses dieux chez les vaincus, leur emprunta les leurs très adroitement, et, comme le nombre eût fini par être trop considérable, on confondit le plus possible les dieux romains avec les dieux étrangers. S'il restait quelque désordre et quelque confusion, les Romains ne s'en préoccupaient pas outre mesure : « la crédulité des peuples, qui est toujours au-dessus du ridicule et de l'extravagant, réparait tout. ». C'est la dernière réflexion de ce morceau.]

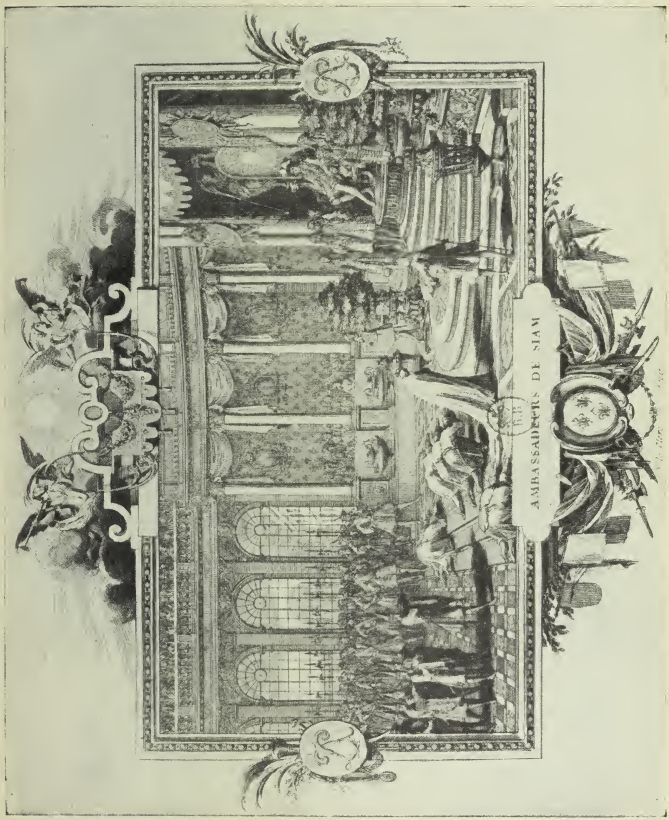

Fig. 2. — Les Ambassadeurs de Siam.

Curieux document sur l'Orient à la fin du XVII[e] siècle : Louis XIV reçoit une ambassade de (Siam 1684) — d'après une gravure de Sébastien Leclerc (Metz 1637 — Paris 1714).

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

LETTRES PERSANES (1721)

L'œuvre expliquée.

[Peu nous importe que l'idée première des *Lettres Persanes* se trouve dans les *Amusements sérieux et comiques,* roman de mœurs de l'auteur comique Dufresny (Paris, 1648-1724), dans lequel un Siamois, tombé à Paris, faisait des réflexions sur les choses et les gens ; — ou dans le *Spectator* d'Addison, journaliste anglais, le père de l' « Essayisme » (1672-1719), qui, dans un de ses numéros, fait écrire une lettre datée de Londres par un Indien de Java. Il est possible que Montesquieu ait lu l'*Espion du Grand Seigneur dans les cours des princes chrétiens* (Paris, 6 vol. in-12, 1684 sq.), écrit en français par le Génois Jean-Paul Marana, réfugié en France et pensionné par Louis XIV ; il est certain qu'il connaissait les *Voyages de Tavernier en Turquie, en Perse et aux Indes,* (1676-1679, 3 vol.), et surtout le *Journal du Voyage du chevalier Chardin en Perse et aux Indes orientales,* etc. (Amsterdam, 3 vol. in-4°, 1711, et 10 vol. in-12) ; il est facile enfin de montrer que l'auteur des *Lettres Persanes* n'ignorait ni le *Télémaque* de Fénelon, ni *Les Caractères* de la Bruyère, ni *Le Diable Boiteux* de Lesage, ni *Les Mille et une Nuits,* etc., etc. Mais tout cela n'empêche pas qu'il ait composé une des œuvres les plus *originales* de notre littérature.

Nous avons indiqué que le succès des *Lettres Persanes* avait été très grand. L'ouvrage a paru en effet au bon moment. On ne cite dans notre littérature que trois livres qui aient paru ainsi au moment le plus favorable : les *Provinciales* (1656), le *Génie du Christianisme* (1802), les *Lettres Persanes* (1721).

Les dernières années du règne avaient été marquées par l'hypocrisie dévote de la cour, l'intervention despotique du roi dans les affaires de théologie, les armements ruineux et les défaites humiliantes, la famine et la désolation dans le pays. Une réaction violente s'était produite dès le jour même de l'enterrement de Louis XIV. Le Régent donnait l'exemple : la littérature et les arts suivaient. Cette réaction a été marquée par les *Lettres Persanes* beaucoup mieux que par toutes les autres œuvres de l'époque.

De plus, c'est la période où l'Orient exerce sur les Français une véritable fascination. Les voyageurs en rapportent des récits fabuleux. Le chevalier Chardin vient de publier son *Voyage en Perse,* relation pleine de documents vrais et de détails à la fois curieux et bien observés. Il y a quelques années à peine, le peuple se pressait pour admirer l'ambassadeur persan envoyé à Louis XIV[1]. Montesquieu, jeune, ayant de l'imagination, met à profit cet engouement pour les pays orientaux.

1. Usbek le juge très sévèrement (Lettre XCII). Certains *Mémoires* prétendent du reste que c'était un imposteur.

Par conséquent, il suppose une correspondance écrite par Usbek et Rica, qui ont fait tous deux un voyage à Paris et qui échangent des lettres avec leurs compatriotes.

Usbek, grave et respectable, a dû s'exiler. Il écrit à des correspondants restés en Perse et se tient au courant des choses de son sérail. C'est la partie « asiatique », libertine plutôt que libidineuse, dans laquelle le public va chercher un semblant d'intrigue.

Mais ce que nous cherchons dans le livre, ce que Montesquieu voulait surtout y mettre, est bien différent. Usbek est très attentif, très réfléchi. Il nous fait la peinture de la France de 1711 à 1720[1]. A son côté se trouve Rica, très spirituel, fin, malin et même un peu blagueur. C'est un Persan qui a passé par la Gascogne avant de venir prendre l'air des boulevards. Quand les matières à traiter sont un peu scabreuses, Rica se charge lestement de la besogne.

Notons d'ailleurs que, dans les moments où la critique serait dangereuse, nous sommes ramenés en Orient : par un procédé constant au 18e siècle, on nous dit : Alcoran, quand il faut entendre : Bible, et : despotisme oriental, quand il faut entendre : monarchie française. Le livre est donc très hardi et très habile. Montesquieu n'aurait jamais pu le publier s'il ne s'était servi de ce mélange tout à fait adroit[2].]

Analyse et Extraits.

INTRODUCTION

Je ne fais point ici d'épître dédicatoire, et je ne demande point de protection pour ce livre : on le lira, s'il est bon ; et, s'il est mauvais, je ne me soucie pas qu'on le lise.

J'ai détaché ces premières lettres, pour essayer [3] le goût du public : j'en ai un grand nombre d'autres dans mon portefeuille, que je pourrai lui donner dans la suite[4].

1. La première lettre est datée de 1711 ; la dernière de 1720 (la 150e dans l'éd. de 1720, la 161e dans l'éd. de 1754, cf. n. 4).

2. Dans les *Réflexions* que Montesquieu met en tête de l'édition de 1754, on lit :

« Il y a quelques traits que bien des gens ont trouvés bien hardis ; mais ils sont priés de faire attention à la nature de cet ouvrage... Ces traits se trouvent toujours liés avec le sentiment de surprise et d'étonnement, et point avec l'idée d'examen, et encore moins avec celle de critique. En parlant de notre religion, ces Persans ne doivent pas paraître plus instruits que lorqu'ils parlaient de nos coutumes et de nos usages ; et, s'ils trouvent quelquefois nos dogmes singuliers, cette singularité est toujours marquée au coin de la parfaite ignorance des liaisons qu'il y a entre ces dogmes et nos autres vérités. »

3. *Essayer* = non pas reconnaître si quelque chose est réel, mais soumettre à l'essai, faire l'épreuve de : « *Essayer* le goût du public en lui donnant des ouvrages nouveaux » (*Dict. de l'Acad.*).

4. Il y avait 150 lettres dans la première édition ; l'édition définitive, telle que Montesquieu la préparait lorsqu'il mourut, en aurait compté 160. Je renvoie pour toutes ces questions

Mais c'est à condition que je ne serai pas connu : car, si l'on vient à savoir mon nom, dès ce moment je me tais. Je connais une femme qui marche assez bien, mais qui boîte dès qu'on la regarde[1]. C'est assez des défauts de l'ouvrage, sans que je présente encore à la critique ceux de ma personne. Si l'on savait qui je suis, on dirait : Son livre jure avec son caractère ; il devrait employer son temps à quelque chose de mieux, cela n'est pas digne d'un homme grave[2]. Les critiques ne manquent jamais ces sortes de réflexions, parce qu'on les[3] peut faire sans essayer[4] beaucoup son esprit.

Les Persans qui écrivent ici étaient logés avec moi ; nous passions notre vie ensemble. Comme ils me regardaient comme un homme d'un autre monde, ils ne me cachaient rien. En effet, des gens transplantés de si loin ne pouvaient plus avoir de secrets. Ils me communiquaient la plupart de leurs lettres ; je les copiai. J'en surpris même quelques-unes, dont ils se seraient bien gardés de me faire confidence, tant elles étaient mortifiantes pour la vanité et la jalousie persane[5].

Je ne fais donc que l'office de traducteur : toute ma peine a été de mettre l'ouvrage à nos mœurs[6]. J'ai soulagé le lecteur du langage asiatique autant que je l'ai pu, et l'ai sauvé d'une infinité d'expressions sublimes qui l'auraient ennuyé[7] jusque dans les nues.

à l'avant-propos de l'édition des *Lettres Persanes* de Barckhausen (Imprimerie Nationale, 1897) ; c'est l'édition faite d'après celle de 1758 (T. III des *Œuvres de M. de Montesquieu*, Amsterdam et Leipsick) et d'après les manuscrits de la Brède ; nous l'avons fidèlement suivie.

1. Il s'agit de la femme de Montesquieu, dit-on, mais sans preuve certaine.

2. « Jamais Montesquieu ne reconnut officiellement son œuvre. Il assure même quelque part s'être désintéressé (jusqu'en 1754) de toutes les éditions qui vinrent après la première. » (Barckhausen, éd. cit. p. IV.) Les bibliographes en signalent 19 qui parurent avant la mort de Montesquieu.

3. On dirait plutôt aujourd'hui : *On peut* les *faire*. Règle : *Dans l'ancienne langue, lorsqu'un infinitif était précédé d'un verbe principal, le pronom complément, au lieu de s'intercaler entre le verbe et l'infinitif, se mettait plus volontiers devant le verbe :* « Il se faut entr'aider », dit La Fontaine, plutôt que : *Il faut s'entr'aider.*

4. *Essayer* veut dire ici : « Reconnaître par certains moyens si un objet est capable de son office ». Cf. « essayer un cheval, une arme », cf. p. 52, n. 3.

5. *Persane* et non *persanes* ; sur cet accord par voisinage seulement avec le nom le plus rapproché, cf. Crouzet..., *Gr.Fr.*, § 338.

6. *Mettre = accommoder.*

7. « Envoyé » donnaient certaines éditions, c.-à-d. qui l'auraient fait sauter jusqu'aux nues. Sens différent : « ennuyé » = qui l'auraient fatigué en l'élevant jusque dans les nues, dans l'emphase et l'obscurité.

Mais ce n'est pas tout ce que j'ai fait pour lui. J'ai retranché les longs compliments, dont les Orientaux ne sont pas moins prodigues que nous ; et j'ai passé un nombre infini de ces minuties, qui ont tant de peine à soutenir le grand jour, et qui doivent toujours mourir entre deux amis[1].

Si la plupart de ceux qui nous ont donné des recueils de lettres avaient fait de même, ils auraient vu leurs ouvrages s'évanouir[2].

Il y a une chose qui m'a souvent étonné : c'est de voir ces Persans quelquefois aussi instruits que moi-même des mœurs et des manières de la Nation[3], jusqu'à en connaître les plus fines circonstances, et à remarquer des choses qui, je suis sûr, ont échappé à bien des Allemands qui ont voyagé en France[4]. J'attribue cela au long séjour qu'ils y ont fait : sans compter qu'il est plus facile à un Asiatique de s'instruire des mœurs des Français dans un an, qu'il ne l'est à un Français de s'instruire des mœurs des Asiatiques dans quatre, parce que les uns se livrent autant que les autres se communiquent peu.

L'usage a permis à tout traducteur, et même au plus barbare commentateur, d'orner la tête de sa version ou de sa glose du panégyrique de l'original, et d'en relever l'utilité, le mérite et l'excellence[5]. Je ne l'ai point fait : on

1. C.-à-d. « rester entre deux amis, ne pas être publiés » ; mais l'expression est bien plus pittoresque.

2. Montesquieu a attaqué ailleurs les recueils de lettres. Cf. *Grandeur et Décadence*, chap. XI. Il ne peut être fait allusion ici aux *Lettres* de Mme de Sévigné dont le premier recueil paraît en 1726 (La Haye et Rouen, 2 vol in-12), ni probablement aux *Lettres* de Saint-Evremond qui sont disséminées dans les 5 volumes de l'édition des *Œuvres mêlées* (Amsterdam, 1706), et ne forment pas un tout. Mais il y a tant et tant d'épistoliers du 17e siècle dont les lettres avaient pu être lues par Montesquieu, qu'on n'a que l'embarras du choix.

3. Montesquieu avait songé à remplacer « la Nation » par *notre nation* ou *la nation française*. C'est la figure appelée *synecdoque*, cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 211 (ou *antonomase*).

4. Montesquieu n'est pas flatteur pour les Allemands ; cf. ses *Voyages*. Il raille en particulier « cette immense quantité d'itinéraires faits par les Allemands » dont « il n'y a pas un seul qui ait pu être mis au jour » (I, 82) parce qu'ils ne savent noter que les choses grossières et non « les fines circonstances. »

5. Remarquez la précision du vocabulaire : le « traducteur » donne une « version », c.-à-d. tourne un texte, sans s'en écarter, d'une langue dans une autre ; le « commentateur » donne une « glose » c.-à-d. une série de notes explicatives soit sur les mots soit sur le sens d'un texte ; l'un et l'autre peuvent orner la « tête » (= le commencement) de leur ouvrage, d'un « panégyrique » où ils relèvent « l'utilité, le mérite, l'excellence (gradation ascendante) de l'original ».

en devinera facilement les raisons. Une des meilleures est que ce serait une chose très ennuyeuse, placée dans un lieu déjà très ennuyeux de lui-même, je veux dire une préface[1].

[Usbek et Rica sont partis d'Ispahan[2]. Arrivés à Tauris, puis à Erzeron, tous deux doivent séjourner dans cette ville trois ou quatre mois. Usbek échange avec ses amis et ses serviteurs un certain nombre de lettres qui nous apprennent, entre autres choses, comment son voyage est apprécié en Perse, et quelles en sont les vraies causes : au fond, il s'agissait de se soustraire par l'exil à la mort dont le menaçaient ses ennemis. La dernière lettre reçue par Usbek lui vient de Mirza, un ami très cher qui l'informe que dans sa société on discute beaucoup des problèmes de morale. La veille on a mis en question « si les hommes étaient heureux par les plaisirs et les satisfactions des sens, ou par la pratique de la vertu ». Mirza compte sur Usbek pour l'éclairer : « Je t'ai souvent ouï dire que les hommes étaient nés pour être vertueux, et que la justice est une qualité qui leur est aussi propre que l'existence. Explique-moi, je te prie, ce que tu veux dire ». Usbek, qui a lu son *Télémaque,* répond par l'apologue des Troglodytes.]

L'apologue des Troglodytes.

XI. USBEK A MIRZA

A Ispahan.

Tu renonces à ta raison pour essayer la mienne[3]; tu descends jusqu'à me consulter ; tu me crois capable de t'instrui-

1. Montesquieu est convaincu, et il a raison, qu'il a fourni le modèle d'une préface « non ennuyeuse ».

2. Nous laissons de côté dans cette analyse d'une part tout ce qui se rapporte à l'insignifiante intrigue de sérail que Montesquieu a résumée en ces termes : « Le désordre croît dans le sérail d'Asie à proportion de la longueur de l'absence d'Usbek... », et les lettres échangées entre les serviteurs restés en Perse et ceux qui ont suivi leur maître, lettres qui se rapportent d'ailleurs à cette « espèce de roman » sur lequel Montesquieu comptait pour piquer l'attention de ses frivoles contemporains.

Ispahan était encore la capitale de la Perse; elle ne devait être saccagée par les Afghans que l'année après (1722). Depuis, la ville n'a jamais repris son importance. Téhéran devint la capitale, lorsqu'elle eut été relevée de ses ruines par Kérim-Khan qui répara les ravages des Afghans et donna à cette ville une prospérité qu'elle n'avait jamais connue.

Nous n'insistons pas sur les noms, plus ou moins turcs, des personnages : Usbek, p. ex., est le nom d'un peuple de l'Asie centrale, au sud du Turkestan (ouzbeg, ousbek) et aussi celui d'un prince tartare du 14e siècle; Mirza, mot à mot : fils de prince, est le nom porté par un certain nombre de persans notamment par un prince qui cultiva les lettres, etc.

3. Verbe que Montesquieu aime à employer. Cf. p. 53, n. 4.

re. Mon cher Mirza, il y a une chose qui me flatte encore plus que la bonne opinion que tu as conçue de moi : c'est ton amitié, qui me la procure.

Pour remplir[1] ce que tu me prescris, je n'ai pas cru devoir employer des raisonnements fort abstraits. Il y a de certaines vérités qu'il ne suffit pas de persuader, mais qu'il faut encore faire sentir[2] : telles sont les vérités de morale. Peut-être que ce morceau d'histoire te touchera plus qu'une philosophie subtile[3].

Il y avait en Arabie un petit peuple, appelé Troglodyte[4], qui descendait de ces anciens Troglodytes qui, si nous en croyons les historiens, ressemblaient plus à des bêtes qu'à des hommes. Ceux-ci n'étaient point si contrefaits ; ils n'étaient point velus comme des ours, ils ne sifflaient point, ils avaient deux yeux ; mais ils étaient si méchants et si féroces, qu'il n'y avait parmi eux aucun principe d'équité ni de justice.

Ils avaient un roi d'une origine étrangère, qui, voulant corriger la méchanceté de leur naturel, les traitait sévèrement ; mais ils conjurèrent contre lui, le tuèrent, et exterminèrent toute la famille royale.

Le coup étant fait, ils s'assemblèrent pour choisir un gouvernement, et, après bien des dissensions, ils créèrent des magistrats. Mais à peine les eurent-ils élus, qu'ils leur devinrent insupportables ; et ils les massacrèrent encore.

Ce peuple, libre de ce nouveau joug, ne consulta plus que son naturel sauvage[5]. Tous les particuliers convinrent qu'ils n'obéiraient plus à personne ; que chacun veillerait uniquement à ses intérêts, sans consulter ceux des autres.

Cette résolution unanime flattait extrêmement tous les particuliers. Ils disaient : « Qu'ai-je affaire d'aller me tuer à travailler pour des gens dont je ne me soucie point ? Je

1. *Remplir = accomplir complètement,*

Je *remplis* mes serments, mon honneur, [mon devoir.

(VOLTAIRE, *Zaïre*, I, 4.)

2. Peut-être y a-t-il quelque flottement dans le vocabulaire : *persuader* c'est déjà « faire sentir » ; *convaincre* se rapporte à l'esprit, *persuader* au cœur.

3. Ce sera là un des procédés habituels du 18e siècle pour rendre les idées « portatives ».

4. *Troglodyte* est un mot grec qui signifie : qui vit dans les trous, (c'était en particulier le nom du « moineau de trou »). Les historiens anciens nous parlent d'un peuple fabuleux qui habitait dans des cavernes, le long de la mer Rouge, au S.-E. de l'Égypte, et ils nous ont laissé de son extérieur et de sa vie des descriptions fantastiques : c'étaient les Troglodytes.

5. Donc, voici les trois étapes : despotisme ou monarchie absolue, république, anarchie ; seule l'anarchie convenait à ces sauvages.

penserai uniquement à moi. Je vivrai heureux : que m'importe que les autres le soient? Je me procurerai tous mes besoins[1] ; et, pourvu que je les aie, je ne me soucie point que tous les autres Troglodytes soient misérables. »

On était dans le mois où l'on ensemence les terres ; chacun dit : « Je ne labourerai mon champ que pour qu'il me fournisse le blé qu'il me faut pour me nourrir : une plus grande quantité me serait inutile : je ne prendrai point de la peine pour rien. »

Les terres de ce petit royaume n'étaient pas de même nature : il y en avait d'arides et de montagneuses, et d'autres qui, dans un terrain bas, étaient arrosées de[2] plusieurs ruisseaux. Cette année, la sécheresse fut très grande, de manière que les terres qui étaient dans les lieux élevés manquèrent absolument[3], tandis que celles qui purent être arrosées furent très fertiles : ainsi les peuples des montagnes périrent presque tous de faim par la dureté des autres, qui leur refusèrent de partager la récolte.

L'année d'ensuite fut très pluvieuse ; les lieux élevés se trouvèrent d'une fertilité extraordinaire, et les terres basses furent submergées. La moitié du peuple cria une seconde fois famine ; mais ces misérables trouvèrent des gens aussi durs qu'ils l'avaient été eux-mêmes..... .....

[Usbek énumère un certain nombre des désordres qui signalent cette anarchie : ruine de la famille, car le plus fort ravit la femme du plus faible ; ruine de la propriété fondée sur le travail, car le plus fort enlève son champ au plus faible ; ruine économique, car le plus fort, c'est-à-dire celui qui détient les objets de première nécessité, écrase le plus faible, c'est-à-dire celui qui est menacé de « crever de faim ». L'intérêt privé passant avant l'intérêt général, cette série de ruines sera suivie de la mort.]

Cependant une maladie cruelle ravageait la contrée. Un médecin habile y arriva du pays voisin, et donna ses remèdes si à propos, qu'il guérit tous ceux qui se mirent dans ses mains. Quand la maladie eut cessé, il alla chez tous ceux qu'il avait traités demander son salaire ; mais il ne trouva que des refus : il retourna dans son pays, et il y

1. Métonymie (changement de nom) qui prend la cause pour l'effet. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 211.

2. *De* = *par*. Règle : *Dans l'ancienne langue, la préposition* de (*comme la préposition* à) *tend à remplacer toutes les autres, en particulier la préposition* par *après un verbe passif.*

Je suis vaincu du temps.
(Malherbe.)

3. « Manquer » est le terme technique pour le grain qui ne lève pas.

arriva accablé des fatigues d'un si long voyage. Mais bientôt après il apprit que la même maladie se faisait sentir de nouveau, et affligeait plus que jamais cette terre ingrate. Ils allèrent à lui cette fois, et n'attendirent pas qu'il vînt chez eux. « Allez, leur dit-il, hommes injustes, vous avez dans l'âme un poison plus mortel que celui dont vous voulez guérir ; vous ne méritez pas d'occuper une place sur la terre, parce que vous n'avez point d'humanité, et que les règles de l'équité vous sont inconnues ; je croirais offenser les dieux, qui vous punissent, si je m'opposais à la justice de leur colère[1]. »

A Erzeron[2], le 3 de la lune de Gemmadi 2, 1711[3].

XII. USBEK AU MÊME

A Ispahan.

Tu as vu, mon cher Mirza, comment les Troglodytes périrent par leur méchanceté même, et furent les victimes de leurs propres injustices. De tant de familles, il n'en resta que deux qui échappèrent aux malheurs de la nation. Il y avait dans ce pays deux hommes bien singuliers : ils avaient de l'humanité; ils connaissaient la justice; ils aimaient la vertu; autant liés[4] par la droiture de leur cœur que par la corruption de celui des autres, ils voyaient la désolation

1. Voilà une première « démonstration » négative de ce principe que l'intérêt particulier se confond avec l'intérêt général; mais il faut remarquer que, loin de s'appuyer sur des arguments philosophiques, la démonstration s'appuie avant tout sur des faits d'économie politique et des exemples pris dans la vie ordinaire.

2. *Erzeroum*, ville forte de la Turquie d'Asie, près des sources de l'Euphrate, un des grands entrepôts du commerce de l'Orient avec l'Occident.

3. « Les Persans, dit un éditeur, comptent le temps par années lunaires, qu'ils divisent en douze lunes ou mois, savoir : — 1° *Maharram*, mois sacré, pendant lequel ils s'abstiennent de toute hostilité pour vaquer aux travaux de l'agriculture et aux soins du bétail ; — 2° *Saphar*, mois de guerre ; — 3° *Rebiab premier*, et 4° *Rebiab second*, mois où la campagne reverdit ; — 5° *Gemmadi premier*, et 6° *Gemmadi second*, mois de la gelée ; — 7° *Regeb* mois de jeûne ; — 8° *Chahban*, mois de la dispersion ; c'est à cette époque que les Arabes se séparent pour aller chercher les pâturages ; — 9° *Rhamazan*, mois bénit : c'est un temps de jeûne et de continence pour tous les mahométans ; — 10° *Chalval*, mois de l'accouplement des chameaux ; — 11° *Zilcadé*, second mois sacré ; — 12° enfin *Zithagé*, mois du départ pour le pèlerinage.

« Ils divisent encore l'année en quatre saisons, dans l'ordre suivant : l'été, le premier printemps, l'hiver, et le second printemps. »

4. *Autant* et non *aussi*, « liés » étant le participe passé passif du verbe « lier » et non un adjectif. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 132.

générale, et ne la ressentaient que par la pitié; c'était le motif d'une union nouvelle. Ils travaillaient avec une sollicitude commune pour l'intérêt commun[1]; ils n'avaient de différends que ceux qu'une douce et tendre amitié faisait naître; et dans l'endroit du pays le plus écarté, séparés de leurs compatriotes indignes de leur présence, ils menaient une vie heureuse et tranquille : la terre semblait produire d'elle-même, cultivée par ces vertueuses mains[2].

Ils aimaient leurs femmes, et ils en étaient tendrement chéris. Toute leur attention était d'élever leurs enfants à la vertu[3]. Ils leur représentaient sans cesse les malheurs de leurs compatriotes, et leur mettaient devant les yeux cet exemple si triste; ils leur faisaient surtout sentir que l'intérêt des particuliers se trouve toujours dans l'intérêt commun ; que vouloir s'en séparer, c'est vouloir se perdre ; que la vertu n'est point une chose qui doive nous coûter ; qu'il ne faut point la regarder comme un exercice pénible; et que la justice pour autrui est une charité pour nous[4].

Ils eurent bientôt la consolation des pères vertueux, qui est d'avoir des enfants qui leur ressemblent. Le jeune peuple qui s'éleva sous leurs yeux s'accrut par d'heureux mariages : le nombre augmenta, l'union fut toujours la même ; et la vertu, bien loin de s'affaiblir dans la multitude, fut fortifiée, au contraire, par un plus grand nombre d'exemples.

Qui pourrait représenter ici le bonheur de ces Troglodytes? Un peuple si juste devait être chéri des dieux. Dès qu'il ouvrit les yeux pour les connaître, il apprit à les craindre ; et la religion vint adoucir dans les mœurs ce que la nature y avait laissé de trop rude[5].

Ils instituèrent des fêtes en l'honneur des dieux. Les jeunes filles, ornées de fleurs, et les jeunes garçons les célébraient par leurs danses, et par les accords d'une musique

1. Ici l'intérêt « commun » à eux deux, en attendant qu'il devienne l'intérêt « commun » à une nation entière.

2. On sentira plus d'une fois l'influence de *Télémaque ;* on la sentira jusque dans la musique de certains « couplets », car Montesquieu est un musicien.

3. Emploi heureux du mot *élever ;* c'est le sens étymologique, et cependant il reste dans l'esprit quelque chose du sens dérivé : « éduquer, instruire ».

4. Telle est la morale du 18e siècle, sociale exclusivement. Mais le « philosophe » a reculé par instants devant la démonstration à établir de la conformité de l'intérêt général à l'intérêt particulier. Certains, comme Duclos, en feront un article de foi. Les bons Troglodytes se contentent de « le faire sentir » à leurs enfants. Il y a en tout cas dans ce passage de très belles formules.

5. La religion même est louée avant tout pour ses effets sociaux.

champêtre ; on faisait ensuite des festins, où la joie ne régnait pas moins que la frugalité. C'était dans ces assemblées que parlait la nature naïve, c'est là qu'on apprenait à donner le cœur et à le recevoir ; c'est là que la pudeur virginale faisait en rougissant un aveu surpris, mais bientôt confirmé par le consentement des pères ; et c'est là que les tendres mères se plaisaient à prévoir de loin une union douce et fidèle[1].

On allait au temple pour demander les faveurs des dieux ; ce n'était pas[2] les richesses et une onéreuse abondance ; de pareils souhaits étaient indignes des heureux Troglodytes ; ils ne savaient les désirer que pour leurs compatriotes. Ils n'étaient au pied des autels que pour demander la santé de leurs pères, l'union de leurs frères, la tendresse de leurs femmes, l'amour et l'obéissance de leurs enfants. Les filles y venaient apporter le tendre sacrifice de leur cœur, et ne leur demandaient d'autre grâce que celle de pouvoir rendre un Troglodyte heureux.

Le soir, lorsque les troupeaux quittaient les prairies, et que les bœufs fatigués avaient ramené la charrue, ils s'assemblaient ; et dans un repas frugal ils chantaient les injustices des premiers Troglodytes et leurs malheurs, la vertu renaissante avec un nouveau peuple, et sa félicité : ils célébraient les grandeurs des dieux, leurs faveurs toujours présentes[3] aux[4] hommes qui les implorent, et leur colère inévitable à ceux qui ne les craignent pas ; ils décrivaient ensuite les délices de la vie champêtre, et le bonheur d'une condition toujours parée de l'innocence. Bientôt ils s'abandonnaient à un sommeil que les soins[5] et les chagrins n'interrompaient jamais.

La nature ne fournissait[6] pas moins à leurs désirs qu'à

1. On distingue aisément ici quelque fadeur ; c'est la « bergerie » avec ses faux ornements et sa candeur trop littéraire.

2. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 158

3. Il est impossible d'entendre : « qui assiste à, qui regarde » ou « auxquelles on assiste, etc. ». Le sens est plutôt celui du latin *præsens* = qui opère sur-le-champ, qui agit immédiatement.

4. *Aux* hommes = *pour* les hommes ; plus loin *à* ceux = *pour* ceux. Règle : *Au 17e siècle (et encore quelquefois au 18e) la préposition* à *(comme la préposition* de*) tend à remplacer toutes les autres* :

A quelle utilité ? (*au lieu de* : pour [quelle utilité ?)

(La Fontaine, II, 13.)

5. *Soins* = *soucis*, sens courant au 17e siècle.

6. *Fournir* est pris absolument : « la nature offrait non seulement ce qu'il leur fallait pour vivre mais ce qu'ils désiraient en dehors des objets de première nécessité ». Ce n'est pas seulement la bonté de la nature, c'est la simplicité des Troglodytes qui est louée.

leurs besoins. Dans ce pays heureux, la cupidité était étrangère : ils se faisaient des présents, où[1] celui qui donnait croyait toujours avoir l'avantage. Le peuple troglodyte se regardait comme une seule famille : les troupeaux étaient presque toujours confondus ; la seule peine qu'on s'épargnait ordinairement, c'était de les partager.

D'Erzeron, le 6 de la lune de Gemmadi 2, 1711.

XIII. USBEK AU MÊME

Je ne saurais assez te parler de la vertu des Troglodytes. Un d'eux disait un jour : « Mon père doit demain labourer son champ ; je me lèverai deux heures avant lui, et quand il ira à son champ[2], il le trouvera tout labouré ».

Un autre disait en lui-même : « Il me semble que ma sœur a du goût pour un jeune Troglodyte de nos parents ; il faut que je parle à mon père, et que je le détermine à faire ce mariage ».

On vint dire à un autre que des voleurs avaient enlevé son troupeau : « J'en suis bien fâché, dit-il ; car il y avait une génisse toute blanche que je voulais offrir aux dieux ».

On entendait dire à un autre : « Il faut que j'aille au temple remercier les dieux ; car mon frère, que mon père aime tant et que je chéris si fort, a recouvré la santé ».

Ou bien : « Il y a un champ qui touche celui de mon père, et ceux qui le cultivent sont tous les jours exposés aux ardeurs du soleil ; il faut que j'aille y planter deux arbres, afin que ces pauvres gens puissent aller quelquefois se reposer sous leur ombre ».

Un jour que plusieurs Troglodytes étaient assemblés, un vieillard parla d'un jeune homme qu'il soupçonnait d'avoir commis une mauvaise action, et lui en fit des reproches. « Nous ne croyons pas qu'il ait commis ce crime, dirent les

1. *Où = dans lesquels.* Règle : *Pour remplacer le tour assez lourd du relatif* lequel *précédé d'une préposition, on emploie souvent l'adverbe* où, *plus élégant, qu'on appelle alors adverbe relatif* : « L'état où je vous vois » (*pour* : l'état dans lequel je vous vois).

2. Notez la répétition de : « son champ ». « Un emploi itératif du même mot ou des chutes de phrases successives sur une rime ou sur une assonance ne gênaient aucunement Montesquieu ». Pourtant, M. Barckhausen qui écrit ceci reconnaît que Montesquieu devint plus difficile et qu'un grand nombre des changements indiqués dans les « corrections » des *Lettres Persanes* ont pour but d'éviter des répétitions.

jeunes Troglodytes ; mais, s'il l'a fait, puisse-t-il mourir le dernier de sa famille[1] ! »

On vint dire à un Troglodyte que des étrangers avaient pillé sa maison, et avaient tout emporté. « S'ils n'étaient pas injustes, répondit-il, je souhaiterais que les dieux leur en donnassent un plus long usage qu'à moi[2]. »

Tant de prospérités ne furent pas regardées sans envie : les peuples voisins s'assemblèrent ; et, sous un vain prétexte, ils résolurent d'enlever leurs troupeaux. Dès que cette résolution fut connue, les Troglodytes envoyèrent au-devant d'eux des ambassadeurs, qui leur parlèrent ainsi :

« Que vous ont fait les Troglodytes ? Ont-ils enlevé vos femmes, dérobé vos bestiaux, ravagé vos campagnes ? Non : nous sommes justes, et nous craignons les dieux. Que demandez-vous donc de nous ? Voulez-vous de la laine pour vous faire des habits ? Voulez-vous du lait de nos troupeaux[3], ou des fruits de nos terres ? Mettez bas les armes ; venez au milieu de nous, et nous vous donnerons de tout cela. Mais nous jurons, par ce qu'il y a de plus sacré, que, si vous entrez dans nos terres comme ennemis, nous vous regarderons comme un peuple injuste, et que nous vous traiterons comme des bêtes farouches. »

Ces paroles furent renvoyées avec mépris[4] ; ces peuples sauvages entrèrent armés dans la terre des Troglodytes, qu'ils ne croyaient défendus que par leur innocence.

Mais ils étaient bien disposés à la défense[5]. Ils avaient mis leurs femmes et leurs enfants au milieu d'eux. Ils furent étonnés de l'injustice de leurs ennemis, et non pas de leur nombre. Une ardeur nouvelle s'était emparée de leur cœur : l'un voulait mourir pour son père, un autre pour sa femme et ses enfants, celui-ci pour ses frères, celui-là pour ses amis, tous pour le peuple troglodyte ; la place de celui qui expirait était d'abord[6] prise par un autre, qui,

1. Opposez le mot d'Harpagon dans *L'Avare*, II, IV : « Frosine : Il faudra vous assommer, vous dis-je ; et vous mettrez en terre et vos enfants et les enfants de vos enfants. — Harpagon : *Tant mieux !* »

2. *Etudier le caractère commun, au point de vue moral, de toutes ces paroles de Troglodytes.

3. « Du lait pour vos troupeaux », porte l'éd. Barckhausen. Malgré tout, j'aime mieux l'ancienne leçon.

4. Hypallage (grec *Hypallagê* = échange). Cette figure attribue en apparence à certains mots ce qui appartient à d'autres. Ex. : « enfoncer son chapeau dans sa tête ». Ici, ce ne sont pas les paroles, mais les ambassadeurs qui sont renvoyés.

5. « Disposés », c'est-à-dire moralement prêts. La phrase qui suit explique d'où leur vient ce courage.

6. *D'abord* = *immédiatement, aussitôt après* : cf. « dès l'abord ».

outre la cause commune, avait encore une mort particulière à venger.

Tel fut le combat de l'injustice et de la vertu. Ces peuples lâches, qui ne cherchaient que le butin, n'eurent pas honte de fuir; et ils cédèrent à la vertu des Troglodytes, même sans en être touchés[1].

D'Erzeron, le 9 de la lune de Gemmadi 2, 1711.

XIV. USBEK AU MÊME

Comme le peuple grossissait tous les jours, les Troglodytes crurent qu'il était à propos de se choisir un roi : ils convinrent qu'il fallait déférer la couronne à celui qui était le plus juste et ils jetèrent tous les yeux sur un vieillard vénérable par son âge et par une longue vertu. Il n'avait pas voulu se trouver à cette assemblée ; il s'était retiré dans sa maison, le cœur serré de tristesse.

Lorsqu'on lui envoya des députés pour lui apprendre le choix qu'on avait fait de lui : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je fasse ce tort aux Troglodytes, que l'on puisse croire qu'il n'y a personne parmi eux de plus juste que moi ! Vous me déférez la couronne, et, si vous le voulez absolument, il faudra bien que je la prenne ; mais comptez que je mourrai de douleur d'avoir vu en naissant les Troglodytes libres, et de les voir aujourd'hui assujettis ». A ces mots, il se mit à répandre un torrent de larmes. « Malheureux jour ! disait-il ; et pourquoi ai-je tant vécu ? ». Puis il s'écria d'une voix sévère : « Je vois bien ce que c'est, ô Troglodytes ! votre vertu commence à vous peser[2]. Dans l'état où vous êtes, n'ayant point de chef, il faut que vous soyez vertueux malgré vous : sans cela vous ne sauriez subsister, et vous tomberiez dans le malheur de vos premiers pères. Mais ce joug vous paraît trop dur : vous aimez mieux être soumis à un prince et obéir à ses lois, moins rigides que vos mœurs. Vous savez que pour lors vous pourrez contenter votre ambition, acquérir des richesses, et languir dans une

1. *Même sans en être touchés = bien qu'ils n'en eussent pas été touchés = de force, puisqu'ils n'avaient pas voulu se laisser toucher.*

Ce sera un des « thèmes » ordinaires de la philosophie que la satire de la guerre en général, et la condamnation énergique de la guerre de conquête. Montesquieu y reviendra dans l'*Esprit des Lois*.

2. Cf. sur la vertu, « principe » de gouvernement républicain, pp. 230 sq.

lâche volupté et que, pourvu que vous évitiez de tomber dans les grands crimes, vous n'aurez pas besoin de la vertu ». Il s'arrêta un moment, et ses larmes coulèrent plus que jamais. « Eh ! que prétendez-vous que je fasse ? Comment se peut-il que je commande quelque chose à un Troglodyte ? Voulez-vous qu'il fasse une action vertueuse parce que je la lui commande, lui qui la ferait tout de même sans moi, et par le seul penchant de la nature ? O Troglodytes ! je suis à la fin de mes jours, mon sang est glacé dans mes veines, je vais bientôt revoir vos sacrés aïeux[1] : pourquoi voulez-vous que je les afflige, et que je sois obligé de leur dire que je vous ai laissés sous un autre joug que celui de la vertu ? »

- D'Erzeron, le 10 de la lune de Gemmadi 2, 1711.

[Les voyageurs sont arrivés à Smyrne, puis à Livourne, et enfin à Paris. Rica traduit immédiatement leurs premières impressions ; dans une première lettre (XXIV), il a fait la satire du roi, « ce grand magicien », du pape « un autre magicien plus fort que le roi », il a critiqué les querelles théologiques, la politique intérieure, etc ; puis, il a esquissé une description pittoresque et amusante des spectacles dramatiques (XXVIII), et il a recommencé, avec une irrévérence plus grande encore que précédemment, à parler du pape, des évêques, des docteurs en théologie, des guerres civiles qu'ils font naître, et des « dervis » plus cruels d'Espagne et de Portugal « qui font brûler un homme comme de la paille » (XXIX). Il se moque à présent de la badauderie des Parisiens, restée légendaire :

Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés...
Et parmi tant d'esprits plus polis et meilleurs,
Il y croît des badauds autant et plus qu'ailleurs.

(Corneille, *Le Menteur*, I, 1).]

1. Règle : *Dans l'ancienne langue, en souvenir du latin, l'adjectif épithète précédait le substantif plus souvent qu'aujourd'hui* : « La grecque beauté ». (La Fontaine, IX, 7.) Mais il y a aussi une autre raison pour que désormais l'adjectif *sacré* soit, en règle générale, mis après le substantif.

* Villemain écrit dans son *Eloge de Montesquieu* :

« Platon s'occupait tantôt à rêver l'Atlantide, tantôt à préparer les institutions de son impraticable république ; Tacite, pour se consoler de la peinture trop fidèle de Rome, embellissait l'histoire d'une peuplade sauvage, et faisait sortir la sagesse et la vertu de ces forêts qui cachaient encore la liberté : des illusions plus instructives et plus vraisemblables ont inspiré à Montesquieu l'épisode des Troglodytes, de ce peuple si malheureux quand il est insociable, qui passe du crime à la ruine, se renouvelle par les bonnes mœurs, et, trop tôt fatigué de ne devoir sa félicité qu'à lui-même, va chercher dans l'autorité d'un maître un joug moins pesant que la vertu. Ces trois périodes, admirablement choisies, présentent tout le tableau de l'histoire du monde ; mais ce qui honore la sagesse de Montesquieu, ils renferment le plus bel éloge de la vie sociale ».

Apprécier le jugement contenu dans ces lignes sur l'épisode des Troglodytes.

La badauderie des Parisiens.

XXX. RICA A IBBEN

A Smyrne.

Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusques à l'extravagance. Lorsque j'arrivai, je fus regardé comme si j'avais été envoyé du ciel : vieillards, hommes, femmes, enfants, tous voulaient me voir. Si je sortais, tout le monde se mettait aux fenêtres ; si j'étais aux Tuileries, je voyais aussitôt un cercle se former autour de moi ; les femmes même faisaient un arc-en-ciel nuancé de mille couleurs, qui m'entourait[1]. Si j'étais aux spectacles, je trouvais d'abord[2] cent lorgnettes dressées contre ma figure : enfin jamais homme n'a tant été vu que moi. Je souriais quelquefois d'entendre des gens qui n'étaient presque jamais sortis de leur chambre, qui disaient entre-eux : « Il faut avouer qu'il a l'air bien persan ». Chose admirable ! je trouvais de mes portraits partout, je me voyais multiplié dans toutes les boutiques, sur toutes les cheminées, tant on craignait de ne m'avoir pas assez vu.

Tant d'honneurs ne laissent pas d'être à charge[3] : je ne me croyais pas un homme si curieux et si rare, et, quoique j'aie très bonne opinion de moi, je ne me serais jamais imaginé que je dusse troubler le repos d'une grande ville où je n'étais point connu. Cela me fit résoudre à quitter l'habit persan et à en endosser un à l'européenne, pour voir s'il resterait encore dans ma physionomie quelque chose d'admirable[4]. Cet essai me fit connaître ce que je valais réellement. Libre de tous les ornements étrangers[5], je me vis

1. « En arrivant au bout de la grande allée des Tuileries, mon compagnon de voyage (le Siamois) fut enchanté du plus agréable spectacle qui se puisse présenter à la vue ; il n'y avait que des femmes ce jour-là et l'allée en était couverte : Je n'ai vu de ma vie, me dit-il en souriant, une volée si nombreuse. » (DUFRESNY, op. cit. VI.)

Le Jardin des Tuileries, commencé en 1600, avait été refait en 1660 par André Le Notre ; la grande allée du milieu était le rendez-vous de la société mondaine et élégante.

2. Voir plus haut p. 62, n. 6.

3. *Ne pas laisser de* = *ne pas manquer de, ne pas discontinuer de.* Finalement cette expression s'emploie avec le sens de *néanmoins*. A partir de 1835, l'Académie autorise : « ne pas laisser que de » à côté de « ne pas laisser de ».

4. *Admirable* = *qui excite l'admiration,* mais aussi *qui excite l'étonnement ;* cf. plus bas : « l'attention et l'estime ».

5. *Libre de* = *exempt de, affranchi de.* Cf. « libre de mes chaînes », etc.

apprécié au plus juste. J'eus sujet de me plaindre de mon tailleur, qui m'avait fait perdre en un instant l'attention et l'estime publique ; car j'entrai tout-à-coup dans un néant affreux. Je demeurais quelquefois une heure dans une compagnie sans qu'on m'eût regardé, et qu'on m'eût mis en occasion d'ouvrir la bouche[1]. Mais si quelqu'un par hasard apprenait à la compagnie que j'étais Persan, j'entendais autour de moi un bourdonnement : « Ah ! ah ! monsieur est Persan ? C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Persan ? »

A Paris, le 6 de la lune de Chalval, 1712.

[Après que Rica a raconté sa visite à l'hospice des Quinze-Vingts (XXXII), c'est au tour d'Usbek de nous faire part de ses impressions. Il entre dans des considérations plus profondes, à propos de l'usage du vin, permis aux chrétiens et défendu aux Orientaux (XXXIII), de la condition des femmes en Asie et en Europe (XXXIV), des religions chrétienne et musulmane (XXXV) ; puis, il nous fait pénétrer à sa suite dans le Café Procope, au plus fort de la querelle des Anciens et des Modernes :]

La querelle des Anciens et des Modernes au Café Procope.

XXXVI. USBEK A RHÉDI

A Venise

Le café est très en usage à Paris : il y a un grand nombre de maisons publiques où on le distribue[2]. Dans quelques-unes de ces maisons, on dit des nouvelles ; dans d'autres, on joue aux échecs[2]. Il y en a une où l'on apprête le café

1. Cf. « prendre occasion de, manquer l'occasion de ». *Mettre en occasion = fournir la faculté de.* « Plus on met le peuple *en occasion* de frauder, plus on enrichit celui-ci... » (*Esprit des Lois*, XIII, 8.)

2. Sur les « maisons de caffé » au 18e siècle et leur importance dans l'histoire des idées, cf. Roustan : *Essai sur les Cafés littéraires.*

2. « La maison publique où le café donne de l'esprit est le célèbre Café Procope ». (Notes et Variantes, éd. Barckhausen, p. 319) Procopio Coltelli avait eu l'idée de génie d'ouvrir sa « maison de caffé » en face de la Comédie-Française, rue des Fossés-Saint-Germain ; son café était fréquenté par Boindin, Terrasson, Fréret, Fontenelle, Duclos, Dumarsais, et, plus rarement, par La Motte, Saurin, Maupertuis, qui allaient plutôt

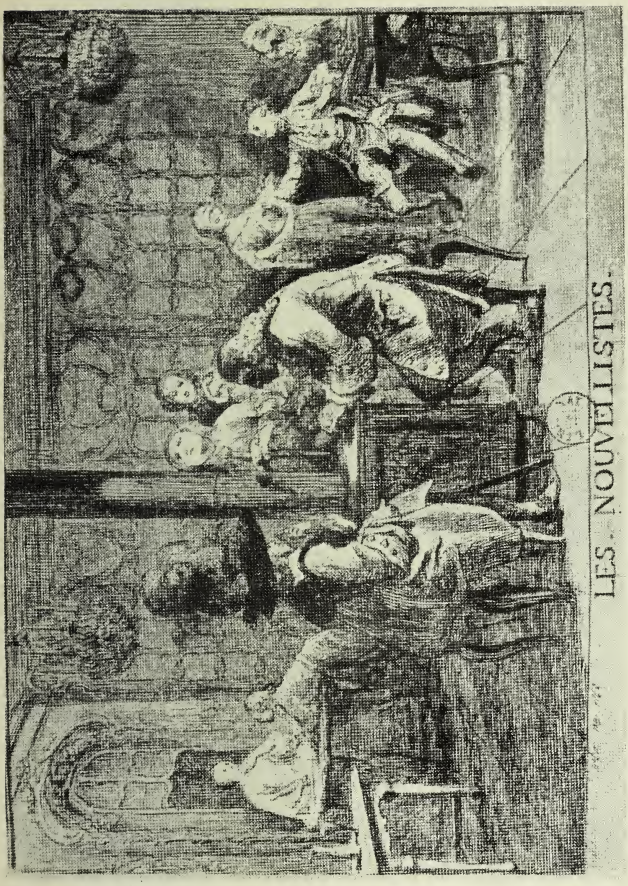

Fig. 3. — Les Nouvellistes au café.

(D'après une estampe de Gabriel de Saint-Aubin.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

de telle manière qu'il donne de l'esprit à ceux qui en prennent[1] : au moins, de tous ceux qui en sortent, il n'y a personne qui ne croie qu'il en a quatre fois plus que lorsqu'il y est entré.

Mais ce qui me choque de ces beaux esprits, c'est qu'ils ne se rendent pas utiles à leur patrie, et qu'ils amusent leurs talents à des choses puériles. Par exemple, lorsque j'arrivai à Paris, je les trouvai échauffés sur une dispute, la plus mince qui se puisse imaginer : il s'agissait de la réputation d'un vieux poète grec dont, depuis deux mille ans, on ignore la patrie, aussi bien que le temps de sa mort[2]. Les deux partis avouaient que c'était un poète excellent : il n'était question que du plus ou du moins de mérite qu'il fallait lui attribuer. Chacun en voulait donner le taux ; mais, parmi ces distributeurs de réputation, les uns faisaient meilleur poids que les autres : voilà la querelle[3]. Elle était bien vive, car on se disait cordialement de part et d'autre des injures si grossières, on faisait des plaisanteries si amères, que je n'admirais pas moins la manière de disputer que le sujet de la dispute[4]. Si quelqu'un, disais-je en moi-même, était assez étourdi pour aller, devant l'un de ces défenseurs du poète grec, attaquer la réputation de quelque honnête citoyen, il ne serait pas mal relevé[6] et je crois que ce zèle si délicat sur la réputation des morts s'embraserait bien pour défendre celle des vivants ! Mais, quoi qu'il en soit, ajoutais-je, Dieu me garde de m'attirer jamais l'inimitié des censeurs de ce poète, que le séjour de deux mille ans dans le tombeau n'a pu garantir d'une haine si implacable ! Ils frappent à présent des coups en l'air :

au café de la Veuve Laurent, rue Dauphine.

1. On connaît le vers fameux de Delille : « Il est une liqueur au poète plus chère... » ; un *Fragment d'une Lettre siamoise*, de Dufresny, X, renferme ces lignes : « On leur apporte une certaine liqueur noire, qui a la vertu de les faire parler ensemble ».

2. Homère. Nous sommes en 1713 ; l'édition abrégée de l'*Iliade* par La Motte est de 1713 ; la « dispute » a commencé avant la publication des *Causes de la Corruption du Goût* (1714), où Mme Dacier attaquait La Motte avec violence.

3. Oui, voilà la querelle, mais son importance était tout autre. Cette querelle, Brunetière l'a bien établi, était une manifestation de la libre pensée.

4. Mme Dacier rappelait, dans son livre, qu'Alcibiade avait un jour souffleté un maître d'école qui n'avait pas son Homère, que Ptolémée envoya au supplice Zoïle, un détracteur d'Homère. On devine quel devait être le vocabulaire des disputeurs des cafés !

5. *Relever quelqu'un de quelque chose* = *le reprendre de quelque chose* ; et absolument : *relever quelqu'un* = *le reprendre avec aigreur*, en lui montrant qu'il a eu tort.

mais que serait-ce si leur fureur était animée par la présence d'un ennemi ? »

Ceux dont je te viens de parler[1] disputent en langue vulgaire, et il faut les distinguer d'une autre sorte de disputeurs qui se servent d'une langue barbare[2] qui semble ajouter quelque chose à la fureur et à l'opiniâtreté des combattants. Il y a des quartiers où l'on voit comme une mêlée noire et épaisse de ces sortes de gens ; ils se nourrissent de distinctions, ils vivent de raisonnements obscurs et de fausses conséquences[3]. Ce métier où l'on devrait mourir de faim ne laisse pas de rendre. On a vu une nation entière, chassée de son pays, traverser les mers pour s'établir en France, n'emportant avec elle, pour parer aux nécessités de la vie, qu'un redoutable talent pour la dispute[4]. Adieu.

De Paris, le dernier de la lune de Zilhagé, 1713.

[Ce que le sage Usbek ne veut pas nous dire, le malin Rica se charge de nous l'apprendre ; ce dernier nous trace un plaisant portrait du despote Louis XIV, et, revenant sur une question traitée par son ami, il compare la condition des femmes en Asie et en Europe (XXXVII, XXXVIII). Usbek juge sévèrement les oraisons funèbres (XL), raille le mépris souverain que les Français de chaque classe affichent pour le reste de leurs compatriotes (XLIV), se moque de tous les gens « qui disputent sans fin sur la religion » et qui semblent combattre « en même temps à qui l'observera le moins » (XLVI) ; reçu agréablement dans toutes les compagnies, grâce surtout « à l'esprit vif et à la gaîté naturelle de Rica, qui fait qu'il recherche tout le monde et qu'il en est également recherché », Usbek, marchant sur les traces de La Bruyère, trace une série de portraits : celui du fermier général qui « excelle par son cuisinier » ; du directeur de conscience, mondain et élégant, qui « foudroie en public » mais qui « est doux comme un agneau dans le particulier » ; du poète qui est « le grotesque du genre humain » ; du vieux guerrier « qui se rend mémorable à tous ses auditeurs par la longueur de ses exploits » ; et enfin du séducteur de profession « grand jeune homme qui a des cheveux, peu d'esprit et tant d'impertinence », et que l'honnête Usbek cingle de main de maître (XLVIII).

1. Règle : *Il se faut entr'aider*, p. 53, n. 3.

2. « La *langue barbare* dont se servent certains disputeurs est le latin scolastique. » (Ed. cit. Notes et Variantes, p. 319.)

3. Sur les disputes théologiques du temps, voir M. Roustan, *Les Philosophes et la Société française au 18e siècle*, chap. IV, et chap. VII.

4. « La *nation* qui vit de son talent pour la dispute est celle des Irlandais, dont les prêtres, persécutés par les rois d'Angleterre, s'étaient réfugiés en France. » (Ed. cit. Notes et Variantes, p. 319.)

Montesquieu avait raison d'écrire dans ses *Réflexions*, en tête de l'édition de 1754 : « A mesure que les personnages font un plus long séjour en Europe, les mœurs de cette partie du monde prennent dans leur tête un air moins merveilleux et moins bizarre ; et ils sont plus ou moins frappés de ce bizarre et de ce merveilleux, suivant la différence de leurs caractères ». Usbek va jusqu'au fond des choses, et s'écrie en présence du petit maître, fat, conquérant et sot : « Que dis-tu d'un pays où l'on tolère de pareilles gens, et où l'on laisse vivre un homme qui fait un tel métier ? où l'infidélité, la trahison, le rapt, la perfidie et l'injustice conduisent à la considération ?... »

Rica, lui, s'amuse prodigieusement. Il se garde bien de suivre Usbek qui éprouve le besoin de se réfugier à la campagne, et qui finit par y passer des semaines entières, « dans une maison charmante », où il trouve une société qui lui convient » et où il peut raisonner tout à son aise » (LXIII). Rica ne veut pas quitter Paris, et il écrit à Usbek pour lui raconter son aventure avec un inventeur qui a trouvé « la transmutation des métaux » (XLV), sa réponse un peu vive à un provincial des Capucins qui est venu lui demander de l'appuyer afin de lui faire obtenir en Perse une habitation pour deux ou trois moines (XLIX), ou pour exposer des remarques piquantes sur le soin que mettent les femmes à cacher obstinément leur âge :]

Les femmes ne veulent pas vieillir.

LII. RICA A USBEK

A*** [1].

J'étais l'autre jour dans une société où je me divertis assez bien. Il y avait là des femmes de tous les âges : une de quatre-vingts ans, une de soixante, une de quarante, laquelle avait une nièce de vingt à vingt-deux. Un certain instinct me fit approcher de cette dernière, et elle me dit à l'oreille : « Que dites-vous de ma tante, qui à son âge veut avoir des amants, et fait encore la jolie [2] ? — Elle a tort, lui dis-je : c'est un dessein qui ne convient qu'à vous. » Un moment après, je me trouvai auprès de sa tante, qui me dit : « Que dites-vous de cette femme, qui a pour le moins soixante ans, qui a passé aujourd'hui plus d'une heure à sa toilette ? — C'est du temps perdu, lui dis-je ; il faut avoir

1. Rica écrit à Usbek qui se trouve : A*** (Cf. même page, lignes 11 sq.).

2. On pense à « la vieille Emilie » de l'Acte I du *Misanthrope*, sc. I, v. 81, même collection, p. 47.

vos charmes pour devoir y songer. » J'allai à cette malheureuse femme de soixante ans, et la plaignais[1] dans mon âme, lorsqu'elle me dit à l'oreille : « Y a-t-il rien[2] de si ridicule ? Voyez cette femme qui a quatre-vingts ans, et qui met des rubans couleur de feu[3] ; elle veut faire la jeune, et elle y réussit, car cela approche de l'enfance ». « Ah ! bon Dieu ! dis-je en moi-même[4], ne sentirons-nous jamais que le ridicule des autres ? » « C'est peut-être un bonheur, disais-je ensuite, que nous trouvions de la consolation dans les faiblesses d'autrui. » Cependant j'étais en train de me divertir, et je dis : « Nous avons assez monté, descendons à présent, et commençons par la vieille qui est au sommet[5] ». « Madame, vous vous ressemblez si fort, cette dame à qui je viens de parler et vous, qu'il semble que vous soyez deux sœurs ; et je vous crois à peu près de même âge. — Vraiment, Monsieur, me dit-elle, lorsque l'une mourra, l'autre devra avoir grand'peur : je ne crois pas qu'il y ait d'elle à moi deux jours de différence ». Quand je tins[6] cette femme décrépite, j'allai à celle de soixante ans : « Il faut, Madame, que vous décidiez un pari[7] que j'ai fait ; j'ai gagé que cette dame et vous (lui montrant la femme de quarante ans) étiez de même âge. — Ma foi, dit-elle, je ne crois pas qu'il y ait six mois de différence ». Bon, m'y voilà : continuons. Je descendis encore, et j'allai à la femme de quarante ans : « Madame, faites-moi la grâce de me dire si c'est pour rire que vous appelez cette demoiselle, qui est à l'autre table, votre nièce. Votre êtes aussi jeune qu'elle ; elle a même quelque chose dans le visage de passé[8] que vous n'avez certainement pas ; et ces couleurs vives qui paraissent sur votre teint... — Attendez, me dit-elle : je suis sa tante, mais sa mère avait

1. * Montrer l'importance de la différence des temps : un passé défini, puis un imparfait.

2. Syntaxe de *rien*, cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 82, 168.

3. Couleur flamboyante : « Le chevalier était tout couvert de rubans *couleur de feu* et fort brillants. » (Mme de Maintenon à Mme de Villarceaux, 27 août 1666.)

4. Cette fois, Rica est tellement surpris qu'il ne trouve plus une de ces formules de politesse qu'il servait si à propos. Il se parle à lui-même.

5. Remarquons la familiarité badine de ce style : « la vieille qui est au sommet ! »

6. Cf. *Je tiens mon homme = je l'ai pris au piège.*

7. *Décider une affaire = mener à conclusion une affaire.* « Les deux rivaux *décidèrent* leur querelle à Pharsale » (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, I, 9.) A rapprocher : « Ces événements qui décident *de* la fortune des empires. » (*Ibid.*, III, 2). On sent la nuance : *décider de = donner une solution à.* Bossuet n'aurait pas dit : « décider la fortune ».

8. *Passé = qui a perdu sa fraîcheur.*

pour le moins vingt-cinq ans plus[1] que moi; nous n'étions pas de même lit[2] : j'ai ouï dire à feu ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année. — Je le disais bien, Madame, et je n'avais pas tort d'être étonné ».

Mon cher Usbek, les femmes qui se sentent finir d'avance[3] par la perte de leurs agréments voudraient reculer vers la jeunesse. Eh! comment ne chercheraient-elles pas à tromper les autres ? Elles font tous leurs efforts pour se tromper elles-mêmes, et se dérober à la plus affligeante de toutes les idées[4].

A Paris, le 3 de la lune de Chalval, 1713.

[Les deux Persans continuent leur enquête sur la société française de l'époque. A Usbek revient la tâche de dénoncer les ravages du jeu, dont la passion est de plus en plus violente surtout chez les femmes (LVI), de démasquer les casuistes et leur morale relâchée et subtile (LVII), d'exposer la situation des Juifs en Europe et les progrès de la tolérance à leur égard (LX), de s'élever en revanche contre l'intolérance religieuse qui pousse les gens au fanatisme et à la folie (LXI), d'aborder un certain nombre de questions métaphysiques et principalement le dogme de la prescience absolue de Dieu (LXIX). Usbek se délasse de l'étude de ces objets difficiles en lisant l'*Histoire d'Aphéridon et d'Astarté*, roman oriental composé par un Guèbre et que lui communique complaisamment son ami Ibben de Smyrne (LXVII).

A Rica revient le soin de narrer le singulier contrat arrêté entre deux hommes qui s'associent pour avoir de l'esprit en société et pour se fournir l'un à l'autre des occasions de briller de façon à arriver à l'Académie (LIV); d'expliquer, en opposant les mœurs asiatiques aux mœurs françaises, comment est entendue à Paris la fidélité conjugale (LV); d'énumérer les gens de toutes sortes qui, dans une ville qui est la mère de l'invention, ont pour fonction de vider le porte-monnaie du passant, depuis l'homme « obligeant qui vient, pour un peu d'argent, vous offrir le secret de faire de l'or » jusqu'à la « marchande qui cajole un homme une heure entière, pour lui faire acheter un paquet de cure-dents » (LVIII); de rapporter les propos de « deux vieilles femmes qui avaient en vain travaillé tout le matin à se rajeunir » et qui le soir regrettaient les mœurs galantes d'autrefois, au milieu de vieilles personnes qui se lamentaient sur la disparition du passé (LIX) ; de dépeindre la frivolité des gens du monde et du Français en général (LXIII); de tourner en ridicule les faiseurs de livres inutiles, les ennuyeux compilateurs (LXVI), et les gens de robe qui, sous prétexte de ne point « s'enfler d'une vaine science », finissent par arriver à une ignorance

1. Pour le tour, cf. p. 142, n. 4.

2. On trouvera plusieurs fois ici cette expression : « *De* même âge, *de* même lit... » « *Du* même âge, etc. » préciserait davantage à cause de la détermination.

3. Expression énergique, dans sa verte simplicité.

4. * Comparer dans *Les Caractères* de La Bruyère (chap. III : Des Femmes), le portrait de Lise à cette lettre de Montesquieu.

absolue dont profitent les avocats. A présent, il esquisse en quelques traits une physionomie amusante du « Décisionnaire » :]

Le Décisionnaire.

LXXII. RICA A USBEK

A ***.

Je me trouvai l'autre jour dans une compagnie où je vis un homme bien content de lui. Dans un quart d'heure, il décida[1] trois questions de morale, quatre problèmes historiques et cinq points de physique. Je n'ai jamais vu un décisionnaire[2] si universel; son esprit ne fut jamais suspendu[3] par le moindre doute. On laissa les sciences; on parla des nouvelles du temps : il décida sur les nouvelles du temps[4]. Je voulus l'attraper, et je dis en moi-même : « Il faut que je me mette dans mon fort[5] : je vais me réfugier dans mon pays ». Je lui parlai de la Perse; mais à peine lui eus-je dit quatre mots, qu'il me donna deux démentis, fondés sur l'autorité de MM. Tavernier et Chardin[6]. « Ah! bon Dieu! dis-je en moi-même, quel homme est-ce là? Il connaîtra tout à l'heure les rues d'Ispahan mieux que moi! » Mon parti fut bientôt pris : je me tus, je le laissai parler, et il décide[7] encore.

A Paris, le 8 de la lune de Zilcadé, 1715.

1. Voir plus haut, p. 70, n. 7.

2. Le mot est une création de Montesquieu.

3. *Suspendu = en suspens, hésitant, incertain :* « Si vous étiez contrainte, vous prendriez votre parti; vous ne seriez point *suspendue* comme le tombeau de Mahomet. » (Sévigné, 4 novembre 1676.)

4. Voir p. 61, n. 2, la remarque sur les répétitions dans Montesquieu.

5. Exemple de la manière ingénieuse dont Montesquieu se sert du vocabulaire imagé. *Le fort = ce qui fait la supériorité d'une personne.*

6. Tavernier (Paris, 1605-1689, Copenhague), voyageur intrépide, parlant presque toutes les langues étrangères, a laissé des notes sur lesquelles La Chapelle et Chappuzeau ont rédigé les *Six Voyages de J.-B. Tavernier, etc., en Turquie, en Perse et aux Indes pendant quarante ans* (1676).

Jean Chardin (Paris, 1643-1713, près Londres), avait passé 6 années à Ispahan; après de très longs voyages, il publie à Londres, en 1686, un *Voyage de Paris à Ispahan.*

On loue la fidélité et la véracité de ces deux voyageurs.

7. Fin leste; cf. celle du *Loup et du Chien* de La Fontaine.

* « *Montesquieu,* écrit Sainte-Beuve, *égale La Bruyère en s'en ressouvenant.* Il lui ressemble par la langue, mais sans

Fig. 4. — Portrait de Chardin.

C'est Chardin Jean, d'après le portrait qui est en tête de ses *Œuvres*, dû à Tomassin Henri-Simon (Paris 1688-1741), fils de Simon Tomassin, qui était lui-même neveu de Philippe Tomassin, le maître de Cochin et de Callot. Henri-Simon dessine très purement et très vigoureusement, et ses gravures sont très estimées.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

[A ce « caractère » succède une critique gaie et non méchante de l'Académie française (LXXIII) dont Rica ne pouvait pas savoir que Montesquieu allait bientôt devenir membre, du grand seigneur qui « fait sentir à tous les instants sa supériorité » par des manières hautaines et un sans gêne offensant (LXXIV); puis Rica envoie à Usbek la copie d'une lettre écrite par un Français qui est en Espagne, et fait suivre la longue satire des mœurs et du gouvernement espagnols par une satire courte et leste des mœurs des Français (LXXVIII).

Pendant ce temps, Usbek note des remarques intéressantes sur le rôle de la religion dans la nation française où « il y a bien loin de la profession à la croyance, de la croyance à la conviction, de la conviction à la pratique » (LXXV), sur le suicide dont il se fait le défenseur au point de vue légal, social et philosophique (LXXVI). Il fait part à Rhédi de ses réflexions sur la barbarie dans les peines[1].

Variété, c'est la devise de Montesquieu. Une lettre de Nargum, envoyée de Perse en Moscovie, adressée à Usbek et qui a trait aux conquêtes des Tartares (LXXXI), est suivie d'une lettre de Rica sur « les dervis taciturnes qu'on appelle chartreux » et les gens plus singuliers encore qui « savent parler sans rien dire » (LXXXII); puis de celle-ci, qui contient sur l'idée de justice une des plus belles pages qu'ait écrites Montesquieu :]

La Justice éternelle.

LXXXIII. USBEK A RHÉDI

A Venise.

S'il y a un Dieu, mon cher Rhédi, il faut nécessairement qu'il soit juste; car, s'il ne l'était pas, il serait le plus mauvais et le plus imparfait de tous les êtres.

La justice est un rapport de convenance qui se trouve réellement entre deux choses[2] : ce rapport est toujours le même, quelque être qui le considère, soit que ce soit Dieu, soit que ce soit un ange, ou enfin que ce soit un homme[3].

y viser. La sienne, tout en étant aussi neuve, est peut-être moins compliquée, elle est d'une netteté et d'une propriété pittoresque singulière. »

Comparez Montesquieu et La Bruyère, peintres de portraits, en rapprochant le portrait du *Décisionnaire* de celui d'Arrias. (*Les Caractères*, chap. v, De la Société et de la Conversation.)

1. Voir plus bas : *Esprit des Lois*, pp. 243 sq.

2. Il me paraît impossible de ne pas songer, en lisant cette définition de la loi morale, à la définition fameuse des lois qu'on trouvera plus loin, p. 216.

3. « Je reconnais là, dit un moraliste-critique, le langage de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Zénon, de Chrysippe, de Cicéron, de Sénèque, de Marc-Aurèle, et de tous les grands philosophes des temps modernes. Voilà donc la morale fondée sur une base vraiment rationnelle. Ce

Il est vrai que les hommes ne voient pas toujours ces rapports ; souvent même lorsqu'ils les voient, ils s'en éloignent, et leur intérêt est toujours ce qu'ils voient le mieux. La justice élève sa voix; mais elle a peine à se faire entendre dans le tumulte des passions.

Les hommes peuvent faire des injustices, parce qu'ils ont intérêt de les commettre[1], et qu'ils préfèrent leur propre satisfaction à celle des autres. C'est toujours par un retour sur eux-mêmes qu'ils agissent: nul n'est mauvais gratuitement[2] ; il faut qu'il y ait une raison qui détermine, et cette raison est toujours une raison d'intérêt.

Mais il n'est pas possible que Dieu fasse jamais rien d'injuste: dès qu'on suppose qu'il voit la justice, il faut nécessairement qu'il la suive; car, comme il n'a besoin de rien et qu'il se suffit à lui-même, il serait le plus méchant de tous les êtres, puisqu'il le serait sans intérêt.

Ainsi, quand il n'y aurait pas de Dieu, nous devrions toujours aimer la justice, c'est-à-dire faire nos efforts pour ressembler à cet être dont nous avons une si belle idée, et qui, s'il existait, serait nécessairement juste. Libres que nous serions du joug de la religion, nous ne devrions pas l'être du joug de l'équité[3].

Voilà, Rhédi, ce qui m'a fait penser que la justice est éternelle, et ne dépend point des conventions humaines ; et quand elle en dépendrait, ce serait une vérité terrible qu'il faudrait se dérober à soi-même[4].

n'est plus le plaisir, ni l'intérêt bien entendu, c'est la raison même, l'éternelle raison qui est la source des lois morales. . .» (BARNI : *Histoire des Idées morales et politiques au 18e siècle,* VIIIe leçon, Montesquieu.)

1. *Avoir intérêt de* (comme *avoir intérêt à*) = *trouver qu'il nous importe de.*

2. *Gratuitement* = *sans motif, pour le seul plaisir de l'être.*

Cf. la formule socratique ou platonicienne : « Nul n'est méchant volontairement », qui est différente, mais qui se ramène à celle-ci.

C'est l'ignorance qui rend l'homme immoral, il serait bon s'il avait la science du bien, dit la philosophie platonicienne ; c'est l'ignorance qui rend l'homme mauvais juge de son intérêt, il serait bon s'il comprenait que le bonheur particulier et le bonheur général sont indissolubles, dit la « philosophie » du 18e siècle.

3. Nobles paroles empreintes du plus fier stoïcisme : il y a ici une couleur antique qui est à remarquer. On lira des passages de Sophocle, de Platon, de Xénophon, d'Aristote, de Cicéron, etc., de tous les grands esprits de l'antiquité qui ont proclamé que l'obligation morale avait son fondement dans la nature de l'homme, et qu'elle reposait non sur la loi écrite, mais sur la loi immuable et éternelle de la raison.

4. Le 18e siècle était prêt, quoiqu'on en ait dit, à plus d'un acte de foi ; il y a toujours un

Nous sommes entourés d'hommes plus forts que nous ; ils peuvent nous nuire de mille manières différentes ; les trois quarts du temps ils peuvent le faire impunément[1]. Quel repos pour nous de savoir qu'il y a dans le cœur de tous ces hommes un principe intérieur qui combat en notre faveur, et nous met à couvert de leurs entreprises !

Sans cela nous devrions être dans une frayeur continuelle, nous passerions devant les hommes comme devant les lions[2] ; et nous ne serions jamais assurés un moment de notre bien, ni de notre honneur et de notre vie.

Toutes ces pensées m'animent contre ces docteurs[3] qui représentent Dieu comme un être qui fait un exercice tyrannique de sa puissance ; qui le font agir d'une manière dont nous ne voudrions pas agir nous-mêmes, de peur de l'offenser ; qui le chargent de toutes les imperfections qu'il punit en nous, et, dans leurs opinions contradictoires, le représentent tantôt comme un être mauvais, tantôt comme un être qui hait le mal et le punit.

Quand un homme s'examine, quelle satisfaction pour lui de trouver qu'il a le cœur juste ! Ce plaisir, tout sévère qu'il est, doit le ravir : il voit son être autant au-dessus de ceux qui ne l'ont pas, qu'il se voit au-dessus des tigres et des ours[4]. Oui, Rhédi, si j'étais sûr de suivre toujours inviolablement cette équité que j'ai devant les yeux, je me croirais le premier des hommes.

De Paris, le 1er de la lune de Gemmadi 1, 1715.

[Rica est allé aux *Invalides*, et loue cette institution en quelques lignes (LXXXIV) ; Usbek s'est rendu compte des maux causés par la Révocation de l'Édit de Nantes : cela lui rappelle ce qui s'est passé en

moment où ces « raisonneurs » s'arrêtent et *affirment* quand ils ne peuvent plus *prouver*.

1. *Impunément* = non pas *sans en tirer vengeance* (cf. *Britannicus*, même collection, Acte II, sc. 2, p. 60, v. 445 et note) ; mais *sans dommage pour soi, sans punition*.

2. On voit comment cette morale rationnelle est exclusivement une morale sociale.

Cf. Sully-Prudhomme dans un mouvement analogue disant *(Le Songe)* :

Je trouvais des lions debout dans mon [chemin.

3. Sens étymologique, *qui enseignent* (lat. : qui *docent*), puis plus spécialement « qui enseignent les dogmes du christianisme ».

4. Pensée antique : que de passages analogues se présentent à l'esprit pour qui connaît la littérature grecque et latine !

Orient, et lui fournit l'occasion de défendre cette grande idée du 18e siècle : la tolérance religieuse :]

La tolérance religieuse.

LXXXV. USBEK A MIRZA

A Ispahan.

Tu sais, Mirza, que quelques ministres de Cha-Soliman[1] avaient formé le dessein d'obliger tous les Arméniens de Perse[2] de quitter le royaume, ou de se faire mahométans, dans la pensée que notre empire serait toujours pollué[3] tandis qu'il garderait dans son sein ces infidèles.

C'était fait de la grandeur persane, si dans cette occasion l'aveugle dévotion[4] avait été écoutée.

On ne sait comme[5] la chose manqua[6]. Ni ceux qui firent la proposition, ni ceux qui la rejetèrent, n'en connurent les conséquences : le hasard fit l'office de la raison et de la politique[7], et sauva l'empire d'un péril plus grand que celui qu'il aurait pu courir de la perte de trois batailles et de la prise de deux villes.

En proscrivant les Arméniens, on pensa[8] détruire en un seul jour tous les négociants et presque tous les artisans du royaume. Je suis sûr que le grand Cha-Abas[9] aurait mieux aimé se faire couper les deux bras que de signer un ordre pareil, et qu'en envoyant au Mogol et aux autres rois des Indes ses sujets les plus industrieux, il aurait cru leur donner la moitié de ses Etats.

1. Soliman II, fils et successeur d'Abbas II, régna de 1666 à 1694.

2. Montesquieu avait pris ces faits dans le livre de Tavernier, cité p. 72, n. 6. D'après Tavernier, le favori Ali-kouli-khan aurait persuadé au prince de renoncer à cette révocation moyennant une forte somme.

3. *Pollué* contient une idée de profanation religieuse.

4. Règle : *La grecque beauté.* Cf. p. 64, n. 1.

5. *Comme* = *comment.* Règle : Comme *était fréquemment, au 17e siècle et au 18e siècle, employé pour* comment :

Albin, **comme** est-il mort ?

(Corneille, *Polyeucte*, v. 994.)

6. *Manqua* = *échoua.*

7. Cf. plus haut, n. 2.

8. *On pensa* = *on faillit.*

9. Abbas Ier, le Grand (1587-1628), prince cruel jusqu'à assassiner son fils, mais qui à l'extérieur agrandit considérablement la Perse et à l'intérieur régénéra la nation ; Ispahan lui doit sa prospérité.

Les persécutions que nos mahométans zélés ont faites aux Guèbres les ont obligés de passer en foule dans les Indes, et ont privé la Perse de cette laborieuse nation, si appliquée au labourage, et qui seule, par son travail, était en état de vaincre la stérilité de nos terres[1].

Il ne restait à la dévotion qu'un second coup à faire : c'était de ruiner l'industrie ; moyennant quoi, l'Empire tombait de lui-même, et avec lui, par une suite nécessaire, cette même religion qu'on voulait rendre si florissante.

S'il faut raisonner sans prévention, je ne sais, Mirza, s'il n'est pas bon que dans un Etat il y ait plusieurs religions[2].

On remarque que ceux qui vivent dans des religions tolérées se rendent ordinairement plus utiles à leur patrie que ceux qui vivent dans la religion dominante, parce que, éloignés des honneurs, ne pouvant se distinguer que par leur opulence et leurs richesses, ils sont portés à en acquérir par leur travail, et à embrasser les emplois de la société les plus pénibles[3].

D'ailleurs, comme toutes les religions contiennent des préceptes utiles à la société[4], il est bon qu'elles soient observées avec zèle. Or qu'y a-t-il de plus capable d'animer ce zèle que leur multiplicité ?

Ce sont des rivales qui ne se pardonnent rien. La jalousie descend jusqu'aux particuliers : chacun se tient sur ses gardes, et craint de faire des choses qui déshonoreraient son parti, et l'exposeraient aux mépris et aux censures impardonnables du parti contraire.

Aussi a-t-on toujours remarqué qu'une secte nouvelle, introduite dans un Etat, était le moyen le plus sûr pour corriger tous les abus de l'ancienne[5].

1. Nouvel exemple historique des malheurs causés par l'intolérance.

Les *Guèbres (Ghebr = infidèle)* sont les sectateurs de Zoroastre et adorent le feu. On les appelle *Parsis* parce qu'ils se sont répandus en grand nombre dans le Farsistan. Doux, bienfaisants, laborieux, ils furent obligés d'émigrer de la Perse, à la suite des persécutions qu'ils souffrirent de la part des mahométans. Ils habitent aujourd'hui le Kerman et le Goudjerate.

2. Notez la prudence de toutes ces formules.

3. Il est clair que Montesquieu ne songe ici ni aux Arméniens ni aux Guèbres, mais aux Français. C'est un procédé constant au 18e siècle.

4. Toujours même préoccupation sociale. Voltaire répètera cela de toutes les manières. Cf. en particulier. *Dictionnaire philosophique :* Dialogue entre Téotime et Ariston (1764).

5. A présent, Usbek ne songe plus manifestement à la Perse, mais à la « Réforme », aux protestants.

On a beau dire[1] qu'il n'est pas de l'intérêt du prince de souffrir plusieurs religions dans son État: quand toutes les sectes du monde viendraient s'y rassembler, cela ne lui porterait aucun préjudice, parce qu'il n'y en a aucune qui ne prescrive l'obéissance et ne prêche la soumission.

J'avoue que les histoires sont remplies des guerres de religion ; mais, qu'on y prenne bien garde, ce n'est point la multiplicité des religions qui a produit ces guerres, c'est l'esprit d'intolérance qui animait celle qui se croyait la dominante[2].

C'est cet esprit de prosélytisme que les Juifs ont pris des Égyptiens, et qui d'eux est passé comme une maladie épidémique et populaire aux mahométans et aux chrétiens[3].

C'est enfin cet esprit de vertige dont les progrès ne peuvent être regardés que comme une éclipse entière de la raison humaine.

Car enfin, quand il n'y aurait pas de l'inhumanité à affliger la conscience des autres, quand il n'en résulterait aucun des mauvais effets qui en germent à milliers, il faudrait être fou pour s'en[4] aviser. Celui qui veut me faire changer de religion ne le fait sans doute que parce qu'il ne changerait pas la sienne, quand on voudrait l'y forcer : il trouve donc étrange que je ne fasse pas une chose qu'il ne ferait pas lui-même, peut-être pour l'empire du monde[5].

A Paris, le 26 de la lune de Gemmadi 1, 1715.

[Rica nous introduit à une audience du Palais de Justice (LXXXVI), nous fait assister à l'existence des « empressés » (LXXXVII), et, notre attention reposée, nous pouvons suivre les raisonnements d'Usbek sur l'esprit d'égalité qui est si puissant à Paris (LXXXVIII) ; sur l'amour de la gloire nul chez les peuples subjugués par le despotisme, vraiment admirable « dans les républiques et dans les pays où l'on peut prononcer le mot de patrie », mais qui a pourtant de bons effets dans une

1. Usbek est bien renseigné ; on l'avait dit à Louis XIV, et on lui avait montré qu'il y avait un dernier pas à faire vers cette *unité*, poursuivie par la monarchie française depuis des siècles. Voyez le beau livre de C. Rousset sur *Louvois*, T. III ; et l'*Histoire des Réfugiés protestants* par Weiss.

2. Idée souvent reprise au 18e siècle, où tous les philosophes affirmaient que les progrès de la raison universelle rendaient définitivement impossibles les guerres religieuses. Cf. M. Roustan : *Les Philosophes et la Société française au 18e siècle.*

3. Voir plus haut p. 50.

4. *En = d'affliger la conscience.* Règle : *Souvent le pronom* **en** *résume et représente toute une phrase ou une idée non spécialement exprimée* : « Il demande à boire, on lui **en** apporte ». (La Bruyère, XI, 7.)

5. Cf. plus loin, pp. 305 sq.

monarchie comme la monarchie française, où le peuple l'a, pour ainsi dire, dans le sang (LXXXIX). En revanche, cet amour de la gloire en France, a ses ridicules et ses inconséquences indiqués dans la lettre XC.

Cependant le roi Louis XIV est mort, et Usbek l'a annoncé à Rhédi, en lui indiquant les premiers faits de la Régence (XCII) ; nous l'avons écouté ensuite, donnant à son frère « Sauton au monastère de Casbin » son avis sur les solitaires qui se réfugiaient dans les déserts pour prier, jeûner, et habiter « la nuit et le jour avec les démons » (XCIII) ; puis, discutant sur l'origine et le caractère du « droit public », c'est-à-dire du droit des gens, sur les guerres, les alliances, les traités de paix (XCIV, XCV). Une lettre à Hassein, dervis de la Montagne de Jaron, lui a permis de se lancer une fois encore dans une métaphysique hardie et où il parle « trop librement de ce qu'il y a de plus saint » dans la religion du prophète (XCVII). Il va nous dire ce qu'il pense des « Turcarets » de son époque :]

Les manieurs d'argent.

XCVIII. USBEK A IBBEN

A Smyrne.

Il n'y a point de pays au monde où la fortune soit si inconstante que dans celui-ci. Il arrive tous les dix ans des révolutions qui précipitent le riche dans la misère, et enlèvent le pauvre, avec des ailes rapides, au comble des richesses. Celui-ci est étonné de sa pauvreté, celui-là l'est de son abondance. Le nouveau riche admire la sagesse de la Providence ; le pauvre, l'aveugle fatalité du destin[1].

Ceux qui lèvent les tributs nagent au milieu des trésors : parmi eux il y a peu de Tantales[2]. Ils commencent pourtant ce métier par la dernière misère ; ils sont méprisés comme de la boue pendant qu'ils sont pauvres : quand ils sont

1. *Admire* a, dans la deuxième phrase, le sens de « regarder avec stupéfaction » (sens latin *mirari* = *s'étonner*).

2. Roi de Sipyle (en Phrygie), et criminel envers les dieux auxquels il servit dans un festin les membres de son propre fils Pélops, Tantale fut plongé dans le Tartare et condamné à souffrir de la faim et de la soif ; l'eau fuyait quand il en approchait les lèvres, et les arbres relevaient leurs branches vers les cieux quand il tendait la main vers leurs fruits. Nageant au milieu des trésors, les P. T. S., comme les appelait La Bruyère (les partisans = ceux qui font des traités, des *partis* avec le roi qui leur donne à ferme les impôts), sont loin de mourir de faim et de soif.

riches, on les estime assez ; aussi ne négligent-ils rien pour acquérir de l'estime[1].

Ils sont à présent dans une situation bien terrible. On vient d'établir une chambre, qu'on appelle *de justice*, parce qu'elle va leur ravir tout leur bien[2]. Ils ne peuvent ni détourner ni cacher leurs effets[3] ; car on les oblige de les déclarer au juste, sous peine de la vie : ainsi on les fait passer par un défilé bien étroit, je veux dire entre la vie et leur argent. Pour comble d'infortune[4], il y a un ministre connu par son esprit, qui les honore de ses plaisanteries, et badine sur toutes les délibérations du conseil[5]. On ne trouve pas tous les jours des ministres disposés à faire rire le peuple ; et l'on doit savoir bon gré à celui-ci de l'avoir entrepris.

Le corps des laquais est plus respectable en France qu'ailleurs : c'est un séminaire[6] de grands seigneurs ; il remplit le vide des autres états. Ceux qui le composent prennent la place des grands malheureux, des magistrats ruinés, des gentilshommes tués dans les fureurs de la guerre ; et, quand ils ne peuvent pas suppléer par eux-mêmes, ils relèvent toutes les grandes maisons par le moyen de leurs filles, qui sont comme une espèce de fumier qui engraisse les terres montagneuses et arides[7].

Je trouve, Ibben, la Providence admirable dans la manière dont elle a distribué les richesses. Si elle ne les avait accordées qu'aux gens de bien, on ne les aurait pas assez

1. Façon très piquante de présenter les choses.

2. Même remarque.
Voltaire a flétri cette Chambre de Justice de mars 1716, et Duclos a aussi dénoncé les opérations de cette chambre qui furent si piteuses. Cf. à ce sujet, et sur l'évolution des manieurs d'argent au 18e siècle, ROUSTAN : *Les Philosophes et la Société française au 18e siècle*, chap. V : Les Philosophes et les Financiers.

3. *Leurs effets* = *leurs biens*, terme de jurisprudence. (Cf. : *les effets mobiliers*).

4. « *De fortune* », portent certaines éditions : l'éd. Barckhausen aussi.

5. Adrien Maurice, duc de Noailles (1678-1766).
« A la tête des finances au commencement de la Régence, général d'armée et ministre d'Etat, il ne cessa dans tous ses emplois de cultiver la littérature, exemple autrefois commun chez les Grecs et chez les Romains, mais rare aujourd'hui dans l'Europe. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV*, chap. X.)
Saint-Simon, qui ne l'aime pas, dit qu'il était « amusant, plaisant de la bonne et fine plaisanterie ».

6. Proprement *pépinière* (latin *seminarium*), mais ce sens n'est pas usité ; ici « établissement où l'on forme à une profession ».

7. On ne peut s'empêcher de songer au mot de Mme de Grignan, qui, mariant son fils à la fille de Saint-Amand, le fermier général, disait « qu'il fallait bien de temps en temps du fumier pour fumer les meilleures terres ».

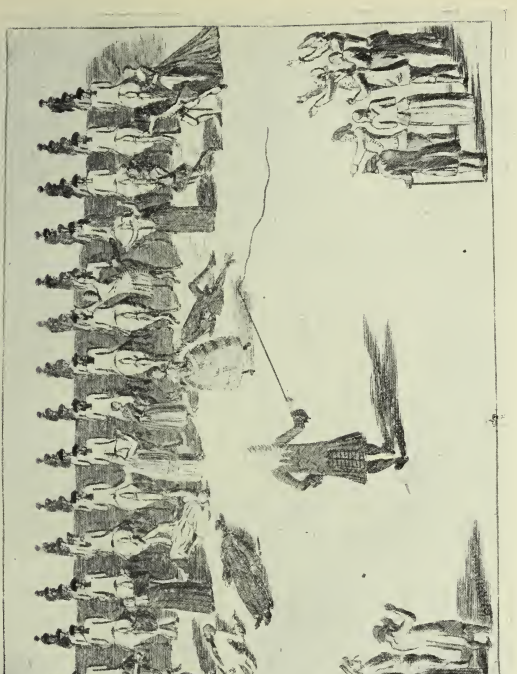

Fig. 5. — Les Manieurs d'Argent au XVIII^e^ siècle.

Cette estampe de la Bibliothèque Nationale est de 1759.

Silhouette, contrôleur général, avait essayé de réformer les abus des « croupes » des fermiers généraux (croupe = intérêt qu'on donne à quelqu'un dans une entreprise financière); cette réforme devait produire 72 millions. On voit le contrôleur frapper du fouet les « croupes » des chevaux qui portent les financiers : remarquez surtout la joie du peuple qui applaudit, de grand cœur, à l'opération.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

distinguées de la vertu, et on n'en aurait plus senti tout le néant. Mais quand on examine qui[1] sont les gens qui en sont le plus chargés, à force de mépriser les riches, on vient enfin à mépriser les richesses[2].

A Paris, le 26 de la lune de Maharrâm, 1717.

La mode.

XCIX. RICA A RHÉDI

A Venise.

Je trouve les caprices de la mode, chez les Français[3], étonnants. Ils ont oublié comment ils étaient habillés cet été; ils ignorent encore plus comment ils le seront cet hiver : mais surtout on ne saurait croire combien il en coûte à un mari pour mettre sa femme à la mode[4].

Que me servirait de te faire une description exacte de leur habillement et de leurs parures? Une mode nouvelle viendrait détruire tout mon ouvrage, comme celui de leurs ouvriers, et, avant que tu n'eusses reçu ma lettre, tout serait changé[5].

Une femme qui quitte Paris pour aller passer six mois à la campagne, en revient aussi antique que si elle s'y était oubliée trente ans[6]. Le fils méconnaît le portrait de sa mère, tant l'habit avec lequel elle est peinte lui paraît étranger; il s'imagine que c'est quelque Américaine[7] qui y est repré-

1. * Montrer la différence de sens entre « *qui* sont » et « *quels* sont ».

2. * Chercher les passages de La Bruyère, qui peuvent être comparés comme celui-ci :

« Rien ne fait mieux comprendre le peu de chose que Dieu croit donner aux hommes en leur abandonnant les richesses, l'argent, les grands établissements et les autres biens, que la dispensation qu'il en fait, et le genre d'hommes qui en sont le mieux pourvus. » (*Des Biens de Fortune.*)

* La Bruyère et Montesquieu, juges des « partisans ».

3. Remarquez la place de l'enclave : « chez les Français ».

4. * Comparer La Bruyère : les *Caractères*, chap. XIII : De la Mode.

5. Vivacité de la phrase qui se précipite.

6. « N... est riche, dit la Bruyère, elle mange bien, elle dort bien : mais les coiffures changent, et lorsqu'elle y pense le moins, et qu'elle se croit heureuse, la sienne est hors de mode. »

On va de plus fort en plus fort, quand on passe de La Bruyère à Montesquieu; chez ce dernier, il y a quelque peu de « gasconnade ».

7. A Bordeaux, on se moquait des riches Américaines que les gens de famille épousaient pour leur argent. Cf. p. 364, n. 4.

sentée, ou que le peintre a voulu exprimer quelqu'une de ses fantaisies.

Quelquefois les coiffures montent insensiblement, et une révolution les fait descendre tout à coup[1]. Il a été un temps que leur hauteur immense mettait le visage d'une femme au milieu d'elle-même; dans un autre, c'étaient les pieds qui occupaient cette place : les talons faisaient un piédestal qui les tenait en l'air[2]. Qui pourrait le croire? Les architectes ont été souvent obligés de hausser, de baisser et d'élargir leurs portes, selon que les parures des femmes exigeaient d'eux ce changement, et les règles de leur art ont été asservies à ces caprices. On voit quelquefois sur un visage une quantité prodigieuse de mouches, et elles disparaissent toutes le lendemain[3]. Autrefois les femmes avaient de la taille et des dents; aujourd'hui il n'en est pas question[4]. Dans cette changeante nation, quoi qu'en disent les mauvais plaisants, les filles se trouvent autrement faites que leurs mères.

Il en est des manières et de la façon de vivre comme des modes : les Français changent de mœurs selon l'âge de leur roi. Le monarque pourrait même parvenir à rendre la na-

1. En 1680, pendant une chasse, la duchesse de Fontanges, décoiffée par le vent, lie ses cheveux sur la tête en forme de coque avec un ruban amarante. La mode des « fontanges » était créée. Rapidement, les fontanges prirent des proportions si colossales, qu'en 1691 le roi les défendit.

La coiffure subit de nombreuses variations; vers 1730 notamment elle redevint très haute.

Rappelons qu'elle suit aussi les événements militaires, et qu'avec les coiffures à la *Belle-Poule* (après 1778), les dames portent sur la tête des cheveux ondulés en forme de vagues, au-dessus desquelles se balance une frégate avec mâts, agrès, voiles, etc.

2. Toujours même observation sur le caractère un peu forcé de la plaisanterie de Montesquieu. Cf. La Bruyère, op. et loc. cit :

« L'on condamne (la mode) celle qui fait de la tête des femmes la base d'un édifice à plusieurs étages, dont l'ordre et la structure changent selon leurs caprices... »

L'expression chez Montesquieu est d'ailleurs fort pittoresque. Mais La Bruyère ne le cède en rien à Montesquieu :

« Il faut juger des femmes depuis la chaussure jusqu'à la coiffure exclusivement, à peu près comme on mesure le poisson entre tête et queue » (Les *Caractères,* chap. III : Des Femmes.)

3. « Petit morceau de taffetas ou de velours noir que les dames mettent sur leur visage par ornement ou pour faire paraître leur teint plus blanc. Les dévots crient fort contre les *mouches,* comme étant une marque de grande coquetterie. Les *mouches* taillées en long s'appellent des *assassins.* » (Furetière, *Dictionnaire,* 1690.)

4. « De la taille », à cause des talons hauts. — La Bruyère nous apprend d'autre part, dans le chapitre *Des Femmes,* que les dames portaient « de fausses dents en la bouche et des boules de cire dans les mâchoires, etc. »

Fig. 6. — **Femme et homme « haut coiffés ».**

(D'après une estampe anonyme de la Bibliothèque Nationale.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

tion grave, s'il l'avait entrepris. Le prince imprime le caractère de son esprit à la cour, la cour à la ville, la ville aux provinces. L'âme du souverain est un moule qui donne la forme à toutes les autres[1].

A Paris, le 8 de la lune de Saphar, 1717.

[Rica dans une autre lettre (C) montre l'inconstance des Français non seulement dans leurs modes mais encore dans leurs lois, tandis qu'Usbek (CI) critique les querelles théologiques sur la bulle *Unigenitus*. Nouvelles considérations politiques d'Usbek sur le pouvoir monarchique en Europe et en France rapproché du despotisme oriental, avec toutefois une exception pour le peuple Anglais que le Persan trouve « extraordinaire » et que Montesquieu admire particulièrement (CII-CIV). A Rhédi qui a fait l'éloge de l'ignorance des enfants de Mahomet et affirmé que les sciences, les lettres et les arts avaient fait le malheur de l'humanité (CV), Usbek réplique en opposant l'état des peuples barbares et malheureux à celui des nations civilisées et florissantes, et, entre autres conséquences fécondes de ce goût des peuples pour les arts, il signale l'ardeur infatigable au travail qui distingue les habitants de Paris (CVI). Rica, après avoir vu le jeune monarque, prédit qu'on ne pourra porter un jugement sur lui que le jour où on aura vu son attitude envers son confesseur et envers les femmes d'intrigue, qui ont en France une si grande autorité (ce qui lui permet de revenir sur les dernières années de Louis XIV) (CVII). Là-dessus, le sage Usbek nous donne son avis sur le journalisme du temps.

Avant d'aborder un ensemble de problèmes sociologiques de la plus haute importance, le lecteur a, comme intermède, deux lettres de Rica : l'une, sur l'Université de Paris qui « est la fille aînée des rois de France, et très aînée : car elle a plus de neuf cents ans : aussi rêve-t-elle quelque fois » ; l'autre sur le vide, l'agitation et l'incurable ennui de la femme du monde (CIX, CX) — et une lettre d'Usbek sur la façon curieuse dont, sous la Régence d'Anne d'Autriche, on réparait une défaite par une Mazarinade et des plaisanteries (CXI).

Rhédi pose à Usbek cette question : « Comment le monde est-il si peu peuplé, en comparaison de ce qu'il était autrefois ? » (CXII). Voilà Usbek obligé de dire son avis sur la dépopulation. Il commence par exposer quelques idées générales sur les causes multiples des changements soit brusques, soit imperceptibles qui se produisent dans l'univers (CXIII). Abordant alors la question elle-même, il prétend que les deux religions mahométane et chrétienne ne sont pas aussi favorables à la natalité que celle des Romains : en défendant la poly-

1. Je crois avoir montré l'importance de cette idée au 18e siècle, et comment elle est à la base de la théorie du « despotisme éclairé ». Ce n'est pas la théorie de Montesquieu qui s'oppose en cela aux philosophes ; ceux-ci ont toujours eu foi dans la régénération matérielle et morale du pays par le souverain. (Cf. *Les Philosophes et la Société française au 18e siècle*, chap. I : Les Philosophes et la Royauté ; et passim, notamment, chap. V : Les Philosophes et les Financiers, à la fin.)

gamie, la religion romaine avait un très grand avantage sur la religion mahométane ; elle en avait un très grand sur la religion catholique, en autorisant le divorce. Ce sont les idées qu'Usbek développe, en ajoutant que les Romains avaient le plus grand intérêt à multiplier la foule de leurs esclaves, que le célibat « des prêtres et des dervis de l'un et l'autre sexe » est, dans les religions modernes, une cause de dépopulation (et, à ce point de vue, Usbek croit à la supériorité du protestantisme), qu'il y a d'ailleurs, en ces matières, un grand nombre de circonstances secondaires dont il faut tenir compte : l'insensibilité générale (le fatalisme) des orientaux, le droit d'aînesse en Europe, l'aversion pour l'agriculture chez les peuples sauvages, la colonisation, l'esprit de conquête, l'état social et politique, etc., autant de facteurs qu'il faut étudier, et qu'Usbek étudie avec une intrépidité infatigable (CXIV-CXXIII). Il écrit alors contre les courtisans cette page d'une ironie mordante, qui est un des chefs-d'œuvre de la prose française :]

Ordonnance en faveur des courtisans.

CXXIV. USBEK A RHÉDI

A Venise.

Quel peut être le motif de ces libéralités immenses que les princes versent sur leurs courtisans[1] ? Veulent-ils se les attacher ? Ils leur sont déjà acquis autant qu'ils peuvent l'être ; et d'ailleurs, s'ils acquièrent quelques-uns de leurs sujets en les achetant, il faut bien, par la même raison, qu'ils en perdent une infinité d'autres en les appauvrissant.

Quand je pense à la situation des princes, toujours entourés d'hommes avides et insatiables, je ne puis que les plaindre ; et je les plains encore davantage lorsqu'ils n'ont pas la force de résister à des demandes toujours onéreuses à ceux qui ne demandent rien[2].

Je n'entends jamais parler de leurs libéralités, des grâces et des pensions qu'ils accordent, que je ne me livre à mille réflexions : une foule d'idées se présente à mon esprit ; il me semble que j'entends publier cette ordonnance :

« Le courage infatigable de quelques-uns de nos sujets à nous demander des pensions ayant exercé sans relâche

1. Cf. La Bruyère, *Les Caractères*, chap. « De la Cour », et passim.

2. C'est aussi le sentiment qui est exprimé plusieurs fois dans le *Télémaque*.

Fig. 7. — Courtisans du XVIII[e] siècle.

Celui de gauche est le duc de Gesvres, estampe gravée d'après le Portrait de Van Loo.

Celui de droite est représenté d'après Nicolas Lancret, le « peintre des fêtes galantes » (Paris 1690-1793).

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

notre munificence royale[1], nous avons enfin cédé à la multitude des requêtes qu'ils nous ont présentées, lesquelles ont fait jusqu'ici la plus grande sollicitude du trône[2]. Ils nous ont représenté qu'ils n'ont point manqué, depuis notre avènement à la couronne, de se trouver à notre lever ; que nous les avons toujours vus sur notre passage, immobiles comme des bornes, et qu'ils se sont extrêmement élevés pour regarder, sur les épaules les plus hautes, Notre Sérénité[3]. Nous avons même reçu plusieurs requêtes de la part de quelques personnes du beau sexe, qui nous ont supplié de faire attention qu'il était notoire qu'elles sont d'un entretien très difficile ; quelques-unes même très surannées nous ont prié, branlant la tête, de faire attention qu'elles ont fait l'ornement de la cour des rois nos prédécesseurs ; et que, si les généraux de leurs armées ont rendu l'État redoutable par leurs faits militaires, elles n'ont point rendu la cour moins célèbre par leurs intrigues. Ainsi, désirant traiter les suppliants avec bonté, et leur accorder toutes leurs prières, nous avons ordonné ce qui suit :

« Que tout laboureur ayant cinq enfants retranchera journellement la cinquième partie du pain qu'il leur donne. Enjoignons aux pères de famille de faire la diminution sur chacun d'eux aussi juste que faire se pourra.

« Défendons expressément à tous ceux qui s'appliquent à la culture de leurs héritages, ou qui les ont donnés à titre de ferme, d'y faire aucune réparation[4], de quelque espèce qu'elle soit.

« Ordonnons que toutes personnes qui s'exercent à des travaux vils et mécaniques[5], lesquelles n'ont jamais été au lever de Notre Majesté, n'achètent désormais d'habits, à eux, à leurs femmes et à leurs enfants, que de quatre ans en quatre ans[6] ; leur interdisons en outre très étroitement[7]

1. Style très plein. La « munificence royale » c'est la « qualité » qui porte le souverain à faire de larges présents ; elle a été « exercée », formée, dressée à la fois et tenue en haleine, par les requêtes innombrables des courtisans.

2. *Sollicitude = soin plein de souci et d'affection.*

3. Sous-entendez : « et pour que Notre Sérénité les aperçût ».

4. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, pp. 82, 83.

Ces mots : « aucune réparation » indiquent le sens de : *héritages = immeubles réels, terres* et *maisons* ; — ou bien, le terme « réparation » signifie alors « remise en état » d'une façon très générale, si *héritages = terres*, ce que nous ne croyons pas.

5. Les « manouvriers ».

6. Il faut avoir vu, dans les estampes du temps, l'accoutrement de ces pauvres diables pour sentir toute l'ironie du passage.

7. *Étroitement = rigoureusement, strictement.*

ces petites réjouissances qu'ils avaient coutume de faire, dans leurs familles, les principales fêtes de l'année.

« Et, d'autant que[1] nous demeurons averti que la plupart des bourgeois de nos bonnes villes sont entièrement occupés à pourvoir à l'établissement de leurs filles, lesquelles ne se sont rendues recommandables dans notre État que par une triste et ennuyeuse modestie, nous ordonnons qu'ils attendront à les marier[2] jusqu'à ce qu'ayant atteint l'âge limité par les ordonnances, elles viennent à les y contraindre[3]. Défendons à nos magistrats de pourvoir à l'éducation de leurs enfants[4]..... »

A Paris, le 1er de la lune de Chalval, 1718.

[Rica va maintenant tenir la plume. Par un conte oriental, dont l'action se passe dans le pays du Mogol, il fait voir combien il est difficile à une religion de « donner une idée des plaisirs qui sont destinés à ceux qui ont bien vécu » (CXXV). Mais, sous sa désinvolture d'humoriste, il cache un cœur tendre et bon, et il dit à Usbek en lui apprenant la disgrâce d'un grand de la Perse : « Je te l'avoue, je n'ai jamais vu couler les larmes de personne sans en être attendri : je sens de l'humanité pour les malheureux, comme s'il n'y avait qu'eux qui fussent hommes ; et les grands même, pour lesquels je trouve dans mon cœur de la dureté quand ils sont élevés, je les aime aussitôt qu'ils tombent » (CXXVI). En revanche, il flétrit, à propos de l'exécution de Gortz, ministre de feu Charles XII, les ministres méchants et durs à leur nation (CXXVII) ; il se moque spirituellement d'un homme de science, géomètre et « martyr de sa justesse » qu'il met finalement aux prises avec un traducteur d'Horace (CXXVIII)[5] ; des nouvellistes dont il rapporte quelques lettres (CXXX) ; et, sans répondre à Rhédi qui lui

1. *D'autant que* = *ou que.*

2. *Attendre à les marier* = *différer de les marier jusqu'à.*

3. La royauté et les parlements, luttant contre la jurisprudence canonique qui permettait de se marier librement à l'âge de la puberté romaine, avaient apporté ce tempérament à la puissance paternelle romaine : une fille à 25 ans, un garçon à 30, peuvent après trois sommations respectueuses à leurs parents dans lesquelles ils requièrent « leur avis et conseil », se marier. Mais ils doivent demander « permission aux juges des lieux de domicile des père et mère », avant d'adresser les sommations.

4. On voit la marche de l'ordonnance : manouvriers de la campagne, petits bourgeois de la campagne, manouvriers de la ville, bourgeois de la ville, bourgeoisie de robe, d'un côté..., de l'autre, les courtisans qui ont rendu les éminents services indiqués.

5. L'éd. Barckhausen, conformément aux indications de Montesquieu, place ici une lettre d'Usbek dans laquelle ce dernier critique les législateurs en général, leurs inconséquences, leurs bizarreries, et reproche surtout aux législateurs français de n'avoir pas emprunté aux Romains la « puissance paternelle » qu'il met au-dessus de toutes (CXXIX).

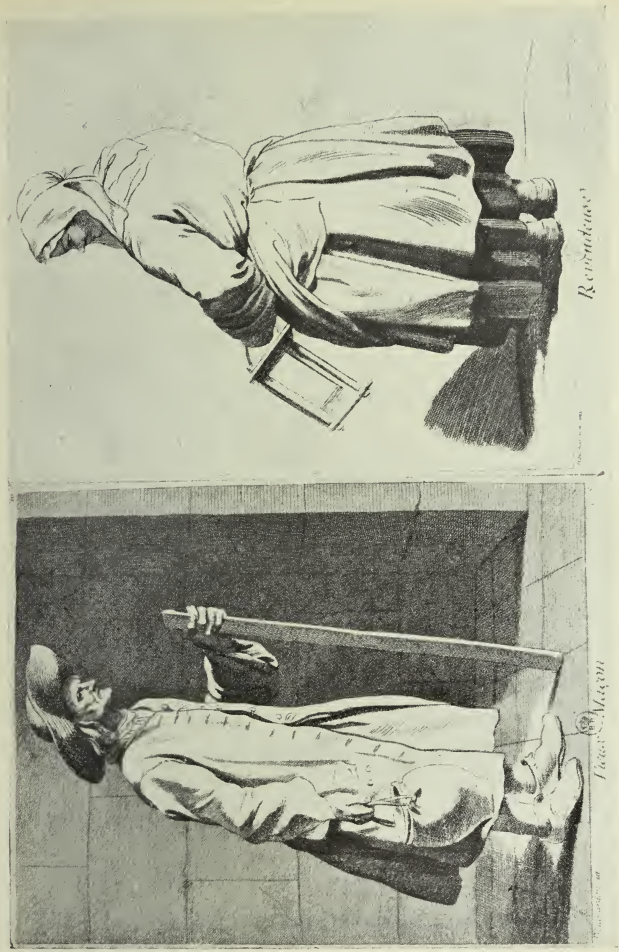

Fig. 8. — Deux pauvres diables du XVIII[e] siècle.

D'après le recueil : « Les Cris de Paris », de Bouchardon (Chaumont 1698-1762)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

adresse une docte épître sur l'histoire et l'origine des républiques (CXXXI), il crayonne quelques personnages qu'il a coudoyés (CXXXII), et nous raconte ses diverses expéditions dans « une grande bibliothèque ».]

A la Bibliothèque Saint-Victor.

CXXXIII. RICA A ***.

J'allai l'autre jour voir une grande bibliothèque dans un couvent de dervis, qui en sont comme les dépositaires, mais qui sont obligés d'y laisser entrer tout le monde à certaines heures[1].

En entrant, je vis un homme grave qui se promenait au milieu d'un nombre innombrable de volumes qui l'entouraient. J'allai à lui, et le priai de me dire quels étaient quelques-uns de ces livres que je voyais mieux reliés que les autres[2] : « Monsieur, me dit-il, j'habite ici une terre étrangère; je n'y connais personne. Bien des gens me font de pareilles questions; mais vous voyez bien que je n'irai pas lire tous ces livres pour les satisfaire : j'ai mon bibliothécaire qui vous donnera satisfaction, car il s'occupe nuit et jour à déchiffrer tout ce que vous voyez-là; c'est un homme qui n'est bon à rien, et qui nous est très à charge, parce qu'il ne travaille point pour le couvent. Mais j'entends l'heure du réfectoire qui sonne. Ceux qui comme moi sont à la tête d'une communauté doivent être les premiers à tous les exercices[3]. » En disant cela, le moine me poussa dehors, ferma la porte, et, comme s'il eût volé, disparut à mes yeux[4].

De Paris, le 21 de la lune de Rhamazan, 1719.

1. Louis Cousin (Paris, 1627-1707), érudit, président de la Cour des Monnaies, membre de l'Académie française, chargé de continuer le *Journal des Savants*, de 1687 à 1702, avait légué à l'abbaye de Saint-Victor sa maison, sa bibliothèque personnelle et une rente de 1,000 livres pour l'entretien.

2. Ce petit détail donne à la scène un air de vraisemblance; Rica, à l'exemple de bien d'autres Français, juge d'abord par la reliure.

3. C'est le terme monastique.

4. Voilà qui est lestement fait. Montesquieu a remarquablement profité des leçons de La Bruyère et il excelle à peindre un personnage par ses gestes, ses paroles, son allure, à le *faire voir*.

La section des ouvrages religieux.

CXXXIV. RICA AU MÊME

Je retournai le lendemain à cette bibliothèque, où je trouvai tout un autre homme[1] que celui que j'avais vu la première fois. Son air était simple, sa physionomie spirituelle, et son abord très affable[2]. Dès que je lui eus fait connaître ma curiosité, il se mit en devoir de la satisfaire, et même, en qualité d'étranger, de m'instruire[3].

« — Mon Père, lui dis-je, quels sont ces gros volumes qui tiennent tout ce côté de bibliothèque? — Ce sont, me dit-il, les interprètes de l'Écriture. — Il y en a un grand nombre! lui repartis-je : il faut que l'Écriture fût bien obscure autrefois[4], et bien claire à présent. Reste-t-il encore quelques doutes? Peut-il y avoir des points contestés? — S'il y en a, bon Dieu! s'il y en a! me répondit-il : il y en a presque autant que de lignes. — Oui! lui dis-je; et qu'ont donc fait tous ces auteurs? — Ces auteurs, me repartit-il, n'ont point cherché dans l'Écriture ce qu'il faut croire, mais ce qu'ils croient eux-mêmes; ils ne l'ont point regardée comme un livre où étaient contenus les dogmes qu'ils devaient recevoir[5], mais comme un ouvrage qui pourrait donner de l'autorité à leurs propres idées : c'est pour cela qu'ils ont corrompu tous les sens, et ont donné la torture à tous les passages. C'est un pays où les hommes de toutes les sectes font des descentes et vont comme au pillage; c'est un champ de bataille où les nations ennemies qui se rencontrent livrent bien des combats, où l'on s'attaque, où l'on s'escarmouche[6] de bien des manières.....

1. Et non « un tout autre homme » : *tout* est mieux mis en vedette, = *absolument un autre homme.*

2. *Affable* s'emploie très bien avec un nom de chose. Le P. Bouhours disait dans ses *Nouvelles Remarques sur la Langue française* (1675) que le terme était très discuté; l'avocat Patru le condamnait. François de Callières, diplomate, académicien, qui a laissé des volumes intitulés : *Des mots à la mode et nouvelles façons de parler, etc.* (1692), déclare : « *Affable* n'est plus guère dans le commerce des gens du monde; *honnête* a pris sa place ». Montesquieu est un de ceux qui l'ont sauvé.

3. Sur l'équivoque, cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 196.

4. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, pp. 199 sq.

5. *Recevoir* = *admettre comme venant de Dieu.*

6. « Mais on ne dira pas que nous nous étions escarmouchés la veille». *Lettres Persanes*, L. IV. Les images se suivent et se tiennent très bien.

[Viennent alors de rapides attaques contre les livres ascétiques, les traités de théologie, les ouvrages des mystiques et des quiétistes, ceux des casuistes.]

« Vous voyez, Monsieur, que je pense librement, et que je vous dis tout ce que je pense[1]. Je suis naturellement naïf, et plus encore avec vous, qui êtes un étranger, qui voulez savoir les choses, et les savoir telles qu'elles sont. Si je voulais, je ne vous parlerais de tout ceci qu'avec admiration ; je vous dirais sans cesse : « Cela est divin ! cela est respec- « table ! il y a du merveilleux ! Et il en arriverait de deux « choses l'une, ou que je vous tromperais, ou que je me « déshonorerais dans votre esprit. »

Nous en restâmes là ; une affaire qui survint au dervis rompit notre conversation jusqu'au lendemain.

De Paris, le 23 de la lune de Rhamazan, 1719.

La section de philologie, de métaphysique, des sciences.

CXXXV. RICA AU MÊME

Je revins à l'heure marquée, et mon homme me mena précisément dans l'endroit où nous nous étions quittés. « Voici, me dit-il, les grammairiens, les glossateurs[2], et les commentateurs. — Mon Père, lui dis-je, tous ces gens-là ne peuvent-ils pas se dispenser d'avoir du bon sens ? — Oui, dit-il, ils le peuvent ; et même il n'y paraît pas[3] ; leurs ouvrages n'en sont pas plus mauvais : ce qui est très commode pour eux. — Cela est vrai, lui dis-je ; et je connais bien des philosophes qui feraient bien de s'appliquer à ces sortes de sciences[4].

— Voilà, poursuivit-il, les orateurs, qui ont le talent de persuader indépendamment des raisons[5], et les géomètres, qui obligent un homme malgré lui d'être persuadé, et le convainquent avec tyrannie[6].

1. Oui, ce dervis est un « philosophe ».

2. L'ancienne langue disait : les *gloseurs* ; ce sont ceux qui rédigent ou qui recueillent des *gloses*. Cf. p. 54, n. 5.

3. Il n'en reste pas de trace.

4. Montesquieu est très sévère pour les grammairiens, glossateurs et commentateurs ; et d'une pierre il fait deux coups.

5. * Marquer la différence entre *persuader* et *convaincre*.

6. Voir la même note.

Voici les livres de métaphysique, qui traitent de si grands intérêts, et dans lesquels l'infini se rencontre partout ; les livres de physique, qui ne trouvent pas plus de merveilleux dans l'économie[1] du vaste univers que dans la machine la plus simple de nos artisans ; les livres de médecine, ces monuments[2] de la fragilité de la nature et de la puissance de l'art, qui font trembler quand ils traitent des maladies même les plus légères, tant ils nous rendent la mort présente, mais qui nous mettent dans une sécurité entière quand ils parlent de la vertu des remèdes, comme si nous étions devenus immortels[3].

Tout près de là sont les livres d'anatomie, qui contiennent bien moins la description des parties du corps humain que les noms barbares qu'on leur a donnés : chose qui ne guérit ni le malade de son mal, ni le médecin de son ignorance[4].

Voici la chimie[5] qui habite tantôt l'hôpital et tantôt les Petites-Maisons[6], comme des demeures qui lui sont également propres.

Voici les livres des sciences, ou plutôt d'ignorance occulte ; tels sont ceux qui contiennent quelque espèce de diablerie[7] : exécrables selon la plupart des gens, pitoyables selon moi. Tels sont encore les livres d'astrologie judiciaire[8]. — Que dites-vous, mon père ? Les livres d'as-

1. Cf. « Je ne connais d'erreurs capitales en physique que celles qui nous donnent une fausse *économie* de la nature. » (Voltaire, *Mémoire sur un ouvrage de physique*). — *Economie* = *arrangement réciproque des parties d'un ensemble qui concourent à une même fin.*

2. *Monuments* a le sens du latin *monumentum* = *ce qui indique, avertit, rappelle.*

3. Belle phrase, d'un rythme plein et oratoire.

4. Variété : après une période à la Bossuet, voici la phrase à la Montesquieu, courte et terminée par un trait.

5. La chimie, au lieu de se préoccuper des lois de la composition des corps, s'était longtemps préoccupée de découvrir la transmutation des métaux et la panacée universelle. Même à la fin du 17e siècle, le plus grand chimiste français, Nicolas Lémery, croit à la possibilité du « grand œuvre », c.-à-d. de la pierre philosophale, de la transmutation des métaux en or. Du moins Lémery eut, après deux chimistes allemands fixés en France dans la deuxième moitié du 17e siècle, le mérite de débarrasser cette science du fatras énigmatique et baroque dont Paracelse et les alchimistes l'avaient encombrée.

6. Les Petites-Maisons étaient un hôpital de Paris où l'on enfermait les aliénés. C'était l'ancienne maladrerie de Saint-Germain (1497). Les cours étaient bordées de *petites-maisons* où le grand bureau des pauvres entretenait près de 400 vieillards.

7. *Diablerie* = *opération magique où le diable est censé jouer un rôle.* J'ai trouvé, d'un bout à l'autre du 18e siècle, des anecdotes curieuses qui prouvent que les « diableries » eurent alors des croyants et des plus hauts placés.

8. *L'astrologie naturelle* ou *astronomie* s'occupe de la connais-

Fig. 9. — Law « le faiseur de système »

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

trologie judiciaire ! repartis-je avec feu ; et ce sont ceux dont nous faisons le plus de cas en Perse : ils règlent toutes les actions de notre vie, et nous déterminent dans toutes nos entreprises ; les astrologues sont proprement nos directeurs ; ils font plus, ils entrent dans le gouvernement de l'Etat. — Si cela est, me dit-il, vous vivez sous un joug bien plus dur que celui de la raison : voilà le plus étrange de tous les empires ; je plains bien une famille, et encore plus une nation, qui se laisse si fort dominer par les planètes. — Nous nous servons, lui repartis-je, de l'astrologie, comme vous vous servez de l'algèbre[1]. Chaque nation a sa science, selon laquelle elle règle sa politique. Tous les astrologues ensemble n'ont jamais fait tant de sottises en notre Perse qu'un seul de vos algébristes en a fait ici. Croyez-vous que le concours fortuit des astres ne soit pas une règle aussi sûre que les beaux raisonnements de votre faiseur de Système[2] ? Si l'on comptait les voix là-dessus, en France et en Perse, ce serait un beau sujet de triomphe pour l'astrologie ; vous verriez les calculateurs bien humiliés. Quel accablant corollaire n'en pourrait-on pas tirer contre eux ! »

Notre dispute fut interrompue, et il fallut nous quitter.

De Paris, le 26 de la lune de Rhamazan, 1719.

La section des livres d'histoire.

CXXXVI. RICA AU MÊME

Dans l'entrevue suivante, mon savant me mena dans un cabinet particulier[3]. « Voici les livres d'histoire moderne, me dit-il. Voyez premièrement les historiens de l'Eglise et des papes, livres que je lis pour m'édifier et qui font souvent en moi un effet tout contraire.

sance des astres ; l'*astrologie judiciaire* (c'est-à-dire : de jugement) prétend deviner l'avenir par la connaissance des astres.

1. Il s'agit de l'algèbre des financiers, et plus spécialement du financier Law, comme le montre la suite.

2. L'algébriste, le faiseur de Système, c'est Law dont la lettre CXLII contient l'histoire allégorique sous ce titre : *Fragments d'un ancien mythologiste.*

3. Cette fois nous allons voir apparaître le Montesquieu des *Considérations* et de l'*Esprit des Lois.*

« Là, ce sont ceux qui ont écrit de la décadence du formidable empire romain, qui s'était formé du débris de tant de monarchies, et sur la chute duquel il s'en forma aussi tant de nouvelles. Un nombre infini de peuples barbares, aussi inconnus que les pays qu'ils habitaient, parurent tout à coup, l'inondèrent, le ravagèrent, le dépecèrent, et fondèrent tous les royaumes que vous voyez à présent en Europe. Ces peuples n'étaient point proprement barbares, puisqu'ils étaient libres; mais ils le sont devenus depuis que, soumis pour la plupart à une puissance absolue, ils ont perdu cette douce liberté si conforme à la raison, à l'humanité, et à la nature[1].

« Vous voyez ici les historiens de l'Empire d'Allemagne, qui n'est qu'une ombre du premier empire, mais qui est, je crois, la seule puissance qui soit sur la terre, que la division n'a point affaiblie[2]; la seule, je crois encore, qui se fortifie à mesure de ses pertes, et qui, lente à profiter des succès, devient indomptable par ses défaites.

« Voici les historiens de France, où[3] l'on voit d'abord la puissance des rois se former, mourir deux fois, renaître de même, languir ensuite pendant plusieurs siècles; mais, prenant insensiblement des forces, accrue de toutes parts, monter à son dernier période[4] : semblable à ces fleuves qui dans leur course perdent leurs eaux, ou se cachent sous terre, puis, reparaissant de nouveau, grossis par les rivières qui s'y jettent, entraînent avec rapidité tout ce qui s'oppose à leur passage[5].

« Là, vous voyez la nation espagnole sortir de quelques montagnes; les princes mahométans subjugués aussi insensiblement qu'ils avaient rapidement conquis; tant de royau-

1. Le style s'élève : « raison, humanité, nature », voilà déjà le nouvel Evangile des « philosophes ».

2. Il faut pour ce passage et les suivants se reporter à l'*Esprit des Lois*. Rappelons que l'Allemagne était un empire fédératif morcelé en une multitude de principautés, et que la couronne élective était entre les mains de l'Autriche.

3. *Où* = *dans lesquels*. RÈGLE : *L'état où je vous vois*, p. 61, n. 1.

Pour la pensée, reportez-vous au démembrement du royaume mérovingien, puis de l'empire carolingien, et enfin à la lutte séculaire du pouvoir royal contre la féodalité.

4. *Période* (grec *peri* = au-dessus, et non : autour; *odos* = chemin) est « le plus haut point où quelqu'un ou quelque chose puisse arriver » ; en ce sens, le mot est toujours masculin. Ce sens s'étant affaibli, on a ajouté à *période :* « le dernier, le plus haut, etc. » pour le renforcer.

5. Les « philosophes » ne manqueront pas d'observer que « la puissance des rois » s'est définitivement affermie contre la puissance des seigneurs, grâce à l'appui de la nation.

mes réunis dans une vaste monarchie, qui devint presque la seule, jusqu'à ce qu'accablée de sa fausse opulence, elle perdit sa force et sa réputation même, et ne conserva que l'orgueil de sa première puissance[1].

« Ce sont ici les historiens d'Angleterre, où l'on voit la liberté sortir sans cesse des feux de la discorde et de la sédition[2]; le prince toujours chancelant sur un trône inébranlable; une nation impatiente[3], sage dans sa fureur même, et qui, maîtresse de la mer (chose inouïe jusqu'alors), mêle le commerce avec l'empire[4].

« Tout près de là, sont les historiens de cette autre reine de la mer, la république de Hollande, si respectée en Europe et si formidable en Asie, où ses négociants voient tant de rois prosternés devant eux[5].

« Les historiens d'Italie vous représentent une nation autrefois maîtresse du monde, aujourd'hui esclave de toutes les autres; ses princes divisés et faibles, et sans autre attribut de souveraineté qu'une vaine politique[6].

1. Dates essentielles : mariage d'Isabelle, reine de Castille, et de Ferdinand roi d'Aragon (1469); conquête du royaume musulman de Grenade (1492); de la Navarre (1512-1515); du royaume de Naples (1502-1504); mariage de Philippe le Beau, fils de Maximilien d'Autriche, avec Jeanne, fille d'Isabelle et de Ferdinand (1496); Charles d'Autriche, petit-fils de Ferdinand d'Espagne et de Maximilien, roi d'Espagne (1516) et empereur sous le nom de Charles-Quint (1520); décadence surtout avec Philippe II (1555-1598), ruine de la marine espagnole (1588).

2. Il y a chez le Montesquieu des premières années une tendance à la rhétorique ; « les feux de la discorde et de la sédition », c'est de la phraséologie oratoire.

Pour des exemples de « discordes » on en trouvera dans toute l'histoire d'Angleterre.

3. Non pas seulement « qui manque de patience » mais « qui ne peut se contenir ».

4. On sait que la marine anglaise et le commerce anglais prirent une extension formidable surtout à partir du règne d'Elisabeth (1558-1603). En 1719, le ministère Stanhope (1715-1720) qui avait signé avec Dubois la Triple-Alliance, travaillait au développement de la flotte militaire et marchande et de l'empire colonial; son successeur Walpole (1720-1742) allait continuer dans cette voie. Montesquieu avait vu juste.

5. Les Hollandais étaient appelés « les rouliers des mers ». Louis XIV avait dû leur rendre les avantages commerciaux que leur avait enlevés Colbert, et les traités d'Utrecht et de Rastadt leur avaient accordé leurs anciens droits. En 1716, ils étaient entrés dans la Triple-Alliance avec la France et l'Angleterre; elle devint la Quadruple-Alliance en 1718 par l'adhésion de l'Autriche.

6. *Politique* signifie ici : « manière adroite ou fausse dont on se sert pour arriver à ses fins ». Le sens est défavorable. « La clémence des princes, dit La Rochefoucauld, n'est souvent qu'une *politique* pour gagner l'affection des peuples ».

Depuis que l'Italie avait été débarrassée du lourd despotisme allemand (1520), toutes les

« Voilà les historiens des républiques : de la Suisse, qui est l'image de la liberté[1] ; de Venise, qui n'a de ressources qu'en son économie[2] ; et de Gênes, qui n'est superbe que par ses bâtiments[3].

« Voici ceux du Nord, et entre autres de la Pologne, qui use si mal de sa liberté et du droit qu'elle a d'élire ses rois, qu'il semble qu'elle veuille consoler par là les peuples ses voisins, qui ont perdu l'un et l'autre[4]. »

Là-dessus, nous nous séparâmes jusqu'au lendemain.

De Paris, le 2 de la lune de Chalval, 1719.

La section des poèmes et des romans.

CXXXVII. RICA AU MÊME

Le lendemain, il me mena dans un autre cabinet. « Ce sont ici les poètes, me dit-il, c'est-à-dire ces auteurs dont le mé-

formes de gouvernement s'y combattaient, théocratie, royauté, oligarchie, démocratie. Les traités d'Utrecht avaient livré l'Italie presque tout entière à l'Autriche qui possédait le Milanais, le Mantouan, les Présides et le royaume de Naples ; mais dans le Nord, les traités avaient agrandi la maison de Piémont-Savoie. Le duc de Savoie avait obtenu la Sicile et le titre de roi, qui excita l'ambition de cette maison. En fait, le seul « attribut » c.-à-d. la seule prérogative de la souveraineté qu'eussent les petits Etats d'Italie c'était de s'épuiser dans une vaine politique.

1. Parce qu'il a fallu aux pâtres et aux chasseurs des Alpes un vif sentiment de la liberté pour conquérir d'abord, pour défendre et affermir ensuite leur indépendance extérieure et intérieure.

2. Voir les belles pages de Taine (*Voyage en Italie*, T. II, chap. VI, Venise, 267 sq.) sur « cette bourgade de vendeurs de poissons posée sur la boue, sans terre, sans eau, sans pierre, sans bois ». Sans sa forte « économie » (Cf. p. 90, n. 1), elle ne serait jamais arrivée à une aussi merveilleuse expansion.

3. Les Gênois étaient les Phéniciens de l'Italie occidentale ; leurs bâtiments étaient leur seule force. En 1284 notamment, Gênes livra à Pise, sa rivale, une grande bataille navale : plus de 100 galères étaient en ligne de chaque côté. Mais les Gênois avaient caché dans la petite île de la Meloria 30 bâtiments de plus qui arrivèrent au fort de l'action et décidèrent la victoire.

4. Le roi est élu par la Diète qui lui fait prendre l'engagement de ne rien changer à la Constitution ; or la Constitution ne lui laisse aucun pouvoir. Dans la « République de Pologne », c'est la Diète qui décide de tout, et comme, par le droit de *liberum veto*, un seul noble peut annuler non seulement une décision mais l'ensemble des décisions de la Diète, on comprend la phrase de Montesquieu.

tier est de mettre des entraves au bon sens, et d'accabler la raison sous les agréments comme on ensevelissait autrefois les femmes sous leurs ornements et leurs parures[1]. Vous les connaissez; ils ne sont pas rares chez les Orientaux, où le soleil, plus ardent, semble échauffer les imaginations mêmes.

« Voilà les poèmes épiques. — Eh ! qu'est-ce que les poèmes épiques ? — En vérité, me dit-il, je n'en sais rien ; les connaisseurs disent qu'on n'en a jamais fait que deux[2], et que les autres qu'on donne sous ce nom ne le[3] sont point: c'est aussi ce que je ne sais pas. Ils disent de plus qu'il est impossible d'en faire de nouveaux ; et cela est encore plus surprenant[4].

« Voici les poètes dramatiques, qui, selon moi, sont les poètes par excellence, et les maîtres des passions. Il y en a de deux sortes : les comiques, qui nous remuent si doucement[5], et les tragiques, qui nous troublent et nous agitent avec tant de violence[6].

« Voici les lyriques, que je méprise autant que je fais cas des autres, et qui font de leur art une harmonieuse extravagance[7].

1. Il faut rapprocher de ce passage le morceau bien connu de Pascal : « Comme on dit beauté poétique... » (*Pensées*, éd. Havet, VII, 25.)

2. L'*Iliade* et l'*Odyssée* (Cf. plus haut, p. 67).

3. Cf. l'exemple classique : « Êtes-vous reine ? — Je le suis. » Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 157.

4. Se rappeler le mot de M. de Malézieu : « Les Français n'ont pas la tête épique ». Il est question ici non seulement des Français mais de toutes les nations. La *Henriade* de Voltaire n'avait pas encore paru à cette date, elle ne fit pas changer l'opinion de Montesquieu : « Plus le poème de la *Ligue* (premier titre de la *Henriade*) paraît être l'*Enéide*, moins il l'est. » (*Mes Pensées.*)

* Dans les *Lettres Persanes*, le bibliothécaire, que Rica est venu consulter, lui dit que les connaisseurs prétendent qu'on n'a jamais fait que deux poèmes épiques, et qu'il est impossible d'en faire de nouveaux, et « cela, ajoute-t-il, est encore plus surprenant ». Est-ce surprenant ? Croyez-vous que la poésie épique ait eu d'autres chefs-d'œuvre que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et qu'elle puisse en produire encore ?

5. C.-à-d. qui n'agitent ni ne troublent nos passions.

6. Comme Pascal (*Pensées*, XXIV, 64), Montesquieu trouve que la poésie par excellence c'est la poésie la plus humaine, c.-à-d. la poésie dramatique.

7. Jugement sommaire, condamnation radicale. On répète souvent ici le mot de Voltaire expliquant pourquoi il lançait des traits contre Montesquieu : « Il est coupable de lèse-poésie ». Il ne fut pas le seul dans ce siècle « anti-poétique » à commettre ce crime ; peut-être même que de cet athéisme poétique du 18e siècle on trouverait des traces dans Voltaire lui-même, « le vengeur des vers » Cf. notre *Littérature française par la Dissertation*, T. II, Dix-Huitième Siècle, pp. 9-17.

« On voit ensuite les auteurs des idylles et des églogues, qui plaisent même aux gens de cour par l'idée qu'ils leur donnent d'une certaine tranquillité qu'ils n'ont pas, et qu'ils leur montrent dans la condition des bergers[1].

« De tous les auteurs que nous avons vus, voici les plus dangereux : ce sont ceux qui aiguisent les épigrammes, qui sont de petites flèches déliées qui font une plaie profonde et inacessible aux remèdes[2].

« Vous voyez ici les romans, dont les auteurs sont des espèces de poètes qui outrent également le langage de l'esprit et celui du cœur ; qui passent leur vie à chercher la nature, et la manquent toujours ; leurs héros y sont aussi étrangers[3] que les dragons ailés et les hippocentaures[4].

« — J'ai vu, lui dis-je, quelques-uns de vos romans ; et, si vous voyiez les nôtres, vous seriez encore plus choqué. Ils sont aussi peu naturels, et d'ailleurs extrêmement gênés par nos mœurs : il faut dix années de passion avant qu'un amant ait pu voir seulement le visage de sa maîtresse. Cependant les auteurs sont forcés de faire passer les lecteurs dans ces ennuyeux préliminaires. Or il est impossible que les incidents soient variés : on a recours à un artifice pire que le mal même qu'on veut guérir[5] ; c'est aux prodiges. Je suis sûr que vous ne trouverez pas bon qu'une magicienne fasse sortir une armée de dessous terre, qu'un héros, lui seul, en détruise une de cent mille hommes. Cependant voilà nos romans : ces aventures froides et souvent répétées nous font languir, et ces prodiges extravagants nous révoltent. »

De Paris, le 6 de la lune de Chalval, 1719.

1. Il semblerait au premier abord qu'il y ait ici quelque ironie ; il n'en est rien cependant. C'est la théorie soutenue par Fontenelle dans le *Discours sur l'Eglogue* (1687) qui accompagnait ses *Pastorales*.

2. Sens plein : « qui ne permet pas l'accès à ». Sur le mépris de Montesquieu pour les critiques et les épigrammes. Cf. p. 28.

3. *Etrangers = hors de l'ordre commun. Etranger* et *étrange* ont été primitivement synonymes (ils viennent tous deux du latin *extraneus (extra = hors de)* sauf qu'*étranger* a été formé sur le modèle fictif : *extranearius)* ; aujourd'hui *étrange = hors des conditions naturelles ; étranger = hors du pays*. Mais les sens figurés se rapprochent beaucoup.

4. *Hippocentaure = hippos (cheval) + centaure*. Or le centaure est déjà un animal moitié homme moitié cheval. *Centaure* aurait suffi, mais Montesquieu veut insister sur l'étrangeté. Le jugement de Montesquieu surprend le lecteur. Sur les traces de Mme de la Fayette, un grand nombre d'écrivains, surtout des femmes, acheminaient, par les *Mémoires* et les *Histoires*, le roman vers le naturel et l'exactitude. *Gil Blas* avait commencé à paraître en 1715, et quant au *Diable boiteux* (1707), n'était-ce pas une œuvre analogue aux *Lettres Persanes ?*

5. Ce mal est l'ennui.

[Cependant les évènements suivent leur cours, et Rica les note avec curiosité : il étudie d'un œil attentif la réaction qui se produit après la mort de Louis XIV, et les bouleversements successifs que provoque le système de Law (CXXXVIII), et, s'il se détourne un instant pour faire l'éloge des deux reines de Suède, Christine et Ulrique-Eléonore (CXXXIX), il revient vite aux débats entre le pouvoir et les Parlements (CXL). Afin de distraire Usbek, il lui envoie un conte persan qu'il a traduit pour une dame de la cour : « Histoire d'Ibrahim » (CXLI) puis un « Fragment d'un ancien Mythologiste », découvert par un érudit « dans la poussière d'une bibliothèque » : c'est un conte ou plutôt une allégorie, et, si la scène se passe en Bétique, la narration tout entière est une critique impitoyable du système de Law (CXLII).

Il envoie en outre à Nathael Lévi, médecin juif de Livourne, une prétendue « Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris », et la fait suivre d'une série de prescriptions à la Molière, par exemple : « Remède très simple pour guérir de l'asthme : Lisez tous les ouvrages du R. P. Maimbourg, ci-devant jésuite, prenant garde de ne vous arrêter qu'à la fin de chaque période ; et vous sentirez la faculté de respirer vous revenir peu à peu, sans qu'il soit besoin de réitérer le remède » (CXLIII) ; et, reprenant un sujet qu'il avait traité pour un autre correspondant (L)[1], il explique à Usbek son opinion sur la modestie (CXLIV[2]).

C'est la dernière lettre de Rica. Usbek s'élève contre les mauvais exemples donnés par les ministres sans probité, exemples pernicieux pour des nations entières (CXLV[3]). Puis les nouvelles du sérail d'Ispahan arrivent de plus en plus inquiétantes, jusqu'au moment où Usbeck, qui serait parti depuis longtemps sans la résistance de Rica qui se plaît trop à Paris pour vouloir le quitter, se décide à rentrer afin d'assouvir sa vengeance : il reçoit, au moment du départ, de nouvelles lettres lui annonçant que le meurtre, la trahison, le suicide désolent le sérail abandonné par son maître (CXLVII-CLXI).]

1. « Si la modestie est une vertu nécessaire à ceux à qui le Ciel a donné de grands talents, que peut on dire de ces insectes qui osent faire paraître un orgueil qui déshonorerait les plus grands hommes ?... Heureux celui qui a assez de vanité pour ne dire jamais de bien de lui, qui craint ceux qui l'écoutent, et ne compromet point son mérite avec l'orgueil des autres ! » (L.)

2. Voir cette Lettre p. 35.

3. Une autre lettre d'Usbek, rejetée par M. Barkhausen dans l'*Appendice* (supplément de l'édition de 1754) prendrait place avant la précédente. Usbek redit, après La Bruyère, que l'homme d'esprit rencontre dans l'existence beaucoup plus d'obstacles que l'homme médiocre ; que la condition des savants, accusés jadis d'être des sorciers et au 18e siècle d'être des athées ou des hérétiques, est spécialement dangereuse ; que tout écrivain indépendant a bien des déboires à essuyer.

DE LA POLITIQUE (1722-1723)

Analyse et Extraits.

[Dans le premier volume des *Mélanges inédits* de Montesquieu publiés par le baron de Montesquieu, figure, entre autres écrits auxquels le Président n'a pas mis la dernière main, un opuscule intitulé : *De la Politique*, que les éditeurs n'hésitent pas à dater de 1722 ou 1723[1]. En voici le début :]

Il est inutile d'attaquer directement la politique en faisant voir combien elle répugne à la morale, à la raison, à la justice. Ces sortes de discours persuadent tout le monde et ne touchent personne. La politique subsistera toujours pendant qu'il y aura[2] des passions indépendantes du joug des lois.

Je crois qu'il vaut mieux prendre une voie détournée et chercher à en dégoûter un peu les grands par la considération du peu d'utilité qu'ils en retirent. Je la discréditerai encore en faisant voir que ceux qui ont acquis le plus de réputation par elle, ont abusé de l'esprit du peuple d'une manière grossière.

La plupart des effets arrivent par des voies si singulières, ou dépendent de causes si imperceptibles et si éloignées qu'on ne peut guère les prévoir[3].

On peut de plus poser pour maxime générale que toute révolution prévue n'arrivera jamais ; car, si un grand politique n'a pas affaire à des gens si habiles que lui, il n'a pas

1. Pour des raisons très vraisemblables et que voici : « Montesquieu semble avoir écrit ce petit traité sous l'impression des événements de la Régence. Il ne voit Richelieu lui-même qu'à travers d'Argenson, Law et Le Blanc, dont il connaissait les faiblesses. Les jugements qu'il porte sont d'un moraliste plutôt que d'un écrivain politique. L'ouvrage appartient à sa première manière. On ne se tromperait guère en le datant de 1722 ou 1723 ».

2. Les grammairiens prétendent que la différence entre *pendant que* et *tandis que*, c'est que le premier n'incline pas vers : *tant que*, comme le second. On voit qu'il n'en est rien, chez nos meilleurs auteurs et Bossuet écrit : « *Pendant que* les Romains méprisèrent les richesses, ils furent sobres et vertueux ». *Pendant que* = *tant que*, comme ici.

Sur le sens du mot : « politique », cf. p. 93, n. 6.

3. « Voir ce que j'ai mis sur les Romains. » (M.).

Les éditeurs rapprochent cet endroit et la suite, des *Essais* de Montaigne, L. III, chap. VIII, sur « l'art de conférer », et notamment de ce passage : « On s'aperçoit ordinairement aux actions du monde... »

affaire non plus à de si grandes bêtes qu'elles voient les malheurs prêts à tomber sans les conjurer.

La vérité de ceci sera reconnue par tout le monde, et, si chacun veut rappeler sa mémoire, il trouvera que presque toutes les choses qu'il a vues, dans sa vie, généralement prévues ne sont point arrivées.

Que si, d'un autre côté, on consulte les histoires, on ne trouvera partout que de grands évènements imprévus[1].

[Suit une série d'exemples historiques, qui amènent le lecteur à cette conclusion que les raffinements de la politique sont l'objet d'une admiration injustifiée, et de nouveaux arguments tirés de l'histoire de France (Louis XI, Louis XIV) viennent appuyer cette idée. « On peut aisément conclure qu'une conduite simple et naturelle peut aussi bien conduire au but du gouvernement qu'une conduite plus détournée. » Condamnation nouvelle des « grands politiques » qui ne connaissent que rarement les hommes, qui ont à souffrir de leur réputation même, qui voient trop de choses pour bien voir.]

Il est très facile[2] à ceux qui se sont fait une réputation dans les affaires d'en imposer au peuple. Comme on s'imagine que leur tête ne doit être remplie que de traités, de délibérations et de projets, on leur tient compte de toutes les actions communes. « Quoi ! dit-on, cet homme a toute sa quadruple alliance[3] dans la tête, et il badine, et il joue comme moi ! Oh ! la belle chose ! »

J'ai ouï souvent vanter[4] l'action du cardinal de Richelieu qui, voulant faire toucher deux millions en Allemagne, fait venir un Allemand à Paris, envoie les deux millions chez un homme à lui, avec ordre de les donner sans reçu à un homme sans nom, habillé et fait d'une telle manière. Comment ne voit-on pas là dedans une affectation ridicule? Qu'y avait-il de plus simple que d'envoyer de bonnes lettres de change, sans embarrasser cet Allemand d'une si grosse somme, qui pouvait l'exposer infiniment; ou, s'il voulait les donner à Paris, que ne les donnait-il pas lui-même?

1. « Il n'y a rien de plus propre à rappeler les philosophes et les hommes d'État à la modestie que l'histoire de notre Révolution ; car il n'y eut jamais d'événements plus grands, conduits de plus loin, mieux préparés et *moins prévus.* » (TOCQUEVILLE : *L'Ancien Régime et la Révolution,* début.)

Schérer disait : « La postérité érigera à M. de Tocqueville un buste aux pieds de la statue de Montesquieu ».

2. Les éditeurs rapprochent ce passage de Montaigne (*Essais*, L. III, chap. VIII) : « Ouy, mais il a mené à point ce grand affaire... »

3. Voir p. 93, n. 5.

4. « Voyez l'*Art de régner* du P. Lemoyne. » (M.).

Le P. Lemoyne, jésuite, médiocre poète (1602-1671), avait publié, en 1665, un *Art de régner* (in-fol. « avec les devises propres au sujet »).

Ce ministre, qui achetait des comédies pour passer bon poète[1], et qui cherchait à escroquer toute sorte de mérite, se tourmentait sans cesse pour surprendre une nouvelle estime[2].

Voici une autre fanfaronnade !

Un homme en qui il avait confiance étant resté dans son cabinet pendant qu'il en sortit pour accompagner quelqu'un, le Cardinal se ressouvint qu'il pouvait avoir lu des papiers d'importance qui étaient sur sa table. Il fit, sur-le-champ, une lettre qu'il lui donna à porter au gouverneur de la Bastille, par laquelle le gouverneur avait ordre de le retenir un mois, temps auquel le secret devait expirer : ce qui fut fait, et, le mois passé, le prisonnier sortit avec une grande récompense. Pure fanfaronnade, préparée et ménagée à loisir, et même sans beaucoup de jugement. Premièrement, on ne reçoit point plusieurs personnes dans un cabinet où il y a des papiers de cette importance. Les gens prudents écrivent des lettres de cette nature en chiffre[3]. Enfin, il y avait mille moyens moins fastueux pour réparer cette faute grossière. Mais on voulait du bruit et être un grand ministre à quelque prix que ce fût.

Lisez les lettres du cardinal Mazarin au sujet de ses négociations avec don Louis de Haro, et vous verrez un grand charlatan. Vous diriez que don Louis n'avait pas le sens commun, et que le Cardinal négociait avec un singe[4].

On dit que M. de Louvois, voulant faire une expédition en Flandre[5], envoya un paquet à l'intendant, avec défense de l'ouvrir que[6] quand il en recevrait les ordres. Il s'agissait de faire marcher des troupes dispersées de tous côtés, et ce paquet renfermait des ordres pour tous les gens subordon-

1. Non pas : « passer pour bon poète » mais « passer bon poète ». Cf. *Il est passé maître = il a été admis parmi les maîtres* (après les formalités requises).

2. La vérité, c'est que Richelieu, qui avait au Palais Cardinal une salle de spectacle et qui adorait le théâtre, était entouré d'une équipe de cinq auteurs (Chapelain, Colletet, Boisrobert, Rotrou, Corneille vite remplacé par Desmarets) chargée de développer les plans de pièces qu'il avait la manie de bâtir. On voit avec quelle aigreur Montesquieu parle de lui (cf. p. 98, n. 1 ; cf. plus bas, p. 355, n. 2).

3. Caractères de convention pour une correspondance secrète. Notez le singulier ; on dit d'ailleurs : « avoir un chiffre », c.-à-d. avoir un alphabet conventionnel, pour écrire à quelqu'un.

4. Ces lettres, parues sous ce titre : *Les Négociations secrètes des Pyrénées* (Amsterdam, 1693, 2 vol.) avaient eu un grand retentissement. Louis de Haro (1598-1661), ministre de Philippe IV d'Espagne, signa le traité des Pyrénées (1659).

5. Il s'agit de la guerre de Dévolution (1667-1668).

6. *Que = si ce n'est.*

n's à l'intendant pour l'exécution de ce projet, afin que l'intendant n'eût qu'à signer, et que les commis ne révélassent point son secret. Cela est pitoyable. Ce paquet, qui resta pendant quinze jours dans des mains étrangères, n'exposait-il pas son secret? Que servait-il là, qu'à irriter la curiosité[1]? D'ailleurs, les secrétaires du ministre ne pouvaient-ils pas être infidèles comme ceux de l'intendant? Le temps de deux heures, qu'il fallait pour écrire les ordres, était-il suffisant à ces secrétaires pour révéler le secret d'une expédition? Il y a souvent plus de petitesse d'esprit à affecter des précautions inutiles qu'à n'en prendre pas assez.

J'ai ouï des gens vanter un ministre[2] qui avait la vanité d'aimer mieux dicter tout de travers à trois secrétaires que de dicter bien à un.

Le même ministre était si affairé qu'il donnait audience à une, à deux, à trois heures après minuit.

Ces choses-là ne m'imposent point. Je sais que le grand-vizir a, lui seul, le gouvernement politique, civil et militaire d'un empire de douze cents lieues de pays, et qu'il a du temps de reste.

J'ai vu des gens passer pour des grands hommes[3] parce qu'ils avaient su dire à un jeune homme de la Cour le lieu où il avait soupé la veille, et il n'y a personne qui ne l'eût su, tout comme eux, s'il avait pu par là se faire valoir. Il ne fallait pour cela qu'un laquais gris[4].

Nous avons vu de nos jours un autre ministre[5] qui n'avait jamais un seul papier sur son bureau, et qui n'en lisait jamais aucun. S'il avait réussi dans ses principaux projets, on l'aurait regardé comme une intelligence qui gouvernait un Etat à la manière des esprits.

1. Le premier *que* est pronom conjonctif = *à quoi*; le second est conjonction = *si ce n'est*. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 147.

2. « D'Argenson. » (M.)

Marc-René d'Argenson (1652-1721), lieutenant général de la police, puis en 1718, président du Conseil des finances et Garde des sceaux. C'est le père du marquis René-Louis (1694-1757), ministre des affaires étrangères, qui a laissé des *Considérations*, des *Mémoires*, etc. Cf. p. 17.

3. « Le Blanc. » (M.)

Claude Le Blanc (1669-1728), intendant, puis secrétaire d'État de la guerre (1718). Le Blanc, que Saint-Simon a loué, fit des réformes utiles, mais le duc de Bourbon, poussé par la marquise de Prie, le fit jeter à la Bastille (1723); le Parlement l'acquitta; plus tard Fleury lui confia de nouveau le ministère de la guerre.

4. C.-à-d. couvert d'un manteau gris pour qu'on ne vît pas de qui il portait la livrée. Cf.: patrouille grise = ronde de policiers sans uniforme et enveloppés de manteaux gris (ou de tout autre couleur « neutre » et peu voyante).

5. « Law. » (M.), que Montesquieu rencontra à Venise.

Cf. pp. 91 et 97.

DIALOGUE DE SYLLA ET D'EUCRATE

(Composé en 1722, publié en 1748.)

L'œuvre expliquée.

[Le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* parut dans le *Mercure de France* en 1745. Montesquieu lui-même l'a joint à l'édition des *Considérations sur les Romains* de 1748. Depuis, on a l'habitude d'imiter cet exemple. Mais ce n'est pas après les *Considérations*, c'est après les *Lettres Persanes* qu'il faut placer le *Dialogue*. Il a été lu au Club de l'Entresol, vers 1722. On s'explique ainsi ce qu'il y a d'un peu déclamatoire par endroits dans ce morceau brillant, et aussi ce qu'il y a de confiante jeunesse dans cette façon de développer des idées destinées à surprendre le lecteur. Laboulaye, dans son édition des *Œuvres complètes*, T. II, p. 330, est allé jusqu'à dire : « Il m'est difficile de regarder le *Dialogue* autrement que comme un paradoxe. Sylla n'était pas ce héros dédaigneux et sceptique ; il ne portait pas tant de délicatesse dans l'ambition. Qu'il méprisât les hommes, je n'en doute point ; qu'il se proposât de les étonner, et, chose plus étrange, qu'il voulût mener violemment les Romains à la liberté, ce sont là de ces assertions faites pour éblouir, mais non pas pour convaincre »

Peut-être cependant pourrions-nous observer que ce caractère de Sylla était assez énigmatique pour que cette interprétation fût permise. D'autres ont essayé de le faire revivre à nos yeux[1] ; ils ont fait des recherches historiques plus exactes ; on n'a pas prouvé qu'ils nous aient donné un portrait plus ressemblant.

Pour la forme du dialogue, Montesquieu a usé sans ménagement, mais non sans dextérité, des conventions ordinaires de ce genre. Villemain, qui faisait grand cas de ce morceau de psychologie historique, écrivait dans son *Eloge de Montesquieu* : « Dans Plutarque, dans Tacite, est-il une peinture égale à cette révélation du caractère de Sylla, *se découvrant lui-même avec une orgueilleuse naïveté ?* Comme œuvre historique, ce morceau est un incomparable modèle de l'art de pénétrer un caractère et d'y saisir, à travers la diversité des actions, le principe unique et dominant qui le fait agir ». Une telle appréciation indique bien que Montesquieu s'est préoccupé davantage de la peinture du caractère que de la vraisemblance des propos. N'examinons pas si l'écrivain du 18e siècle n'a pas été plus défavorable à Sylla que les écrivains postérieurs comme Mommsen ; mais reconnaissons que même devant Eucrate, philosophe inventé par Montesquieu, personnage

1. Mommsen, par exemple, dans son *Histoire romaine*, IV, x.

fictif, vrai confident de tragédie, Sylla détaille avec trop d' « orgueilleuse naïveté » les motifs de ses différents actes. On sera de notre avis en parcourant le *Dialogue*.

Du moins, Montesquieu avait reconnu avec désinvolture qu'il avait profité de ces conventions. Une note parue dans le *Mercure*, et qui est peut-être de sa main, nous prévient sans détours : « Ce qu'on fait dire dans ce dialogue, à Sylla, n'est que pour développer son caractère, qui était celui d'un homme cruel et d'un mauvais citoyen, et en même temps pour inspirer de l'horreur et du mépris pour le despotisme ».

Napoléon niait que cette scène de tragédie classique dût conduire le lecteur à cette conclusion. « Quelle est, demandait-il, la morale de ce parlage magnifique ? Aucune. Rien de cette pompeuse analyse n'est vrai, et la faire admirer, c'est fausser de jeunes esprits. En vérité, si je m'en souviens bien, c'est Sylla qui est le bel esprit et le rhéteur[1]. » Bel esprit et rhéteur, sans doute, à la façon d'un héros de Corneille racontant les proscriptions et les tueries en alexandrins éloquents. Mais la leçon n'est-elle pas à la fin de la scène, et la dernière tirade du confident Eucrate ne contient elle pas la morale du *Dialogue ?* C'est ce que montrera une lecture attentive de ce morceau.]

Texte intégral.

Quelques jours après que Sylla se fut démis de la dictature[2], j'appris que la réputation que j'avais parmi les philosophes[3] lui faisait souhaiter de me voir. Il était à sa maison de Tibur[4], où il jouissait des premiers moments tranquilles de sa vie. Je ne sentis point devant lui le désordre où nous jette ordinairement la présence des grands hommes. Et dès que nous fûmes seuls : « Sylla, lui dis-je, vous vous êtes donc mis vous-même dans cet état de médiocrité qui afflige[5] presque tous les humains ? Vous avez

1. Villemain : *Souvenirs contemporains*, I, 150, éd. 1855.

2. 79 av. J.-C., l'an de Rome 675. Sylla était resté 3 ans dictateur ; il avait alors 58 ans.

3. Les philosophes grecs étaient alors très recherchés des grands et Sylla, dans sa retraite, s'occupait en effet de philosophie.

4. *Tibur*, aujourd'hui *Tivoli*, à 28 kil. N.-E. de Rome ; les riches y avaient de délicieuses maisons de campagne. En réalité, c'est à Pouzzoles (aujourd'hui Pozzuoli), à 11 kil. O. de Naples, à l'entrée N. du golfe, que s'était retiré Sylla. Il y mourut au bout de 2 ans, de la maladie pédiculaire, dit-on, suite de ses débauches ; ou d'un abcès intérieur qui creva.

5. *Médiocrité*, sens latin : « qui tient le milieu entre le haut et le bas ». [déesse,

Retirez-vous, trésors ; fuyez, et toi,
Mère du bon esprit, compagne du repos,
O *médiocrité*, reviens vite.

(La Fontaine, *Fables*, VII, 6.)

Affliger = *abaisser*, *abattre* (sens latin).

renoncé à cet empire que votre gloire et vos vertus vous donnaient sur tous les hommes ? La fortune semble être gênée de ne plus vous élever aux honneurs.

« — Eucrate[1], me dit-il, si je ne suis plus en spectacle à l'univers, c'est la faute des choses humaines, qui ont des bornes, et non pas la mienne. J'ai cru avoir rempli ma destinée dès que je n'ai plus eu à faire de grandes choses. Je n'étais point fait pour gouverner tranquillement un peuple esclave. J'aime à remporter des victoires, à fonder ou détruire des États, à faire des ligues, à punir un usurpateur ; mais pour ces minces détails de gouvernement, où[2] les génies médiocres ont tant d'avantages, cette lente exécution des lois, cette discipline d'une milice tranquille, mon âme ne saurait s'en occuper.

« — Il est singulier, lui dis-je, que vous ayez porté tant de délicatesse dans l'ambition. Nous avons bien vu de grands hommes peu touchés du vain éclat et de la pompe qui entourent ceux qui gouvernent ; mais il y en a bien peu qui n'aient été sensibles au plaisir de gouverner, et de faire rendre à leurs fantaisies le respect qui n'est dû qu'aux lois.

« — Et moi, me dit-il, Eucrate, je n'ai jamais été si peu content que lorsque je me suis vu maître absolu dans Rome, que j'ai regardé autour de moi, et que je n'ai trouvé ni rivaux ni ennemis[3].

« J'ai cru qu'on dirait quelque jour que je n'avais châtié que des esclaves. Veux-tu, me suis-je dit, que dans ta patrie il n'y ait plus d'hommes qui puissent être touchés de ta gloire ? Et, puisque tu établis la tyrannie, ne vois-tu pas bien qu'il n'y aura point après toi de prince si lâche que la flatterie ne l'égale, et ne pare de ton nom, de tes titres et de tes vertus même[4] ?

« — Seigneur, vous changez toutes mes idées, de la façon dont je vous vois agir[5]. Je croyais que vous aviez de l'am-

1. Personnage imaginaire, nom assez commun = « bien réglé, bien tempéré ».

2. Règle : *L'état où je vous vois*, p. 61, n. 1.

3. Lorsqu'en 82 un plébiscite lui a confié la dictature à perpétuité, a ratifié tous ses actes, et lui a laissé la liberté d'user du pouvoir à sa guise, Sylla soumet la ville de Rome à un régime de terreur et d'assassinat au bout duquel il n'a plus ni adversaires ni rivaux. (1er décembre 82-1er juin 81).

4. Evidemment, il ne tenait qu'à lui de fonder la tyrannie ; mais, après les proscriptions, cet homme qui avait ruiné la Constitution par la violence, travaille à la rendre de nouveau solide et durable ; ce tyran ne veut pas qu'après lui on puisse faire ce qu'il avait fait.

5. *Dont je vous vois agir* = *dont je vois à présent que vous*

bition, mais aucun amour pour la gloire : je voyais bien que votre âme était haute[1], mais je ne soupçonnais pas qu'elle fût grande : tout dans votre vie semblait me montrer un homme dévoré du désir de commander, et qui, plein des plus funestes passions, se chargeait avec plaisir de la honte, des remords et de la bassesse même attachés à la tyrannie. Car enfin, vous avez tout sacrifié à votre puissance ; vous vous êtes rendu redoutable à tous les Romains ; vous avez exercé sans pitié les fonctions de la plus terrible magistrature qui fût jamais. Le sénat ne vit qu'en tremblant un défenseur si impitoyable[2]. Quelqu'un vous dit : « Sylla, jusqu'à quand répandras-tu le sang romain ? Veux-tu ne commander qu'à des murailles[3] ? » Pour lors vous publiâtes ces tables qui décidèrent de la vie et de la mort de chaque citoyen.

« — Et c'est tout le sang que j'ai versé qui m'a mis en état de faire la plus grande de toutes mes actions. Si j'avais gouverné les Romains avec douceur, quelle merveille que l'ennui, que le dégoût, qu'un caprice m'eussent fait quitter le gouvernement ? Mais je me suis démis de la dictature dans le temps qu'[4] il n'y avait pas un seul homme dans l'univers qui ne crût que la dictature était mon seul asile. J'ai paru devant les Romains, citoyen au milieu de mes concitoyens, et j'ai osé leur dire : « Je suis prêt à rendre « compte de tout le sang que j'ai versé pour la république ; « je répondrai à tous ceux qui viendront me demander leur

avez agi, mais l'infinitif présent est bien plus vif.

1. *Haute = hautaine.*

2. C'est bien au nom de l'oligarchie que Sylla réforme la Constitution. Les chevaliers perdent toute importance politique ; il décide en revanche que tout questeur sera sénateur de droit, que la liste sénatoriale ne serait plus révisée tous les cinq ans (ce qui était donner aux sénateurs l'inamovibilité), que le Sénat aurait le monopole de la justice (autrefois réservé aux chevaliers), qu'il aurait le droit de *veto* préventif sur tous les projets de loi à présenter au peuple.

3. Plutarque raconte que C. Metellus lui demanda, devant le sénat, où s'arrêterait la liste des morts, et quels étaient ceux qu'il comptait préserver. « Je n'en sais rien, répondit Sylla. — Alors, reprit Metellus, quels sont ceux que tu veux sacrifier ? — Je vais l'indiquer, répondit Sylla, qui publia une liste de 80 citoyens sans en référer à aucun magistrat. » Un jour après, afin que l'indignation eût le temps de se calmer, il publia une liste de 220 personnes, puis une autre de même nombre. Il expliqua au peuple que c'étaient les noms dont il se souvenait, et qu'il inscrirait les autres au fur et à mesure.

4. Règle : *Au 17e siècle et encore au 18e, on emploie très souvent* que *à la place de* où, *après des noms de temps, de lieu, de situation, de manière :* Ex. : A l'heure que je parle. (Molière.)

« père, leur fils ou leur frère. » Tous les Romains se sont tus devant moi[1].

« — Cette belle action dont vous me parlez me paraît bien imprudente[2]. Il est vrai que vous avez eu pour vous le nouvel étonnement dans lequel vous avez mis les Romains : mais comment osâtes-vous leur parler de vous justifier, et de prendre pour juges des gens qui vous devaient tant de vengeances ?

« Quand toutes vos actions n'auraient été que sévères pendant que vous étiez le maître, elles devenaient des crimes affreux dès que vous ne l'étiez plus.

« — Vous appelez des crimes, me dit-il, ce qui a fait le salut de la république. Vouliez-vous que je visse tranquillement des sénateurs trahir le sénat pour ce peuple qui, s'imaginant que la liberté doit être aussi extrême que le peut être l'esclavage, cherchait à abolir la magistrature même ?

« Le peuple, gêné par les lois et par la gravité du sénat, a toujours travaillé à renverser l'un et l'autre. Mais celui qui est assez ambitieux pour le servir contre le sénat et les lois, le fut toujours assez pour devenir son maître[3]. C'est ainsi que nous avons vu finir tant de républiques dans la Grèce et dans l'Italie.

« Pour prévenir un pareil malheur, le sénat a toujours été obligé[4] d'occuper à la guerre ce peuple indocile. Il a été forcé malgré lui à ravager la terre, et à soumettre tant de nations dont l'obéissance nous pèse. A présent que l'univers n'a plus d'ennemis à nous donner[5], quel serait le des-

1. Un jour il vient au Forum, congédie ses gardes, renvoie les licteurs, dépose ses insignes, et demande si quelqu'un a quelque chose à lui reprocher. Silence complet. Il descend alors de la tribune, traverse lentement la foule, et, avec quelques amis, se retire à pied. On dit qu'un seul enfant osa le poursuivre de ses injures : « Cet enfant, dit Sylla avant de rentrer dans sa maison, sera cause que si jamais un autre parvient à la dictature, il n'abdiquera pas comme moi. »

2. Non : Sylla avait peuplé de ses créatures le sénat et les services publics ; la terreur qu'il inspirait était trop grande ; et puis, il y avait 120,000 vétérans en Italie qui l'auraient vengé (voir plus bas, pp. 109 et 110). Tout cela est d'ailleurs bien plus nettement exposé dans les *Considérations*.

3. Marius lui-même l'avait vu et avait tiré l'épée contre ses anciens amis.

4. Obligé non par les événements extérieurs, mais par la nécessité de chasser du forum le peuple indocile et qui était dangereux pour les privilèges de l'oligarchie.

5. Exagération : les guerres allaient continuer de plus belle. Mais après son succès sur Mithridate et la paix de Dardanos (84), il pouvait croire à quelques années de tranquillité.

tin de la république ? Et sans moi le sénat aurait-il pu empêcher que le peuple, dans sa fureur aveugle pour la liberté, ne se livrât lui-même à Marius, ou au premier tyran qui lui aurait fait espérer l'indépendance ?

« Les dieux, qui ont donné à la plupart des hommes une lâche ambition, ont attaché à la liberté presque autant de malheurs qu'à la servitude. Mais, quel que doive être le prix de cette noble liberté, il faut bien le payer aux dieux.

« La mer engloutit les vaisseaux, elle submerge des pays entiers ; et elle est pourtant utile aux humains.

« La postérité jugera ce que Rome n'a pas encore osé examiner ; elle trouvera peut-être que je n'ai pas versé assez de sang, et que tous les partisans de Marius n'ont pas été proscrits[1].

« — Il faut que je l'avoue, Sylla, vous m'étonnez. Quoi ! c'est pour le bien de votre patrie que vous avez versé tant de sang ! et vous avez eu de l'attachement pour elle[1] !

« — Eucrate, me dit-il, je n'eus jamais cet amour dominant pour la patrie, dont nous trouvons tant d'exemples dans les premiers temps de la république : et j'aime autant Coriolan, qui porte la flamme et le fer jusqu'aux murailles de sa ville ingrate, qui fait repentir chaque citoyen de l'affront que lui a fait chaque citoyen, que celui qui chassa les Gaulois du Capitole[2]. Je ne me suis jamais piqué d'être l'esclave ni l'idolâtre de la société de mes pareils : et cet amour tant vanté est une passion trop populaire pour être compatible avec la hauteur de mon âme. Je me suis uniquement conduit par mes réflexions, et surtout par le mépris que j'ai eu pour les hommes. On peut juger, par la manière dont j'ai traité le seul grand peuple de l'univers, de l'excès de ce mépris pour tous les autres.

« J'ai cru qu'étant sur la terre, il fallait que j'y fusse libre. Si j'étais né chez les barbares, j'aurais moins cherché à usurper le trône pour commander que pour ne pas obéir. Né dans une république, j'ai obtenu la gloire des conquérants en ne cherchant que celle des hommes libres.

« Lorsqu'avec mes soldats je suis entré dans Rome, je

1. On parle de 15 consulaires, 90 sénateurs, 2,500 chevaliers assassinés (Appien). Le nombre des proscrits est évalué à 4,700.

2. Sylla préfère Coriolan qui, exilé en 492, ravage sa patrie, à Camille qui chassa, dit-on, les Gaulois de Rome en 390. Le « patriotisme » n'est pas le fait de Sylla, d'après Montesquieu ; Sylla n'est conduit que par ses « réflexions ». C'est déjà le « surhomme ». Notez ici la profondeur de cette psychologie de l'homme d'Etat, sans scrupules et sans préjugés.

ne respirais ni la fureur ni la vengeance[1]. J'ai jugé sans haine, mais aussi sans pitié, les Romains étonnés. « Vous « étiez libres, ai-je dit, et vous vouliez vivre en esclaves! « Non. Mais mourez, et vous aurez l'avantage de mourir « citoyens d'une ville libre[2] ».

« J'ai cru qu'ôter la liberté à une ville dont j'étais citoyen était le plus grand des crimes. J'ai puni ce crime là ; et je ne me suis point embarrassé si je serais le bon ou le mauvais génie de la république. Cependant le gouvernement de nos pères a été rétabli ; le peuple a expié tous les affronts qu'il avait faits aux nobles : la crainte a suspendu les jalousies ; et Rome n'a jamais été si tranquille[3].

« Vous voilà instruit de ce qui m'a déterminé à toutes les sanglantes tragédies que vous avez vues. Si j'avais vécu dans ces jours heureux de la république où les citoyens, tranquilles dans leurs maisons, y rendaient aux dieux une âme libre, vous m'auriez vu passer ma vie dans cette retraite, que je n'ai obtenue que par tant de sang et de sueur.

« — Seigneur, lui dis-je, il est heureux que le ciel ait épargné au genre humain le nombre des hommes tels que vous. Nés pour la médiocrité, nous sommes accablés par les esprits sublimes. Pour qu'un homme soit au-dessus de l'humanité, il en coûte trop cher à tous les autres[4].

« Vous avez regardé l'ambition des héros comme une passion commune, et vous n'avez fait cas que de l'ambition qui raisonne[5]. Le désir insatiable de dominer, que vous avez trouvé dans le cœur de quelques citoyens, vous a fait prendre la résolution d'être un homme extraordinaire : l'amour de votre liberté vous a fait prendre celle d'être terrible et cruel. Qui dirait qu'un héroïsme de principe eût été plus funeste qu'un héroïsme d'impétuosité ? Mais si, pour vous empêcher d'être esclave, il vous a fallu usurper la dictature, comment avez-vous osé la rendre ? Le peuple romain, dites-vous, vous a vu désarmé, et n'a point attenté sur votre vie. C'est un danger auquel vous avez échappé ;

1. La première fois, il ne fait que traverser Rome pour se jeter en Etrurie. La seconde fois, il accourt devant Rome assiégée par Pontius Télésinus, chef des Samnites et par les généraux romains de l'autre parti ; une bataille acharnée s'engage à la nuit tombante ; 50.000 hommes, parmi lesquels Pontius, tombent morts (1er novembre 82).

2. C'est le raisonnement d'un Torquemada de la politique.

3. Grâce à des mesures de sûreté générale dont l'application devait la mettre à l'abri de toutes les tentatives des ambitieux.

4. Idée souvent reprise par la philosophie du 18e siècle.

5. Excellemment jugé.

un plus grand danger peut vous attendre. Il peut vous arriver de voir quelque jour un grand criminel jouir de votre modération, et vous confondre dans la foule d'un peuple soumis.

« — J'ai un nom, me dit-il ; et il me suffit pour ma sûreté et celle du peuple romain. Ce nom arrête toutes les entreprises ; et il n'y a point d'ambition qui n'en soit épouvantée. Sylla respire, et son génie est plus puissant que celui de tous les Romains. Sylla a autour de lui Chéronée, Orchomène, et Signion[1] ; Sylla a donné à chaque famille de Rome un exemple domestique et terrible : chaque Romain m'aura toujours devant les yeux ; et, dans ses songes même, je lui apparaîtrai couvert de sang ; il croira voir les funestes tables, et lire son nom à la tête[2] des proscrits. On murmure en secret contre mes lois ; mais elles ne seront pas effacées par des flots même de sang romain. Ne suis-je pas au milieu de Rome ? Vous trouverez encore chez moi le javelot que j'avais à Orchomène, et le bouclier que je portais sur les murailles d'Athènes. Parce que je n'ai point de licteurs, en suis-je moins Sylla ? J'ai pour moi le sénat, avec la justice et les lois ; le sénat a pour lui mon génie, ma fortune, et ma gloire.

« — J'avoue, lui dis-je, que, quand on a une fois fait trembler quelqu'un, on conserve presque toujours quelque chose de l'avantage qu'on a pris.

« — Sans doute, me dit-il. J'ai étonné[3] les hommes, et c'est beaucoup. Repassez dans votre mémoire l'histoire de ma vie, vous verrez que j'ai tout tiré de ce principe, et qu'il a été l'âme de toutes mes actions. Ressouvenez-vous de mes démêlés avec Marius[4] : je fus indigné de voir un homme sans nom, fier de la bassesse de sa naissance, entrepren-

1. Dans la guerre d'Orient, Sylla avec ses 30,000 hommes en avait défait 100,000 à Chéronée (mars 86), et avait battu une troisième armée de Mithridate à Orchomène, après une lutte de deux jours (fin de 86).

Signion, ville du Latium ; Sylla y rencontra l'armée de Marius le Jeune, fils adoptif et neveu de Marius, et le battit (82).

2. *A la tête = en tête.* RÈGLE : *A quelle utilité ?* p. 60, n. 4.

3. *Etonné*, ainsi que dans tout le dialogue, a son sens fort = *comme frappé du tonnerre.*

4. Marius était fils d'un pauvre journalier ; Sylla avait été son questeur en Afrique. Contre Mithridate, le sénat choisit de préférence Sylla, patricien, consul de l'année, qui, lui, n'avait jamais frayé avec la démagogie, et qui avait vaincu l'insurrection italienne dans la guerre sociale. Mais, à la suite d'intrigues, Marius se fit substituer à Sylla par un plébiscite. Sylla alors en Campanie au milieu de ses troupes, marche sur Rome, et, au mépris des lois, entre dans la ville à la tête de ses soldats. C'est pendant son expédition en Asie, que ses ennemis reprennent Rome (87), mettent

dre de ramener les premières familles de Rome dans la foule du peuple ; et, dans cette situation, je portais tout le poids d'une grande âme. J'étais jeune et je me résolus de me mettre en état de demander compte à Marius de ces mépris. Pour cela, je l'attaquai avec ses propres armes, c'est-à-dire par des victoires contre les ennemis de la république.

« Lorsque, par le caprice du sort, je fus obligé de sortir de Rome, je me conduisis de même : j'allai faire la guerre à Mithridate ; et je crus détruire Marius à force de vaincre l'ennemi de Marius. Pendant que je laissai ce Romain jouir de son pouvoir sur la populace, je multipliais ses mortifications[1] ; et je le forçais tous les jours d'aller au Capitole rendre grâces aux dieux des succès dont je le désespérais. Je lui faisais une guerre de réputation plus cruelle cent fois que celle que mes légions faisaient au roi barbare. Il ne sortait pas un seul mot de ma bouche qui ne marquât mon audace ; et mes moindres actions, toujours superbes, étaient pour Marius de funestes présages[2]. Enfin Mithridate demanda la paix : les conditions étaient raisonnables ; et, si Rome avait été tranquille, ou si ma fortune n'avait pas été chancelante, je les aurais acceptées. Mais le mauvais état de mes affaires m'obligea de les rendre plus dures : j'exigeai qu'il détruisît sa flotte, et qu'il rendît aux rois ses voisins tous les États dont il les avait dépouillés : « Je te « laisse, lui dis-je, le royaume de tes pères, à toi qui devrais « me remercier de ce que je te laisse la main avec laquelle « tu as signé l'ordre de faire mourir en un jour cent mille « Romains. » Mithridate resta immobile, et Marius, au milieu de Rome, en trembla[3].

« Cette même audace qui m'a si bien servi contre Mithridate, contre Marius, contre son fils, contre Thélésinus[4], contre le peuple, qui a soutenu toute ma dictature, a aussi défendu ma vie le jour que je l'ai quittée ; et ce jour assure ma liberté pour jamais.

tout à feu et à sang ; Sylla est déclaré ennemi de l'État, Marius est chargé de la guerre contre Mithridate, mais il meurt le 13 janvier 86, d'une fièvre causée par ses excès de vin.

1. Règle : *En général, les mots abstraits ne s'emploient pas au pluriel, mais quand ils s'y mettent* (ce qui était fréquent dans l'ancienne langue) *ils marquent la répétition.* Ex. : Des bontés = des actes (*répétés*) de bonté ; des folies ; des contentements, et ici : des mortifications.

2. On voit, d'après une note précédente (p. 109, n. 4), que cela est « arrangé », mais que cela n'est pas inexact en définitive.

3. Mort de Marius (janvier 86), paix de Dardanos (84). Il y avait deux ans que Marius n'avait plus à trembler ! Montesquieu prend envers l'histoire des libertés à la Corneille.

4. Voir p. 106, n. 2.

« — Seigneur, lui dis-je, Marius raisonnait comme vous, lorsque, couvert du sang de ses ennemis et de celui des Romains, il montrait cette audace que vous avez punie[1]. Vous avez bien pour vous quelques victoires de plus, et de plus grands excès. Mais, en prenant la dictature, vous avez donné l'exemple du crime que vous avez puni. Voilà l'exemple qui sera suivi, et non pas celui d'une modération qu'on ne fera qu'admirer[2].

« Quand les dieux ont souffert que Sylla se soit impunément fait dictateur dans Rome, ils y ont proscrit la liberté pour jamais. Il faudrait qu'ils fissent trop de miracles pour arracher à présent du cœur de tous les capitaines romains l'ambition de régner. Vous leur avez appris qu'il y avait une voie bien plus sûre pour aller à la tyrannie, et la garder sans péril. Vous avez divulgué ce fatal secret, et ôté ce qui fait seul les bons citoyens d'une république trop riche et trop grande, le désespoir de ne pouvoir l'opprimer[3]. »

Il changea de visage, et se tut un moment. « Je ne crains, me dit-il avec émotion, qu'un homme[4], dans lequel je crois voir plusieurs Marius. Le hasard, ou bien un destin plus fort, me l'a fait épargner. Je le regarde sans cesse ; j'étudie son âme : il y cache des desseins profonds ; mais, s'il ose jamais former celui de commander à des hommes que j'ai faits mes égaux, je jure par les dieux que je punirai son insolence. »

1. Pendant cinq jours et cinq nuits, on tua à Rome, quand Marius y fut rentré (cf. p. 109, n. 4), et de là les massacres se multiplièrent en Italie ; on égorgeait, on pillait, on confisquait, on vendait à l'encan. Le consul Cinna, allié de Marius, en fut lui-même écœuré ; une nuit, avec des troupes gauloises, il cerna 4,000 assassins et les tua jusqu'au dernier.

2. *Admirer* = *regarder avec étonnement* (sens du latin *mirari*).

3. Conséquence logique et que les mesures de sûreté, prises par Sylla, ne devaient pas arrêter.

4. Habileté de Montesquieu qui ouvre un jour sur la suite de l'histoire romaine. César, parent de Marius et gendre de Cinna, avait refusé à 18 ans d'obéir à Sylla qui lui ordonnait de répudier sa femme. Sylla avait omis César sur les premières listes de proscriptions, et celui-ci au lieu de se faire oublier, brigua le sacerdoce devant le peuple. Sylla fit opposition à sa demande qui fut rejetée. Il songeait même à le faire périr ; ses amis alléguaient la jeunesse de César : « Vous êtes bien peu avisés, leur dit Sylla, de ne pas voir dans cet enfant plusieurs Marius ». (PLUTARQUE, *Vie de César*, I.)

LE TEMPLE DE GNIDE (1725)

[Ce n'est pas porter préjudice à la renommée de Montesquieu que de supprimer délibérément, dans un recueil choisi de ses *Œuvres*, *le Temple de Gnide* paru en 1725, quatre ans après les *Lettres Persanes*. Au contraire. Il faut cependant mentionner cet ouvrage; non seulement, parce qu'il témoigne de goûts que Montesquieu tenait de son siècle et qu'il a conservés jusqu'à la fin, mais encore parce que le livre a tenu une grande place dans la littérature du temps. Il a été traduit dans toutes les langues. Il a été mis en vers français par Léonard (1772), et par Colardeau (1773)[1]. Il a fait non seulement les délices de la société qui se pressait autour de M^lle^ de Clermont, princesse du sang de Condé, mais encore de tous les salons et du beau monde.

On s'étonne de ce succès, mais il faut bien le constater. Madame du Deffand s'écriait à la lecture : « C'est l'apocalypse de la galanterie ! » Nous trouverions même cette critique insuffisante ; l'ouvrage est ennuyeux d'un bout à l'autre, et nous savons pourquoi nous bâillons en le lisant. « Je compte pour peu de chose, disait La Harpe, *le Temple de Gnide*, bagatelle ingénieuse et délicate (?), mais d'autant plus froide qu'elle est plus travaillée, et qu'elle annonce la prétention d'être poète en prose, sans avoir rien du feu de la poésie. L'esprit y est prodigué, la grâce étudiée. » (*Lycée*, T. VII, Chap. I, éd. 1822, p. 43.) Nous avons vainement cherché l'esprit dans le livre : en revanche nous en avons trouvé beaucoup plus dans la *Préface du Traducteur* que dans les sept « chants » du *Temple de Gnide*. Ici du moins nous reconnaissons la main qui a écrit les *Lettres Persanes* :]

Préface du Traducteur.

Un ambassadeur de France à la Porte ottomane, connu par son goût pour les lettres, ayant acheté plusieurs manus-

1. Léonard (Nicolas-Germain), poète et romancier (La Guadeloupe, 1744-Nantes, 1793), chargé d'affaires de France à Liège, lieutenant général de la Guadeloupe. Colardeau (Joinville, 1732-Paris, 1776), poète dramatique, membre de l'Académie (il mourut avant sa réception). — Il faudrait y joindre la traduction en vers français du *Temple de Gnide*, par L. de Limoges (1782), c.-à-d. par M. de Boisgelin, plus tard archevêque d'Aix. Il est vrai que l'archevêque avait traduit les *Héroïdes* d'Ovide!

crits grecs[1], il les porta en France. Quelques-uns de ces manuscrits m'étant tombés entre les mains, j'y ai trouvé l'ouvrage dont je donne ici la traduction.

Peu d'auteurs grecs sont venus jusqu'à nous, soit qu'ils aient péri dans la ruine des bibliothèques[2], ou par la négligence des familles qui les possédaient.

Nous recouvrons de temps en temps quelques pièces de ces trésors. On a trouvé des ouvrages jusque dans les tombeaux de leurs auteurs, et, ce qui est à peu près la même chose, on a trouvé celui-ci parmi les livres d'un évêque grec[3].

On ne sait ni le nom de l'auteur, ni le temps auquel il a vécu. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il n'est pas antérieur à Sapho, puisqu'il en parle dans son ouvrage[4].

Quant à ma traduction, elle est fidèle. J'ai cru que les beautés qui n'étaient point dans mon auteur n'étaient point des beautés, et j'ai souvent quitté l'expression la moins vive pour prendre celle qui rendait mieux sa pensée.

J'ai été encouragé à cette traduction par le succès qu'a eu celle du Tasse[5]. Celui qui l'a faite ne trouvera pas mauvais que je coure la même carrière que lui. Il s'y est distingué d'une manière à ne rien craindre de ceux mêmes à qui il a donné le plus d'émulation.

Ce petit roman est une espèce de tableau où l'on a peint avec choix les objets les plus agréables. Le public a trouvé des idées riantes, une certaine magnificence dans les descriptions, et de la naïveté dans les sentiments[6].

Il y a trouvé un caractère original qui a fait demander

1. C'est la *proposition participe absolue*, cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 195; mais ici le sujet de la participiale est le même que celui de la principale, la participiale étant traitée comme une circonstancielle personnelle. Par suite le sujet est répété sous la forme du pronom *il*, ce qui ne serait pas régulier aujourd'hui. Cf. même *Gr. Fr.*, § 139, 2.

2. La plus célèbre est celle de Ptolémée à Alexandrie, qui se serait élevée à 700,000 vol., dit-on; elle fut incendiée lors de la conquête de l'Egypte par César; une nouvelle bibliothèque construite dans le Sérapeum (temple de Sérapis) fut détruite par les Sarrasins, sur l'ordre d'Omar.

3. Malice un peu cherchée.

4. Nous voilà bien fixés puisque Sapho a vécu au début du 6e siècle! Montesquieu s'amuse.

5. Nombreuses traductions du Tasse aux 16e et 17e siècles. En 1724, J.-B. Mirabeau, ancien militaire, ex-oratorien, secrétaire de la duchesse d'Orléans et précepteur de ses filles (1675-1760), en avait donné une en 2 vol. in-12 : cette traduction et cette protection le conduisirent à l'Académie (1726), et son affabilité le fit nommer secrétaire perpétuel.

6. Une fois admise cette idée que l'ouvrage est une traduction, l'éditeur est à l'aise pour en faire l'éloge. Mais Montesquieu ne se doutait peut-être pas à quel point il disait ici le contraire de la vérité!

aux critiques quel en était le modèle : ce qui devient un grand éloge, lorsque l'ouvrage n'est pas méprisable d'ailleurs.

Quelques savants n'y ont point reconnu ce qu'ils appellent l'art. Il n'est point, disent-ils, selon les règles. Mais si l'ouvrage a plu, vous verrez que le cœur ne leur a pas dit toutes les règles.

Un homme qui se mêle de traduire ne souffre point patiemment que l'on n'estime pas son auteur autant qu'il le fait[1] ; et j'avoue que ces messieurs m'ont mis dans une furieuse colère : mais je les prie de laisser les jeunes gens juger d'un livre qui, en quelque langue qu'il ait été écrit, a certainement été fait pour eux. Je les prie de ne point les troubler dans leurs décisions. Il n'y a que des têtes bien frisées et bien poudrées qui connaissent tout le mérite du *Temple de Gnide*[2].

A l'égard du beau sexe....., je souhaite de tout mon cœur que cet ouvrage puisse lui plaire.....

Que si les gens graves désiraient de moi quelque ouvrage moins frivole, je suis en état de les satisfaire. Il y a trente ans que je travaille à un livre de douze pages, qui doit contenir tout ce que nous savons sur la métaphysique, la politique et la morale, et tout ce que de grands auteurs ont oublié dans les volumes qu'ils ont donnés sur ces sciences-là[3].

1. On sait qu'aux 17e et 18e siècles, le verbe *faire* remplace le verbe précédent si on ne veut pas le répéter :

Il le poursuit partout comme un chien [**fait** sa proie. (BOILEAU).

2. Très-juste, sous une forme plaisante : frisées et poudrées, à la mode de la Régence.

3. Le dernier trait est un des plus amusants ; Voltaire en offre plus d'un de ce genre.

NOTES DE VOYAGE (1728)

L'œuvre expliquée.

[Nous avons indiqué dans notre *Notice* (p. 19) les principales stations des Voyages de Montesquieu. Sainte-Beuve avait mis au crayon sur un exemplaire des *Œuvres* du Président, ces mots : « Je disais que j'aimerais mieux un *Journal de Voyage* complet, contenant les observations directes de Montesquieu, que tout l'*Esprit des Lois*. » Sans aller jusque-là, tout le monde partageait cependant les regrets du grand critique. Plus heureux désormais que Sainte-Beuve, nous pouvons, grâce à la superbe édition des *Voyages de Montesquieu*, connaître une bonne partie au moins des notes que l'illustre touriste avait prises. Avec une rare conscience et grâce à l'appui de quelques dévouements appréciables, M. le baron Albert de Montesquieu nous a donné, dans deux beaux volumes (Bordeaux, G. Gounouilhou, 1894-95), ce qui est resté des observations si vivantes que le futur auteur de l'*Esprit des Lois* accumulait au jour le jour. Nous lisons dans la Préface du premier volume :

« Montesquieu rapporta de son voyage à travers l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, l'Allemagne et la Hollande, une foule de notions sur les sujets les plus variés. Rien n'était étranger à cet esprit curieux, sinon les spéculations mathématiques. Agriculture, commerce et industrie, travaux publics et constructions navales, hygiène et finances, stratégie même, sciences physiques et naturelles, beaux-arts, tout l'intéressait. Sur tout, il s'efforçait d'obtenir des renseignements exacts et précis. Pour mieux se rendre compte des choses, il traçait au besoin des croquis rapides, qu'il dessinait d'une main inhabile, mais intelligente.

La diversité des notes que le Président recueillit ainsi au passage témoigne à quel point il avait le désir de tout connaître et le don de tout comprendre. Il possédait à un degré supérieur, éminent, ces deux qualités précieuses, nécessaires à l'historien, plus encore qu'au philosophe peut-être. Et chez lui, elles s'alliaient à l'art essentiel de contrôler les renseignements de détail au moyen de vues d'ensemble qui en fixent la valeur relative et absolue. » (PRÉFACE, p. XXXIII.)

Quant aux *Notes sur l'Angleterre*, publiées pour la première fois en 1818 dans l'édition Lefèvre, elles ont été réimprimées au tome VII de l'édition Laboulaye. C'est peu de chose, sans doute, en comparaison de ce qui a disparu ; du moins il est curieux de placer ces remarques en face des admirables chapitres de l'*Esprit des Lois* que nous avons donnés (pp. 262 sq. ; 289 sq.), et il est piquant de suivre même imparfaitement Montesquieu, au milieu de ce peuple qu'il a si nettement critiqué avant d'en faire un magnifique éloge.

Il est clair qu'il ne faut pas juger le style de ces notes, jetées à la hâte sur un carnet de voyage, comme on jugerait la forme d'une œuvre

composée et écrite par un auteur en vue de la publication. Nous nous contenterons nous-même de donner les éclaircissements nécessaires à l'intelligence du texte, sans relever les incorrections, et, d'une manière générale, sans faire ni observations grammaticales ni remarques littéraires.]

VOYAGE EN ITALIE

I. — Venise.

Le premier coup d'œil de Venise est charmant, et je ne sache point de ville où l'on aime le *(sic*[1]*)* mieux être, le premier jour, qu'à Venise, soit par la nouveauté du spectacle ou des plaisirs.

Le redoutable Conseil des Dix n'est pas le redoutable Conseil des Dix[2] : un noble qui laisse prendre par peur une place imprenable dans la Morée n'a été condamné qu'à la prison[3], et on le ballotte[4] tous les ans pour sa grâce. Les lois ne sont plus observées : car, si un homme chagrin qui se trouve en place les fait exécuter, le parent ou le souffrant lui-même qui est élu après lui, s'en venge d'abord. Le mal est donc dans le changement perpétuel dans les places, qui se ballottent tous les seize mois.

Le peuple de Venise très soumis : un pauvre sénateur mettra un poisson dans sa manche sans qu'on dise rien[5].

Jalousie contre les sénateurs dans les anciennes républiques. — Je n'ai jamais si bien compris comment le peuple romain aimait tant César.

Il me paraît que la promenade est précisément un besoin des Français : les nations méridionales sont trop languis-

1. Nous reproduisons le texte de l'édition de M. le baron Albert de Montesquieu; les « sic » (ainsi) ont été introduits par l'éditeur lorsqu'il a pensé que la tournure ou l'expression employées étaient irrégulières ou pouvaient nous surprendre.

2. En 1728, peut-être ; mais il avait été redoutable, disposant arbitrairement et mystérieusement de la fortune publique et des fortunes privées, de l'existence des citoyens.

3. Oui, mais perpétuelle. Il s'agit de Frédéric Badoer qui assiégé par les Turcs, promit de rendre Napoli-de-Malvasia s'il n'était pas secouru dans vingt jours.

4. On votait à Venise avec de petites balles (ballottes) qu'on mettait dans telle ou telle urne pour voter *oui* ou *non*.

5. Le sénat comptait alors près de 300 membres, qui y avaient accès à des titres divers : ce sont les rivalités perpétuelles du Sénat, essentiellement oligarchique, avec le reste de l'État, qui hâtèrent au 18e siècle la chute de Venise. La plèbe était excitée contre le sénat et cela explique ce qui suit.

Fig. 10. — Venise au XVIII[e] siècle.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale, 1741.)

Entrée du Grand Canal (le *Canale Grande*, de 60 à 70 m. de largeur, qui divise Venise en deux parties inégales); à gauche, l'église de Santa Maria della Salute.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

santes, et les septentrionales, trop pesantes. Il y a à Venise des jardins dans les îles voisines ; presque personne ne s'y promène.

Le prince de Laronia, en Sicile, étant mécontent d'un avocat qui lui avait (fait) perdre un procès, loua huit braves pour l'assassiner. L'avocat en eut le vent. Il *(sic)* se raccommoda avec lui et donna ce qui restait à donner aux assassins à condition qu'ils ne tueraient pas l'avocat. Ils lui dirent : « Monsieur, cela vous plaît à dire ; mais nous ne pouvons pas l'épargner, parce qu'il a su que nous devions l'assassiner et il nous ferait assassiner nous-mêmes. »

Quatre jours après, il *(sic)* fut mort. — Bonneval[1].

Ce qui choque le plus dans notre gouvernement de France, c'est le style de nos bureaux : *Le Roi est « toujours » surpris d'apprendre... ; le Roi est « toujours » étonné... ; le Roi trouve très mauvais...* ; et autres phrases misérables qui n'aboutissent à rien, et qui n'augmentent pas la grandeur du Roi et de la moindre chose. C'est le cardinal de Richelieu, Louvois et Colbert, qui ont mis ce style aigre en usage. Je me souviens toujours de cette lettre de M. de Louvois à un officier d'une citadelle : « Monsieur, le Roi a été très surpris d'apprendre que la corde du puits de votre citadelle était rompue depuis plus de quinze jours ». Ainsi il répondit : « Monseigneur, lorsque j'ai reçu la lettre dans laquelle vous me parliez de la triste nouvelle que le Roi avait eue de ce que la chaîne de notre puits s'était cassée, je l'avais déjà fait remettre ».

Il y a encore une chose, c'est que nos ministres français sont trop affairés, trop renfermés, trop impénétrables.

Les Autrichiens ont parfaitement évité ces deux défauts. D'un côté il n'y a rien de si poli que le style de leurs secrétaireries : ils vous avertissent plus qu'ils ne vous réprimandent, et ne vous reprennent jamais qu'en vous mettant dans la mémoire les actions que vous avez faites. De l'autre côté, les ministres sont triviaux comme des bornes[2].

1. Claude-Alex., comte de Bonneval (1675-1747), après s'être distingué aux batailles de Dieppe, de la Hogue, de Fleurus, de Nerwinden, passe en 1706 dans l'armée impériale et se bat contre la France ; il avait été nommé membre du Conseil aulique (1715), et avait vaillamment combattu les Turcs, quand il insulta le prince Eugène. Disgrâcié, il se retira à Venise en 1725. Il devait plus tard passer chez les Turcs, se faire musulman et devenir Achmet-Pacha. Il essaya vainement d'organiser l'armée ottomane à l'européenne. Il mourut au moment où il se préparait, dit-on, à se convertir de nouveau.

2. Il me paraît qu'il y a ici une réminiscence, si vague soit-elle,

II. — Etats Vénitiens.

Le Palma et souvent Tintoret[1] ont des attitudes forcées. Pour donner du mouvement à leurs figures, ils les font contraintes et dans des situations où on n'est point : témoin ce tableau de Palma qui est aux *Jacobins* de Padoue, où un ange a une cuisse, qui, si elle allait ainsi de côté, certainement serait rompue. Cela n'arrive point aux autres peintres lombards.

Dans toutes les villes, il y a toujours quelque tableau dont un voyageur a voulu donner autant de pistoles qu'il en pourrait tenir dessus ; de ce tableau on a voulu donner son pesant d'or : c'est toujours la même histoire[2].

On juge des originaux et des copies par les grands traits qui sont dans un original : le copiste est obligé d'en faire, d'un, trois ou quatre. Comme l'école de Venise avait beaucoup de facilité, et de hardiesse, et de grands traits, il est aisé de connaître les copies. Mais, comme les Flamands ne connaissaient pas les grands traits, on ne peut guère distinguer la copie de l'original.

Lorsqu'on veut voir si un tableau est retouché, il n'y a qu'à le mettre horizontalement et regarder de même, et ce qui est retouché paraîtra dessus l'autre, comme une nouvelle couche.

Il ne faut point que les plis de draperies soient trop petits : cela est vilain, confus ; il faut qu'ils soient grands, majestueux.

Comme le jaune est la couleur qui fait le plus sortir, nous avons vu des tableaux où, pour avoir mis du jaune (le fond), tout sortait également et était sur la même ligne ; ce qui était exécrable et fait un mauvais coloris.

de La Bruyère, *Caractères*, chap. VI, Des biens de Fortune, portrait de Clitiphon : « L'homme de lettres, au contraire, est trivial comme une borne au coin des places ». Cf. Montesquieu dans ses *Pensées manuscrites* : « Je trouvais à Venise les ministres très affables. Je leur disais : Vous êtes des ministres le matin et des hommes le soir ».

1. Palma Jacopo, le Jeune (Venise 1544-1628), neveu de Palma le Vieux (1480-1548), qui, après avoir étudié les œuvres de Raphaël et Michel-Ange, mêla les principes de l'école romaine à ceux de l'école vénitienne.

Le Tintoret, Jacopo Robusti, (Venise 1512-1594), fils d'un « teinturier », élève brillant du Titien, dont il imitait le coloris, et de Michel-Ange dont il alla étudier le dessin. Voir au Louvre son *portrait* peint par lui-même, le *Christ mort*, *Suzanne au bain*, etc.

2. Cela n'est pas moins vrai aujourd'hui.

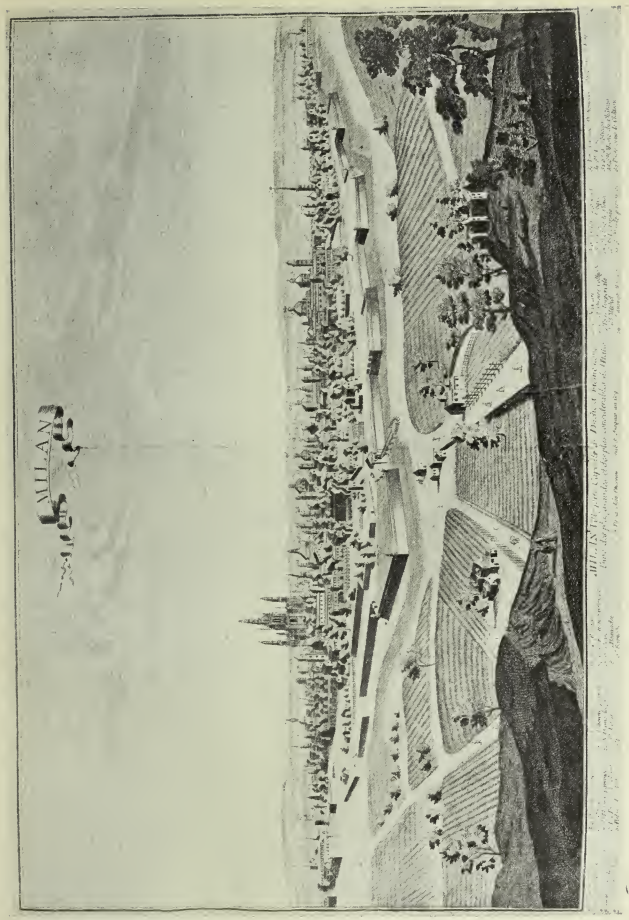

Fig. 11. — Milan au début du XVIII[e] siècle.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Les Français ont d'assez belles expressions des passions dans les visages ; mais leur coloris est faible et n'a pas de force[1].

Les Véronais sont pauvres. Vous ne pouvez pas voir un homme qui ne vous demande de l'argent : un cordonnier, après m'avoir vendu des souliers, me demanda l'aumône ; un homme qui vous a vendu un livre vous demande *la bona man ;* celui qui vous enseigne une rue, ou qui vous parle de nouvelles, vous demande une récompense. Ce n'est point comme en Hollande, où l'on vous demande pour boire ; c'est pour vivre. Ce peuple est peu foulé et a quelque commerce. La fourberie, compagne de la misère, y règne : vous vous serez accordé avec un homme d'un prix, il vous en fera payer davantage.

III. — Milanais.

Milan.

Je vis hier, dans l'église *delle Grazie*[2], des tableaux exquis : 1° Dans le réfectoire, le tableau fameux de Léonard de Vinci[3], qui est une *Cène*, lorsque Jésus-Christ dit : « *Unus vestrum me traditurus est* ». On voit la vie, le mouvement, l'étonnement sur les quatre groupes des douze Apôtres ; toutes les passions de la crainte, de la douleur, de l'étonnement, de l'attachement, le soupçon ; l'étonnement de Judas est mêlé d'impudence. On dit que, quand il eut fait les douze Apôtres, il trouva qu'il avait mis tant de douceur dans le visage de deux Apôtres, qu'il fut embarrassé à faire celui de Jésus-Christ, et on lui dit : « Tu as commencé un tableau que Dieu seul peut achever ». On voit dans ce tableau, au travers du bâtiment, un ciel qui paraît dans un éloignement infini. Enfin, c'est un des beaux tableaux du monde.

1. N'oublions pas que nous sommes en 1728.

2. *Santa-Maria-delle-Grazie.*

3. Léonard de Vinci (château de Vinci, près Florence, 1452-1519, près Amboise), architecte, sculpteur, physicien, ingénieur, musicien, écrivain, peintre, l'esprit le plus complet du 16e siècle. Il fut élève de Verrochio, puis Ludovic le More le prit comme ingénieur en chef, directeur de l'Académie de Peinture et d'Architecture de Milan. Ludovic lui fit peindre à fresque, dans le réfectoire des Dominicains, ce tableau de la *Cène*, qui fut son chef-d'œuvre (8m 60 de large sur 4m 51 de haut, les personnages ayant 2m 91). Le temps l'a effacé. Il y en a une copie très réduite au Louvre et une copie exacte à Londres, Ecole des Beaux-Arts.

Il y a, outre cela, à cette église : un *Christ* qu'on couronne d'épines, de Titien, et deux *Saint Paul,* de Gaudence[1] : l'un qui prêche et est dans l'attitude d'un orateur; l'autre qui écrit et contemple. Ce sont trois tableaux excellents.

IV. — Etats du Roi de Sardaigne.

Pour rien, ne voudrais être sujet de ces petits princes! Ils savent tout ce que vous faites; ils vous ont toujours sous les yeux; ils savent vos revenus au juste; trouvent le moyen de vous les faire dépenser si vous en avez beaucoup; vous envoyent des commissaires, qui vous font mettre en prés ce que vous avez en vignes. Il vaut bien mieux être perdu dans les États d'un grand maître.

V. — Etat de Gênes, Massa et Lucques.

Gênes.

J'arrivai à Gênes le 9 novembre.

Cette ville, vue de la mer, est très belle. La mer entre dans la terre et fait un arc, autour duquel est la ville de Gênes.

Il y a, du côté de ponant, un môle, appelé le *Môle Neuf,* et c'est à l'origine de ce môle qu'est la Tour de la Lanterne, fanal pour les vaisseaux, bâti par les Français[2]. Du côté du Levant est le Môle-Vieux, et ces deux môles ne rétrécissent pas encore assez le port : car, quand le vent du midi souffle, la mer entre avec impétuosité par cette ouverture, qui est trop grande ; de façon que les vaisseaux chassent sur les ancres, vont se heurter et ne sont pas sûrs dans le port. Cependant, on a augmenté le Vieux-Môle du côté du levant, de 80 pans (un pan est moins d'un pied), et on a remarqué que cela faisait beaucoup de bien ; ce qui

1. Gaudenzio Ferrari, dit *le Milanais* (1484-1550), l'ami de Raphaël et son collaborateur au Vatican. Il avait fait plusieurs Saint Paul ; à Rome un *Saint Paul mendiant,* et à Milan ceux dont parle Montesquieu.

2. Maîtres ou protecteurs de Gênes à trois reprises. « Les Génois se donnent à moi, s'écriait Louis XI, et moi je les donne au diable ! » Mais Charles VIII et Louis XII n'avaient d'yeux que pour l'Italie, et ce dernier, après avoir réprimé une révolte de Gênes (29 avril 1507), fit construire le Fort de la Lanterne.

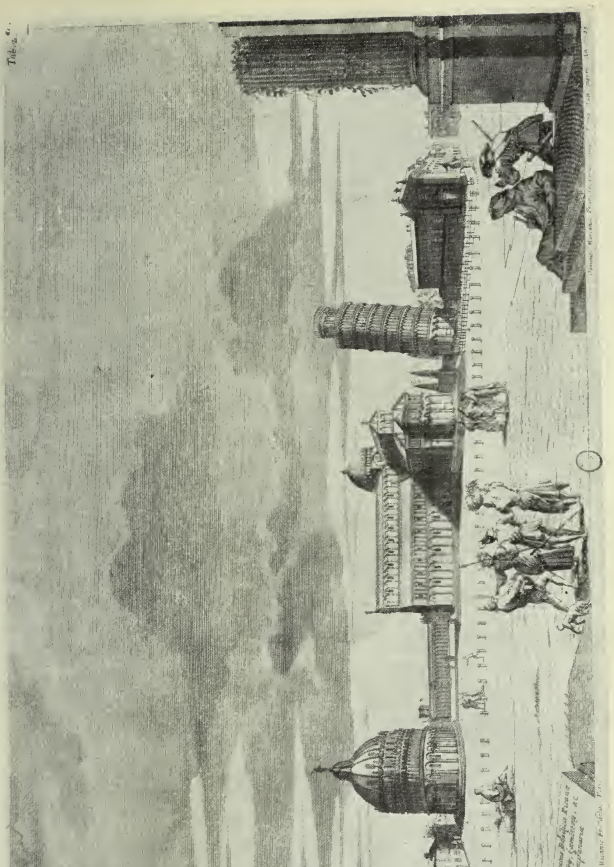

Fig. 12. — Pise au début du XVIII[e] siècle (1705).
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

La Cathédrale ou le Dôme (XI[e] siècle, par Buschetto) ; le Baptistère (XII[e] siècle, par Diotisalvi) ; le Campanile ou la Tour Penchée (XII[e] siècle, par Guillaume d'Inspruck et Bonano de Pise) ; le Campo-Santo (XIII[e] siècle, par Giovanni Pisano.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

fait que l'on a résolu de travailler à diminuer encore cette ouverture ; ce qui ne se peut faire qu'avec des frais et des peines immenses, parce que la mer y est très profonde, et qu'il y faut jeter un nombre innombrable de pierres.

La mer est plus profonde au Môle-Neuf qu'au Vieux.

On fait, avec du ciment, une espèce de maçonnerie dans un bateau. On envoie des plongeurs pour raccommoder le lieu qui doit servir de lit pour cette maçonnerie, et ensuite on la laisse tomber dans l'eau. Il y a tel de ces bateaux qui coûte 1000 francs.

Le commerce de Gênes[1] est très grand avec la France, l'Espagne et l'Angleterre. L'Angleterre y envoie beaucoup de draps ; la France peu. L'Angleterre y envoie aussi beaucoup de cuirs. La France y envoie beaucoup d'indigos, quelques sucres (mais celui du Portugal est plus estimé) et ses pêches.

Vous remarquerez que les Piémontais, qui tiraient autrefois les draps d'Angleterre par Genève, les tirent à présent par la voie de Gênes ; de façon que le commerce de Genève est presque tombé : outre que la paix d'Italie est fatale à cette république. C'était par Genève qu'on faisait les remises en argent, et à Genève que l'on achetait des marchandises.

De plus, Gênes fait un grand commerce avec Cadix.

Ce sont les Genevois eux-mêmes qui se sont perdus : ils ont eu des maisons à Turin et ont appris aux Piémontais à faire leur commerce en droiture, par Gênes, en Angleterre.

Ceux de Genève tirent leurs marchandises d'Angleterre par Altona, Francfort, Bâle.

VI. — Grand-Duché de Toscane.

Pise.

J'étais à Pise[2] le jour de Sainte-Catherine, fête des écoliers. Ils courent la ville, font des feux de joie, font tirer des pétards et portent leur chef sur leurs épaules ; et lorsqu'ils peuvent attraper un juif, ils le pèsent, et il est obligé de leur donner autant de livres de confitures qu'il pèse de livres. Des soldats étaient répandus dans la Ville pour les empêcher de forcer les maisons.

1. Gênes et Pise avaient été depuis le Moyen Age les deux républiques marchandes de l'Italie. Cf. p. 94, n. 3.

2. « J'arrivai à Pise, écrit Montesquieu, le 24 novembre 1728. » La Sainte-Catherine a lieu le 25.

Florence.

On vit à Florence[1] avec beaucoup d'économie. Les hommes vont à pied. Le soir, on est éclairé par une petite lanterne. Les femmes vont dans de grands carrosses. Dans les maisons, lorsqu'on ne joue point, on est éclairé par une lampe : quand il y a peu de monde, un lampion; quand le monde entre, on allume les trois lampions : car la lampe a trois branches et pose sur une espèce de chandelier. Du reste, la noblesse de Florence est affable, et le sang y est assez beau. Elles (*sic*) ne savent ce que c'est que de se farder.

Aucune cheminée, et, dans le cœur de l'hiver, on ne s'y chauffe point. On dit que le feu est malsain ; mais ce pourrait bien être aussi une raison d'économie. Comme on accoutume les enfants à rester dans une chambre sans feu, on ne le souhaite point.

Je pensais, avec ma petite lanterne et mon ombrelle, sortant de la maison[2], que les anciens Médicis sortaient comme cela de chez leurs voisins.

VII. — Rome[3].

On peut facilement comprendre les palais des Italiens : un seul domestique dedans, et point d'entretien.

Il y a bien de la différence de la richesse des Italiens, amassée par une avarice de cinq ou six générations, ou cette richesse des grands pays, qui vient en un jour, et dont on fait usage ; au lieu que l'autre ne sert de rien pour les arts : car le même esprit qui fait que l'on a amassé fait qu'on conserve.

Le cardinal Alberoni[4], peu poli, brusque[5]. Comme il mal-

1. « Florence, où j'arrivai le 1er décembre 1728, est une belle ville. » (*Ibid.*)

2. Du marquis Gherini, probablement.

3. « J'arrivai à Rome le 19 janvier 1729, au soir. » (*Ibid.*)

4. Jules Alberoni (1664-1752), fils d'un petit jardinier de Fiorenzuola (Parmesan), devenu cardinal (1717), premier ministre du roi d'Espagne Philippe V en 1714. Après des réformes que son intrépide activité lui fit entreprendre pour relever cette nation, il avait été exilé le 5 décembre 1719. Il resta jusqu'en 1723 suspect à la cour de Rome, qui consentit alors à lui confier des fonctions secondaires.

5. « Je dis à Rome à Mgr le cardinal Alberoni qu'il avait rétabli l'Espa-

traite ses domestiques, ils n'osent pas seulement faire *l'imbasciata*[1]. Cela lui a fait tort. De plus, il n'a que quatre ou cinq conversations : la guerre d'Italie, la cour de France, son affaire d'Espagne... Après cela, on le sait tout entier.

Misère de Rome. — Il n'y a pas de cardinal qui dépense plus de 2,000 livres de France pour sa table. Le marquis Mancini, qui a un cabinet où il y a quelques tableaux, ne donne ni nourriture, ni gage à ses domestiques : ils vivent sur les profits du cabinet.

Brigandage de ces honnêtes Romains. — Vous allez voir un homme : sur-le-champ ses domestiques viennent vous demander de l'argent, souvent même avant que vous ne l'ayez vu. Des gens mieux vêtus que moi m'ont souvent demandé l'aumône. Enfin toute cette canaille est toujours après vous.

J'ai vu, à la Trinité-du-Mont, la fameuse *Descente de Croix*, de Daniel de Volterre, qui est le troisième tableau de Rome[2]. On ne peut le voir sans admiration. Le corps du Christ semble tomber de son poids ; la partie supérieure, s'affaisser sur l'autre ; les membres des personnages, sortir hors du tableau ; la Vierge, dans les dernières douleurs. Une femme qui la console paraît de relief ; *idem*, ceux qui détachent le corps du Christ. Une force admirable ; quoiqu'il n'ait pas emprunté le secours du clair-obscur.

Il y a, sur l'arceau de la chapelle, deux *Sibylles*, du même Daniel, admirables. Dans une chapelle à côté, une *Madeleine qui reconnaît Jésus-Christ* : très beau tableau de Jules Romain[3].

L'Escalier de la Trinité-du-Mont, fait nouvellement sur la montagne, d'un ancien legs fait par un auditeur de Rote

gne avec ces deux mots : *oui* et *non*. Quand il avait dit une de ces paroles, et il les disait d'abord, elles étaient irrévocables. Il n'y eut plus de lenteur. » (*Pensées manuscrites*).

1. *L'Imbasciata*, c.-à-d. « l'ambassade ». Ils n'osent pas lui annoncer les personnes qui le demandent et lui apporter le motif de ces visites.

2. Daniel Ricciarelli, dit le Volterran, ou Daniel de Volterre (Volterra, 1509-1566), sculpteur, peintre, élève de Balthazar Peruzzi, vint à Rome où il reçut les conseils de Michel-Ange. La *Descente de Croix*, que le Poussin mettait au premier rang des chefs-d'œuvre de la peinture, lui fut commandée par Hélène Orsini ; le tableau est aujourd'hui à la Trinité-du-Mont (ou des Monts). Voir au Louvre le *David tuant Goliath*, du Volterran.

3. Sur Jules Romain, voir p. 348, n. 1.

français[1] (car la Trinité-du-Mont est un couvent de Minimes français), est un mauvais ouvrage : une partie est tombée l'hiver passé dans une inondation.

La Villa Médicis est auprès de la Trinité-du-Mont[2]. Elle est très négligée ; on en a enlevé la *Vénus* et tout ce que l'on a pu de belles statues et bustes, pour Florence. La façade du côté du jardin est ornée de très beaux bas-reliefs antiques. Dans le portique, il y a un vase antique admirable, avec des bas-reliefs. Il y a, dans un endroit du jardin, de très belles statues, qui étaient aux Bains de Néron. Il y a encore des statues dans la galerie ; elles sont très négligées ; je les verrai pourtant.

Quand j'arrive dans une ville, je vais toujours sur le plus haut clocher ou la plus haute tour, pour voir le tout ensemble, avant de voir les parties ; et, en la quittant, je fais de même, pour fixer mes idées.

Ce que je trouve à Rome, c'est une ville éternelle. « *Vixit in Urbe æterna* », ai-je lu dans une épitaphe à Florence. Voilà deux mille cinq ou six cents ans d'existence, et que, d'une manière ou d'une autre, elle est métropole d'une grande partie de l'Univers. Un trésor immense rassemblé de choses uniques, de ce qu'avaient les Romains, les Grecs, les Egyptiens : car ils ont dépouillé ceux qui avaient dépouillé. Chacun vit à Rome et croit trouver sa patrie.

Raphaël est admirable[3] ; il imite la nature. Il ne met pas ses figures dans une attitude contrainte pour faire porter des ombres sur la figure, et faire par art le clair-obscur[4].

1. Rote, de *rota* = roue (on donnait ce nom à certains tribunaux italiens, soit parce que les juges étaient assis en cercle, ou qu'ils siégeaient successivement, ou que les affaires venaient à tour de rôle, soit parce que la mosaïque avait cette forme) ; les douze auditeurs de la Rote sont les douze docteurs ecclésiastiques institués à Rome par le pape Jean XXII pour juger des matières bénéficiales ; celui qui était désigné par le roi de France s'appelait : l'auditeur français.

2. C'est là que sera installée notre École de Rome à partir de 1803. Cf. plus bas, p. 125, n. 2. Dans la partie intitulée : « Florence » (manuscrit publié au 2e volume des *Voyages*), on lit deux grandes pages de Montesquieu sur la Vénus de Médicis, et il y revient encore pour lui réserver deux autres pages en disant : « Comme elle sert de règle, et que ce qui est semblable dans les proportions à cette statue est bien, et que ce qui s'en écarte est mal, on ne saurait trop la décrire et la remarquer ».

3. Montesquieu l'admire avec ferveur. Je renvoie sur le plus grand peintre des temps modernes à l'ouvrage de Müntz : *Raphaël*.

4. « Raphaël tire peu d'avantage des ombres et des clairs-

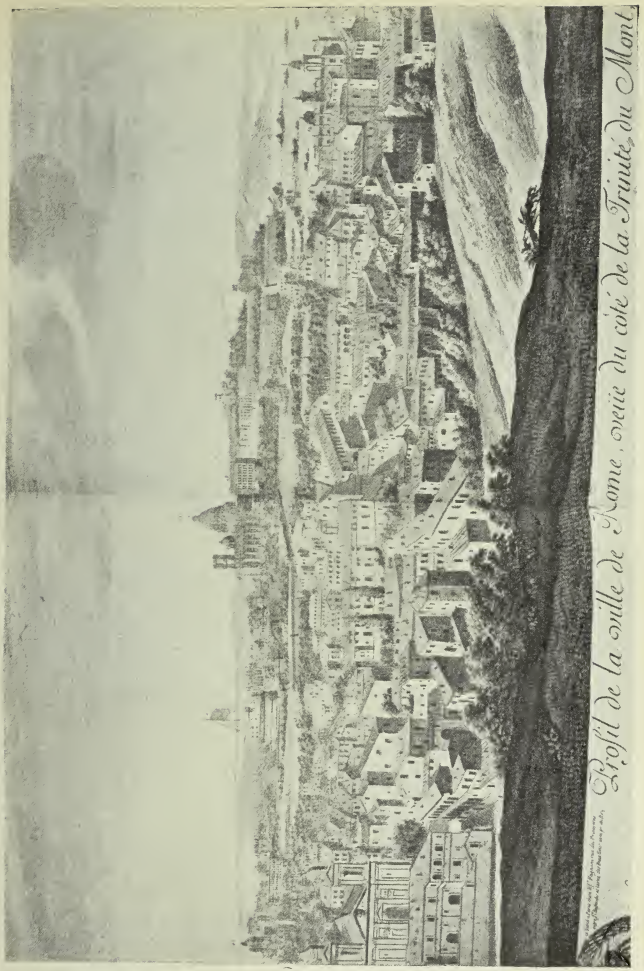

Fig. 13. — Vue générale de Rome au début du XVIII[e] siècle.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale, — année 1687.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Il met la figure dans la position où elle doit être, où elles sont naturellement, et ne se sert point de ces sortes d'avantages. Il lui suffit que la lumière tombe sur ses figures, sans avoir besoin que les positions mettent des variétés et cachent à la lumière des membres pour en faire paraître d'autres[1].

Rome est un séjour bien agréable : tout vous y amuse. Il semble que les pierres parlent. On n'a jamais fini de voir.

Je voudrais que le Roi eût une Académie à Venise, comme à Rome, pour envoyer travailler les élèves qui seraient sortis de l'Académie de Rome[2].

VIII. — Royaume de Naples.

Le 23, j'arrivai à Naples[3].

Il me semble que ceux qui cherchent les beaux ouvrages de l'art ne doivent pas quitter Rome. A Naples, il me paraît qu'il est plus facile de se gâter le goût que de se le former.

J'ai vu aujourd'hui quatre ou cinq églises : j'y ai trouvé des ornements, de la magnificence ; aucun goût : un goût gothique[4] ; dans les ornements, quelque chose de bizarre, et rien de cette simplicité qui est dans les ouvrages anciens ou dans ceux de Michel-Ange et ceux qu'il a formés. J'ai vu plusieurs façades de palais : je n'en ai pas trouvé une seule de bon goût ; je ne sais ce que sera le dedans[5]. L'Eglise des

obscurs et fait sortir les figures par les demi-teintes », dit Montesquieu dans un autre passage.

1. « Comme les rayons du soleil tombent toujours à plomb sur la tête et glissent sur les autres parties du corps, la tête et le haut du corps sont les plus éclairés, et les bas des figures le sont moins. » (*Ibid.*)

2. Louis XIV avait fondé en 1666 l'Ecole de Rome ; mais elle était alors installée dans le Palais Mancini. Montesquieu pensait que l'école vénitienne qui comptait les Vivarini, Carlo Crivelli, et surtout les Bellini, pouvait offrir des leçons utiles.

3. « Le 18 (avril 1729), je partis de Rome pour Naples, dans une chaise, avec deux Allemands. » (*Ibid.*)

4. A la suite des *Voyages* (éd. cit.), on trouve parmi les *Fragments* publiés, un article de Montesquieu : *De la Manière gothique*. « Lorsque l'art commence à décliner, dit-il, on ne connaît plus ce qu'on appelle *la grâce*. Bientôt on ne sait plus donner de mouvement aux figures. Ensuite, on ignore la variété des attitudes. On ne songe plus qu'à faire bien ou mal des figures, et on les met dans une position unique. C'est ce qu'on appelle *la manière gothique*. »

5. Montesquieu, qui est resté à Naples jusqu'au 6 mai, a trouvé que « le dedans » renfermait des merveilles, et même que certaines églises (celle de *San-Severin*, par exemple) étaient « d'un meilleur goût d'architecture que les autres ». Il ne faut voir dans

Jésuites est (je crois) ce qu'il y a de mieux à Naples ; elle est presque en croix grecque. Il y a, sur le mur intérieur de l'entrée, une assez belle peinture de Solimène, un tableau du Guerchin[1]. Une assez bonne architecture en dedans, excepté que les autels sont trop chargés d'ornements, et que la façade ne vaut rien. Je n'ai pas encore vu un ouvrage de sculpture qui m'ait fait plaisir ; mais je serai plus instruit dans quelques jours.

Naples est dans une très belle situation. Les rues en sont larges et très bien pavées de gros et grands quartiers de pierres carrées. Les maisons, toutes grandes et à peu près de même hauteur. Beaucoup de grandes et belles places ; et cinq châteaux en forteresses, qui ne laissent pas d'étonner.

Rome, la plus belle ville du monde. Si les arts étaient perdus on les retrouverait dans Rome.

Les docteurs qui montrent les raretés des environs de Naples, montrent quelquefois le lieu où Cicéron disait la messe ; au moins, le prince de Beauvau[2] m'a dit qu'on le lui avait montré.

VOYAGE EN ALLEMAGNE

III. — Westphalie, Hanovre et Brunswick[3].

La dépense du roi de Prusse pour toute sa maison ne monte guère à plus de 1,300 écus par mois[4]. A sa table est

cette première note que l'impression d'un homme qui vient de découvrir Rome, et qui est trop enthousiasmé de ses découvertes pour ne pas être sévère en présence des monuments napolitains.

1. Solimena Francesco (1657-1747) ; il y a de lui à Naples de très beaux tableaux que Montesquieu a admirés. Les plus célèbres sont les fresques de la sacristie de Saint-Paul.

Gian-Francesco Barbieri, dit le Guerchin (Cento, près Bologne, 1590-1666), élève du vieux Gennari, étudie les tableaux des Carraches et du Caravage, et retrouve les qualités de ses maîtres et modèles. C'est lui qui peignait en une seule nuit, à la lueur des flambeaux, le tableau représentant le *Père Eternel*.

2. Marc de Beauvau (1679-1754), prince de Craon et du Saint-Empire, grand d'Espagne, gouverneur de François de Lorraine, dont il conclut le mariage avec Marie-Thérèse ; administrateur du grand-duché de Toscane.

3. Nous sommes en septembre 1729.

4. Il s'agit de Frédéric-Guillaume Ier, le roi-sergent (1713-1740). Il était d'une ladrerie extraordinaire parce qu'il réservait tout son argent pour acheter des hommes gigantesques.

Fig. 14. — Frédéric-Guillaume Ier de Prusse (1688-1740).

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale, — année 1726.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

ordinairement la famille royale et quelques généraux. On y meurt de faim. On ne sert qu'un plat à la fois, qui fait le tour, et il est souvent fort bas avant que le tour ne soit fini[1].

Le Roi ne soupe point et s'enferme dans son cabinet avec quelques-uns de ses officiers, à fumer et boire de la bière[2].

En quelque lieu qu'il voyage dans ses États, il va dîner chez l'officier qui commande, fût-ce un lieutenant.

Quelquefois il voyage *incognito* dans un chariot d'Allemagne[3].

Il aime ses soldats, les rosse très bien[4], et ensuite il les baise. Leur métier est meilleur que celui des officiers, qu'il ne châtie pas moins et souvent. Il écoute plus les raisons du soldat que de son officier. Souvent les officiers, obligés d'avoir de grands hommes, en enrôlent cinq ou six petits pour en avoir un grand.

Les affaires ne finissent point dans ses tribunaux. Mais on n'a qu'à s'adresser à quelque soldat qui soit familier avec le Roi, lui donner de l'argent : il présente requête au Roi, qui voit l'affaire lui-même et la juge comme on veut[5].

C'est une misère que d'être sujet de ce prince : on est tourmenté dans ses biens et dans sa personne. Un homme a beau être riche, homme de robe, marchand, il n'est pas moins sujet à être enrôlé[6]. Cela fait que bien des gens sortent du pays, que les pères envoient leurs enfants ailleurs[7].

Le roi de Prusse exerce sur ses sujets une tyrannie effroyable[8]. Il ne veut pas que les pères fassent étudier leurs enfants, ce qui va mettre dans ses États une barbarie

1. Le roi avait un appétit formidable et dévalisait le premier les plats.

2. C'est ce qu'il appelait son « Collège de Tabacs ». Le roi pouvait fumer 30 pipes sans s'arrêter, et il fallait l'imiter ; on dogmatisait, la Bible en main, dans cette tabagie !

3. Toujours vêtu d'un uniforme ; on dit qu'il raccourcissait ses perruques jusqu'au-dessus des oreilles pour ne pas en acheter d'autres, et ses vieux pourpoints jusqu'au-dessus des genoux.

4. Violent, il distribue les coups de canne et les jurons.

5. Il avait pour les magistrats et les avocats un mépris qu'il traduisait souvent de façon pittoresque.

6. Comme les hommes coûtaient cher (cf. plus bas), il donna aux recruteurs le droit de lever par force les jeunes gens de son royaume. Les fils de nobles et de bourgeois aisés devaient être exempts, mais les excès de zèle de recruteurs ne devaient pas être punis : au contraire.

7. Cependant de 1713 à 1740, la population passe de 1.700.000 habitants à 2.740.000 ; l'armée passe de 38.000 à 83,000 hommes, et le trésor de guerre s'élève à 8,500,000 thalers.

8. Sa devise était : *nicht raisonniren* = « Pas de raisonnement. »

effroyable. Dans ses tribunaux, il met des faquins, à qui il donne 200 florins de gage[1] ; ce qui fait qu'ils vendent la justice pour vivre. Lorsqu'un enfant a dix ans, il le fait enrôler : il n'est plus sous la puissance du père dans la maison duquel il est ; ce qui fait qu'il exerce toutes sortes d'insolences.

Plusieurs pères ont estropié leurs enfants pour les conserver. Il y a tel gentilhomme, qui a un fils unique ; il *(sic)* lui envoie d'abord un drapeau : c'est la ruine d'une famille, parce qu'il envoie ses capitaines de toutes parts pour faire *(sic)* ces grands hommes qui leur coûtent beaucoup, quelquefois 1,000 écus pièce : le tout, à leurs frais[2].

Les marchands n'osent plus entrer dans ses États, parce qu'ils sont pillés, insultés, enrôlés par les officiers. Presque tous les gens d'industrie s'en vont même avec perte. Il n'y a plus de florins dans ses États : il les a tous ; et, comme ses fermiers sont obligés de payer en florins, ils enlèvent tous ceux de Hanovre et donnent 10 pour 100 de plus en petite monnaie ; mais ils n'auront bientôt plus de petite monnaie.

Aussi, lorsqu'il fit marcher des régiments pour faire son armée à Magdebourg, il y a *(sic)* un tel régiment qu'il fit entourer de paysans, afin qu'il ne désertât personne[3]. Sa puissance va tous les jours tomber d'elle-même. La pauvreté est sur ses États, et le ridicule, sur sa personne[4].

Il commence à boire de l'eau-de-vie. Lors de sa querelle, la reine[5] se jeta à ses pieds pour le prier de penser auparavant bien à ce qu'il faisait. Il dit : « Je ne vais seulement

1. « Si c'est un imbécile, disait-il du fils d'un haut fonctionnaire, il faut en faire un conseiller du gouvernement de Clèves (fonction judiciaire) ; il sera toujours assez bon pour cela ! »

2. Un colosse Irlandais coûta, rendu à Postdam, 31,000 francs. En revanche, le roi-sergent versa des larmes de joie lorsqu'il vit arriver, franco de port, 18 géants turcs que les Russes avaient faits prisonniers dans une bataille et que la tzarine Anne lui envoyait.

3. Une bonne partie de ces troupes était composée de déserteurs de profession et les bureaux de recrutement étaient remplis d'uniformes des différents États allemands, que les déserteurs avaient quittés pour le costume prussien.

4. C'est pourtant ce grotesque qui a donné à la Prusse les instruments de sa puissance.

5. Sophie-Dorothée, fille de Georges Ier roi d'Angleterre et électeur de Hanovre. Notons d'ailleurs que le roi-sergent a une véritable répugnance pour la guerre et qu'il craint d'exposer ses magnifiques régiments. La querelle en question est racontée dans Arvède Barine : *Princesses et grandes Dames*, « La margrave de Bayreuth », p. 314 sqq. Il s'agissait de géants enlevés par les enrôleurs prussiens en Hanovre, et que le roi ne voulait pas rendre.

que brûler Hanovre. » Elle eut des gardes pendant tout le temps de la querelle. Le prince royal[1] troquerait bien sa qualité de prince contre dix bonnes 1,000 livres de rente.

Le prince d'Anhalt[2] est un grenadier comme le Roi. Quand il donne, il dit quelquefois : « Il faut bien que je veuille bien vous récompenser : car vous savez que je n'aime pas à donner ».

Un arpent de terre, qui se vendait près Magdebourg cinquante écus, se vend à présent quinze.

Il y a des placets au roi de Prusse singuliers. Il y en a eu un par lequel on lui disait que, s'il voulait bien interposer son autorité pour qu'une succession en Portugal fût rendue, on lui donnerait quatre grands hommes.

Tout petit prince d'Allemagne veut avoir des grands hommes pour sa garde. Cela changera la taille des hommes en Allemagne.

J'ai vu le soulier d'un jeune grenadier du roi de Prusse : il a une semelle et demie de long ; deux bouts de semelle de large, par le bout.

Versailles a ruiné tous les princes d'Allemagne, qui ne peuvent plus résister à la moindre somme d'argent ; qui aurait dit que le feu roi eût établi la puissance de la France en bâtissant Versailles et Marly[3] ?

VOYAGE EN HOLLANDE[4]

Les Hollandais ont deux sortes de rois : les bourgmestres[5],

1. Le grand Frédéric. « Ce n'est, disait le roi-sergent, qu'un petit maître, qui gâtera toute ma besogne. » Il le rossait quand l'enfant jouait de la flûte ou étudiait. Le prince s'évada un jour avec le lieutenant Katt. Repris, tous deux passèrent en Conseil de guerre. Katt fut exécuté sous les fenêtres de la prison où était enfermé le prince, et, sans l'intervention des souverains étrangers, surtout de Charles VI, Frédéric pouvait subir le même sort. Finalement son père se débarrassa de lui en le reléguant au château de Rheinsberg.

2. Léopold, prince d'Anhalt-Dessau (1676-1747), feld-maréchal du roi de Prusse depuis 1712, l'organisateur de l'infanterie. Le nom du « Vieux Dessau » est resté populaire en Prusse.

3. Il est très vrai que les princes d'Allemagne imitaient Louis XIV, fondaient un cérémonial pompeux, établissaient le code de l'étiquette royale.

4. Nous sommes en octobre 1729.

5. Montesquieu écrit : « bourguemaîtres ».

qui distribuent tous les emplois (il y en a à Amsterdam quatre régnants, présidant chacun trois mois, qui donnent tous les emplois de la présidence). Les autres rois sont le bas peuple, qui est le tyran le plus insolent que l'on puisse avoir.

Tout ce qu'on m'avait dit de l'avarice, de la friponnerie, de l'escroquerie des Hollandais, n'est point fardé ; c'est la vérité pure. Je ne crois pas que, depuis un homme célèbre appelé *Judas*, il y ait jamais eu de juif plus juif que quelques-uns d'eux. Comme ils sont accablés d'impôts, il faut qu'ils aient de l'argent par toutes voies. Ces voies sont deux : l'avarice et la rapine. Le bas peuple vous demandera toute votre bourse pour avoir porté votre porte-manteau. Le cabaretier, surtout le petit, vous demandera cinquante et cent fois plus que vous n'avez dépensé, et il faudra payer ; car le Magistrat, dont il semble que l'étranger devrait être le pupille, ne vous fait aucune justice. « Pourquoi ne faisiez-vous pas le prix ? » dit-il. Le maître de poste d'Amersfoort[1], qui me fit attendre deux heures pour les chevaux, me demanda un escalin[2] pour m'être tenu dans son courroir (*sic*) et sur sa porte. Un homme qui enseigne une rue vient vous demander de l'argent.

Le cœur des habitants des pays qui vivent de commerce est entièrement corrompu : ils ne vous rendront pas le moindre service, parce qu'ils espèrent qu'on le leur achètera.

Du reste, la Hollande est pleine d'impôts ridicules. Votre chaise paye pour être restée sur le pavé de la rue. Tout paye; tout demande; à chaque pas que vous faites, vous trouvez un impôt.

A l'endroit où le roi passa le Rhin[3], il n'est pas ordinairement profond, surtout en été.

J'ai ouï dire au général-major Derroques, officier normand au service de Hollande, qu'il l'avait passé à cheval, et que son cheval n'en avait pas à mi-jambe. C'était près du fort de Schenck, c'est au Waal qu'il passa. Le Waal joint le Rhin à la Meuse. Le Leck est un autre bras du Rhin, qui joint le Rhin et la Meuse. Un troisième bras passe à Deventer.

1. Patrie de Jean Barneveldt, à 20 kil. N.-E. d'Utrecht.
2. Monnaie des Pays-Bas = 0,65 environ.
3. Il est question ici du célèbre passage du Rhin (12 juin 1672).

On s'imagine toujours qu'on a passé le Rhin à Kehl, Philippsbourg ou Mayence[1].

Le caractère des Hollandais est qu'il faut beaucoup de temps pour les mouvoir et leur faire sentir qu'ils sont en péril. Mais, quand vous leur avez mis cela dans la tête, vous ne pouvez pas le leur ôter, même après le péril passé. Ils portent le fardeau de la guerre comme des chameaux et paient de bon cœur. Ce sont des cerveaux qui ne se meuvent que par de grands coups et ne voient qu'à force de clarté.

NOTES SUR L'ANGLETERRE

Je partis le dernier octobre 1729 de la Haye; je fis le voyage avec Milord Chesterfield[2], qui voulut bien me proposer une place dans son yacht.

Le peuple de Londres mange beaucoup de viande; cela le rend très robuste[3]; mais à l'âge de quarante à quarante-cinq ans il crève.

Il n'y a rien de si affreux que les rues de Londres, elles sont très malpropres[4]; le pavé y est si mal entretenu qu'il

1. Evidemment, ce n'est pas la même chose! L'armée arriva, par Wesel, au point où le Rhin se divise en plusieurs branches, dont la principale est le Wahal; l'armée repassa à gué, à *Tolhuys*, le Rhin affaibli par cette division. Ce ne fut qu'une opération facile, mais que les flatteurs de Louis XIV devaient porter aux nues.

2. Philippe Dormer-Stanhope, comte de Chesterfield (Londres 1694-1773), grand voyageur, devenu Français par la politesse et l'esprit; il séjourna à Paris, où il connut bien des grands hommes. Orateur parlementaire distingué et écouté, puis ambassadeur en Hollande (1728), vice-roi d'Irlande, secrétaire d'État; ami de Pope, Swift, Bolingbroke, lié avec Voltaire et Montesquieu; écrivain, dont le principal ouvrage est le recueil des *Lettres à mon fils*, traduites plusieurs fois en français.

Dans le *Voyage de Hollande*, Montesquieu écrit: « J'ai vu à la Haye M. Saurin, etc. J'ai, de plus, connu Milord Chesterfield, ambassadeur d'Angleterre ». Voilà qui met fin à la légende d'après laquelle, à Venise, Chesterfield aurait réussi à faire brûler par Montesquieu toutes ses notes, en lui faisant croire que les Inquisiteurs allaient saisir ses manuscrits.

3. Cf. MICHELET, *Sur les Chemins de l'Europe* :

« A voir tous ces visages *rouges*, ces cous *rouges*, on croirait ce peuple ivre... »

Cf. du même: *Histoire de France*, T. IV.

4. On sait que, depuis cette époque, les rues se sont transformées. Londres est, à l'heure présente, au point de vue des mesures hygiéniques qui assurent la propreté des rues et des logements, fort en avance sur les autres pays.

est presque impossible d'y aller en carrosse, et qu'il faut faire son testament lorsqu'on va en fiacre, qui sont des voitures hautes comme un théâtre, où le cocher est plus haut encore, son siège étant de niveau à l'impériale. Ces fiacres s'enfoncent dans des trous, et il se fait un cahotement qui fait perdre la tête

Le 5 octobre 1730, je fus présenté au prince, au roi et à la reine, à Kensington[1]. La reine, après m'avoir parlé de mes voyages, parla du théâtre anglais; elle demanda à Milord Chesterfield d'où vient que Shakespeare, qui vivait du temps de la reine Elisabeth, avait si mal fait parler les femmes, et les avait fait si sottes[2]. Milord Chesterfield répondit fort bien que, dans ce temps-là, les femmes ne paraissaient pas sur le théâtre, et que c'étaient de mauvais acteurs qui jouaient ces rôles, ce qui faisait que Shakespeare ne prenait pas tant de peine à les faire bien parler. J'en dirais une autre raison; c'est que, pour faire parler les femmes, il faut avoir l'usage du monde et des bienséances. Pour faire bien parler les héros, il ne faut qu'avoir l'usage des livres. La reine me demanda s'il n'était pas vrai que, parmi nous, Corneille fût plus estimé que Racine. Je lui répondis que l'on regardait ordinairement Corneille comme un plus grand esprit, et Racine comme un plus grand auteur.

Il me semble que Paris est une belle ville où il y a des choses plus laides, Londres une vilaine ville où il y a de très belles choses.

C'est une chose lamentable que les plaintes des étrangers, surtout des Français qui sont à Londres. Ils disent qu'ils ne peuvent y faire un ami; que, plus ils y restent, moins ils en ont; que leurs politesses sont reçues comme des injures.

1. Ville d'Angleterre à 5 kil. O. de Londres; château royal, galerie de tableaux, parc où les habitants de Londres viennent se promener. George II était roi depuis 1727; c'était un homme fort médiocre. La reine avait une très grande influence sur George II, qui l'aimait tendrement, bien qu'il essayât de dissimuler l'affection qu'il lui portait.

2. Après avoir parcouru ce qu'il appelle « la brillante galerie des héroïnes de Shakespeare », et avant même de s'être arrêté devant les portraits « d'Ophélie et de Cordélia, de Juliette et de Desdémone », M. Augustin Filon, dans son *Histoire de la Littérature anglaise* (pp. 153 sq.), remarque au contraire combien « en face de ces nobles et charmants caractères, les hommes font triste figure »:

« ... La Renaissance avait fait descendre la femme du piédestal où l'avait placée le moyen âge chrétien : elle y remonte avec Shakespeare. »

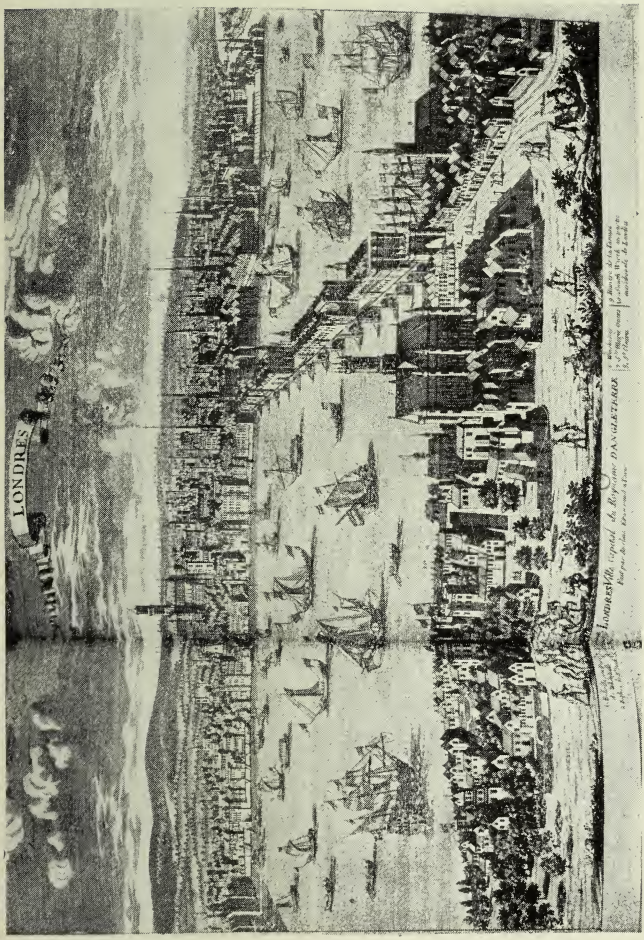

Fig, 15. — Londres au début du XVIII[e] siècle.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Kinski[1], les Broglie[2], La Villette[3], qui appelait à Paris Milord Essex, son fils, qui donnait de petits remèdes à tout le monde, et demandait à toutes les femmes des nouvelles de leur santé; ces gens-là veulent que les Anglais soient faits comme eux : comment les Anglais aimeraient-ils les étrangers ? Ils ne s'aiment pas eux-mêmes. Comment nous donneraient-ils à dîner ? Ils ne se donnent pas à dîner entre eux. « Mais on vient dans un pays pour y être aimé et honoré. » Cela n'est pas une chose nécessaire; il faut donc faire comme eux, vivre pour soi comme eux, ne se soucier de personne, n'aimer personne, et ne compter sur personne. Enfin, il faut prendre les pays comme ils sont : quand je suis en France, je fais amitié avec tout le monde; en Angleterre, je n'en fais à personne ; en Italie, je fais des compliments à tout le monde; en Allemagne, je bois avec tout le monde.

L'argent est ici souverainement estimé ; l'honneur et la vertu peu.

Quand je vais dans un pays, je n'examine pas s'il y a de bonnes lois, mais si on exécute celles qui y sont; car il y a de bonnes lois partout.

Comme les Anglais ont de l'esprit, sitôt qu'un ministre étranger en a peu, ils le méprisent d'abord, et soudain son affaire est faite, car ils ne reviennent pas du mépris.

Le roi a un droit sur les papiers qui courent, et qui sont au nombre d'une cinquantaine; de façon qu'il est payé pour les injures qu'on lui dit.

1. Montesquieu parle des Kinsky à diverses reprises dans son *Voyage en Italie*. Les frères Kinsky, que Montesquieu connut à Vienne, étaient les fils du grand chancelier de Bohême (1642-1719), qui avait laissé 16 enfants. Etienne était ambassadeur en France, Philippe ambassadeur en Angleterre : il est question ici de Philippe.

2. François-Marie, duc de Broglie (1671-1745), ambassadeur à Londres en 1724, plus tard maréchal de France en 1734 ; le même qui en 1741 dirigea la retraite de Prague avec Belle-Isle. Il s'agit de lui et de ses frères. François-Marie était le troisième fils de Victor-Maurice (1639-1727), le fameux gouverneur du Languedoc, qui fut créé maréchal de France en 1724.

3. Quant à La Villette, l'aimable gentilhomme français, il a dû appeler « mon fils » Capel William, le troisième comte d'Essex (1697-1743), le même qui fut envoyé à Turin comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en 1731. Le titre de comte d'Essex est resté dans la famille d'Arthur Capel, lord lieutenant d'Irlande, et lord de la Trésorerie sous Charles II, et qui, impliqué dans le complot de Rye-House, se coupa la gorge dans sa prison (1683).

Comme on ne s'aime point ici à force de craindre d'être dupe, on devient dur.

Un couvreur se fait apporter la Gazette sur les toits pour la lire.

Les Anglais ne sont plus dignes de leur liberté. Ils la vendent au roi ; et si le roi la leur redonnait, ils la lui vendraient encore[1].

Je ne sais pas ce qui arrivera de tant d'habitants que l'on envoie d'Europe et d'Afrique dans les Indes occidentales ; mais je crois que, si quelque nation est abandonnée de ses colonies, cela commencera par la nation anglaise[2].

Il n'est point de mot anglais pour exprimer *valet de chambre*, parce qu'ils n'en ont point, et point de différence de masculin et de féminin. Au lieu que l'on dit en France, *manger son bien ;* le peuple dit en Angleterre, *manger et boire son bien.*

Les Anglais vous font peu de politesses, mais jamais d'impolitesses.

L'Angleterre est à présent le plus libre pays qui soit au monde, je n'en excepte aucune république : j'appelle libre, parce que le prince n'a le pouvoir de faire aucun tort imaginable à qui que ce soit, par la raison que son pouvoir est contrôlé et borné par un acte ; mais, si la chambre basse devenait maîtresse, son pouvoir serait illimité et dangereux, parce qu'elle aurait en même temps la puissance exécutive ; au lieu qu'à présent le pouvoir illimité est dans le parlement et le roi, et la puissance exécutive dans le roi, dont le pouvoir est borné.

Il faut donc qu'un bon Anglais cherche à défendre la liberté également contre les attentats de la couronne et ceux de la chambre[3].

Quand un homme en Angleterre aurait autant d'ennemis qu'il a de cheveux sur la tête, il ne lui en arriverait rien : c'est beaucoup, car la santé de l'âme est aussi nécessaire que celle du corps[4].

1. A opposer aux passages cités pp. 289 sq.
2. Rare prévoyance de la part de Montesquieu.
3. Pour ce passage et le précédent, cf. p. 263, n. 1.
4. * Classer les notes de voyage de Montesquieu selon l'intérêt qu'elles ont : politique, économique, littéraire, artistique, etc., — et montrer la curiosité étendue de l'esprit de l'auteur.

Fig. 16. — Scène de mœurs anglaises.

Une scène de mœurs en Angleterre, d'après l'illustre peintre et graveur William Hogarth (Londres 1697-1764). « La Conversation Moderne à Minuit » ou « les Buveurs de Punch» est une des gravures les plus célèbres de Hogarth.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE

(1734)

L'œuvre expliquée par l'auteur, et par un contemporain.

Plan général[1].

[Il y a deux Analyses générales, qu'il est bon de connaître, quand on veut se retrouver facilement dans l'ouvrage de Montesquieu.

1° L'une est due probablement à Montesquieu lui-même. Nous l'empruntons à la *Table des Matières* de l'édition de 1748 (pp. 299-348).

Si cette table n'est pas l'œuvre de Montesquieu, elle a certainement été faite d'après ses conseils ; elle est composée par un homme qui

1. Prédécesseurs de Montesquieu, comme auteur des *Considérations*, et que Montesquieu a connus :

A) Anciens : Polybe, *Les Histoires* (histoire du monde depuis le début de la deuxième guerre punique jusqu'à la fin de la troisième; 40 livres dont il nous reste les 5 premiers et des fragments des autres) (204-125 ap. J.-C.).

B) Etrangers : Flavio Blondi (Forli, 1388-1463), savant italien qui a écrit, entre autres ouvrages, un Traité de la Grandeur *(De Roma triumphante libri decem)* et un de la Décadence des Romains *(Historiarum ab inclinato Imperio Rom. Decades tres)*; éd. complète des œuvres, Bâle 1531, 1559. Ce livre était dans la Bibliothèque de la Brède (cf. édition des *Considérations* de Barckhausen, Imprimerie nationale, 1900, Avant-Propos, XI) ;

Machiavel (Florence, 1469-1527), *Discours politiques sur la première Décade de Tite-Live* (1516) ;

Paruta Paolo, historien et homme d'Etat italien (Venise, 1540-1598), auteur des *Discorsi Politici* (Venise, 1579) ; 2 livres : 1° Causes de la Grandeur et de la Décadence des Romains ; 2° Mécanisme des gouvernements d'Europe et de Venise ;

Walter Moyle, homme politique et écrivain anglais (Bake, Cornwall, 1672-1721) ; publication de ses *Works* en 1726, 2 vol. comprenant un *Essay on the Constitution of the Roman Government* (Barère l'a traduit en 1801).

C) Français : Saint-Evremond (1613-1703), *Réflexions sur les divers génies du Peuple romain dans les différents temps de la République* (1663) ;

Bossuet : *Discours sur l'Histoire universelle* (1681), Troisième partie, Les Empires, chap. VI et VII (« L'empire romain, et, en passant, celui de Carthage, et sa mauvaise constitution ». — « La suite des changements de Rome est expliquée »).

Vertot (abbé) (1655-1735), *Histoire des Révolutions arrivées dans le Gouvernement de la République romaine* (1716).

N. B. Sur les éditions des *Considérations*, cf. Notice, p. 21 sq.

connaît la place de chaque détail des *Considérations*, et de plus qui sait l'art d'éveiller l'attention et de piquer la curiosité en présentant les choses d'une façon serrée à la fois et originale.

Nous transcrivons l'article :

GRANDEUR des Romains : *Causes de son accroissement. (Chap. I. — Chap. VIII.)*

1. *Les Triomphes.*
2. *L'adoption qu'ils faisaient des usages étrangers qu'ils jugeaient préférables aux leurs.*
3. *La capacité de ses lois.*
4. *L'intérêt qu'avaient les consuls de se conduire en gens d'honneur pendant leur consulat.*
5. *La distribution du butin aux soldats, et des terres conquises aux citoyens.*
6. *Continuité des guerres.*
7. *Leur constance à toute épreuve, qui les préservait du découragement.*
8. *Leur habileté à détruire leurs ennemis les uns par les autres.*
9. *L'excellence du gouvernement, dont le plan fournissait les moyens de corriger les abus*[1].

et l'article :

DÉCADENCE de la grandeur romaine: *ses causes. (Chap. IX. — Chap. XXIII.)*

1. *Les guerres dans les pays lointains.*
2. *La concession du droit de bourgeoisie romaine à tous ses alliés.*
3. *L'insuffisance de ses lois dans son état de grandeur.*
4. *Dépravation des mœurs.*
5. *L'abolition des triomphes.*
6. *Invasion des Barbares dans l'Empire.*
7. *Troupes de barbares auxiliaires incorporées en trop grand nombre dans les armées romaines*[2].

1. Vient immédiatement après l'article : *Grandeur de Rome* : est la vraie cause de sa ruine ; comparaison des causes générales de son accroissement avec celles de sa décadence. (Cf. Chap. XVIII, pp. 197 sqq.).

2. L'article ajoute : comparaison des causes générales de la grandeur de Rome avec celles de sa décadence (même chap., cf. note précédente).

Table remplacée dans l'éd. Barckhausen par un Index plus complet.

2° L'autre analyse est due à d'Alembert dans son *Eloge de Montesquieu*, paru en tête du Tome V de l'*Encyclopédie* (1755). Rappelons que cet *Eloge* a été fait sur des documents que le fils de Montesquieu avait fournis à d'Alembert, et sur des notes ou lettres disparues aujourd'hui :

« M. de Montesquieu trouve les causes de la grandeur romaine dans l'amour de la liberté, du travail et de la patrie, qu'on leur inspirait dès l'enfance ; dans la sévérité de la discipline militaire ; dans ces dissensions intestines, qui donnaient du ressort aux esprits, et qui cessaient tout à coup à la vue de l'ennemi ; dans cette constance après le malheur, qui ne désespérait jamais de la république ; dans le principe où ils furent toujours de ne jamais faire la paix qu'après des victoires ; dans l'honneur du triomphe, sujet d'émulation pour les généraux ; dans la protection qu'ils accordaient aux peuples révoltés contre leurs rois ; dans l'excellente politique de laisser aux vaincus leurs dieux et leurs coutumes ; dans celle de n'avoir jamais deux puissants ennemis sur les bras, et de tout souffrir de l'un jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti l'autre.

« Il trouve les causes de leur décadence dans l'agrandissement même de l'État, qui changea en guerres civiles les tumultes populaires ; dans les guerres éloignées qui, forçant les citoyens à une trop longue absence, leur faisaient perdre insensiblement l'esprit républicain ; dans le droit de bourgeoisie accordé à tant de nations, et qui ne fit plus du peuple romain qu'une espèce de monstre à plusieurs têtes ; dans la corruption introduite par le luxe de l'Asie ; dans les proscriptions de Sylla, qui avilirent l'esprit de la nation, et la préparèrent à l'esclavage ; dans la nécessité où les Romains se trouvèrent de souffrir des maîtres, lorsque leur liberté leur fut devenue à charge ; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes en changeant de gouvernement ; dans cette suite de monstres qui régnèrent, presque sans interruption, depuis Tibère jusqu'à Nerva, et depuis Commode jusqu'à Constantin ; enfin, dans la translation et le partage de l'Empire, qui périt d'abord en Occident par la puissance des Barbares, et qui, après avoir langui plusieurs siècles en Orient sous des empereurs imbéciles et féroces, s'anéantit insensiblement, comme ces fleuves qui disparaissent dans les sables. » [1]

Analyse et Extraits.

[Un premier groupe est formé par les chapitres I, II, III.

La Rome primitive semblait déjà prévoir sa grandeur si l'on en juge par ses édifices publics. Cette grandeur était due à l'institution du

1. L'épigraphe que Montesquieu avait choisie pour les *Considérations* était ce début d'un vers de Claudien (poète latin du 4e siècle de notre ère) : « Ut lapsu graviore ruant ! » Texte complet : « Ils s'élèvent dans la nue, *Afin de s'écrouler d'une chute plus lamentable* ». Voyez dans l'édition Barckhausen (Avant-Propos, XI sq.) une tentative d'explication du livre tout entier par la haine de Montesquieu pour les extensions territoriales énormes et les conquêtes violentes.

triomphe, à l'adoption des usages étrangers que Rome jugeait préférables aux siens, au génie de ses rois. Tarquin lui-même était un prince de grand mérite. L'établissement des consuls annuels, après l'expulsion des rois, la distribution du butin aux soldats et des terres conquises aux citoyens, la continuité des guerres, la constance des Romains, les difficultés mêmes des premiers succès, sont autant de causes de grandeur. La tyrannie des décemvirs prouve que l'agrandissement de Rome est lié à sa liberté, le siège de Veies est l'occasion d'une très heureuse transformation militaire, tandis que la prise de Rome par les Gaulois n'a aucune conséquence importante. (Chap. I. *Commencements de Rome*; *Ses Guerres.*)

Puisque Rome est en guerre continuellement, il importe de bien voir ce qu'était la légion et ce que valait le soldat romain. La légion est un corps d'armée complet, et qui se suffit à lui-même; l'éducation des soldats romains est fort bien comprise, notamment en ce qui concerne les exercices du corps ; la discipline inébranlable suffit à réparer les pertes ; le soldat romain a une santé robuste, les désertions sont rares, les violations de la discipline sont toujours notées dans des armées peu nombreuses, les marches sont rapides par suite de l'état des voies de communication, la confiance du soldat en lui-même et sa ténacité même dans l'insuccès sont des gages de victoire ; quand l'ennemi a des avantages particuliers, les Romains les éludent ou se les approprient. (Chap. II : *De l'Art de la Guerre chez les Romains.*)

De bons soldats ne suffisaient pas pour conquérir le monde : il fallait un nombre de citoyens assez considérable, de citoyens capables de tirer la Rome primitive de son abaissement ; c'est l'objet du chapitre III.]

CHAPITRE III

Comment les Romains purent s'agrandir[1].

Comme les peuples de l'Europe ont, dans ces temps-ci, à peu près les mêmes arts, les mêmes armes, la même discipline, et la même manière de faire la guerre, la prodigieuse fortune des Romains nous paraît inconcevable. D'ailleurs, il y a aujourd'hui une telle disproportion dans la puissance, qu'il n'est pas possible qu'un petit Etat sorte, par

1. Ce chapitre est composé d'après le livre d'Appien (2e siècle ap. J.-C.), historien grec d'Alexandrie, qui avait laissé une *Histoire romaine*, dont il ne nous reste que des fragments, écrivain impartial et exact, clair et facile, peu original sans doute mais fort précieux ; et aussi d'après les déclamations de Salluste (86-34 av. J.-C.), l'historien du *Catilina* et du *Jugurtha*.

ses propres forces, de l'abaissement où la Providence l'a mis[1].

Ceci demande qu'on y réfléchisse, sans quoi nous verrions des événements sans les comprendre ; et, ne sentant pas bien la différence des situations, nous croirions, en lisant l'histoire ancienne, voir d'autres hommes que nous[2].

Une expérience continuelle a pu faire connaître en Europe qu'un prince qui a un million de sujets ne peut, sans se détruire lui-même, entretenir plus de dix mille hommes de troupes[3] : il n'y a donc que les grandes nations qui aient des armées.

Il n'en était pas de même dans les anciennes républiques ; car cette proportion des soldats au reste du peuple, qui est aujourd'hui comme d'un à cent[4], y pouvait être aisément comme d'un à huit[5].

Les fondateurs des anciennes républiques avaient également partagé les terres : cela seul faisait un peuple puissant, c'est-à-dire une société bien réglée ; cela faisait aussi une bonne armée, chacun ayant un égal intérêt, et très grand, à défendre sa patrie[6].

1. C'est pourtant au 18e siècle que la Prusse, petit Etat, allait devenir un royaume très puissant. Au siècle suivant, l'exemple du Piémont, accomplissant à son profit l'unité de la nation italienne, donnait un démenti de plus à cette prétendue « loi » historique.

2. Protestation fort juste contre un préjugé très répandu.

3. Y a-t-il ici une allusion à Charles XII, roi de Suède ? En tout cas, Montesquieu ne pouvait pas prévoir que, les nations renchérissant les unes sur les autres, les effectifs des puissances modernes devaient finir par se confondre, ou à peu près, avec leur population valide ; c'était le cas des républiques anciennes, ce fut le cas des puissances européennes au 19e siècle.

4. Il y a en effet, dans la France du 18e siècle, pour 25 millions d'habitants, une armée de 170,000 hommes, dont le nombre s'élève à 210,000 en temps de guerre. Mais le rapport indiqué par Montesquieu n'est pas constant ; il y eut jusqu'à 400,000 hommes de troupes pendant la guerre de la succession d'Espagne, et la France n'avait que 20 millions d'habitants.

5. D'un à huit, en théorie peut-être. Tout citoyen était astreint au service militaire, c.-à-d. pouvait être appelé sous les armes de 17 à 46 ans. En fait, on n'appelait jamais en même temps tous les hommes valides ; on ne le fit même pas pendant les guerres puniques ; normalement, il suffisait d'un service de 10 ans dans la cavalerie ou de 20 dans l'infanterie, pour être libéré. Chacun revenait alors à ses occupations, et n'était convoqué que pour des cas exceptionnels. « Aisément » est donc exagéré ; l'édition de 1734 porte : « à peu près. »

6. A Sparte, dit-on, non à Rome. L'historien latin Varron (116-27 av. J. C.) nous apprend que Romulus avait assigné deux arpents de terre à chaque citoyen. Quant à la conséquence tirée par Montesquieu, elle est discutable. Ce n'est pas parce que tous avaient une égale quantité de terrain que l'armée

Quand les lois n'étaient plus rigidement observées[1], les choses revenaient au point où elles sont à présent parmi nous : l'avarice[2] de quelques particuliers, et la prodigalité des autres, faisaient passer les fonds de terre dans peu de mains, et d'abord les arts s'introduisaient pour les besoins mutuels des riches et des pauvres. Cela faisait qu'il n'y avait presque plus de citoyens ni de soldats ; car les fonds de terre, destinés auparavant à l'entretien de ces derniers, étaient employés à celui des esclaves et des artisans, instruments du luxe des nouveaux possesseurs : sans quoi l'État, qui malgré son dérèglement[3] doit subsister, aurait péri. Avant la corruption, les revenus primitifs de l'État[4] étaient partagés entre les soldats, c'est-à-dire les laboureurs : lorsque la république était corrompue, ils passaient d'abord à des hommes riches qui les rendaient aux esclaves et aux artisans ; d'où on en retirait, par le moyen des tributs, une partie pour l'entretien des soldats[5].

Or, ces sortes de gens n'étaient guère propres à la guerre : ils étaient lâches, et déjà corrompus par le luxe des villes, et souvent par leur art même ; outre que, comme ils n'avaient point proprement de patrie, et qu'ils jouissaient de leur industrie partout, ils avaient peu à perdre ou à conserver[6].

Dans un dénombrement de Rome fait quelque temps après l'expulsion des rois[7], et dans celui que Démétrius de

romaine fut si puissante ; au fond, elle se composait de prolétaires que conduisaient des aristocrates riches ou ambitieux.

1. Les lois relatives aux « fonds de terre ». La plus connue, la loi *Licinia*, défendait de posséder plus de 500 arpents. Elle fut si bien violée que d'immenses domaines se constituèrent en Italie, et l'agriculture n'eut rien à y gagner, au contraire.

2. *Avarice* = *avidité* (sens latin de *avaritia*).

3. *Dérèglement* = « malgré l'abandon des *règles* initiales. » Il semble qu'on n'emploie plus le mot dans ce sens. Cf. le « dérèglement » du pouls, d'une horloge, etc.

4. C.-à-d. « les fonds de terre » conquis par l'État.

5 C'est déjà une cause de décadence que Montesquieu nous fait entrevoir ici. Développement de la grande propriété, écrasement du petit et du moyen propriétaire par le capitalisme foncier ; plus de citoyens à la fois soldats et laboureurs, donc plus de discipline ni de vertus militaires. Aux luttes de classe politiques vont succéder les luttes de classe économiques.

6. Les pauvres sont admis comme soldats en 107. Dans Rome seulement, on évalue à plus de 300,000 les prolétaires qui vivent misérables et prêts à tous les mauvais coups, dès l'époque des Gracques. Les lois agraires avaient pour but de porter un remède à ces maux ; l'opposition des partis extrêmes les fit échouer.

7. « C'est le dénombrement dont parle Denys d'Halicarnasse dans le livre IX, art. 25, et qui me paraît

Phalère fit à Athènes[1], il se trouva à peu près le même nombre d'habitants. Rome en avait quatre cent quarante mille, Athènes quatre cent trente et un mille. Mais ce dénombrement de Rome tombe dans un temps où elle était dans la force de son institution, et celui d'Athènes dans un temps où elle était entièrement corrompue. On trouva que le nombre des citoyens pubères faisait à Rome le quart de ses habitants, et qu'il faisait à Athènes un peu moins du vingtième : la puissance de Rome était donc à celle d'Athènes, dans ces divers temps, à peu près comme un quart est à un vingtième, c'est-à-dire qu'elle était cinq fois plus grande.

Les rois Agis et Cléoménès voyant qu'au lieu de neuf mille citoyens qui étaient à Sparte du temps de Lycurgue[2], il n'y en avait plus que sept cents dont à peine cent possédaient des terres[3], et que tout le reste n'était qu'une populace sans courage, ils[4] entreprirent de rétablir des lois à cet égard[5]; et Lacédémone reprit sa première puissance, et redevint formidable à tous les Grecs[6].

être le même que celui qu'il rapporte à la fin de son sixième livre, qui fut fait 16 ans après l'expulsion des rois. » (M).

Denys d'Halicarnasse, rhéteur et historien grec, venu à Rome en 29 av. J. C., a laissé notamment un livre intitulé *Antiquités romaines* comprenant l'histoire de Rome, des origines jusqu'en 264 av. J. C., époque où Polybe (cf. p. 144, n. 1) commençait son histoire. Denys parle de 130,000 hommes en état de porter les armes, et évalue le reste de la population à trois fois ce nombre.

1. « Ctésiclès dans *Athénée*, livre VI.» (M.).

Athénée, grammairien grec, vécut au 3e siècle de notre ère, à Alexandrie, puis à Rome. Sous le titre de *Banquet des Sophistes*, il nous a laissé une vaste et précieuse compilation ; il suppose que 21 artistes ou lettrés causent dans une fête, citent plus de 700 auteurs. Le dénombrement en question donne 21,000 citoyens, 10,000 métèques (étrangers domiciliés à Athènes), 400,000 esclaves (entre 317 et 307 av. J. C.).

Quant à Démétrius de Phalère, homme politique du parti macédonien, il eut en mains le pouvoir de 318 à 308.

On devine avec quelle prudence les historiens modernes se serviraient de statistiques pareilles. D'après Mommsen, il n'y aurait pas eu plus de 30,000 citoyens à la chute de la royauté ; en 338 av. J. C., il y en aurait eu 165,000.

2. « C'étaient des citoyens de la ville, appelés proprement Spartiates. Lycurgue fit pour eux 9,000 parts ; il en donna 30,000 aux autres habitants. Voyez Plutarque, *Vie de Lycurgue*. » (M.). Chap. VIII.

Plutarque (46-120 ap. J. C.), l'auteur grec des *Biographies parallèles*.

3. « Voyez Plutarque, *Vie d'Agis et de Cléomènes*. » (M.).

4. Cf. Crouzet... *Gr. Fr.*, § 139 A) 2°, et ici : p. 113, n. 1.

5. « Voyez Plutarque, *ibid.* » (M.) — *Agis*, VIII ; *Cléomènes*, V et sq.

6. Plutarque dit qu'alors les Spartiates donnèrent « des preuves signalées de leur valeur. » Montesquieu va beaucoup trop loin. En réalité, Agis fut massacré, et le parti démocratique

Ce fut le partage égal des terres qui rendit Rome capable de sortir d'abord de son abaissement[1], et cela se sentit bien quand elle fut corrompue.

Elle était une petite république lorsque, les Latins ayant refusé le secours de troupes qu'ils étaient obligés de donner, on leva sur-le-champ dix légions dans la ville[2]. « A peine à présent, dit Tite-Live, Rome, que le monde entier ne peut contenir, en pourrait-elle faire autant, si un ennemi paraissait tout à coup devant ses murailles : marque certaine que nous ne nous sommes point agrandis, et que nous n'avons fait qu'augmenter le luxe et les richesses qui nous travaillent.

« Dites-moi, disait Tiberius Gracchus aux nobles[3], qui vaut mieux, un citoyen, ou un esclave perpétuel ; un soldat, ou un homme inutile à la guerre ? Voulez-vous, pour avoir quelques arpents de terre plus que les autres citoyens[4],

vaincu ; Cléomène, battu à Sellasie (222), alla mourir en Égypte ; les factions déchirèrent de nouveau Sparte jusqu'à l'établissement de la tyrannie.

1. Non, — le « partage égal » n'exista qu'au temps de Romulus ; la cité romaine au contraire donna des exemples très nombreux des inégalités sociales les plus odieuses.

Remarquer que Montesquieu recule devant le mot « bassesse », qui semblerait convenir ici mieux qu' « abaissement ». On *est* dans la *bassesse*, on *se met* dans l'*abaissement* ; on dit la *bassesse* de la naissance. Mais le mot « bassesse » implique une idée toujours défavorable, et Montesquieu parle de « la ville éternelle » ; d'autre part, l' « abaissement » est un état passager auquel on descend malgré soi et qui ne doit pas être permanent.

2. « Tite-Live, 1re décade, L. VII. Ce fut quelque temps après la prise de Rome, sous le consulat de L. Furius Camillus et d'Ap. Claudius Crassus » (M.). Chap. XXV.

Tite-Live est le grand historien du siècle d'Auguste (59 av.-16 ap. J.C.), l'illustre auteur de la plus vaste histoire romaine (142 livres, dont il ne nous reste que les livres I-X ; XXI-XLV).

3. « Appian, *De la Guerre civile*, L. I, chap. 11. » (M.).

Sur Appien, cf. p. 138, n. 1.

Tiberius est l'aîné des deux fils de Cornélie. Réformateur sincère et convaincu, il voulait, non pas dépouiller les détenteurs des terres publiques, mais leur en laisser une part et leur payer une indemnité pour le reste qu'on partagerait entre les prolétaires. Les nobles le firent assassiner au forum à coups de bancs, par des scélérats et des esclaves.

4. Tour aussi régulier que : « de plus que », employé par nos meilleurs auteurs du 17e siècle. Cf. : « Mes canons ont un grand quartier *plus* que ceux qu'on fait. » (Molière, *Les Précieuses*, sc. X, même collection, p. 50, et note 4).

* Résumer rapidement les principales causes qui, suivant Montesquieu, ont permis aux Romains de s'agrandir. Qu'en pensez-vous ?

N'y a-t-il pas d'autres causes dont il aurait dû tenir le plus grand compte ? (Causes géographiques, ethnographiques, etc.)

Vous rapprocherez ce chapitre du chapitre de Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, « Comment Rome a acquis l'empire », L. V, chap. II, p. 432 sq.)

renoncer à l'espérance de la conquête du reste du monde, ou vous mettre en danger de vous voir enlever par les ennemis ces terres que vous nous refusez ? »

[Les chapitres IV et V mettent en regard de Rome, occupée de soumettre l'univers, les principaux adversaires dont elle a dû triompher.

Ce sont d'abord les Gaulois, que leur bravoure rendait égaux aux Romains, mais qui leur furent inférieurs à tant de titres ; c'est Pyrrhus qui avait bien des qualités personnelles, mais qui, simple aventurier, devait être vaincu. Vient alors le parallèle fameux entre Carthage et Rome : d'un côté, corruption précoce, indifférence pour le bien commun, inégalités de fortune étonnantes, divisions intérieures ; — de l'autre, obéissance au sénat, pauvreté et vertus qui l'accompagnent, orgueil national, amour ardent de la gloire, fidélité passionnée à la loi. Rome opposait des armées nationales et d'alliés à des mercenaires, elle trouvait pour sa défense un nombre considérable d'hommes ; Carthage avait dans son pays un établissement moins solide que Rome dans le sien, les villes d'Afrique étaient mal protégées, aussi mal approvisionnées que les troupes ; les mercenaires étaient insolents. En outre, le gouvernement de Carthage était très dur, son commerce bien déchu depuis la fondation d'Alexandrie ; une puissance commerciale n'est jamais durable. La supériorité des Carthaginois comme cavaliers et comme marins est évidente, et à ce propos il faut voir la différence entre la guerre navale dans l'antiquité et dans les temps modernes. Rome devant Annibal se montra admirable de constance, elle fut sauvée par ses maximes anciennes. Il ne faut plus toutefois reprocher à Annibal de n'avoir pas marché sur Rome après Cannes, et de s'être retiré à Capoue. D'une façon générale les conquêtes sont plus faciles à faire qu'à conserver. (Chap. IV : 1° *Des Gaulois ;* 2° *de Pyrrhus ;* 3° *Parallèle de Carthage et de Rome ;* 4° *Guerre d'Annibal.*)

Une fois la défaite de Carthage achevée, la conquête du monde oriental fut facile. La Grèce eût été redoutable si elle avait été unie. La Macédoine, étant donnée sa situation, avait à craindre le moindre échec ; la mauvaise politique de Philippe la perdit. La légion se heurta à la phalange, et la légion l'emporta. Les Romains furent habiles en proclamant la liberté des Grecs. Les Etoliens commirent la faute d'appeler le roi de Syrie, Antiochus, prince faible malgré toutes les apparences, et qui fut battu à son tour. Restait l'Egypte que son anarchie intérieure affaiblissait. Les Romains privent les rois de leurs auxiliaires Grecs, c'est-à-dire de leurs principales forces. (Chap. V : *De l'Etat de la Grèce, de la Macédoine, de la Syrie et de l'Egypte après l'abaissement des Carthaginois.*)

Pendant que les armées luttaient contre ces peuples successivement, quelle était la politique traditionnelle du Sénat ? C'est ce que nous montre le chapitre VI.]

CHAPITRE VI[1]

De la conduite que les Romains tinrent pour soumettre tous les peuples.

Dans le cours de tant de prospérités, où l'on se néglige pour l'ordinaire, le sénat agissait toujours avec la même profondeur[2]; et, pendant que les armées consternaient[3] tout, il tenait à terre ceux qu'il trouvait abattus.

Il s'érigea en tribunal qui jugea tous les peuples : à la fin de chaque guerre, il décidait des peines et des récompenses que chacun avait méritées. Il ôtait une partie du domaine du peuple vaincu pour la donner aux alliés ; en quoi il faisait deux choses : il attachait à Rome des rois dont elle avait peu à craindre et beaucoup à espérer ; et il en affaiblissait d'autres dont elle n'avait rien à espérer et tout à craindre[4].

On se servait des alliés pour faire la guerre à un ennemi ; mais, d'abord, on détruisait[5] les destructeurs. Philippe fut vaincu par le moyen des Étoliens, qui furent anéantis d'abord après[6], pour s'être joints à Antiochus. Antiochus

1. Chapitre fait surtout d'après l'écrivain grec Polybe (204-125 ap. J.-C.), auteur d'une *Histoire* où il raconte l'histoire universelle pendant le demi-siècle que les Romains mirent à conquérir le monde.

Il faudrait comparer : Bossuet: *Discours sur l'Histoire universelle*, Partie III, chap. vi ; Machiavel : *Discours politiques sur les Décades de Tite-Live*, II. i ; *Le Prince*, chap. v ; Saint-Évremond (voir p. 135).

2. Peut-être pas toujours avec la même « profondeur », mais du moins avec une continuité de vues et de principes qui était une force.

3. Sens fort, étymologique du latin *consternere* = « renverser complètement », sens inusité. « En parlant des Romains, la langue de Montesquieu s'est faite comme latine... Il excelle à retremper ainsi les expressions et à leur redonner toute leur force primitive. » (Sainte-Beuve, *Lundis*, T. VII, p. 64).

4. Relire dans Corneille, *Nicomède*, acte III, sc. 2, la définition de la politique romaine par l'ambassadeur Flaminius.

Le style est ferme à la fois et étincelant ; c'est la vraie phrase à la Montesquieu ; à peine remarque-t-on un *zeugma* (ou *adjonction*) un peu négligé : « dont elle n'avait rien à espérer et (dont elle avait) tout à craindre. »

5. L'édition de 1748 porte : « détruisit », leçon adoptée par Barckhausen. J'aime bien mieux l'imparfait, qui est dans l'édition princeps (1734) ; il marque mieux la continuité de l'effort. Cf. Crouzet... *Gr. Fr.* § 251-252.

6. *D'abord après* = *aussitôt après*. L'expression plaît à Montesquieu. Elle a vieilli.

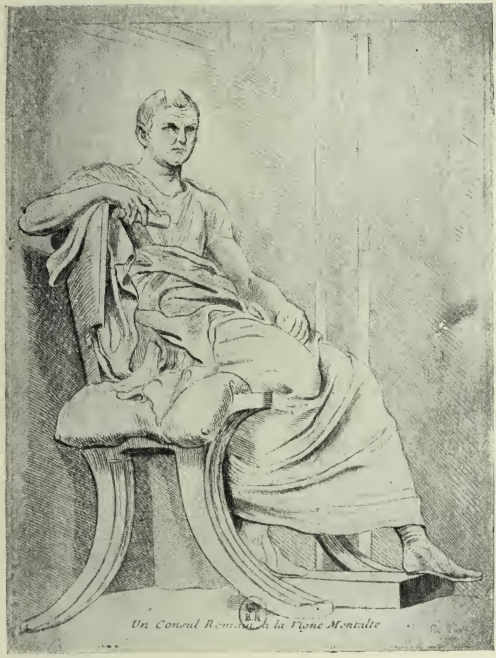

Fig. 17. — Un consul romain.

(D'après Bouchardon.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

fut vaincu par le secours des Rhodiens ; mais, après qu'on leur eut donné des récompenses éclatantes, on les humilia pour jamais, sous prétexte qu'ils avaient demandé qu'on fît la paix avec Persée[1].

Quand ils avaient plusieurs ennemis sur les bras, ils accordaient une trêve au plus faible, qui se croyait heureux de l'obtenir, comptant pour beaucoup d'avoir différé sa ruine.

Lorsque l'on était occupé à une grande guerre, le sénat dissimulait toutes sortes d'injures[2], et attendait, dans le silence, que le temps de la punition fût venu ; que si quelque peuple lui envoyait les coupables, il refusait de les punir, aimant mieux tenir toute la nation pour criminelle, et se réserver une vengeance utile[3].

Comme ils faisaient à leurs ennemis des maux inconcevables, il ne se formait guère de ligues contre eux ; car celui qui était le plus éloigné du péril ne voulait pas en approcher[4].

Par là ils recevaient rarement la guerre[5], mais la faisaient toujours dans le temps, de la manière et avec ceux qu'il leur convenait ; et de tant de peuples qu'ils attaquèrent il y en a bien peu qui n'eussent souffert toutes sortes d'injures si l'on avait voulu les laisser en paix.

Leur coutume étant de parler toujours en maîtres, les

1. Voilà en quelques mots un chapitre de l'histoire de la conquête romaine, résumé avec force. Les récompenses « éclatantes » attribuées aux Rhodiens, qui avaient rendu de grands services aux Romains avec leurs flottes, se réduisirent à des agrandissements en Lycie et en Carie ; on leur enleva d'ailleurs ces deux provinces, et on les « humilia » en attendant de les assujettir.

2. *Dissimuler = ne pas remarquer, ne pas sentir.*

Doit-on donner au mot « injures » le sens latin : « injustices » ? Nous ne le croyons pas, surtout parce qu'il faut voir ici une allusion au discours insolent que prononcèrent au Sénat les ambassadeurs des Rhodiens, pendant la guerre contre Persée (169). Un sénateur proposa de laisser ces « injures » sans réponse.

3. Les Achéens (suspects de favoriser Persée) furent envoyés à Rome pour être jugés. Ils y restèrent 17 ans. Jamais on ne les jugea. Polybe était du nombre. Il cite lui-même d'autres exemples. Des Carthaginois ayant soutenu Andriscos, qui se donnait pour le fils de Persée, Carthage offre de les livrer ; Rome refuse, comptant tirer profit de cet acte.

4. Remarque fort juste, en général du moins : l'exemple des peuples de l'Italie se laissant écraser les uns après les autres, au lieu de s'unir contre l'ennemi commun, est frappant.

5. *Recevaient la guerre* est une expression énergique et tout à fait juste ; « la faisaient » est une tournure trop banale, et on attendrait une antithèse mieux marquée.

ambassadeurs qu'ils envoyaient chez les peuples qui n'avaient point encore senti leur puissance étaient sûrement maltraités ; ce qui était un prétexte sûr pour faire une nouvelle guerre[1].

Comme ils ne faisaient jamais la paix de bonne foi, et que, dans le dessein d'envahir tout, leurs traités n'étaient proprement que des suspensions de guerre, ils y mettaient des conditions qui commençaient toujours la ruine de l'État qui les acceptait. Ils faisaient sortir les garnisons des places fortes, ou bornaient le nombre des troupes de terre, ou se faisaient livrer les chevaux ou les éléphants[2] ; et si ce peuple était puissant sur la mer, ils l'obligeaient de brûler ses vaisseaux, et quelquefois d'aller habiter plus avant dans les terres[3].

Après avoir détruit les armées d'un prince, ils ruinaient ses finances par des taxes excessives ou un tribut, sous prétexte de lui faire payer les frais de la guerre : nouveau genre de tyrannie qui le forçait d'opprimer ses sujets, et de perdre leur amour[4].

Lorsqu'ils accordaient la paix à quelque prince, ils prenaient quelqu'un de ses frères ou de ses enfants en otage ; ce qui leur donnait le moyen de troubler son royaume à leur fantaisie. Quand ils avaient le plus proche héritier, ils intimidaient le possesseur ; s'ils n'avaient qu'un prince d'un

1. « Un des exemples de cela, c'est leur guerre contre les Dalmates. Voyez Polybe. » (M.)

Polybe en effet (XXXII, XIX) nous montre que l'envoyé romain vient déclarer au sénat que les Dalmates n'ont pas voulu l'entendre. La guerre est déclarée et les Dalmates sont soumis. — Les ambassadeurs romains sont maltraités à Tarente : de là encore la guerre, etc.

2. Allusion au traité qui termine la deuxième guerre punique ; vaincue à Zama (202), Carthage doit livrer armes, éléphants, vaisseaux ; elle payera 10,000 talents (54 millions environ) en 50 ans ; ne fera plus de guerre sans autorisation, etc.

3. Allusion à la mauvaise foi des Romains avant la troisième guerre punique. En 149, Carthage ayant été obligée de lever une armée pour réprimer les Numides, Rome prétend qu'elle a violé le traité de 201, envoie une armée en Afrique. Carthage propose une réparation. Rome lui prend ses armes, ses vaisseaux, ses machines, puis, quand les Carthaginois sont sans défense, elle leur ordonne de se retirer à 15 kil. dans les terres. C'était la ruine pour ce peuple commerçant. Il se souleva indigné. La population fut égorgée, la ville rasée, l'emplacement déclaré maudit,... et les Romains recommencèrent de plus belle à parler de la mauvaise foi punique.

4. Antiochus, roi de Syrie, vaincu par Scipion l'Africain, se voit obligé, pour payer le tribut aux Romains, de piller un temple, et ses sujets le lapident (186) ; son successeur Séleucus emploie les onze années de son règne à ramasser de l'argent pour payer le tribut.

degré éloigné, ils s'en servaient pour animer les révoltes des peuples[1].

Quand quelque prince ou quelque peuple s'était soustrait de l'obéissance de son souverain[2], ils lui accordaient d'abord le titre d'*allié du peuple romain*[3]; et par là ils le rendaient sacré et inviolable : de manière qu'il n'y avait point de roi, quelque grand qu'il fût, qui pût un moment être sûr de ses sujets, ni même de sa famille.

Quoique le titre de leur *allié* fût une espèce de servitude, il était néanmoins très recherché[4]; car on était sûr que l'on ne recevait d'injures que d'eux, et l'on avait sujet d'espérer qu'elles seraient moindres. Ainsi il n'y avait point de services que les peuples et les rois ne fussent prêts de rendre[5], ni de bassesses qu'ils ne fissent pour l'obtenir.

Il avaient plusieurs sortes d'alliés[6]. Les uns leur étaient unis par des privilèges, et une participation de leur grandeur, comme les Latins et les Herniques[7]; d'autres, par l'établissement même, comme leurs colonies[8]; quelques-uns

1. Il manque encore une hypothèse : si c'était un peuple libre, Rome se faisait donner comme ôtages les fils de toutes les premières familles, dont certains ne revoyaient jamais leur pays natal.

Pour éclairer tout ce paragraphe, lisez la Préface du *Nicomède* de Corneille.

2. *Se soustraire de* est aujourd'hui moins usité que *se soustraire à*. Regle : *La préposition* de *s'employait très souvent au 17e siècle, et quelquefois au 18e siècle, avec les verbes qui demandent aujourd'hui la préposition* à. Ex. : « Il les exhorta d'avoir bon courage. » (Vaugelas.)

3. « Voyez surtout leur traité avec les Juifs au premier livre des *Machabées*, chap. VIII. » (M.)

En 158 avant J.-C., les Juifs, révoltés contre Démétrius Soter, roi de Syrie, font appel aux Romains. (*Les Machabées*, L. I, chap. III ; le traité est compris entre les versets 21 et 29.)

4. « Ariarathe fit un sacrifice aux dieux, dit Polybe, pour les remercier de ce qu'il avait obtenu cette alliance. » (M.) XXXIV, XV, en 163.

Il s'agit d'Ariarathe V, roi de Cappadoce, (220-166).

5. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 140, note I. P. Mais, à côté de *prêt à* = *disposé à*, l'usage, contrairement à ce qu'ont décidé plus tard les grammairiens, admettait fort bien *prêt de* :

Qu'il vienne me parler, je suis *prêt de* l'entendre.

(Racine, *Phèdre*, V, 5, v. 1482.)

6. Résumé assez habile, et, en définitive, assez exact. Il est difficile de ramener à des « types » les rapports extrêmement différents qui unissaient Rome aux provinces, aux cités, aux habitants des pays conquis. Les Romains avaient fort bien calculé que, plus ces rapports seraient dissemblables, moins il y aurait de coalition possible entre des peuples qui avaient des intérêts opposés.

7. Peuple du Latium.

8. Il y avait plusieurs types de colonies : Colonies « de citoyens romains », ayant tous leurs droits ; — « latines », placées dans la situation des *cités fédérées* ; — « maritimes », exemptes du service militaire ; — « du peuple romain », c.-à.-d. fondées par Rome et non composées de citoyens romains. (Voir la note 6.)

par les bienfaits, comme furent Massinisse, Euménès et Attalus[1], qui tenaient d'eux leur royaume ou leur agrandissement; d'autres, par des traités libres, et ceux-là devenaient sujets par un long usage de l'alliance, comme les rois d'Egypte, de Bithynie, de Cappadoce, et la plupart des villes grecques ; plusieurs enfin par des traités forcés, et par la loi de leur sujétion, comme Philippe et Antiochus[2] : car ils n'accordaient point de paix à un ennemi, qui ne contînt une alliance ; c'est-à-dire qu'ils ne soumettaient point de peuple qui ne leur servît à en abaisser d'autres.

Lorsqu'ils laissaient la liberté à quelques villes, ils y faisaient d'abord naître deux factions[3] : l'une défendait les lois et la liberté du pays, l'autre soutenait qu'il n'y avait de loi que la volonté des Romains; et, comme cette dernière faction était toujours la plus puissante, on voit bien qu'une pareille liberté n'était qu'un nom.

Quelquefois ils se rendaient maîtres d'un pays sous prétexte de succession ; ils entrèrent en Asie, en Bithynie, en Libye, par les testaments d'Attalus, de Nicomède[4] et d'Appion ; et l'Égypte fut enchaînée par celui du roi de Cyrène[5].

Pour tenir les grands princes toujours faibles, ils ne voulaient pas qu'ils reçussent dans leur alliance ceux à qui ils

1. Massinisse, roi des Massyliens ou Numides de l'Est, devenu l'ami de Scipion et des Romains après les avoir combattus ; il reçoit une part des dépouilles de Carthage. — Eumène et Attale, rois de Pergame, reçoivent une part des dépouilles d'Antiochus.

2. Philippe, roi de Macédoine, allié d'Annibal et vaincu à Cynoscéphales (197) — Antiochus de Syrie, dont les États vont de l'Asie Mineure à l'Indus, vaincu aux Thermopyles et à Magnésie (190).

3. « Voyez Polybe sur les villes de Grèce. » (M.)

Fustel de Coulanges a fort bien montré (*Questions historiques*, p. 158) que Rome ne « faisait pas naître deux factions en Grèce ». Elle profitait des discordes entre la faction aristocratique, qu'elle favorisait, et la faction populaire qui était le parti national.

4. « Fils de Philopator » (M.)

Attale III, roi de Pergame, avait inscrit dans son testament cette clause : « que le peuple romain soit l'héritier de mes biens »; les Romains dirent qu'il s'agissait non de ses richesses mais de son royaume : ils en firent la province d'Asie (132).

Nicomède III, de Bithynie, légua son territoire aux Romains (75).

Ptolémée Apion (le maigre), (Montesquieu écrit à tort : Appion), fils du roi d'Egypte, était roi de Cyrène et d'une partie de la Lybie ; il légua aux Romains son royaume (96 av. J.-C.) ; vassal de l'Egypte, Apion ne pouvait transmettre ainsi la Cyrénaïque aux Romains ; ceux-ci usèrent d'un subterfuge; ils déclarèrent libre la Cyrénaïque, et en 74, sous prétexte d'apaiser des troubles, ils réduisirent le pays en province romaine.

5. Alexandre II, dernier roi d'Egypte, laissa lui-même son héritage aux Romains (81).

avaient accordé la leur[1] ; et comme ils ne la refusaient à aucun des voisins d'un prince puissant, cette condition, mise dans un traité de paix, ne lui laissait plus d'alliés.

De plus, lorsqu'ils avaient vaincu quelque prince considérable, ils mettaient dans le traité qu'il ne pourrait faire la guerre pour ses différends avec les alliés des Romains (c'est-à-dire, ordinairement, avec tous ses voisins), mais qu'il les mettrait en arbitrage[2] ; ce qui lui ôtait pour l'avenir la puissance militaire.

Et, pour se la réserver toute, ils en privaient leurs alliés même : dès que ceux-ci avaient le moindre démêlé, ils envoyaient des ambassadeurs qui les obligeaient de faire la paix. Il n'y a qu'à voir comme ils terminèrent les guerres d'Attalus et de Prusias[3].

Quand quelque prince avait fait une conquête qui souvent l'avait épuisé, un ambassadeur romain survenait d'abord, qui[4] la lui arrachait des mains. Entre mille exemples, on peut se rappeler comment, avec une parole, ils chassèrent d'Égypte Antiochus[5].

Sachant combien les peuples d'Europe étaient propres à la guerre, ils établirent comme une loi qu'il ne serait permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe, et d'y assujettir quelque peuple que ce fût[6]. Le principal motif de la guerre qu'ils firent à Mithridate fut que, contre cette défense, il avait soumis quelques barbares[7].

1. « Ce fut le cas d'Antiochus » (M.)

2. Quelque négligence : *mettaient... mettrait*, répétition peu élégante. « Mettre en arbitrage » est une expression inusitée ; on dit : « soumettre à l'arbitrage ».

3. Prusias II, roi de Bithynie, servilement dévoué à Rome, avait pillé la capitale d'Attale II, roi de Pergame ; le sénat le frappa d'une amende de 600 talents (154).

4. Règle : *La syntaxe de l'ancienne langue était plus libre que la nôtre et permettait p. ex. de séparer le relatif de son antécédent :*

Un loup survint à jeûn, qui cherchait [aventure.
(La Fontaine.)

5. Antiochus Epiphane, roi de Syrie. Le légat du sénat romain, Popilius, le trouva devant Alexandrie. Comme Antiochus hésitait à abandonner ses conquêtes, Popilius traça un cercle autour du roi : « Avant de sortir de ce cercle, lui dit-il impérieusement, donne-moi la réponse que je dois rapporter ». Antiochus IV céda immédiatement (168 av. J.-C.).

6. « La défense faite à Antiochus même avant la guerre, de passer en Europe, devint générale contre les autres rois. » (M.).

7. « Appian, *De Bello Mithrid.* = *Sur la Guerre de Mithridate.* » (M.) Chap. XIII.

Sur *Mithridate*, voyez la tragédie de Racine qui porte ce titre. Montesquieu a réservé à ce roi puissant le chap. VII de son livre *Grandeur et Décadence*, et il a tracé un portrait célèbre de Mithridate dans l'*Esprit des Lois*, XXI, XII. Les conquêtes du roi du Pont firent trembler les Romains.

Lorsqu'ils voyaient que deux peuples étaient en guerre, quoiqu'ils n'eussent aucune alliance, ni rien à démêler avec l'un ni avec l'autre, ils ne laissaient pas de paraître sur la scène, et, comme nos chevaliers errants, ils prenaient le parti du plus faible[1]. C'était, dit Denys d'Halicarnasse[2], une ancienne coutume des Romains, d'accorder toujours leur secours à quiconque venait l'implorer.

Ces coutumes des Romains n'étaient point quelques faits particuliers arrivés par hasard, c'étaient des principes toujours constants; et cela se peut voir[3] aisément : car les maximes dont ils firent usage contre les plus grandes puissances furent précisément celles qu'ils avaient employées dans les commencements contre les petites villes qui étaient autour d'eux[4].

Ils se servirent d'Euménès et de Massinisse pour subjuguer Philippe et Antiochus[5], comme ils s'étaient servis des Latins et des Herniques pour subjuguer les Volsques et les Toscans[6]; ils se firent livrer les flottes de Carthage et des rois d'Asie, comme ils s'étaient fait donner les barques d'Antium[7]; ils ôtèrent les liaisons politiques et civiles entre les quatre parties de la Macédoine[8], comme ils avaient autrefois rompu l'union des petites villes latines[9].

Mais surtout leur maxime constante fut de diviser. La république d'Achaïe était formée par une association de villes libres : le sénat déclara que chaque ville se gouvernerait dorénavant par ses propres lois, sans dépendre d'une autorité commune[10].

1. Comparaison surprenante, dit-on; inattendue, soit; mais je serais d'avis d'y voir quelque chose d'ironique.

2. « Fragment de Denys, tiré de l'*Extrait des Ambassades.* » (M.).

Sur l'*Extrait des Ambassades*, cf. p. 196, n. 4.

3. Règle : *Il se faut entr'aider*, p. 53, n. 3.

4. Toujours la même insistance sur la continuité des traditions romaines (voir p. 144, n. 2).

5. Voir plus haut, p. 148, n. 1 et 2.

6. Les habitants de l'Etrurie (*Etrusci* ou *Tusci* = la Toscane actuelle); ils ont été soumis en 283. L'Etrurie était très importante pour la garde des passages de l'Apennin et pour le ravitaillement des troupes : la civilisation étrusque a eu sur la civilisation romaine une influence considérable.

7. Le petit port latin d'Antium, pris en 470, dut livrer ses navires, dont les proues ou *rostres* ornèrent la tribune du Forum.

8. Les quatre parties, c.-à-d. les quatre districts établis par Paul Emile après la défaite de Persée à Pydna (168 av. J.-C.) : les habitants ne pouvaient pas contracter mariage, vendre ou acheter hors de chaque district, etc.

9. « Tite-Live, L. VII. » (M.) (En réalité, L. VIII, XV, année 338.)

10. De là, le soulèvement de la ligue achéenne, la prise de Corinthe (146 av. J.-C.), et l'asservissement de la Grèce qui devient la province romaine d'Achaïe.

La république des Béotiens était pareillement une ligue de plusieurs villes; mais comme, dans la guerre contre Persée, les unes suivirent le parti de ce prince, les autres celui des Romains, ceux-ci les reçurent en grâce, moyennant la dissolution de l'alliance commune.

Si un grand prince, qui a régné de nos jours, avait suivi ces maximes lorsqu'il vit un de ses voisins détrôné, il aurait employé de plus grandes forces pour le soutenir et le borner dans l'île qui lui resta fidèle : en divisant la seule puissance qui pût s'opposer à ses desseins, il aurait tiré d'immenses avantages du malheur même de son allié[1].

Lorsqu'il y avait quelques disputes dans un État, ils jugeaient d'abord l'affaire ; et par là ils étaient sûrs de n'avoir contre eux que la partie qu'ils avaient condamnée. Si c'étaient des princes du même sang qui se disputaient la couronne, ils les déclaraient quelquefois tous deux rois[2] ; si l'un d'eux était en bas âge[3], ils décidaient en sa faveur, et ils en[4] prenaient la tutelle, comme protecteurs de l'univers. Car ils avaient porté les choses au point que les peuples et les rois étaient leurs sujets, sans savoir précisément par quel titre : étant établi[5] que c'était assez d'avoir ouï parler d'eux pour devoir leur être soumis.

Ils ne faisaient jamais de guerres éloignées sans s'être procuré quelque allié auprès de l'ennemi qu'ils attaquaient, qui pût joindre ses troupes à l'armée qu'ils envoyaient[6], et,

1. Louis XIV soutint Jacques II, roi d'Angleterre, et voulut le rétablir sur le trône d'où l'avait chassé Guillaume d'Orange. L'Irlande catholique se leva pour soutenir Jacques II. Montesquieu, comme beaucoup de Français de cette époque (1688-1697), pense qu'il eût été profitable à la France de limiter ses efforts et de *borner* (noter l'expression) Jacques II dans l'Irlande ; la séparation de l'Irlande et de la Grande-Bretagne aurait été favorable à nos intérêts.

2. « Comme il arriva à Ariarathe et Holopherne, en Cappadoce. Appian : *In Syriac.* (= *Sur les Affaires de Syrie*).» (M.) Chap. XLVII.

3. « Pour pouvoir ruiner la Syrie en qualité de tuteurs, ils se déclarèrent pour le fils d'Antiochus, encore enfant, contre Démétrius, qui était chez eux en otage, et qui les conjurait de lui rendre justice, disant que Rome était sa mère, et les Sénateurs, ses pères. » (M.)

4. Règle : *Dans l'ancienne langue on employait le pronom* **en** *aussi bien que* **de lui, d'elle, d'eux, d'elles,** *en parlant des personnes* (de même **y** pour **à lui, à elle,** etc.)

Son époux **en** (= de sa femme) cher-
[chait le corps.
(La Fontaine.)

5. *Participe absolu.* Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, § 443 c) et sq.

6. « Je me contenterai de dire en peu de mots comment toujours ils eurent soin d'avoir dans les pays voisins un ami qui fût une échelle, une porte, pour y monter, pour y entrer, un auxiliaire pour les soumettre. Ainsi... » (Machiavel, *Discours politiques sur les Décades de Tite-Live*, II, 1.)

comme elle n'était jamais considérable par le nombre, ils observaient[1] toujours d'en tenir une autre dans la province la plus voisine de l'ennemi, et une troisième dans Rome, toujours prête à marcher[2]. Ainsi ils n'exposaient qu'une très petite partie de leurs forces, pendant que leur ennemi mettait au hasard toutes les siennes[3].

Quelquefois ils abusaient de la subtilité des termes de leur langue. Ils détruisirent Carthage, disant qu'ils avaient promis de conserver la *cité*, et non pas la *ville*[4]. On sait comment les Étoliens, qui s'étaient abandonnés à leur foi, furent trompés : les Romains prétendirent que la signification de ces mots : *s'abandonner à la foi d'un ennemi*[5], emportait la perte de toutes sortes de choses, des personnes, des terres, des villes, des temples et des sépultures mêmes[6].

Ils pouvaient même donner à un traité une interprétation arbitraire : ainsi, lorsqu'ils voulurent abaisser les Rhodiens, ils dirent qu'ils ne leur avaient pas donné autrefois la Lycie comme présent, mais comme amie et alliée[7].

Lorsqu'un de leurs généraux faisait la paix pour sauver son armée prête à périr[8], le sénat, qui ne la ratifiait point,

1. Il est inutile de sous-entendre : « cette règle de.... ». *Observer*, c'est « se conformer à une règle, à une loi » ; le verbe est construit ici par analogie avec : *avoir soin de, se préoccuper de.*

2. « C'était une pratique constante, comme on peut le voir par l'histoire. » (M.).

3. « Voyez comme ils se conduisirent dans la guerre de Macédoine. » (M.)..

Ne lisez pas : « mettait | au hasard | toutes les siennes ». *Mettre au hasard* (ou *mettre en hasard*) = *livrer au danger*, *faire courir péril.*

Je me *mets au hasard* de me faire [rouer.
(Boileau, *Satires*, VI, v. 66.)

4. La cité, *civitas*, est définie par Cicéron, « une réunion politique d'hommes, qui sont liés par des droits communs » ; la ville, *urbs*, est l'ensemble des constructions. Les Romains avaient promis de laisser Carthage saine et sauve, lors des négociations antérieures à la troisième guerre punique (voir p. 146, n. 2 et 3) ; mais, disait leur orateur, « il me semble que Carthage c'est vous, ce sont les hommes, et non pas le sol et les bâtisses. »

5. « La foi », pour les Etoliens, avait un sens ; pour les Romains, un autre. Les premiers s'imaginaient se rendre dignes par là de la générosité de leurs ennemis. Les seconds traduisaient par cette formule l'expression « s'abandonner à la foi » : « Nous donnons au peuple romain et au sénat notre peuple et notre ville, nos champs, les temples, nos dieux, et toutes choses divines et humaines ». Les Romains se gardèrent bien de préciser le sens du mot à l'avance.

6. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, § 348.

7. En réalité, dans le traité imposé à Antiochus, il était inscrit que la Lycie et la Carie seraient aux Rhodiens. L'interprétation ne vint qu'après coup.

8. Voir sur *prêt à* et *près de*, p. 147, n. 5.

profitait de cette paix, et continuait la guerre. Ainsi, quand Jugurtha eut enfermé une armée romaine, et qu'il l'eut laissée aller sous la foi d'un traité, on se servit contre lui des troupes mêmes qu'il avait sauvées[1]; et lorsque les Numantins eurent réduit vingt mille Romains, prêts à mourir de faim, à demander la paix, cette paix, qui avait sauvé tant de citoyens, fut rompue à Rome[2], et l'on éluda la foi publique en envoyant le consul qui l'avait signée[3].

Quelquefois ils traitaient de la paix avec un prince sous des conditions raisonnables; et lorsqu'il les avait exécutées, ils en ajoutaient de telles qu'il était forcé de recommencer la guerre. Ainsi, quand ils se furent fait livrer par Jugurtha ses éléphants, ses chevaux, ses trésors, ses transfuges, ils lui demandèrent de livrer sa personne[4]; chose qui, étant pour un prince le dernier des malheurs, ne peut jamais faire une condition de paix[5].

Enfin, ils jugèrent les rois pour leurs fautes et leurs crimes particuliers. Ils écoutèrent les plaintes de tous ceux qui avaient quelques démêlés avec Philippe; ils envoyèrent des députés pour pourvoir à leur sûreté; et ils firent accuser Persée devant eux pour quelques meurtres et quelques querelles avec des citoyens des villes alliées.

1. C'est ce que nous raconte l'historien romain Salluste dans son *Jugurtha* (109). Le souverain Numide avait cerné le camp d'Aulus, et lui avait imposé un traité. « Le sénat, *comme il était juste*, déclare que, sans son autorisation et celle du peuple, aucun traité n'a pu être valablement conclu ». (Salluste, op. cit. XXXIX.) C'est la conduite que le sénat avait tenue après les Fourches Caudines, etc. « Bon moyen de toujours gagner, observe le président de Brosses, traducteur de Salluste, et de ne jamais perdre ! »

2. Mancinus, enfermé avec 24,000 hommes dans un défilé, avait dû capituler. Le sénat désavoue la capitulation (137), et renvoie le consul, les mains liées derrière le dos, vers les avant-postes ennemis. Les Numantins refusent de le recevoir pour ne pas avoir l'air d'accepter une pareille interprétation de la foi jurée, et Mancinus reste tout un jour devant les portes de Numance.

3. « Ils en agirent de même avec les Samnites, les Lusitaniens et les peuples de Corse. Voyez sur ces derniers un fragment du L. I de Dion. » (M.)

Dion Cassius (115-240 ap. J.-C.), homme politique et historien grec, a composé une *Histoire romaine* en 80 livres, dont il nous reste 19 (37e-54e) et des fragments des autres; il est, pour les derniers temps de la république, l'unique source d'informations à certains égards.

4. Il faut cependant ajouter que cette fois Jugurtha essayait de duper les Romains, et de gagner du temps pour corrompre ses adversaires.

5. « Ils en agirent de même avec Viriate : après lui avoir fait rendre les transfuges, on lui demanda qu'il rendît les armes, à quoi ni lui, ni les siens ne purent consentir. Fragment de Dion. » (M.)

Viriathe, chef lusitanien (Portugal), pâtre et chasseur, un des plus redoutables ennemis des Romains, qui le firent assassiner.

Comme on jugeait de la gloire d'un général par la quantité de l'or et de l'argent qu'on portait à son triomphe, il ne laissait rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichissait toujours, et chaque guerre la mettait en état d'en entreprendre une autre[1].

Les peuples qui étaient amis ou alliés se ruinaient tous par les présents immenses qu'ils faisaient pour conserver la faveur, ou l'obtenir plus grande[2]; et la moitié de l'argent qui fut envoyé pour ce sujet aux Romains aurait suffi pour les vaincre[3].

Maîtres de l'univers, ils s'en attribuèrent tous les trésors : ravisseurs moins injustes en qualité de conquérants qu'en qualité de législateurs. Ayant su que Ptolomée, roi de Chypre, avait des richesses immenses, ils firent une loi, sur la proposition d'un tribun, par laquelle ils se donnèrent l'hérédité d'un homme vivant, et la confiscation d'un prince allié[4].

Bientôt la cupidité des particuliers acheva d'enlever ce qui avait échappé à l'avarice publique[5]. Les magistrats et les gouverneurs vendaient aux rois leurs injustices. Deux compétiteurs se ruinaient à l'envi pour acheter une protection toujours douteuse contre un rival qui n'était pas entièrement épuisé : car on n'avait pas même cette justice des brigands, qui portent une certaine probité dans l'exercice du crime. Enfin, les droits légitimes ou usurpés ne se soutenant que par de l'argent, les princes, pour en avoir, dépouillaient les temples, confisquaient les biens des plus

1. Le Grec Plutarque et l'historien Tite-Live nous fournissent, sur le triomphe de Paul Emile, des détails qui peuvent nous donner une idée de ces spoliations éhontées : le peuple entier assiste à la cérémonie, vêtu de toges blanches; 45 millions sont transportés au trésor public ; 250 chars passent, remplis de statues et de tableaux volés ; chaque fantassin reçoit 200 deniers (0 fr. 78 environ), et chaque cavalier 400.

2. « Les présents que le Sénat envoyait aux rois n'étaient que des bagatelles, comme une chaise et un bâton d'ivoire, ou quelque robe de magistrature. » (M.)

Oui, mais ces « bagatelles » étaient des témoignages de l'amitié du peuple souverain ; les Romains d'ailleurs accordaient aussi aux rois, des droits qui n'étaient pas à dédaigner (Voir p. 147, n. 8).

3. La phrase est piquante ; la pensée est-elle très juste ? L'argent des alliés aurait-il suffi à vaincre le peuple ainsi discipliné ?

4. « Florus, L. III, chap. IX. » (M.)

Florus, historien latin, de l'époque des Antonins, a laissé un *Abrégé d'Histoire romaine*, en 2 livres. Montesquieu traduit ici le texte.

Confiscation = biens confisqués (et non « action de confisquer »). On disait : « Le roi m'a donné la *confiscation* de telle personne ».

Sur la forme : « Ptolomée », cf. p. 180, n. 1.

5. Sens étymologique : *avaritia = avidité.*

riches citoyens : on faisait mille crimes pour donner aux Romains tout l'argent du monde[1].

Mais rien ne servit mieux Rome que le respect qu'elle imprima à la terre[2]. Elle mit d'abord les rois dans le silence, et les rendit comme stupides[3]. Il ne s'agissait pas du degré de leur puissance ; mais leur personne propre était attaquée. Risquer une guerre, c'était s'exposer à la captivité, à la mort, à l'infamie du triomphe. Ainsi, des rois qui vivaient dans le faste et dans les délices n'osaient jeter des regards fixes[4] sur le peuple romain ; et, perdant le courage, ils attendaient, de leur patience et de leurs bassesses, quelque délai aux misères dont ils étaient menacés[5].

Remarquez, je vous prie, la conduite des Romains. Après la défaite d'Antiochus, ils étaient maîtres de l'Afrique, de l'Asie et de la Grèce, sans y avoir presque de villes en propre. Il semblait qu'ils ne conquissent que pour donner[6] ; mais ils restaient si bien les maîtres, que, lorsqu'ils faisaient la guerre à quelque prince, ils l'accablaient pour ainsi dire du poids de tout l'univers.

Il n'était pas temps encore de s'emparer des pays conquis[7]. S'ils avaient gardé les villes prises à Philippe, ils

1. Enfin ! voici le cri de la conscience ! Bossuet, qui fait œuvre d'éducateur, doit montrer l'immoralité foncière de cette politique romaine, uniquement guidée par le désir de la conquête à tout prix. Montesquieu, qui fait œuvre de science, n'a pas à flétrir ces duperies, ces mensonges, ces trahisons. Et pourtant, lui aussi, s'élève au nom de la probité contre l'injustice et la fourbe, et le style prend ici un autre accent et une autre allure.

2. « Le respect n'est autre chose que l'aveu de la supériorité de quelqu'un », dit le moraliste définisseur Duclos (*Considérations sur les Mœurs*, chap. XIV). Il est vrai qu'il ajoute : « Le vrai respect, n'ayant pour objet que la vertu... ». Mais il reprend plus loin : « Nous aimons ce qui nous est personnellement utile, nous haïssons ce qui nous est contraire, nous *respectons* ce qui nous est supérieur, nous admirons ce qui est extraordinaire ».

Ce dernier sens est le vrai ici : la supériorité de Rome fut universellement reconnue et redoutée.

3. *Stupides* a ici son sens premier : « frappé de stupeur. »

4. Cf. « Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder *fixement*. » (La Rochefoucauld, *Maximes*, 26.)

5. « Ils cachaient, autant qu'ils pouvaient, leur puissance et leurs richesses aux Romains. Voyez là-dessus un fragment du livre I de Dion. » (M.). Fragment LXVI.

6. « L'Etat romain (*civitas romana*) ne s'agrandissait pas par la conquête... Le territoire romain (*ager romanus*) ne s'étendait pas davantage. Une seule chose s'agrandissait à chaque conquête ; c'était la domination de Rome : *imperium romanum*. » (Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, V, II).

7. « Tant que dura la république, dit encore Fustel, il ne vint à l'esprit de personne que les Romains et les autres peuples pussent former une même nation. »

auraient fait ouvrir les yeux aux Grecs; si, après la seconde guerre punique, ou celle contre Antiochus, ils avaient pris des terres en Afrique ou en Asie, ils n'auraient pu conserver des conquêtes si peu solidement établies[1].

Il fallait attendre que toutes les nations fussent accoutumées à obéir, comme libres et comme alliées, avant de leur commander comme sujettes, et qu'elles eussent été se perdre peu à peu dans la république romaine.

Voyez le traité qu'ils firent avec les Latins après la victoire du lac Régille[2] : il fut un des principaux fondements de leur puissance. On n'y trouve pas un seul mot qui puisse faire soupçonner l'empire[3].

C'était une manière lente de conquérir. On vainquait un peuple, et on se contentait de l'affaiblir; on lui imposait des conditions qui le minaient insensiblement; s'il se relevait, on l'abaissait encore davantage; et il devenait sujet sans qu'on pût donner une époque de sa sujétion.

Ainsi Rome n'était pas proprement une monarchie ou une république, mais la tête du corps formé par tous les peuples du monde[4].

Si les Espagnols, après la conquête du Mexique et du Pérou, avaient suivi ce plan, ils n'auraient pas été obligés de tout détruire pour tout conserver[5].

1. « Ils n'osèrent y exposer leurs colonies; ils aimèrent mieux mettre une jalousie éternelle entre les Carthaginois et Massinisse, et se servir du secours des uns et des autres pour soumettre la Macédoine et la Grèce. » (M.).

2. « Denys d'Halicarnasse le rapporte, livre VI, chap. XCV, *édition* d'Oxford. » (M.).

La victoire du lac Régille est de 498 environ.

On ne trouve dans les termes du traité que ceux qui conviennent à une alliance offensive et défensive. Sur Denys d'Halicarnasse, cf. p. 140, n. 7.

3. L'*empire* = ou bien l'*empire romain*, ou bien l'« *imperium* », l'autorité suprême que se réservait Rome.

4. Ici, Montesquieu condense dans une phrase énergique tout un développement oratoire de Bossuet : « Depuis l'Euphrate et le Tanaïs jusqu'aux colonnes d'Hercule, etc. » (*Discours sur l'Histoire universelle*, 3e Partie, Chap. VII).

5. Ce n'est pas la seule fois que Montesquieu critique fortement le système de colonisation adopté par les Espagnols (*Grandeur et Décadence*, Chap. IV, début; Chap. XXIII, etc.; *Esprit des Lois*, VIII, XVIII; XXI, XXII). Le sens de ce passage est précisé par ce texte de l'*Esprit des Lois* : « Pour garder l'Amérique, l'Espagne fit ce que le despotisme même ne fait pas : *elle en détruisit les habitants* ». — La phrase est piquante et vive: mais on se demande si, étant données les différences qui sautent aux yeux, les Espagnols auraient pu faire au Mexique et au Pérou ce que les Romains firent dans le Latium et en Grèce. Il reste vrai que les Espagnols n'avaient aucun plan; c'est par avarice et par cruauté qu'ils exterminaient les Indiens.

C'est la folie des conquérants de vouloir donner à tous les peuples leurs lois et leurs coutumes : cela n'est bon à rien, car dans toute sorte de gouvernement on est capable d'obéir[1].

Mais Rome n'imposant aucunes lois générales, les peuples n'avaient point entre eux de liaisons dangereuses[2] : ils ne faisaient un corps que par une obéissance commune; et, sans être compatriotes, ils étaient tous Romains.

On objectera peut-être que les empires fondés sur les lois des fiefs n'ont jamais été durables ni puissants[3]. Mais il n'y a rien au monde de si contradictoire que le plan des Romains et celui des barbares; et, pour n'en dire qu'un mot, le premier était l'ouvrage de la force, l'autre de la faiblesse; dans l'un, la sujétion était extrême; dans l'autre, l'indépendance. Dans les pays conquis par les nations germaniques, le pouvoir était dans la main des vassaux; le droit, seulement dans la main du prince : c'était tout le contraire chez les Romains.

1. Tout le Livre X de l'*Esprit des Lois* est le développement de ce paragraphe.

2. Pour Rome, bien entendu. Ils étaient Romains en ce sens que, s'ils obéissaient à des titres divers et à des conditions différentes, ils obéissaient également.

3. Le royaume des Francs Mérovingiens par exemple et l'empire de Charlemagne; chaque fief est un Etat distinct, ayant ses *lois* distinctes; tel est le sens.

Voir le développement de ce paragraphe dans l'*Esprit des Lois*, L. IV, Chap. II. C'est la théorie de Montesquieu que le régime féodal a été importé par l'invasion barbare (*Esprit des Lois*, XXX, III). Fustel de Coulanges, dans l'*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* (1875-1889), montre que ce régime n'est pas la conséquence de l'invasion, qui ne changea rien aux lois romaines; le régime des fiefs existait dans l'empire romain, comme dans l'ancienne Germanie; Germains et Romains avaient des coutumes semblables; quand les deux sociétés se sont mêlées, la crise s'est produite et ces coutumes ont triomphé.

* En rapprochant le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet (Chap. VI et VII) et le Chap. VI de la *Grandeur et Décadence des Romains* de Montesquieu, montrer comment l'évêque catholique, précepteur du Dauphin, et le philosophe historien, qui se disposait à écrire l'*Esprit des Lois*, ont jugé la politique extérieure de Rome; vous comparerez aussi les deux écrivains au point de vue de la forme.

** L'auteur d'un *Eloge funèbre de Montesquieu*, paru en 1755, rapprochait les *Considérations* des pièces de Corneille, et, parlant de la grandeur du peuple roi, il disait :

Pour peindre ses vertus avec tout leur [éclat,
Il fallait être au moins Corneille ou [Secondat.

Vous préciserez cette comparaison entre Corneille et Montesquieu, en rapprochant *Nicomède* du Chap. VI du livre : *Grandeur et Décadence des Romains*.

[Les chapitres VII et VIII sont destinés à nous faire comprendre comment, malgré les efforts redoutables de Mithridate, et les agitations intérieures de la cité, s'achève « le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome. »

Mithridate est le seul roi qui ait vraiment mis Rome en péril : il tirait les plus grands avantages de la situation de ses États, des proscriptions romaines qui lui procuraient des soldats excellents, des dissensions civiles de Rome, de son titre d'ennemi déclaré de Rome et de vengeur de la liberté grecque et asiatique. De là, trois grandes guerres, les plus superbes, les plus fertiles en surprises, de l'histoire romaine. Mithridate est contraint de se retirer dans ses États, puis de les abandonner, et il forme le dessein grandiose de porter la guerre dans l'Italie lorsqu'il meurt en roi. Pompée augmente magnifiquement les territoires et la richesse du peuple romain, mais la liberté publique n'en est que « plus exposée. » (Chap. VII : *Comment Mithridate put leur résister.*)]

CHAPITRE VIII

Des divisions qui furent toujours dans la ville[1]

Pendant que Rome conquérait l'univers, il y avait dans ses murailles une guerre cachée : c'étaient des feux comme ceux de ces volcans qui sortent sitôt que quelque matière vient en augmenter la fermentation[2].

Après l'expulsion des rois, le gouvernement était devenu aristocratique : les familles patriciennes obtenaient seules toutes les magistratures, toutes les dignités[3], et par conséquent tous les honneurs militaires et civils[4].

1. Jusqu'ici Montesquieu s'est surtout inspiré de Polybe, et il ne s'adressait à Tite-Live que pour les périodes où Polybe lui manquait. Au contraire, il se sert à présent de Tite-Live avant tout. Polybe cependant pouvait lui fournir une foule d'observations profondes. L'idée du chapitre, et en tout cas, son titre, semble être dû à Florus qui intitule une partie de son abrégé : *Des séditions.* (Cf. p. 154, n. 4.)

2. Sur Montesquieu et l'histoire naturelle, voir notre *notice*, p. 16.

3. « Les patriciens avaient même, en quelque façon, un caractère sacré ; il n'y avait qu'eux qui pussent prendre les auspices. Voyez dans Tite-Live, L. VI, la harangue d'Appius Claudius. » (M.)

Il s'agit du discours prononcé par App. Claudius Crassus (368). Les *Claudii* avaient toujours été ennemis acharnés de la plèbe ; Appius s'éleva avec véhémence contre la prétention des plébéiens d'accéder au consulat ; ce serait, disait-il, un attentat contre la religion, les patriciens ayant seuls le droit de prendre les auspices. (Tite-Live, L. VI, chap. XL, XLI.)

4. Par exemple, il n'y avait qu'eux qui pussent triompher, puisqu'il n'y avait qu'eux qui pussent être consuls et commander les armées. » (M.)

Les patriciens voulant empêcher le retour des rois, cherchèrent à augmenter le mouvement qui était dans l'esprit du peuple[1] mais ils firent plus qu'ils ne voulurent : à force de lui donner de la haine pour les rois, ils lui donnèrent un désir immodéré de la liberté. Comme l'autorité royale avait passé tout entière entre les mains des consuls[2], le peuple[3] sentit que cette liberté dont on voulait lui donner tant d'amour, il ne l'avait pas : il chercha donc à abaisser le consulat, à avoir des magistrats plébéiens, et à partager avec les nobles les magistratures curules[4]. Les patriciens furent forcés de lui accorder tout ce qu'il demanda ; car, dans une ville où la pauvreté était la vertu publique, où les richesses, cette voie sourde pour acquérir la puissance, étaient méprisées, la naissance et les dignités ne pouvaient pas donner de grands avantages[5]. La puissance devait donc revenir au plus grand nombre, et l'aristocratie se changer peu à peu en un État populaire.

Ceux qui obéissent à un roi sont moins tourmentés d'envie et de jalousie que ceux qui vivent dans une aristocratie héréditaire. Le prince est si loin de ses sujets qu'il n'en est presque pas vu, et il est si fort au-dessus d'eux qu'ils ne peuvent imaginer aucun rapport[6] qui puisse les choquer ; mais les nobles qui gouvernent sont sous les yeux de tous, et ne sont pas si élevés que des comparaisons odieuses ne se fassent sans cesse : aussi a-t-on vu de tout temps, et le voit-on encore, le peuple détester les sénateurs[7].

1. Vers le mépris de la monarchie absolue, Cf. *Esprit des Lois*, XI, XIII.

2. Cicéron dit que les consuls ont les pouvoirs de la royauté, et par nature et par droit. Ces magistrats annuels ont d'ailleurs les insignes des anciens rois.

3. La plèbe.

4. Le consulat, la dictature, la censure, la préture, l'édilité curule, sont les magistratures *curules* ; elles donnent le droit de siéger sur la chaise curule, fauteuil aux pieds courbés, ornés d'ivoire, sans bras ni dossier, plus élevé que les sièges ordinaires ; quand ils sortaient, ces magistrats faisaient mettre ce fauteuil sur leur char, d'où le nom de *curule*.

5. Les éditeurs se trompent en interprétant cette phrase. Il faut entendre : « les avantages donnés par la naissance et la richesse (au point de vue politique) ne pouvaient pas durer longtemps. » Il est certain que les plébéiens ne seraient pas arrivés à l'égalité politique si une classe riche ne s'était formée parmi eux. Voyez la *Cité antique*, p. 354.

6. Entre eux et lui. *Rapport* a son sens plein : *analogie*, *ressemblance*. On serait même tenté de donner au mot son sens scientifique : le *rapport* est le résultat de la comparaison entre deux quantités.

7. L'allusion aux républiques italiennes est visible. Cf. *Esprit des Lois*, V, VIII, et plus haut

Les républiques, où la naissance ne donne aucune part au gouvernement, sont à cet égard les plus heureuses ; car le peuple peut moins envier une autorité qu'il donne à qui il veut, et qu'il reprend à sa fantaisie[1].

Le peuple, mécontent des patriciens, se retira sur le mont Sacré[2] : on lui envoya des députés qui l'apaisèrent ; et comme chacun se promit secours l'un à l'autre, en cas que les patriciens ne tinssent pas les paroles données[3] (ce qui eût causé, à tous les instants, des séditions et aurait troublé toutes les fonctions des magistrats), on jugea qu'il valait mieux créer une magistrature qui pût empêcher les injustices faites à un plébéien[4]. Mais, par une maladie éternelle des hommes, les plébéiens, qui avaient obtenu des tribuns pour se défendre, s'en servirent pour attaquer ; ils enlevèrent peu à peu toutes les prérogatives des patriciens : cela produisit des contestations continuelles. Le peuple était soutenu ou plutôt animé par ses tribuns, et les patriciens étaient défendus par le sénat, qui était presque tout composé de patriciens, qui était plus porté pour les maximes anciennes, et qui craignait que la populace n'élevât à la tyrannie quelque tribun.

p. 116, et n. 5. La « loi » est-elle vraie ? on l'a beaucoup discutée.

* Cherchez à votre tour des exemples d'Etats où l'aristocratie gouverne par les « Sénateurs », et voyez si ceux-ci sont toujours détestés par le peuple : Rome, Venise, l'Angleterre, etc. Cf. p. 161, n. 4.

1. Montesquieu n'affirme pas ici que son idéal est la démocratie ; lisez attentivement le contexte ; il ne dit pas davantage que la démocratie fait disparaître « l'envie et la jalousie » à l'égard des dirigeants ; il dit que ces sentiments y sont « moins » forts, et c'est déjà beaucoup.

2. Petite colline isolée, à 4 kil. N.-O. de Rome, sur la rive droite de l'Anio, affluent du Tibre. Le peuple s'y retira en 493, à cause des dettes qui l'écrasaient et des exigences féroces des créanciers. C'est en ces circonstances que Menenius Agrippa, issu lui-même de la plèbe, ramena les séditieux à Rome en leur contant l'apologue des *Membres et de l'Estomac*.

3. « Zonaras, L. II. » (M.)

Zonaras de Constantinople, historien byzantin, mort vers 1130, a laissé une *Chronique* en XVIII livres, qui va de la création à l'année 1118.

4. « Origine des tribuns du peuple. » (M.)

Cf. *Esprit des lois*, V, II.

Le tribun (ainsi appelé parce qu'il est nommé par les tribus) n'est pas un magistrat, et n'a aucun caractère religieux. Mais il est inviolable, sacro-saint ; le toucher est une souillure. Il défend les personnes grâce au *droit de secours*, et les intérêts de sa classe par le *veto*, droit d'opposition aux mesures des Consuls et du Sénat. Il y en eut d'abord 2, puis 5, puis 10. Montesquieu a prétendu dans l'*Esprit des Lois* que cette institution mettait la liberté en danger. En fait, ce sont plutôt des consuls ou d'anciens consuls qu'on a pu accuser d'avoir aspiré à la tyrannie.

Le peuple employait pour lui ses propres forces, et sa supériorité dans les suffrages[1], ses refus d'aller à la guerre, ses menaces de se retirer[2], la partialité de ses lois[3], enfin ses jugements contre ceux qui lui avaient fait trop de résistance. Le sénat se défendait par sa sagesse, sa justice et l'amour qu'il inspirait pour la patrie ; par ses bienfaits et une sage dispensation des trésors de la république ; par le respect que le peuple avait pour la gloire des principales familles et la vertu des grands personnages[4] ; par la religion même, les institutions anciennes, et la suppression des jours d'assemblée, sous prétexte que les auspices n'avaient pas été favorables ; par les clients ; par l'opposition d'un tribun à un autre ; par la création d'un dictateur[5], les occupations d'une nouvelle guerre, ou les malheurs qui réunissaient tous les intérêts ; enfin, par une condescendance paternelle à accorder au peuple une partie de ses demandes pour lui faire abandonner les autres, et cette maxime constante de préférer la conservation de la république aux

1. Dans les comices par *tribus* ; mais dans les comices par *centuries*, qui élisent les magistrats, les patriciens ont la grande majorité. (Voir plus bas, p. 164, n. 4.)

2. Le peuple se retira encore sur le Mont Sacré en 449 ; Verginius avait été obligé d'égorger sa fille pour la soustraire au déshonneur dont la menaçait Appius Claudius, le chef des décemvirs (magistrats nommés pour rédiger les lois et qui étaient devenus de véritables despotes). Les décemvirs durent abdiquer, et la puissance tribunitienne fut rétablie.

3. Les *plébiscites*, qui à partir de 449 ont force de loi.

4. « Le peuple, qui aimait la gloire, composé de gens qui avaient passé leur vie a la guerre, ne pouvait refuser ses suffrages à un grand homme sous lequel il avait combattu. Il obtenait le droit d'élire des plébéiens, et il élisait des patriciens. Il fut obligé de se lier les mains, en établissant qu'il y aurait toujours un consul plébéien : aussi les familles plébéiennes qui entrèrent dans les charges, y furent-elles ensuite continuellement portées ; et quand le peuple éleva aux honneurs quelque homme de néant comme Varron et Marius, ce fut une espèce de victoire qu'il remporta sur lui-même. » (M.).

Alors (cf. p. 159 et n. 7) comment dire que les sénateurs étaient « détestés » par le peuple ? En fait, l'administration « supérieure », la guerre, les traités, les alliances, etc., tout cela resta entre les mains des sénateurs. Montesquieu note fort bien plus bas que « cette jalousie est mêlée de respect » (p. 168).

5. « Les patriciens, pour se défendre, avaient coutume de créer un dictateur ; ce qui leur réussissait admirablement bien. Mais les plébéiens, ayant obtenu de pouvoir être élus consuls, purent aussi être élus dictateurs, ce qui déconcerta les patriciens. Voyez dans Tite-Live, L. VIII, comment Publilius Philo les abaissa dans sa dictature : il fit trois lois qui leur furent très préjudiciables. » (M.).

Ce Publilius Philo fut dictateur en 339 ; la première de ses lois soumit les patriciens eux-mêmes aux plébiscites (voir n. 3) ; la seconde obligea le Sénat à approuver les lois votées dans les comices par centuries ; la troisième stipula qu'un des deux censeurs serait plébéien (Tite-Live, VIII, XII.)

prérogatives de quelque ordre ou de quelque magistrature que ce fût.

Dans la suite des temps, lorsque les plébéiens eurent tellement abaissé les patriciens que cette distinction de famille devint vaine[1], et que les unes et les autres furent indifféremment élevées aux honneurs, il y eut de nouvelles disputes entre le bas peuple, agité par ses tribuns, et les principales familles patriciennes ou plébéiennes, qu'on appela *les nobles*[2], et qui avaient pour elles le sénat qui en était composé. Mais, comme les mœurs anciennes n'étaient plus, que des particuliers avaient des richesses immenses, et qu'il est impossible que les richesses ne donnent du pouvoir[3], les nobles résistèrent avec plus de force que les patriciens n'avaient fait : ce qui fut cause de la mort des Gracques et de plusieurs de ceux qui travaillèrent sur leur plan[4].

Il faut que je parle d'une magistrature qui contribua beaucoup à maintenir le gouvernement de Rome : ce fut celle des censeurs[5]. Ils faisaient le dénombrement du peuple ; et de plus, comme la force de la république consistait dans la discipline, l'austérité des mœurs et l'observation constante de certaines coutumes, ils corrigeaient les abus que la loi n'avait pas prévus, ou que le magistrat ordinaire ne pouvait pas punir[6]. Il y a de mauvais exemples qui sont pires que les crimes ; et plus d'États ont péri parce qu'on a violé les mœurs que parce qu'on a violé les lois[7].

1. « Les patriciens ne conservèrent que quelques sacerdoces et le droit de créer un magistrat qu'on appelait entre-roi. » (M.)

Lorsque de nouveaux consuls n'avaient pu être élus avant l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs, l'*entre-roi* assurait l'*intérim*. Le « roi des sacrifices » et les trois grands flamines, prêtres de Jupiter, de Mars et de Quirinus, furent toujours des patriciens.

2. Marius, homme nouveau, définit ainsi la « noblesse » : « C'est l'ancienneté de leur race, les brillants exploits de leurs aïeux, la fortune de leurs proches et de leurs alliés, le nombre de leurs clients qui sont là pour protéger (les nobles). » (Salluste, *Jugurtha*, LXXXV).

3. Cf. p. 159 et n. 5.

4. « Comme Saturninus et Glaucias » (M.).

Non, il ne saurait y avoir de comparaison entre les deux Gracques, réformateurs généreux, politiques irréprochables, et Saturninus et Glaucia, agitateurs de profession, qui furent tués dans une émeute vers l'an 100.

5. Cf. *Esprit des Lois*, V, XIX, et Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 186 sq.

6. « On peut voir comme ils dégradèrent ceux qui, après la bataille de Cannes, avaient été d'avis d'abandonner l'Italie ; ceux qui s'étaient rendus à Annibal ; ceux qui, par une mauvaise interprétation, lui avaient manqué de parole. » (M.) (Tite-Live, XXIV, XVIII.)

7. « Rome était un vaisseau tenu par deux ancres dans la tempête, la religion et les mœurs. » (*Esprit des Lois*, VIII, XIII).

A Rome, tout ce qui pouvait introduire des nouveautés dangereuses, changer le cœur ou l'esprit du citoyen, et en empêcher, si j'ose me servir de ce terme, la perpétuité, les désordres domestiques ou publics étaient réformés par les censeurs : ils pouvaient chasser du sénat qui ils voulaient, ôter à un chevalier le cheval qui lui était entretenu par le public[1], mettre un citoyen dans une autre tribu, et même parmi ceux qui payaient les charges de la ville sans avoir part à ses privilèges[2].

M. Livius nota[3] le peuple même; et, de trente-cinq tribus, il en mit trente-quatre au rang de ceux qui n'avaient point de part aux privilèges de la ville[4]. « Car, disait-il, après m'avoir condamné, vous m'avez fait consul et censeur : il faut donc que vous ayez prévariqué[5] une fois en m'infligeant une peine, ou deux fois, en me créant consul, et ensuite censeur[6]. »

M. Duronius, tribun du peuple, fut chassé du sénat par les censeurs, parce que, pendant sa magistrature, il avait abrogé la loi qui bornait les dépenses des festins[7].

1. La cavalerie est un corps d'élite ; le cavalier ou chevalier fournit lui-même sa monture et alors il touche une solde ; ou bien il reçoit son cheval de l'État ; cette dernière catégorie est supérieure à l'autre ; aussi priver un chevalier du « cheval public » et le forcer à servir sur un « cheval privé » est une peine infligée par le censeur pour cause d'indignité.

2. « Cela s'appelait *aerarium aliquem facere aut in Cueritum tabulas referre*. On était mis hors de sa centurie, et on n'avait plus le droit de suffrage. » (M.)

« Faire quelqu'un *ærarius* », c'est donc l'isoler au point de vue civil et politique. « Porter quelqu'un sur les tablettes de Céré », la formule demande une explication ; Céré en Étrurie ayant rendu service aux Romains après leur défaite par les Gaulois, fut la première ville qui reçut le droit de cité sans suffrage, c.-à-d. les droits du citoyen romain moins les droits politiques. Traiter un citoyen romain comme un citoyen de Céré était donc une dégradation.

3. Sens du verbe latin *notare*, « marquer d'une flétrissure ». Voyez l'*Avertissement* du *Cid*, (même collection, p. 17, n. 2).

4. « Tite-Live, L. XXIX. » (M.) ch. XXXVII.

Au sortir de son premier consulat (219), M. Livius avait été condamné par le peuple ; il est consul pour la deuxième fois en 207, et censeur en 204.

5. En latin, la *prévarication* est le crime du magistrat ou de l'arbitre qui s'entend en secret avec l'une des parties. *Varicus* signifie « qui écarte les jambes » ; on a supposé qu'il y avait une allusion au jeu de paume, l'un des joueurs laissant passer la paume au lieu de la renvoyer. Quoiqu'il en soit, *prévariquer* a signifié d'une façon plus large : « s'écarter de la règle, du devoir, etc. »

6. Il fallait que les deux censeurs fussent absolument d'accord pour qu'une déchéance fut prononcée ; ici, l'accord ne fut pas établi.

7. « Valère Maxime, L. II. » (M.)

Valère Maxime, historien mo-

C'était une institution bien sage. Ils ne pouvaient ôter à personne une magistrature, parce que cela aurait troublé l'exercice de la puissance publique[1]; mais ils faisaient déchoir de l'ordre et du rang, et ils privaient pour ainsi dire un citoyen de sa noblesse particulière.

Servius Tullius avait fait la fameuse division par centuries que Tite-Live[2] et Denys d'Hallicarnasse[3] nous ont si bien expliquée. Il avait distribué cent quatre-vingt-treize centuries en six classes, et mis tout le bas peuple dans la dernière centurie, qui formait seule la sixième classe. On voit que cette disposition excluait le bas peuple du suffrage, non pas de droit, mais de fait. Dans la suite, on régla qu'excepté dans quelques cas particuliers on suivrait dans les suffrages la division par tribus[4]. Il y en avait trente-cinq qui donnaient chacune leur voix, quatre de la ville et trente-une de la campagne. Les principaux citoyens, tous laboureurs, entrèrent naturellement dans les tribus de la campagne; et celles de la ville reçurent le bas peuple[5], qui, y étant enfermé, influait très peu dans les affaires; et cela était regardé comme le salut de la république. Et quand Fabius remit dans les quatre tribus de la ville le menu peuple qu'Appius Claudius avait répandu dans toutes, il en acquit le surnom de *Très-Grand*[6]. Les censeurs jetaient les

raliste, de l'époque de Tibère; ses neuf livres de *Faits et dits mémorables* sont une compilation médiocre mais précieuse.

1. « La dignité de sénateur n'était pas une magistrature. » (M.)

2. « L. I. » (M.) chap. XLII et XLIII.

3. « L. IV, art. XV et suiv. » (M.). Cf. *Esprit des Lois*, II, II.

Sur Denys d'Halicarnasse, cf. p. 140, n. 7.

4. Les *Comices par centuries* qui remontent à Servius en tant que réunion militaire (les centuries à l'armée — détachements de 100 hommes — ce sont nos « compagnies ») remontent à la république, en tant que réunion politique. Les divisions sont établies d'après la fortune. Sous les rois, elles votent la paix et la guerre; sous la République, elles élisent les magistrats et votent les lois. Chaque centurie n'a qu'un suffrage, ce qui fait voir le caractère aristocratique de cette constitution qui donne la majorité à la première classe $\left(\frac{98}{193}\right)$. Les *Comices par tribus*, assemblées de plébéiens convoqués par les tribuns, élisent les tribuns et les édiles plébéiens, les magistrats inférieurs et les magistrats extraordinaires. Or, vers 241, il se fit un mélange de comices par tribus et par centuries. Mais le passage de Montesquieu semblerait indiquer que l'un des deux systèmes triompha; c'est inexact, tous deux furent employés simultanément. Le passage est un peu trop serré; Montesquieu a essayé de faire entrer le plus de choses dans le moins d'espace possible; de là, les éclaircissements nécessaires. Notez d'ailleurs qu'il lui restait une foule de matériaux à utiliser dans l'*Esprit des Lois*.

5. « Appelé *turba forensis* » (M.) « tourbe du forum ».

6. « Voyez Tite-Live, L. IX. » (M.) Chap. XLVI.

yeux tous les cinq ans sur la situation actuelle de la république, et distribuaient de manière[1] le peuple dans ses diverses tribus, que les tribuns et les ambitieux ne pussent pas se rendre maîtres des suffrages, et que le peuple même ne pût pas abuser de son pouvoir.

Le gouvernement de Rome fut admirable en ce que, depuis sa naissance, sa constitution se trouva telle, soit par l'esprit du peuple, la force du sénat, ou l'autorité de certains magistrats, que tout abus du pouvoir y put toujours être corrigé.

Carthage périt, parce que, lorsqu'il fallut retrancher les abus, elle ne put souffrir la main de son Annibal même[2]. Athènes tomba, parce que ses erreurs lui parurent si douces qu'elle ne voulut pas en guérir. Et, parmi nous, les républiques d'Italie, qui se vantent de la perpétuité de leur gouvernement, ne doivent se vanter que de la perpétuité de leurs abus : aussi n'ont-elles pas plus de libertés que Rome n'en eut du temps des décemvirs[3].

Le gouvernement d'Angleterre est plus sage, parce qu'il y a un corps qui l'examine continuellement, et qui s'examine continuellement lui-même; et telles sont ses erreurs qu'elles ne sont jamais longues, et que, par l'esprit d'attention qu'elles donnent à la nation, elles sont souvent utiles[4].

En un mot, un gouvernement libre, c'est-à-dire toujours agité, ne saurait se maintenir s'il n'est, par ses propres lois, capable de correction[5].

1. Construction latine, *de manière* étant séparé de *que* par un certain nombre de mots. (Cf. *ita... ut.*)

2. Carthage aurait sans doute poussé plus avant ses réformes, si les Romains lui en avaient laissé le moyen et le temps : Annibal s'enfuit de Carthage parce qu'il se sentait menacé par les Romains qui ne pardonnaient pas.

3. « Ni même plus de puissance. » (M.)

Sur les décemvirs, voir p. 161, n. 2.

4. Il s'agit du Parlement. Nous retrouverons dans l'*Esprit des Lois*, XI, VI; XIX, XXVII, l'éloge du peuple anglais (pp. 262 sq.; 289 sq.). L'édition de 1734 portait : « Le gouvernement d'Angleterre est un des plus sages de l'Europe ». Dès l'*erratum* de 1734, la correction fut introduite, sans doute parce que le passage avait paru trop hardi. A la fin du siècle, on aurait pu ajouter quelques lignes sur les causes de la chute de la monarchie française, qui n'avait pas su ou n'avait pas voulu trouver le moyen de « corriger les abus du pouvoir ».

5. Belle pensée, et qui s'applique aux démocraties, agitées et libres. On voit que contrairement à Bossuet, Montesquieu ne pense pas que les divisions intérieures qui avaient *toujours* agité Rome aient été une cause de décadence. C'était l'opinion de Machiavel dans ses *Discours politiques*, etc. I, 4. Cf. plus bas pp. 169 sq.

CHAPITRE IX

Deux causes de la perte de Rome[1].

Lorsque la domination de Rome était bornée dans l'Italie[2], la République pouvait facilement subsister. Tout soldat était également citoyen; chaque consul levait une armée, et d'autres citoyens allaient à la guerre sous celui qui succédait. Le nombre de troupes n'étant pas excessif, on avait attention à ne recevoir dans la milice que des gens qui eussent assez de bien pour avoir intérêt à la conservation de la Ville[3]. Enfin le sénat voyait de près la conduite des généraux, et leur ôtait la pensée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorsque les légions passèrent les Alpes et la mer, les gens de guerre, qu'on était obligé de laisser pendant plusieurs campagnes dans les pays que l'on soumettait[4], perdirent peu à peu l'esprit de citoyens; et les généraux, qui disposèrent des armées et des royaumes, sentirent leur force, et ne purent plus obéir.

Les soldats commencèrent donc à ne reconnaître que leur général, à fonder sur lui toutes leurs espérances, et à

1. La source principale, pour les faits, est Appien; cf. p. 138, n. 1.

2. *Borner dans* = *circonscrire dans.*

3. « Les affranchis et ceux qu'on appelait *capite censi*, parce que, ayant très peu de bien, ils n'étaient taxés que pour leur tête, ne furent point d'abord enrôlés dans la milice de terre, excepté dans les cas pressants. Servius Tullius les avait mis dans la sixième classe, et on ne prenait des soldats que dans les cinq premières. Mais Marius, partant contre Jugurtha, enrôla indifféremment tout le monde. *Milites scribere*, dit Salluste, *non more majorum, neque classibus, sed uti cujusque libido erat, capite censos plerosque.* (*De Bello Jugurth.*) Remarquez que, dans la division par tribus, ceux qui étaient dans les quatre tribus de la ville étaient à peu près les mêmes que ceux qui, dans la division par centuries, étaient dans la sixième classe. » (M.).

« Marius levait les soldats non suivant l'ancienne coutume ni d'après les classes, mais indistinctement, selon qu'ils se présentaient, et c'étaient des prolétaires pour la plupart. »

Dans cette constitution aristocratique, l'impôt du sang et l'impôt en nature sont des « droits » civiques (*Jugurtha*, LXXXVI). Le consul, assisté des tribuns militaires, réunit le peuple au Champ-de-Mars, dresse la liste des citoyens qui ont le droit de porter les armes, et les inscrit d'office, Marius, en admettant les enrôlés volontaires, viole l'ancienne coutume; en admettant les prolétaires, il viole le recrutement par classes, la 6me classe étant impropre au service. (Cf. p. 164 et n. 4.)

4. 16 campagnes pour le fantassin, 10 pour le cavalier, tel est le service obligatoire.

voir de plus loin la Ville[1]. Ce ne furent plus les soldats de la République, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de César. Rome ne put plus savoir si celui qui était à la tête d'une armée dans une province était son général ou son ennemi.

Tandis que[2] le peuple de Rome ne fut corrompu que par ses tribuns, à qui il ne pouvait accorder que sa puissance même, le sénat put aisément se défendre, parce qu'il agissait constamment; au lieu que la populace[3] passait sans cesse de l'extrémité de la fougue à l'extrémité de la faiblesse. Mais, quand le peuple put donner à ses favoris une formidable autorité au dehors, toute la sagesse du sénat devint inutile, et la république fut perdue[4].

Ce qui fait que les Etats libres durent moins que les autres, c'est que les malheurs et les succès qui leur arrivent leur font presque toujours perdre la liberté ; au lieu que les succès et les malheurs d'un État où le peuple est soumis confirment également sa servitude. Une république sage ne doit rien hasarder qui l'expose à la bonne ou à la mauvaise fortune : le seul bien auquel elle doit aspirer, c'est à la perpétuité de son État[5].

Si la grandeur de l'empire perdit la République, la grandeur de la Ville ne la perdit pas moins[6].

Rome avait soumis tout l'univers avec le secours des peuples d'Italie, auxquels elle avait donné en différents temps divers privilèges[7]. La plupart de ces peuples ne

1. La Ville par excellence, Rome (*Urbs* en latin) — (synecdoque ou antonomase).

2. *Tandis que = tant que.*

3. Le sénat agissait avec constance, c.-à-d. avec persévérance (cf. p. 144, n. 2, etc.). La *populace*, c'est la partie basse du peuple, mais elle entraîne le *peuple* tout entier. La nuance est bien marquée.

4. L'exemple des Gracques, écrasés malgré la faveur populaire, servit à ceux qui voulurent dans la suite triompher ; Marius et César ne s'appuieront pas seulement sur le parti démocratique, mais sur une armée redoutable.

5. Cf. *Esprit des Lois*, X, VI, où Montesquieu montre qu'une démocratie conquérante « exposera sa propre liberté parce qu'elle confiera une trop grande puissance aux magistrats qu'elle enverra dans l'Etat conquis. » La démocratie est, selon Montesquieu, un gouvernement essentiellement pacifique. Mais que vaut la « loi » ? L'Empire, après la défaite de 1870, ne fut-il pas accablé plus encore que ne l'aurait été une démocratie?

Pour le pléonasme, cf. CROUZET... *Gr. Fr.*, p. 463, 7° B. On dirait aujourd'hui : « C'est la perpétuité. »

6. Modèle excellent de transition.

7. « Jus Latii, jus Italicum. » (M.). « Droit latin, droit italien ».

Le « droit latin » est réservé d'abord aux villes de la confédération latine, puis aux colo

s'étaient pas d'abord fort souciés du droit de bourgeoisie chez les Romains ; et quelques-uns aimèrent mieux garder leurs usages[1]. Mais, lorsque ce droit fut celui de la souveraineté universelle, qu'on ne fut rien dans le monde si l'on n'était citoyen romain, et qu'avec ce titre on était tout, les peuples d'Italie résolurent de périr ou d'être Romains : ne pouvant en venir à bout par leurs brigues et par leurs prières, ils prirent la voie des armes[2] ; ils se révoltèrent dans tout ce côté qui regarde la mer Ionienne[3] ; les autres alliés allaient les suivre. Rome, obligée de combattre contre ceux qui étaient pour ainsi dire les mains avec lesquelles elle enchaînait l'univers, était perdue ; elle allait être réduite à ses murailles : elle accorda ce droit tant désiré aux alliés qui n'avaient pas encore cessé d'être fidèles[4], et peu à peu elle l'accorda à tous.

Pour lors Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avait eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie ; où cette jalousie du pouvoir du sénat et des prérogatives des grands, toujours mêlée de respect, n'était qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ses citoyens, chaque ville y apporta son génie[5], ses intérêts

nies fondées au nom de cette ligue ; en 90, ces villes reçurent le droit de cité. Mais le « droit latin » persiste, et c'est un privilège qui peut être accordé à d'autres villes que celles du Latium.

Le « droit italien » est postérieur ; il donne à certaines cités provinciales les privilèges financiers des villes d'Italie. (Cf. p. 147, n. 8.)

1. « Les Eques disaient dans leurs assemblées : Ceux qui ont pu choisir ont préféré leurs lois au droit de la cité romaine, qui a été une peine nécessaire pour ceux qui n'ont pu s'en défendre. Tite-Live, L. IX. » (M.) Chap. XLV.

Il faut noter que cette phrase est dans un discours des Eques qui prononcent, nous dit l'historien, des « propos insultants » ; Tite-Live ne les prend pas à son compte. Les peuples qui luttaient pour garder leurs usages, se voyaient offrir, non pas le droit de cité complet, mais un de ces traités savamment nuancés dont nous avons parlé plus haut. (Cf. p. 147, n. 6.)

2. C'est la *Guerre sociale*, une des plus dangereuses qui aient menacé Rome. En 2 ans (90-88), elle coûta la vie à 300,000 Romains ou Italiens. Les *socii* alliés forcèrent les portes de la cité, avec les lois *Julia* et *Plautia Papiria* (90, 89).

3. « Les Asculans, les Marses, les Vestins, les Marrucins, les Férentans, les Hirpins, les Pompéïans, les Venusiens, les Japiges, les Lucaniens, les Samnites et autres. Appian : *De la Guerre civile*, L. I. » (M.), chap. XXXIX.

4. « Les Toscans, les Umbriens, les Latins. Cela porta quelques peuples à se soumettre ; et comme on les fit aussi citoyens, d'autres posèrent encore les armes ; et enfin, il ne resta que les Samnites qui furent exterminés. » (M.)

5. Sens latin de *ingenium*, « qualités naturelles, caractère

particuliers[1], et sa dépendance de quelque grand protecteur[2]. La Ville déchirée ne forma plus un tout ensemble[3]; et, comme on n'en était citoyen que par une espèce de fiction, qu'on n'avait plus les mêmes magistrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux, on n'eut plus le même amour pour la patrie, et les sentiments romains ne furent plus[4].

Les ambitieux firent venir à Rome des villes et des nations entières pour troubler les suffrages, ou se les faire donner ; les assemblées furent de véritables conjurations ; on appela *comices* une troupe de quelques séditieux ; l'autorité du peuple, ses lois, lui-même, devinrent des choses chimériques ; et l'anarchie fut telle, qu'on ne put plus savoir si le peuple avait fait une ordonnance, ou s'il ne l'avait point faite[5].

On n'entend parler, dans les auteurs, que des divisions qui perdirent Rome ; mais on ne voit pas que ces divisions y étaient nécessaires, qu'elles y avaient toujours été, et qu'elles y devaient toujours être[6]. Ce fut uniquement la grandeur de la république qui fit le mal, et qui changea en guerres civiles les tumultes populaires. Il fallait bien qu'il y eût à Rome des divisions : et ces guerriers si fiers, si audacieux, si terribles au dehors, ne pouvaient pas être bien modérés au dedans. Demander dans un État libre, des gens hardis dans la guerre et timides dans la paix, c'est

propre et distinctif. Cf. CROUZET..., *Gr. Fr.*, p. 14.

[finie.
Il est vrai que du ciel la prudence in-
Départ à chaque peuple un différent
[*génie*

(CORNEILLE, *Cinna*, II, I, v. 515 sq.)

1. « Qu'on s'imagine cette tête monstrueuse des peuples d'Italie, qui, par le suffrage de chaque homme, conduisait le reste du monde. » (M.)

2. Les grandes familles romaines avaient comme clientes des cités ou des provinces entières.

3. « Représentez-vous Londres avec la population esclave de la Nouvelle-Orléans, avec la police de Constantinople, avec l'immobilisation industrielle de la Rome moderne, avec les agitations du Paris de 1848, et vous aurez l'assez exact tableau de la Rome républicaine. » (MOMMSEN, *Histoire romaine*, V, XI.)

4. Voilà une des plus belles pages de Montesquieu. Qu'on la compare au Chap. VII de la 3e partie du *Discours sur l'Histoire universelle*, et au Chap. de *La Cité antique* intitulé : « Les peuples vaincus entrent successivement dans la cité romaine. » (L. V, Chap. II, 5e, p. 447 et sq.) On verra là trois grands maîtres, également dignes d'admiration : Bossuet, Montesquieu, Fustel de Coulanges. Cf. encore *Esprit des Lois*, II, II.

5. « Voyez les Lettres de Cicéron à Atticus, L. IV, lettre XVIII. » (M.)

Cf. le chapitre suivant, p. 173.

6. Cf. p. 165, n. 5. Les « auteurs » dont il s'agit sont Florus, Appien..., Bossuet.

vouloir des choses impossibles ; et, pour règle générale[1], toutes les fois qu'on verra tout le monde tranquille dans un État qui se donne le nom de *République*, on peut être assuré que la liberté n'y est pas[2].

Ce qu'on appelle *union*, dans un corps politique, est une chose très équivoque ; la vraie est une union d'harmonie, qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paraissent, concourent au bien général de la société, comme des dissonances dans la musique concourent à l'accord total[3]. Il peut y avoir de l'union dans un État où l'on ne croit voir que du trouble, c'est-à-dire une harmonie d'où résulte le bonheur, qui seul est la vraie paix. Il en est comme des parties de cet univers, éternellement liées par l'action des unes et la réaction des autres[4].

Mais, dans l'accord du despotisme asiatique[5], c'est-à-dire de tout gouvernement qui n'est pas modéré, il y a toujours une division réelle. Le laboureur, l'homme de la guerre, le négociant, le magistrat, le noble, ne sont joints que parce que les uns oppriment les autres sans résistance; et, si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont unis, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres[6].

Il est vrai que les lois de Rome devinrent impuissantes pour gouverner la république; mais c'est une chose qu'on a vue toujours, que de bonnes lois, qui ont fait qu'une petite république[7] devient grande, lui deviennent à charge lorsqu'elle s'est agrandie : parce qu'elles étaient telles que leur effet naturel était de faire un grand peuple, et non pas de le gouverner.

Il y a bien de la différence entre les lois bonnes et les lois

1. Nous dirions : « en règle générale ». Rapprocher cette expression de cette autre : « tenir *pour* règle ».

2. Voir plus haut, p. 165. « Plus les républiques ont de sûreté, plus, comme des eaux trop tranquilles, elles sont sujettes à se corrompre. » (*Esprit des Lois*, VII, v.)

3. Cette comparaison est dans le traité de Cicéron intitulé : *De la République*, II, XLII.

4. Cette comparaison ne doit rien au passage de Cicéron, et elle ajoute une beauté de plus à cette page éloquente.

5. L'édition de 1734 ne porte pas le mot : « asiatique » ; mais l'*erratum* de la deuxième édition de cette même année l'introduit. La Censure avait passé là !

6. Voici l'ardent adversaire du despotisme ; nous le retrouverons dans l'*Esprit des Lois*, V, XIV, XV, etc.

7. « Il est de la nature d'une république qu'elle n'ait qu'un petit territoire ; sans cela elle ne peut guère subsister. » (*Esprit des Lois*, VIII, XVI). Montesquieu est revenu plusieurs fois sur cette idée.

Ici, j'inclinerais à croire que « république » est pris au sens large : « la chose publique, l'Etat ». La pensée est en effet très générale, et s'étend à tous les États qui de petits deviennent grands.

convenables[1], celles qui font qu'un peuple se rend maître des autres, et celles qui maintiennent sa puissance lorsqu'il l'a acquise.

Il y a à présent dans le monde une république que presque personne ne connaît[2], et qui, dans le secret et le silence, augmente ses forces chaque jour. Il est certain que, si elle parvient jamais à l'état de grandeur où sa sagesse la destine, elle changera nécessairement ses lois ; et ce ne sera point l'ouvrage d'un législateur, mais celui de la corruption même.

Rome était faite pour s'agrandir, et ses lois étaient admirables pour cela[3]. Aussi, dans quelque gouvernement qu'elle ait été, sous le pouvoir des rois, dans l'aristocratie, ou dans l'état populaire, elle n'a jamais cessé de faire des entreprises qui demandaient de la conduite[4], et y a réussi. Elle ne s'est pas trouvée plus sage que tous les autres États de la terre en un jour, mais continuellement ; elle a soutenu une petite, une médiocre, une grande fortune, avec la même supériorité, et n'a point eu de prospérités dont elle n'ait profité, ni de malheur dont elle ne se soit servie.

Elle perdit sa liberté parce qu'elle acheva trop tôt son ouvrage[5].

1. *Bonnes* pour s'agrandir, *convenables* pour se maintenir ; *bonnes* pour la politique extérieure, *convenables* pour la politique intérieure.

2. « Le canton de Berne ». (M.).

Berne semblait, au 18e siècle, une sorte de république romaine moderne, destinée à se développer magnifiquement : en 1712, Berne remporte sur les cantons catholiques la victoire de Vilmergen où 8,000 Bernois mettent en pièces 12,000 adversaires ; dès lors, sa prospérité continue jusqu'au milieu du 18e siècle où l'aristocratie élective subit de violents assauts (1749, conspiration de Henzi, etc.) ; c'est alors une longue suite de troubles et de discussions jusqu'à la journée du 5 mars 1798, où les armées révolutionnaires françaises s'emparent du riche trésor et d'une partie du territoire, puis jusqu'au 31 juillet 1831 où le parti démocratique triomphe définitivement.

3. Voir n. 1, en haut de cette colonne.

4. *Conduite* = *savoir-faire, prudence, adresse.*

5. *Son ouvrage : son* (*suus* latin) = *qui lui était réservé, qui lui était particulier, pour lequel elle était née.*

Ouvrage = *tâche.*

La pensée est tout à fait vraie. Si Rome avait rencontré plus de difficultés pour accomplir sa tâche, si elle n'avait pas triomphé si vite des résistances de l'univers, elle aurait lutté plus longtemps contre la corruption. « La Grèce prise, dit Horace, a pris son farouche vainqueur. » Le monde aussi. La victoire fut trop rapide.

* Quelles sont les causes attribuées à la décadence de Rome par Montesquieu dans le chapitre IX de la *Grandeur et Décadence des Romains ?* Qu'en pensez-vous ? Que diriez-vous en particulier si vous aviez à montrer les bienfaits de l'extension du droit de cité ? Quels résultats heureux eut cette extension pour le peuple romain lui-même, pour sa littérature, pour l'humanité tout entière ?

CHAPITRE X

De la corruption des Romains[1].

Je crois que la secte d'Épicure, qui s'introduisit à Rome sur la fin de la République, contribua beaucoup à gâter le cœur et l'esprit des Romains[2]. Les Grecs en avaient été infatués avant eux : aussi avaient-ils été plus tôt corrompus. Polybe nous dit que, de son temps, les serments ne pouvaient donner de la confiance pour un Grec, au lieu qu'un Romain en était, pour ainsi dire, enchaîné.[3]

Il y a un fait, dans les lettres de Cicéron à Atticus[4], qui nous montre combien les Romains avaient changé à cet égard depuis le temps de Polybe.

« Memmius, dit-il, vient de communiquer au sénat l'accord que son compétiteur et lui avaient fait avec les consuls, par lequel ceux-ci s'étaient engagés de les favoriser dans la poursuite du consulat pour l'année suivante ; et eux, de leur côté, s'obligeaient de[5] payer aux consuls qua-

1. Il est difficile de ne pas reconnaître ici des échos de l'historien Salluste (surtout du *Catilina*). Mais le philosophe historien est plus serré et plus sobre que l'historien orateur.

2. « Cinéas en ayant discouru à la table de Pyrrhus, Fabricius souhaita que les ennemis de Rome pussent tous prendre les principes d'une pareille secte. Plutarque : *Vie de Pyrrhus.* » (M.) Chap. XX.

Epicure, né à Athènes en 342, sept ans après Platon, fut un sage et un juste dans sa conduite. Sa morale, que ne doivent pas nous faire mépriser les excès de ceux qui n'avaient rien de commun avec le philosophe, est, suivant le mot de Martha (*Le Poème de Lucrèce*), une morale de couvent sans religion. Bien comprise, elle n'aurait pas été une cause de décadence pour la Grèce et pour Rome. Fut-elle même cela, en réalité ? Martha affirme que non (op. cit. Chap. I), et il a raison, à notre avis. Mais toutes les sympathies de Montesquieu vont à la secte stoïque, celle de Zénon. Epicure et Zénon donnaient cependant, au point de vue moral, les mêmes préceptes, et Sénèque l'a montré plus d'une fois.

3. « Si vous prêtez aux Grecs un talent avec dix promesses, dix cautions, autant de témoins, il est impossible qu'ils gardent leur foi ; mais, parmi les Romains, soit qu'on doive rendre compte des deniers publics ou de ceux des particuliers, on est fidèle à cause du serment que l'on a fait. On a donc sagement établi la crainte des enfers : et c'est sans raison qu'on la combat aujourd'hui. Polybe, L. VI. » (M.). Chap. LVI.

Polybe dit : « le double de témoins ».

Ici *en* = *par eux*, *avec eux*. Cf. CROUZET..., *Gr. Fr.*, § 152, c.

4. « L. IV, lettre XVIII. » (M.).

5. On dit au 17e siècle : *s'engager de* ou *s'engager à* : « Je me suis *engagé de* faire valoir la pièce. » (MOLIÈRE, *Les Précieuses Ridi-*

tre cent mille sesterces[1], s'ils ne leur fournissaient trois augures qui déclareraient qu'ils étaient présents lorsque le peuple avait fait la loi *curiate*[2], quoiqu'il n'en eût point fait, et deux consulaires qui affirmeraient qu'ils avaient assisté à la signature du *sénatus-consulte* qui réglait l'état de leurs provinces, quoiqu'il n'y en eût point eu[3]. » Que de malhonnêtes gens dans un seul contrat !

Outre que la religion est toujours le meilleur garant que l'on puisse avoir des mœurs des hommes[4], il y avait ceci de particulier, chez les Romains, qu'ils mêlaient quelque sentiment religieux à l'amour qu'ils avaient pour leur patrie. Cette ville, fondée sous les meilleurs auspices ; ce Romulus, leur roi et leur dieu ; ce Capitole, éternel comme la Ville; et la Ville, éternelle comme son fondateur, avaient fait autrefois sur l'esprit des Romains, une impression qu'il eût été à souhaiter qu'ils eussent conservée[5].

La grandeur de l'État fit la grandeur des fortunes particulières. Mais comme l'opulence est dans les mœurs, et non pas dans les richesses, celles des Romains, qui ne laissaient pas d'avoir des bornes, produisirent un luxe et

cules, IX, même collection, p. 48). De même on dit au 17e siècle : *s'obliger à, s'obliger que, s'obliger de*. « Un fort honnête médecin veut *s'obliger de* me faire vivre encore trente années. » (Molière, *Le Tartuffe*, Placet.)

1. Le sesterce vaut 0 fr. 21 environ sous la République.

2. « La loi *curiate* donnait la puissance militaire, et le *sénatus-consulte* réglait les troupes, l'argent, les officiers que devait avoir le gouverneur : or, les consuls, pour que tout cela fût fait à leur fantaisie, voulaient fabriquer une fausse loi et un faux sénatus-consulte. » (M.).

La division par *curies* était une ancienne division religieuse ; aux comices par curies le peuple ne venait plus, et 30 licteurs représentaient les 30 curies ; d'où la facilité de fabriquer une loi *curiate*, qui n'était d'ailleurs qu'une formalité.

Quant au *sénatus-consulte*, c'est l'acte officiel, rédigé conformément à l'avis adopté en séance du sénat; il fixe la désignation, la délimitation, l'attribution des pouvoirs accordés, etc.

3. La « province », c'est la compétence d'un magistrat, le cercle des attributions qui lui sont assignées, et en particulier le commandement à la guerre ; puis, comme ce commandement était borné par des limites géographiques, le mot « province » a désigné un ressort militaire administratif. Cf. le mot : « département » en français, qui s'emploie aussi avec un sens abstrait ou concret. Pour l'expression, cf. : *état* de dettes, de frais, de lieux, etc.

4. « La religion, même fausse, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la probité des hommes. » (*Esprit des Lois*, XXIV, VIII.) Voltaire ne dira pas autre chose, mais il y a, par endroits, chez Voltaire, un fond de religiosité qu'on chercherait vainement chez Montesquieu.

5. Voyez à ce sujet *La Cité antique* de Fustel de Coulanges, p. 234.

des profusions qui n'en avaient point[1]. Ceux qui avaient d'abord été corrompus par leurs richesses le furent ensuite par leur pauvreté. Avec des biens au-dessus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen ; avec les désirs et les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats ; et, comme dit Salluste[2], on vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent.

Cependant, quelle que fût la corruption de Rome, tous les malheurs ne s'y étaient pas introduits ; car la force de son institution avait été telle qu'elle avait conservé une valeur héroïque, et toute son application à la guerre, au milieu des richesses, de la mollesse et de la volupté ; ce qui n'est, je crois, arrivé à aucune nation du monde.

Les citoyens romains regardaient le commerce et les arts[3] comme des occupations d'esclaves[4] : ils ne les exerçaient point. S'il y eut quelques exceptions, ce ne fut que de la part de quelques affranchis qui continuaient leur première industrie ; mais en général ils ne connaissaient que l'art de la guerre, qui était la seule voie pour aller aux magistratures et aux honneurs[5]. Ainsi les vertus guerrières restèrent, après qu'on eut perdu toutes les autres.

[On voit, dans les chapitres IX et X, les causes principales de la décadence de Rome ; les chapitres XI et XII exposent les événements qui conduisent Rome à la perte de sa liberté.

Les guerres de Marius et de Sylla sont horribles ; il vaut mieux aller directement aux lois de Sylla qui rétablissent l'ordre. Mais Sylla

1. « La maison que Cornélie avait achetée soixante et quinze mille drachmes, Lucullus l'acheta, peu de temps après, deux millions cinq cent mille. PLUTARQUE, *Vie de Marius.* » (M.). Chap. XVIII.

Drachme, monnaie grecque = le denier romain = 1 fr. 011, puis 0,866 à la fin de la République, puis 1 fr. 074. Cf. *Esprit des Lois* (VII, III) : « Une cruche de vin de Falerne se vendait cent deniers romains : un baril de chair salée du Pont quatre cents ; un bon cuisinier quatre talents, etc. » (talent attique = 5,600 fr. 90).

2. « *Ut merito dicatur genitos esse, qui nec ipsi habere possint res familiares, nec alios pati.* (Fragment de l'histoire de Salluste, tiré du livre de *La Cité de Dieu*, L. II, Chap. XVIII. » (M.).

Montesquieu a traduit exactement l'extrait rapporté par saint Augustin. Pour tout le passage, lire le *Catilina* de Salluste.

3. « Romulus ne permit que deux sortes d'exercices aux gens libres : l'agriculture et la guerre. Les marchands, les ouvriers, ceux qui tenaient une maison à louage, les cabaretiers, n'étaient pas du nombre des citoyens. Denys d'Halicarnasse, L. II ; ibidem, L. IX. » (M.). II, XXVIII ; IX, XXV.

Les arts = les arts manuels.

4. « Cicéron en donne les raisons dans ses *Offices*, I, Chap. XLII. » (M.).

5. « Il fallait avoir servi dix années entre l'âge de 16 ans et celui de 47. Voyez Polybe, L. VI. » (M.).

Cf. plus haut p. 166, n. 4.

ruine la discipline militaire, « invente » les proscriptions, et par là conduit la république à sa fin. Lorsqu'il a abdiqué, sans qu'il y eût d'ailleurs aucun danger pour lui, il ne s'agit plus que de savoir qui de Pompée ou de César abattra la république. Pompée concentre tous les pouvoirs entre ses mains, s'attire la confiance du sénat par la modération apparente de son ambition, et, quand la faveur du peuple s'éloigne de lui, prend des mesures funestes à la république et augmente le crédit de César, en s'unissant à lui. César, ayant les gouvernements des deux Gaules, était un danger redoutable ; Pompée fuit devant César, abandonne l'Italie : la république fut perdue parce que le parti pompéien se laissa entraîner à livrer successivement trois batailles décisives. La puissance de Rome ne cessait pas cependant de s'accroître au dehors, mais à l'intérieur la république était condamnée. César commet, entre autres fautes, celle de vouloir la royauté, il ne sait pas cacher son mépris pour le sénat, et à cette révolution, les Romains privés de leurs honneurs et de leurs occupations mêmes sont dans l'abattement et le désespoir. César ne pouvait défendre sa vie, il devait être tué par ses amis, car c'étaient ceux qui avaient le plus à perdre au malheur commun, et dans l'antiquité l'assassinat politique était un acte vertueux. (Chap. XI : *De Sylla. — De Pompée et César.*)

Il n'y avait plus de tyran, mais il n'y avait pas non plus de liberté. Les conjurés n'avaient pas formé de plan ; César avait désigné comme magistrats des gens de son parti ; Antoine s'arrange pour faire écrire par le secrétaire de César des ordres que le sénat fait exécuter comme donnés par le dictateur avant sa mort, il distribue de l'argent, il obtient du sénat la permission de faire des funérailles splendides. Après l'apothéose de César, la guerre éclate entre Antoine et Brutus ; Cicéron, pour combattre Antoine, prépare l'élévation d'Octave, ce que Caton n'aurait pas fait. Après la défaite d'Antoine, se forme le triumvirat ; Cassius et Brutus se donnent la mort, conformément aux traditions antiques qui encourageaient au suicide l'homme courageux menacé d'un grand malheur. (Chap. XII : *De l'état de Rome après la mort de César.*)]

CHAPITRE XIII

Auguste[1].

Sextus Pompée tenait la Sicile et la Sardaigne ; il était maître de la mer, et il avait avec lui une infinité de fugitifs et de proscrits qui combattaient pour leurs dernières espérances. Octave lui fit deux guerres très laborieuses ;

1. Source principale : Dion Cassius, cf. p. 153, n. 3, — puis Tacite (55-120 ap. J.-C.) et Suétone (75-160), historiens latins, auteurs : le premier de la *Vie d'Agricola*, des *Mœurs des Germains*, des *Histoires* et des *Annales* ; le second des *Biographies des Césars* (de César à Domitien).

et, après bien des mauvais succès[1], il le vainquit par l'habileté d'Agrippa[2].

Les conjurés avaient presque tous fini malheureusement leur vie[3]; et il était bien naturel que des gens qui étaient à la tête d'un parti abattu tant de fois, dans des guerres où l'on ne se faisait aucun quartier, eussent péri de mort violente. De là cependant on tira la conséquence d'une vengeance céleste qui punissait les meurtriers de César, et proscrivait leur cause.

Octave gagna les soldats de Lepidus, et le dépouilla de la puissance du triumvirat[4] : il lui envia même la consolation de mener une vie obscure, et le força de se trouver, comme homme privé, dans les assemblées du peuple[5].

On est bien aise de voir l'humiliation de ce Lepidus. C'était le plus méchant citoyen qui fût dans la république, toujours le premier à commencer les troubles, formant sans cesse des projets funestes, où il était obligé d'associer de plus habiles gens que lui. Un auteur moderne[6] s'est plu à en faire

1. *Succès* signifie : « ce qui arrive, ce qui survient d'heureux ou de malheureux. » L'usage a voulu que dans la suite *succès* se prît en bonne part. Mais, au 18e siècle encore, *succès* a les deux sens.

2. Sextus Pompée est le second fils du grand Pompée. Il affamait Rome en interceptant les convois. On fut obligé de traiter avec lui à Misène, de lui céder la Sicile, la Corse, la Sardaigne et l'Achaïe, et 17 milliers de drachmes (39). Vaniteux comme sa famille, Sextus prétendait être le fils de Neptune. Il fallut les talents militaires d'Agrippa pour en venir à bout (38-36). Vaincu, Sextus passa en Asie, où il fut tué par un officier d'Antoine (35).

3. « De nos jours, presque tous ceux qui jugèrent Charles Ier eurent une fin tragique. C'est qu'il n'est guère possible de faire des actions pareilles sans avoir, de tous côtés, de mortels ennemis, et par conséquent sans courir une infinité de périls. » (M.). *Note des éditions de 1755 et 1758.*

Suétone (*Vie de César*) dit qu'aucun des meurtriers de César ne lui survécut plus de trois ans : « ils moururent qui dans un naufrage, qui dans un combat ; et quelques-uns se tuèrent avec le poignard dont ils avaient frappé César. » Des deux historiens, le plus placide et le plus froid, serait Suétone ; mais il laisserait plus de place encore que Montesquieu à l'explication « providentielle. » Quant à Plutarque, l'historien moraliste, c'est bien à cette explication providentielle qu'il s'arrête dans sa *Vie de César.*

4. Le premier triumvirat est arrangé entre Pompée, César et Crassus (59) ; le second entre Octave, Antoine et Lépide (43).

5. Ancien gouverneur de la Gaule narbonnaise, Lépide joue un rôle assez effacé dans le triumvirat. Plus tard il s'humilie devant Octave qui lui laisse ses biens, sa dignité de grand pontife, et le relègue à Circei. C'est aux assemblées du sénat qu'Octave le forçait d'assister, en l'an 18.

6. « L'abbé de Saint-Réal. » (M.)

Saint-Réal (1639-1692), ecclésiastique français, l'historien de la *Conjuration de Venise* (1674), eut une vogue si extraordinaire à son époque, qu'on inséra it dans ses *Œuvres* des notices ou

l'éloge, et cite Antoine, qui, dans une de ses lettres, lui donne la qualité d'honnête homme ; mais un honnête homme pour Antoine ne devait guère l'être pour les autres.

Je crois qu'Octave est le seul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des soldats en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle[1]. Dans ces temps-là, les soldats faisaient plus de cas de la libéralité de leur général que de son courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, et que cela même l'y porta : on le craignit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le déshonorèrent le plus aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avait d'abord montré une grande âme, tout le monde se serait méfié de lui ; et, s'il eût eu de la hardiesse, il n'aurait pas donné à Antoine le temps de faire toutes les extravagances qui le perdirent[2].

Antoine, se préparant contre Octave, jura à ses soldats que deux mois après sa victoire il rétablirait la république : ce qui fait bien voir que les soldats mêmes étaient jaloux de la liberté de leur patrie, quoiqu'ils la détruisissent sans cesse, n'y ayant rien de si aveugle qu'une armée[3].

des fragments qui ne lui appartenaient pas. Ainsi le *Fragment sur Lépide* auquel Montesquieu fait allusion est d'un archéologue M. Bimard de la Bastie, membre de l'Académie des Inscriptions.

La phrase de la lettre d'Antoine est citée par Cicéron, *Philippiques*, XIII, XIX. Le mot : « très honnête » (*piissimus*) y est employé comme une formule de politesse, et de même que dans les assemblées parlementaires on se traite constamment de : « très honorable collègue », etc. Notez cependant que Montesquieu prend parti, et qu'il est sans doute un peu injuste pour Lépide : « On est bien aise... »

1. On a tort de critiquer Montesquieu quand il parle de la *lâcheté naturelle* d'Octave. Cet homme maladif, petit, boiteux, était *naturellement* lâche ; il avait peur du tonnerre, de la nuit, etc. Mais ce chétif était un audacieux, et il sut être courageux devant Modène, par exemple. Le courage militaire n'est pas d'ailleurs le seul, et Octave se montra intrépide en plus d'une circonstance.

Ce qui était plus injuste, c'était ce que Montesquieu écrivait dans la première édition : « Ce fut un bonheur pour lui de n'avoir eu aucune des qualités qui pouvaient lui procurer l'empire. » On voit qu'il a corrigé le passage. Il n'y a guère que la phrase : « Il n'est pas impossible, etc. » qui paraisse vraiment dure. Jusqu'à quel point Montesquieu a-t-il été poussé par son goût pour la phrase piquante et antithétique ?

2. Pour nous en tenir aux *extravagances* commises par Antoine en Égypte, rappelons qu'il était vêtu comme un roi oriental, qu'il donnait à Cléopâtre des provinces romaines, etc.

3. Participe absolu ; cf. : « absolument parlant », etc. Crouzet..., *Gr. Fr.*, § 443 c. Cet amour des soldats pour la liberté ne ressort pas nettement de l'ensemble de ce chapitre.

La bataille d'Actium se donna[1] ; Cléopâtre fuit, et entraîna Antoine avec elle. Il est certain que dans la suite elle le trahit[2]. Peut-être que, par cet esprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle avait formé le dessein de mettre encore à ses pieds un troisième maître du monde[3].

Une femme à qui Antoine avait sacrifié le monde entier le trahit ; tant de capitaines et tant de rois, qu'il avait agrandis ou faits, lui manquèrent ; et, comme si la générosité avait été liée à la servitude, une troupe de gladiateurs lui conserva une fidélité héroïque[4]. Comblez un homme de bienfaits, la première idée que vous lui inspirez, c'est de chercher les moyens de les conserver : ce sont de nouveaux intérêts que vous lui donnez à défendre.

Ce qu'il y a de surprenant[5] dans ces guerres, c'est qu'une bataille décidait presque toujours l'affaire, et qu'une défaite ne se réparait pas.

Les soldats romains n'avaient point proprement d'esprit de parti: ils ne combattaient point pour une certaine chose, mais pour une certaine personne : ils ne connaissaient que leur chef, qui les engageait par des espérances immenses ; mais le chef battu n'étant plus en état de remplir ses promesses, ils se tournaient d'un autre côté. Les provinces n'entraient point non plus sincèrement dans la querelle, car il leur importait fort peu qui eût le dessus, du sénat ou du peuple. Ainsi, sitôt qu'un des chefs était battu, elles se donnaient à l'autre[6] ; car il fallait que chaque ville songeât à se justifier devant le vainqueur, qui, ayant des promesses immenses à tenir aux soldats, devait leur sacrifier les pays les plus coupables[7].

1. Règle : *Au 17e (et au 18e siècle) le verbe réfléchi a une tendance à remplacer le verbe passif* : Le chanvre se sème (pour *est semé*.) La Fontaine, I, 8.). Cf. Crouzet... *Gr. Fr.*, p. 205, 3°.

Bataille d'Actium : 2 septembre 31 av. J.-C.

2. « Voyez Dion, L. I. » (M.) chap. ix.

3. *Les trois maîtres du monde* = César, Antoine, Octave.

4. Dion Cassius raconte que ces gladiateurs, qu'on exerçait à Cyzique, n'eurent pas plutôt appris le malheur d'Antoine qu'ils partirent pour l'Égypte, se battant sur la route. Ils ne se rendirent que lorsqu'on leur eut assuré qu'Antoine était mort.

5. *Surprenant ?* Sans doute, mais Montesquieu explique fort bien pourquoi il en fut ainsi.

6. « Il n'y avait point de garnisons dans les villes pour les contenir ; et les Romains n'avaient eu besoin d'assurer leur empire que par des armées ou des colonies » (M.).

Cela n'est pas très exact : il y avait des légions, des cohortes, et même des milices locales dans les provinces.

7. Tableau très juste dans l'ensemble et dans les détails. (Cf. G. Boissier, *Cicéron et ses Amis*, p. 393). Dans le *Testament d'Auguste*, trouvé à Ancyre, le prince déclare : « J'ai établi dans des colonies ou renvoyé dans leurs municipes un peu plus de

Nous avons eu en France deux sortes de guerres civiles : les unes avaient pour prétexte[1] la religion, et elles ont duré parce que le motif subsistait après la victoire ; les autres n'avaient pas proprement de motif, mais étaient excitées par la légèreté ou l'ambition de quelques grands, et elles étaient d'abord étouffées[2].

Auguste (c'est le nom que la flatterie donna à Octave)[3] établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable ; car dans un État libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle *règle* tout ce qui peut fonder l'autorité sans borne d'un seul ; et on nomme *trouble*, *dissension*, *mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets.

Tous les gens qui avaient eu des projets ambitieux avaient travaillé à mettre une espèce d'anarchie dans la république. Pompée, Crassus et César y réussirent à merveille. Ils établirent une impunité de tous les crimes publics ; tout ce qui pouvait arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvait faire une bonne police[4], ils l'abolirent[5] ; et, comme[6] les bons législateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travaillaient à les rendre pires. Ils introduisirent donc la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent, et, quand on était accusé de brigues[7], on corrompait aussi les juges ; ils firent troubler les élections par toutes sortes de violences, et quand on était mis en justice, on intimidait encore les juges ; l'autorité même du peuple était anéantie : témoin Gabinius, qui, après avoir

300,000 soldats : à tous j'ai donné des terres ou de l'argent pour en acheter ».

1. *Prétexte = raison apparente.* Montesquieu, comme les « philosophes », trouve que la religion au fond n'était pas en cause. Voyez pourtant le terme : « motif », employé à la ligne suivante.

2. Allusion à la Fronde.

3. Suétone raconte qu'on voulait d'abord l'appeler Romulus, pour montrer qu'il avait fondé une Rome nouvelle ; mais il fallait de l'inédit, et le nom d'*Auguste* parut plus vénérable puisqu'il s'appliquait aux lieux consacrés par la religion. (Cf. G. Boissier : *La Religion romaine*, I, 73).

4. *Police = ordre, règlement établi pour le bien général de l'État* : « Et par une exacte police il sauva ce peuple. » (Fléchier : *Oraison funèbre du duc de Montausier*).

5. « Cela se voit bien dans les *Lettres de Cicéron à Atticus* ». (M.).

6. Sur la tournure, cf. p. 182, n. 2.

7. Le *Manuel des Institutions romaines* de Bouché-Leclercq (pp. 51 sq, 446 sq.) nous montre à quel point se multipliaient sous la république les accusations de brigues, c.-à-d. de corruption électorale. « La brigue ne disparut du forum qu'avec le régime républicain, qu'elle n'avait pas peu contribué à discréditer. » Les distributions d'argent surtout étaient éhontées. Cf. dans Cicéron : *Pro Murena*, la défense d'un candidat accusé de brigue.

rétabli, malgré le peuple, Ptolomée à main armée[1], vint froidement demander le triomphe[2].

Ces premiers hommes de la république cherchaient à dégoûter le peuple de son pouvoir, et à devenir nécessaires en rendant extrêmes les inconvénients du gouvernement républicain ; mais lorsque Auguste fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul[3].

Lorsque Auguste avait les armes à la main, il craignait les révoltes des soldats, et non pas les conjurations des citoyens ; c'est pour cela qu'il ménagea les premiers, et fut si cruel aux autres[4]. Lorsqu'il fut en paix, il craignit les conjurations ; et, ayant toujours devant les yeux le destin de César, pour éviter son sort il songea à s'éloigner de sa conduite ; voilà la clef de toute la vie d'Auguste[5]. Il porta dans le sénat une cuirasse sous sa robe ; il refusa le nom de *dictateur* ; et, au lieu que César disait insolemment que la république n'était rien, et que ses paroles étaient des lois, Auguste ne parla que de la dignité du sénat, et de son respect pour la république. Il songea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût possible sans choquer ses intérêts ; et il en fit un aristocratique par rapport au civil, et un monarchique par rapport au militaire : gouvernement ambigu, qui, n'étant pas soutenu par ses propres forces, ne pouvait subsister que tandis[6] qu'il plairait au monarque, et était entièrement monarchique par conséquent[7].

1. *Ptolomée*, forme plus fréquente que *Ptolémée* au 17e siècle. Dans *Pompée* de Corneille, le roi s'appelle Ptolomée.

Gabinius consul avait fait exiler Cicéron. L'orateur le défendit lorsqu'il fut de retour d'Egypte après avoir rétabli Ptolomée. Gabinius était accusé de lèse-majesté et de concussion.

2. « César fit la guerre aux Gaulois, et Crassus aux Parthes, sans qu'il y eût eu aucune délibération du Sénat ni aucun décret du peuple. Voyez Dion. » (M.).

3. Et on le sentit en réalité. Il ne faut pas mettre en doute la sincérité des grands écrivains de l'empire quand ils célèbrent la « paix romaine » dont Auguste est l'initiateur.

4. On dit très bien : « cruel à quelqu'un. »

Les dieux depuis un temps *me* sont [*cruels* et sourds.

(Racine, *Iphigénie*, II, 2, v. 572.)

5. Il y eut en effet des complots qui menacèrent la vie d'Auguste ; mais il avait d'autres raisons d'adopter cette politique extrêmement habile. Cf. p. 181.

6. *Tandis que* = *tant que*. Cf. p. 167, n. 2.

7. Quelles que soient les critiques adressées à ce passage, il n'en reste pas moins un de ceux qui ont le plus nettement caractérisé le *principat* d'Auguste. Gouvernement ambigu, que Mommsen appelle une « dyarchie ».

Comparer Fustel de Coulan-

On a mis en question si Auguste avait eu véritablement le dessein de se démettre de l'empire[1]. Mais qui ne voit que, s'il l'eût voulu, il était impossible qu'il n'y eût réussi ? Ce qui fait voir que c'était un jeu, c'est qu'il demanda tous les dix ans qu'on le soulageât de ce poids, et qu'il le porta toujours. C'étaient de petites finesses pour se faire encore donner ce qu'il ne croyait pas avoir assez acquis. Je me détermine par toute la vie d'Auguste ; et, quoique les hommes soient fort bizarres, cependant il arrive très rarement qu'ils renoncent dans un moment à ce à quoi ils ont réfléchi pendant toute leur vie. Toutes les actions d'Auguste, tous ses règlements, tendaient visiblement à l'établissement de la monarchie. Sylla se défait de la dictature ; mais dans toute la vie de Sylla, au milieu de ses violences, on voit un esprit républicain ; tous ses règlements, quoique tyranniquement exécutés, tendent toujours à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, mène violemment les Romains à la liberté ; Auguste, rusé tyran[2], les conduit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla la république reprenait des forces, tout le monde criait à la tyrannie ; et pendant que sous Auguste la tyrannie se fortifiait, on ne parlait que de liberté[3].

La coutume des triomphes, qui avait tant contribué à la grandeur de Rome, se perdit sous Auguste, ou plutôt cet honneur devint un privilège de la souveraineté[4]. La plupart des choses qui arrivèrent sous les empereurs avaient leur

GES : *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, T. I, *La Gaule romaine*, p. 71 sq. On verra que Montesquieu a fort bien jugé ce régime, et on apprendra aussi à le mieux connaître.

1. Cf. la scène fameuse du *Cinna* de Corneille (II, 1, v. 355 sq.).

Dion Cassius, au début du L. LII, rapporte toute une longue délibération sur ce sujet entre le prince, Mécène et Agrippa (29 av. J.-C). Etait-il impossible de rétablir la république ? Oui, quoi qu'en pense Montesquieu. Le plus grand nombre des hommes politiques avisés comprenait très bien la fatalité du pouvoir unique, absolu. Tacite l'a souvent répété : « Il était nécessaire à la paix que l'autorité fût entre les mains d'un seul. » (*Histoires*, I, 1) etc. Montesquieu, lui, est de l'avis de Dion Cassius.

2. « J'emploie ici ce mot dans le sens des Grecs et des Romains, qui donnaient ce nom à tous ceux qui avaient renversé la démocratie. » (M.).

3. Toujours même goût pour la phrase antithétique et piquante. On trouvera dans nos notes sur le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, de quoi commenter ce passage où Montesquieu est partial en faveur de Sylla.

4. « On ne donna plus aux particuliers que les ornements triomphaux. Dion, *in Aug.* » (M.). *Sur Auguste*, LIV, XXIX.

Dans le premier chapitre, Montesquieu a dit que les triomphes avaient été la « principale cause des grandeurs » où Rome parvint, Cf. plus bas, p. 182, n. 2.

origine dans la république[1], et il faut les rapprocher. Celui-là seul avait le droit de demander le triomphe, sous les auspices duquel la guerre s'était faite[2] ; or, elle se faisait toujours sous les auspices du chef, et par conséquent de l'empereur, qui était le chef de toutes les armées.

Comme, du temps de la république, on eut pour principe de faire continuellement la guerre, sous les empereurs la maxime fut d'entretenir la paix[3] : les victoires ne furent regardées que comme des sujets d'inquiétude, avec des armées qui pouvaient mettre leurs services à trop haut prix.

Ceux qui eurent quelque commandement craignirent d'entreprendre de trop grandes choses : il fallut modérer sa gloire de façon qu'elle ne réveillât que l'attention, et non pas la jalousie du prince ; et ne point paraître devant lui avec un éclat que ses yeux ne pouvaient souffrir[4].

Auguste fut fort retenu à accorder le droit de bourgeoisie romaine[5] ; il fit des lois[6] pour empêcher qu'on affranchît trop d'esclaves[7] ; il recommanda par son testament que

1. « Les Romains ayant changé de gouvernement sans avoir été envahis, les mêmes coutumes restèrent après le changement du gouvernement, dont la forme même resta à peu près. » (M.).

2. « Dion, *in Aug.* (= *Sur Auguste*), L. LIV, dit qu'Agrippa négligea par modestie de rendre compte au sénat de son expédition contre les peuples du Bosphore et refusa même le triomphe ; et que, depuis lui, personne de ses pareils ne triompha : mais c'était une grâce qu'Auguste voulait faire à Agrippa, et qu'Antoine ne fit point à Ventidius la première fois qu'il vainquit les Parthes. » (M.).

Les *auspices* (*auspicia* ou *auguria*) sont les présages tirés du vol des oiseaux (espèce des oiseaux observés, direction du vol, etc.). L'*imperator* ou général en chef a seul le droit de les prendre avant la guerre ; or Ventidius n'est qu'un légat, qui remporte la victoire au bénéfice de son *imperator* Antoine ; donc c'est Antoine qui triomphe. Les grands généraux d'Auguste ne seront de même que ses légats.

3. Tour latin : « *comme*... (de même) », marquant l'opposition = Si d'un côté la république fit ceci, d'un autre les empereurs firent cela.

4. Dans sa *Vie d'Agricola* (XL et sq.) Tacite nous montre Agricola, son beau-père, revenant à Rome après ses victoires en Bretagne, rappelé par l'empereur Domitien ; le vainqueur est obligé de se dissimuler car « il est précipité dans les périls de la gloire ». Domitien prend ombrage d'Agricola, comme Tibère avait pris ombrage de Germanicus, Néron de Corbulon, etc.

5. « Suétone, *in Aug.* » (M.). *Sur Auguste*, Chap. XL.

6. « Suétone, *Vie d'Auguste*. Voyez les *Institutes*, L. I. » (M.).

7. « Dion, *in August.* » (M.).

Les *Institutes*, ou recueil de législation romaine, nous montrent comment Auguste mit toutes sortes d'obstacles à la libération des esclaves et défendit notamment de conférer les droits civiques à tout homme qui aurait été enchaîné ou soumis à la torture. C'était pour maintenir l'esclavage, institution jugée indispensable, et pour garantir la cité contre l'invasion d'éléments corrupteurs. En même temps, Auguste prenait des mesures pour frapper le célibat. Les successeurs d'Auguste suivirent

l'on gardât ces deux maximes, et qu'on ne cherchât point à étendre l'empire par de nouvelles guerres.

Ces trois choses étaient très bien liées ensemble : dès qu'il n'y avait plus de guerres, il ne fallait plus de bourgeoisie nouvelle, ni d'affranchissements.

Lorsque Rome avait des guerres continuelles, il fallait qu'elle réparât continuellement ses habitants[1]. Dans les commencements, on y mena une partie du peuple de la ville vaincue : dans la suite, plusieurs citoyens des villes voisines y vinrent pour avoir part au droit de suffrage ; et ils s'y établirent en si grand nombre, que, sur les plaintes des alliés[2], on fut souvent obligé de les leur renvoyer ; enfin on y arriva en foule des provinces. Les lois favorisèrent les mariages, et même les rendirent nécessaires[3]. Rome fit dans toutes ses guerres un nombre d'esclaves prodigieux[4] ; et, lorsque ses citoyens furent comblés de richesses, ils en achetèrent de toutes parts ; mais ils les affranchirent sans nombre, par générosité, par avarice, par faiblesse[5] : les uns voulaient récompenser des esclaves fidèles ; les autres voulaient recevoir en leur nom le blé que la république distribuait aux pauvres citoyens[6] ; d'autres enfin désiraient d'avoir[7] à leur pompe funèbre beaucoup de gens qui la

une politique exactement opposée. Tous les hommes libres de l'empire furent finalement citoyens romains (sous Caracalla, probablement).

1. Expression vive et énergique. Cf. : « réparer ses affaires, sa fortune, etc. Sens du lat : *reparare* = « apparier » de nouveau, apprêter de nouveau, rétablir.

2. Parce que ceux-ci, étant moins nombreux, sentaient plus lourdement peser sur eux les charges. De là des plaintes fréquentes.

3. La loi *Papia Poppaea*, monument législatif très important (le plus étendu après la loi des Douze Tables), non seulement prévoit tout ce qui a trait au mariage (fiançailles, dot, donations, divorces, hérédités, concubinats, etc.), mais encore, en récompensant les ménages qui ont des enfants, elle frappe les pères sans descendance et plus fortement encore les célibataires.

4. Vendus sur place, après la victoire, au profit du trésor public, ou à des sortes de « négriers » qui trafiquaient du bétail humain. Un Romain riche ne connaissait ni le nombre, ni le nom de ses esclaves et les pays d'où ils venaient. Cf. MICHELET, *Histoire Romaine*, L. III, chap. I.

5. « Denys d'Halicarnasse, L. IV. » (M.), chap. XXVIII.

C'est en effet jusqu'à : « Le peuple fut presque composé... », un passage de Denys que traduit Montesquieu. Notez que l'affranchi n'est pas citoyen romain, il n'est que *liber ;* son fils n'est que *libertinus* (fils d'affranchi) ; son petit-fils, lui, devient citoyen. Dès lors, l'affranchi reste sous la dépendance de son maître, et c'est ce qui explique ce qui suit.

6. 320,000 citoyens pauvres, au temps de César, étaient nourris par la préfecture des vivres ou *annone*.

7. On a essayé d'établir une différence entre *désirer de* (= un

suivissent avec un chapeau de fleurs[1]. Le peuple fut presque composé d'affranchis[2] ; de façon que ces maîtres du monde, non seulement dans les commencements, mais dans tous les temps, furent la plupart d'origine servile.

Le nombre du petit peuple, presque tout composé d'affranchis ou de fils d'affranchis, devenant incommode, on en fit des colonies, par le moyen desquelles on s'assura de la fidélité des provinces. C'était une circulation des hommes de tout l'univers. Rome les recevait esclaves, et les renvoyait Romains.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguste mit dans la Ville un gouverneur et une garnison[3]; il rendit les corps des légions éternels[4], les plaça sur les frontières, et établit des fonds particuliers pour les payer ; enfin il ordonna que les vétérans recevraient leur récompense en argent, et non pas en terres[5].

Il résultait plusieurs mauvais effets de cette distribution des terres que l'on faisait depuis Sylla. La propriété des biens des citoyens était rendue incertaine. Si on ne menait pas dans un même lieu les soldats d'une cohorte, ils se dégoûtaient de leur établissement[6], laissaient les terres incultes, et devenaient de dangereux citoyens[7] : mais, si on

désir dont l'accomplissement est lointain ou incertain) et *désirer* (= un désir dont l'accomplissement est prochain et facile). L'usage ne fait aucune différence entre ces deux tournures.

1. Couronne de fleurs : « Notre bergère se prosterna devant l'image de la déesse, puis lui mit au bras un *chapeau* de fleurs. » (La Fontaine, *Psyché*, II.)

2. « Voyez Tacite, *Annales*, L. XIII : Late fusum id corpus, etc. » (M.), chap. XXVII : « Si on supprimait les fils d'affranchis, il y aurait manifestement pénurie d'hommes libres. »

3. Le préfet de la ville et les cohortes urbaines. Auguste organisa aussi les cohortes du guet. Ajoutez les cohortes prétoriennes, campées aux portes de la ville, dans le *pomœrium*, espace consacré en dedans et en dehors de l'enceinte, et où il n'était permis ni de bâtir ni de cultiver.

4. « Éternels », dont on ne peut prévoir la fin, qui doit durer longtemps. Ici : « permanents ». Hugo a créé le comparatif : « plus éternels ». *Odes et Ballades*, Odes, IV, 6. « Le Génie ».

5. « Il régla que les soldats prétoriens auraient 5000 drachmes, 2000 après 16 ans de service, et les autres 3000 drachmes après 20 ans. Dion, *In Aug.* » (M.). *Sur Auguste*, LV, XXIII. Sur la drachme, voir p. 174, n. 1.

6. *Établissement* a ici le sens qu'il a dans ce passage : « C'est un hymen qui fait votre *établissement* », dit Bélise à Trissotin (*Les Femmes savantes*, Acte III, sc. IV, v. 1079, p. 101, même collection) ; nous disons aujourd'hui : votre « situation ». Plus bas, au contraire, il signifie : « installations permanentes ». *Faire son établissement = prendre ses dispositions pour se fixer dans une résidence.*

7. « Voyez Tacite, *Annales*, L. XIV, sur les soldats menés à Tarente et à Antium. » (M.), chap. XXVII.

Ces vétérans, envoyés là par

les distribuait par légions, les ambitieux pouvaient trouver contre la république des armées dans un moment.

Auguste fit des établissements fixes pour la marine[1]. Comme avant lui les Romains n'avaient point eu des corps perpétuels de troupes de terre, ils n'en avaient point non plus de troupes de mer. Les flottes d'Auguste eurent pour objet principal la sûreté des convois, et la communication des diverses parties de l'empire ; car d'ailleurs les Romains étaient les maîtres de toute la Méditerranée : on ne naviguait[2] dans ces temps-là que dans cette mer, et ils n'avaient aucun ennemi à craindre.

Dion remarque très bien[3] que, depuis les empereurs, il fut plus difficile d'écrire l'histoire : tout devint secret ; toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs ; on ne sut plus que ce que la folie et la hardiesse des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les historiens conjecturèrent.

[Le groupe des chapitres XIV, XV et XVI, nous fait suivre, chez le peuple Romain accoutumé à l'empire par Auguste, les progrès du despotisme avec Tibère, de la tyrannie avec Caligula, de l'anarchie militaire avec les successeurs de Marc-Aurèle.

les ordres de Néron, se regardent comme relégués dans ces villes qu'ils n'ont pas choisies, et ils regagnent les uns après les autres la province où ils ont terminé leur service. Tacite regrette le temps où on transportait des légions entières, avec leurs tribuns et leurs centuries et leur organisation complète, de façon que la camaraderie en fît de véritables concitoyens ; avec le système actuel, dit Tacite, alors qu'on réunit des soldats de divers corps, étrangers les uns aux autres, « c'est une agglomération qu'on fonde plutôt qu'une colonie. » César avait employé le premier procédé et avait établi des légions entières à Narbonne, Agde, Béziers, Nîmes, etc. Tacite était pour le système de César, Montesquieu lui répond dans ce passage.

1. Il y eut des stations navales à Ravennes, à Fréjus, à Boulogne ; enfin des flottilles protégeaient le Pont-Euxin, la Syrie, le Danube, le Rhin.

2. Montesquieu écrit : « navigeait ». « Tous les gens de mer disent *naviguer*, déclare Vaugelas, mais à la cour on dit *naviger*, et tous les bons auteurs l'écrivent ainsi. » (*Remarques*, éd. Chassang, I, p. 144.) Remarque approuvée par l'Académie en 1704.

3. Dion Cassius (LIII, XIX) en arrive à dire : « Il n'est rien, pour ainsi dire, qui ne se soit publié autrement qu'il ne s'est passé. » Auguste commence par défendre de publier les procès verbaux (les Actes) du Sénat.

* Etudier le régime politique, appelé le principat, d'après Montesquieu, Michelet (*Histoire Romaine*), et Fustel de Coulanges (*Histoire des Institutions politique de l'ancienne France*). Qu'a ajouté la science moderne à la science de Montesquieu ? Vous terminerez en comparant l'art de l'historien philosophe, de l'historien romantique, de l'historien positiviste.

La « loi de majesté » devient, entre les mains de Tibère, l'instrument de la plus cruelle tyrannie ; les sénateurs se font les esclaves dociles du despote, parce qu'ils ont les exemples de l'abaissement du sénat devant César et parce que, pauvres, ils ont besoin de la faveur impériale. Une inconséquence de Tibère était de désirer un sénat à la fois libre et avili. Revêtus de la puissance des tribuns, sacrés et inviolables, les empereurs étendent indéfiniment le crime de lèse-majesté, sans qu'on puisse dire cependant que les motifs d'accusation fussent ridicules. La mort de Germanicus, si sincèrement et si universellement pleurée, est une preuve que le peuple mettait désormais toute sa félicité dans la différence de ses maîtres. (Chap. XIV : *Tibère*).

A Tibère succède Caligula, le meilleur des esclaves, le plus méchant des maîtres. Ses débuts sont pourtant heureux, mais ils sont suivis d'une tyrannie épouvantable, dont la cause doit être cherchée dans l'esprit général des Romains, dont les mœurs étaient restées féroces. La plèbe ne haïssait pas les mauvais empereurs, lesquels lui accordaient toutes les satisfactions. Caligula était un vrai sophiste dans sa cruauté : on est confondu de voir à quel point d'abjection était tombé le sénat, après de si longs siècles de gloire. A la mort de Caligula, une poignée de soldats suffit pour faire de Claude un empereur ; celui-ci achève d'avilir le sénat, les chevaliers, le peuple. Les empereurs eux-mêmes sont d'ailleurs à la merci des soldats, et la puissance civile est à la disposition de la puissance militaire. Chaque armée veut faire un empereur, méprise le sénat, exige des distributions d'argent. Après Vespasien, Titus, Domitien, Néron, Trajan règne et se montre un prince accompli ; c'est lui qui, malgré les difficultés, parvient à remporter le succès sur les Parthes. Adrien abandonne les conquêtes de Trajan, et borne l'Empire à l'Euphrate. (Chap. XV : *Des empereurs, depuis Caïus Caligula jusqu'à Antonin*).

Rome a dû au stoïcisme ses meilleurs empereurs : Marc-Aurèle est un prince admirable. Mais son fils Commode est un monstre, et les abus militaires reparaissent. Les soldats, après avoir massacré Pertinax successeur de Commode, mettent l'empire aux enchères. Sévère est un tyran qui proscrit les citoyens en masse. Dans cette suite de guerres civiles, les légions d'Europe battent toujours celles d'Asie. Quand on fait des levées dans les provinces, les empereurs pris dans la milice sont des étrangers qui introduisent à Rome les religions les plus diverses : la religion chrétienne aurait rencontré moins d'obstacles si elle avait fait comme les autres. Caracalla, le destructeur des hommes, augmente la paye des soldats, et il est divinisé après sa mort. Adrien rétablit la discipline militaire, mais Sévère la relâche : c'est de nouveau l'anarchie militaire. L'invasion des Barbares commence ; et, pourtant, malgré les désordres affreux dont profitent les Barbares qui pénètrent partout, un concours heureux de circonstances rétablit l'Empire près de périr. (Chap. XVI : *De l'état de l'Empire, depuis Antonin jusqu'à Probus.*)

Le groupe XVII et XVIII résume alors les changements qui se sont accomplis dans l'État, dans la politique intérieure et extérieure de Rome.]

CHAPITRE XVII

Changement dans l'État[1].

Pour prévenir les trahisons continuelles des soldats, les empereurs s'associèrent des personnes en qui ils avaient confiance; et Dioclétien, sous prétexte de la grandeur des affaires, régla qu'il y aurait toujours deux empereurs et deux Césars[2]. Il jugea que les quatre principales armées étant occupées[3] par ceux qui auraient part à l'empire, elles s'intimideraient les unes les autres; que les autres armées n'étant pas assez fortes pour entreprendre de faire leur chef empereur, elles perdraient peu à peu la coutume d'élire; et qu'enfin la dignité de César étant toujours subordonnée, la puissance, partagée entre quatre pour la sûreté du gouvernement, ne serait pourtant dans toute son étendue qu'entre les mains de deux[4].

Mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers et la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des

1. Sources principales : Ammien Marcellin, d'Antioche, historien latin du 4e siècle ap. J.-C. Il a écrit une *Histoire* en 31 livres, qui va de Trajan à Valère; il nous en reste 18 (352-378), extrêmement précieux, sincères, intelligents, quoique diffus. — Zosime, historien grec (seconde moitié du 5e siècle ap. J.-C.), a composé en 6 livres une *Histoire Nouvelle* qui va d'Auguste à Théodose II, agréable, concise, partiale contre les chrétiens. — Lactance, orateur et apologiste chrétien (seconde moitié du 3e siècle ap. J.-C.); on range dans ses œuvres une diatribe intitulée : *De la mort des Persécuteurs* (313), dont l'authenticité est controversée. — Sur l'*Extrait des Ambassades* (voir p. 196, n. 4).

2. Dioclétien était un Dalmate, fils d'un greffier. Devenu préfet des cohortes prétoriennes, il est élu empereur par les soldats après la mort de Probus; il règne de 284 à 305. Mais il se hâte de partager l'empire et s'adjoint un compagnon d'armes, Maximien, qui prend le titre d'Auguste. A deux, la charge paraît encore trop lourde. Les deux Augustes s'adjoignent deux *Césars*, leurs héritiers désignés, Galère et Constance Chlore. C'est la *Tétrarchie*, ayant quatre capitales : Nicomédie (Dioclétien), Milan (Maximien), Trèves (Constance Chlore), Sirmium, près de Belgrade (Galère). Rome était abandonnée.

3. *Occuper = s'emparer de et garder; occupé = dont on s'est emparé et que l'on garde.*

4. Et surtout qu'au point de vue de la défense extérieure et du régime administratif ce serait une excellente chose. Le système établi, les deux Augustes abdiquèrent, et se retirèrent pour le voir fonctionner. Tout ce passage est écrit d'après Lactance.

dons si considérables ; de manière que la récompense ne fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection[1].

D'ailleurs les préfets du prétoire, qui, pour le pouvoir et pour les fonctions, étaient à peu près comme les grands vizirs de ces temps-là, et faisaient à leur gré massacrer les empereurs pour se mettre en leur place, furent fort abaissés par Constantin, qui ne leur laissa que les fonctions civiles, et en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus assurée ; ils purent mourir dans leur lit, et cela sembla avoir un peu adouci leurs mœurs ; ils ne versèrent plus le sang avec tant de férocité[2]. Mais, comme il fallait que ce pouvoir immense débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie, mais plus sourde : ce ne furent plus des massacres, mais des jugements iniques, des formes de justice qui semblaient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie[3] : la cour fut gouvernée et gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis[4], avec un plus grand silence ; enfin, au lieu de cette hardiesse à concevoir une mauvaise action, et de cette impétuosité à la commettre, on ne vit plus régner que les vices des âmes faibles, et des crimes réfléchis.

Il s'établit un nouveau genre de corruption. Les premiers empereurs aimaient les plaisirs ; ceux-ci, la mollesse ; ils se montrèrent moins aux gens de guerre : ils furent plus oisifs, plus livrés à leurs domestiques[5], plus attachés à leurs palais, et plus séparés de l'empire.

1. Le jour de son avènement, l'empereur accorde à ses soldats une forte gratification *(le donativum)*. De là l'intérêt qu'ont les armées des frontières et les cohortes prétoriennes à élever de nouveaux empereurs. Mais à partir de Dioclétien, on ne parle presque plus du *donativum*.

2. On a compté que sur les 41 empereurs que Rome avait déjà eus, sans compter les 30 tyrans qui furent tous tués où à peu près, 11 ou 12 seulement étaient morts « dans leur lit » ; 4 ou 5 étaient tombés sur les champs de bataille, 25 étaient morts assassinés.

On est tenté d'opposer à cette affirmation de Montesquieu : « Ils ne versèrent plus le sang, etc. », l'exemple de Constantin lui-même. Que les chrétiens l'aient considéré comme un saint, puisqu'il avait autorisé leur religion, soit ; mais les païens parlent de lui comme d'un tyran sanguinaire : il a fait tuer son beau-père, son beau-frère, ses fils et sa femme...

3. Peut-être le goût de l'antithèse a-t-il nui en cet endroit à la clarté, — ce qui est rare dans les *Considérations*.

4. *Exquis = recherché* (lat. *exquisitus*) ; *plus exquis = plus raffiné* : « Les rois sont menacés... de supplices plus *exquis*. » (Bossuet, *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, X, VI.)

5. *Domestiques = gens attachés à la maison*. Dans le Bas Empire, il y a un officier de la cour de Constantinople qui s'appelle :

Le poison de la cour augmenta sa force à mesure qu'il fut plus séparé[1] : on ne dit rien, on insinua tout ; les grandes réputations furent toutes attaquées, et les ministres et les officiers de guerre furent mis sans cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent servir l'État, ni souffrir qu'on le serve avec gloire[2].

Enfin cette affabilité[3] des premiers empereurs, qui seule pouvait leur donner le moyen de connaître leurs affaires, fut entièrement bannie. Le prince ne sut plus rien que sur le rapport de quelques confidents, qui, toujours de concert, souvent même lorsqu'ils semblaient être d'opinion contraire, ne faisaient auprès de lui que l'office d'un seul.

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie, et leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse, firent qu'ils voulurent être adorés comme eux ; et Dioclétien, d'autres disent Galère, l'ordonna par un édit[4].

Ce faste et cette pompe asiatique s'établissant, les yeux s'y accoutumèrent d'abord ; et, lorsque Julien voulut mettre de la simplicité et de la modestie dans ses manières, on appela *oubli de la dignité* ce qui n'était que la mémoire des anciennes mœurs[5].

Quoique depuis Marc-Aurèle il y eût eu plusieurs empereurs, il n'y avait eu qu'un empire ; et, l'autorité de tous

« Le grand domestique ». Nous connaissons d'ailleurs la hiérarchie des « domestiques » du Palais par la « liste des dignités ». Un contemporain dit que leur nombre est aussi grand « que celui des mouches en été ».

1. Obscurité dans l'expression, mais l'idée est fort claire : « plus le poison de la cour put opérer, en quelque sorte, à l'écart, plus il fut dangereux. »

2. « Voyez ce que les auteurs nous disent de la cour de Constantin, de Valens, etc. » (M.). C'est surtout à Ammien Marcellin que songe Montesquieu.

3. Voici un cas où Montesquieu emploie un mot (*affabilité*) au sens étymologique, même quand rien ne l'y autorise dans l'histoire de la langue. Il ne s'agit pas ici de l'amabilité gracieuse des premiers empereurs ; il s'agit de la disposition qu'ils avaient à se laisser aborder par ceux qui voulaient leur adresser la parole (latin : *ad fari*).

4. Que l'édit vienne de Dioclétien ou de Galère, toujours est-il que Dioclétien s'entoure de l'apparat des despotes de l'Orient, robe de pourpre et couronne d'or ; quand il marche, on jette de la poudre d'or sous ses pas, et on ne lui parle qu'à genoux. Il avait pris le nom de Jupiter ; Maximien, plus modeste, prit celui d'Hercule. On n'appelle pas le monarque : *Votre Majesté*, mais : *Votre Éternité*.

5. Julien (361-363) avait, entre autres réformes sages et utiles, chassé du Palais la domesticité encombrante et ruineuse (il y avait trouvé 1,000 barbiers, autant d'officiers de bouche, etc.) ; cela lui permit de réduire les impôts. Les habitants d'Antioche ayant raillé sa simplicité et sa barbe peu élégante, il leur répondit par une satire de leurs mœurs à l'emporte-pièce. (*Le Misopogon.*)

étant reconnue dans la province[1], c'était une puissance unique exercée par plusieurs.

Mais Galère et Constance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagèrent réellement l'empire[2]; et par cet exemple, qui fut suivi dans la suite par Constantin, qui prit le plan de Galère et non pas celui de Dioclétien, il s'introduisit une coutume qui fut moins un changement qu'une révolution.

De plus, l'envie qu'eut Constantin de faire une ville nouvelle, la vanité de lui donner son nom, le déterminèrent à porter en Orient le siège de l'empire[3]. Quoique l'enceinte de Rome ne fût pas à beaucoup près si grande qu'elle est à présent, les faubourgs en étaient prodigieusement étendus[4]: l'Italie, pleine de maisons de plaisance, n'était proprement que le jardin de Rome; les laboureurs étaient en Sicile, en Afrique, en Egypte[5], et les jardiniers, en Italie; les terres n'étaient presque cultivées que par les esclaves des citoyens romains. Mais lorsque le siège de l'empire fut établi en

1. « La province » est une expression bien française, mais les Latins auraient dit : « dans les provinces. »

2. « Voyez Orose, L. VII, et Aurelius Victor. » (M.).

Pour suivre le théologien historien Orose (5e siècle ap. J.-C.) (VII, xxv), Montesquieu établit entre le partage fait par Dioclétien et celui que font Galère et Constance Chlore en 314, une différence illégitime. Ce fut la même chose. Les deux *Césars*, devenus *Augustes*, s'adjoignirent deux *Césars*. Mais ils n'avaient pas pris le fils de Constance, Constantin, lequel fut élu par les soldats (306). Lorsque Constantin a triomphé des autres empereurs, il partage à son tour l'empire avec son beau-frère Licinius (314), mais encore sans briser l'unité de l'empire. Licinius règne en Orient; les actes officiels sont toujours signés des deux noms. La discorde éclate entre les deux empereurs; Licinius est vaincu à Andrinople; relégué à Thessalonique en 324, Constantin le fait tuer, sous prétexte d'une conspiration.

3. Il y avait des raisons administratives, religieuses, politiques, bien plus importantes à la fondation de Constantinople (330). Nous en indiquerons une : l'emplacement était si bien choisi, au point de vue militaire, que la ville a pu résister à toutes les invasions pendant plus de 11 siècles. Montesquieu, sur la foi de Zosime, attribue des raisons trop mesquines à cette décision de Constantin.

4. « *Exspatiantia tecta multas addidere urbes,* dit Pline, *Histoire naturelle,* L. III. » (M.), chap. VI, § 55. « A mesure que les maisons débordèrent, de nombreuses villes s'ajoutèrent aux anciennes. »

Sans doute, Rome avait gardé l'enceinte de Servius Tullius; mais Aurélien avait fait construire d'autres murailles pour protéger les faubourgs prodigieusement accrus, et celles-là enfermaient un espace de 1,396 hectares, et avaient un circuit de 23 kil. L'enceinte était donc plus grande qu'aujourd'hui.

5. « On portait autrefois d'Italie, dit Tacite, du blé dans les provinces reculées, et elle n'est pas encore stérile; mais nous cultivons l'Afrique et l'Egypte, et nous aimons mieux exposer aux accidents la vie du peuple romain. *Annales,* L. XII. » (M.), chap. XLIII.

Orient, Rome presque entière y passa : les grands y menèrent leurs esclaves, c'est-à-dire presque tout le peuple ; et l'Italie fut privée de ses habitants[1].

Pour que la nouvelle ville ne cédât en rien à l'ancienne, Constantin voulut qu'on y distribuât aussi du blé, et ordonna que celui d'Egypte serait envoyé à Constantinople, et celui de l'Afrique à Rome : ce qui, me semble, n'était pas fort sensé.

Dans le temps de la république, le peuple romain, souverain de tous les autres, devait naturellement avoir part aux tributs : cela fit que le sénat lui vendit d'abord du blé à bas prix, et ensuite le lui donna pour rien. Lorsque le gouvernement fut devenu monarchique, cela subsista contre les principes de la monarchie : on laissait cet abus à cause des inconvénients qu'il y aurait eu à le changer. Mais Constantin, fondant une ville nouvelle, l'y établit sans aucune bonne raison[2].

Lorsque Auguste eut conquis l'Egypte, il apporta à Rome le trésor des Ptolomées : cela y fit à peu près la même révolution que la découverte des Indes a faite depuis en Europe, et que de certains systèmes ont faite de nos jours[3]. Les fonds doublèrent de prix à Rome[4] ; et, comme Rome continua d'attirer à elle les richesses d'Alexandrie, qui recevait elle-même celles de l'Afrique et de l'Orient, l'or et

1. Montesquieu a une tendance naturelle à outrer la portée de ses textes. Parce qu'il lit que Constantin a transporté à Constantinople des familles entières, de Rome et des provinces (Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, II, III), il écrit cette formule plus énergique que vraie.

Sozomène (1re moitié du 5e siècle) est un historien ecclésiastique grec, qui écrit avec élégance et pureté.

2. Il nous est difficile de suivre ici Montesquieu. Quand le peuple romain a conquis le monde, les provinces sont ses territoires, et il est tout naturel qu'on lui distribue le blé qui pousse dans ses domaines : rien n'est changé, lorsqu'on transporte ailleurs la capitale. Le peuple reste propriétaire du sol conquis, c.-à-d. du territoire de l'empire. C'est de ce point de vue que Montesquieu aurait dû juger.

Quant aux « principes de la monarchie », ils n'ont rien à voir là-dedans. La seule forme monarchique n'est pas celle de la France du 18e siècle où, en effet, le peuple nourrit le souverain. Il eût été fatal aux empereurs romains de ne pas satisfaire les sujets qui réclamaient sans cesse : « Du pain et des jeux du cirque ».

3. Système de Law. Passe encore pour la comparaison avec le système de Law, mais la découverte des Indes et de l'Amérique eut des conséquences bien plus importantes !

4. « Suétone, *in Augusto* ; Orose, L. VI. Rome avait eu souvent de ces révolutions. J'ai dit que les trésors de Macédoine qu'on y apporta avaient fait cesser tous les tributs. Cicéron, *Des Offices*, L. II. » (M.). Suétone, *Sur Auguste*, XLI ; Orose, VI, XIX, 19.

l'argent devinrent très communs en Europe ; ce qui mit les peuples en état de payer des impôts très considérables en espèces.

Mais lorsque l'empire eut été divisé, ces richesses allèrent à Constantinople. On sait d'ailleurs que les mines d'Allemagne n'étaient point encore ouvertes[1] ; qu'il y en avait très peu en Italie et dans les Gaules[2] ; que, depuis les Carthaginois, les mines d'Espagne n'étaient guère plus travaillées, ou du moins n'étaient plus si riches[3]. L'Italie, qui n'avait plus que des jardins abandonnés, ne pouvait, par aucun moyen, attirer l'argent de l'Orient, pendant que l'Occident, pour avoir de ces marchandises, y envoyait le sien. L'or et l'argent devinrent donc extrêmement rares en Europe ; mais les empereurs y voulurent exiger les mêmes tributs : ce qui perdit tout[4].

Lorsque le gouvernement a une forme depuis longtemps établie, et que les choses se sont mises dans une certaine situation, il est presque toujours de la prudence de les y laisser, parce que les raisons, souvent compliquées et inconnues, qui font qu'un pareil État a subsisté, font qu'il se maintiendra encore; mais, quand on change le système total, on ne peut remédier qu'aux inconvénients qui se présentent dans la théorie, et on en laisse d'autres que la pratique seule peut faire découvrir[5].

1. « Tacite, *De Moribus Germanorum*, le dit formellement. On sait d'ailleurs à peu près l'époque de l'ouverture de la plupart des mines d'Allemagne. Voyez Thomas Sesreiberus sur l'origine des mines du Hartz. On croit celles de Saxe moins anciennes. » (M.).

L'édition de 1748 porte : « Les mines d'Angleterre ». C'est une coquille. Tacite (*Des Mœurs des Germains, V*) ne parle que de la Germanie, et dans sa *Vie d'Agricola* (XII) il affirme que les mines de la Bretagne sont très productives. Montesquieu s'est toujours très spécialement occupé des mines. Cf. *Œuvres Posthumes, Voyages (Mémoires sur les Mines)*, T. II et passim. Le mémoire allemand de Thomas Schreiber avait été publié en 1678 (2e éd.).

2. « Voyez Pline, L. XXVII, art. 77. » (M.).

Le texte de Pline, tel qu'il est actuellement établi, dit le contraire.

3. « Les Carthaginois, dit Diodore, surent très bien l'art d'en profiter, et les Romains, celui d'empêcher que les autres n'en profitassent. » (M.). V, XXXVI.

Montesquieu diminue beaucoup trop l'importance des mines dans l'antiquité.

4. Quelques objections : il n'est pas sûr que l'Occident n'attirât pas les étrangers et ne gardât pas leur argent ; que l'or soit devenu plus rare au 5e siècle ; que les impôts aient été les mêmes ; et enfin qu'on puisse juger de la prospérité d'une nation par la quantité d'or et d'argent dont elle dispose. Les historiens que suit Montesquieu sont de parti pris, soit pour les empereurs païens, soit pour les empereurs chrétiens.

5. Passage à retenir pour caractériser l' « opportunisme » de Montesquieu.

Ainsi, quoique l'empire ne fût déjà que trop grand, la division qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps, depuis longtemps ensemble, s'étaient, pour ainsi dire, ajustées pour y rester et dépendre les unes des autres[1].

Constantin[2], après avoir affaibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontières ; il ôta les légions qui étaient sur le bord des grands fleuves, et les dispersa dans les provinces ; ce qui produisit deux maux : l'un, que la barrière qui contenait tant de nations fut ôtée ; et l'autre, que les soldats[3] vécurent et s'amollirent dans le cirque et dans les théâtres[4].

Lorsque Constantius envoya Julien[5] dans les Gaules, il trouva que cinquante villes le long du Rhin[6] avaient été prises par les barbares ; que les provinces avaient été sac-

1. Cela n'est pas sûr. Dans « ce grand corps » il y avait toujours eu en fait deux parties qui ne s'ajustaient pas, malgré tout, l'une à l'autre : l'Orient et l'Occident. Et puis, l'histoire nous montre les heureux effets de cette scission : Rome succombant sous Alaric, c'en était fait de l'empire, si Constantinople n'avait pas été la première capitale du monde ; et toute la civilisation byzantine, qui jusqu'en 1453 conservera l'héritage de l'antiquité, ne la devons-nous pas à la scission que Montesquieu condamne absolument ? Chateaubriand, Villemain, etc., ont, depuis, jugé d'une façon toute différente.

2. « Dans ce qu'on dit de Constantin on ne choque point les auteurs ecclésiastiques, qui déclarent qu'ils n'entendent parler que des actions de ce prince qui ont du rapport à la piété, et non de celles qui en ont au gouvernement de l'Etat. Eusèbe, *Vie de Constantin*, L. I, Chap. IX ; Socrate, L. I, Chap. I. » (M.).

Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine (270-338), a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire ecclésiastique* en 10 livres, de la naissance du Christ à la mort de Licinius (324), et une *Vie et un Panégyrique de Constantin*. — Socrate, *le Scholastique* (379-440), historien grec, auteur d'une *Histoire ecclésiastique* en 7 livres (306-439).

3. « Zosime, L. II. » (M.). Chap. XXXIV.

4. « Depuis l'établissement du christianisme, les combats des gladiateurs devinrent rares. Constantin défendit d'en donner ; ils furent entièrement abolis sous Honorius, comme il paraît par Théodoret et Othon de Frisingue. Les Romains ne retinrent de leurs anciens spectacles que ce qui pouvait affaiblir les courages, et servait d'attrait à la volupté. » (M.).

Théodoret, écrivain ecclésiastique grec (386-457), évêque et écrivain, auteur d'une *Histoire ecclésiastique* en 5 livres ; Othon de Freisingen, fils du margrave d'Autriche Léopold et d'une fille de Henri IV, évêque et chroniqueur, meurt en 1158 ; il a laissé une *Chronique*, qui commence à Adam et va jusqu'en 1146.

La mesure prise par Constantin se justifiait cependant par ce fait que les Barbares parvenaient toujours à franchir les frontières et arrivaient devant des villes sans défense.

5. Constance II envoya Julien en Gaule, en 355.

6. « Ammien Marcellin, L. XVI, XVII, XVIII. » (M.).

C'est plutôt Zosime que suit Montesquieu ; Ammien ne donne pas de chiffres.

cagées ; qu'il n'y avait plus que l'ombre d'une armée romaine, que le seul nom des ennemis faisait fuir.

Ce prince, par sa sagesse, sa constance, son économie, sa conduite, sa valeur, et une suite continuelle d'actions héroïques, rechassa[1] les barbares, et la terreur de son nom les contint tant qu'il vécut[2].

La brièveté des règnes, des divers partis politiques, les différentes religions, les sectes particulières de ces religions, ont fait que le caractère des empereurs est venu à nous extrêmement défiguré. Je n'en donnerai que deux exemples. Cet Alexandre, si lâche dans Hérodien, paraît plein de courage dans Lampridius ; ce Gratien, tant loué par les orthodoxes, Philostorgue le compare à Néron[3].

Valentinien sentit plus que personne la nécessité de l'ancien plan[4] ; il employa toute sa vie à fortifier les bords du Rhin, à y faire des levées, y bâtir des châteaux, y placer des troupes, leur donner le moyen d'y subsister. Mais il arriva dans le monde un événement qui détermina Valens, son frère, à ouvrir le Danube, et eut d'effroyables suites[5].

Dans le pays qui est entre les Palus-Méotides[6], les montagnes du Caucase et la mer Caspienne, il y avait plusieurs peuples qui étaient la plupart de la nation des Huns ou de celle des Alains ; leurs terres étaient extrêmement fertiles ;

1. *Rechasser* = soit *chasser une seconde fois*, soit *chasser en arrière, repousser*. C'est le dernier sens qu'il faut prendre ici.

2. « Voyez le magnifique éloge qu'Ammien Marcellin fait de ce prince, L. XXV. Voyez aussi les fragments de l'Histoire de Jean d'Antioche. » (M.)

Ammien est un ami de Julien (XXV, III). Jean d'Antioche est un chroniqueur du début du 6e siècle.

La mémoire de Julien, auquel les chrétiens ont donné le surnom d'Apostat, a été maltraitée par les légendes ridicules et absurdes qu'ont propagées les Sozomène, les Théodoret, et autres écrivains passionnés. « Non, s'écriera plus tard Montesquieu, il n'y a point eu après lui de prince plus digne de gouverner les hommes. » (*Esprit des Lois*, XXIV, x.) L'histoire contemporaine donne raison à Montesquieu.

3. Alexandre-Sévère règne de 222 à 235, empereur tolérant et philosophe, dont l'oratoire renfermait les images d'Orphée, d'Abraham et de Jésus. — Lampride, historien latin, a laissé des biographies de Commode, d'Héliogabale, d'Alexandre Sévère (vers 300). — Gratien règne de 367 à 383, succède à son père Valentinien Ier ; aimable, instruit, éloquent, il persécuta les païens. — Philostorgue, né en Cappadoce, vers 360, historien grec, très partial, nous a laissé une *Histoire ecclésiastique* qui va de Constantin Ier à Valentinien III. — Seul, Ammien Marcellin se présente à nous avec une impartialité si grande qu'on a discuté pour savoir s'il fut chrétien ou païen.

4. Valentinien Ier (364-375). Il s'agit de la défense des frontières, cf. p. 193, n. 4.

5. Valens, le cadet de Valentinien, associé par lui à l'empire en 364 ; c'est un intolérant Arien (disciple de l'hérésiarque Arius).

6. La mer d'Azov.

ils aimaient la guerre et le brigandage ; ils étaient presque toujours à cheval, ou sur leurs chariots, et erraient dans le pays où ils étaient enfermés ; ils faisaient bien quelques ravages sur les frontières de Perse et d'Arménie ; mais on gardait aisément les portes Caspiennes, et ils pouvaient difficilement pénétrer dans la Perse par ailleurs. Comme ils n'imaginaient point qu'il fût possible de traverser les Palus-Méotides[1], ils ne connaissaient pas les Romains ; et, pendant que d'autres barbares ravageaient l'empire, ils restaient dans les limites que leur ignorance leur avait données.

Quelques-uns[2] ont dit que le limon que le Tanaïs avait apporté avait formé une espèce de croûte sur le Bosphore cimmérien, sur laquelle ils avaient passé ; d'autres[3], que deux jeunes Scythes, poursuivant une biche qui traversa ce bras de mer, le traversèrent aussi. Ils furent étonnés de voir un nouveau monde ; et, retournant dans l'ancien, ils apprirent à leurs compatriotes les nouvelles terres[4], et, si j'ose me servir de ce terme, les Indes qu'ils avaient découvertes.

D'abord des corps innombrables de Huns passèrent ; et, rencontrant les Goths les premiers, ils les chassèrent devant eux. Il semblait que ces nations se précipitassent les unes sur les autres, et que l'Asie, pour peser sur l'Europe, eût acquis un nouveau poids[5].

1. « Procope, *Histoire mêlée.* » (M.).

Procope, historien grec, préfet de Constantinople, meurt vers 565. Il a écrit, entre autres livres, une *Histoire* en 8 livres, ou récit des guerres de Justinien jusqu'en 553. C'est la dernière partie de son histoire qu'il a appelée lui-même « Histoire mêlée » ; elle constitue le livre IV: *De la Guerre contre les Goths.*

Montesquieu s'inspire ici surtout de Procope. Même tendance à outrer les textes. Procope dit que les Huns habitaient « une large plaine où il y avait de l'eau en abondance, et très favorable à l'élevage des chevaux ». Montesquieu traduit ; « Leurs terres étaient extrêmement fertiles » ; le S.-E. de la Russie actuelle n'est pas d'une si extraordinaire fertilité.

2. « Zosime, L. IV. » (M.), chap xx.

Le Tanaïs = le Don, qui se jette au fond des Palus-Méotides. Le Bosphore cimmérien = le détroit d'Ienikalé.

3. « Jornandès. *De Rebus Geticis ; Histoire mêlée* de Procope. » (M.)

Jornandès ou Jordanès, Goth de naissance, fut moine et peut-être évêque (6e siècle). Il tira de l'*Histoire des Goths* de Cassiodore, ministre de Théodoric, roi des Ostrogoths (ouvrage perdu), un livre sur l'*Origine et l'Histoire des Goths.*

4. « Voyez Sozomène, L. VI (M.), chap. xxxvii.

5. L'Asie commence, pour les Anciens, au Tanaïs et aux Palus-Méotides. L'observation est exacte. Les Tartares envahissent l'Occident parce qu'ils sont poussés par d'autres peuples de race Mongole. Les Goths, qui étaient encore sur la Baltique à l'époque de Tacite, s'étaient avancés sur le Danube et étaient fréquem-

Les Goths effrayés se présentèrent sur les bords du Danube, et, les mains jointes, demandèrent une retraite. Les flatteurs de Valens saisirent cette occasion, et la lui représentèrent comme une conquête heureuse d'un nouveau peuple qui venait défendre l'empire et l'enrichir[1].

Valens ordonna qu'ils passeraient sans armes ; mais, pour de l'argent, ses officiers leur en laissèrent tant qu'ils voulurent[2]. Il leur fit distribuer des terres ; mais, à la différence des Huns, les Goths n'en cultivaient point[3] ; on les priva même du blé qu'on leur avait promis : ils mouraient de faim, et ils étaient au milieu d'un pays riche ; ils étaient armés, et on leur faisait des injustices. Ils ravagèrent tout depuis le Danube jusqu'au Bosphore, exterminèrent Valens et son armée, et ne repassèrent le Danube que pour abandonner l'affreuse solitude qu'ils avaient faite[4].

ment en lutte avec les Romains. La poussée des Huns les précipita dans l'empire.

1. « Ammien Marcellin, L. XXIX, (M.).

Ce sont les Wisigoths, ou Goths de l'Ouest, qui traitent avec Valens.

2. « De ceux qui avaient reçu ces ordres, celui-ci conçut un amour infâme, celui-là fut épris de la beauté d'une femme barbare ; les autres furent corrompus par des présents, des habits de lin et des couvertures bordées de franges ; on n'eut d'autre soin que de remplir sa maison d'esclaves et ses fermes de bétail. *Histoire* de Dexippe. » (M.).

Dexippe l'Athénien, auteur d'une *Histoire de Macédoine*, continuée par Eunape de Sardes (347-420), adversaire ardent des chrétiens; c'est ce dernier qui fournit ces détails à Montesquieu.

3. «Voyez l'*Histoire Gothique de Priscus*, où cette différence est bien établie. — On demandera peut-être comment des nations qui ne cultivaient point les terres pouvaient devenir si puissantes, tandis que celles de l'Amérique sont si petites. C'est que les peuples pasteurs ont une subsistance bien plus assurée que les peuples chasseurs. — Il paraît, par Ammien Marcellin, que les Huns, dans leur première demeure, ne labouraient point les champs ; ils ne vivaient que de leurs troupeaux, dans un pays abondant en pâturages et arrosé par quantité de fleuves, comme font encore aujourd'hui les Petits Tartares, qui habitent une partie du même pays. Il y a apparence que ces peuples, depuis leur départ, ayant habité des lieux moins propres à la nourriture des troupeaux, commencèrent à cultiver les terres. » (M.).

Priscus, historien grec du 5e siècle, fit partie de l'ambassade envoyée à Attila par Théodose (445). Il a laissé sur l'histoire d'Attila des renseignements précieux. Encore ici, Montesquieu exagère la portée du texte. Les Goths, moins nomades que les Huns, n'étaient pas moins cultivateurs qu'eux. C'est l'opinion d'Ammien Marcellin.

4. « Voyez Zosime, L. IV. Voyez aussi Dexippe, dans l'*Extrait des Ambassades* de Constantin Porphyrogénète. » (M.)

Cf. n. 2. Il s'agit d'Eunape de Sardes.

Constantin Porphyrogénète (= né dans la pourpre), régna mais ne gouverna pas (911). Artiste et écrivain, il dessinait, sculptait, composait des ouvrages, parmi lesquels figure un recueil intitulé : *Extraits sur les Ambassades*, qui renferme des extraits des écrivains de son temps (Dexippe, Eunape, Priscus, etc.) et un recueil intitulé : *Des Vices et des Vertus*, où nous

CHAPITRE XVIII

Nouvelles maximes prises par les Romains[1].

Quelquefois la lâcheté des empereurs, souvent la faiblesse de l'empire, firent que l'on chercha à apaiser par de l'argent les peuples qui menaçaient d'envahir[2]. Mais la paix ne peut point s'acheter, parce que celui qui l'a vendue n'en est que plus en état de la faire acheter encore.

Il vaut mieux courir le risque de faire une guerre malheureuse que de donner de l'argent pour avoir la paix ; car on respecte toujours un prince lorsqu'on sait qu'on ne le vaincra qu'après une longue résistance.

D'ailleurs, ces sortes de gratifications se changeaient en tributs, et, libres au commencement, devenaient nécessaires : elles furent regardées comme des droits acquis ; et, lorsqu'un empereur les refusa à quelques peuples ou voulut donner moins, ils devinrent de mortels ennemis. Entre mille exemples, l'armée que Julien mena contre les Perses fut poursuivie dans sa retraite par des Arabes à qui il avait refusé le tribut accoutumé[3] ; et d'abord après[4], sous l'empire de Valentinien, les Allemands, à qui on avait offert des présents moins considérables qu'à l'ordinaire, s'en indignèrent[5], et ces peuples du nord, déjà gouvernés par le point

sont conservés de forts importants fragments de Dion Cassius.

On redit constamment que Montesquieu fait vraiment trop peu de place au christianisme avant le 6e siècle. Mais les historiens du temps lui apprenaient que le christianisme n'avait eu en effet qu'une influence très secondaire sur la politique extérieure, les réformes administratives de Dioclétien, les réformes financières, les invasions etc. *L'Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* par Fustel de Coulanges ne fait pas plus de place dans cette période à l'influence du christianisme. Voir d'ailleurs notre *Notice*, p. 33.

1. La source principale est encore ici Ammien Marcellin (cf. p. 187, n. 1).

2. « On donna d'abord tout aux soldats ; ensuite on donna tout aux ennemis. » (M.).

3. « Ammien Marcellin. L. XXV. » (M.).

Julien était parti d'Antioche pour combattre les Perses ; il soumet la Mésopotamie, et il va attaquer les Assyriens lorsqu'il est blessé mortellement ; il expire après avoir adressé à ses amis les plus nobles paroles.

4. *D'abord après* = *aussitôt après*, cf. p. 144, n. 6.

5. « Ammien Marcellin, L. XXV. » (M.).

Depuis Tacite et son ouvrage sur les *Mœurs des Germains*, il était d'usage d'opposer à la corruption romaine la pureté des mœurs germaniques. Les *Alamands*, tribus de pillards, étaient-ils gouvernés par le point d'honneur ? C'est ce qu'on a pu discuter.

d'honneur, se vengèrent de cette insulte prétendue par une cruelle guerre.

Toutes ces nations, qui entouraient l'empire en Europe et en Asie, absorbèrent peu à peu les richesses des Romains ; et, comme ils s'étaient agrandis parce que l'or et l'argent de tous les rois était porté chez eux[1], ils s'affaiblirent parce que leur or et leur argent fut porté chez les autres.

Les fautes que font les hommes d'État ne sont pas toujours libres ; souvent ce sont des suites nécessaires de la situation où l'on est, et les inconvénients ont fait naître les inconvénients[2].

La milice, comme on a déjà vu, était devenue très à charge à l'État. Les soldats avaient trois sortes d'avantages : la paye ordinaire, la récompense après le service, et les libéralités d'accident[3], qui devenaient très souvent des droits pour des gens qui avaient le peuple et le prince entre leurs mains.

L'impuissance où l'on se trouva de payer ces charges fit que l'on prit une milice moins chère. On fit des traités avec des nations barbares qui n'avaient ni le luxe des soldats romains, ni le même esprit, ni les mêmes prétentions.

Il y avait une autre commodité à cela : comme les Barbares tombaient tout à coup sur un pays, n'y ayant point chez eux de préparatifs après la résolution de partir, il était difficile de faire des levées à temps dans les provinces. On prenait donc un autre corps de Barbares, toujours prêt à recevoir de l'argent, à piller et à se battre. On était servi pour le moment ; mais dans la suite on avait autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis[4].

1. « Vous voulez des richesses, disait un empereur à son armée qui murmurait. Voilà le pays des Perses, allons en chercher. Croyez-moi : de tant de trésors que possédait la république romaine, il ne reste plus rien : et le mal vient de ceux qui ont appris aux princes à acheter la paix des Barbares. Nos finances sont épuisées, nos villes détruites, nos provinces ruinées. Un empereur qui ne connaît d'autres biens que ceux de l'âme n'a pas honte d'avouer une pauvreté honnête. » Ammien Marcellin, L. XXIV. » (M.), chap. III.

Ce sont du moins les paroles qu'Ammien prête à Julien discourant devant ses soldats ; le fond est assez vraisemblable.

2. Il semble bien que cette maxime générale se rapporte à ce qui suit.

3. Notamment, celles qui avaient lieu pour les triomphes.

D'accident = accidentelles, occasionnelles.

4. Fustel de Coulanges indique d'une façon plus précise et plus détaillée, le régime auquel étaient soumises ces armées auxiliaires, dont Rome s'était d'ailleurs constamment servi. (*Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*, T. I, chap. VI, L'Invasion germanique). Montesquieu ne dit pas qu'il était matériellement impossible de ne pas enrôler des barbares, et que ceux-ci rendirent aux Romains les plus grands

Les premiers Romains ne mettaient point dans leurs armées un plus grand nombre de troupes auxiliaires que de romaines[1]; et, quoique leurs alliés fussent proprement des sujets, ils ne voulaient point avoir pour sujets des peuples plus belliqueux qu'eux-mêmes.

Mais dans les derniers temps, non seulement ils n'observèrent pas cette proportion des troupes auxiliaires, mais même ils remplirent de soldats barbares les corps de troupes nationales.

Ainsi, ils établissaient des usages tout contraires à ceux qui les avaient rendus maîtres de tout; et, comme autrefois leur politique constante fut de se réserver l'art militaire, et d'en priver tous leurs voisins, ils le détruisaient pour lors chez eux, et l'établissaient chez les autres.

Voici, en un mot, l'histoire des Romains : ils vainquirent tous les peuples par leurs maximes ; mais, lorsqu'ils y furent parvenus, leur république ne put subsister; il fallut changer de gouvernement, et des maximes contraires aux premières, employées dans ce gouvernement nouveau, firent tomber leur grandeur.

Ce n'est pas la fortune[2] qui domine le monde; on peut le demander aux Romains, qui eurent une suite continuelle de prospérités quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite non interrompue de revers lorsqu'ils se conduisirent sur un autre[3]. Il y a des causes générales, soit

services. Sans les Francs, les Wisigoths et les Burgondes, Aétius n'aurait pas arrêté Attila (451).

1. « C'est une observation de Végèce ; et il paraît, par Tite-Live, que, si le nombre des auxiliaires excéda quelquefois, ce fut de bien peu. » (M.).

Végèce, écrivain latin de la deuxième moitié du 4e siècle, composa un ouvrage dédié à Valentinien II, vraie compilation, très précieuse par l'abondance des détails : *Abrégé de l'Art militaire.*

Il est cependant démontré que les alliés fournissaient d'abord toute la marine, et, sur terre, la moitié de l'infanterie ; pour la cavalerie, les contingents alliés étaient deux fois plus nombreux que les contingents romains. Au moment du danger, toutes les franchises étaient supprimées, et les alliés fournissaient des troupes plus nombreuses encore.

2. Qu'il y ait là une réponse au traité de Plutarque : *Sur la Fortune du Peuple romain*, c'est possible. Ce qui est certain, c'est que Montesquieu avait devant lui le texte du *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet : « Encore qu'à ne regarder que les rencontres particulières, la fortune semble seule décider de l'établissement et de la ruine des empires; à tout prendre, il en arrive comme dans le jeu, où le plus habile l'emporte à la longue. » (3e Partie, Les Empires, Chap. II.)

Le déterminisme de Montesquieu est bien plus absolu. Ce paragraphe est la partie maîtresse du livre; il en contient la clé.

3. L'exagération est ici. D'abord, les Romains ne pouvaient

morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie[1], l'élèvent, la maintiennent, ou la précipitent ; tous les accidents sont soumis à ces causes ; et, si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un Etat, il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale[2] entraîne avec elle tous les accidents particuliers.

Nous voyons que depuis près de deux siècles les troupes de terre de Danemark ont presque toujours été battues par celles de Suède. Il faut qu'indépendamment du courage des deux nations et du sort des armes, il y ait dans le gouvernement danois, militaire ou civil, un vice intérieur qui ait produit cet effet ; et je ne le crois point difficile à découvrir[3].

Enfin, les Romains perdirent leur discipline militaire ; ils abandonnèrent jusqu'à leurs propres armes. Végèce dit que, les soldats les trouvant trop pesantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse et ensuite leur casque : de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songèrent plus qu'à fuir[4].

Il ajoute qu'ils avaient perdu la coutume de fortifier leur camp, et que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

pas se gouverner sur le plan d'autrefois (cf. plus haut : « il fallut changer de gouvernement ») ; puis, au 4e et 5e siècles, ils eurent non pas des revers ininterrompus, mais des succès militaires importants ; enfin, c'est toute la question du fatalisme historique qui se pose, et elle ne paraît pas pouvoir être résolue si rapidement.

1. Plutôt « dans chaque Etat. »

2. L'image est fort bien suivie. — *Allure = marche habituelle et générale.* « La monarchie avait son *allure* par des ressorts qu'il fallait toujours remonter. » (*Esprit des Lois*, XXX, 4).

* Qu'appelle-t-on le déterminisme historique ? Discuter le passage fameux où Montesquieu en a donné la formule. Quelles objections ce passage vous paraît-il mériter ? Quelle est la part de vérité qu'il renferme ?

3. Pendant deux siècles, en effet, les Danois sont battus. Le vice intérieur dont parle Montesquieu, c'est le caractère oligarchique du gouvernement jusqu'en 1663 ; la royauté est élective, et le souverain très faible. Mais après la révolution de 1660, les rois de Danemark exercent « le pouvoir le plus arbitraire qu'il y ait en Europe », nous a dit plus haut Montesquieu (chap. xv), or les Suédois n'en gardent pas moins leur supériorité. C'est qu'à côté de ce « vice intérieur », il fallait tenir compte d'une foule d'autres causes : situation géographique du Danemark, sa petitesse, disproportion de ses forces avec celles des Suédois, pénurie de généraux en face d'hommes de guerre comme Gustave Wasa, Gustave-Adolphe, Charles X, Charles XII.....

4. « *De re Militari*, L. I, Chap. xx. » (M.) : *Sur l'Art militaire.*

Cette permission fut-elle accordée à toute l'armée et dans tous les cas ? ou y eut-il là une mesure exceptionnelle ?

La cavalerie fut peu nombreuse chez les premiers Romains : elle ne faisait que la onzième partie de la légion, et très souvent moins[1] ; et ce qu'il y a d'extraordinaire, ils en avaient beaucoup moins que nous, qui avons tant de sièges à faire, où la cavalerie est peu utile. Quand les Romains furent dans la décadence, ils n'eurent presque plus que de la cavalerie[2]. Il me semble que, plus une nation se rend savante dans l'art militaire, plus elle agit par son infanterie, et que, moins elle le connaît, plus elle multiplie sa cavalerie : c'est que, sans la discipline, l'infanterie pesante ou légère n'est rien, au lieu que la cavalerie va toujours, dans son désordre même[3]. L'action de celle-ci consiste plus dans son impétuosité et un certain choc ; celle de l'autre, dans sa résistance et une certaine immobilité : c'est plutôt une réaction qu'une action. Enfin, la force de la cavalerie est momentanée : l'infanterie agit plus longtemps ; mais il faut de la discipline pour qu'elle puisse agir longtemps[4].

Les Romains parvinrent à commander à tous les peuples, non seulement par l'art de la guerre, mais aussi par leur prudence, leur sagesse, leur constance, leur amour pour la gloire et pour la patrie. Lorsque, sous les empereurs, toutes ces vertus s'évanouirent, l'art militaire leur resta, avec lequel, malgré la faiblesse et la tyrannie de leurs princes, ils conservèrent ce qu'ils avaient acquis ; mais, lorsque la corruption se mit dans la milice même, ils devinrent la proie de tous les peuples.

Un empire fondé par les armes a besoin de se soutenir par les armes. Mais comme, lorsqu'un État est dans le trouble, on n'imagine pas comment il peut en sortir, de même, lorsqu'il est en paix et qu'on respecte sa puissance, il ne

1. La cavalerie est attachée à la légion ; elle compte 300 hommes par légion de 3,600 à 4,000 hommes, soit moins de 1/10. Mais les contingents de cavalerie des alliés, nous l'avons vu, sont proportionnellement plus forts que ceux des Romains (18,000 hommes pour 16,000 fantassins). D'ordinaire, le nombre des fantassins alliés, dans une armée, est égal à celui des Romains ; celui des cavaliers alliés, double.

2. Déjà César a, dans les Gaules, plusieurs milliers de cavaliers, parmi lesquels des Gaulois et même des Germains ; à Pharsale, Pompée a environ 7,000 chevaux. La cavalerie prend, dès la fin de la république, une place de plus en plus considérable.

3. « La cavalerie tartare, sans observer aucune de nos maximes militaires, a fait dans tous les temps de grandes choses. Voyez les *Relations*, et surtout celles de la dernière conquête de la Chine. » (M.).

4. Evidemment, avec le développement des armes à longue portée, le rôle de la cavalerie s'est transformé ; cependant, d'une façon générale, l'ensemble du paragraphe reste vrai.

vient point dans l'esprit comment cela peut changer ; il néglige donc la milice, dont il croit n'avoir rien à espérer et tout à craindre[1], et souvent même il cherche à l'affaiblir.

C'était une règle inviolable des premiers Romains, que quiconque avait abandonné son poste[2], ou laissé ses armes dans le combat, était puni de mort. Julien et Valentinien avaient à cet égard rétabli les anciennes peines. Mais les Barbares pris à la solde des Romains, accoutumés à faire la guerre comme la font aujourd'hui les Tartares[3], à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur[4], étaient incapables d'une pareille discipline.

Telle était la discipline des premiers Romains, qu'on y avait vu des généraux condamner à mourir leurs enfants, pour avoir, sans leur ordre, gagné la victoire[5] ; mais, quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contractèrent un esprit d'indépendance qui faisait le caractère de ces nations ; et, si l'on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours désobéi par ses officiers[6].

Sylla et Sertorius, dans la fureur des guerres civiles, aimaient mieux périr que de faire quelque chose dont

1. Nous avons déjà vu des exemples de cette façon rapide et vive de s'exprimer, p. 144, n. 4.

2. On lit encore dans les Livrets militaires français : (*Dispositions de lois ou règlements dont les militaires doivent avoir incessamment le texte sous les yeux*, p. 25), le premier article suivant : « Abandon du poste en présence de l'ennemi ou de rebelles armés, *Mort*, art. 213. »

3. Les Tartares Nogaïs ou Petits Tartares, qui habitaient la Crimée.

4. « Ils ne voulaient pas s'assujettir aux travaux des soldats romains. Voyez Ammien Marcellin, L. XVIII, qui dit comme une chose extraordinaire qu'ils s'y soumirent en une occasion, pour plaire à Julien, qui voulait mettre des places en état de défense. » (M.). Chap. II, 3.

Encore un texte forcé ; ils le firent, dit Ammien, plus rapidement qu'on ne s'y serait attendu.

5 « Manlius songe à augmenter la force du commandement, et fait mourir son fils qui avait vaincu sans son ordre. » (*Considérations*, chap. II, De la guerre chez les Romains). Les alliés étaient soulevés ; le fils du consul, T. Manlius, avait combattu contre les Latins, malgré la défense de son père, et avait tué un ennemi en combat singulier ; le père le fit frapper de la hache (340 av. J.-C.).

6. Bélisaire, qui, contrairement à la tradition bien connue, n'a jamais été aveugle et n'a jamais mendié son pain. Procope (cf. p. 195, n. 1) fut son secrétaire. Général de l'empereur Justinien 1er, Bélisaire fut souvent victorieux, et notamment des Ostrogoths, maîtres de l'Italie ; il s'empara du chef redouté des Ostrogoths, Vitigès, et l'envoya prisonnier à Constantinople (538 ap. J.-C.). Il eut à souffrir toute sa vie de l'ingratitude de Justinien.

Deux objections : 1° Qu'y a-t-il de commun entre l'armée romaine et les soldats qui suivaient Bélisaire au 6e siècle ? 2° Est-il bien sûr que généraux, officiers et soldats, avaient, à la fin de la république, la même discipline qu'à l'époque de Manlius ?

Mithridate pût tirer avantage[1] ; mais, dans les temps qui suivirent, dès qu'un ministre ou quelque grand crut qu'il importait à son avarice, à sa vengeance, à son ambition, de faire entrer les Barbares dans l'empire, il le leur donna d'abord à ravager[2].

Il n'y a point d'État où l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui s'affaiblissent ; de sorte que l'on est obligé d'augmenter les charges à mesure que l'on est moins en état de les porter : bientôt, dans les provinces romaines, les tributs devinrent intolérables.

Il faut lire, dans Salvien, les horribles exactions que l'on faisait sur les peuples[3]. Les citoyens, poursuivis par les traitants, n'avaient d'autre ressource que de se réfugier chez les barbares, ou de donner leur liberté au premier qui la voulait prendre.

Ceci servira à expliquer, dans notre histoire française, cette patience avec laquelle les Gaulois souffrirent la révolution qui devait établir cette différence accablante entre une nation noble et une nation roturière[4]. Les Barbares, en rendant tant de citoyens esclaves de la glèbe[5], c'est-à-dire

1. Il n'est pas prouvé que le traité imposé par Sylla à Mithridate en 84, ne fut pas avantageux pour Mithridate, qui ne perdait que la Cappadoce et la Bithynie; il est vrai que le traité était violé deux ans après. En tout cas, Sertorius, maître de l'Espagne, s'allia avec Mithridate; il est vrai qu'il n'entendait céder aucun point du territoire romain.

2. « Cela n'était pas étonnant dans ce mélange avec des nations qui avaient été errantes, qui ne connaissaient point de patrie, et où souvent des corps entiers de troupes se joignaient à l'ennemi qui les avait vaincus, contre leur nation même. Voyez dans Procope ce qu'étaient les Goths chez Vitigès. » (M.). Procope : *De la Guerre gothique*, I, XXV, 1.

Vitigès, simple soldat devenu général, puis proclamé roi des Ostrogoths (536). Très valeureux, il est cependant vaincu par Bélisaire (cf. p. 202, n. 6). L'empereur lui donne les titres de comte et de patrice, et des territoires sur la frontière de la Perse.

3. « Voyez tout le V^e^ livre *De Gubernatione Dei*; voyez aussi dans l'*Ambassade* écrite par Priscus, le discours d'un Romain établi parmi les Huns, sur sa félicité dans ce pays-là. » (M.).

Salvien (390-484), né à Cologne, évêque de Marseille ; il a écrit, entre autres ouvrages, ses huit livres : *De la Direction du Monde par Dieu* (Du Gouvernement de Dieu), où il montre, par des déclamations enflammées, que les Barbares sont chargés par Dieu de châtier le monde romain de ses vices et de ses crimes. — Sur Priscus, qui fit partie de l'ambassade envoyée par Théodose II à Attila (449), cf. p. 196, n. 3.

4. Cf. *Esprit des Lois*, XXX, et plus haut p. 157, n. 3.

5. « Voyez encore Salvien, L. V, et les Lois du Code et du Digeste là-dessus. » (M.).

Le Code est le recueil des lois et constitutions des empereurs, fait par ordre de Justinien ; le *Digeste* (*digerere*, mettre en ordre) est le recueil des décisions des jurisconsultes, fait aussi par ordre de Justinien.

du champ auquel ils étaient attachés, n'introduisirent guère rien qui n'eût été plus cruellement exercé avant eux[1].

[La fin du livre peut se diviser en deux parties, d'inégale importance :

1° La chute de l'Empire d'Occident (XIX) ;

2° L'Empire d'Orient et sa chute (XX-XXIII).

1° La décadence de Rome, dont Montesquieu a exposé les causes générales, est imputée par les chrétiens aux païens, et par les païens aux chrétiens. Les Romains ne peuvent s'opposer aux conquêtes d'Attila, qui rend les deux empires tributaires ; son langage est insolent, mais sa politique souple et adroite. A sa mort, les nations barbares se divisent de nouveau, et les invasions se succèdent sans relâche, jusqu'au jour où ne trouvant plus de quoi piller, les Barbares se fixent. L'Empire d'Occident fut le premier abattu : en effet, tout refoulait les Barbares vers l'Occident ; de plus l'Orient ne vint pas à son secours ; la situation militaire de l'Occident privé de marine était faible ; enfin, malgré la politique habile des empereurs, l'armée d'Italie en formant une aristocratie qui s'adjuge le tiers de la péninsule, tue l'Empire. Rome était une capitale si mal défendue que les empereurs l'avaient délaissée pour Ravenne. L'Empire d'Occident s'écroule. (Chap. XIX : *Grandeur d'Attila. — Causes de l'établissement des Barbares. — Raisons pourquoi l'Empire d'Occident fut le premier abattu) ;*

2° Tandis que les Barbares s'entre-détruisaient, l'Empire d'Orient pouvait subsister. Le Nord s'épuisait lui-même. A son tour, Justinien entreprend de reconquérir l'Afrique et l'Italie sur les Barbares qui devaient être vaincus pour plusieurs raisons. Les Vandales succombaient à la mollesse ; les Romains profitaient de la diversité des armes de leurs adversaires : et puis ce ne sont pas les nations les plus fortes qui font les établissements les plus solides. Bélisaire, avec des forces très peu nombreuses, remporte d'éclatantes victoires, pendant que Marsès administre avec intelligence ; mais Justinien entasse fautes sur fautes ; ces conquêtes étaient trop rapides pour être durables ; l'impératrice Théodora compromet tous les succès, les factions déchirent Constantinople, les cruautés se succèdent, les législations se contredisent, les persécutions religieuses désolent les provinces, et les places fortes élevées par l'empereur prouvent non pas que l'Empire est florissant, mais plus menacé. (Chap. XX : *Des conquêtes de Justinien. — De son gouvernement*).

Pendant ce temps, les Perses sont dans une situation plus avantageuse que les Romains, par leur position géographique qui les met à

1. Théorie très contestable encore une fois : les conquérants barbares auraient asservi les vaincus en les attachant à la glèbe, se réservant à eux « la liberté et l'exercice des armes ». Ces mots étaient dans l'édition de 1734. Dans la deuxième, le texte est plus timide ; dans l'*Esprit des Lois*, XXX, XI, Montesquieu est encore moins affirmatif. Nous renvoyons ceux qui seraient curieux de ces questions à Fustel de Coulanges : *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France*.

l'abri des invasions ; par leur discipline militaire ; par leur habileté à négocier. Ils abaissent la majesté de l'empire en lui imposant un tribut. L'histoire de l'Empire grec (c'est ainsi que désormais le désigne Montesquieu) n'est plus qu'un tissu de révoltes, de séditions et de perfidies ; l'anarchie est perpétuelle, les hérésies l'augmentent encore, et les révolutions se multiplient par suite de l'indulgence qu'on a pour les rebelles, de la facilité pour tout prétendant de revêtir la pourpre, des prédictions de l'astrologie qui excitent les convoitises particulières. Aujourd'hui qu'il n'y a plus de secrets d'Etat, grâce au développement des Postes, de l'imprimerie, etc..., les conspirations sont devenues beaucoup plus difficiles. (Chap. XXI : *Désordres de l'Empire d'Orient.)*

Les Arabes font alors des progrès rapides ainsi que leur religion ; cela s'explique parce que les Arabes étaient d'excellents soldats, des cavaliers supérieurs à tous les autres, que leurs armées étaient fanatiques au lieu que celles de l'Empire n'étaient que bigotes. Les Grecs étant des idolâtres, la réaction contre les images produit des guerres ; les moines grecs ont en mains la puissance politique ; à la cour, et dans l'empire les querelles théologiques ne finissent plus. Les moines, vainqueurs des iconoclastes, se rendent intolérables ; il envahissent tout, et ils gâtent tout. Les patriarches de Constantinople ont des prétentions monstrueuses, et suscitent des haines théologiques qui ne désarment même pas devant les Turcs. Toutes ces disputes ne pouvaient pas avoir de terme. Le despotisme a pour borne l'esprit général sur lequel la puissance même est fondée ; parce qu'ils ne connurent jamais ni la nature ni les bornes de la puissance ecclésiastique et de la puissance séculière, les Grecs tombèrent dans des égarements continuels. (Chap. XXII : *Faiblesse de l'Empire d'Orient.)*

Comment donc l'Empire d'Orient a-t-il pu si longtemps résister ? C'est que les Arabes s'affaiblirent par leurs discordes, que le feu grégeois fut contre les flottes ennemies un puissant moyen de destruction qu'eurent les Grecs, que Constantinople était plus que jamais florissante, enfin que les Barbares établis sur le Danube formaient une barrière contre d'autres Barbares ; il y a des causes particulières qui soutiennent les Etats affaiblis par un mauvais gouvernement. Les Turcs envahissent l'Empire ; à leur tour, les Latins attaquent l'Orient. Sur l'opinion que Jérusalem est profané, les croisades commencent ; les Grecs en tirent avantage, mais se sentant menacés par ces guerriers, dont les plus insupportables sont les Français, ils les trahissent. Les Français prennent alors Constantinople aux Grecs, qui la reprennent bientôt. Mais le nouvel empire n'est que le fantôme du premier, son territoire est restreint et morcelé, son commerce anéanti par les Latins, sa marine ruinée, ses provinces ravagées par les Turcs que les diverses factions appellent à leur secours ; les Tartares, en écrasant Bajazet, ne font que retarder la chute de l'empire grec, dont Montesquieu ne veut pas raconter les dernières misères. (Chap. XXIII : *Raison de la durée de l'Empire d'Orient ; Sa Destruction).*]

RÉFLEXIONS SUR LE CARACTÈRE DE QUELQUES PRINCES ET SUR QUELQUES ÉVÉNEMENTS DE LEUR VIE

(Après 1731)

Analyse et Extraits.

[Les *Réflexions*, etc., ont été publiées dans les *Mélanges inédits* (éd. cit., I vol.). Il semble bien que Montesquieu rentrait alors de ses voyages, et qu'à cette époque il préparait les matériaux de l'*Esprit des Lois ;* c'est l'avis des éditeurs[1], et nous croyons intéressant de voir le Président donnant pour la première fois une forme aux observations et aux notes qu'il avait accumulées. Voici le début de l'ouvrage.]

I

Charles le Téméraire et Charles XII.

Il serait difficile de trouver dans l'histoire deux princes qui se soient si fort ressemblés que Charles XII, roi de Suède[2], et Charles, dernier duc de Bourgogne : même courage, même suffisance, même ambition, même témérité, mêmes succès, mêmes malheurs et même fin. Ils se rendirent célèbres dans un âge que les autres princes passent dans les plaisirs[3].

1. Les éditeurs donnent des preuves que les *Réflexions* et le Traité *de la Politique* « appartiennent à des époques très différentes de la vie de Montesquieu ». « Après ses voyages à l'étranger, l'écrivain politique prit, en lui, le dessus sur le moraliste, sans qu'il renonçât à ces analyses psychologiques qui donnent à ses théories une solidité incomparable. C'est alors qu'il dut rédiger ses *Réflexions*, où l'on rencontre plus d'une idée générale, reproduite, dans l'*Esprit des Lois*, quelquefois avec une ampleur et un éclat moindres. »

2. Cf. plus bas pp. 255 sq.

3. Né à Dijon le 10 novembre 1433, Charles le Téméraire se distingua dès l'âge de 19 ans aux batailles de Ruppelmonde et de Morbecque (1452, 1453), contre les Pays-Bas révoltés.

Charles XII, né à Stockholm le 27 juin 1682, se fit, dès l'âge de 15 ans, affranchir de la régence de son aïeule.

Charles XII entreprit de détrôner le roi Auguste[1], comme le duc Charles voulut dégrader Louis XI ; et lorsqu'ils étaient couverts de gloire, l'un alla perdre son armée devant Pultava, comme l'autre perdit la sienne devant Morat[2].

Ces princes eurent encore cela de commun qu'ils se révoltèrent toujours contre leur destinée ; qu'ils devinrent moins sages quand ils furent moins heureux. Ils ne manquèrent point de prudence lorsqu'elle leur fut utile ; mais ils la perdirent entièrement lorsqu'elle leur devint nécessaire[3].

Ils se ressemblent, en ce qu'ils cherchèrent de nouveaux ennemis à mesure qu'ils firent de nouvelles pertes[4] ; qu'ils continuèrent d'entreprendre après une défaite tout comme après une victoire. La mort de la plupart des princes tués dans les combats est un effet du hasard : la conduite de ceux-ci fut telle qu'une pareille mort devint pour eux une nécessité.

Quand on lit la vie de ces deux princes, on est plus touché des malheurs du duc de Bourgogne[5]. La raison en est que celui-ci est un personnage original, et l'autre, une mauvaise copie d'Alexandre.

[Vient alors un parallèle entre Tibère et Louis XI ; un article sur Philippe II d'Espagne ; un parallèle entre le pape Paul III et Sixte Quint, auquel succède le morceau suivant :]

V.

Le duc de Mayenne et Cromwell.

Le duc de Mayenne et Cromwell semblent s'être trouvés

1. Auguste II de Pologne (1670-1733) ; Charles XII le força de renoncer au trône en 1706.

2. 1476. Les Suisses eurent raison de Charles le Téméraire.

3. Violents, emportés, l'un et l'autre furent des aventuriers plutôt que des chefs d'État.

4. Après la France, l'Allemagne, la Lorraine, l'Alsace, la Suisse, encore la Lorraine ; Charles le Téméraire va d'un ennemi à l'autre ; on sait d'autre part que Charles XII courait aussi de projet en projet : au moment de sa mort, il songeait à attirer la Russie à lui, à séparer la Norvège du Danemark et à la joindre à la Suède, à détrôner George Ier d'Angleterre et à se faire l'allié d'Alberoni pour les affaires de France et d'Espagne.

5. Est-ce bien sûr ? Et peut-on oublier la barbarie de ce prince qui s'écriait avec une joie féroce quand il faisait massacrer les habitants de Nesle : « Je ne savais pas que j'eusse avec moi de si bons bouchers » ?

dans les mêmes circonstances[1]; mais la politique voulait que le premier se fît roi, et non pas le second.

On avait attaqué la royauté en faisant mourir Charles; on n'avait attaqué que le Roi en assassinant Henry[2]. Le but de la faction d'Angleterre était d'abolir le titre; celui de la faction de France, de le porter dans une famille catholique. Cromwell, se faisant roi, détruisait l'esprit de sa faction, le duc de Mayenne, prenant la couronne, fortifiait celui de la sienne.

Le duc de Mayenne fit des fautes irréparables. Il mit la couronne en dépôt sur la tête du vieux cardinal de Bourbon; c'est-à-dire qu'il rappela la fidélité de la nation à la maison de ses rois. Bientôt, il fit pendre les Seize[3], à cause de leurs excès, et par là, il acheva de détruire l'esprit qui agitait son parti. Cromwell tua bien de sa propre main quelques-uns des siens qui n'obéissaient pas; mais il n'eut garde de les punir de leur fureur contre le parti opposé. Il se servit quelquefois de moyens violents pour faire passer ses gens d'une extravagance à une autre; mais le duc de Mayenne les employa pour donner à son parti de la modération, c'est-à-dire pour le faire périr.

1. Les mêmes circonstances : Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1554-1611), après s'être distingué à la guerre et avoir mérité le surnom de *Preneur de villes*, réunit des troupes en Bourgogne et en Champagne lorsqu'il apprend que ses frères ont été assassinés (Henri le Balafré et le cardinal de Guise, 1588). Il entre à Paris, accepte les titres de chef de la Ligue et de lieutenant général du royaume (1589), et soutient un siège contre Henri III et Henri de Navarre. Après le crime de Jacques Clément, il ne sait pas tirer parti de la situation, et fait proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon.

Olivier Cromwell (1599-1658), député de Cambridge au Long Parlement, forme, dès le début du mouvement contre Charles Ier, les 15 escadrons des *Côtes-de-Fer*, remporte des victoires décisives; puis, quand Charles Ier a été livré par les Ecossais, et exécuté (1649), il proclame la république, dont il est nommé ensuite *protecteur;* il s'installe à Whitehall, reçoit une liste civile, exerce le pouvoir exécutif. Les murmures de l'armée l'empêchent d'accepter le titre de roi que lui offre un nouveau Parlement; mais il a le privilège de l'hérédité, puisqu'il se réserve le droit de nommer son successeur.

2. Voir note précédente.

3. Les Seize, comité révolutionnaire catholique et ligueur qui s'était substitué violemment dans les seize quartiers de Paris au Conseil municipal présidé par le prévôt des marchands et les échevins. Ils essaient de renverser Mayenne, après Arques et Ivry, envahissent le Parlement avec la populace, mettent à mort des magistrats, dressent des listes de suspects, et proposent la couronne de France au roi d'Espagne. Mayenne, à la tête de 3,000 hommes, rentre à Paris, prend la Bastille et met fin à ces excès.

Quoiqu'on ne puisse guère trouver des âmes plus différentes que celle de Cromwell et celle de César, cependant on ne peut pas dire que l'Anglais ait été inférieur au Romain par le génie.

Les grands hommes vont à leur but par une route; Cromwell y alla par tous les chemins. On peut, avec de la pénétration, découvrir la chaîne des desseins des autres; cela fut impossible avec celui-ci. Il alla de contradiction en contradiction; mais il alla toujours, tel que ces pilotes que presque tous les vents conduisent au port. Il gouverna les Anglais comme si lui seul avait eu une âme. Il n'eut aucun confident: tout le monde fut sa dupe; et tel fut le succès de ses desseins que ses complices même en furent épouvantés.

Le dernier crime qui le porta, semblable à ceux que vantent les fables, parut d'abord faire horreur à la Nature entière. Mais lui, prit de sang-froid le gouvernement, jeta partout l'épouvante, fit succéder le respect à la haine et força les rois les plus superbes à couronner l'injure et à devenir ses alliés[1].

[Les *Réflexions* finissent par un parallèle entre Henry III de France et Charles Ier d'Angleterre, puis par un nouvel article sur Henry III.]

1. Cromwell vit en effet son alliance recherchée par toutes les grandes nations. La France en particulier devint son alliée en lui donnant Dunkerque, et « couronna l'injure » en bannissant les princes anglais qui durent s'éloigner et servirent aux Pays-Bas (1657).

Quand il mourut, la plupart des cours de l'Europe prirent le deuil.

DE L'ESPRIT DES LOIS

(1748)

L'œuvre expliquée.

[M. de Montesquieu, déclare d'Alembert, « avait dès longtemps formé le dessein de l'*Esprit des Lois ;* il en médita pendant vingt ans l'exécution, ou, pour parler plus exactement, toute sa vie en avait été la méditation continuelle. » Cela est vrai. Tous les autres ouvrages de Montesquieu ne sont que les antécédents de cette œuvre, qui est son œuvre maîtresse ; c'est à ce livre de sa maturité qu'aboutissent toutes ses réflexions sur ses lectures, toutes ses observations sur ses voyages, tout l'effort de sa pensée politique et philosophique. C'est aussi avec l'*Histoire naturelle* de Buffon et l'*Essai sur les Mœurs* de Voltaire, le plus grand livre du 18e siècle ; il guide les « philosophes » dans l'enquête vaste et audacieuse qu'ils font sur les idées qui doivent rendre les hommes mieux gouvernés et plus heureux.

C'est donc avec un juste orgueil que Montesquieu mettait en épigraphe à la première page de son livre : *Prolem sine matre creatam*, « enfant né sans mère ». On a prétendu que Montesquieu en avait donné plus tard cette explication : « Un livre sur les lois doit être fait dans un pays de liberté ; la liberté en est la mère, je l'ai fait sans mère[1]. » Ou Montesquieu n'a pas dit cela, ou c'est une « gasconnade » destinée à masquer ingénieusement la fierté, pourtant très légitime, qu'il avait ressentie en voyant son livre terminé : il se crut alors le droit d'affirmer qu'il n'avait eu ni maître, ni modèle, et la seule restriction qu'il put faire, ce fut de le dire en latin.

Voici pourtant les principaux « prédécesseurs » de Montesquieu :

Dans l'antiquité grecque : Platon (Athènes 428 — 361 Athènes) : *La République*, plan de la cité idéale ; *Les Lois*, plan de la cité imaginaire, mais plus près de la réalité. — Aristote (Stagire en Macédoine 384 — 322 Chalcis en Eubée) : *La Politique*, étude des constitutions des peuples de la Grèce ;

Dans l'antiquité latine : Cicéron (Arpinum 106 — 43 Formies) : *Des Lois*, discussion des lois romaines, exposé des lois jugées nécessaires ;

1. D'après les *Nouveaux Mélanges* de Madame Necker.

Le poète latin Ovide (43 av. J.-C. - 17 ap. J.-C.), dans le livre II de ses *Métamorphoses* (v. 553), avait appliqué l'expression à Erichtonius, né de Vulcain sans conception maternelle, et il avait lui-même dit de ses poèmes : les *Tristes*, qu'ils étaient « nés sans mère, à l'exemple de Pallas » (III, xiv, 13). (Pallas, née aussi de Jupiter, sans enfantement maternel).

En Italie : Machiavel (voir p. 135, n. 1) : *Le Prince* (1514), à la fois traité d'immoralité politique, résumé de lectures et recueil d'observations justes sur les hommes et les événements;

En Allemagne : Pufendorf (Chemnitz, Saxe 1632 — 1694 Berlin), *De jure naturæ et gentium* (1672), *Du droit de la nature et des nations*, trad. Barbeyrac, 1706 ;

En Angleterre : Thomas Morus (Londres 1480-1535) : *Utopia sive de optimo reipublicæ statu, Utopie ou du meilleur gouvernement* (1516), critique du gouvernement anglais, plan de la cité idéale. — Harrington (Upton 1611-1677) : *Oceana* (1656), roman politique, plan du gouvernement idéal. — Hobbes (Malmesbury 1588-1679) : *De Cive*, Du Citoyen (1642), affirmation des droits absolus de la royauté. — Locke (Wrington 1632-1704), *Essai sur le Gouvernement civil* (1690), plan du gouvernement libre et représentatif;

En France : Jean Bodin (Angers 1530 — 1593 Laon) : *Six livres de la République* (1577), essai de conciliation entre la politique et la morale. — François Hotman (Paris 1524-1590), *De regimine regum Galliæ* (1573), *Du régime de la Royauté française*, traité destiné à montrer que le trône n'est pas héréditaire en France.

Mais les œuvres de ces nombreux prédécesseurs n'empêchent pas l'originalité de Montesquieu, et Montesquieu lui-même a jugé bon de préciser ce qui le séparait des autres « législateurs » dans un passage très important et qu'on trouvera plus bas. Au reste, la *Préface* de l'ouvrage précisait l'objet et la méthode de l'auteur, et, quand on l'aura lue de près, on connaîtra ses intentions beaucoup mieux qu'après avoir consulté tous les critiques.

A-t-il suivi, en réalisant ces intentions, un plan facile à découvrir ? On l'a nié. D'Alembert, au contraire, prétend qu'on accuse Montesquieu bien à la légère quand on lui reproche un défaut de méthode, qu'il y a un ordre réel « dans les grandes parties de l'*Esprit des Lois* », que cet ordre « se retrouve dans les détails ». Nous pouvons donner raison à d'Alembert, mais après une simple remarque, que suggère le titre même de l'ouvrage.

Les éditions originales portent le titre suivant : **De l'Esprit des Lois**, ou du Rapport que les loix doivent avoir avec la Constitution de chaque Gouvernement, les Mœurs, le Climat, la Religion, le Commerce, etc., *à quoi l'auteur a ajouté des recherches nouvelles sur les Loix romaines touchant les successions, sur les Loix françoises, et sur les Loix féodales*. Montesquieu a donc *ajouté* aux 27 livres primitifs de l'*Esprit des Lois*, quatre livres contenant *les Recherches nouvelles*, etc., Le livre XXVII : « Sur la manière de composer les lois », qui contenait la fin naturelle de l'ouvrage (puisque, parallèlement au chapitre I du livre I, qui montre l'*office* du législateur, il en indiquait le *devoir*), est devenu le livre XXIX ; il a été séparé du livre précédent (XXVI) par deux livres *ajoutés*, et suivi de deux autres livres *ajoutés* : de là un désordre, au moins apparent, après le livre XXVI, désordre que d'Alembert a essayé, habilement d'ailleurs, de ramener à un ordre « réel ». Mais une fois qu'on s'est rendu compte de ce que Montesquieu a ajouté au plan primitif de l'ouvrage, on retrouve plus aisément ce plan primitif, et on le suit sans peine comme on va le voir par les Extraits.]

Analyse et Extraits.

PRÉFACE

Si, dans le nombre infini de choses qui sont dans ce livre, il y en avait quelqu'une qui, contre mon attente, pût offenser[1], il n'y en a pas du moins qui ait été mise avec mauvaise intention. Je n'ai point naturellement l'esprit désapprobateur. Platon remerciait le ciel de ce qu'il était né du temps de Socrate[2] ; et moi je lui rends grâces de ce qu'il m'a fait naître dans le gouvernement où je vis, et de ce qu'il a voulu que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer[3].

Je demande une grâce que je crains qu'on ne m'accorde pas : c'est de ne pas juger, par la lecture d'un moment, d'un travail de vingt années[4] ; d'approuver ou de condamner le livre entier, et non pas quelques phrases. Si l'on veut chercher le dessein de l'auteur, on ne le[5] peut bien découvrir que dans le dessein de l'ouvrage[6].

J'ai d'abord examiné les hommes, et j'ai cru que, dans cette infinie diversité de lois et de mœurs, ils n'étaient pas uniquement conduits par leurs fantaisies[7].

J'ai posé les principes, et j'ai vu les cas particuliers s'y plier comme d'eux-mêmes, les histoires de toutes les nations n'en être que les suites, et chaque loi particulière liée avec une autre loi, ou dépendre d'une autre plus générale.

Quand j'ai été rappelé à l'antiquité, j'ai cherché à en prendre l'esprit pour ne pas regarder comme semblables des cas

1. *Offenser* = *heurter*, *choquer* (latin *offendo* = *ob fendo*). L'ancienne langue disait *ofendre* qu'on retrouve jusqu'au 16e siècle.

2. « Au moment de mourir, Platon rendait grâce à son Génie et à la Fortune, de l'avoir fait naître d'abord homme, ensuite Grec, et en outre de ce que sa naissance s'était rencontrée avec l'époque de Socrate. » (PLUTARQUE, *Vie de Marius*, XLVI.)

3. Montesquieu n'était pas difficile, dit-on ; ou bien : il était trop prudent ; ni l'une ni l'autre de ces explications ne sont admissibles. Cf. mon livre : *Les Philosophes et la Société française au 18e siècle*, chap. I. *Les Philosophes et la Royauté*. La vérité est dans cette phrase de Voltaire qui précise celle de Montesquieu : « Il est tout naturel d'aimer une maison qui règne depuis 800 années. » (*Pensées sur le Gouvernement*, 1752.)

4. Cf. p. 210.

5. RÈGLE : *Il se faut entr'aider*. Cf. p. 53, n. 3.

6. Montesquieu prévoit, avec juste raison, que les attaques seront nombreuses, surtout celles qui viendront du fait que son « dessein » ne sera pas compris, qu'on ne verra pas comment il pose le problème.

7. Idée essentielle : c'est elle qui permet d'étudier les *lois* sociologiques, de parler d'une *science politique*.

réellement différents, et ne pas manquer les différences de ceux qui paraissent semblables[1].

Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses[2].

Ici, bien des vérités ne se feront sentir qu'après qu'on aura vu la chaîne qui les lie à d'autres. Plus on réfléchira sur les détails, plus on sentira la certitude des principes. Ces détails mêmes, je ne les ai pas tous donnés; car qui pourrait dire tout sans un mortel ennui ?

On ne trouvera point ici ces traits saillants qui semblent caractériser les ouvrages d'aujourd'hui. Pour peu qu'on voie les choses avec une certaine étendue, les saillies s'évanouissent; elles ne naissent d'ordinaire que parce que l'esprit se jette tout d'un côté et abandonne tous les autres[3].

Je n'écris point pour censurer ce qui est établi dans quelque pays que ce soit. Chaque nation trouvera ici les raisons de ses maximes; et on en tirera naturellement cette conséquence, qu'il n'appartient de proposer des changements qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer d'un coup de génie toute la constitution d'un État[4].

Il n'est pas indifférent que le peuple soit éclairé. Les préjugés des magistrats ont commencé par être les préjugés de la nation. Dans un temps d'ignorance, on n'a aucun doute, même lorsqu'on fait les plus grands maux; dans un temps de lumière, on tremble encore lorsqu'on fait les plus grands biens. On sent les abus anciens, on en voit la correction; mais on voit encore les abus de la correction même. On laisse le mal, si l'on craint le pire; on laisse le bien, si on est en doute du mieux. On ne regarde les parties que pour juger du tout ensemble; on examine toutes les causes pour voir tous les résultats[5].

Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois; qu'on pût mieux sentir son bonheur dans chaque

1. « Transporter dans des siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit, c'est des sources de l'erreur celle qui est la plus féconde. » (*Ibid.*, L. XXX, chap. XIV.)

2. Montesquieu s'oppose par là à tous ses prédécesseurs, cf. plus bas L. XXIX, chap. XIX, pp. 311 sq.

3. Qui est-ce qui parle ici ? Buffon, l'auteur du *Discours sur le Style?* ou Montesquieu ? C'est Montesquieu qui est assez malin pour aller au devant d'un reproche dont il reconnaît en lui-même la vérité.

4. Cf. p. 219, n. 5. Montesquieu étudie ce qui est; il ne prévoit pas ce qui doit être.

5. Ce sont là les résultats des progrès de « la raison »; pour Montesquieu, ils fortifient son « modérantisme ».

pays, dans chaque gouvernement, dans chaque poste où l'on se trouve, je me croirais le plus heureux des mortels[1].

Si je pouvais faire en sorte que ceux qui commandent augmentassent leurs connaissances sur ce qu'ils doivent prescrire, et que ceux qui obéissent trouvassent un nouveau plaisir à obéir, je me croirais le plus heureux des mortels.

Je me croirais le plus heureux des mortels, si je pouvais faire que les hommes pussent se guérir de leurs préjugés. J'appelle ici préjugés, non pas ce qui fait qu'on ignore de certaines choses, mais ce qui fait qu'on s'ignore soi-même[2].

C'est en cherchant à instruire les hommes que l'on peut pratiquer cette vertu générale qui comprend l'amour de tous. L'homme, cet être flexible, se pliant dans la société aux pensées et aux impressions des autres, est également capable de connaître sa propre nature lorsqu'on la lui montre, et d'en perdre jusqu'au sentiment lorsqu'on la lui dérobe.

J'ai bien des fois commencé et bien des fois abandonné cet ouvrage; j'ai mille fois envoyé aux vents les feuilles que j'avais écrites[3] ; je sentais tous les jours les mains paternelles tomber[4]; je suivais mon objet sans former de dessein; je ne connaissais ni les règles ni les exceptions ; je ne trouvais la vérité que pour la perdre ; mais quand j'ai découvert mes principes, tout ce que je cherchais est venu à moi ; et, dans le cours de vingt années, j'ai vu mon ouvrage commencer, croître, s'avancer et finir[5].

Si cet ouvrage a du succès, je le devrai beaucoup à la majesté de mon sujet : cependant je ne crois pas avoir totalement manqué de génie[6]. Quand j'ai vu ce que tant de

1. Si la science de Montesquieu ne prévoit pas ce qui doit être, elle est loin cependant d'être inutile dans la pratique ; elle est un motif d'action : *a)* pour ceux qui sont gouvernés ; *b)* pour ceux qui gouvernent.

2. Sur les « Philosophes » et les préjugés, cf. *Les Philosophes et la Société*, etc., chap. VII: Les Philosophes et la Bourgeoisie. Le « préjugé » pour Montesquieu est ce qui fait qu'on s'ignore soi-même, et par suite qu'on ignore que notre premier intérêt est dans « cette vertu générale qui comprend l'amour de tous ». Sur la morale *sociale*, cf. p. 59, n. 4.

3. *Ludibria Ventis*. (M.)
Dans l'*Enéide*, VI, 75, Enée, ayant abordé à Cumes, se rend à l'antre de la Sibylle pour la consulter, et il lui dit : « Ne confie pas seulement tes réponses prophétiques à des feuilles, de peur que dans un tourbillon elles s'envolent, *jouets des vents rapides*. »

4. *Bis patriae cecidere manus*. (M.).
« Deux fois Dédale avait tenté de reproduire le malheur de son fils (Icare, tombé dans la mer Egée) ; *deux fois retombèrent les mains paternelles*. » (*Enéide*, VI, 33.)

5. Notez le rythme de cette phrase.

6. Latin *ingenium*, « qualités naturelles ». Je crois qu'on traduirait bien ici par « origina-

grands hommes, en France, en Angleterre et en Allemagne, ont écrit avant moi, j'ai été dans l'admiration, mais je n'ai point perdu le courage. « Et moi aussi je suis peintre[1] », ai-je dit avec Le Corrège.

LIVRE PREMIER

Des Lois en général.

[Montesquieu a fait précéder son premier livre de cet avertissement :]

Pour l'intelligence des quatre premiers livres de cet ouvrage, il faut observer : 1° que ce que j'appelle la *vertu* dans la république est l'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité. Ce n'est point une vertu morale ni une vertu chrétienne, c'est la vertu *politique* ; et celle-ci est le ressort qui fait mouvoir le gouvernement républicain, comme l'*honneur* est le ressort qui fait mouvoir la monarchie. J'ai donc appelé *vertu politique* l'amour de la patrie et de l'égalité. J'ai eu des idées nouvelles : il a bien fallu trouver de nouveaux mots, ou donner aux anciens de nouvelles acceptions. Ceux qui n'ont pas compris ceci m'ont fait dire des choses absurdes, et qui seraient révoltantes dans tous les pays du monde, parce que dans tous les pays du monde on veut de la morale.

2° Il faut faire attention qu'il y a une très grande différence entre dire qu'une certaine qualité, modification de l'âme, ou vertu, n'est pas le ressort qui fait agir un gouvernement, et dire qu'elle n'est point dans ce gouvernement. Si je disais : Telle roue, tel pignon, ne sont point le ressort qui fait mouvoir cette montre, en conclurait-on qu'ils ne sont point dans la montre ? Tant s'en faut que les vertus morales et chrétiennes soient exclues de la monarchie, que même la vertu politique ne l'est pas. En un mot, l'honneur est dans la république, quoique la vertu politique en soit le ressort ; la vertu politique est dans la monarchie, quoique l'honneur en soit le ressort.

Enfin, l'homme de bien dont il est question dans le livre III, chap. v, n'est pas l'homme de bien chrétien, mais l'homme de bien politique, qui a la vertu politique dont j'ai parlé. C'est l'homme qui aime les lois de son pays, et qui agit par l'amour des lois de son pays. J'ai donné un nouveau jour à toutes ces choses dans cette édition-ci, en fixant encore plus les idées ; et, dans la plupart des endroits où je me suis servi du mot *vertu*, j'ai mis *vertu politique*.

lité ». Cf. « Il est vrai qu'il n'y a que ce morceau qui soit de *génie*, et que le reste n'est que de travail et d'érudition. » (Fontenelle, *Eloge de Leibnitz*), etc. Montesquieu ne donne pas une œuvre uniquement de travail, d'érudition ; il donne une œuvre originale, par rapport à ses devanciers. Cf. la suite et p. 210.

1. *Ed io anche son pittore.* (M.).

Mot fameux attribué au Corrège en face d'un tableau de Raphaël.

Chapitre Premier

Des lois, dans le rapport qu'elles ont avec les divers êtres.

Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses[1]; et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois : la divinité[2] a ses lois, le monde matériel a ses lois, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois, les bêtes ont leurs lois, l'homme a ses lois.

Ceux qui ont dit qu'*une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde*, ont dit une grande absurdité ; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui aurait produit des êtres intelligents[3] ?

Il y a donc une raison primitive[4] ; et les lois sont les

1. Définition célèbre et très controversée. Sans entrer dans le détail de toutes les objections et de toutes les réponses qui leur ont été faites, voyons bien qu'elle s'oppose à celle de Hobbes qui considère la loi comme une institution humaine. La loi (physique, morale et politique) dérive de la nature des choses, c.-à-d. elle est l'expression de rapports constants et réguliers qu'on observe entre les choses, et non la création, l'invention de législateurs. Ainsi, de même que nécessairement les corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse de leur distance, de même, dans une société donnée, les relations de la vie politique ou sociale sont nécessairement déterminées de telle ou telle façon. (Cf. p. ex. p. 218, n. 4, etc.)

On conçoit d'ailleurs comment les jansénistes, en isolant cette phrase, pouvaient accuser Montesquieu de fatalisme et de « spinozisme ». Montesquieu devait répondre qu'au contraire il écrivait pour combattre Spinoza et qu'un certain nombre de passages du livre I^er^ étaient une réfutation du spinozisme. (Voir note 3.)

2. « La loi, dit Plutarque, est la reine de tous, mortels et immortels. » Au traité : *Qu'il est requis qu'un prince soit savant.* (M.).

3. C'est surtout à Hobbes que Montesquieu songe ici ; à Hobbes, philosophe anglais (1588-1679), dont la philosophie peut se résumer ainsi : en métaphysique, matérialisme ; en morale, égoïsme ; en politique, despotisme.

Et aussi, Montesquieu pouvait opposer ce texte à ceux qui l'accusaient de suivre Spinoza (Amsterdam, 1632-1677), dont le panthéisme fataliste avait soulevé de violents orages : rien au monde ne pouvant être indépendant de Dieu, disait Spinoza, l'homme n'a aucune puissance et aucune liberté (panthéisme, fatalisme).

4. « Donc » : c'est en effet une conséquence ; on voit là ce qu'on appelle la preuve de l'existence de Dieu par les causes finales ; on peut les résumer ainsi : « On ne pourrait comprendre d'où viendrait dans ce tout qui n'entend pas, cette partie qui entend, l'intelligence ne pouvant pas naître d'une chose brute et insensée. » (Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. VII, § VI.)

rapports qui se trouvent entre elle et les différents êtres, et les rapports de ces divers êtres entre eux[1].

[De ce principe découlent toutes les applications particulières auxquelles Montesquieu s'arrête dans ce premier chapitre; il passe en revue : *a*) les lois relatives à Dieu; *b*) les lois du monde matériel; *c*) les lois relatives à l'être intelligent, qui, contrairement aux bêtes, a une nature incohérente, contradictoire, et qui par suite a besoin de lois pour le ramener à Dieu (lois religieuses), à lui-même (lois morales), à son prochain (lois politiques et civiles) (chap. Ier).

Avant celles-là sont les lois de la nature, différentes des lois positives, et Montesquieu, en montrant cette différence, précise son objet tout expérimental, tout scientifique (chap. II).

Il reste à terminer cette introduction philosophique en indiquant : *a*) quel est le fondement des lois positives; *b*) quelle est la classification générale qu'on en peut faire; *c*) quelles sont les conditions principales dont elles dépendent : c'est le but du chapitre III.]

Chapitre III.

Des lois positives.

Sitôt que les hommes sont en société, ils perdent le sentiment de leur faiblesse; l'égalité qui était entre eux cesse, et l'état de guerre commence[2].

Chaque société particulière vient à sentir sa force : ce qui produit un état de guerre de nation à nation. Les particuliers, dans chaque société, commencent à sentir leur force; ils cherchent à tourner en leur faveur les princi-

1. Si Montesquieu s'oppose à Spinoza et à Hobbes, il suit Samuel Clarke (1675-1729), philologue anglais et théologien; celui-ci avait combattu Hobbes et Spinoza, par des preuves d'ordre métaphysique (et non d'ordre physique et moral); dans son *Traité sur les obligations nécessaires de la religion naturelle*, Montesquieu avait pu lire cette définition du bien : « La notion du bien se résout dans l'idée *des rapports réels et immuables qui existent entre les choses en vertu de leur nature* », et dans la *Démonstration de l'Existence et des Attributs de Dieu*, chap. IX (recueil de sermons prononcés à Saint-Paul, et traduits en français par Ricotier 1721), Montesquieu avait vu le raisonnement sur les causes finales : « Il faut donc qu'il y ait une cause éternelle et intelligente, etc. »

2. Hobbes admettait un *état de nature* antérieur à l'état social, où la guerre était perpétuelle; pour en sortir, les hommes créèrent un pouvoir capable de soumettre les individus à la loi, c'est-à-dire à la volonté d'un seul. Le droit et la force, la loi et volonté d'un seul, il y a équation entre ces termes; tout pouvoir qui est fort, qui existe, est légitime. A cette logique de Hobbes, Montesquieu oppose une théorie qui est plus près, semble-t-il, de celle de Rousseau.

paux avantages de cette société, ce qui fait entre eux un état de guerre[1].

Ces deux sortes d'état de guerre font établir les lois parmi les hommes. Considérés comme habitants d'une si grande planète, qu'il est nécessaire qu'il y ait différents peuples, ils ont des lois dans le rapport que ces peuples ont entre eux : et c'est le DROIT DES GENS[2]. Considérés comme vivant dans une société qui doit être maintenue, ils ont des lois dans le rapport qu'ont ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés : et c'est le DROIT POLITIQUE. Ils en ont encore dans le rapport que tous les citoyens ont entre eux : et c'est le DROIT CIVIL[3].

Le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe, que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts.

L'objet de la guerre, c'est la victoire; celui de la victoire, la conquête; celui de la conquête, la conservation. De ce principe et du précédent doivent dériver toutes les lois qui forment le droit des gens[4].

Toutes les nations ont un droit des gens; et les Iroquois mêmes, qui mangent leurs prisonniers, en ont un[5]. Ils envoient et reçoivent des ambassades; ils connaissent des

1. Montesquieu s'éloigne ici de Rousseau. Il reconnaît, lui, deux sortes d'état de guerre : de société à société, d'homme à homme. Rousseau n'en admet qu'une sorte : la première, car si l'individu est en conflit avec d'autres individus, c'est en tant que membre d'une société. (Cf. *Morceaux choisis* de Rousseau, éd. Mornet, même collection, pp. 275 sq.)

2. Au sens moderne : *droit international* (*gens* a ici le sens du latin *gentes* = *nations*).

3. Tandis que le précédent est le droit « public », celui-ci est le droit « privé » ; l'un a rapport à l'organisation de l'Etat, aux relations des citoyens avec l'Etat, à la distribution des pouvoirs dans l'Etat; l'autre aux relations des citoyens entre eux.

4. On voit ici une explication de la méthode de Montesquieu. Voilà comment les lois du *droit des gens* dérivent de la nature des choses. Le droit des gens conforme à la raison serait celui qui obéirait au principe de justice, limité par la nécessité pour chaque Etat de pourvoir à sa conservation. En fait la raison est violée par les Etats; la guerre est la conséquence; le droit positif règle la victoire, la conquête, en vue de sauvegarder la conservation du vaincu. Montesquieu s'est élevé lui aussi contre les injustices de la guerre, mais ici il s'agit du « droit positif », non de la justice idéale.

5. Les Iroquois étaient une confédération de guerriers très belliqueux de l'Amérique du Nord; ils habitent aujourd'hui (du moins ce qui en reste, car les liqueurs fortes importées par les Européens les ont peu à peu tués ou abrutis) le Nord des Etats-Unis et le Sud du Canada. Les Français avaient eu fort à faire contre eux.

droits de la guerre et de la paix : le mal est que ce droit des gens n'est pas fondé sur les vrais principes.

Outre le droit des gens qui regarde toutes les sociétés, il y a un droit politique pour chacune. Une société ne saurait subsister sans un gouvernement. « La réunion de toutes les forces particulières, dit très bien GRAVINA, forme ce qu'on appelle l'ÉTAT POLITIQUE[1] ».

La force générale peut être placée entre les mains d'un seul, ou entre les mains de plusieurs[2]. Quelques-uns ont pensé que, la nature ayant établi le pouvoir paternel, le gouvernement d'un seul était le plus conforme à la nature[3]. Mais l'exemple du pouvoir paternel ne prouve rien. Car si le pouvoir du père a du rapport au gouvernement d'un seul, après la mort du père, le pouvoir des frères, ou après la mort des frères, celui des cousins-germains, ont du rapport au gouvernement de plusieurs. La puissance politique comprend nécessairement l'union de plusieurs familles[4].

Il vaut mieux dire que le gouvernement le plus conforme à la nature est celui dont la disposition particulière se rapporte mieux à la disposition du peuple pour lequel il est établi[5].

Les forces particulières ne peuvent se réunir sans que toutes les volontés se réunissent. « La réunion de ces volon-

1. Conservation du côté de l'extérieur, par le droit des gens; du côté de l'intérieur, par le droit politique.

Gravina (Rogliano, Calabre, 1664-1718) un des fondateurs de l'Académie des *Arcades*, professeur de droit civil, auteur, entre autres livres, du : *De ortu et progressu juris civilis* (Sur l'origine et les progrès du droit politique).

2. Première distinction générale, qui supprime l'une des trois divisions d'Aristote : démocratie, oligarchie, monarchie. Plus bas, il fera une autre distinction entre la monarchie et le despotisme.

3. Filmer (comté de Kent, 1604-1688), écrivain politique anglais, avait, dans le *Patriarcha*, soutenu qu'à la base de toute autorité politique se trouve la puissance paternelle, et que les premiers gouvernements furent toujours des monarchies. Algernon Sidney (Londres, 1617-1683) avait réfuté cette théorie dans un ouvrage républicain : *Discours sur le Gouvernement*, traduit en français par Samson en 1702.

4. Rousseau a aussi réfuté la théorie (*Contrat social*, I, 2, etc.) qui donne au droit politique non un fondement rationnel ou conventionnel mais une base physique. Le dernier argument de Montesquieu, le plus brièvement indiqué, est le plus important.

5. Cf. *Morceaux choisis* de Rousseau (même collection), p. 276 sqq. Voir plus haut, p. 213, n. 4

Principe primordial, fondamental en quelque sorte et qui donne la clé du livre de Montesquieu. La raison fournit les idées premières du droit politique; mais les applications particulières varient à l'infini, en fonction des facteurs dont l'ensemble constitue « la disposition du peuple »; de là une infinie variété de constitutions politiques.

tés, dit encore très bien GRAVINA, est ce qu'on appelle l'ÉTAT CIVIL[1] ».

La loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre ; et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette raison humaine[2].

Elles doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre[3].

Il faut qu'elles se rapportent à la nature et au principe du gouvernement qui est établi[4], ou qu'on veut établir, soit qu'elles le forment[5], comme font les lois politiques, soit qu'elles le maintiennent, comme font les lois civiles[6].

Elles doivent être relatives au physique du pays, au climat glacé, brûlant ou tempéré[7] ; à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur, au genre de vie des peuples, laboureurs, chasseurs ou pasteurs[8] ; elles doivent se rapporter au degré de liberté que la constitution peut souffrir[9] ; à la religion des habitants[10], à leurs inclinations[11], à leurs richesses[12], à leur nombre[13], à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières. Enfin, elles ont des rapports entre elles ; elles en ont avec leur origine[14], avec l'objet du législateur[15] ; avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies[16]. C'est dans toutes ces vues qu'il faut les considérer.

1. Et c'est parce que l'*état civil* est la réunion des *volontés particulières*, qu'il se détermine en fonction d'éléments plus variés et plus changeants. Ce n'est pas l'état civil qui est objet de science : c'est l'état politique ; voilà pourquoi l'étude de l'état politique prime les autres dans le livre de Montesquieu ; tout est subordonné à celui-ci, le droit des gens, le droit civil. Que de ce point de vue Montesquieu ait diminué l'importance du problème social, cela est indiscutable ; mais chaque chose à son temps.

2. C'est la conclusion du livre I^er^ qui commence ; Montesquieu va préciser son dessein. Sur l'idée, voir plus haut, p. 216.

3. Donc, le droit n'est ni tout entier dans la raison, ni tout entier dans la « disposition du peuple » ; voilà pourquoi il est essentiellement variable.

4. Voir plus haut, p. 211 — L. II-III.

5. IV-V.

6. VI-VII (VIII-X).

7. XIV-XVII.

8. XVIII.

9. XI-XIII.

10. XXIV-XXV (XV).

11. XIX.

12. XX-XXII.

13. XXIII.

14. XXVII-XXVIII ; XXX-XXXI.

15. XXIX.

16. XXVI.

* *L'Esprit des Lois* et le *Contrat social*. Après avoir lu les extraits du Livre I^er^ de l'*Esprit des Lois* et les premiers chapitres du *Contrat social* (même collection, *Morceaux choisis* de Rousseau, Paris, Didier), vous montrerez la différence du but, de la méthode, etc., des deux grands écrivains. Vous opposerez par

C'est ce que j'entreprends de faire dans cet ouvrage. J'examinerai tous ces rapports : ils forment tous ensemble ce qu'on appelle l'ESPRIT DES LOIS[1].

Je n'ai point séparé les lois *politiques* des *civiles :* car comme je ne traite point des lois, mais de l'esprit des lois, et que cet esprit consiste dans les divers rapports que les lois peuvent avoir avec diverses choses, j'ai dû moins suivre l'ordre naturel des lois que celui de ces rapports et de ces choses[2].

J'examinerai d'abord les rapports que les lois ont avec la nature et avec le principe de chaque gouvernement ; et, comme ce principe a sur les lois une suprême influence, je m'attacherai à le bien connaître; et si je puis une fois l'établir, on en verra couler les lois comme de leur source[3]. Je passerai ensuite aux autres rapports qui semblent être plus particuliers.

LIVRE II

Des Lois qui dérivent directement de la nature du gouvernement.

CHAPITRE PREMIER.

De la nature[4] des trois divers gouvernements.

Il y a trois espèces de gouvernements : le RÉPUBLICAIN, le MONARCHIQUE et le DESPOTIQUE[5]. Pour en découvrir la na-

là la méthode « inductive » qui part de l'observation des faits et en dégage les lois, à la méthode « déductive » qui pose des principes à priori et en cherche l'application théorique dans les Etats. (Cf. éd. cit. de Rousseau, Introduction, p. 52).

1. Donc, ni une compilation d'études sur les diverses constitutions, ni un examen abstrait des principes rationnels du droit; ni une histoire, ni une philosophie ; mais une science qui, étudiant les lois dans leurs rapports avec les circonstances qui les modifient, en dégage l'*esprit ;* seulement elle les étudie à la lumière des conditions idéales du droit que Montesquieu a notées dans ce chapitre.

2. D'où la complexité du sujet et par conséquent des livres : l'ordre rationnel indiqué par Montesquieu n'est pas suivi par lui, parce que son objet est moins d'établir des rapports de subordination entre les divers « droits » qu'entre les lois positives et les causes particulières qui les ont modifiées.

3. Nouvelle affirmation que le problème du droit politique passe bien avant tous les autres.

4. Voir p. 230, la différence entre la *nature* et le *principe* d'un gouvernement.

5. Classification souvent critiquée. Celle d'Aristote (*Politique*, III, v, 2 et 3), restée classique, est plus conforme à la réalité ; elle s'appuie sur le nombre des gou-

ture, il suffit de l'idée qu'en ont les hommes les moins instruits. Je suppose trois définitions, ou plutôt trois faits : l'un, que « le gouvernement *républicain* est celui où le peuple en corps, ou seulement une partie du peuple[1], a la souveraine puissance ; le *monarchique*, celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies[2]; au lieu que, dans le *despotique*, un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices. »

Voilà ce que j'appelle la nature de chaque gouvernement. Il faut voir quelles sont les lois qui suivent directement de cette nature, et qui par conséquent sont les premières lois fondamentales[3].

Chapitre II.

Du gouvernement républicain et des lois relatives à la démocratie.

Lorsque, dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie. Lorsque la souveraine puissance est entre les mains d'une partie du peuple, cela s'appelle une aristocratie.

Le peuple, dans la démocratie, est à certains égards le monarque ; à certains autres, il est le sujet[4].

vernants : gouvernement d'un seul = royauté ; de la minorité = aristocratie ; de la majorité = république.

Ces trois gouvernements sont bons quand ils usent de l'autorité en vue de l'intérêt général ; ils sont mauvais quand ils abusent de l'autorité contre l'intérêt général ; déviation de la royauté = tyrannie ; de l'aristocratie = oligarchie ; de la république = démagogie.

Montesquieu sépare le despotisme de la monarchie, pour mieux porter ses coups contre le premier. Voltaire, dans son *Commentaire sur l'Esprit des Lois* (1777), reviendra constamment sur cette idée que monarchie et despotisme « sont deux frères qui ont tant de ressemblances qu'on les prend souvent l'un pour l'autre ».

J.-Jacques Rousseau adoptera la classification d'Aristote.

1. « Une partie du peuple » ? — Alors, aurait dit Aristote, c'est une aristocratie.

2. Alors, quelle différence entre cette monarchie et certaines républiques ?

3. Aristote, *Politique*, III, VI, étudie aussi le problème : « Quels doivent être les principes des lois dans leurs rapports avec les différentes espèces de gouvernements ? »

4. « Tous doivent commander à chacun, et chacun à tous. » (Aristote, op. cit., VII, I, 8.) Rousseau dit également que dans le gouvernement démocratique « les citoyens sont souverains d'un côté et sujets de l'autre. » (*Contrat social*, III.)

Il ne peut être monarque que par ses suffrages, qui sont ses volontés. La volonté du souverain est le souverain lui-même[1]. Les lois qui établissent le droit de suffrage sont donc fondamentales dans ce gouvernement[2]. En effet, il est aussi important d'y régler comment, par qui, à qui, sur quoi les suffrages doivent être donnés, qu'il l'est dans une monarchie de savoir quel est le monarque, et de quelle manière il doit gouverner.

Libanius[3] dit « qu'à Athènes un étranger qui se mêlait dans l'assemblée du peuple était puni de mort. » C'est qu'un tel homme usurpait le droit de souveraineté.

Il est essentiel de fixer le nombre des citoyens qui doivent former les assemblées ; sans cela on pourrait ignorer si le peuple a parlé, ou seulement une partie du peuple. A Lacédémone, il fallait dix mille citoyens[4]. A Rome, née dans la petitesse pour aller à la grandeur ; à Rome, faite pour éprouver toutes les vicissitudes de la fortune ; à Rome, qui avait tantôt presque tous ses citoyens hors de ses murailles, tantôt toute l'Italie et une partie de la terre dans ses murailles, on n'avait point fixé ce nombre, et ce fut une des grandes causes de sa ruine[5].

Le peuple qui a la souveraine puissance doit faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire[6], et ce qu'il ne peut pas bien faire, il faut qu'il le fasse par ses ministres.

Ses ministres ne sont point à lui s'il ne les nomme : c'est donc une maxime fondamentale de ce gouvernement, que le peuple nomme ses ministres, c'est-à-dire ses magistrats[7].

Il a besoin, comme les monarques, et même plus qu'eux,

1. Même idée et dans Aristote et dans Jean-Jacques.

2. Les républiques de l'antiquité l'avaient bien vu.

3. « *Déclamations* 17 et 18. » (M.).

Libanius (314-390, sophiste grec qui jouit d'une grande faveur auprès de Julien l'Apostat) donne une autre raison : « C'était pour que les secrets de la République ne fussent pas divulgués ». En fait, les assemblées furent très mêlées, car il était difficile de sauvegarder toujours ce principe.

4. Aucune précision dans cette statistique. Plutarque dit que sous Lycurgue il y avait 9,000 citoyens à Sparte ; il n'y a jamais eu 5,000 citoyens dans la grande assemblée de Sparte.

5. « Voyez les *Considérations,* etc., chap. IX. » (M.).

6. C.-à-d. les élections des magistrats et le vote des lois.

7. Il n'y a donc pas dans la république, telle que la conçoit Montesquieu d'après les républiques antiques, de système représentatif : comment des républiques beaucoup plus étendues pouvaient-elles avoir des ministres élus par le peuple ? Le peuple n'abdique pas sa souveraineté, comme le pense aussi Rousseau, parce que ses représentants élus nomment des ministres responsables devant eux.

d'être conduit par un conseil ou sénat. Mais, pour qu'il y[1] ait confiance, il faut qu'il en élise les membres, soit qu'il les choisisse lui-même, comme à Athènes; ou par quelque magistrat qu'il a établi pour les élire, comme cela se pratiquait à Rome dans quelques occasions[2].

Le peuple est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité[3]. Il n'a à se déterminer que par des choses qu'il ne peut ignorer, et des faits qui tombent sous les sens. Il sait très bien qu'un homme a été souvent à la guerre, qu'il y a eu tels ou tels succès : il est donc très capable d'élire un général. Il sait qu'un juge est assidu, que beaucoup de gens se retirent de son tribunal contents de lui, qu'on ne l'a pas convaincu de corruption : en voilà assez pour qu'il élise un préteur. Il a été frappé de la magnificence et de la richesse d'un citoyen : cela suffit pour qu'il puisse choisir un édile[4]. Toutes ces choses sont des faits dont il s'instruit mieux dans la place publique qu'un monarque dans son palais. Mais saura-t-il conduire une affaire, connaître les lieux, les occasions, les moments, en profiter? Non, il ne le saura pas.

Si l'on pouvait douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite, il n'y aurait qu'à jeter les yeux sur cette suite continuelle de choix étonnants que firent les Athéniens et les Romains : ce qu'on n'attribuera pas sans doute au hasard[5].

On sait qu'à Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvait se résoudre

1. *Y = en lui.* Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 67.

2. Les censeurs (Cf. p. 162) dressent tous les cinq ans la liste des sénateurs qui comprend : 1° les anciens membres, maintenus après vérification de leurs titres ; 2° les nouveaux, choisis pour remplacer ceux qui sont morts ou qu'on a omis à dessein ; les nouveaux sont pris parmi les anciens magistrats jusques et y compris les questeurs ; en fait ils sont donc *élus* par le peuple. Notez qu'Aristote juge le sénat comme une institution très démocratique.

3. Aristote (op. cit. III, VI, 7) est plus réservé quand il note que « la masse sent toujours les choses avec une intelligence suffisante », mais Machiavel (*Discours sur Tite-Live*, I, XVIII) met pour le choix des magistrats le peuple infiniment au-dessus du prince, car « le peuple ne se trompe jamais, etc. ».

4. Le peuple romain élit ses consuls, à la fois chefs militaires (généraux), civils, juges, etc. ; les préteurs, chargés spécialement de la juridiction civile (détachée des pouvoirs consulaires) ; les édiles qui non seulement s'occupent des jeux, mais des approvisionnements, de juridiction, etc. Montesquieu simplifie.

5. C'est voir l'histoire ancienne à travers Plutarque, Tite-Live, et comme Corneille. Le peuple athénien fut dur pour ses grands hommes, et, pas plus que ceux du peuple romain, ses choix ne furent pas toujours admirables.

à les élire[1] ; et quoique à Athènes on pût, par la loi d'Aristide, tirer les magistrats de toutes les classes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas peuple demandât celles[2] qui pouvaient intéresser son salut ou sa gloire[3].

Comme la plupart des citoyens, qui ont assez de suffisance[4] pour élire, n'en ont pas assez pour être élus ; de même le peuple, qui a assez de capacité pour se faire rendre compte de la gestion des autres, n'est pas propre à gérer par lui-même.

Il faut que les affaires aillent, et qu'elles aillent un certain mouvement[5] qui ne soit ni trop lent ni trop vite[6]. Mais le peuple a toujours trop d'action ou trop peu. Quelquefois avec cent mille bras il renverse tout ; quelquefois avec cent mille pieds il ne va que comme les insectes.

Dans l'État populaire on divise le peuple en certaines classes. C'est dans la manière de faire cette division que les grands législateurs se sont signalés ; et c'est de là qu'ont toujours dépendu la durée de la démocratie et sa prospérité[7].

Servius Tullius suivit, dans la composition de ses classes[8], l'esprit de l'aristocratie. Nous voyons, dans Tite-Live[9] et dans Denys d'Halicarnasse[10], comment il mit le droit de suffrage entre les mains des principaux citoyens. Il avait divisé le peuple de Rome en cent quatre-vingt-treize centuries, qui formaient six classes. Et mettant les riches, mais en plus petit nombre, dans les premières centuries, les moins riches, mais en plus grand nombre, dans les suivantes, il jeta toute la foule des indigents dans la dernière : et chaque centurie n'ayant qu'une voix[11], c'étaient les moyens et les richesses qui donnaient le suffrage plutôt que les personnes[12].

1. Cf. les *Considérations*, p. 161. En fait, quand les plébéiens purent faire arriver les leurs, ils le firent.

2. *Celles = les charges.*

3. « Pages 691 et 692, éd. de Wechelius de l'an 1596. » (M.) (*République des Athéniens*, I, III.)

Wechel, imprimerie établie à Francfort après avoir été fondée à Paris.

4. *Suffisance = capacité politique.*

5. Verbe intransitif suivi d'un complément direct qui qualifie l'action marquée par le verbe. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 85.

6. *Vite* est adjectif.

7. Cela est très vrai des grands législateurs de l'antiquité. Aristote fait les mêmes remarques. Il s'agit de « liberté », non d'« égalité » dans les démocraties antiques.

8. Cf. plus haut p. 164.

9. « L. I. » (M.) (chap. XLIII).

10. « L. IV, art. XV et suiv. » (M.).

11. « Voyez dans les *Considérations*, etc., comment cet esprit de Servius Tullius se conserva dans la république. » (M.).

12. Mais alors c'était une constitution moins aristocratique que l'ancienne, qui divisait la nation en deux parties : la classe sacerdotale des patriciens, la

Solon divisa le peuple d'Athènes en quatre classes. Conduit par l'esprit de la démocratie, il ne les fit pas pour fixer ceux qui devaient élire, mais ceux qui pouvaient être élus; et, laissant à chaque citoyen le droit d'élection, il voulut[1] que dans chacune de ces quatre classes on pût élire des juges; mais que ce ne fût que dans les trois premières, où étaient les citoyens aisés, qu'on pût prendre les magistrats[2].

Comme la division de ceux qui ont droit de suffrage est, dans la république, une loi fondamentale, la manière de le donner est une autre loi fondamentale.

Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie; le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie[3].

Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable[4] de servir sa patrie.

Mais, comme il est défectueux par lui-même, c'est à le régler et à le corriger que les grands législateurs se sont surpassés.

Solon établit à Athènes que l'on nommerait par choix à tous les emplois militaires, et que les sénateurs et les juges seraient élus par le sort[5].

Il voulut que l'on donnât par choix les magistratures

classe plébéienne ; désormais, la richesse entre en ligne de compte ; la barrière sera d'ailleurs plus facile à renverser.

1. « Denys d'Halicarnasse, *Eloge d'Isocrate,* p. 97, t. II, éd. de Wechelius. Pollux, L. VIII, chap. x, art. 130. » (M.).

Voltaire dit que cela n'est pas dans Denys, et cette fois il a raison. (*Dictionnaire Phil.,* art. *Esprit des Lois.*)

2. Solon avait en effet établi quatre classes d'après la fortune, la quatrième renfermant ceux qui n'avaient rien ou presque rien ; ceux-ci, ne payant pas d'impôts, ne devaient pas exercer de charges publiques.

3. Cette phrase est traduite d'Aristote (*Politique,* IV, VII) : au 18e siècle, cette théorie fut en faveur, et Rousseau la reprit dans le *Contrat social,* IV, 3. En réalité, ce n'était pas un procédé démocratique, mais un procédé religieux à l'origine, que celui du tirage au sort : les dieux désignaient ainsi l'élu. Le procédé a été dénoncé même quand il passait pour démocratique; Socrate trouve qu'il est fou de ne tirer au sort ni un architecte, ni un flûtiste, et de faire décider par une fève quels seront les directeurs d'une république (XÉNOPHON, *Mémorables,* I, II), et Platon critique le procédé dans *les Lois* (L. VI).

4. Raisonnable? Cela dépend.

5. Les emplois militaires, c.-à-d. de stratèges ; les sénateurs sont les membres des Cinq-Cents ; les juges sont les héliastes dont Aristophane s'est tant moqué ; tous les ans on tire au sort 6,000 citoyens, dont la réunion forme l'héliée ; 5,000 sont répartis en 10 sections de 500 membres, et le matin de chaque procès on tire au sort une de ces sections quant à l'Aréopage, c'est un tribunal aristocratique mais composé d'anciens archontes, c.-à-d. de magistrats qui ont été tirés au sort.

civiles qui exigeraient une grande dépense, et que les autres fussent données par le sort[1].

Mais, pour corriger le sort, il régla qu'on ne pourrait élire que dans le nombre de ceux qui se présenteraient; que celui qui aurait été élu serait examiné par des juges[2], et que chacun pourrait l'accuser d'en être indigne[3]; cela tenait en même temps du sort et du choix. Quand on avait fini le temps de sa magistrature, il fallait essuyer un autre jugement sur la manière dont on s'était comporté[4]. Les gens sans capacité devaient avoir bien de la répugnance à donner leur nom pour être tirés au sort[5].

La loi qui fixe la manière de donner les billets de suffrage[6] est encore une loi fondamentale dans la démocratie. C'est une grande question, si les suffrages doivent être publics ou secrets. Cicéron[7] écrit que les lois[8] qui les rendirent secrets dans les derniers temps de la république romaine furent une des grandes causes de sa chute. Comme ceci se pratique diversement dans différentes républiques, voici, je crois, ce qu'il en faut penser.

Sans doute que, lorsque le peuple donne ses suffrages, ils doivent être publics ; et ceci doit être regardé comme une loi fondamentale de la démocratie[9]. Il faut que le petit peu-

1. Inexact, car pour être archonte il fallait avoir de la fortune. La vérité est qu'après Solon le sort ne parut pas suffisant, et qu'il y eut des magistrats, les stratèges, directement élus par le peuple, ce qui était bien plus démocratique.

2. « Voyez l'oraison de Démosthène *de falsa legatione* (de la fausse ambassade) et l'*Oraison contre Timarque.* » (M.).

3. « On tirait même pour chaque place deux billets : l'un, qui donnait la place ; l'autre, qui nommait celui qui devait succéder en cas que le premier fût rejeté. » (M.).

4. Il y a en somme une triple épreuve : l'*examen* avant l'entrée en fonctions (*dokimasia*), examen qui porte non sur les aptitudes professionnelles, mais sur certaines conditions fixées par la loi ; le *vote de confiance*, pendant les fonctions (*Epicheirotonia*) ; la *reddition de comptes* (*Logoi, Euthunai*) devant les 10 auditeurs des comptes, avocats, redresseurs-vérificateurs, au sortir de la charge.

5. On reste sceptique devant cette affirmation...

6. Les bulletins de vote.

7. « L. I et III des *Lois* ». (M.).

8. « Elles s'appelaient *lois tabulaires.* On donnait à chaque citoyen deux tables : la première, marquée d'un A, pour dire *antiquo* (je rejette) ; l'autre d'un V et d'un R, *uti rogas* (comme tu proposes = je suis de cet avis). » (M.).

9. Eh ! non ! Il faudrait que tous les électeurs fussent des héros ! Sans doute, une fois le vote rendu secret, les intrigants purent à Rome acheter beaucoup de suffrages ; mais la corruption électorale avait toujours sévi à Rome, et on ne se gênait pas pour trafiquer ouvertement des votes, avant cette mesure. Il faut distinguer : pour l'électeur, plus le vote est secret; plus cela est démocratique, pour l'élu, membre d'une assemblée, plus son vote est public, plus cela est démocratique.

Montesquieu dit en note : « A

ple soit éclairé par les principaux, et contenu par la gravité de certains personnages. Ainsi, dans la république romaine, en rendant les suffrages secrets, on détruisit tout : il ne fut plus possible d'éclairer une populace qui se perdait. Mais lorsque, dans une aristocratie, le corps des nobles donne les suffrages[1], ou dans une démocratie le sénat[2], comme il n'est là question que de prévenir les brigues, les suffrages ne sauraient être trop secrets.

La brigue est dangereuse dans un sénat ; elle est dangereuse dans un corps de nobles : elle ne l'est pas dans le peuple, dont la nature est d'agir par passion[3]. Dans les États où il n'a point de part au gouvernement, il s'échauffera pour un acteur comme il aurait fait pour les affaires. Le malheur d'une république, c'est lorsqu'il n'y a plus de brigues[4] ; et cela arrive lorsqu'on a corrompu le peuple à prix d'argent : il devient de sang-froid, il s'affectionne à l'argent ; mais il ne s'affectionne plus aux affaires : sans souci du gouvernement et de ce qu'on y propose, il attend tranquillement son salaire[5].

C'est encore une loi fondamentale de la démocratie que le peuple seul fasse des lois[6]. Il y a pourtant mille occasions où il est nécessaire que le sénat puisse statuer ; il est même souvent à propos d'essayer une loi avant de l'établir. La constitution de Rome et celle d'Athènes étaient très sages. Les arrêts du sénat avaient force de loi pendant un an[7] : ils ne devenaient perpétuels que par la volonté du peuple.

Athènes, on levait les mains ». — Cette publicité ne détruisait-elle pas au contraire toute indépendance ? Montesquieu suit de trop près l'opinion de Ciceron.

1. « Comme à Venise. » (M.).

2. « Les Trente Tyrans d'Athènes voulurent que les suffrages des Aréopagites fussent publics, pour les diriger à leur fantaisie. Lysias, *Oratio contra Agoratum* (*Discours contre Agoratos*. Cap. VIII.) » (M.).

3. Alors, la « brigue » consistera à se servir de ces passions malhonnêtement.

4. Il manque ici quelque chose : les brigues n'ont jamais été aussi nombreuses et aussi violentes qu'au moment où la république romaine était corrompue au plus haut point ; ces brigues étaient « dangereuses », mortelles même pour la liberté. Montesquieu doit songer aux compétitions nombreuses, acharnées sans doute, mais ne mettant pas en œuvre les moyens honteux, argent, etc.

5. C'est à la décadence des Romains que Montesquieu songe visiblement.

6. Encore une fois, Montesquieu ne croit pas que le système représentatif convienne à la démocratie. (Cf., p. 223, n. 7.) Toujours l'influence de l'antiquité.

7. « Voyez Denys d'Halicarnasse, L. IV et IX. » (M.).

Il est très vrai qu'une loi n'est définitive que lorsqu'elle a été rendue, suivant la formule, « par l'autorité du sénat et par l'ordre du peuple ». Mais il suffit de l'opposition du peuple ou même de l'*intercession* du magistrat, pour annuler une résolution du Sénat. De même à

[Les trois derniers chapitres (III, IV, V), étudient les lois relatives à la nature de l'aristocratie, à la nature du gouvernement monarchique, à la nature de l'Etat despotique.

« Dans l'aristocratie, la souveraine puissance est entre les mains d'un certain nombre de personnes », de là un certain nombre de lois, résultant de cette définition même, lois variables suivant la perfection même du gouvernement aristocratique, le meilleur étant celui qui se rapproche le plus du gouvernement démocratique.

« Les pouvoirs intermédiaires, subordonnés et dépendants, constituent la nature du gouvernement monarchique, c'est-à-dire de celui où un seul gouverne par des lois fondamentales. » Pas de monarchie sans lois fondamentales, fixant, pour les soustraire « à la volonté momentanée et capricieuse d'un seul », « les prérogatives des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes » ; sans ces lois, vous « avez un Etat populaire ou un Etat despotique. » Montesquieu insiste sur cette idée qu'il a faite sienne : « Point de monarque, point de noblesse ; point de noblesse, point de monarque. Mais on a un despote ».

Le despotisme créant des princes « naturellement paresseux, ignorants, voluptueux », une loi fondamentale de ce gouvernement est « l'établissement d'un visir » ; cette institution permet au despote de se livrer « aux passions les plus brutales » et de suivre ses « caprices les plus stupides. »]

LIVRE III

Des Principes des Trois Gouvernements.

Chapitre Premier.

Différence de la nature du gouvernement et de son principe[1].

Après avoir examiné quelles sont les lois relatives à la nature de chaque gouvernement, il faut voir celles qui le sont à son principe.

Athènes, si le Conseil des Cinq-Cents contrôle tous les actes de l'assemblée, si une proposition ne peut être soumise au peuple que sous la forme d'un avis préalable dont le texte est arrêté par le Conseil, en fait l'assemblée échappe plus tard à ce contrôle. Le texte de Denys ne prouve pas que le peuple ne fût pas souverain. Il est juste d'ajouter que, malgré l'absence de droits définis, le sénat Romain et par sa compétence et par la tradition garde le privilège de l'*auctoritas* et un droit de surveillance et de tutelle, presque sans bornes.

1. Quoi qu'en dise Helvétius qui aurait voulu donner pour titre à ce livre : « Conséquences de la nature des trois gouvernements », la distinction entre la nature et le principe du gouvernement est heureuse, et apporte une réelle clarté en ces matières. « Cette différence est bien importante, déclare Montesquieu en note, et j'en tirerai bien des conséquences : elle est la clé d'une infinité de lois ».

Il y a cette différence entre la nature du gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel ; et son principe, ce qui le fait agir. L'une est sa structure particulière, et l'autre les passions humaines qui le font mouvoir.

Or, les lois ne doivent pas être moins relatives au principe de chaque gouvernement qu'à sa nature. Il faut donc chercher quel est ce principe. C'est ce que je vais faire dans ce livre-ci.

Chapitre II.

Du principe des divers gouvernements.

J'ai dit que la nature du gouvernement républicain est que le peuple en corps, ou de certaines familles, y aient la souveraine puissance ; celle du gouvernement monarchique, que le prince y ait la souveraine puissance, mais qu'il l'exerce selon des lois établies ; celle du gouvernement despotique, qu'un seul y gouverne selon ses volontés et ses caprices. Il ne m'en faut pas davantage pour trouver leurs trois principes ; ils en dérivent naturellement. Je commencerai par le gouvernement républicain, et je parlerai d'abord du démocratique.

Chapitre III.

Du principe de la démocratie.

Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintiennent ou se soutiennent. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. Mais, dans un Etat populaire, il faut un ressort de plus, qui est la *vertu*[1].

Ce que je dis est confirmé par le corps entier de l'histoire, et est très conforme à la nature des choses. Car il est clair

1. Voir plus haut, p. 215. On évitera sur le mot *vertu* un contre-sens grave, et on n'adressera pas à Montesquieu les mêmes reproches que Voltaire. (Cf. plus bas, chapitre IX.) Aristote (*Politique*, III, 2) distinguait nettement la « vertu de l'honnête homme » et la « vertu du citoyen ». Bien entendu, celle-ci ne peut pas aller sans celle-là, surtout dans la république où le citoyen est moins contenu par les lois ; mais elles se superposent sans se confondre.

que, dans une monarchie, où celui qui fait exécuter les lois se juge au-dessus des lois[1], on a besoin de moins de vertu que dans un gouvernement populaire, où celui qui fait exécuter les lois sent qu'il y est soumis lui-même, et qu'il en portera le poids[2].

Il est clair encore que le monarque qui, par mauvais conseil ou par négligence, cesse de faire exécuter les lois, peut aisément réparer le mal : il n'a qu'à changer de conseil ou se corriger de cette négligence même. Mais lorsque dans un gouvernement populaire les lois ont cessé d'être exécutées, comme cela ne peut venir que de la corruption de la république, l'Etat est déjà perdu.

Ce fut un assez beau spectacle, dans le siècle passé, de voir les efforts impuissants des Anglais pour établir parmi eux la démocratie. Comme ceux qui avaient part aux affaires n'avaient point de vertu, que leur ambition était irritée par le succès de celui qui avait le plus osé[3], que l'esprit d'une faction n'était réprimé que par l'esprit d'une autre, le gouvernement changeait sans cesse : le peuple, étonné, cherchait la démocratie, et ne la trouvait nulle part. Enfin, après bien des mouvements, des chocs et des secousses, il fallu se reposer dans le gouvernement même qu'on avait proscrit[4].

Quand Sylla voulut rendre à Rome la liberté, elle ne put plus la recevoir[5] : elle n'avait plus qu'un faible reste de vertu; et, comme elle en eut toujours moins, au lieu de se réveiller après César, Tibère, Caïus, Claude, Néron, Domitien, elle fut toujours plus esclave; tous les coups portèrent sur les tyrans, aucun sur la tyrannie[6].

1. C'est ici que Voltaire aurait eu beau jeu à redire : « Je ne sais quels sont les Etats que l'auteur appelle *monarchiques*, et quels sont les *despotiques*. J'ai bien peur qu'on ne confonde trop souvent les uns avec les autres ». (*Commentaire* cité, XI.)

2. C'est l'opinion de Rousseau, *Contrat social*, III, IV.

« Quand Montesquieu plaçait le principal ressort du gouvernement républicain dans la vertu, il ne voulait pas dire que l'observation des principes du décalogue fût inutile aux monarchies; il laissait entendre que, dans un gouvernement où chacun détient une part de l'autorité collective, il est nécessaire que chacun ait aussi quelques-unes des vertus spéciales d'un chef responsable. » (A. CROISET, dans l'*Education de la Démocratie*, Alcan).

3. Cromwell (M.).

4. Oui, mais en le transformant en une véritable démocratie; car y a-t-il une différence essentielle entre le *self-government* des Anglais et ce que Montesquieu appelle une république?

5. Cf. pp. 103 sq. On verra comment Sylla voulait rendre Rome à la liberté : en restituant le Sénat et les nobles dans leur ancienne domination.

6. Sur les douze premiers Césars, trois seulement moururent

Les politiques grecs, qui vivaient dans le gouvernement populaire, ne reconnaissaient d'autre force qui pût le soutenir que celle de la vertu[1]. Ceux d'aujourd'hui ne nous parlent que de manufactures, de commerce, de finances, de richesses, et de luxe même[2].

Lorsque cette vertu cesse, l'ambition entre dans les cœurs qui peuvent la recevoir, et l'avarice entre dans tous. Les désirs changent d'objets : ce qu'on aimait, on ne l'aime plus ; on était libre avec les lois, on veut être libre contre elles; chaque citoyen est comme un esclave échappé de la maison de son maître ; ce qui était maxime, on l'appelle rigueur ; ce qui était règle, on l'appelle gêne ; ce qui était attention, on l'appelle crainte. C'est la frugalité qui y est l'avarice, et non pas le désir d'avoir. Autrefois le bien des particuliers faisait le trésor public ; mais pour lors le trésor public devient le patrimoine des particuliers. La république est une dépouille, et sa force n'est plus que le pouvoir de quelques citoyens et la licence de tous[3].

Athènes eut dans son sein les mêmes forces pendant qu'elle domina avec tant de gloire, et pendant qu'elle servit avec tant de honte. Elle avait vingt mille citoyens[4] lorsqu'elle défendit les Grecs contre les Perses, qu'elle disputa l'empire à Lacédémone, et qu'elle attaqua la Sicile. Elle en avait vingt mille lorsque Démétrius de Phalère les dénombra[5], comme dans un marché l'on compte les esclaves. Quand Philippe osa dominer dans la Grèce, quand il parut aux portes d'Athènes[6], elle n'avait encore perdu que le

de mort naturelle (Auguste, Vespasien, Titus), cf. p. 188, n. 2. Mais Montesquieu a fort bien noté dans les *Considérations* (chap. xv) que le peuple adorait les Césars criminels à cause de leurs vices.

1. Rousseau a repris la même idée presque dans les mêmes termes dans son *Discours sur les Sciences et les Arts*. Cf. *Morceaux choisis de J.-J. Rousseau*, p. 66 (même collection).

2. Platon, dans le *Gorgias*, reproche aux politiques de son temps et à leurs prédécesseurs d'avoir songé à agrandir la république, sans voir qu'il n'y avait rien de durable qui ne fût étayé par la justice et la tempérance. Montesquieu songe a Law dans cette diatribe contre les modernes : le développement du commerce et de l'industrie était à son début, et il devait amener le culte d'un certain nombre de *vertus* non méprisables.

3. Montesquieu pense encore et sans cesse à la corruption de la république romaine, et tout cela est nourri des déclamations de Salluste (*Jugurtha, Catilina*).

4. « Plutarque, *Sur Périclès;* Platon, *Sur Critias.* » (M.).

5. « Il s'y trouva 21,000 citoyens, 10,000 étrangers, 400,000 esclaves. Voyez *Athénée*, L. VI ». (M.).

Sur le passage, cf. p. 141, n. 1.

6. « Elle avait 20,000 citoyens. Voyez Démosthène, *Contre Aristogiton.*» (M.). I, 51.

temps. On peut voir, dans Démosthène, quelle peine il fallut pour la réveiller : on y craignait Philippe, non pas comme l'ennemi de la liberté, mais des plaisirs[1]. Cette ville, qui avait résisté à tant de défaites, qu'on avait vue renaître après ses destructions, fut vaincue à Chéronée, et le fut pour toujours[2]. Qu'importe que Philippe renvoie tous les prisonniers ? il ne renvoie pas des hommes. Il était toujours aussi aisé de triompher des forces d'Athènes qu'il était difficile de triompher de sa vertu.

Comment Carthage aurait-elle pu se soutenir ? Lorsque Annibal, devenu préteur, voulut empêcher les magistrats de piller la république, n'allèrent-ils pas l'accuser devant les Romains[3] ? Malheureux, qui voulaient être citoyens sans qu'il y eût de cité, et tenir leurs richesses de la main de leurs destructeurs ! Bientôt Rome leur demanda pour otages trois cents de leurs principaux citoyens ; elle se fit livrer les armes et les vaisseaux, et ensuite leur déclara la guerre. Par les choses que fit le désespoir dans Carthage désarmée[4], on peut juger de ce qu'elle aurait pu faire avec sa vertu lorsqu'elle avait ses forces.

[Le gouvernement aristocratique ayant « par lui-même une certaine force que la démocratie n'a pas », il lui faut de la vertu comme dans le gouvernement populaire, mais « il est vrai qu'elle n'y est pas si absolument requise ». « La modération est l'âme de ce gouvernement ». (Chap. IV.).

Le principe du gouvernement monarchique n'est pas la vertu : « les lois y tiennent la place de toutes ces vertus dont on n'a aucun besoin; l'Etat vous en dispense » (chap. V); la monarchie a un autre ressort : « l'honneur » (chap. VI), dont « la nature est de demander des préférences et des distinctions » (chap. VII).

L'honneur n'est pas le principe du gouvernement despotique; « les

1. « Ils avaient fait une loi pour punir de mort celui qui proposerait de convertir aux usages de la guerre l'argent destiné pour les théâtres. » (M.).

2. Philippe de Macédoine marchait contre les Béotiens; à la voix de Démosthène, les Athéniens vinrent à leur secours (les Spartiates, toujours égoïstes, restèrent chez eux). Les alliés furent écrasés à Chéronée (339). C'est en prononçant l'oraison funèbre des guerriers tombés sur ce champ de bataille, que Démosthène trouva des paroles sublimes et restées justement célèbres.

3. Après Zama (202), Annibal avait tenté des réformes dans le sens démocratique, et notamment le rétablissement des finances; quoiqu'il ne réussît pas complètement, cette réorganisation inquiéta les Romains qui réclamèrent son extradition (195). Annibal mourut en 183. En 146. Carthage redevenait prospère, Sur la façon perfide dont les Romains agirent envers les Carthaginois, cf. p. 146, n. 3.

4. « Cette guerre dura trois ans ». (M.).

hommes y étant tous égaux, on n'y peut se préférer aux autres; les hommes y étant tous esclaves, on n'y peut se préférer à rien ; » (chap. VIII) — le principe du despotisme c'est la « crainte », qui doit « y éteindre tous les courages » et « jusqu'au moindre sentiment d'ambition » (chap. IX). — La puissance du despotisme n'étant bornée par rien, l'obéissance n'y est pas la même que dans les Etats monarchiques et modérés, où la puissance est bornée par l'honneur (chap. X). — Le livre se termine ainsi :]

Chapitre XI.

Réflexions sur tout ceci.

Tels sont les principes des trois gouvernements : ce qui ne signifie pas que, dans une certaine république, on soit vertueux, mais qu'on devrait l'être. Cela ne prouve pas non plus que, dans une certaine monarchie, on ait de l'honneur, et que, dans un état despotique particulier, on ait de la crainte, mais qu'il faudrait en avoir : sans quoi le gouvernement sera imparfait.

LIVRE IV

Les Lois de l'Education doivent être relatives aux principes du gouvernement.

Chapitre Premier.

Des lois de l'éducation.

Les lois de l'éducation sont les premières que nous recevons. Et comme elles nous préparent à être citoyens, chaque famille particulière doit être gouvernée sur le plan de la grande famille qui les comprend toutes.

Si le peuple en général a un principe, les parties qui le composent, c'est-à-dire les familles, l'auront aussi. Les lois de l'éducation seront donc différentes dans chaque espèce de gouvernement : dans les monarchies, elles auront pour objet l'honneur ; dans les républiques, la vertu ; dans le despotisme, la crainte.

[Dans une monarchie, l'éducation scolaire n'a presque aucun rapport avec l'état social ; la vraie éducation commence lorsqu'on entre dans le monde. « Là est l'école de ce qu'on appelle *honneur* ». Elle apprend trois

choses : « qu'il faut mettre dans les vertus une certaine noblesse ; dans les mœurs, une certaine franchise (non celle qui a « la vérité et la simplicité pour objet », bonne pour le peuple, mais celle qui fait paraître « hardi et libre »), « une certaine politesse » ; suit un spirituel portrait de la cour, et quelques considérations sur les règles suprêmes de l'honneur auxquelles l'éducation est obligée de se conformer (chap. II).

Dans le gouvernement despotique « l'éducation est en quelque façon nulle » : ignorance et servilité, voilà son but (chap. III).]

Chapitre IV.

Différence des effets de l'éducation chez les anciens et parmi nous.

La plupart des peuples anciens vivaient dans des gouvernements qui ont la vertu pour principe ; et, lorsqu'elle y était dans sa force, on y faisait des choses que nous ne voyons plus aujourd'hui, et qui étonnent nos petites âmes[1]. Leur éducation avait un autre avantage sur la nôtre : elle n'était jamais démentie. Épaminondas, la dernière année de sa vie, disait, écoutait, voyait, faisait les mêmes choses que dans l'âge où il avait commencé d'être instruit[2].

Aujourd'hui, nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières. Cela vient, en quelque partie, du contraste qu'il y a parmi nous entre les engagements de la religion et ceux du monde : chose que les anciens ne connaissaient pas[3].

1. Voilà le Montesquieu admirateur respectueux et *Cornélien* de l'antiquité. Il faut suivre cet enthousiasme pour les Grecs de Plutarque et les Romains de Tite-Live, d'un bout à l'autre du siècle, à travers Rousseau, jusqu'à la Constituante et à la Convention.

2. Cette idée que l'éducation idéale continue toute la vie et sans interruption, de l'enfance à la vieillesse, on la trouvera dans Platon, *Les Lois*, L. I.

Epaminondas, organisateur de l'armée thébaine et créateur d'une tactique nouvelle (411-362) avait rejeté les Spartiates dans la Laconie ; les batailles de Leuctres (371) et de Mantinée (362) avaient donné à Thèbes une suprématie qu'elle perdit à la mort de ce grand général et grand homme politique.

3. Montesquieu et ses contemporains sont revenus souvent sur les problèmes de l'éducation. Voltaire dans son *Commentaire* dit qu'il y a une « antipathie invincible » entre « les dogmes reçus dans l'enfance et les notions que le monde communique », et explique pourquoi les Grecs et les Romains « ne purent connaître cette antipathie. (XV).

Engagements = exhortations »

Chapitre V.

De l'éducation dans le gouvernement républicain.

C'est dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation[1]. La crainte des gouvernements despotiques naît d'elle-même parmi les menaces et les châtiments ; l'honneur des monarchies est favorisé par les passions, et les favorise à son tour ; mais la vertu politique est un renoncement à soi-même, qui est toujours une chose très pénible[2].

On peut définir cette vertu, l'amour des lois et de la patrie. Cet amour, demandant une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre, donne toutes les vertus particulières : elles ne sont que cette préférence[3].

Cet amour est singulièrement[4] affecté aux démocraties. Dans elles seules, le gouvernement est confié à chaque citoyen. Or, le gouvernement est comme toutes les choses du monde : pour le conserver, il faut l'aimer.

On n'a jamais ouï dire que les rois n'aimassent pas la monarchie, et que les despotes haïssent le despotisme.

Tout dépend donc d'établir dans la république cet amour ; et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive. Mais, pour que les enfants puissent l'avoir, il y a un moyen sûr, c'est que les pères l'aient eux-mêmes.

On est ordinairement le maître de donner à ses enfants ses connaissances : on l'est encore plus de leur donner ses passions[5].

Si cela n'arrive pas, c'est que ce qui a été fait dans la maison paternelle est détruit par les impressions du dehors.

Ce n'est point le peuple naissant[6] qui dégénère ; il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus.

1. Cette vérité est proclamée sans cesse par les hommes de 89 et de 93.

2. Surtout (ce que Montesquieu n'ajoute pas, car il étudie le fonctionnement même des gouvernements) quand le citoyen est sacrifié à la république comme dans les démocraties anciennes.

3. L'amour, dit Montesquieu, et non le simple respect, la simple obéissance *passive*. C'est une obéissance *active* à la loi, expression de la volonté générale, que réclame une démocratie : c'est une des formes du sentiment de la solidarité.

4. D'une manière *singulière*, non pas *extraordinaire*, mais *unique*.

5. Avec quelle tranquillité, Montesquieu affirme la toute-puissance de l'éducation familiale ! Il a raison cependant, surtout quand on voit la restriction qui suit, mais il n'a raison que d'une façon générale.

6. C.-à-d. la jeunesse.

*Que pensez-vous des idées

[A ce propos, Montesquieu passe en revue « quelques institutions des Grecs », institutions « singulières » destinées à rendre les citoyens vertueux; il fait un tableau de l'éducation à Sparte dans l'antiquité, puis rapproche de Lycurgue William Penn en Pensylvanie et les jésuites au Paraguay dans les temps modernes (chap. VI); il précise alors les cas où ces « institutions singulières peuvent être bonnes » (chap. VII), et explique « un paradoxe des Anciens par rapport aux mœurs » (chap. VIII) : ce « paradoxe » est tout simplement l'opinion qu'ils avaient « touchant la puissance de la musique sur les mœurs », et, par suite, sur l'éducation.]

LIVRE V

Que les Lois que le Législateur donne doivent être relatives au principe du Gouvernement[1].

Chapitre Premier.

Idée de ce Livre.

Nous venons de voir que les lois de l'éducation doivent êtres relatives au principe de chaque gouvernement. Celles que le législateur donne à toute la société sont de même. Ce rapport des lois avec ce principe tend tous les ressorts du gouvernement, et ce principe en reçoit à son tour une nouvelle force. C'est ainsi que, dans les mouvements physiques, l'action est toujours suivie d'une réaction[2].

Nous allons examiner ce rapport dans chaque gouvernement; et nous commencerons par l'état républicain, qui a la vertu pour principe.

Chapitre II.

Ce que c'est que la vertu dans l'État politique[3].

La vertu, dans une république, est une chose très simple : c'est l'amour de la république[4]; c'est un sentiment, et

de Montesquieu sur l'éducation dans la démocratie? (Cf. le sujet proposé p. 254).

1. Même objet que dans le L. VI de la *Politique* d'Aristote.

2. C'est bien action et réaction, puisque : *a*) le principe du gouvernement agit sur les lois du législateur; *b*) les lois du législateur agissent sur le principe du gouvernement.

3. État politique = association d'hommes égaux formant une cité, une « *polis* »; sens étymologique, du grec : *politeia*.

4. Non pas seulement de la patrie, mais du gouvernement et, si l'on objecte qu'une monar-

non une suite de connaissances ; le dernier homme de l'Etat peut avoir ce sentiment, comme le premier. Quand le peuple a une fois de bonnes maximes, il s'y tient plus longtemps que ce que l'on appelle les honnêtes gens. Il est rare que la corruption commence par lui. Souvent il a tiré de la médiocrité de ses lumières un attachement plus fort pour ce qui est établi[1].

L'amour de la patrie conduit à la bonté des mœurs, et la bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie[2]. Moins nous pouvons satisfaire nos passions particulières, plus nous nous livrons aux générales. Pourquoi les moines aiment-ils tant leur ordre? C'est justement par l'endroit qui fait qu'il leur est insupportable[3]. Leur règle les prive de toutes les choses sur lesquelles les passions ordinaires s'appuient : reste donc cette passion pour la règle même qui les afflige. Plus elle est austère, c'est-à-dire plus elle retranche de leurs penchants, plus elle donne de force à ceux qu'elle leur laisse.

Chapitre III.

Ce que c'est que l'amour de la république dans la démocratie.

L'amour de la république, dans une démocratie, est celui de la démocratie ; l'amour de la démocratie est celui de l'égalité.

L'amour de la démocratie est encore l'amour de la frugalité[4]. Chacun, devant y avoir le même bonheur et les mêmes

chie ne pourrait pas subsister sans ce sentiment, on a tort : qu'on aime le roi ou la royauté, le gouvernement monarchique subsiste ; qu'on aime les hommes d'Etat et non la république, et la démocratie est perdue.

1. Voir p. 31, ce que Montesquieu pensait des petites gens et des gens titrés : cela est tout à son éloge. Les philosophes reprendront ce thème après lui.

2. Mais l'amour de la patrie a bien les mêmes résultats sous un monarque ? — Oui, mais encore une fois ce n'est pas là ce qui est l'essentiel, ce qui est le ressort général qui fait mouvoir la machine ; suivant Montesquieu, c'est l'honneur.

3. *L'endroit*, le point, c.-à-d. la règle. Pourquoi cette comparaison? Parce que Montesquieu a sous les yeux toujours les démocraties antiques où l'individu comptait autant qu'un moine dans un couvent, et était soumis à des règles étroites de « renoncement ». L'observation n'en reste pas moins vraie pour les républiques modernes que Montesquieu ne pouvait deviner : plus l'individu est libre, plus l'amour de la chose publique doit le retenir.

4. Montesquieu rejoint encore les théoriciens antiques. L'égalité civile et politique a pour base la « médiocrité » (voir plus bas : p. 240, n. 1) des fortunes ;

avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs, et former les mêmes espérances ; chose qu'on ne peut attendre que de la frugalité générale.

L'amour de l'égalité, dans une démocratie, borne l'ambition au seul désir, au seul bonheur de rendre à sa patrie de plus grands services que les autres citoyens. Ils ne peuvent pas lui rendre tous des services égaux ; mais ils doivent tous également lui en rendre[1]. En naissant, on contracte envers elle une dette immense, dont on ne peut jamais s'acquitter.

Ainsi les distinctions y naissent du principe de l'égalité, lors même qu'elle paraît ôtée par des services heureux, ou par des talents supérieurs.

L'amour de la frugalité borne le désir d'avoir à l'attention que demande le nécessaire pour sa famille, et même le superflu pour sa patrie[2]. Les richesses donnent une puissance dont un citoyen ne peut pas user pour lui, car il ne serait pas égal. Elles procurent des délices dont il ne doit point jouir non plus, parce qu'elles choqueraient l'égalité tout de même.

Aussi les bonnes démocraties, en établissant la frugalité domestique, ont-elles ouvert la porte aux dépenses publiques, comme on fit à Athènes et à Rome[3]. Pour lors, la magnificence et la profusion naissaient du fond de la frugalité même ; et, comme la religion demande qu'on ait les mains pures pour faire des offrandes aux dieux, les lois voulaient des mœurs frugales, pour que l'on pût donner à sa patrie[4].

Le bon sens et le bonheur des particuliers consiste[5]

l'égalité est une chimère dans une société où les uns sont écrasés par la misère, les autres, grandis par des richesses immenses : c'est une idée antique. Montesquieu ne la fait pas sienne, il entre dans les idées des théoriciens de la démocratie et les expose avec clarté.

1. Voilà en effet une « égalité » dans les obligations, et Montesquieu la distingue avec raison de l'égalité dans les services.

2. C'est l'idée antique d'après laquelle l'État a le devoir et le droit de détruire la misère en assurant à chacun l'existence et en supprimant aux uns ou aux autres ce qui est au-delà du nécessaire.

3. Dans ces « bonnes démocraties », les riches (volontairement ou non) contribuent aux fêtes publiques, aux jeux, etc., et des lois somptuaires fixent les dépenses domestiques, seules autorisées.

4. Apologie éloquente ; mais est-ce que l'inégalité des fortunes fut frappée à mort dans Athènes et dans Rome, et ne fut-elle pas dans la république romaine la source constante de corruptions éhontées ?

5. Règle : *Quand un verbe a plusieurs sujets, au lieu de s'accorder avec l'ensemble des sujets et d'être au pluriel, il ne s'accorde souvent, au 17e et même au 18e siècle, qu'avec le sujet le plus rap-*

beaucoup dans la médiocrité de leurs talents et de leurs fortunes. Une république où les lois auront formé beaucoup de gens médiocres, composée de gens sages, se gouvernera sagement; composée de gens heureux, elle sera très heureuse[1].

Chapitre IV.

Comment on inspire l'amour de l'égalité et de la frugalité.

L'amour de l'égalité et celui de la frugalité sont extrêmement excités par l'égalité et la frugalité mêmes, quand on vit dans une société où les lois ont établi l'une et l'autre[2].

Dans les monarchies et les États despotiques, personne n'aspire à l'égalité; cela ne vient pas même dans l'idée; chacun y tend à la supériorité. Les gens des conditions les plus basses ne désirent d'en sortir que pour être les maîtres des autres.

Il en est de même de la frugalité: pour l'aimer, il faut en jouir[3]. Ce ne seront point ceux qui sont corrompus par les délices qui aimeront la vie frugale; et, si cela avait été naturel et ordinaire, Alcibiade n'aurait pas fait l'admiration de l'univers[4]. Ce ne seront pas non plus ceux qui

proché, et est au singulier : Celui à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance... (Bossuet.) Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, p. 160.

1. Que sera ce gouvernement appuyé sur la médiocrité des talents et des fortunes? Montesquieu est entraîné trop loin, par les théoriciens antiques : « Partout où la fortune extrême est à côté de l'extrême indigence, ces deux excès amènent ou la démagogie absolue, ou l'oligarchie pure, ou la tyrannie ». (Aristote, op. cit., VI, IX.) Il ne s'agit pas, dans ce passage, de la médiocrité des talents!

2. Ce qui est une nouvelle preuve que le citoyen n'y est compté pour rien, et que l'Etat seul y est compté pour tout.

3. « Je ne prétends point faire des critiques grammaticales à un homme de génie; mais j'aurais souhaité qu'un écrivain si spirituel et si mâle se fût servi d'une autre expression que celle de jouir de la frugalité. » (Voltaire, *Commentaire* XXI.)

Critique bien puérile, et mesquine, et qui n'enlève rien à la force de l'expression de Montesquieu.

4. « J'aurais désiré bien davantage qu'il n'eût point dit qu'Alcibiade fut admiré de l'univers pour s'être conformé dans Lacédémone à la sobriété des Spartiates...

(Ici Voltaire fait une critique dure du caractère d'Alcibiade, qui était bien forcé, de faire mauvaise chère à Lacédémone puisqu'il était condamné dans son pays; du peuple Athénien, « digne de l'opprobe dans lequel il croupit lâchement depuis tant de siècles »...)

« Plutarque et Montesquieu ne m'en imposent point : j'admire trop Caton et Marc Aurèle pour admirer Alcibiade. » *(Ibid.)*

envient ou qui admirent le luxe des autres qui aimeront la frugalité : des gens qui n'ont devant les yeux que des hommes riches, ou des hommes misérables comme eux, détestent leur misère sans aimer ou connaître ce qui fait le terme de la misère.

C'est donc une maxime très vraie que, pour que l'on aime l'égalité et la frugalité dans une république, il faut que les lois les y aient établies.

[Les deux chapitres qui suivent nous indiquent : 1° « comment les lois établissent l'égalité dans la démocratie » ; 2° « comment les lois doivent entretenir la frugalité dans la démocratie » ; 3° Montesquieu ajoute un : « autre moyen de favoriser le principe de la démocratie » (V, VI, VII) :

1° L'égalité a été établie soit par le partage des terres, qui a besoin de lois nombreuses et précises pour se maintenir; soit par des lois relatives aux successions, aux dettes, au mariage (notamment les lois qui réglaient les unions entre frères et sœurs), au régime dotal ; l'égalité réelle est d'ailleurs « si difficile à établir qu'une exactitude extrême à cet égard ne conviendrait pas toujours » ;

2° La frugalité est liée à l'égalité des fortunes : dans le cas particulier où la république est commerçante, l'esprit de commerce préserve de la corruption qui pourrait survenir des grandes fortunes ; les lois doivent favoriser et étendre cet esprit de commerce, tout en divisant les fortunes à mesure qu'elles grossissent ;

3° Le partage égal n'étant pas toujours pratique, l'institution d'un corps fixe, d'un Sénat attaché aux coutumes anciennes, dont les membres sont élus à vie, s'ils sont faits « pour être la règle et le dépôt des mœurs », est excellente : de même, la création de censeurs, le développement de la subordination des citoyens au magistrat, et l'extension de la toute-puissance paternelle.

Les lois « doivent se rapporter au principe du gouvernement dans l'aristocratie », entretenir chez les nobles « l'esprit de modération », prévenir les inégalités extrêmes, d'une part, « entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés », d'autre part, « entre les différents membres du corps qui gouverne ». (Chap. VIII).

De même, les lois « sont relatives à leur principe dans la monarchie », elles se rapportent à l'honneur, rendent la noblesse héréditaire, donnent des priviléges au fief comme au noble, ne laissent jamais passer ces prérogatives au peuple ; elles peuvent là seulement consolider le droit d'ainesse, mais il faut aussi qu'elles favorisent le commerce et mettent de l'ordre dans la perception de l'impôt. (Chap. IX).

Vient alors une série de chapitres sur les avantages du gouvernement monarchique, où Montesquieu montre que cette forme de gouvernement assure la promptitude dans l'exécution des affaires, et qu'elle apparaît comme excellente entre toutes au point de vue de la fixité de l'État, de la stabilité de la constitution, de la sûreté de ceux qui commandent. (Chap. X, XII).]

Chapitre XIII.

Idée du despotisme.

Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit[1]. Voilà le gouvernement despotique[2].

[Le Livre continue en exposant pourquoi le pire des despotismes est « celui, où le prince se déclare propriétaire de tous les fonds de terre, et l'héritier de tous ses sujets » ; en discutant « les lois qui ôtent la propriété des fonds de terre et la succession des biens », les constitutions despotiques où une loi fondamentale ne règle pas la succession à l'empire et celles où elle est réglée ; en flétrissant les mœurs familiales du despote ; et il conclut par cette observation que la « nature humaine se soulèverait sans cesse contre le gouvernement despotique », si la simplicité de ce gouvernement ne lui assurait trop souvent le succès : « Un gouvernement despotique saute, pour ainsi dire, aux yeux ; il est uniforme partout : comme il ne faut que des passions pour l'établir, tout le monde est bon pour cela » (chap. XIV).

Ce n'est pas tout : le chapitre suivant nous montre le despotisme condamnant un pays à la misère, à la ruine commerciale, aux abus du péculat, à la nécessité des confiscations, si funeste à une monarchie ou à une république (chap. XV).

Pour la communication du pouvoir, tandis que dans une monarchie il s'applique d'une façon médiate grâce à l'autorité royale, dans le despotisme il n'y a aucun « tempérament » : le moindre magistrat est despote lui-même (chap. XVI).

Dans ce gouvernement, nul ne peut aborder quelqu'un qui est au-dessus de soi, sans lui apporter des présents : chose odieuse dans une république, inutile dans une monarchie : le despotisme est le régime corrupteur (chap. XVII).

Le despote ne peut donner en récompense que de l'argent : les grandes récompenses dans une monarchie, où l'honneur doit faire passer avant tout les distinctions, et dans une république où la vertu doit se suffire à elle-même, sont un signe de décadence ; le despotisme n'a pas d'autre moyen à sa disposition (chap. XVIII).

1. « *Lettres édifiantes,* Recueil, II, p. 315. » (M.).

Lettres écrites par les missionnaires jésuites, et, — quoique Voltaire prétende que ce trait soit « une imbécillité », — pleines d'observations justes et intéressantes.

2. « Ce chapitre est un peu plus court encore que le précédent ; c'est un ancien proverbe espagnol. Le sage roi Alfonse VI (non, mais X), disait : *Elague sans abattre.* Cela est plus court encore... ». (Voir Voltaire, *Commentaire XXIII.*)

Voltaire blâme à diverses reprises cette façon de découper un grand ouvrage en petites tranches.

Montesquieu fait, pour terminer le livre, cinq applications de ses trois principes, aux questions suivantes :

1° « Les lois doivent-elles forcer un citoyen à accepter les emplois publics ? » — Oui, dans la république ; non, dans la monarchie ;

2° « Est-ce une vaine maxime qu'un citoyen puisse être obligé d'accepter dans l'armée une place inférieure à celle qu'il a occupée ? » — Dans la république, oui ; dans la monarchie, non ; dans le despotisme, cela n'a aucune importance ;

3° « Mettra-t-on sur une même tête les emplois civils et militaires ?» — Oui, dans la république ; non, dans la monarchie ;

4° « Convient-il que les charges soient vénales ? » — Non, dans le despotisme ; oui, dans la monarchie ; non, dans la république ;

5° « Dans quel gouvernement faut-il des censeurs ? » — Dans la république, il en faut ; dans la monarchie et le despotisme, non (chap. XIX).]

LIVRE VI

Conséquences des Principes des Gouvernements, par rapport à la simplicité des lois civiles et criminelles, la forme des jugements et l'établissement des peines.

[Le titre du livre énumère les questions qui y sont soulevées :

1° Les lois civiles sont plus simples dans le despotisme, et pour cause ; elles sont beaucoup plus complexes dans la monarchie où il y a tant de distinctions entre les personnes, entre les biens, tant de privilèges, d'exceptions, etc. On a vite fait de citer la justice à la Turque : dans les Etats modérés, monarchie ou république, il ne saurait en être ainsi : les lois civiles se compliquent « en raison du cas que l'on y fait de l'honneur, de la fortune, de la vie, de la liberté des citoyens » (chap. I, II).

« Plus le gouvernement approche de la république, plus la manière de juger devient fixe ». « De là, les différentes manières de former les jugements » : dans les monarchies, les juges délibèrent ; dans les républiques anciennes, chaque juge donnait tout simplement son avis : « c'est que le peuple jugeait ou était censé juger. » Quant au souverain, il ne peut juger que dans la république (à la condition que la loi prévienne l'abus que le peuple souverain pourrait faire de sa puissance de juger) et dans le despotisme ; dans la monarchie, le prince ne peut pas juger : ce serait la ruine de la constitution, et l'expérience a montré les tristes résultats des jugements rendus par un prince. Les ministres ne le peuvent pas non plus (III, IV, V, VI).

Le juge unique n'est possible qu'avec un despote (VII).

Pour le droit qu'avait le citoyen antique de se faire l'accusateur d'un autre, on a bien fait de le supprimer dans les sociétés modernes (VIII).

Nous allons voir à présent Montesquieu défendre une des idées qui sera un article du *credo* des Encyclopédistes, et qui après avoir été

répandue par Voltaire et son armée, par Beccaria[1] et tant d'autres esprits généreux, a fini par pénétrer dans le code pénal qu'elle a rendu moins barbare, plus humain, c'est-à-dire plus juste.

Le chapitre IX établit que les peines augmentent ou diminuent dans une nation suivant qu'elle est plus éloignée ou plus approchée de la liberté ; la sévérité des châtiments est la plus grande dans les États despotiques.

Après quelques mots sur les anciennes lois françaises qui frappent le non-noble moins sévèrement que le noble quand il s'agit de peines pécuniaires et plus sévèrement quand il s'agit de crimes (chap. X), et quelques lignes destinées à établir, par l'exemple des premières lois de Rome, « que lorsqu'un peuple est vertueux, il faut peu de peines » (chap. XI), nous arrivons à une étude où il est établi que les peines outrées n'ont pas plus de « puissance » que les peines plus douces, au contraire (chap. XII).

La preuve que les peines outrées sont détestables nous est fournie par l'exemple du Japon où elles ont pu corrompre le despotisme même (chap. XIII).

Le sénat de Rome, lui, savait que le vrai moyen de « trouver des juges et des accusateurs », c'était de proposer « des peines modiques » (chap. XIV).

Un résumé court et serré nous fait conclure que « les peines tiennent à la nature du gouvernement », en nous faisant suivre le changement des lois civiles à Rome parallèlement au changement des lois politiques (chap. XV).

Humanité dans les lois et dans les peines édictées, juste proportion des délits et des crimes, voilà deux principes qui se tiennent ; Montesquieu arrive au second.]

Chapitre XVI.

De la juste proportion des peines avec le crime[2].

Il est essentiel que les peines aient de l'harmonie entre elles, parce qu'il est essentiel que l'on évite plutôt un grand

1. Beccaria (Milan 1738-1794), publiciste italien, donna en 1764 son *Traité des Délits et des Peines*, qui s'attaquait courageusement aux barbaries des codes européens. On peut dire que son livre était dû à l'inspiration de la philosophie française, et les Encyclopédistes se chargèrent de le traduire, de le répandre, de le commenter.

2. Ce sera un des points essentiels que Beccaria développera dans son « Traité ». Cet ensemble de chapitres aurait besoin d'être éclairé par une étude rapide de la législation pénale au 18e siècle, en France et à l'étranger. Voir surtout : Voltaire, *Commentaire sur le livre des Délits et des Peines, Prix de la justice et de l'humanité ; Essai sur les probabilités en fait de justice...* « Il semble que tous les livres qui tiennent lieu de Code en France aient été composés par le bourreau ! ». Pour le supplice de la roue, cf. *Les Philosophes et la Société française au 18e siècle*, chap. V : Les Philosophes et la Bourgeoisie (supplice de Desmoulins).

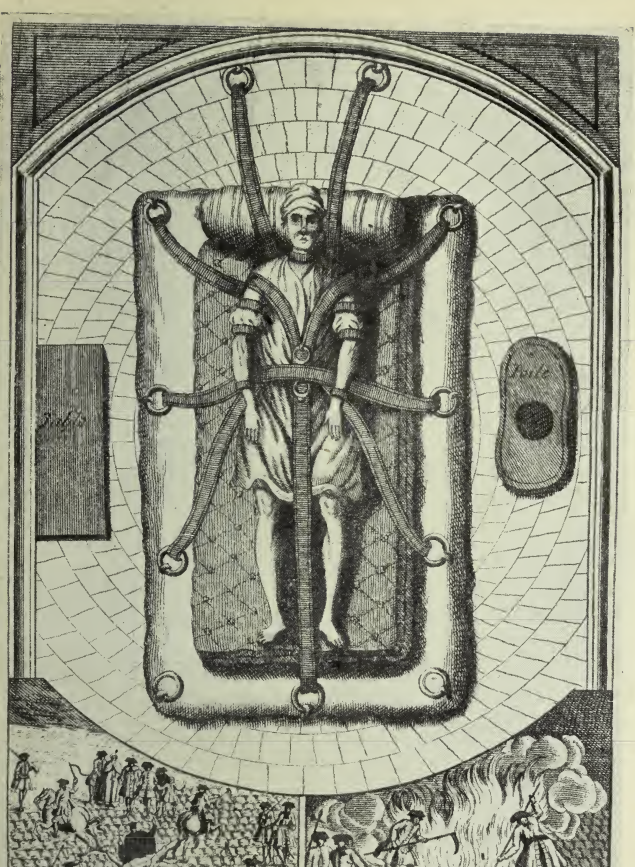

Fig. 18. — **Les Supplices de Damiens.**

Cette estampe de la Bibliothèque Nationale nous donne une idée de la barbarie dans les peines au XVIIIe siècle ; elle représente Damiens enchaîné, après son attentat, à la Conciergerie dans la Tour de Montgomery (ou de César) où fut aussi enfermé Cartouche ; en bas, l'écartèlement du condamné, qui fut un spectacle horrible ; à droite, le bûcher où brûlent les restes du malheureux.

crime qu'un moindre ; ce qui attaque plus la société que ce qui la choque moins[1].

« Un imposteur[2], qui se disait Constantin Ducas, suscita un grand soulèvement à Constantinople. Il fut pris, et condamné au fouet ; mais, ayant accusé des personnes considérables, il fut condamné, comme calomniateur, à être brûlé. » Il est singulier qu'on eût ainsi proportionné les peines entre le crime de lèse-majesté et celui de calomnie.

Cela fait souvenir d'un mot de Charles II, roi d'Angleterre. Il vit, en passant, un homme au pilori. « Pourquoi l'a-t-on mis là ? dit-il. — Sire, lui dit-on, c'est parce qu'il a fait des libelles contre vos ministres. — Le grand sot ! dit le roi : que ne les écrivait-il contre moi ? On ne lui aurait rien fait. »

« Soixante-dix personnes conspirèrent contre l'empereur Basile[3] : il les fit fustiger, on leur brûla les cheveux et le poil. Un cerf l'ayant pris avec son bois par la ceinture, quelqu'un de sa suite tira son épée, coupa sa ceinture, et le délivra : il lui fit trancher la tête, parce qu'il avait, disait-il, tiré l'épée contre lui. » Qui pourrait penser que, sous le même prince, on eût rendu ces deux jugements ?

C'est un grand mal parmi nous de faire subir la même peine à celui qui vole sur un grand chemin, et à celui qui vole et assassine[4]. Il est visible que, pour la sûreté publique, il faudrait mettre quelque différence dans la peine.

1. « Punissez, mais ne punissez pas aveuglément. Punissez, mais utilement. Si on peint la justice avec un bandeau sur les yeux, il faut que la raison soit son guide. » (VOLTAIRE, *Prix de la Justice*, art. 2.)

2. « Histoire de Nicéphore, patriarche de Constantinople. » (M.).

Nicéphore (758-829), qui a joué un grand rôle dans la querelle des iconoclastes et fut patriarche de Byzance en 806, est un des auteurs de l'*Histoire byzantine*, recueil des écrivains grecs qui ont écrit sur l'Empire d'Orient ou le Bas-Empire. Les principaux avaient été traduits par le président Cousin sous le titre : *Histoire de Constantinople*, 1672, 8 vol. in-4°. Les Ducas ou Dukas étaient une famille illustre de l'empire grec qui a fourni des généraux, des ministres, des empereurs.

3. « Histoire de Nicéphore. » (M.)

« L'*Esprit des Lois* est plein de ces contes, qui n'ont assurément aucun rapport aux lois. Il est vrai que dans la misérable *Histoire byzantine*, monument de la décadence de l'esprit humain, de la superstition la plus sotte, et des crimes de toute espèce, on trouve ce récit, T. III, p. 576, traduction de Cousin... Qu'a de commun l'inepte cruauté de Basile avec l'*Esprit des Lois* ? » (VOLTAIRE, *Commentaire*, XXXII.)

La réponse est vraiment trop facile ! Voltaire dans son *Prix de la Justice* fait plus d'un « conte » de ce genre, notamment l'histoire d'une jeune fille de 18 ans, pendue pour avoir volé 18 serviettes à une maîtresse qui ne lui payait point ses gages.

4. « En Allemagne et en France on fait expirer sur la roue, sans distinction, ceux qui ont commis des vols sur les grands chemins, et ceux qui ont joint le meurtre à la rapine. Comment

A la Chine[1], les voleurs cruels sont coupés en morceaux[2], les autres, non : cette différence fait que l'on y vole, mais que l'on n'y assassine pas. En Moscovie, où la peine des voleurs et celle des assassins sont les mêmes, on assassine[3] toujours. Les morts, y dit-on, ne racontent rien.

Quand il n'y a point de différence dans la peine, il faut en mettre dans l'espérance de la grâce. En Angleterre, on n'assassine point, parce que les voleurs peuvent espérer d'être transportés dans les colonies ; non pas les assassins.

C'est un grand ressort des gouvernements modérés que les lettres de grâce. Ce pouvoir que le prince a de pardonner, exécuté avec sagesse, peut avoir d'admirables effets. Le principe du gouvernement despotique, qui ne pardonne pas et à qui on ne pardonne jamais, le prive de ces avantages[4].

Chapitre XVII.

De la torture ou question contre les criminels.

Parce que les hommes sont méchants, la loi est obligée de les supposer meilleurs qu'ils ne sont. Ainsi la déposition de deux témoins suffit dans la punition de tous les crimes. La loi les croit, comme s'ils parlaient par la bouche de la vérité. L'on juge aussi que tout enfant conçu pendant le mariage est légitime : la loi a confiance en la mère, comme si elle était la pudicité même. Mais la question contre les criminels n'est pas dans un cas forcé comme ceux-ci. Nous

n'a-t-on pas vu que c'était avertir ces brigands d'être assassins, afin d'exterminer les objets et les témoins de leur crime ? « (Voltaire, *Prix de la Justice*, art. 2.)

On répondait jadis que celui qui volait sur le grand chemin était bien résolu à tuer si on lui résistait. De nos jours le vol sur un grand chemin est condamné aux travaux forcés à perpétuité (art. 443).

1. *A la Chine = en Chine.* Cf. Règle : *A quelle utilité ?* p. 60, n. 4.

2. « Le P. Duhalde, T. I, p. 6. » (M.) Duhalde, jésuite (1674-1743) a donné les vol. IX-XXVI des *Lettres édifiantes*.

3. « *Etat présent de la grande Russie*, par Perry. » (M.).

Perry John (1670-1732), ingénieur et voyageur anglais eut une existence très aventureuse; il fut l'ingénieur de Pierre le Grand, commença le canal du Volga ; et fit paraître : *State of Russia under the present tsar* (Londres 1716).

4. « Une telle décision, et celles qui sont dans ce goût, rendent à mon avis l'*Esprit des Lois* bien précaire... Car enfin, un despote ne peut-il pas donner des lettres de grâce tout aussi bien qu'un monarque ?... Le faible et cruel Louis XIII devait faire grâce à de Thou et à Marillac. » (Voltaire, *Commentaire*, XXXIII.)

voyons aujourd'hui une nation très bien policée[1] la rejeter sans inconvénient. Elle n'est donc pas nécessaire par sa nature[2].

Tant d'habiles gens et tant de beaux génies ont écrit contre cette pratique, que je n'ose parler après eux. J'allais dire qu'elle pourrait convenir dans les gouvernements despotiques, où tout ce qui inspire la crainte entre plus dans les ressorts du gouvernement ; j'allais dire que les esclaves, chez les Grecs et les Romains... Mais j'entends la voix de la nature qui crie contre moi[3].

[En particulier, il y a un « juste milieu » à prendre, pour ce qui concerne les peines pécuniaires et les peines corporelles, qu'il faut savoir appliquer tour à tour et à propos (chap. XIX) ; la loi du talion, la loi qui punit le père pour les crimes du fils ne sont propres qu'au despotisme (chap. XIX, XX) ; la clémence, préjudiciable à l'État despotique, moins nécessaire à une république « où l'on a pour principe la vertu », « est plus nécessaire » dans la monarchie : elle est « la qualité distinctive des monarques » (chap. XXI).]

LIVRE VII

Conséquences des différents Principes des Trois Gouvernements, par rapport aux lois somptuaires, au luxe et à la condition des femmes.

[« Nous expliquerons mieux ceci, dit Montesquieu au chapitre V, dans le livre sur le commerce (L. XX). Il n'est ici question que du luxe absolu. » C'est en effet une étude des conséquences des principes des gouvernements par rapport au luxe en général que nous offre le Livre VII.

1° Après avoir établi que « le luxe est toujours en proportion avec l'inégalité des fortunes, — avec la grandeur des villes et surtout de la capitale » (chap. I) ;

Montesquieu tâche de démontrer que « moins il y a de luxe dans une république, plus elle est parfaite » (chap. II) ;

1. « La nation anglaise ». (M.).

2. « Les citoyens d'Athènes ne pouvaient être mis à la question (LYSIAS, *Disc. contre Agorat.*) excepté dans le crime de lèse-majesté. On donnait la question trente jours après la condamnation. *(Curius Fortunatus, Rhetor. Schol. lib., II).* Il n'y avait pas de question préparatoire. Quant aux Romains, la loi 3 et 4 *ad. leg. Juliam majest.* fait voir que la naissance, la dignité, la profession de la milice garantissaient de la question, si ce n'est dans les crimes de lèse-majesté. Voyez les sages restrictions que les lois des Wisigoths mettaient à cette pratique. » (M.).

3. Cf. VOLTAIRE, *Prix de la Justice*, art. 24, etc.

Que le luxe doit être banni des aristocraties puisqu'il est « contraire à l'esprit de modération » (chap. III) ;

Mais que « le luxe est singulièrement propre aux monarchies, et qu'il n'y faut point de lois somptuaires » (chap. IV) ;

sauf « dans quelques cas particuliers » qu'il indique (chap. V) ;

Les lois somptuaires sont indispensables à la Chine à cause de l'énorme accroissement de la population (chap. VI) ;

Et d'autre part, les dynasties de cet empire ont toujours été corrompues par le luxe (chap. VII) ;

2° Montesquieu montre immédiatement après, que « l'incontinence publique », « qui est toujours jointe avec le luxe », doit-être sévèrement réprimée dans une démocratie (chap. VIII) ;

Que, si « les femmes ont peu de retenue dans les monarchies », si « elles sont extrêmement esclaves » dans les Etats despotiques », elles sont, dans une république, « libres par les lois et captivées par les mœurs ; le luxe en est banni, et avec lui la corruption et les vices » (chap. IX) ;

Aussi les Romains avaient-ils des « tribunaux domestiques » et des « accusations publiques » contre les violations des mœurs, dont l'usage ne s'affaiblit qu'avec la liberté (chap. X, XI) ;

Ils tenaient la femme en tutelle (chap. XII) ;

« Le système politique » des Romains « à l'égard des femmes changea dans la monarchie », et les empereurs firent des lois « pour arrêter l'impudicité » non pour « corriger les mœurs en général » (chap. XIII).

A côté de ces lois, il y en avait d'autres « particulières » dans la Rome républicaine « pour maintenir les femmes dans la frugalité » (chap. XIV) ;

3° Plus spécialement, les dots des femmes « doivent être considérables dans les monarchies..., médiocres dans les républiques..., à peu près nulles dans les Etats despotiques » (chap. XV) ;

Les Samnites avaient une « belle coutume » qui leur permettait de donner au jeune homme le plus vertueux la jeune fille la plus digne d'être épousée par sa beauté, ses vertus, sa naissance et sa dot (chap. XVI) ;

Le livre se termine par un curieux chapitre où Montesquieu déclare qu'« il est contre la raison et contre la nature que les femmes soient maîtresses dans la maison », mais où il ajoute, en se faisant, à ce point de vue, le précurseur des *féministes* du 19e et du 20e siècle, qu'il ne l'est pas qu'elles gouvernent un empire » (chap. XVII).]

LIVRE VIII

De la Corruption des Principes des Trois Gouvernements.

Chapitre Premier.

Idée générale de ce livre.

La corruption de chaque gouvernement commence presque toujours par celle des principes.

Chapitre II.

De la corruption du principe de la démocratie.

Le principe de la démocratie se corrompt, non seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander. Pour lors le peuple, ne pouvant souffrir le pouvoir même qu'il confie veut tout faire par lui-même, délibérer pour le sénat,, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges[1].

Il ne peut plus y avoir de vertu dans la république. Le peuple veut faire les fonctions des magistrats : on ne les respecte donc plus. Les délibérations du sénat n'ont plus de poids : on n'a donc plus d'égards pour les sénateurs, et par conséquent pour les vieillards. Que si l'on n'a pas du respect pour les vieillards, on n'en aura pas non plus pour les pères : les maris ne méritent pas plus de déférence, ni les maîtres plus de soumission. Tout le monde parviendra à aimer ce libertinage : la gêne du commandement fatiguera, comme celle de l'obéissance. Les femmes, les enfants, les esclaves n'auront de soumission pour personne. Il n'y aura plus de mœurs, plus d'amour de l'ordre, enfin plus de vertu.

On voit dans le *Banquet* de Xénophon une peinture bien naïve d'une république où le peuple a abusé de l'égalité. Chaque convive donne à son tour la raison pourquoi[2] il est content de lui. « Je suis content de moi, dit Charmidès, à cause de ma pauvreté. Quand j'étais riche, j'étais obligé de faire ma cour aux calomniateurs, sachant bien que j'étais plus en état de recevoir du mal d'eux que de leur en faire ; la république me demandait toujours quelque nouvelle somme; je ne pouvais m'absenter. Depuis que je suis pauvre, j'ai acquis de l'autorité; personne ne me menace, je menace les autres; je puis m'en aller ou rester. Déjà les riches se lèvent de leur place et me cèdent le pas. Je suis un roi, j'étais esclave; je payais un tribut à la république,

1. C'est le danger qui attendra le gouvernement révolutionnaire en 1791 et 1792. Montesquieu suit encore ici les théoriciens grecs, notamment Aristote (*Politique*, VIII, IX, etc.) qu'il a sous les yeux.

2. Règle : Quoi *s'employait très souvent aux 17e et 18e siècles dans les cas où nous employons le pronom* lequel.

Ce n'est pas le bonheur après **quoi** je [soupire.

(Molière, *Tartuffe*.)

aujourd'hui elle me nourrit; je ne crains plus de perdre, j'espère d'acquérir[1] ».

Le peuple tombe dans ce malheur lorsque ceux à qui il se confie, voulant cacher leur propre corruption, cherchent à le corrompre. Pour qu'il ne voie pas leur ambition, ils ne lui parlent que de sa grandeur ; pour qu'il n'aperçoive pas leur avarice, ils flattent sans cesse la sienne[2].

La corruption augmentera parmi les corrupteurs, et elle augmentera parmi ceux qui sont déjà corrompus. Le peuple se distribuera tous les deniers publics ; et, comme il aura joint à sa paresse la gestion des affaires, il voudra joindre à sa pauvreté les amusements du luxe. Mais, avec sa paresse et son luxe, il n'y aura que le trésor public qui puisse être un objet pour lui[3].

Il ne faudra pas s'étonner si l'on voit les suffrages se donner pour de l'argent. On ne peut donner beaucoup au peuple sans retirer encore plus de lui ; mais, pour retirer de lui, il faut renverser l'Etat. Plus il paraîtra tirer d'avantage de sa liberté, plus il s'approchera du moment où il doit la perdre. Il se forme de petits tyrans qui ont tous les vices d'un seul. Bientôt ce qui reste de liberté devient insupportable : un seul tyran s'élève ; et le peuple perd tout, jusqu'aux avantages de sa corruption[4].

La démocratie a donc deux excès à éviter : l'esprit d'inégalité, qui la mène à l'aristocratie ou au gouvernement d'un seul ; et l'esprit d'égalité extrême, qui la conduit au despotisme d'un seul, comme le despotisme d'un seul finit par la conquête.

Il est vrai que ceux qui corrompirent les républiques grecques ne devinrent pas toujours tyrans. C'est qu'ils

1. Traduction très libre d'un passage du *Banquet* (III, 9; IV, 30, sq.). Ce livre semble avoir été composé pour répondre au *Banquet* de Platon ; comme dans ce dernier ouvrage, la discussion porte sur l'amour, Socrate étant le principal interlocuteur. Le discours de Charmidès n'est un paradoxe qu'en apparence, pour qui connaît l'organisation sociale d'Athènes. (Cf. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, III, xvii.)

2. Aristote avait dit : « Le démagogue et le courtisan ont une ressemblance frappante : tous les deux ont un crédit sans bornes, l'un sur le tyran, l'autre sur le peuple ainsi corrompu. » (*Politique*, VI, iv, 5.) Démosthène avait vigoureusement prêté son éloquence à cette idée et Aristophane sa force comique.

Avarice = avidité, soif d'acquérir (sens latin).

3. « Les mots *sujet* et *objet* ne diffèrent que par les prépositions : *ob* signifiant « devant soi », et *sub* « sous soi » ; le sujet, c'est sur quoi l'on travaille ; *l'objet, c'est ce à quoi l'on vise.* » (*Dictionnaire de l'Académie*).

4. Développement plein et énergique, sous lequel Montesquieu mettait bien des faits empruntés à l'histoire.

s'étaient plus attachés à l'éloquence qu'à l'art militaire[1] ; outre qu'il y avait dans le cœur de tous les Grecs une haine implacable contre ceux qui renversaient le gouvernement républicain : ce qui fit que l'anarchie dégénéra en anéantissement, au lieu de se changer en tyrannie.

Mais Syracuse, qui se trouva placée au milieu d'un grand nombre de petites oligarchies changées en tyrannies[2] ; Syracuse, qui avait un sénat[3], dont il n'est presque jamais fait mention dans l'histoire, essuya des malheurs que la corruption ordinaire ne donne pas. Cette ville, toujours dans la licence[4] ou dans l'oppression, également travaillée par sa liberté et par sa servitude, recevant toujours l'une et l'autre comme une tempête, et, malgré sa puissance au dehors, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangère, avait dans son sein un peuple immense, qui n'eut jamais que cette cruelle alternative de se donner un tyran ou de l'être lui-même.

[Le véritable esprit d'égalité est exactement l'opposé de l'esprit d'égalité extrême, lequel est aussi défavorable à la vertu que la servitude (chap. III) ; d'autre part, les succès rendent le peuple si orgueilleux que ses magistrats ne peuvent plus le conduire, ce qui est une « cause particulière de la corruption » des démocraties.

« L'aristocratie se corrompt lorsque le pouvoir des nobles devient arbitraire... » ; c'est qu'en effet le principe de la modération est violé ; « l'extrême corruption est lorsque les nobles deviennent héréditaires » (chap. V).

« Les monarchies se corrompent lorsqu'on ôte peu à peu les prérogatives des corps ou les privilèges des villes. Dans le premier cas, on va au despotisme de tous ; dans l'autre, au despotisme d'un seul » ;

1. Ils étaient à la fois généraux et orateurs, mais c'est plutôt à leur éloquence qu'ils devaient leur réputation et leur autorité : Thémistocle, Périclès, etc., n'auraient eu qu'une gloire médiocre à Athènes s'ils n'avaient pas été avant tout de grands orateurs.

2. « Voyez Plutarque dans les *Vies de Timoléon et de Dion* ». (M.).

Syracuse était la plus puissante des cités doriennes de la Sicile, et les divisions étaient perpétuelles dans ces républiques comme dans la Grèce.

3. « C'est celui des Six Cents dont parle Diodore. » (M.) XI, LXXVI.

Diodore de Sicile, historien grec, contemporain de César et d'Auguste.

4. « Ayant chassé les tyrans, ils firent citoyens des étrangers et des soldats mercenaires ; ce qui causa des guerres civiles (ARISTOTE, *Politique*, L. V, chap. III). Le peuple ayant été cause de la victoire sur les Athéniens, la république fut changée (*Ibid.*, chap. IV). La passion de deux magistrats fit changer la forme de cette république. (*Ibid.*, L. VII, chap. IV) ». (M.).

En somme, la république aristocratique jusqu'en 484, la royauté jusqu'en 466, la république jusqu'en 405, la royauté jusqu'en 343, la république jusqu'en 320, la royauté jusqu'en 289, etc. Syracuse est sans cesse bouleversée par des troubles politiques.

quand le prince veut « gouverner tout immédiatement par lui-même », quand « l'honneur a été mis en contradiction avec les honneurs, et que l'on peut être à la fois couvert d'infamie et de dignités » (chap. VI, VII);

Le danger des monarchies est la chute dans le despotisme (chap. VIII);

La noblesse est d'ailleurs constamment « portée à défendre le trône » (chap. IX);

Quant au principe du gouvernement despotique, il « se corrompt sans cesse, parce qu'il est corrompu par sa nature » (chap. X).

Les principes une fois corrompus, « les meilleures lois deviennent mauvaises »; les principes restant sains, « les mauvaises ont l'effet des bonnes : la force du principe entraîne tout »; nous le voyons par les exemples tirés de l'antiquité, notamment ceux des Grecs et surtout des Romains (chap. XI, XII).

Chez ces peuples la force du serment resta le motif le plus puissant de la fidélité aux lois (chap. XIII).

Il suffit du « plus petit changement dans la constitution » pour entraîner « la ruine des principes » (chap. XIV) : raison de plus pour travailler à les conserver.]

Chapitre XV.

Moyens très efficaces pour la conservation des trois principes.

Je ne pourrai me faire entendre que lorsqu'on aura lu les quatre chapitres suivants.

Chapitre XVI.

Propriétés distinctives de la république.

Il est de la nature d'une république qu'elle n'ait qu'un petit territoire : sans cela elle ne peut guère subsister[1]. Dans une grande république, il y a de grandes fortunes[2], et

1. Voilà qui explique bien des idées de Montesquieu sur le gouvernement démocratique. « Il montre en général une grande sympathie pour le gouvernement républicain; mais, précisément parce qu'il a surtout en vue *les républiques anciennes* et qu'il exagère le rôle de la vertu, il fait en quelque sorte de ce gouvernement un idéal inaccessible, et peut-être a-t-il contribué, par là, à répandre ce préjugé, soutenu par la routine et l'égoïsme, que la république est un gouvernement qui ne saurait convenir à des hommes. » (Barni, *Histoire des Idées morales et politiques au 18e siècle*, T. I, p. 161.) Ajoutons : et en tout cas un gouvernement qui ne saurait convenir qu'à de petites nations.

2. Il n'y en a donc pas dans les petites? Cf. plus haut, p. 240, n. 1.

par conséquent peu de modération dans les esprits ; il y a de trop grands dépôts à mettre entre les mains d'un citoyen ; les intérêts se particularisent ; un homme sent d'abord qu'il peut être heureux, grand, glorieux, sans sa patrie ; et bientôt, qu'il peut être seul grand sur les ruines de sa patrie.

Dans une grande république, le bien commun est sacrifié à mille considérations ; il est subordonné à des exceptions ; il dépend des accidents. Dans une petite, le bien public est mieux senti, mieux connu, plus près de chaque citoyen ; les abus y sont moins étendus, et par conséquent moins protégés.

Ce qui fit subsister si longtemps Lacédémone, c'est qu'après toutes ses guerres elle resta toujours avec son territoire. Le seul but de Lacédémone était la liberté ; le seul avantage de sa liberté, c'était la gloire[1].

Ce fut l'esprit des républiques grecques de se contenter de leurs terres comme de leurs lois. Athènes prit de l'ambition, et en donna à Lacédémone ; mais ce fut plutôt pour commander à des peuples libres que pour gouverner des esclaves ; plutôt pour être à la tête de l'union que pour la rompre. Tout fut perdu lorsqu'une monarchie s'éleva : gouvernement dont l'esprit est plus tourné vers l'agrandissement.

Sans des circonstances particulières[2], il est difficile que tout autre gouvernement que le républicain puisse subsister dans une seule ville. Un prince d'un si petit Etat chercherait naturellement à opprimer, parce qu'il aurait une grande puissance, et peu de moyens pour en jouir ou pour la faire respecter : il foulerait donc beaucoup ses peuples. D'un autre côté, un tel prince serait aisément opprimé par une force étrangère, ou même par une force domestique ; le

1. Bel éloge de Sparte sans doute, mais Aristote signale à Sparte même l'énorme disproportion des fortunes (« le pays entier, dit-il, est le patrimoine de quelques individus »), et il résume ainsi l'intention générale du législateur :

« Son but principal était de former les citoyens aux vertus militaires ; ce qui est bien si on ne veut qu'organiser la victoire. Aussi qu'est-il arrivé ? que Lacédémone s'est maintenue avec éclat pendant la guerre et perdue après la conquête. Toutes les institutions lui apprenaient à se battre ; aucune ne l'avait préparée à vivre au sein de la paix. »

Mais c'était un lieu commun, depuis l'antiquité, de louer les institutions spartiates ; aujourd'hui nous voyons bien qu'elles étaient contraires à la morale éternelle et à la nature ; c'est à Athènes, malgré ses défauts, que fleurit la vraie civilisation.

2. « Comme quand un petit souverain se maintient entre deux grands Etats par leur jalousie mutuelle ; mais il n'existe que précairement. » (M.).

peuple pourrait à tous les instants s'assembler, et se réunir contre lui. Or, quand un prince d'une ville est chassé de sa ville, le procès est fini : s'il a plusieurs villes, le procès n'est que commencé *.

La « propriété distinctive de la monarchie », c'est qu'elle est « d'une grandeur médiocre », malgré le démenti apparent que l'Espagne donne à cette théorie; un Etat petit se forme en république; trop grand, sa dissolution ne peut être empêchée que par le despotisme (chap. XVII, XVIII).

« Un grand empire suppose une autorité despotique dans celui qui gouverne » (chap. XIX).

En conséquence, « pour conserver les principes du gouvernement établi, il faut maintenir l'Etat dans la grandeur qu'il avait déjà » (chap. XX).

On s'est beaucoup trop enthousiasmé, sur la foi des missionnaires, pour le gouvernement de la Chine : Montesquieu affirme que sa théorie n'est pas entamée, et que ce gouvernement si vanté n'est qu'un despotisme dont le principe est la crainte (chap. XXI).]

LIVRE IX

[Ce livre étudie « les lois dans le rapport qu'elles ont avec la force défensive », et examine comment les Etats républicains, despotiques, monarchiques pourvoient à leur sûreté.]

LIVRE X

[Parallèlement, le livre X étudie « les lois dans le rapport qu'elles ont avec la force offensive. » « La loi politique des nations considérées dans le rapport qu'elles ont les unes avec les autres » : tel est son objet (chap. I) ;

Les questions qui se rattachent à la guerre, au droit de conquête, aux avantages du peuple conquis, la situation d'une république qui conquiert, d'une monarchie qui conquiert, d'un état despotique qui conquiert, autant de sujets passés en revue dans une série de chapitres, et illustrés par des exemples ; nous donnons ici les chapitres XIII et XIV les plus justement admirés : « Tout cela dit, déclare Saint-Beuve résumant les défauts de l'*Esprit des Lois*, il reste l'œuvre de génie : des chapitres comme ceux d'Alexandre... consolent de tout. »]

* Quelle idée se fait Montesquieu de la république? Montrer quelle haute idée il s'est faite de ce gouvernement, d'après les extraits que vous avez lus, et aussi quels ont été les inconvénients de ce fait qu'il a eu en vue presque exclusivement les républiques de l'antiquité.

Fig. 19. — Portrait de Charles XII, roi de Suède.

(Galerie Historique de Versailles, n° 2514.)

Chapitre XIII.

Charles XII.

Ce prince, qui ne fit usage que de ses seules forces, détermina sa chute en formant des desseins qui ne pouvaient être exécutés que par une longue guerre : ce que son royaume ne pouvait soutenir.

Ce n'était pas un Etat qui fût dans la décadence qu'il entreprit de renverser, mais un empire naissant[1]. Les Moscovites se servirent de la guerre qu'il leur faisait, comme d'une école. A chaque défaite, ils s'approchaient de la victoire ; et, perdant au dehors, ils apprenaient à se défendre au dedans[2].

Charles se croyait le maître du monde dans les déserts de la Pologne, où il errait, et dans lesquels la Suède était comme répandue, pendant que son principal ennemi se fortifiait contre lui, le serrait, s'établissait sur la mer Baltique, détruisait ou prenait la Livonie[3].

La Suède ressemblait à un fleuve dont on coupait les eaux dans sa source, pendant qu'on les détournait dans son cours[4].

Ce ne fut point Pultova[5] qui perdit Charles : s'il n'avait pas été détruit dans ce lieu, il l'aurait été dans un autre. Les accidents de la fortune se réparent aisément ; mais comment parer à des événements qui naissent continuellement de la nature des choses[6] ?

Mais la nature ni la fortune ne furent jamais si fortes contre lui que lui-même.

Il ne se réglait point sur la disposition actuelle des choses, mais sur un certain modèle qu'il avait pris : encore le

1. Et qui naissait à peine avec Pierre le Grand.

2. Défaites des Russes, près de Narva (1700), sur la Duna (1701). Réorganisation de l'armée russe à partir de 1695, après l'échec de Pierre le Grand devant Azov.

3. Après Narva, Charles XII, au lieu de s'avancer dans la Russie, conduit son armée en Pologne. Pierre rassemble une nouvelle armée, ravage les provinces baltiques (1702), saccage les villes, fonde Pétersbourg à l'embouchure de la Néva, en plein pays ennemi, et prend possession des provinces baltiques : quand Charles XII aura fini les affaires de Pologne, il sera trop tard : les progrès de la Russie seront décisifs.

4. Comparaisons familières à Montesquieu.

5. Des 16,000 hommes valides qui restaient à Charles, 11,000 furent tués ou pris en juillet 1709 à Pultava (Montesquieu écrit : Pultova) ; les autres suivirent Charles VII blessé, et, quand le roi eut traversé le Dnieper sur une barque, ils furent pris : la Suède n'avait plus de soldats, elle cessait d'être une grande puissance.

6. Cf. *Considérations*, p. 199 et n. 2.

suivit-il très mal. Il n'était point Alexandre ; mais il aurait été le meilleur soldat d'Alexandre[1].

Le projet d'Alexandre ne réussit que parce qu'il était sensé[2]. Les mauvais succès des Perses dans les invasions qu'ils firent de la Grèce, les conquêtes d'Agésilas[3] et la retraite des Dix Mille[4], avaient fait connaître au juste la supériorité des Grecs dans leur manière de combattre, et dans le genre de leurs armes ; et l'on savait bien que les Perses étaient trop grands pour se corriger.

Ils ne pouvaient plus affaiblir la Grèce par des divisions : elle était alors réunie sous un chef qui ne pouvait avoir de meilleur moyen pour lui cacher sa servitude que de l'éblouir par la destruction de ses ennemis éternels, et par l'espérance de la conquête de l'Asie[5].

Un empire cultivé par la nation du monde la plus industrieuse, et qui travaillait les terres par principe de religion, fertile et abondant en toutes choses, donnait à un ennemi toutes sortes de facilités pour y subsister[6].

On pouvait juger par l'orgueil de ses rois, toujours vainement mortifiés par leurs défaites, qu'ils précipiteraient leur chute en donnant toujours des batailles, et que la flatterie ne permettrait jamais qu'ils pussent douter de leur grandeur[7].

1. Voilà la formule, nette, bien frappée.

2. Cela devait sembler un paradoxe à la foule de ceux qui croyaient qu'Alexandre avait montré une témérité inouïe. Montesquieu utilise l'*Anabase d'Alexandre*, par Arrien de Nicomédie, historien grec, né en 105 ap. J.-C., disciple d'Epictète : ce récit était fait d'après les relations aujourd'hui perdues de Ptolémée, lieutenant d'Alexandre.

3. Agésilas, roi de Sparte (399-361), appelé par les Grecs d'Asie contre le roi de Perse Artaxerxès II, conquit une grande partie de l'Asie Mineure.

4. Guidée par Xénophon : voyez l'*Anabase* de cet écrivain.

5. Le Perse était l'ennemi héréditaire, et c'est ce que rappelaient à leurs compatriotes les Grecs du parti d'Alexandre : conquérir l'Asie sous la conduite d'un roi macédonien, c'était prendre une nouvelle revanche des guerres médiques. Alexandre, Grec à tous les points de vue, élève d'Aristote, passionné pour Homère, se montra aux Grecs comme le chef espéré.

6. La culture dans les royaumes Perses et Mèdes faisait l'admiration des Grecs ; voir par exemple dans l'*Economique* de Xénophon, I, IV, 2 sq., comment les rois de Perse protègent le travail de la terre, comment ils entretiennent des parcs merveilleux, etc.

7. Darius Codoman avait vu à la bataille du Granique, petit fleuve qui se jette dans la Propontide, l'armée perse en déroute (mai ou juin 334), et l'année après il affrontait une nouvelle bataille qui fut pour lui désastreuse, dans les défilés d'Issos. Mais il n'y avait pas d' « orgueil » à penser qu'avec 500,000 hommes, il pourrait écraser une armée de 30,000 hommes de pied, 5,000 cavaliers et 7,000 barbares !

Et non seulement le projet était sage, mais il fut sagement exécuté. Alexandre, dans la rapidité de ses actions, dans le feu de ses passions mêmes, avait, si j'ose me servir de ce terme, une saillie de raison qui le conduisait[1], et que ceux qui ont voulu faire un roman de son histoire, et qui avaient l'esprit plus gâté que lui, n'ont pu nous dérober. Parlons-en tout à notre aise.

Chapitre XIV.

Alexandre.

Il ne partit[2] qu'après avoir assuré la Macédoine contre les peuples barbares qui en étaient voisins, et achevé d'accabler les Grecs[3]; il ne se servit de cet accablement que pour l'exécution de son entreprise ; il rendit impuissante la jalousie des Lacédémoniens[4] ; il attaqua les provinces maritimes ; il fit suivre à son armée de terre les côtes de la mer, pour n'être point séparé de sa flotte ; il se servit admirablement bien de la discipline contre le nombre ; il ne manqua point de subsistances : et, s'il est vrai que la victoire lui donna tout, il fit aussi tout pour se procurer la victoire.

Dans le commencement de son entreprise, c'est-à-dire dans un temps où un échec pouvait le renverser, il mit peu de chose au hasard : quand la fortune le mit au-dessus des événements, la témérité fut quelquefois un de ses moyens. Lorsque avant son départ il marche contre les Triballiens et les Illyriens, vous voyez une guerre[5] comme celle que César fit depuis dans les Gaules. Lorsqu'il est de retour

1. Ainsi à la bataille du Granique, il s'élance dans le fleuve impétueusement et s'expose à la mort; sans Clitus, il était perdu; mais sans cet acte de bravoure, les Macédoniens ne se seraient pas précipités dans le fleuve, pour gravir la rive opposée, escarpée, difficile à escalader, et où l'immense armée ennemie attendait.

2. Observez combien ce chapitre tient au précédent.

3. Après avoir ravagé les pays des Triballes, des Gètes, et passé le Danube, après avoir rasé Thèbes (335) (où il n'épargna que la Cadmée (la citadelle) et la maison où était né Pindare), et imposé aux Athéniens des conditions dures, il partit au commencement de 334, laissant le gouvernement de la Grèce et de la Macédoine à Antipater.

4. Et d'ailleurs le sort de Thèbes était un avertissement.

5. « Voyez Arrien, *De l'Expédition d'Alexandre*, Lib. I. » (M.).

— César, en effet, parvint, par une méthode militaire très sûre, à terminer en huit ans la conquête complète de la Gaule.

dans la Grèce[1], c'est comme malgré lui qu'il prend et détruit Thèbes : campé auprès de leur ville, il attend que les Thébains veuillent faire la paix ; ils précipitent eux-mêmes leur ruine[2]. Lorsqu'il s'agit de combattre[3] les forces maritimes des Perses, c'est plutôt Parménion[4] qui a de l'audace, c'est plutôt Alexandre qui a de la sagesse. Son industrie[5] fut de séparer les Perses des côtes de la mer, et de les réduire à abandonner eux-mêmes leur marine, dans laquelle ils étaient supérieurs. Tyr était par principe attachée aux Perses, qui ne pouvaient se passer de son commerce et de sa marine ; Alexandre la détruisit. Il prit l'Egypte, que Darius avait laissée dégarnie de troupes pendant qu'il assemblait des armées innombrables dans un autre univers[6].

Le passage du Granique fit qu'Alexandre se rendit maître des colonies grecques ; la bataille d'Issus lui donna Tyr et l'Egypte ; la bataille d'Arbelles lui donna toute la terre[7].

Après la bataille d'Issus, il laisse fuir Darius, et ne s'occupe qu'à affermir et à régler ses conquêtes : après la bataille d'Arbelles, il le suit de si près[8] qu'il ne lui laisse aucune retraite dans son empire. Darius n'entre dans ses villes et dans ses provinces que pour en sortir : les marches d'Alexandre sont si rapides que vous croyez voir l'empire de l'univers plutôt le prix de la course, comme dans les jeux de la Grèce, que le prix de la victoire.

C'est ainsi qu'il fit ses conquêtes : voyons comment il les conserva.

1. « *Ibid.* » (M.), chap. VII, VIII.

2. Ils firent une sortie meurtrière contre Alexandre, et, quand les Macédoniens et leurs auxiliaires barbares entrèrent à leur tour dans la ville, le carnage fut épouvantable.

3. « *Ibid.* » (M.).

4. Général macédonien, qui avait contribué à la victoire sur les Barbares et qui plus tard conquit Damas et la Syrie ; gouverneur de la Médie après la bataille d'Arbelles (331), son fils Philotas fut impliqué dans un complot et mis à mort ; Alexandre fit tuer Parménion (329), de peur qu'il vengeât son fils. C'est un meurtre qui n'est guère à la louange d'Alexandre.

5. *Industrie* = *habileté* (sens du latin *industria*).

6. Tyr l'avait arrêté 7 mois ; il détruisit cette ville puissante (333). Darius Codoman se présenta en 331 dans la vaste plaine d'Arbèles avec une armée si énorme qu'on conseillait à Alexandre d'attaquer la nuit, afin qu'on ne vit pas son infériorité numérique. « Je ne dérobe point la victoire », répondit-il.

7. C'était la fin de l'empire des Perses : Babylone, Suse, Persépolis, se rendent avec empressement.

8. « Voyez Arrien, *De l'Expédition d'Alexandre*, Lib. III. » (M.).

Alexandre fit jusqu'à 3,300 stades (165 lieues) en 11 jours, à cheval. D'ailleurs, il ne se hâtait jamais ; il avait mis 3 ans pour se rendre maître des capitales de la Perse ; Darius mort, il mettra 7 ans à parcourir le reste de l'empire, et plus que jamais il civilisera, bâtira des villes, etc.

Il résista à ceux qui voulaient qu'il traitât les Grecs comme maîtres, et les Perses comme esclaves[1] ; il ne songea qu'à unir les deux nations, et à faire perdre les distinctions du peuple conquérant et du peuple vaincu ; il abandonna, après la conquête, tous les préjugés qui lui avaient servi à la faire ; il prit les mœurs des Perses, pour ne pas désoler les Perses, en leur faisant prendre les mœurs des Grecs[2] ; c'est ce qui fit qu'il marqua tant de respect pour la femme et pour la mère de Darius, et qu'il montra tant de continence ; c'est ce qui le fit tant regretter des Perses[3]. Qu'est-ce que ce conquérant qui est pleuré de tous les peuples qu'il a soumis ? Qu'est-ce que cet usurpateur sur la mort duquel la famille qu'il a renversée du trône verse des larmes ? C'est un trait de cette vie dont les historiens ne nous disent pas que quelque autre conquérant se puisse vanter.

Rien n'affermit plus une conquête que l'union qui se fait des deux peuples par les mariages. Alexandre prit des femmes de la nation qu'il avait vaincue[4] : il voulut que ceux de sa cour[5] en prissent aussi ; le reste des Macédoniens suivit cet exemple. Les Francs et les Bourguignons[6] permirent ces mariages : les Wisigoths les défendirent[7] en Espagne, et ensuite il les permirent ; les Lombards ne les permirent pas seulement, mais même les favorisèrent[8] ; quand les Romains voulurent affaiblir la Macédoine, ils y établirent qu'il ne pourrait se faire d'union par mariages entre les peuples des provinces[9].

1. « C'était le conseil d'Aristote. Plutarque, *Œuvres morales, de la Fortune d'Alexandre.* » (M.).

C'était vraiment une idée grecque ; tout ce qui n'est pas grec est « barbare ».

2. La vérité, c'est qu'il voulait unifier son immense empire en l'hellénisant ; la preuve, c'est que la langue grecque se répandit dans toute l'Asie, et qu'après sa mort son empire se démembra en États dont les principaux vécurent de la vie grecque.

3. Il fut très affligé de la mort de Darius, massacré par Bessus, satrape de la Bactriane, et, après avoir embaumé magnifiquement le corps et l'avoir renvoyé à la mère du roi, il se mit à la poursuite du meurtrier.

4. Il épousa la fille aînée de Darius ; il donna une autre fille du grand roi à son intime ami Éphestion, et fit épouser à ses généraux des femmes perses. Il promit des présents à ses soldats s'ils épousaient des femmes perses : 10,000 lui obéirent.

5. « Voyez Arrien, *De l'Expédition d'Alexandre*, lib. VII. » (M.).

6. « Voyez la *Loi des Bourguignons*, tit. XII, art. 5. » (M.).

7. « Voyez la *Loi des Wisigoths*, L. III, tit. V, § I, qui abroge la loi ancienne, qui avait plus d'égards, y est-il dit, à la différence des nations que des conditions. » (M.).

8. « Voyez la *Loi des Lombards*, L. II, titre VII, §§ 1 et 2. » (M.).

9. Sur la division entre les « quatre parties de la Macédoine », cf. plus haut *Considérations*, p. 150, n. 8.

Alexandre, qui cherchait à unir les deux peuples, songea à faire dans la Perse un grand nombre de colonies grecques : il bâtit une infinité de villes, et il cimenta si bien toutes les parties de ce nouvel empire, qu'après sa mort, dans le trouble et la confusion des plus affreuses guerres civiles, après que les Grecs se furent, pour ainsi dire, anéantis eux-mêmes, aucune province de Perse ne se révolta.

Pour ne point épuiser la Grèce et la Macédoine, il envoya à Alexandrie une colonie de Juifs ; il ne lui importait quelles mœurs eussent ces peuples, pourvu qu'ils lui fussent fidèles[1].

Il ne laissa pas seulement aux peuples vaincus leurs mœurs, il leur laissa encore leurs lois civiles, et souvent même les rois et les gouverneurs qu'il avait trouvés. Il mettait les Macédoniens[2] à la tête des troupes, et les gens du pays à la tête du gouvernement ; aimant mieux courir le risque de quelque infidélité particulière (ce qui lui arriva quelquefois) que d'une révolte générale. Il respecta les traditions anciennes, et tous les monuments de la gloire ou de la vanité des peuples. Les rois de Perse avaient détruit les temples des Grecs, des Babyloniens et des Egyptiens : il les rétablit[3] ; peu de nations se soumirent à lui, sur les autels desquelles il ne fit de sacrifices. Il semblait qu'il n'eût conquis que pour être le monarque particulier de chaque nation, et le premier citoyen de chaque ville. Les Romains conquirent tout pour tout détruire ; il voulut tout conquérir pour tout conserver[4] ; et, quelque pays qu'il parcourût, ses premières idées, ses premiers desseins furent toujours de faire quelque chose qui pût en augmenter la prospérité et la puissance. Il en trouva les premiers moyens dans la grandeur de son génie ; les seconds, dans sa frugalité et

1. Alexandre, dans ses expéditions, faisait succéder aux batailles et aux sièges, des excursions ; des réformes politiques, sociales, judiciaires des pays conquis ; des percements de routes, de canaux ; des fondations de villes. Chaque fois qu'un pays lui paraissait propre à la création d'une Alexandrie, il ordonnait de se mettre à l'œuvre, et une cité nouvelle se bâtissait sous ses yeux. En 331, il fonda en Égypte, sur les bords du lac Maréotis, Alexandrie, qui devait servir d'entrepôt entre l'Orient et l'Occident. Ce fut une cité commerciale de tout premier ordre, en quelques années.

2. « Voyez Arrien, *De l'Expédition d'Alexandre*, lib. III et autres. » (M.).

C'est ce qu'il fit pour l'Egypte, pour la Médie, etc.

3. « *Ibid.* » (M.).

4. L'antithèse est très nette, mais elle force l'idée. Pourtant, les Romains ont semé bien des ruines en Afrique, en Grèce ; mais ils ne détruisaient pas tout indistinctement, et ils furent de merveilleux organisateurs.

son économie particulière[1] ; les troisièmes, dans son immense prodigalité pour les grandes choses. Sa main se fermait pour les dépenses privées ; elle s'ouvrait pour les dépenses publiques. Fallait-il régler sa maison, c'était un Macédonien ; fallait-il payer les dettes des soldats, faire part de sa conquête aux Grecs, faire la fortune de chaque homme de son armée, il était Alexandre.

Il fit deux mauvaises actions : il brûla Persépolis et tua Clitus[2]. Il les rendit célèbres par son repentir : de sorte qu'on oublia ses actions criminelles, pour se souvenir de son respect pour la vertu ; de sorte qu'elles furent considérées plutôt comme des malheurs que comme des choses qui lui fussent propres ; de sorte que la postérité trouve la beauté de son âme presque à côté de ses emportements et de ses faiblesses ; de sorte qu'il fallut le plaindre, et qu'il n'était plus possible de le haïr[3].

Je vais le comparer à César. Quand César voulut imiter les rois d'Asie, il désespéra les Romains pour une chose de pure ostentation[4] ; quand Alexandre voulut imiter les rois d'Asie, il fit une chose qui entrait dans le plan de sa conquête.

1. « Voyez Arrien, *De l'Expédition d'Alexandre*, L. VII. » (M.).
— *Economie particulière* = *économie domestique, privée* = administration de sa maison.

2. Et bien d'autres ! Cet grand civilisateur s'enivrait honteusement ; il était ivre lorsqu'il mit le feu au palais des rois à Persépolis ; toutefois la destruction des monuments, si regrettable pour l'histoire de la civilisation, n'eut lieu que plus tard. Persépolis n'était pas consumée puisqu'Alexandre s'y arrêta au retour des Indes. Il était ivre lorsqu'il planta sa javeline dans le corps de son ami intime Clitus, écœuré des vantardises et des insolences du roi. On a vu ce qu'il fit à Parmenion (p. 258, n. 4), et pour Callisthène, on se reportera p. 321, n 2.
On conçoit d'ailleurs que ses conquêtes l'aient rendu vaniteux à l'excès, et que cet homme qui voulait être adoré comme un dieu fût hors de lui quand le vin l'excitait encore davantage.

3. Il est très vrai qu'il se repentit sincèrement ; après le meurtre de Clitus, il voulait se frapper avec la javeline dont il avait percé son ami, mais de là à faire presque un éloge de ces crimes !...

4. Pure ostentation ? Peut-être aussi, politique et système. En tout cas, en acceptant l'apothéose, ce n'était pas un acte d'ostentation qu'il accomplissait ; voyez si l'apothéose a servi aux Césars romains, pour s'assurer un empire soumis et fidèle. Montesquieu reviendra sur la conquête d'Alexandre. (*Ibid.*, XXI, VIII.)

* Montesquieu juge d'Alexandre : Comment Montesquieu a-t-il jugé Alexandre ? Connaissez-vous d'autres appréciations du grand conquérant ? Tandis que Napoléon admirait son génie militaire, Thiers le mettait au-dessous de celui d'Annibal, de César, de Napoléon ; tandis que l'historien anglais Grote nie qu'Alexandre ait rendu des services à l'humanité, Alexandre de Humboldt affirme au contraire que son influence civilisatrice fut profonde (*Cosmos*, II,

LIVRE XI

Des Lois qui forment la liberté politique, dans son rapport avec la Constitution.

Chapitre Premier.

Idée générale.

Je distingue les lois qui forment la liberté politique, dans son rapport avec la constitution, d'avec celles qui la forment dans son rapport avec le citoyen. Les premières seront le sujet de ce livre-ci ; je traiterai les secondes dans le livre suivant[1].

[On a mal entendu le sens du mot : « liberté », qui est le suivant : « La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir ». (Chap. II et III).

« La liberté politique « ne se trouve que dans les gouvernements modérés », là où « par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». (Chap. IV).

Il y a une nation « qui a pour objet direct de sa constitution la liberté politique ». L'auteur se propose d'examiner « les principes sur lesquels elle la fonde ». « S'ils sont bons, la liberté y paraîtra comme dans un miroir ». (Chap. V.)

Nous arrivons alors à l'un des chapitres les plus loués, l'un de ceux qui, suivant Sainte-Beuve, sont « des découvertes dans le monde de l'histoire. » Pour nous, il a une importance capitale, car il a eu l'influence la plus profonde sur la société moderne en général et les hommes de la Constituante en particulier.]

Chapitre VI.

De la constitution d'Angleterre[2].

Il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui

2e partie.) Où est la vérité, et Montesquieu vous paraît-il l'avoir trouvée?

1. Nous arrivons donc à une nouvelle partie et à une autre théorie ; ce qui est relatif aux gouvernements est terminé, et nous entrons dans un autre ordre d'idées.

2. « M. de Montesquieu forma à Londres (pendant les deux ans qu'il y resta) des liaisons intimes avec des hommes exercés à méditer et à se préparer aux grandes choses par des étu-

dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil[1].

Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger ; et l'autre, simplement la puissance exécutrice de l'État.

La liberté publique, dans un citoyen, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et, pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque dans la même personne ou dans le même corps de magistrature la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté, parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécu-

des profondes. Il s'instruisit avec eux de la nature du gouvernement, et il parvint à le bien connaître. » (D'ALEMBERT, *Eloge de Montesquieu*).

On sera frappé de la différence entre ce beau chapitre si favorable à l'Angleterre et les notes qu'il prit dans son voyage de 1729-1731 (cf. pp. 131 sq.) ; c'est qu'ici il étudie théoriquement le gouvernement anglais, et le peuple qui s'y est soumis. Il se rend compte du mécanisme du gouvernement, et le juge en vertu de ses principes : c'est bien différent.

1. La théorie est dans Aristote (*Politique*, VI, XI, 1), et Locke (*Traité du gouvernement civil*, chap. XII) l'avait reproduite ; mais l'originalité de Montesquieu est de partir de cette théorie pour démontrer que la première garantie de la liberté est la séparation des trois puissances.

Sur le droit des gens, le droit politique, le droit civil, cf. plus haut p. 218.

Pour la théorie de la séparation des trois pouvoirs, je renvoie à mon livre : *La Littérature française par la Dissertation*, T. II. *Le 18e siècle*, sujet 101, p. 87 sqq. En somme il y a deux théories de la séparation des pouvoirs dans Montesquieu : 1° Il comprend par les trois pouvoirs : l'exécutif, le législatif, le judiciaire ; 2° le roi, les intermédiaires, le peuple. La puissance judiciaire n'a aucun rôle dans le fonctionnement de la constitution. Le vrai pouvoir modérateur, placé entre le législatif (le peuple) et l'exécutif (le roi) est le pouvoir des privilégiés, parce que leurs privilèges sont attachés à la fois à la défense du monarque contre le peuple et à la défense du peuple contre le monarque. De là une confusion fâcheuse dans Montesquieu, car il faut toujours se demander de quelle « séparation » il s'agit. Voir plus bas p. 268, n. 1.

trice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutrice, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.

Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.....

[Vient alors une série d'exemples, tirés des Turcs, des républiques d'Italie, etc. Puis Montesquieu revient à la théorie de la séparation des pouvoirs :]

La puissance de juger ne doit pas être donnée à un sénat permanent, mais exercée par des personnes tirées du corps du peuple[1], dans certains temps de l'année, de la manière prescrite par la loi, pour former un tribunal qui ne dure qu'autant que la nécessité le requiert.

De cette façon, la puissance de juger, si terrible parmi les hommes, n'étant attachée ni à un certain état, ni à une certaine profession, devient, pour ainsi dire, invisible et nulle. On n'a point continuellement des juges devant les yeux ; et l'on craint la magistrature, et non pas les magistrats[2].

Il faut même que dans les grandes accusations, le criminel, concurremment avec la loi, se choisisse des juges ; ou du moins qu'il en puisse récuser un si grand nombre que ceux qui restent soient censés être de son choix[3].

Les deux autres pouvoirs pourraient plutôt être donnés à des magistrats ou à des corps permanents[4], parce qu'ils ne s'exercent sur aucun particulier, n'étant, l'un, que la vo-

1. « Comme à Athènes. » (M.).
Cf. plus haut p. 226, n. 5.

2. Ce n'est donc pas cette puissance judiciaire qui *règlera* les deux autres. Voir plus bas p. 268 et n. 1. Montesquieu encore une fois s'attache à étudier le mécanisme du gouvernement anglais ; ce qui le frappe, c'est que la Grande Charte, imposée des 1215 à Jean Sans-Terre par les seigneurs et le clergé, stipule qu'aucun homme libre ne peut être arrêté et emprisonné sans le jugement de ses pairs, et que, loin de se laisser écarter comme en France par les baillis, les 12 jurés ne cessent dans chaque assise de conduire « l'enquête du pays » : garantie permanente contre l'arbitraire des officiers royaux, sauvegarde puissante pour la liberté individuelle.

3. Avec ou sans motif, comme en Angleterre ; sans restriction aucune, pas même de nombre.

4. A des ministres ou à des assemblées représentatives.

lonté générale de l'État; et l'autre, que l'exécution de cette volonté générale.

Mais, si les tribunaux ne doivent pas être fixes, les jugements doivent l'être à un tel point qu'ils ne soient jamais qu'un texte précis de la loi. S'ils étaient une opinion particulière du juge, on vivrait dans la société sans savoir précisément les engagements que l'on y contracte[1].

Il faut même que les juges soient de la condition de l'accusé, ou ses pairs, pour qu'il ne puisse pas se mettre dans l'esprit qu'il soit tombé entre les mains de gens portés à lui faire violence.

Si la puissance législative laisse à l'exécutrice le droit d'emprisonner des citoyens qui peuvent donner caution de leur conduite, il n'y a plus de liberté, à moins qu'ils ne soient arrêtés pour répondre sans délai à une accusation que la loi a rendue capitale; auquel cas ils sont réellement libres, puisqu'ils ne sont soumis qu'à la puissance de la loi[2].

Mais si la puissance législative se croyait en danger par quelque conjuration secrète contre l'État, ou quelque intelligence avec les ennemis du dehors, elle pourrait, pour un temps court et limité, permettre à la puissance exécutrice de faire arrêter les citoyens suspects, qui ne perdraient leur liberté pour un temps que pour la conserver pour toujours[3].....

Comme dans un État libre, tout homme qui est censé avoir une âme libre doit être gouverné par lui-même, il faudrait que le peuple en corps eût la puissance législative;

1. On comprend l'admiration de Montesquieu pour ce système quand on a lu le Livre VI (cf. pp. 243 sq.) où il flétrit la procédure criminelle des nations européennes au 18e siècle.

2. La Grande Charte garantissait, nous l'avons dit, la liberté individuelle. L'acte d'*Habeas Corpus* (1679) imposé à Charles II par un Parlement décidé à ne rien laisser perdre des prérogatives de la nation, portait qu'on ne pouvait refuser à aucun prisonnier, dans les 24 heures de son arrestation, de le conduire devant un juge, qui vérifiait la cause de l'emprisonnement; absous, le prisonnier ne pouvait être repris pour le même motif; si la cause paraissait suffisante, on devait laisser l'accusé libre sous garantie de caution, lorsque l'accusé en offrait une. Seules, les accusations capitales (haute trahison, etc.) peuvent enlever ce droit de liberté sous caution. Le bill est resté une des lois fondamentales de la constitution anglaise.

3. Le Parlement seul décide de la légitimité de cette suspension : ainsi en 1745, le petit-fils de Jacques II, Charles-Édouard, le roi légitimé aux yeux des Jacobites, réunit une armée de montagnards écossais, prend Édimbourg, envahit l'Angleterre; le Parlement suspend l'*habeas corpus* devant le danger national.

mais, comme cela est impossible dans les grands États, et est sujet à beaucoup d'inconvénients dans les petits, il faut que le peuple fasse par ses représentants tout ce qu'il ne peut faire par lui-même[1].

L'on connaît beaucoup mieux les besoins de sa ville que ceux des autres villes, et on juge mieux de la capacité de ses voisins que de celle de ses autres compatriotes. Il ne faut donc pas que les membres du Corps législatif soient tirés en général du corps de la nation; mais il convient que, dans chaque lieu principal, les habitants se choisissent un représentant.

Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre: ce qui forme un des grands inconvénients de la démocratie[2].

Il n'est pas nécessaire que les représentants, qui ont reçu de ceux qui les ont choisis une instruction générale, en reçoivent une particulière sur chaque affaire, comme cela se pratique dans les diètes d'Allemagne. Il est vrai que de cette manière la parole des députés serait plus l'expression de la voix de la nation; mais cela jetterait dans des longueurs infinies, rendrait chaque député le maître de tous les autres; et, dans les occasions les plus pressantes, toute la force de la nation pourrait être arrêtée par un caprice.

Quand les députés, dit très bien M. Sidney[3], représentent un corps de peuple comme en Hollande, ils doivent rendre compte à ceux qui les ont commis: c'est autre chose lorsqu'ils sont députés par des bourgs, comme en Angleterre.

Tous les citoyens, dans les divers districts, doivent avoir droit de donner leur voix pour choisir le représentant, excepté ceux qui sont dans un tel état de bassesse qu'ils sont réputés n'avoir point de volonté propre[4].

1. Rousseau, qui n'est pas pour le système représentatif, dira au contraire (*Contrat social*, III, XVI): « La souveraineté ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut être aliénée. Le peuple anglais pense être libre; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. » Cf. 223 n. 7; mais il s'agit là de « démocratie » et ici de « monarchie. »

2. Cf. p. 224, et notes; rapprocher ce qui suit plus bas.

3. Sur Sidney, cf. p. 219, n. 3.

4. Il y aurait bien des restrictions à faire à ce tableau, si loin de se contenter d'étudier le mécanisme de la constitution anglaise on s'occupait de savoir comment elle était appliquée au 18e siècle.

Ne parlons pas de la *Chambre des Lords*, formée de membres héréditaires; la *Chambre des Communes* est formée de députés élus, en apparence, soit par l'assemblée des propriétaires de chaque comté (députés des comtés), soit par le corps des bour-

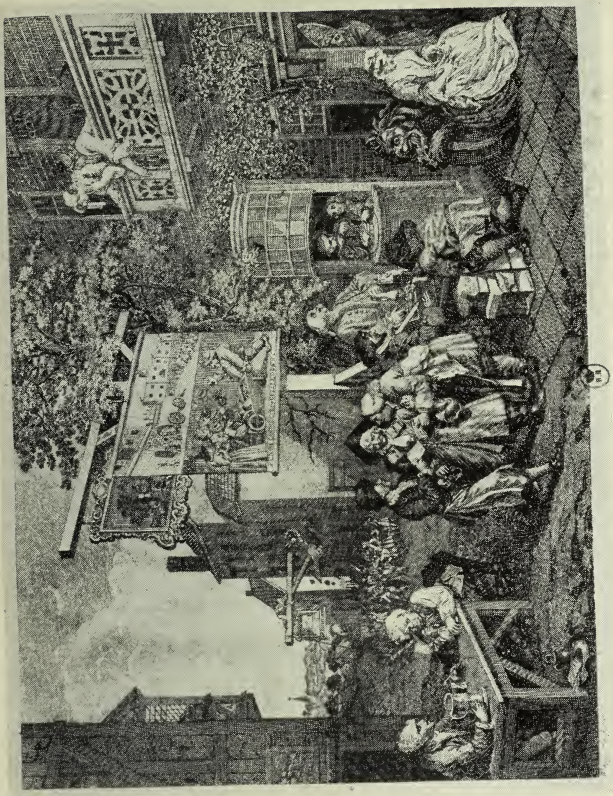

Fig. 20. — Scènes de mœurs anglaises.

Autre gravure de William Hogarth : scène de la rue.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Il y avait un grand vice dans la plupart des anciennes républiques : c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives, et qui demandent quelque exécution ; chose dont il est entièrement incapable[1]. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants ; ce qui est très à sa portée. Car, s'il y a peu de gens qui connaissent le degré précis de la capacité des hommes, chacun est pourtant capable de savoir en général si celui qu'il choisit est plus éclairé que la plupart des autres.

Le corps représentant ne doit pas être choisi non plus pour prendre quelque résolution active, chose qu'il ne ferait pas bien, mais pour faire des lois, ou pour voir si l'on a bien exécuté celles qu'il a faites, chose qu'il peut très bien faire, et qu'il n'y a même que lui qui puisse bien faire.

Il y a toujours dans un État des gens distingués par la naissance, les richesses ou les honneurs ; mais s'ils étaient confondus parmi le peuple, et s'ils n'y avaient qu'une voix comme les autres, la liberté commune serait leur esclavage, et ils n'auraient aucun intérêt à la défendre, parce que la plupart des résolutions seraient contre eux. La part qu'ils ont à la législation doit donc être proportionnée aux autres avantages qu'ils ont dans l'État : ce qui arrivera s'ils forment un corps qui ait droit d'arrêter les entreprises du peuple, comme le peuple a droit d'arrêter les leurs[2].

geois de chaque ville (députés des villes et bourgs), mais les comtés qui forment l'énorme majorité des électeurs n'élisent que 74 députés sur 558 (2 par comté), l'Écosse n'en a que 45, tout le reste est élu par les bourgs : la disproportion est frappante. Les bourgs, qui élisent 2 députés chacun, sont entre les mains des grands seigneurs qui choisissent les députés et les imposent à leurs « clients » : la majorité de la Chambre des Communes est donc entre les mains des seigneurs, propriétaires des bourgs. Il y a même des « bourgs pourris », c.-à-d. qui élisent 2 députés quoiqu'ils n'aient plus d'habitants.

Ajoutez que l'opinion publique n'existe pas, qu'il n'y a pas de réunions publiques (le premier meeting a lieu en août 1769), qu'il n'y a pas de quotidiens politiques, que les séances du Parlement sont secrètes et qu'on poursuit ceux qui essaient de rendre compte de ces séances. Au 18e siècle, jusqu'en 1769 date de la fondation de la *Société des Défenseurs de la déclaration des droits*, le peuple ne manifeste que deux fois : pour empêcher de mettre un impôt sur l'eau-de-vie de genièvre (1733), pour empêcher le Parlement de donner la liberté aux Juifs (1752).

1. Toujours même idée. Cf. p. 224, n. 3 et sq.

2. C'était le principe, qui dès 1295 avait fait séparer la Chambre Haute, composée des barons, des évêques, des représentants de l'aristocratie venant siéger en vertu d'un droit féodal, et les délégués des comtés et des villes, élus et mandataires de ceux qu'ils représentaient ; dès le 14e siècle, la Chambre des Lords et la Chambre

Ainsi la puissance législative sera confiée, et au corps des nobles, et au corps qui sera choisi pour représenter le peuple, qui auront chacun leurs assemblées et leurs délibérations à part, et des vues et des intérêts séparés.

Des trois puissances dont nous avons parlé, celle de juger est en quelque façon nulle. Il n'en reste que deux ; et, comme elles ont besoin d'une puissance réglante pour les tempérer, la partie du corps législatif qui est composée de nobles est très propre à produire cet effet[1].

Le corps des nobles doit être héréditaire. Il l'est premièrement par sa nature ; et d'ailleurs il faut qu'il ait un très grand intérêt à conserver ses prérogatives, odieuses par elles-mêmes, et qui, dans un État libre, doivent toujours être en danger.

Mais, comme une puissance héréditaire pourrait être induite à suivre ses intérêts particuliers et à oublier ceux du peuple, il faut que dans les choses où l'on a un souverain intérêt à la corrompre, comme dans les lois qui concernent la levée de l'argent, elle n'ait de part à la législation que par sa faculté d'empêcher, et non par sa faculté de statuer.

J'appelle *faculté de statuer* le droit d'ordonner par soi-même, ou de corriger ce qui a été ordonné par un autre. J'appelle *faculté d'empêcher* le droit de rendre nulle une résolution prise par quelque autre : ce qui était la puissance des tribuns de Rome[2]. Et quoique celui qui a la faculté d'empêcher puisse avoir aussi le droit d'approuver, pour lors cette approbation n'est autre chose qu'une déclaration qu'il ne fait point d'usage de sa faculté d'empêcher, et dérive de cette faculté.

La puissance exécutrice doit être entre les mains d'un monarque, parce que cette partie du gouvernement, qui a presque toujours besoin d'une action momentanée, est mieux administrée par un que par plusieurs ; au lieu que ce qui

des Communes étaient définitivement organisées. Au contraire, les *Etats Généraux* de 1789 se constituèrent en une Chambre unique, l'Assemblée nationale, ce qui n'était pas conforme au système représentatif, exposé par Montesquieu.

1. Voilà (cf. p. 263 n. 1) le troisième pouvoir, intermédiaire entre la puissance législative et la puissance exécutive ; complétez ceci par ce qui précède : « Il y a toujours dans un Etat des gens distingués... », et vous verrez que ce sont ces « privilégiés » qui sont chargés d'assurer la stabilité des deux principes essentiels de la constitution. Il y a en somme deux théories des trois pouvoirs qu'il ne faut pas confondre, et qui sont bel et bien distinctes ; la première séparation des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire) peut exister aussi bien dans la république que dans l'oligarchie, que dans la monarchie constitutionnelle.

2. Cf.. p. 160, n. 4.

dépend de la puissance législative est souvent mieux ordonné par plusieurs que par un seul.

Que s'il n'y avait point de monarque, et que la puissance exécutrice fût confiée à un certain nombre de personnes tirées du Corps législatif, il n'y aurait plus de liberté, parce que les deux puissances seraient unies, les mêmes personnes ayant quelquefois et pouvant toujours avoir part à l'une et à l'autre[1].

Si le Corps législatif était un temps considérable sans être assemblé, il n'y aurait plus de liberté. Car il arriverait de deux choses l'une : ou qu'il n'y aurait plus de résolution législative, et l'Etat tomberait dans l'anarchie ; ou que ces résolutions seraient prises par la puissance exécutrice, et elle deviendrait absolue.

Il serait inutile que le Corps législatif fût toujours assemblé[2]. Cela serait incommode pour les représentants, et d'ailleurs occuperait trop la puissance exécutrice, qui ne penserait point à exécuter, mais à défendre ses prérogatives et le droit qu'elle a d'exécuter.

De plus, si le Corps législatif était continuellement assemblé, il pourrait arriver que l'on ne ferait que suppléer de nouveaux députés à la place de ceux qui mourraient ; et dans ce cas, si le Corps législatif était une fois corrompu le mal serait sans remède[3]. Lorsque divers Corps législatif se succèdent les uns aux autres, le peuple, qui a mauvaise opinion du Corps législatif actuel, porte avec raison ses espérances sur celui qui viendra après ; mais, si c'était toujours le même Corps, le peuple, le voyant une fois corrompu, n'espérerait plus rien de ses lois : il deviendrait furieux, ou tomberait dans l'indolence.

Le Corps législatif ne doit point s'assembler lui-même : car un corps n'est censé avoir de volonté que lorsqu'il est assemblé ; et, s'il ne s'assemblait pas unanimement, on ne saurait dire quelle partie serait véritablement le Corps législatif, celle qui serait assemblée, ou celle qui ne le serait pas. Que s'il avait droit de se proroger lui-même, il pourrait arriver qu'il ne se prorogerait jamais ; ce qui serait dange-

1. Donc il n'y a séparation des trois pouvoirs (au deuxième sens) que dans le gouvernement mixte, ou la monarchie tempérée.

2. C'est encore Locke qui guide Montesquieu : « Des assemblées du pouvoir législatif perpétuelles, fréquentes, longues, sans nécessité, ne pourraient qu'être à charge au peuple, et produire avec le temps des inconvénients dangereux. » (*Du Gouvernement civil*, chap. XII.)

3. La durée légale d'une législature est de sept ans, depuis le début du 18e siècle.

reux dans les cas où il voudrait attenter contre la puissance exécutrice. D'ailleurs, il y a des temps plus convenables les uns que les autres pour l'assemblée du Corps législatif : il faut donc que ce soit la puissance exécutrice qui règle le temps de la tenue et de la durée de ces assemblées, par rapport aux circonstances qu'elle connaît[1].

Si la puissance exécutrice n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du Corps législatif, celui-ci sera despotique ; car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira toutes les autres puissances.

Mais il ne faut pas que la puissance législative ait réciproquement la faculté d'arrêter la puissance exécutrice ; car l'exécution ayant ses limites par sa nature, il est inutile de la borner ; outre que la puissanc exécutrice s'exerce toujours sur des choses momentanées. Et la puissance des tribuns de Rome était vicieuse, en ce qu'elle arrêtait non seulement la législation, mais même l'exécution ; ce qui causait de grands maux[2].

Mais si, dans un État libre, la puissance législative ne doit pas avoir le droit d'arrêter la puissance exécutrice, elle a droit, et doit avoir la faculté d'examiner de quelle manière les lois qu'elle a faites ont été exécutées ; et c'est l'avantage qu'a ce gouvernement sur celui de Crète et de Lacédémone, où les *cosmes*[3] et les *éphores*[4] ne rendaient point compte de leur administration.

Mais, quel que soit cet examen, le Corps législatif ne doit point avoir le pouvoir de juger la personne, et par conséquent la conduite de celui qui exécute. Sa personne doit être sacrée, parce qu'étant nécessaire à l'État pour que le Corps législatif n'y devienne pas tyrannique, dès le moment qu'il serait accusé ou jugé, il n'y aurait plus de liberté[5].

1. C'est le souverain qui convoque, ajourne, proroge ou dissout le Parlement. En théorie, le Parlement pourrait rester trois ans au plus sans siéger. En fait, le budget et les nécessités de la législation l'obligent à se réunir en une et deux sessions par an. On place au 14e siècle l'établissement du Parlement annuel, nécessaire pour le vote des subsides, qu'il mesure d'ailleurs plus d'une fois avec la plus stricte parcimonie.

2. C'est le droit d'*intercession* dont nous avons parlé, cf. p. 228, n. 7.

3. « Voyez la *République d'Aristote* L. II, chap. x. » (M.).

Le « cosme » ou régulateur est le magistrat suprême. Il est probable que Montesquieu songe aux ministres français qui, eux, ne rendent pas non plus de comptes.

4. « *Ibid.* chap. IX. » (M.).

Les *éphores* (= *surveillants*) ont à Sparte et dans d'autres États doriens, un droit de contrôle sur les magistrats, y compris les rois ; ils étaient au nombre de cinq.

5. Lorsque Monk, en 1648, eut obligé le Long Parlement à se

Dans ces cas l'État ne serait point une monarchie, mais une république non libre. Mais comme celui qui exécute ne peut rien exécuter mal sans avoir des conseillers méchants et qui haïssent les lois comme ministres, quoiqu'elles les favorisent comme hommes, ceux-ci peuvent être recherchés et punis[1]. Et c'est l'avantage de ce gouvernement sur celui de Gnide, où la loi ne permettant point d'appeler en jugement les *amymones*[2], même après leur administration, le peuple ne pouvait jamais se faire rendre raison des injustices qu'on lui avait faites.

Quoique en général la puissance de juger ne doive être unie à aucune partie de la législative, cela est sujet à trois exceptions, fondées sur l'intérêt particulier de celui qui doit être jugé.

Les grands sont toujours exposés à l'envie ; et, s'ils étaient jugés par le peuple, ils pourraient être en danger[3], et ne jouiraient pas du privilège qu'a le moindre des citoyens dans un État libre, d'être jugé par ses pairs. Il faut donc que les nobles soient appelés, non pas devant les tribunaux ordinaires de la nation, mais devant cette partie du Corps législatif qui est composée de nobles.

Il pourrait arriver que la loi, qui est en même temps clairvoyante et aveugle, serait, en de certains cas, trop rigoureuse. Mais les juges de la nation ne sont, comme nous

dissoudre devant le Parlement-Convention (avril 1660), cette assemblée rappela Charles II Stuart, sans conditions écrites, le 20 mai ; le roi fut déclaré inviolable et irresponsable.

1. Le roi règne, et les ministres gouvernent ; ils sont donc responsables devant la nation, et sont exposés à des poursuites soit pour crime politique (la sanction peut être la peine de mort), soit pour concussion (détention et confiscation de biens).

Il y a mieux. Montesquieu était arrivé en Angleterre deux ans après la mort de ce George Ier, prince allemand qui, porté au trône d'Angleterre, ignorait la langue du pays et se dispensait d'assister aux réunions du Conseil des Ministres. Son fils George II suivit cet exemple. Le roi était plus que jamais irresponsable ; tout ordre de lui était contresigné par un ministre qui en prenait la responsabilité. Un roi prend une mesure illégale, c'est qu'il a été mal conseillé ; donc c'est son conseiller, son ministre qui doit être poursuivi.

2. « C'étaient des magistrats que le peuple élisait tous les ans. Voyez Etienne de Bysance » (M.),

(Grammairien grec des 5e et 6e siècles.)

Leur nom signifie « irréprochables ».

— Cf. 227, n. 4.

3. « On pouvait accuser les magistrats romains après leur magistrature. Voyez, dans Denys d'Halicarnasse, L. IX, l'affaire du tribun Genutius.» (M.), IX, XVIII.

Voir le même récit dans Tite-Live, II, LIV : « Genutius traîna devant l'assemblée du peuple L. Furius et C. Manlius au sortir de leur consulat, parce qu'ils s'étaient opposés à une loi agraire. Tandis que le peuple attendait le jugement, l'accusateur fut trouvé assassiné dans sa maison ».

avons dit, que la bouche qui prononce les paroles de la loi, des êtres inanimés qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur. C'est donc la partie du Corps législatif que nous venons de dire être, dans une autre occasion, un tribunal nécessaire, qui l'est encore dans celle-ci ; c'est à son autorité suprême à modérer la loi en faveur de la loi même, en prononçant moins rigoureusement qu'elle[1].

Il pourrait encore arriver que quelque citoyen, dans les affaires publiques, violerait les droits du peuple, et ferait des crimes que les magistrats établis ne sauraient ou ne voudraient pas punir. Mais, en général, la puissance législative ne peut pas juger ; et elle le peut encore moins dans ce cas particulier, où elle représente la partie intéressée qui est le peuple. Elle ne peut donc être qu'accusatrice. Mais devant qui accusera-t-elle ? Ira-t-elle s'abaisser devant les tribunaux de la loi, qui lui sont inférieurs, et d'ailleurs composés de gens qui, étant peuple comme elle, seraient entraînés par l'autorité d'un si grand accusateur ? Non : il faut, pour conserver la dignité du peuple et la sûreté du particulier, que la partie législative du peuple accuse devant la partie législative des nobles, laquelle n'a ni les mêmes intérêts qu'elle, ni les mêmes passions[2].

C'est l'avantage qu'a ce gouvernement sur la plupart des républiques anciennes, où il y avait cet abus que le peuple était en même temps et juge et accusateur.

La puissance exécutrice, comme nous avons dit, doit prendre part à la législation par sa faculté d'empêcher ; sans quoi, elle sera bientôt dépouillée de ses prérogatives. Mais si la puissance législative prend part à l'exécution, la puissance exécutrice sera également perdue.

Si le monarque prenait part à la législation par la faculté de statuer, il n'y aurait plus de liberté. Mais comme il faut pourtant qu'il ait part à la législation pour se défendre, il faut qu'il y prenne part par la faculté d'empêcher[3].

1. Le principe que nul ne peut être emprisonné sans un jugement devant ses pairs a pour conséquence qu'un lord ne peut comparaître que devant la Chambre Haute.

2. Sans doute, mais les Chambres avaient, par le *bill d'attainder*, une arme qui leur permettait de frapper ceux que les tribunaux ne pouvaient condamner ; lorsque Strafford fut cité par la Chambre des Communes devant les Lords (1641), comme les preuves légales de haute trahison faisaient défaut, les Communes le mirent hors la loi par ce bill, et Strafford monta sur l'échafaud.

3. Toute proposition présentée au Parlement s'appelle *bill* (projet de loi) ; mais, pour qu'il devienne *law* (loi), il faut qu'après avoir été voté par les Chambres, il soit approuvé par le roi.

Fig. 22. — **Elections en Angleterre.**

Au temps des élections en Angleterre, d'après William Hogart : la cour d'une ferme en période électorale.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Ce qui fut cause que le gouvernement changea à Rome, c'est que le sénat, qui avait une partie de la puissance exécutrice, et les magistrats qui avaient l'autre, n'avaient pas, comme le peuple, la faculté d'empêcher [1].

Voici donc la constitution fondamentale du gouvernement dont nous parlons. Le Corps législatif y étant composé de deux parties, l'une enchaînera l'autre par sa faculté mutuelle d'empêcher. Toutes les deux seront liées par la puissance exécutrice, qui le sera elle-même par la législative.

Ces trois puissances devraient former un repos ou une inaction. Mais, comme par le mouvement nécessaire des choses elles sont contraintes d'aller, elles seront forcées d'aller de concert [2].

La puissance exécutrice ne faisant partie de la législative que par sa faculté d'empêcher, elle ne saurait entrer dans le débat des affaires. Il n'est pas même nécessaire qu'elle propose, parce que, pouvant toujours désapprouver les résolutions, elle peut rejeter les décisions des propositions qu'on aurait voulu qu'on n'eût pas faites.

Dans quelques républiques anciennes, où le peuple en corps avait le débat des affaires, il était naturel que la puissance exécutrice les proposât et les débattît avec lui; sans quoi, il y aurait eu, dans les résolutions, une confusion étrange.

Si la puissance exécutrice statue sur la levée des deniers publics autrement que par son consentement, il n'y aura

1. Le sénat et les magistrats l'avaient, puisqu'à la demande des sénateurs, un des consuls en charge peut suspendre les pouvoirs de toutes les magistratures sans exception, toutes les garanties des citoyens, et nommer un dictateur qui décide sans appel. Il le faisait en temps de crise extérieure et intérieure, et s'il avait pu user de ce droit au moment des troubles qui ont marqué la fin de la république, la liberté aurait été sauvée.

2. Et si elles ne vont pas de concert ? Alors ce sont les tiraillements, les conflits. — Oui, mais il n'y a pas de gouvernement parfait, et d'ailleurs rien ne prouve que, de ces tiraillements, la chose publique et la liberté ne tirent profit en définitive.

Je crois l'autre objection plus forte : Si le concert est parfait, comment sera-t-on garanti contre le despotisme qui peut résulter de cette entente ?

Nous redirons qu'il n'y a pas de constitution qui pare à tous les inconvénients, et que d'ailleurs :

a) La grande majorité des intérêts étant représentée dans ces trois puissances, l'oppression ne s'exercerait que sur un terrain très restreint ;

b) Il faudrait compter avec l'opinion publique, qui entre pour une part dans le jeu de la constitution.

plus de liberté, parce qu'elle deviendra législative dans le point le plus important de la législation[1].

Si la puissance législative statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur la levée des deniers publics, elle court risque de perdre sa liberté, parce que la puissance exécutrice ne dépendra plus d'elle ; et quand on tient un pareil droit pour toujours, il est assez indifférent qu'on le tienne de soi ou d'un autre. Il en est de même si elle statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur les forces de terre et de mer qu'elle doit confier à la puissance exécutrice[2].

Pour que celui qui exécute ne puisse pas opprimer, il faut que les armées qu'on lui confie soient peuple, et aient le même esprit que le peuple, comme cela fut à Rome jusqu'au temps de Marius[3]. Et, pour que cela soit ainsi, il n'y a que deux moyens, ou que ceux que l'on emploie dans l'armée aient assez de bien pour répondre de leur conduite aux autres citoyens, et qu'ils ne soient enrôlés que pour un an, comme il se pratiquait à Rome ; ou, si on a un corps de troupes permanent, et où les soldats soient une des plus viles parties de la nation, il faut que la puissance législative puisse le casser sitôt qu'elle le désire ; que les soldats habitent avec les citoyens, et qu'il n'y ait ni camp séparé, ni casernes, ni places de guerre.

L'armée étant une fois établie, elle ne doit point dépendre immédiatement du Corps législatif, mais de la puissance exécutrice[4] ; et cela, par la nature de la chose, son fait consistant plus en action qu'en délibération.

Il est dans la manière de penser des hommes que l'on fasse plus de cas du courage que de la timidité, de l'activité que de la prudence, de la force que des conseils. L'armée méprisera toujours un sénat, et respectera ses officiers. Elle ne fera point cas des ordres qui lui seront envoyés de la part d'un corps composé de gens qu'elle

1. Ce qui est impossible en Angleterre où le Parlement seul est souverain juge en matière d'impôts.

2. Non seulement le Parlement tient le nerf de la guerre, mais il permet seul la levée d'une armée permanente.

3. Les historiens ont bien vu que les réformes militaires de Marius (enrôlement de volontaires et de citoyens pauvres qui n'avaient jamais figuré dans les rangs) établissaient un désaccord complet entre les institutions politiques de Rome et les institutions militaires : les soldats ne furent plus des citoyens, mais des mercenaires. (Cf. Fustel de Coulanges, *Les Institutions militaires des Romains*). Cf. p. 166, n. 3.

4. Du roi qui est généralissime des troupes de terre et de mer.

croira timides, et indignes par là de lui commander. Ainsi, sitôt que l'armée dépendra uniquement du Corps législatif, le gouvernement deviendra militaire. Et si le contraire est jamais arrivé, c'est l'effet de quelques circonstances extraordinaires ; c'est que l'armée y est toujours séparée ; c'est qu'elle est composée de plusieurs corps qui dépendent chacun de leur province particulière ; c'est que les villes capitales sont des places excellentes, qui se défendent par leur situation seule, et où il n'y a point de troupes.....

Que si, dans le cas où l'armée est gouvernée par le Corps législatif, des circonstances particulières empêchent le gouvernement de devenir militaire, on tombera dans d'autres inconvénients : de deux choses l'une ; ou il faudra que l'armée détruise le gouvernement, ou que le gouvernement affaiblisse l'armée.

Et cet affaiblissement aura une cause bien fatale : il naîtra de la faiblesse du gouvernement.

Si l'on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les bois[1].

Comme toutes choses humaines ont une fin, l'État dont nous parlons perdra sa liberté. Rome, Lacédémone et Carthage ont bien péri. Il périra lorsque la puissance législative sera plus corrompue que l'exécutrice[2].

Ce n'est point à moi à examiner si les Anglais jouissent actuellement de cette liberté, ou non. Il me suffit de dire qu'elle est établie par leurs lois, et je n'en cherche pas davantage.

Je ne prétends pas par là ravaler les autres gouvernements, ni dire que cette liberté-politique extrême doive mortifier ceux qui n'en ont qu'une modérée. Comment dirais-je cela, moi qui crois que l'excès même de la raison n'est pas toujours désirable, et que les hommes s'accommodent toujours mieux des milieux que des extrémités ?

1. « Sur les affaires courantes les chefs délibèrent, mais sur les questions importantes c'est toute la nation ; toutefois même ces questions, que l'ensemble des hommes libres doit resoudre, sont au préalable traitées devant les chefs. » (Traduction du passage de la *Germanie* de Tacite, chap. IX, cité en note par Montesquieu.)

« Est-il possible, s'écrie Voltaire, qu'en effet la Chambre des Pairs, celle des Communes, la Cour d'Equité, la Cour de l'Amirauté, viennent de la Forêt Noire ? », et il plaisante à propos de l'origine attribuée par Montesquieu à la Constitution d'Angleterre.

2. Pour ce passage et celui qui suit, voir les *Notes sur l'Angleterre*, pp. 131 sq.

Harrington, dans son *Oceana*[1], a aussi examiné quel était le plus haut point de liberté où la constitution d'un État peut être portée. Mais on peut dire de lui qu'il n'a cherché cette liberté qu'après l'avoir méconnue, et qu'il a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Byzance devant les yeux[2].

[C'est parce que « les monarchies que nous connaissons » n'ont pas « la liberté pour leur objet direct », que « les trois pouvoirs n'y sont point distribués et fondus sur le modèle de la Constitution » anglaise. (Chap. VII.)

Les Anciens ne connaissaient point le gouvernement monarchique, et c'est aux « nations germaniques qui conquirent l'empire romain », nations « très libres », que nous en devons l'origine. (Chap. VIII.)

Aristote, ignorant comme les Anciens la distribution des pouvoirs, ne pouvait pas se faire une idée de la monarchie, pas plus que les autres « politiques » de ces époques. (Chap. IX, X.)

La monarchie grecque des temps héroïques ne devait pas subsister, parce que les trois pouvoirs étaient mal distribués. (Chap. XI.)

Le gouvernement des rois de Rome « tomba, comme les autres, par son vice général, quoique en lui-même et dans sa nature particulière il fût très bon ». (Chap. XII.)

« Rome, après l'expulsion des rois, devait être une démocratie », et « la distribution de trois pouvoirs commença à changer après l'expulsion des rois », et, après la tyrannie momentanée des décemvirs, le

1. Cf. plus haut p. 211. A quoi bon aller imaginer, comme Harrington dans *Oceana*, un gouvernement idéal, lorsqu'on est Anglais, c.-à-d. lorsqu'on a cet idéal sous les yeux? Supposez qu'il voulût élever une ville sur le Bosphore ; on lui dirait : Vous avez Constantinople qui est située dans une position exceptionnelle, et vous allez installer une ville capitale à Chalcédoine, de l'autre côté de la rive !

2. On a beau dire que Montesquieu ne propose pas comme idéal le gouvernement anglais, et s'appuyer sur ce passage pour affirmer que son étude est complètement objective, qu'il ne nous exprime ni ses préférences, ni ses sympathies. Qu'on relise l'ensemble du chapitre, et l'on sentira combien cette Constitution lui paraît la meilleure, et combien il souhaiterait que, par des organismes analogues, la monarchie française fût préservée du danger de tomber dans le despotisme absolu. Montesquieu pense assurément que le meilleur gouvernement n'est pas le meilleur pour toutes les nations (cf. pp. 213 sq.) ; mais il pense aussi — cela est évident — que la Constitution anglaise est la moins imparfaite de toutes, et la liberté politique de l'Angleterre lui paraît une si belle chose qu'il ne songe même pas aux iniquités sociales dont elle n'est pas nécessairement la rançon.

On a écrit à son époque qu'il avait révélé aux Anglais « la beauté de leur gouvernement » ; on peut écrire que les Anglais apparaissent plus grands et plus Anglais encore dans ce chapitre que dans la réalité, et que volontairement Montesquieu détourne son attention des vices de l'Angleterre de son temps pour ne voir que le pays de la Grande Charte et de la Déclaration des Droits. (Voir le sujet donné p. 301).

peuple, « pour établir la démocratie, choqua les principes mêmes de la démocratie » : cependant, ses institutions admirables sauvèrent Rome, et du reste, « si le peuple fut jaloux de sa puissance législative, il le fut moins de sa puissance exécutrice » qu'il « laissa presque tout entière au sénat et aux consuls. » Comment fut distribuée « la puissance de juger dans le gouvernement de Rome », et pour les affaires civiles, et pour les affaires criminelles, Montesquieu l'expose longuement, en insistant sur les conséquences fâcheuses qu'entraîna le fait de donner des jugements aux chevaliers, « les traitants de la République.» Quant aux provinces, elles n'avaient pas du tout la même distribution des pouvoirs : « la liberté était dans le centre, et la tyrannie aux extrémités. » (Chap. XIII, XIX.)

« On ne peut jamais quitter les Romains, disait plus haut Montesquieu ; c'est ainsi qu'encore aujourd'hui, dans leur capitale, on laisse les nouveaux palais pour aller chercher des ruines ; c'est ainsi que l'œil qui s'est reposé sur l'émail des prairies aime à voir les rochers et les montagnes. » Et voilà pourquoi ce Livre XI leur fait une si grande place ; il se termine par ce chapitre qui finit lui-même par un mot célèbre :]

Chapitre XX.

Fin de ce Livre.

Je voudrais rechercher, dans tous les gouvernements modérés que nous connaissons, quelle est la distribution des trois pouvoirs, et calculer par là les degrés de liberté dont chacun d'eux peut jouir. Mais il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet qu'on ne laisse rien à faire au lecteur. Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser.

LIVRES XII ET XIII

Des Lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec le citoyen.

Des Rapports que la levée des tributs et la grandeur des revenus publics ont avec la liberté.

[Après avoir traité « de la liberté politique dans son rapport avec la constitution », Montesquieu entreprend de « la faire voir dans le rapport qu'elle a avec le citoyen. » (L. XII.)

Puis considérant qu' « il n'y a rien que la sagesse et la prudence doivent plus régler que la portion qu'on ôte et la portion qu'on laisse aux sujets », il se préoccupe de rechercher comment en ces matières « il faut avoir égard et aux nécessités de l'Etat et aux nécessités des citoyens. » (L. XIII.)]

LIVRE XIV

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat.

Chapitre Premier.

Idée générale.

S'il est vrai que le caractère de l'esprit et les passions du cœur soient extrêmement différents dans les divers climats, les lois doivent être relatives et à la différence de ces passions et à la différence de ces caractères.

[Voilà l'idée générale du Livre XIV qui renferme la *théorie des climats*, à laquelle Montesquieu a attaché son nom. Les titres des chapitres suffiront à en faire suivre le dessin général :

Combien les hommes sont différents dans les divers climats.
Contradiction dans les caractères de certains peuples du Midi.
Causes de l'immutabilité de la religion, des mœurs, des manières, des lois, dans les pays d'Orient.
Que les mauvais législateurs sont ceux qui ont favorisé les vices du climat, et les bons sont ceux qui s'y sont opposés.
De la culture des terres dans les climats chauds.
Du monachisme.
Bonne coutume de Chine.
Moyens d'encourager l'industrie.
Des lois qui ont rapport à la sobriété des peuples.
Des lois qui ont rapport aux maladies du climat.
Des lois contre ceux qui se tuent eux-mêmes.
Effets qui résultent du climat d'Angleterre.
Autres effets du climat.
De la différente confiance que les lois ont dans le peuple, selon les climats.]

Chapitre II.

Combien les hommes sont différents dans les divers climats.

L'air froid[1] resserre les extrémités des fibres extérieures de notre corps : cela augmente leur ressort, et favorise le retour du sang des extrémités vers le cœur. Il diminue la

1. « Cela même paraît à la vue : dans le froid on paraît plus maigre. » (M.).

longueur[1] de ces mêmes fibres ; il augmente donc encore par là leur force. L'air chaud, au contraire, relâche les extrémités des fibres, et les allonge : il diminue donc leur force et leur ressort.

On a donc plus de vigueur dans les climats froids[2]. L'action du cœur et la réaction des extrémités des fibres s'y font mieux, les liqueurs sont mieux en équilibre, le sang est plus déterminé vers le cœur, et réciproquement le cœur a plus de puissance[3]. Cette force plus grande doit produire bien des effets : par exemple, plus de confiance en soi-même, c'est-à-dire plus de courage ; plus de connaissance de sa supériorité, c'est-à-dire moins de désir de la vengeance ; plus d'opinion de sa sûreté, c'est-à-dire plus de franchise, moins de soupçons, de politique, et de ruses[4]. Enfin, cela doit faire des caractères bien différents. Mettez un homme dans un lieu chaud et enfermé, il souffrira, par les raisons que je viens de dire, une défaillance de cœur très grande. Si, dans cette circonstance, on va lui proposer une action hardie, je crois qu'on l'y trouvera très peu disposé : sa faiblesse présente mettra un découragement dans son âme ; il craindra tout, parce qu'il sentira qu'il ne peut

1. « On sait qu'il raccourcit le fer. » (M.).

Tout cela ne signifie pas grand'chose. Qu'est-ce que les « fibres extérieures » ? Sans doute, les « cellules extérieures », le mot : « cellules » n'ayant été employé que plus tard, et la classification des tissus n'ayant été faite qu'avec Bichat (Thoirette-en-Bresse, 1711 — 1802, Paris). S'il s'agit des tissus propres de la peau (fibres conjonctives du derme), ce que dit Montesquieu est impossible. Le froid agit par voie réflexe nerveuse sur les fibres lisses des petites artères qui amènent le sang à la peau, et provoque une vaso-constriction (diminution de calibre, d'où diminution de l'afflux du sang). Plus indirectement, le froid stimule l'activité en nous amenant à faire des mouvements plus nombreux : la contraction musculaire est une des principales sources de chaleur de notre organisme. Ce sont les deux procédés de lutte de l'organisme contre le froid. Mais alors l'explication mécanique de Montesquieu est tout à fait fausse, et il y a là des vues très grossières sur la physiologie des organes, vues qui étaient d'ailleurs celles du 18e siècle.

2. La loi est loin d'être générale : mettez un des boxeurs nègres, champions du monde, en face des boxeurs finlandais ou lapons, ou samoyèdes !

3. Tout cela, ce sont de pures hypothèses ; toujours mêmes vues erronées. *Liqueurs = humeurs*, substances liquides qui se trouvent dans l'organisme. L'ancienne médecine en reconnaissait quatre fondamentales : le sang, le phlegme, la bile, la bile noire ou atrabile ; quand elles étaient en parfait équilibre, le corps se trouvait en bonne santé : telle était la théorie.

4. Beaucoup trop absolu : l'action directe du climat semble bien moins importante pour donner la confiance, le courage, etc., que la civilisation, l'éducation, l'exemple, etc.

rien[1]. Les peuples des pays chauds sont timides comme les veillards le sont, ceux des pays froids sont courageux comme le sont les jeunes gens[2]. Si nous faisons attention aux dernières guerres[3], qui sont celles que nous avons le plus sous nos yeux, et dans lesquelles nous pouvons mieux voir de certains effets légers, imperceptibles de loin, nous sentirons bien que les peuples du Nord, transportés dans les pays du Midi[4], n'y ont pas fait d'aussi belles actions que leurs compatriotes, qui, combattant dans leur propre climat, y jouissaient de tout leur courage.

La force des fibres des peuples du Nord fait que les sucs les plus grossiers sont tirés des aliments[5]. Il en résulte deux choses : l'une, que les parties du chyle ou de la lymphe sont plus propres, par leur grande surface, à être appliquées sur les fibres et à les nourrir[6]; l'autre, qu'elles sont moins propres, par leur grossièreté, à donner une certaine subtilité au suc nerveux[7]. Ces peuples auront donc de grands corps et peu de vivacité.

Les nerfs, qui aboutissent de tous côtés au tissu de notre peau, font chacun un faisceau de nerfs. Ordinairement ce n'est pas tout le nerf qui est remué ; c'en est une partie infiniment petite. Dans les pays chauds, où le tissu de la peau est relâché, les bouts des nerfs sont épanouis, et exposés à la plus petite action des objets les plus faibles. Dans les pays froids, le tissu de la peau est resserré et les mamelons comprimés ; les petites houppes sont en quelque façon paralytiques ; la sensation ne passe guère au cerveau que lorsqu'elle est extrêmement forte, et qu'elle est de tout le nerf ensemble. Mais c'est d'un nombre infini de petites sen-

1. La comparaison entre les caractères des peuples et les états d'esprit d'un homme qu'on place dans des conditions très différentes des conditions normales ne signifie rien en soi. L'inexactitude est d'ailleurs visible : les peuples des pays très chauds sont souvent très belliqueux, ce qui implique beaucoup de courage ; le grand froid enfin abat le courage autant que la grande chaleur.

2. « Il faut bien se garder, dit Voltaire, de laisser échapper de ces propositions générales. Jamais on n'a pu faire aller à la guerre un Lapon, un Samoïède, et les Arabes conquirent en 80 ans plus de pays que n'en possédait l'empire romain. Les Espagnols en petit nombre battirent, à la bataille de Muhlberg, les soldats du nord de l'Allemagne. »

3. « Celles de la succession d'Espagne. » (M.).

4. « En Espagne, par exemple. » (M.). Tout cela est contredit par l'histoire. Les « Normands », par exemple, pour s'installer au nord de la France, ont accompli plus de belles actions que les hommes qui habitaient le pays. Voyez toute l'histoire des invasions.

5. Cela, pour nous, n'a pas grande signification.

6. Conception de l'époque, bien erronée.

7. Même observation.

sations que dépendent l'imagination, le goût, la sensibilité, la vivacité[1].

J'ai observé le tissu extérieur d'une langue de mouton dans l'endroit où elle paraît, à la simple vue, couverte de mamelons. J'ai vu avec un microscope sur ces mamelons de petits poils ou une espèce de duvet; entre les mamelons étaient des pyramides qui formaient par le bout comme de petits pinceaux. Il y a grande apparence que ces pyramides sont le principal organe du goût.

J'ai fait geler la moitié de cette langue, et j'ai trouvé à la simple vue les mamelons considérablement diminués : quelques rangs même de mamelons s'étaient enfoncés dans leur gaîne. J'en ai examiné le tissu avec le microscope, je n'ai plus vu de pyramides. A mesure que la langue s'est dégelée, les mamelons, à la simple vue, ont paru se relever; et, au microscope, les petites houppes ont commencé à reparaître[2].

Cette observation confirme ce que j'ai dit, que, dans les pays froids, les houppes nerveuses sont moins épanouies : elles s'enfoncent dans leurs gaînes[3], où elles sont à couvert de l'action des objets extérieurs. Les sensations sont donc moins vives.

Dans les pays froids, on aura peu de sensibilité pour les

1. Tout ce passage fourmille d'erreurs. Les « bouts des nerfs » ne sont pas plus ou moins « épanouis » ; ils se terminent dans des organes bien nets, dans des corpuscules inextensibles (de Meissner, Paccini, etc.) De même, les terminaisons musculaires se trouvent dans des formations inextensibles, de dimensions qui restent à peu près invariables et sur lesquelles la température n'a pas d'action. « Mamelons, houppes... », autant d'inexactitudes. Le seul argument qui pourrait avoir quelque valeur, c'est que le froid diminue la sensibilité cutanée.

2. Que vaut cette expérience? Et d'abord, qu'est-ce que Montesquieu a vu ? Sans doute, des papilles gustatives ; ce sont « les houppes nerveuses » qu'il a pu apercevoir. Or ces papilles sont non pas les organes du sens du goût, mais de simples organes de brassage des sucs. Si donc Montesquieu a vu se rétracter ces papilles, il n'a pas vu en réalité les vraies cellules gustatives, qui n'ont été découvertes que depuis quelques années, les bourgeons gustatifs qui sont situés beaucoup plus profondément ; il ne peut donc pas tirer de ses observations des remarques justes sur le fonctionnement même du goût. D'autre part, il n'a pas le droit de comparer les effets de la congélation avec ceux du refroidissement pur et simple. La température générale de notre corps ne varie que dans des limites insignifiantes, suivant les pays (autour de 37°), et la langue en particulier est dans des conditions de température à peu près invariables.

3. Erreur déjà vue, d'autant plus grave ici que Montesquieu veut étendre aux terminaisons sensibles du derme, qui, elles, sont très profondément situées, les observations faites sur les « houppes » de la langue.

plaisirs ; elle sera plus grande dans les pays tempérés ; dans les pays chauds, elle sera extrême. Comme on distingue les climats par les degrés de latitude, on pourrait les distinguer, pour ainsi dire, par les degrés de sensibilité. J'ai vu les opéras d'Angleterre et d'Italie : ce sont les mêmes pièces et les mêmes acteurs ; mais la même musique produit des effets si différents sur les deux nations, l'une est si calme, et l'autre si transportée, que cela paraît inconcevable.

Il en sera de même de la douleur[1] : elle est excitée en nous par le déchirement de quelque fibre de notre corps. L'auteur de la nature a établi que cette douleur serait plus forte à mesure que le dérangement serait plus grand : or, il est évident que les grands corps et les fibres grossières des peuples du Nord sont moins capables de dérangement que les fibres délicates des peuples des pays chauds : l'âme y est donc moins sensible à la douleur. Il faut écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment[2].

Chapitre X.

Des lois qui ont rapport à la sobriété des peuples.

Dans les pays chauds, la partie aqueuse du sang se dissipe beaucoup par la transpiration[3] : il y faut donc substituer un liquide pareil. L'eau y est d'un usage admirable ;

1. La résistance à la douleur tient à bien d'autres causes. Tout le monde connaît l'exemple du soldat qui ne s'aperçoit de sa blessure qu'après la bataille. Le climat n'a pas ici grande importance ; tous les médecins militaires de l'Algérie font mention de l'extraordinaire résistance des Arabes à la douleur ; on peut leur faire, sans les endormir, les opérations les plus compliquées ; un « Moscovite » serait beaucoup moins insensible !

2. « Il faudrait chercher dans cette insensibilité la raison des divers supplices que nous voyons en usage chez les différentes nations, si l'histoire ne nous enseignait que cette diversité de supplices dépend plutôt de la nature des gouvernements que de celle des climats, et si la physique ne nous présentait le tableau des effets étonnants que peuvent produire sur l'homme la façon de vivre et la coutume. » (Ed. anonyme de 1764.)

3. « M. Bernier, faisant un voyage de Lahor à Cachemire, écrivait : « Mon corps est un crible : à peine ai-je avalé une pinte d'eau, que je la vois sortir comme une rosée de tous mes membres, jusqu'au bout des doigts. J'en bois dix pintes par jour, et cela ne me fait point de mal ». (*Voyage de Bernier*, T. II, p. 261.) (M.).

Bernier François, grand voyageur (Angers 1625 — Paris 1688), ami de La Fontaine, de Molière, de Boileau, etc.

les liqueurs fortes y coaguleraient les globules[1] du sang qui restent après la dissipation de la partie aqueuse.

Dans les pays froids, la partie aqueuse du sang s'exhale peu par la transpiration; elle reste en grande abondance : on y peut donc user de liqueurs spiritueuses, sans que le sang se coagule. On y est plein d'humeurs; les liqueurs fortes, qui donnent du mouvement au sang, y peuvent être convenables.

La loi de Mahomet, qui défend de boire du vin, est donc une loi du climat d'Arabie: aussi, avant Mahomet, l'eau était-elle la boisson commune des Arabes. La loi[2] qui défendait aux Carthaginois de boire du vin était aussi une loi du climat: effectivement le climat de ces deux pays est à peu près le même.

Une pareille loi ne serait pas bonne dans les pays froids, où le climat semble forcer à une certaine ivrognerie de nation, bien différente de celle de la personne. L'ivrognerie se trouve établie par toute la terre, dans la proportion de la froideur et de l'humidité du climat[3]. Passez de l'Équateur

1. « Il y a dans le sang des globules rouges, des parties fibreuses, des globules blancs, et de l'eau dans laquelle nage tout cela. » (M.).

« Des parties fibreuses » : Montesquieu veut dire que, lorsqu'on fait coaguler le sang, il se produit de la fibrine. — Il y a dans l'idée générale quelque chose de juste, mais l'explication est toujours bien défectueuse; nous retrouvons la théorie humorale, déjà signalée. Montesquieu ne sait pas que la quantité de notre sang reste fixe, que le nombre des globules ne varie pas quand on passe d'un pays à un autre, et que par conséquent, il ne se raréfie pas à la suite de l'exsudation. Quand nous perdons de l'eau par transpiration, le sang récupère ce qui lui manque en l'empruntant aux tissus, et d'autre part la quantité d'urine est diminuée : le volume de l'eau perdue en bloc varie peu. La « coagulation » dont parle Montesquieu est purement imaginaire : même une injection d'alcool intraveineuse à faible dose n'est pas suivie de « coagulation ».

2. « Platon, L. II, *Des Lois* ; Aristote, *Du soin des affaires domestiques* [L. I, chap. v] ; Eusèbe, *Prépar. évang.* [*Préparation évangélique*], L. XII, chap. XVII. » (M.).

En réalité, plus le climat est froid, plus on a besoin d'aliments producteurs d'énergie, de chaleur : le vin, par son alcool, agit dans ce sens et aussi comme stimulant. Le vin et l'alcool sont brûlés pour faire de la chaleur animale, et de cette chaleur on a plus besoin dans les pays froids. Dans les pays chauds, l'alcool a des effets plus pernicieux à cause de l'intensité moins grande des combustions. Ajoutons : à cause de l'état du foie, (les coloniaux ont un foie sur lequel l'alcool exerce les plus profonds ravages), et aussi parce que, dans les pays très chauds, on boit surtout des alcools très forts, absinthes, etc., qui se prêtent mieux à l'exportation.

3. Du temps de Montesquieu, peut-être. Aujourd'hui les boissons alcooliques sont supprimées en Suède et en Norvège, et l'alcoolisme y est vaincu; au contraire, la France et l'Italie sont en proie à ce fléau désas-

jusqu'à notre pôle, vous y verrez l'ivrognerie augmenter avec les degrés de latitude. Passez du même équateur au pôle opposé, vous y trouverez l'ivrognerie aller vers le Midi[1], comme de ce côté-ci elle avait été vers le Nord.

Il est naturel que, là où le vin est contraire au climat[2], et par conséquent à la santé, l'excès en soit plus sévèrement puni que dans les pays où l'ivrognerie a peu de mauvais effet pour la personne, où elle en a peu pour la société, où elle ne rend point les hommes furieux, mais seulement stupides. Ainsi les lois[3] qui ont puni un homme ivre, et pour la faute qu'il faisait, et pour l'ivresse, n'étaient applicables qu'à l'ivrognerie de la personne et non à l'ivrognerie de la nation. Un Allemand boit par coutume, un Espagnol par choix.

Dans les pays chauds, le relâchement des fibres produit une grande transpiration des liquides ; mais les parties solides se dissipent moins[4]. Les fibres, qui n'ont qu'une action très faible et peu de ressort, ne s'usent guère ; il faut peu de suc nourricier pour les réparer : on y mange donc très peu[5].

Ce sont les différents besoins dans les différents climats qui ont formé les différentes manières de vivre[6] ; et ces différentes manières de vivre ont formé les diverses sortes de lois. Que, dans une nation, les hommes se communiquent beaucoup, il faut de certaines lois ; il en faut d'autres chez un peuple où l'on ne se communique point.

..... Dans les pays du Nord, une machine saine et bien constituée, mais lourde, trouve ses plaisirs dans tout ce qui peut remettre les esprits[7] en mouvement, la chasse, les

treux. Notons d'ailleurs que Montesquieu ne distingue pas entre l'ivrognerie et l'alcoolisme.

1. « Cela se voit dans les Hottentots et les peuples de la pointe du Chili, qui sont plus près du Sud. » (M.).

L'affirmation est contestable. La vérité est que les peuples non civilisés ne savent pas fabriquer l'alcool, qu'ils n'ont pas l'alambic, et qu'ils font difficilement des boissons fermentées. Mais dès que les civilisés leur apportent le poison, ils montrent pour les liqueurs alcooliques une passion bien plus grande que les Européens eux-mêmes.

2. « Contraire », un peu inexact ; moins nécessaire, oui.

3. « Comme fit Pittacus, selon Aristote, *Politique*, L. II, chap. III. Il vivait dans un climat où l'ivrognerie n'est pas un vice de nation. » (M.).

Pittacus (Mitylène, 650 av. J.-C. — 579), un des sept sages de la Grèce, législateur.

4. Voir plus haut.

5. Fait très exact ; notons toujours l'emploi de « fibres » pour « cellules ». Cf. p. 279, n. 1.

6. Voilà la grande loi du milieu.

7. « Esprits » = corps légers et subtils que la théorie cartésienne considérait comme le principe de la vie et des sentiments.

voyages, la guerre, le vin. Vous trouverez dans les climats du Nord des peuples qui ont peu de vices, assez de vertus, beaucoup de sincérité et de franchise. Approchez des pays du Midi, vous croirez vous éloigner de la morale même : des passions plus vives multiplieront les crimes ; chacun cherchera à prendre sur les autres tous les avantages qui peuvent favoriser ces mêmes passions. Dans les pays tempérés, vous verrez des peuples inconstants dans leurs manières, dans leurs vices même, et dans leurs vertus : le climat n'y a pas une qualité assez déterminée pour les fixer eux-mêmes.

La chaleur du climat peut être si excessive que le corps y sera absolument sans force. Pour lors, l'abattement passera à l'esprit même ; aucune curiosité, aucune noble entreprise, aucun sentiment généreux ; les inclinations y seront toutes passives ; la paresse y fera le bonheur ; la plupart des châtiments y seront moins difficiles à soutenir que l'action de l'âme, et la servitude moins insupportable que la force d'esprit qui est nécessaire pour se conduire soi-même[1].

LIVRE XV

Comment les Lois de l'esclavage civil ont du rapport avec la nature du climat.

[Les premiers chapitres définissent l'esclavage civil, et établissent qu'il n'est naturel que dans les États despotiques ; Montesquieu se préoccupe alors de réfuter les raisons alléguées par les jurisconsultes pour fonder l'esclavage ; puis il attaque cette injustice sociale avec une mordante ironie :]

Chapitre V.

De l'esclavage des nègres[2].

Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais :

Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Améri-

1. * Après avoir lu les principaux chapitres de la théorie des climats par Montesquieu, vous montrerez que, malgré les nombreuses erreurs anatomiques et physiologiques dues à l'état de la science vers cette époque, il y a là une tentative remarquable d'explication de la psychologie des peuples par les causes physiologiques, et par l'action du milieu ambiant.

2. Une des idées qui font le plus d'honneur au 18e siècle (à Mon-

que, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres[1].

Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves[2].

Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre.

On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir[3].....

On peut juger de la couleur de la peau par celle des cheveux qui, chez les Egyptiens, les meilleurs philosophes du monde[4], était d'une si grande conséquence, qu'ils faisaient mourir tous les hommes roux qui leur tombaient entre les mains.

Une preuve que les nègres n'ont pas le sens commun, c'est qu'ils font plus de cas d'un collier de verre que de l'or qui, chez des nations policées, est d'une si grande conséquence.

Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes, parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens.

tesquieu, Raynal, Turgot, Condorcet) est cette idée de l'abolition de l'esclavage.

Depuis les philosophes les plus grands de l'antiquité jusqu'aux plus grands hommes du 17e siècle, le problème était résolu sans discussion : l'esclavage était légitime. Bodin, au 16e siècle, avait fait entendre une protestation vite oubliée. Bossuet, dans l'*Avertissement aux Protestants* (V, art. 50), déclarait que condamner l'esclavage « ce serait, non seulement condamner le droit des gens où la servitude est admise, comme il paraît par toutes les lois, mais (que) ce serait condamner le Saint-Esprit qui ordonne aux esclaves par la bouche de Saint Paul de demeurer en leur état, et n'oblige point les maîtres à les affranchir ». Montesquieu eut la gloire d'être le premier des philosophes du 18e siècle qui dénonça à l'univers une institution odieuse.

1. On comprend mal ce passage lorsqu'on s'imagine que Montesquieu invente ces raisons. Choiseul écrira aux Chambres de commerce que « la traite des noirs mérite plus de protection que toute autre, puisqu'elle est le premier mobile des cultures ». Et les négriers qui faisaient fortune étaient anoblis par le roi.

2. Même remarque : les négociants de Bordeaux et d'ailleurs tenaient ces raisonnements. On employait plus tard le même argument pour le coton.

3. Même remarque, que nous ne répéterons plus. Montesquieu entendait autour de lui des réflexions de ce genre, ou du moins voisines de celles-là. L'idée au fond est la suivante : les nègres sont trop dissemblables des Européens pour qu'on les traite comme ces derniers.

4. Il n'y a que : « les meilleurs philosophes du monde » qui soient de l'ironie ; le reste est exact.

De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains : car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié[1] ?

[L'auteur étudie alors la véritable origine de l'esclavage, en démontre l'inutilité parmi nous (chap. VI et sq.), puis il examine les diverses espèces d'esclavage et ce que les lois civiles peuvent faire pour en ôter les abus et les dangers (chap. X, XIX.)]

LIVRES XVI, XVII, XVIII

Comment les Lois de l'esclavage domestique ont du rapport avec la nature du climat.

Comment les lois de la servitude politique ont du rapport avec la nature du climat.

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du terrain.

[Ces trois livres ne peuvent pas plus que le précédent se détacher du Livre XIV ; ils tiennent étroitement à la théorie des climats dont nous avons parlé.]

LIVRE XIX

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec les principes qui forment l'esprit général, les mœurs et les manières d'une nation.

Chapitre Premier.

Du sujet de ce Livre.

Cette matière est d'une grande étendue. Dans cette foule d'idées qui se présentent à mon esprit, je serai plus attentif

1. Paroles prophétiques : au Congrès de Vienne (1815) la « convention » fut signée. Mais auparavant, la première République avait proclamé pour nos colonies l'abolition de l'esclavage, qui fut rétabli par le Consulat. L'Angleterre ne donna l'exemple de l'émancipation qu'en 1833, la Suède qu'en 1846, la France qu'en 1848. Il faudra aller jusqu'en 1863 pour voir l'esclavage supprimé aux Etats-Unis, et en 1888 pour le voir aboli au Brésil.

Ajoutons qu'une bulle du pape Grégoire XVI condamnait l'esclavage dès 1839, et signalons la

à l'ordre des choses qu'aux choses mêmes. Il faut que j'écarte à droite et à gauche, que je perce, et que je me fasse jour.

[Essayons, nous aussi, de percer et de nous faire jour dans ce Livre où l'auteur nous prévient que nous trouverons trop de choses.

Les deux chapitres II et III nous démontrent que, « pour les meilleures lois, il est nécessaire que les esprits soient préparés », et qu'à côté de la tyrannie *réelle*, « qui consiste dans la violence du gouvernement », il y a une tyrannie *d'opinion* qui « choque la manière de penser d'une nation ». Il y a en effet un « esprit général » dans chaque nation. Comment se définit-il ?]

Chapitre IV.

Ce que c'est que l'esprit général.

Plusieurs choses gouvernent les hommes : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières ; d'où il se forme un esprit général qui en résulte.

A mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. La nature et le climat dominent presque seuls sur les sauvages ; les manières gouvernent les Chinois ; les lois tyrannisent le Japon ; les mœurs donnaient autrefois le ton dans Lacédémone ; les maximes du gouvernement et les mœurs anciennes le donnaient dans Rome.

[Cet esprit général, le législateur, loin de le changer, doit le suivre (« car nous ne faisons rien de mieux que ce que nous faisons librement »), à la condition qu'il ne soit pas contraire aux principes du gouvernement établi : l'exemple de la nation française, qui n'est pas nommée ici, celui des Athéniens et des Lacédémoniens prouve qu'il faut être attentif à ne pas changer les mœurs et les manières d'un peuple. (Chap. V, VI, VII.)

La sociabilité, la vanité (différente de l'orgueil) sont d'excellents ressorts. (Chap. VII, VIII.)

Dans les nations dont les caractères sont mêlés de vices et de vertus, on peut tirer de ce mélange, au point de vue purement politique, ou de grands biens ou de grands maux. (Chap. X, XI.)

belle campagne du cardinal Lavigerie pour la suppression de l'esclavage dans les pays musulmans, où ce hideux vestige du passé persiste encore.

* L'ironie de Montesquieu, d'après l'« Ordonnance en faveur des courtisans » (*Lettres Persanes*, CXXIV, p. 84 de notre édition) et le chapitre : « De l'Esclavage des nègres » (*Esprit des Lois*, L. XV, chap. V.)

Tous les vices moraux n'étant pas des vices politiques, c'est une raison de plus pour respecter l' « esprit général » d'une nation.

Cette nécessité est absolue dans le despotisme : la Chine est là pour le montrer. (Chap. XII, XIII.)

Pour les pays où des changements dans les mœurs et les manières sont possibles et même désirables, c'est à d'autres mœurs et à d'autres manières, et non à des lois qu'il faut recourir ; la Moscovie n'aurait pas eu besoin de lois violentes pour réformer ses mœurs, les exemples auraient suffi. (Chap. XIV, XV.)

Les législations qui ont confondu les lois et les mœurs, celles de Sparte et de la Chine, n'ont pu agir ainsi que parce que ces choses se confondaient chez ces peuples : à ce propos, Montesquieu étudie de plus près le gouvernement chinois, suit les conséquences pour ce peuple de la confusion entre la loi, la religion, les mœurs et les manières, explique comment elle est née du culte des ancêtres, ce qui n'empêche pas d'ailleurs le Chinois d'être fourbe entre tous. (Chap. XV-XX.)

Mais ce sont là des constitutions « singulières ».

Pourtant, si les lois d'une part, les mœurs et les manières de l'autre sont distinctes, elles ont entre elles de grands rapports ; qu'un peuple ait de bonnes mœurs, ses lois sont simples; les lois suivent les mœurs, nous le voyons par l'histoire des lois romaines, lois sur le péculat, lois domestiques. (Chap. XXI-XXVI.)

« Nous avons vu comment les lois suivent les mœurs ; voyons à présent comment les mœurs suivent les lois. » Car la réciproque est vraie, et, pour le démontrer, Montesquieu va tracer un célèbre portrait du peuple d'Angleterre, dans ce chapitre qui est l'un des plus souvent cités de *l'Esprit des Lois.*]

Chapitre XXVII.

Comment les lois peuvent contribuer à former les mœurs, les manières et le caractère d'une nation.

Les coutumes d'un peuple esclave sont une partie de sa servitude ; celles d'un peuple libre sont une partie de sa liberté.

J'ai parlé, au Livre XI[1], d'un peuple libre. J'ai donné les principes de sa constitution : voyons les effets qui ont dû suivre, le caractère qui a pu s'en former, et les manières qui en résultent.

Je ne dis point que le climat n'ait produit, en grande partie, les lois, les mœurs et les manières dans cette nation[2] ; mais

1. « Chap. VI. » (M.). — Cf. pp. 262 sq.

2. Montesquieu l'a montré au Livre XIV, chap. XIII : *Effets qui résultent du climat de l'Angleterre.*

je dis que les mœurs et les manières de cette nation devraient avoir un grand rapport à ses lois.

Comme il y aurait dans cet État deux pouvoirs visibles, la puissance législative et l'exécutrice, et que tout citoyen y aurait sa volonté propre, et ferait valoir à son gré son indépendance, la plupart des gens auraient plus d'affection pour une de ces puissances que pour l'autre, le grand nombre n'ayant pas ordinairement assez d'équité ni de sens pour les affectionner également toutes les deux.

Et, comme la puissance exécutrice, disposant de tous les emplois, pourrait donner de grandes espérances et jamais de craintes, tous ceux qui obtiendraient d'elle seraient portés à se tourner de son côté, et elle pourrait être attaquée par tous ceux qui n'en espéreraient rien[1].

Toutes les passions y étant libres, la haine, l'envie, la jalousie, l'ardeur de s'enrichir et de se distinguer, paraîtraient dans toute leur étendue ; et, si cela était autrement, l'État serait comme un homme abattu par la maladie, qui n'a point de passions parce qu'il n'a point de forces[2].

La haine qui serait entre les deux partis durerait, parce qu'elle serait toujours impuissante.

Ces partis étant composés d'hommes libres, si l'un prenait trop le dessus, l'effet de la liberté ferait que celui-ci serait abaissé, tandis que les citoyens, comme les mains qui secourent le corps, viendraient relever l'autre[3].

Comme chaque particulier, toujours indépendant, suivrait beaucoup ses caprices et ses fantaisies, on changerait souvent de parti ; on en abandonnerait un où l'on laisserait tous ses amis, pour se lier à un autre dans lequel on trou-

1. Le roi n'assistant plus aux délibérations (cf. p. 271, n. 1), un des ministres est chargé de lui en communiquer les résultats ; c'est le « premier ministre », comme on dit déjà au 18e siècle. Or, comment imposer à celui-ci des collègues avec lesquels il ne pourrait pas s'entendre ? Le roi fait donc appeler un homme politique, le charge de désigner ses collaborateurs ; comme la majorité est formée des hommes d'un même parti, les ministres seront tous du même parti ; les ministres qui ont la puissance exécutrice sont donc solidaires, responsables, mais ils ont le roi sous leur dépendance ; ce sont les ministres qui disposent de tout.

2. Nouvelle preuve que, dans un pays libre, les brigues et les passions sont nécessaires.

3. Il y a en effet deux grands partis : les *tories*, partisans du droit divin du roi (gentilshommes propriétaires, évêques, pasteurs de l'Église anglicane) — les *whigs*, parlementaires (grands seigneurs, protestants dissidents, représentants des villes et de l'Écosse). Les whigs étaient alors tout-puissants, et allaient l'être pendant un demi-siècle ; de même, quand en 1783 le parti tory prend le pouvoir, il le garde un demi-siècle, jusqu'en 1830.

verait tous ses ennemis ; et souvent, dans cette nation, on pourrait oublier les lois de l'amitié et celles de la haine.

Le monarque serait dans le cas des particuliers ; et, contre les maximes ordinaires de la prudence, il serait souvent obligé de donner sa confiance à ceux qui l'auraient le plus choqué, et de disgrâcier ceux qui l'auraient le mieux servi, faisant par nécessité ce que les autres princes font par choix[1].

On craint de voir échapper un bien que l'on sent, que l'on ne connait guère, et qu'on peut nous déguiser ; et la crainte grossit toujours les objets. Le peuple serait inquiet sur sa situation, et croirait être en danger dans les moments même les plus sûrs[2].

D'autant mieux que ceux qui s'opposeraient le plus vivement à la puissance exécutrice, ne pouvant avouer les motifs intéressés de leur opposition, ils[3] augmenteraient les terreurs du peuple, qui ne saurait jamais au juste s'il serait en danger ou non. Mais cela même contribuerait à lui faire éviter les vrais périls où il pourrait dans la suite être exposé.

Mais le corps législatif ayant la confiance du peuple, et étant plus éclairé que lui, il pourrait le faire revenir des mauvaises impressions qu'on lui aurait données, et calmer ses mouvements[4].

C'est le grand avantage qu'aurait ce gouvernement sur les démocraties anciennes, dans lesquelles le peuple avait une puissance immédiate[5], car, lorsque les orateurs l'agitaient, ces agitations avaient toujours leur effet.

Ainsi, quand les terreurs imprimées n'auraient point d'objet certain, elles ne produiraient que de vaines clameurs

1. George II qui régnait alors fut obligé pendant tout son règne, après le ministère de lord Carteret, de ne prendre que des ministres qu'il détestait. Un jour qu'il manifestait devant le chancelier sa haine contre ses ministres « qu'on l'avait forcé à prendre par des menaces » : « On n'a usé, dit doucement le chancelier, que de l'humble avis de vos serviteurs, soutenu par la raison qui les a convaincus que cette mesure était nécessaire pour votre service. Vos ministres, Sire, ne sont que les instruments de votre gouvernement. — Les ministres, riposta le souverain, sont le roi dans ce pays ».

2. « Que si la même nation avait encore reçu du climat *un certain caractère d'impatience* qui ne lui permit pas de souffrir longtemps les mêmes choses...», dit Montesquieu (L. XIV, chap. XII.)

3. Sur cette reprise du sujet par *ils*, cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, § 139, 2°.

4. Le ministère étant pris parmi les membres du Parlement, dans le parti qui a la majorité, cela est naturel.

5. Cf. p. 267, n. 1.

et des injures, et elles auraient même ce bon effet qu'elles tendraient tous les ressorts du gouvernement et rendraient tous les citoyens attentifs[1]. Mais, si elles naissaient à l'occasion du renversement des lois fondamentales, elles seraient sourdes, funestes, atroces, et produiraient des catastrophes.

Bientôt on verrait un calme affreux, pendant lequel tout se réunirait contre la puissance violatrice des lois[2].

Si, dans le cas où les inquiétudes n'ont pas d'objet certain, quelque puissance étrangère menaçait l'État, et le mettait en danger de sa fortune ou de sa gloire, pour lors, les petits intérêts cédant aux plus grands, tout se réunirait en faveur de la puissance exécutrice[3].

Que si les disputes étaient formées à l'occasion de la violation des lois fondamentales, et qu'une puissance étrangère parût, il y aurait une révolution qui ne changerait pas la forme du gouvernement ni sa constitution, car les révolutions que forme la liberté ne sont qu'une confirmation de la liberté[4].

Une nation libre peut avoir un libérateur ; une nation subjuguée ne peut avoir qu'un autre oppresseur.

Car tout homme qui a assez de force pour chasser celui qui est déjà le maître absolu dans un État, en a assez pour le devenir lui-même.

Comme, pour jouir de la liberté, il faut que chacun puisse dire ce qu'il pense ; et que, pour la conserver, il faut encore que chacun puisse dire ce qu'il pense; un citoyen, dans cet État, dirait et écrirait tout ce que les lois ne lui ont pas défendu expressément de dire ou d'écrire[5].

1. Voir plus haut, p. 290, n. 2. Montesquieu avait pu lire à Londres les attaques contre Walpole ; on lui reprochait sa corruption, son alliance avec la France ; celui-ci répondait plaisamment et les appelait : « patriotes, Spartiates, ou boys ! »

2. Avant la révolution de 1641, il y eut une période de « calme affreux » ; les plus exaltés s'en allaient en Amérique ; les odieux supplices infligés aux gens pour opinions religieuses soulevaient une indignation sourde ; tout cela éclata, et la Révolution fut accomplie.

3. Il y a plus. Pour leur politique nationale, des souverains comme la reine Elisabeth purent appesantir leur tyrannie sur le peuple, si attaché pourtant à ses chartes.

4. Menacés dans leurs libertés fondamentales, et dans leur religion, au moment où Jacques II s'appuie sur Louis XIV et a porté son armée au chiffre de 40,000 hommes, les Anglais appellent Guillaume d'Orange parce qu'il est à la fois le champion du protestantisme et l'adversaire implacable de la France (1688). La révolution rapide de 1688 proclame la Déclaration des Droits (1689), qui précise à la fois les droits de la nation et ceux du pouvoir exécutif.

5. La censure est abolie en 1695. Lorsqu'en 1763 George III fait arrêter le journaliste Wilkes qui l'avait attaqué violem-

Cette nation, toujours échauffée, pourrait plus aisément être conduite par ses passions que par la raison, qui ne produit jamais de grands effets sur l'esprit des hommes ; et il serait facile à ceux qui la gouverneraient de lui faire faire des entreprises contre ses véritables intérêts[1].

Cette nation aimerait prodigieusement sa liberté, parce que cette liberté serait vraie ; et il pourrait arriver que, pour la défendre, elle sacrifierait son bien, son aisance, ses intérêts ; qu'elle se chargerait des impôts les plus durs, et tels que le prince le plus absolu n'oserait les faire supporter à ses sujets[2].

Mais, comme elle aurait une connaissance certaine de la nécessité de s'y soumettre, qu'elle payerait dans l'espérance bien fondée de ne payer plus, les charges y seraient plus pesantes que le sentiment de ces charges : au lieu qu'il y a des États où le sentiment est infiniment au-dessus du mal.

Elle aurait un crédit sûr, parce qu'elle emprunterait à elle-même, et se payerait elle-même. Il pourrait arriver qu'elle entreprendrait au-dessus de ses forces naturelles, et ferait valoir contre ses ennemis d'immenses richesses de fiction, que la confiance et la nature de son gouvernement rendraient réelles[3].

Pour conserver sa liberté, elle emprunterait de ses sujets, et ses sujets, qui verraient que son crédit serait perdu si elle était conquise, auraient un nouveau motif de faire des efforts pour défendre sa liberté.

Si cette nation habitait une île, elle ne serait point conquérante, parce que des conquêtes séparées l'affaibliraient. Si le terrain de cette île était bon, elle le serait encore moins, parce qu'elle n'aurait pas besoin de la guerre pour s'enri-

ment, et finalement l'oblige pour un autre procès à se réfugier en France, le peuple prend parti pour le journaliste. Il est élu trois fois député (1768, 1769) bien qu'on annule son élection; la foule s'ameute, on écrit sur toutes les portes : 45 (le numéro du journal poursuivi en 1763) et on arrête même l'ambassadeur d'Autriche pour écrire 45 sur ses bottes. « Wilkes et liberté ! » tel est le cri de ralliement.

1. George II désirait la guerre contre la France parce qu'il était prince électeur de Hanovre ; et cela valut à l'Angleterre les défaites de Fontenoy (1745) et de Lawfeld. Walpole, lui, déclarait que l'Angleterre n'avait aucun intérêt sur le continent, sauf aux Pays-Bas ; après sa démission (1742), la politique fut changée.

2. L'Angleterre avait été accablée d'impôts de toutes sortes pendant les crises de la politique extérieure.

3. Ce sont les *Billets de l'Echiquier*, correspondant à ce qu'on appelle en France *les bons du Trésor*. La *Cour de l'Echiquier* (ainsi nommée à cause du parquet ou du tapis qu'on y voyait, suivant l'usage de Normandie) émettait des bons qui servaient à acquitter les dépenses. Ils furent créés sous Guillaume III.

chir. Et, comme aucun citoyen ne dépendrait d'un autre citoyen, chacun ferait plus de cas de sa liberté que de la gloire de quelques citoyens ou d'un seul[1].

Là on regarderait les hommes de guerre comme des gens d'un métier qui peut être utile et souvent dangereux, comme des gens dont les services sont laborieux pour la nation même ; et les qualités civiles y seraient plus considérées[2].

Cette nation, que la paix et la liberté rendraient aisée, affranchie des préjugés destructeurs, serait portée à devenir commerçante. Si elle avait quelqu'une de ces marchandises primitives qui servent à faire de ces choses auquelles la main de l'ouvrier donne un grand prix, elle pourrait faire des établissements propres à se procurer la jouissance de ce don du ciel dans toute son étendue[3].

Si cette nation était située vers le Nord, et qu'elle eût un grand nombre de denrées superflues, comme elle manquerait aussi d'un grand nombre de marchandises que son climat lui refuserait, elle ferait un commerce nécessaire, mais grand, avec les peuples du Midi ; et, choisissant les États qu'elle favoriserait d'un commerce avantageux, elle ferait des traités réciproquement utiles avec la nation qu'elle aurait choisie[4].

1. Ici, on est décontenancé. Sans doute, à cette date, Montesquieu ne pouvait pas prévoir l'extraordinaire développement de l'empire colonial anglais. Mais depuis longtemps ces habitants d'une île avaient compris qu'ils devaient être à la tête d'un empire colonial, et ils avaient commencé avec Elisabeth à entrer dans cette voie. Montesquieu « idéalise » la nation anglaise.

2. Juste. L'Angleterre ne pouvait pas « se perdre par les gens de guerre ». Cf. p. 355.

3. L'Angleterre n'eut un peu d'industrie que lorsqu'elle se mit à tisser la laine de ses moutons ; l'industrie des cotonnades et des lainages y est encore aujourd'hui très importante.

Il semble cependant que Montesquieu serait moins convaincu de nos jours que le sol de l'Angleterre est suffisant pour les Anglais : il n'y a pas un Anglais sur cinq qui vive de pain anglais ; les champs cultivés ne forment plus que le 1/8 de la superficie, et 1/6 au moins est d'ailleurs tout à fait improductif (les 2/3 de ce pays humide sont en pâturage). L'agriculture est presque abandonnée, peut-on dire, dans l'Angleterre. Les importations de blé dans le Royaume-Uni dépassent 80 0/0 de la consommation nationale. Il y a eu à cet égard de grands changements depuis Montesquieu, si bien que l'Angleterre se demande aujourd'hui si elle n'a pas payé trop cher la richesse en lui sacrifiant la force agricole.

4. Denrées superflues : laines et produits de l'éleyage. John Methuen signe en 1703 avec Pierre II de Portugal un traité qui subsiste jusqu'en 1810; ce traité non seulement introduit les lainages anglais dans le Portugal en échange d'une diminution des droits sur les vins de ce pays, mais ruine l'industrie nationale du Portugal par l'importation anglaise des objets de première nécessité.

Dans un État où d'un côté l'opulence serait extrême, et de l'autre les impôts excessifs, on ne pourrait guère vivre sans industrie avec une fortune bornée. Bien des gens, sous prétexte de voyages ou de santé, s'exileraient de chez eux, et iraient chercher l'abondance dans les pays de la servitude même[1].

Une nation commerçante a un nombre prodigieux de petits intérêts particuliers ; elle peut donc choquer et être choquée d'une infinité de manières. Celle-ci deviendrait souverainement jalouse ; et elle s'affligerait plus de la prospérité des autres qu'elle ne jouirait de la sienne.

Et ses lois, d'ailleurs douces et faciles, pourraient être si rigides à l'égard du commerce et de la navigation qu'on ferait chez elle, qu'elle semblerait ne négocier qu'avec des ennemis[2].

Si cette nation envoyait au loin des colonies, elle le ferait plus pour étendre son commerce que sa domination.

Comme on aime à établir ailleurs ce qu'on trouve établi chez soi, elle donnerait aux peuples de ses colonies la forme de son gouvernement propre ; et ce gouvernement portant avec lui la prospérité, on verrait se former de grands peuples dans les forêts mêmes qu'elle enverrait habiter[3].

Il pourrait être qu'elle aurait autrefois subjugué une nation voisine, qui, par sa situation, la bonté de ses ports, la nature de ses richesses, lui donnerait de la jalousie : ainsi, quoiqu'elle lui eût donné ses propres lois, elle la tiendrait dans une grande dépendance ; de façon que les citoyens y seraient libres, et que l'État lui-même serait esclave[4].

1. Exode des Anglais, non seulement vers l'Amérique qui n'est pas le pays de la servitude, mais en Italie, etc.

2. Cromwell se fit pardonner sa tyrannie, notamment par l'acte de Navigation (1651) qui, complété sous Charles II en 1660, réserve le cabotage aux navires anglais ainsi que le commerce des colonies anglaises ; les Européens ne pouvaient importer que les produits de leur propre sol ou de leur propre travail ; un système de surtaxes forçait les peuples dépourvus de marine à emprunter pour leur commerce des navires anglais. Ce fut l'origine de l'étonnante fortune commerciale de l'Angleterre au détriment de la Hollande.

3. Jusqu'au jour, que Montesquieu ne pouvait pas prévoir, où ces grands peuples réclameraient un gouvernement national (Etats-Unis d'Amérique).

4. Il faudra de longs siècles d'oppression pour que l'Irlande ait un parlement indépendant en 1782 ; après une autre insurrection en 1796, l'édit d'Union (1800), qui proclama que les Irlandais auraient les mêmes droits civils et politiques que l'Angleterre, supprima la dernière trace officielle de la nationalité irlandaise. Mais, même à l'heure actuelle, on ne pourrait dire que la fusion soit complète.

L'État conquis aurait un très bon gouvernement civil, mais il serait accablé par le droit des gens ; et on lui imposerait des lois de nation à nation, qui seraient telles, que sa prospérité ne serait que précaire, et seulement en dépôt pour un maître[1].

La nation dominante habitant une grande île et étant en possession d'un grand commerce, aurait toutes sortes de facilités pour avoir des forces de mer ; et, comme la conservation de sa liberté demanderait qu'elle n'eût ni places, ni forteresses, ni armées de terre, elle aurait besoin d'une armée de mer qui la garantît des invasions ; et sa marine serait supérieure à celle de toutes les autres puissances, qui, ayant besoin d'employer leurs finances pour la guerre de terre, n'en auraient plus assez pour la guerre de mer.

L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé une fierté naturelle, parce que, se sentant capables d'insulter partout, ils croient que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'océan[2].

Cette nation pourrait avoir une grande influence dans les affaires de ses voisins. Car, comme elle n'emploierait pas sa puissance à conquérir, on rechercherait plus son amitié et l'on craindrait plus sa haine que l'inconstance de son gouvernement et son agitation intérieure ne sembleraient le permettre.

Ainsi, ce serait le destin de la puissance exécutrice d'être presque toujours inquiétée au dedans, et respectée au dehors.

S'il arrivait que cette nation devînt en quelques occasions le centre des négociations de l'Europe, elle y porterait un peu plus de probité et de bonne foi que les autres, parce que ses ministres étant souvent obligés de justifier leur conduite devant un conseil populaire, leurs négociations ne pourraient être secrètes, et ils seraient forcés d'être, à cet égard, un peu plus honnêtes gens[3].

1. Depuis la politique atroce de Cromwell à l'égard de l'Irlande, politique d'extermination politique et religieuse, le malheureux pays était constamment désolé ; Montesquieu est trop partial pour l'Angleterre.

2. Observation très exacte. « Un homme qui a toujours sous les yeux, écrit Flaubert, autant d'étendue que l'œil humain en peut parcourir, doit retirer de cette fréquentation une sérénité dédaigneuse... » ; on a souvent noté ce caractère fier et aventureux des peuples marins.

3. Toujours même tendresse intérieure pour ce peuple, dont la diplomatie n'eut pas, semble-t-il, des vertus de probité et de bonne foi exceptionnelles. Que devaient penser de ce passage nos arrière-grands-pères qui appelaient l'Angleterre « la perfide Albion » ?

De plus, comme ils seraient en quelque façon garants des événements qu'une conduite détournée pourrait faire naître, le plus sûr pour eux serait de prendre le plus droit chemin.

Si les nobles avaient eu dans de certains temps un pouvoir immodéré dans la nation, et que le monarque eût trouvé le moyen de les abaisser en élevant le peuple, le point de l'extrême servitude aurait été entre le moment de l'abaissement des grands, et celui où le peuple aurait commencé à sentir son pouvoir[1].

Il pourrait être que cette nation, ayant été autrefois soumise à un pouvoir arbitraire, en aurait, en plusieurs occasions, conservé le style : de manière que, sur le fond d'un gouvernement libre, on verrait souvent la forme d'un gouvernement absolu[2].

A l'égard de la religion, comme dans cet État chaque citoyen aurait sa volonté propre, et serait par conséquent conduit par ses propres lumières ou ses fantaisies, il arriverait, ou que chacun aurait beaucoup d'indifférence pour toutes sortes de religions, de quelque espèce qu'elles fussent, moyennant quoi tout le monde serait porté à embrasser la religion dominante ; ou que l'on serait zélé pour la religion en général, moyennant quoi les sectes se multiplieraient[3].

Il ne serait pas impossible qu'il y eût dans cette nation des gens qui n'auraient point de religion, et qui ne voudraient pas cependant souffrir qu'on les obligeât à changer celle qu'ils auraient, s'ils en avaient une : car ils sentiraient d'abord que la vie et les biens ne sont pas plus à eux que leur manière de penser, et que qui peut ravir l'un peut encore mieux ôter l'autre[4].

1. Tout ceci est d'une rigoureuse précision. Henri VII Tudor (1485-1508), régnant sur une nation épuisée par la guerre des Deux-Roses (guerre entre la noblesse féodale des York et des Lancastre), exerça un pouvoir absolu, et Henri VIII (1509-1547) déshonora son règne par des cruautés et des infamies dont on ne trouve l'équivalent que dans l'histoire des pires Césars romains.

2. La forme extérieure : ainsi dans cette nation où Fox disait : « On ne doit pas supporter que le roi soit son propre ministre », le secrétaire du Parlement, lisant un *bill* voté, prononce la formule : « Le Roy le veult », tout comme dans la monarchie française.

3. Notons d'abord que Montesquieu, qui a été frappé par le nombre des athées en Angleterre, trouve que c'est une excellente disposition que l'indifférence, pour embrasser la religion d'État ; puis, que la multiplication des sectes (et il y en avait une foule en Angleterre) lui paraît un gage de tranquillité.

4. Les persécutions dirigées contre les non-conformistes finirent par faire place à un système de tolérance, plus conforme aux idées philosophiques ; mais il faudra aller jusqu'en 1828-1829 pour que les mesures qui excluaient des emplois de

Si, parmi les différentes religions, il y en avait une à l'établissement de laquelle on eût tenté de parvenir par la voie de l'esclavage, elle y serait odieuse, parce que, comme nous jugeons des choses par les liaisons et les accessoires que nous y mettons, celle-ci ne se présenterait jamais à l'esprit avec l'idée de liberté.

Les lois contre ceux qui professeraient cette religion[1] ne seraient point sanguinaires : car la liberté n'imagine point ces sortes de peines ; mais elles seraient si réprimantes, qu'elles feraient tout le mal qui peut se faire de sang-froid.

Il pourrait arriver de mille manières[2] que le clergé aurait si peu de crédit que les autres citoyens en auraient davantage. Ainsi, au lieu de se séparer, il aimerait mieux supporter les mêmes charges que les laïques, et ne faire à cet égard qu'un même corps ; mais, comme il chercherait toujours à s'attirer le respect du peuple, il se distinguerait par une vie plus retirée, une conduite plus réservée, et des mœurs plus pures[3].

Ce clergé ne pouvant protéger la religion, ni être protégé par elle, sans force pour contraindre, chercherait à persuader : on verrait sortir de sa plume de très bons ouvrages pour prouver la révélation et la providence du grand Être[4].

Il pourrait arriver qu'on éluderait ses assemblées et qu'on ne voudrait pas lui permettre de corriger ses abus mêmes ; et que, par un délire de la liberté, on aimerait mieux laisser sa réforme imparfaite que de souffrir qu'il fût réformateur[5].

Les dignités, faisant partie de la constitution fondamentale, seraient plus fixes qu'ailleurs ; mais, d'un autre côté, les grands, dans ce pays de liberté, s'approcheraient plus

gouvernement et des droits politiques les membres des commissions dissidentes soient rapportées ; bien plus, les biens des papistes étaient taxés d'une façon spéciale, etc.

1. Voir la note précédente.

2. Tout simplement par la réglementation de l'Église Anglicane (Bill des Trente-Neuf Articles, 1562).

3. Double allusion au clergé de France d'alors, qui ne supporte pas les mêmes charges que le reste de la nation et qui refuse continuellement de s'y soumettre, et qui, d'autre part, n'a pas toujours des mœurs irréprochables.

4. Je ne sais s'il y a ici une allusion ironique aux nombreux écrits théologiques anglais ; cela ne serait pas dans le ton du morceau. Montesquieu ne voudrait-il pas nous faire comparer les écrits des « philosophes » religieux anglais à la foule des publications jansénistes et autres, qui étaient bien inférieures et autrement dangereuses en France ?

5. Très juste, puisque toute cour ecclésiastique est illégale d'après la *Déclaration des Droits*.

du peuple : les rangs seraient donc plus séparés, et les personnes plus confondues[1].

Ceux qui gouvernent, ayant une puissance qui se remonte, pour ainsi dire, et se refait tous les jours, auraient plus d'égard pour ceux qui leur sont utiles que pour ceux qui les divertissent : ainsi, on y verrait peu de courtisans, de flatteurs, de complaisants, enfin de toutes ces sortes de gens qui font payer aux grands le vide même de leur esprit.

On n'y estimerait guère les hommes par des talents ou des attributs frivoles, mais par des qualités réelles ; et de ce genre il n'y en a que deux : les richesses et le mérite personnel[2].

Il y aurait un luxe solide, fondé, non pas sur le raffinement de la vanité, mais sur celui des besoins réels ; et l'on ne chercherait guère dans les choses que les plaisirs que la nature y a mis[3].

On y jouirait d'un grand superflu, et cependant les choses frivoles y seraient proscrites : ainsi, plusieurs, ayant plus de bien que d'occasions de dépense, l'emploieraient d'une manière bizarre ; et dans cette nation il y aurait plus d'esprit que de goût.

Comme on serait toujours occupé de ses intérêts, on n'aurait point cette politesse qui est fondée sur l'oisiveté ; et réellement on n'en aurait pas le temps[4].

L'époque de la politesse des Romains est la même que celle de l'établissement du pouvoir arbitraire. Le gouvernement absolu produit l'oisiveté, et l'oisiveté fait naître la politesse[5].

1. Opposition souvent signalée entre l'aristocratie de l'Angleterre, que Macaulay n'hésite pas à définir « l'aristocratie la plus démocratique de l'univers », et l'aristocratie française qui a été, quoi qu'on en pense, une des plus fermées du monde entier.

2. Nous ne pouvons pas ne pas voir la corruption dont l'Angleterre souffrait malgré ces hautes vertus.

3. Pourquoi ne pas ajouter que c'était là l'origine de la rapacité, de l'égoïsme, de la dureté ? Ce luxe « solide », « fondé sur les besoins réels », manque de « goût », nous dit Montesquieu ; il ne développera pas davantage les intérêts généreux et idéalistes !

4. Est-ce un avantage ? Soit, mais qui ne voit les inconvénients ?

5. Il s'agit moins de Rome que de la France. Il y a certainement quelque chose de vrai dans cette affirmation que les plus beaux temps pour la politesse ne sont pas ceux où la démocratie est souveraine, mais où le gouvernement est absolu ; seulement, il faut s'entendre sur le sens de « politesse ». Les seigneurs de Louis XIV, qui saluaient avec tant de grâce et si profondément, crachaient sur les murs et accomplissaient en public d'autres actions que le plus mal élevé de nos contemporains se cacherait pour accomplir ; et d'ailleurs, leur brutalité instinctive reparaissait en plus

Plus il y a de gens dans une nation qui ont besoin d'avoir des ménagements entre eux et de ne pas déplaire, plus il y a de politesse. Mais c'est plus la politesse des mœurs que celle des manières qui doit nous distinguer des peuples barbares.

Dans une nation où tout homme, à sa manière, prendrait part à l'administration de l'État, les femmes ne devraient guère vivre avec les hommes. Elles seraient donc modestes, c'est-à-dire timides ; cette timidité ferait leur vertu : tandis que les hommes, sans galanterie, se jetteraient dans une débauche qui leur laisserait toute leur liberté et leur loisir[1].

Les lois n'y étant pas faites pour un particulier plus que pour un autre, chacun se regarderait comme monarque ; et les hommes, dans cette nation, seraient plutôt des confédérés que des concitoyens[2].

Si le climat avait donné à bien des gens un esprit inquiet et des vues étendues, dans un pays où la constitution donnerait à tout le monde une part au gouvernement et des intérêts politiques, on parlerait beaucoup de politique ; on verrait des gens qui passeraient leur vie à calculer des événements qui, vu la nature des choses et le caprice de la fortune, c'est-à-dire des hommes, ne sont guère soumis au calcul[3].

Dans une nation libre, il est très souvent indifférent que les particuliers raisonnent bien ou mal ; il suffit qu'ils raisonnent : de là sort la liberté, qui garantit des effets de ces mêmes raisonnements.

De même, dans un gouvernement despotique, il est également pernicieux qu'on raisonne bien ou mal ; il suffit qu'on raisonne pour que le principe du gouvernement soit choqué.

Bien des gens qui ne se soucieraient de plaire à personne s'abandonneraient à leur humeur. La plupart, avec de l'esprit, seraient tourmentés par leur esprit même ; dans le dédain ou le dégoût de toutes choses, il seraient malheureux avec tant de sujets de ne l'être pas[4].

d'une circonstance ; si c'est « la politesse des mœurs » qui importe et non celle des manières, ce sont les gens du 17e siècle qui sont de grossiers personnages ; quant aux Anglais froids ou impolis, ils le sont par égoïsme, non par manque de loisir.

1. Voici l'observateur clairvoyant des *Notes sur l'Angleterre*.

2. Conséquence toute naturelle de longs siècles de liberté.

3. Voir cependant la restriction, p. 266, n. 4.

4. L'anglomanie pénètrera en France dans ce siècle, et, bien avant *René*, le pessimisme français naîtra de cette tristesse anglaise, si bien définie en ce passage. J'ai trouvé plus d'une satire contre cette mélancolie qui surprenait nos compatriotes.

Aucun citoyen ne craignant aucun citoyen, cette nation serait fière ; car la fierté des rois n'est fondée que sur leur indépendance.

Les nations libres sont superbes, les autres peuvent plus aisément être vaines.

Mais ces hommes si fiers, vivant beaucoup avec eux-mêmes, se trouveraient souvent au milieu de gens inconnus ; ils seraient timides, et l'on verrait en eux, la plupart du temps, un mélange bizarre de mauvaise honte et de fierté.

Le caractère de la nation paraîtrait surtout dans leurs ouvrages d'esprit, dans lesquels on verrait des gens recueillis, et qui auraient pensé tout seuls.

La société nous apprend à sentir les ridicules ; la retraite nous rend plus propres à sentir les vices. Leurs écrits satiriques seraient sanglants ; et l'on verrait bien des Juvénals chez eux, avant d'avoir trouvé un Horace[1].

Dans les monarchies extrêmement absolues, les historiens trahissent la vérité, parce qu'ils n'ont pas la liberté de la dire ; dans les États extrêmement libres, ils trahissent la vérité, à cause de leur liberté même, qui[2] produisant toujours des divisions, chacun devient aussi esclave des préjugés de sa faction qu'il le serait d'un despote.

Leurs poètes auraient plus souvent cette rudesse originale de l'invention qu'une certaine délicatesse que donne le goût ; on y trouverait quelque chose qui approcherait plus de la force de Michel-Ange que de la grâce de Raphaël[3].

1. Les *Voyages de Gulliver à Lilliput*, de Jonathan Swift, avaient été publiés (2 vol., 1726), roman ingénieux, rabelaisien, et plein d'allusions aux circonstances politiques et aux hommes du temps ; surtout Pope avait donné en 1729 la *Dunciade* ou la *Guerre des Sots*, poème en 4 chants, d'une verve satirique débordante qui avait soulevé contre lui bien des haines ; en 1733, il donnait l'*Essai sur l'Homme*, épîtres philosophiques, et continuait ce genre par 5 *Epîtres morales*, de 1733 à 1740. Montesquieu veut-il dire que la *Dunciade* est bien supérieure à l'*Essai sur l'Homme*, dont les philosophes français firent tant de cas ?

2. *Au 17e siècle*, qui *peut se rapporter à un participe absolu, de façon que la subordonnée continue par un autre sujet que* qui : « On vit dans cette foi (des apôtres) une véritable justice, qui étant l'ouvrage du Saint-Esprit, il s'ensuit qu'il donna au monde une parfaite conviction de la justice ». (Bossuet, *Méditations sur l'Evangile*, 2e partie, 20e jour). *On dirait aujourd'hui :* laquelle, cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, pp. 75 sqq.

3. Shakespeare plus encore que Milton.

* Montesquieu admirateur du peuple anglais et du gouvernement de l'Angleterre. (Il sera intéressant de rapprocher les extraits de l'*Esprit des Lois*, des extraits des « Notes de Voyage », ici pp. 131 sq.)

LIVRES XX, XXI, XXII

[Ici commençait le 2e vol. in-4° de la première édition. Il portait comme épigraphe ce mot de Virgile (*Enéide*, I, 741) : « *Docuit quæ maximus Atlas* » et devait s'ouvrir par l'« Invocation aux Vierges du Mont Piérie ».

Les trois premiers chapitres composent un groupe uni :

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec le commerce, considéré dans sa nature et ses distinctions.

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec le commerce, considéré dans les révolutions qu'il a eues dans le monde.

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec l'usage de la monnaie.]

LIVRE XXIII

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec le nombre des habitants.

[Le Livre étudie les graves problèmes de la population (mariages, familles, etc.), réserve une large place aux lois romaines destinées à encourager la propagation de l'espèce, et cite les Anciens comme exemples aux peuples modernes. Nous donnons le dernier chapitre qui défend une idée, que tous les Etats contemporains se préoccupent encore de réaliser, celle de l'assistance par le travail.]

Chapitre XXIX.

Des hôpitaux.

L'Assistance par le Travail.

Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Celui qui n'a aucun bien et qui travaille est aussi à son aise que celui qui a cent écus de revenu sans travailler. Celui qui n'a rien et qui a un métier n'est pas plus pauvre que celui qui a dix arpents de terre en propre, et qui doit les travailler pour subsister. L'ouvrier qui a donné à ses enfants son art pour héritage leur a laissé un bien qui s'est multiplié à proportion de leur nombre. Il n'en est pas de même de celui qui a dix

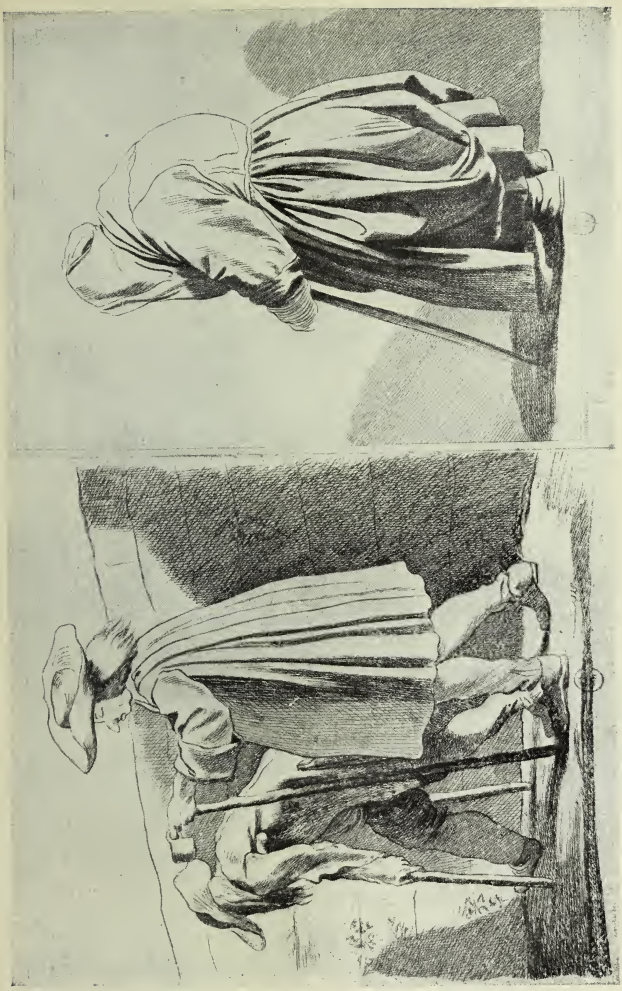

Fig. 21. — Mendiants au XVIII[e] siècle.

(D'après le recueil : « Les Cris de Paris », de Bouchardon.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

arpents de fonds pour vivre, et qui les partage à ses enfants[1].

Dans les pays de commerce, où beaucoup de gens n'ont que leur art, l'État est souvent obligé de pourvoir aux besoins des vieillards, des malades et des orphelins. Un État bien policé tire cette subsistance du fonds des arts mêmes ; il donne aux uns les travaux dont ils sont capables ; il enseigne les autres à travailler, ce qui fait déjà un travail.

Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues ne remplissent point les obligations de l'État[2], qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé[3].

Aureng-Zeb, à qui on demandait pourquoi il ne bâtissait point d'hôpitaux, dit : « Je rendrai mon empire si riche[4], qu'il n'aura pas besoin d'hôpitaux. » Il aurait fallu dire : « Je commencerai par rendre mon empire riche, et je bâtirai des hôpitaux[5]. »

Les richesses d'un État supposent beaucoup d'industrie.

1. On retrouve un écho de ce passage dans ces paroles de La Rochefoucauld-Liancourt, président du « Comité de Mendicité » de la Constituante :

« Donner du travail à tous ceux qui peuvent travailler, voilà ce que doit la société. Le travail est la seule assistance qu'un gouvernement sage peut donner à l'homme valide ; *le pauvre n'est que l'ouvrier sans propriété qui n'a vas de travail.* Tel est le sens donné à cet axiome politique que tout homme a droit à sa subsistance, et à cette vérité incontestable que la mendicité n'est un délit que pour celui qui la préfère au travail. »

2. Lire dans Anatole France les réflexions de M. Bergeret lorsqu'au premier de l'an, le mendiant Clopinel l'« a induit en aumône. » (*M. Bergeret à Paris*, chap. XVII.)

3. Les économistes sont aujourd'hui d'accord pour affirmer que l'assistance par le travail, lorsqu'elle est assurée uniquement par l'État, ne peut donner de résultats satisfaisants ; il faut pour cela que les communes elles-mêmes l'organisent. Mais notez la hardiesse de la pensée de Montesquieu, lequel parle ici comme un socialiste étatiste déterminé.

4. « Voyez Chardin, *Voyage de Perse*, T. VIII. » (M.).

Sur Chardin, cf. p. 72, n. 6.

Aureng-Zeb, empereur du Mogol de 1659 à 1707, parvenu au trône par des crimes, fut à la fois un prince qui augmenta son territoire par de brillantes conquêtes, et un sage administrateur qui réforma l'administration intérieure, protégea l'agriculture et le commerce, etc.

5. On voit que la différence, d'ailleurs purement administrative, entre l'*hospice*, asile destiné aux pauvres, aux infirmes, aux vieillards, et l'*hôpital* destiné à soigner les malades, n'existe pas : l'hôpital est un asile où l'on reçoit à la fois les pauvres, malades et non malades = hospice + hôpital.

Je payai cher ma brillante sottise,
En quatre mois je fus à l'hôpital,

dit le héros du *Pauvre Diable*, de Voltaire, c.-à-d. je fus réduit à la misère et obligé d'aller rejoindre les pauvres à l'hôpital (et non pas : je tombai malade).

Il n'est pas possible que, dans un si grand nombre de branches de commerce, il n'y en ait toujours quelqu'une qui souffre, et dont par conséquent les ouvriers ne soient dans une nécessité momentanée.

C'est pour lors que l'État a besoin d'apporter un prompt secours, soit pour empêcher le peuple de souffrir, soit pour éviter qu'il ne se révolte : c'est dans ce cas qu'il faut des hôpitaux, ou quelque règlement équivalent, qui puisse prévenir cette misère[1].

Mais quand la nation est pauvre, la pauvreté particulière dérive de la misère générale ; et elle est, pour ainsi dire, la misère générale. Tous les hôpitaux du monde ne sauraient guérir cette pauvreté particulière ; au contraire, l'esprit de paresse qu'ils inspirent augmente la pauvreté générale, et par conséquent la particulière[2].

Henri VIII, voulant réformer l'Eglise en Angleterre, détruisit les moines[3], nation paresseuse elle-même, et qui entretenait la paresse des autres, parce que, pratiquant l'hospitalité, une infinité de gens oisifs, gentilshommes et bourgeois, passaient leur vie à courir de couvent en couvent. Il ôta encore les hôpitaux, où le bas peuple trouvait sa subsistance, comme les gentilshommes trouvaient la leur dans les monastères. Depuis ces changements, l'esprit de commerce et d'industrie s'établit en Angleterre[4].

A Rome, les hôpitaux font que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, excepté ceux qui cultivent les arts, excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce.

1. La question aujourd'hui se pose autrement : il ne s'agit pas de renouveler, en cas de détresse, l'expérience fâcheuse des « Ateliers nationaux », mais d'établir des institutions permanentes où l'assisté valide soit protégé contre les mauvais conseils de la faim et du désœuvrement, et gagne un petit pécule qui l'aide à vivre en attendant qu'il trouve ailleurs de l'ouvrage.

2. Cela est bien plus vrai des institutions non permanentes qui, elles, englobent nécessairement les misérables et les paresseux pêle-mêle. En Norvège, le valide sans ouvrage reçoit de la commune un avertissement lui indiquant l'endroit où il trouvera de la besogne. S'il refuse, ou s'il se fait renvoyer volontairement, il est conduit dans une maison de travail pour 18 mois, et pour 3 ans s'il y a récidive. Là il est puni de la faim et de châtiments, ou il travaille ; il n'y a que cette alternative.

3. « Voyez l'*Histoire de la Réforme d'Angleterre* par M. Burnet. » (M.).

Burnet Gilbert (1643-1715), curé de Salton en Ecosse, professeur de théologie, homme politique et évêque de Salisbury, a laissé de nombreux ouvrages parmi lesquels celui que cite Montesquieu, 3 vol. in-folio, traduits en français, 1683-1685.

4. Les philosophes suivront Montesquieu dans ces attaques contre le monachisme.

A la Renommée DU DOCTEUR GRAND-THOMAS, *Medecin des Pauvres.*
Empirique Charitable fans pareil, & feul du nom, Ingenieur de toutes Opérations telles qu'elles puiſſent être, celles mêmes que l'on croit incurables. Le Grand Thomas par ſes ſecrets, malgré les envieux conſerve la ſanté des jeunes & des Vieux

AVIS SALUTAIRE AU PUBLIC.

Par Brevet & Permiſſion de Monſieur DODARD, Premier Médecin du ROY, confirmez par Arrêt de la cour de Parlement du 6 Aouſt 1726.

GUERISON radicale & aſſurée pour toutes les Maladies ſecretres le plus caracteriſées, fans garder le lit ni la chambre, par le ſieur GRAND-THOMAS, ci-devant Chirugien dans le Régiment des Gardes Françoiſes, & ci-devant Garçon Chirurgien de l'Hotel Dieu de Paris & de pluſieurs autres Hôpitaux du Royaume, experimentée fous les yeux de Meſſieurs Fermelhuis & Lemery, Docteurs Régens en Medecine de la Faculte de Paris, fans paſſer par la friction & ſalivation, reçu à S. Côme, fameux expert pour les Dents.

Copie d'un certificat, de M. de May. Je ſouſſigné de May, Maiſtre Rubanier à Paris, demeurant Faubourg S. Martin, certifie à tous ceux qu'il appartiendra que le Sieur dit Grand Thomas, Docteur Empirique Charitable. à guéri Jean Louis de May, mon Fils des Ecrouelles, dont il étoit mangé, réduit en une état pitoyable, & dans une extrême danger, apres avoir été traité prés d'un an par le ſieur Bajon Chirugien à Paris, fous les ordres de Mr. Boudou Chirurgien Major de l'Hotel Dieu de cette même Ville de Paris, pendant prés d'un an & avant de pluſieurs Medecins & Chirurgiens des plus celebres ; ce qui m'a obligé d'avoir recours au dit Sieur grand Thomas qui a guéri mon Fils *Gratis*, tres parfaitement & radicalement en deux Mois de tems, en foi dequoy, j'ay ſigné pour reconnoiſſance le préſent Certificat à Paris le 25 Novembre 1726. ſigné DE MAY.

Il a guéri Mlle. Lemaire, demeurant chez l'Amiot Auberg iſte Cour de la Moignon, au Palais, d'une ulcere & d'un dépot d'humeur dans le genouïl, abandonné des plus celebres Medecins & Chirurgiens de Paris, ſans pouvoir trouver de guériſon pendant l'eſpace de ſix années, & ce en 40 jours.

Il a guéri chez M. le Cardinal de Polignac M. le Févre ſon premier Officier, d'un dépôt d'humeurs dans les yeux, abandonnée de toutes les Medecins & Chirurgiens de Rome, apres y avoir travaillez ſept ans ſans pouvoir trouver de guériſon, & à ſon retour à Paris fut guéri en ſix ſemaines de tems par le ſieur Grand-Thomas, le portant mieux que jamais, à la connoiſſance des plus celebres Medecins & Chirurgiens de Paris, & demeurant à l'Hôtel de Sully, rue S. Antoine.

Aux Filliers fur Halles, au coin de la rue de la Coſſonnerie, chez M. le Loire, marchand Potier d'Etein, au Marteau d'or, il a guéri la Demoiſelle de la même, d'une épine qui lui étoit entré dans le bras, dont elle a été eſtropiée pendant 17 ans, à la connoiſſance de M. Boudou, Chirugien major de l'Hôtel Dieu de Paris, tres parfaitement en quarante jours. A l'Empereur rue des Foureurs prés S Oportune, il a guéri M. Behotte, marchand de Drap, d'un rhumatiſme goureux, entrepris pendant deux mois de tous ſes membres, & abandonné de pluſieurs Médecins & Chirurgiens de Paris, & ce en quinze jours de tems à la connoiſſance de M. Desmoulins, Médecin de l'Univerſité de Paris, certifié véritable par le dit ſieur Behotte.

Il a parfaitement guéri Madame Herblot, demeurant rue de la Verrerie, proche la Greve, d'un Polipe-cancer dans le nez ſans pouvoir trouver de guériſon, à la connoiſſance de M. Boudou, Chirurgien major de l'Hôtel Dieu de Paris, & une nombre infini d'autres perſonnes abandonné de maladies deſeſperées qu'il a guéri radicalements & guérit toutes ſortes de maladies de quelque genre & nature qu'elles puiſſent être & en tres peu de tems.

Aux Balances rue S. Louis, il a guéri M. Albert Desmoreaux, Dureur en or moulu, d'un grand tremblement par toute le corps, ne pouvant marcher, ni boire, ni manger lans être aidé, étant même enflé & entrepris de tous ſes membres, & cecn deux mois de tems, ſe portant mieux qu'il n'a jamais fait de ſa vie, cette maladie provenoit du mercure dont le ſieur Albert Desmoreaux eſt obligé de le ſervir pour ſa Profeſſion.

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes avertis que le Docteur GRAND-THOMAS, Empirique, ſeul du nom, a inventé l'Eſprit Solaire pour toutes les migraines & douleurs de tête, pour deſſecher les défluxions qui caulent le mal, pour fortifier la tête & la mémoire, comme ayant fait de grandes expériences par toutes les Villes de l'Europe, tant dans les Troupes de Sa majeſté, que dans les Provinces, comme il eſt démontré par ſes Certificats, & même au grand Hôpital de l'Hôtel Dieu de Paris, où il a guéri un nombre infini de pauvres malads ; qui lui ont été confiez le tems & eſpace de deux années, par Délibération de meſſieurs mery. Thibault. Regnault, & Garault, & de tous les medecins du dit Hôtel-Dieu de Paris, & comme contens & ſatisfaits de lui, ils lui ont accordé les preſentes Lettres pour prétenter en Place publique, pour le ſoulagement des Pauvres & riches. On ſe frotte de l'Eſprit Solaire le crâne, les tempes & le front, cela fait paſſer la douleur à merveille, deſſeche les humeurs, ſi l'on en tire par le nez, & arrête la douleur ſur le champ, purifie le cerveau & fortifie la mémoire. Lorſqu'on ſort, il en faut boire à jeun ſix goutes dans un verre d'eau, cela fort contre l'air infecté & contre les brouillards, réſiſte à tous venins & contre la culique, comme auſſi en mettant quelques goutes ſur les dents, appaiſe promptement la douleur. Il eſt excellent pour coupures, bleſſures, meurtriſſures, & coups d'épée. Ceux qui en uſeront s'apprendront que cet Eſprit Solaire eſt excellent pour les Rhumatiſmes, ſurdité & bourdonnement d'oreilles ; pour s'en ſervir il faut mettre ſix goutes le ſoir en ſe couchant dans les oreilles, & les boucher avec du coton. Il vend l'Opiat qui conſerve les Gencives & blanchit les Dents. Il vend auſſi un Baume pour guérir les Cors des pieds. Il vend une Pommade qui guérit Galles, Gratelles, & Demangeaiſons de cuir.

Il vend auſſi le Clairin, qui purge ſans tranchées, ſans douleurs, & ſans rien remuer, & qui eſt tres-agréable à prendre.

Les Pauvres ſont bien venus, & il les guérira GRATIS. (R.S.)

Il va en Ville, quand on le demande.

Il demeure rue de Tournon, vis-à-vis l'Hôtel d'Entragues, Faubourg S. Germain. On le trouve toujours chez lui, ou à la place ſur le pont-Neuf, vis-à-vis le Cheval de Bronze.

Permis d'imprimer & d'afficher. A Paris ce 15. May 1721. M. P. DE VOYER D'ARGENSON. *Vû le Brevet, permis d'imprimer & afficher, le 8. Novembre 1721.* HERAULT.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris, N. 1339. conformement aux Reglemens, notamment à l'Arrêt de la Cour du Parlement du 3. Decembre 1701. A Paris, le 15. Novembre 1721.
Signé, BRUNET, *Syndic.*

De l'Imprimerie de LE COIGNARD, rue des Amideaux.

Fig. 29. — Le Docteur Grand-Thomas.

A défaut d'Hôpitaux, les malades ſe font ſoigner... ſur le Pont-Neuf où le Grand-Thomas, le plus célèbre des « empiriques » opère sous les yeux de la foule. Voici une affiche du « Médecin des pauvres ». (Bibliothèque Nationale, cabinet des Estampes.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

J'ai dit que les nations riches avaient besoin d'hôpitaux, parce que la fortune y était sujette à mille accidents ; mais on sent que des secours passagers vaudraient bien mieux que des établissements perpétuels. Le mal est momentané : il faut donc des secours de même nature et qui soient applicables à l'accident particulier[1].

LIVRES XXIV et XXV

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec la religion établie dans chaque pays, considérée dans ses pratiques et en elle-même.

Des Lois dans le rapport qu'elles ont avec l'établissement de la religion et sa police extérieure.

[De ce groupe formé par deux livres, où le 18e siècle allait puiser pour défendre l'idée de tolérance religieuse, nous extrayons la partie qui est le plus souvent citée (L. XXV) :]

Chapitre IX.

De la tolérance[2] en fait de religion.

Nous sommes ici politiques, et non pas théologiens ; et, pour les théologiens mêmes, il y a bien de la différence entre tolérer une religion et l'approuver.

1. Voir plus haut, p. 304, n. 2. Toujours est-il que Montesquieu ici encore apparaît comme un précurseur. Turgot, élève des philosophes, devait créer les « Ateliers de charité ». Parmi les *Droits de l'Homme* sera compris le droit au travail « pour tout homme qui peut et veut travailler ». L'idée est généreuse, et nous ne pouvons pas trop reprocher à Montesquieu de ne pas l'avoir vue quelquefois sous son véritable jour, nous qui, en plein 20e siècle, sommes encore incapables de la réaliser. Notons cependant les efforts accomplis pendant ces dernières années. En 1900, lors du Congrès de l'Assistance publique et de la Bienfaisance privée, l'Assistance par le travail comptait 31 centres à Paris et 40 en province.

2. Note générale : « D'abord, ce n'est pas l'expression de *liberté*, mais celle de *tolérance*, qu'emploie Montesquieu. Je ne lui fais pas ici une chicane de mot ; ces deux mots indiquent des choses bien différentes. Qui dit liberté, dit droit ; qui dit tolérance, dit simplement permission gratuite et révocable. C'est qu'en effet Montesquieu méconnaît ici le grand principe de la liberté religieuse. » (Barni, *Histoire des Lois morales et politiques*. T. I, Montesquieu, p. 193.)

Chaque chose viendra à son heure : c'est pour la tolérance que luttent les philosophes du 18e siècle ; d'autres les suivront qui lutteront pour la liberté.

Lorsque les lois d'un Etat ont cru devoir souffrir plusieurs religions, il faut qu'elles les obligent aussi à se tolérer entre elles. C'est un principe que toute religion qui est réprimée devient elle-même réprimante ; car sitôt que, par quelque hasard, elle peut sortir de l'oppression, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non pas comme une religion, mais comme une tyrannie.

Il est donc utile que les lois exigent de ces diverses religions, non seulement qu'elles ne troublent pas l'État, mais aussi qu'elles ne se troublent pas entre elles. Un citoyen ne satisfait point aux lois en se contentant de ne pas agiter le corps de l'État : il faut encore qu'il ne trouble pas quelque citoyen que ce soit[1].

Chapitre X.

Continuation du même sujet[2].

Comme il n'y a guère que les religions intolérantes qui aient un grand zèle pour s'établir ailleurs, parce qu'une religion qui peut tolérer les autres ne songe guère à sa propagation, ce sera une très bonne loi civile, lorsque l'État est satisfait de la religion déjà établie, de ne point souffrir l'établissement d'une autre[3].

Voici donc le principe fondamental des lois politiques en fait de religion. Quand on est maître de recevoir dans un État une nouvelle religion, ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir ; quand elle y est établie, il faut la tolérer[4].

Chapitre XI.

Du changement de religion.

Un prince qui entreprend dans son État de détruire ou de changer la religion dominante s'expose beaucoup. Si son

1. Rapprocher de ce Livre XXV le Livre XII, où Montesquieu exprime son opinion sur les lois pénales en matière religieuse.

2. Voir p. 242, n. 2 (fin).

3. « Je ne parle point, dans tout ce chapitre, de la religion chrétienne, parce que, comme j'ai dit ailleurs, la religion chrétienne est le premier bien. Voyez la fin du chapitre I du livre précédent, et la *Défense de l'Esprit des Lois*, seconde partie. » (M.).

4. « Mais cette *tolérance*, objecte Barni, n'est pas la reconnaissance du *droit* des citoyens. Montesquieu se trompe donc ici en substituant la tolérance au droit ; mais cette réserve faite, il a parfaitement raison de vouloir que les lois de l'Etat obligent les diverses religions... à respecter leurs droits réciproques. » (Op. et loc. cit., p. 194.)

gouvernement est despotique, il court plus de risque de voir une révolution que par quelque tyrannie que ce soit, qui n'est jamais dans ces sortes d'États une chose nouvelle. La révolution vient de ce qu'un État ne change pas de religion, de mœurs et de manières dans un instant, et aussi vite que le prince publie l'ordonnance qui établit une religion nouvelle.

De plus, la religion ancienne est liée avec la constitution de l'État, et la nouvelle n'y tient point : celle-là s'accorde avec le climat, et souvent la nouvelle s'y refuse. Il y a plus : les citoyens se dégoûtent de leurs lois ; ils prennent du mépris pour le gouvernement déjà établi ; on substitue des soupçons contre les deux religions à une ferme croyance pour une ; en un mot, on donne à l'État, au moins pour quelque temps, et de mauvais citoyens, et de mauvais fidèles.

Chapitre XII.

Des lois pénales.

Il faut éviter les lois pénales en fait de religion[1]. Elles impriment de la crainte, il est vrai ; mais, comme la religion a ses lois pénales aussi qui inspirent de la crainte, l'une est effacée par l'autre. Entre ces deux craintes différentes, les âmes deviennent atroces.

La religion a de si grandes menaces, elle a de si grandes promesses que, lorsqu'elles sont présentes à notre esprit, quelque chose que le magistrat puisse faire pour nous contraindre à la quitter, il semble qu'on ne nous laisse rien quand on nous l'ôte, et qu'on ne nous ôte rien lorsqu'on nous la laisse.....

Le caractère de l'esprit humain a paru dans l'ordre même des peines qu'on a employées. Que l'on se rappelle les persécutions du Japon[2], on se révolta plus contre les supplices cruels, que contre les peines longues, qui lassent plus qu'elles n'effarouchent, qui sont plus difficiles à surmonter, parce qu'elles paraissent moins difficiles.

En un mot, l'histoire nous apprend assez que les lois pénales n'ont jamais eu d'effet que comme destruction[3].

1. C'est le sujet traité au Livre XII.

2. « Voyez le *Recueil des Voyages qui ton servi à l'établissement de la Compagnie des Indes,* T. V, partie I, p. 192. » (M.).

3. On reproche à Montesquieu de s'attacher ici à prouver que

Chapitre XIII

Très humble remontrance aux inquisiteurs d'Espagne et de Portugal.

Une Juive de dix-huit ans, brûlée à Lisbonne au dernier autodafé[1], donna occasion à ce petit ouvrage ; et je crois que c'est le plus inutile qui ait jamais été écrit. Quand il s'agit de prouver des choses si claires, on est sûr de ne pas convaincre.

L'auteur déclare que, quoiqu'il soit Juif, il respecte la religion chrétienne, et qu'il l'aime assez pour ôter aux princes qui ne seront pas chrétiens un prétexte plausible pour la persécuter.

« Vous vous plaignez, dit-il aux inquisiteurs, de ce que l'empereur du Japon fait brûler à petit feu tous les chrétiens qui sont dans ses États[2] ; mais il vous répondra : Nous vous traitons, vous qui ne croyez pas comme nous, comme vous traitez vous-mêmes ceux qui ne croient pas comme vous ; vous ne pouvez vous plaindre que de votre faiblesse, qui vous empêche de nous exterminer, et qui fait que nous vous exterminons.

les lois pénales en matière de religion sont inefficaces, au lieu de montrer qu'elles sont contraires à la liberté, au droit, à la conscience, à la raison.

Remarquez que Montesquieu a prévenu son lecteur qu'il parlait en politique, que d'autre part la discussion « philosophique », si incomplète soit-elle, a déjà eu lieu (cf. plus haut, et L. XII), et enfin que l'homme maintenant va parler après le théoricien des lois, et qu'il va écrire l'admirable chap. XIII qui suit.

1. L'*Autodafé* (acte de foi) est la lecture solennelle des jugements de l'inquisition, et l'exécution des peines (bûcher pour les impénitents, bûcher après strangulation pour les repentants).

Il y avait les autodafé généraux qui faisaient partie des fêtes et réjouissances publiques (mariage royal, naissance des princes, etc.)—particuliers, plus nombreux et moins bruyants, mais publics — les petits auto-da-fé ou *autillo*, prononcés dans les salles mêmes de l'inquisition.

Au 18e siècle, ils sont moins fréquents qu'autrefois, mais ils sont loin d'avoir disparu. Llorente, secrétaire général de l'Inquisition en 1789, écrivain espagnol, a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne jusqu'à Ferdinand VII*, 4 vol. 1817 ; il parle de 79 brûlés en personne et 73 en effigie, exécutés dans 54 autodafés au 18e siècle, mais il y en eut beaucoup plus. L'autodafé de Lisbonne, dont parle Montesquieu, eut lieu en 1745 et fit grand bruit en Europe ; on y exécuta le *Plaute portugais*, le Juif Antonio Jozé qui a laissé un *Théâtre comique portugais*, vulgairement appelé *Théâtre du Juif*.

2. Voir plus haut p. 307 et .2.

« Mais il faut avouer que vous êtes bien plus cruels que cet empereur. Vous nous faites mourir, nous qui ne croyons que ce que vous croyez, parce que nous ne croyons pas tout ce que vous croyez. Nous suivons une religion que vous savez vous-mêmes avoir été autrefois chérie de Dieu ; nous pensons que Dieu l'aime encore, et vous pensez qu'il ne l'aime plus ; et, parce que vous jugez ainsi, vous faites passer par le fer et par le feu ceux qui sont dans cette erreur si pardonnable, de croire que Dieu aime encore ce qu'il a aimé[1].

« Si vous êtes cruels à notre égard, vous l'êtes bien plus à l'égard de nos enfants ; vous les faites brûler, parce qu'ils suivent les inspirations que leur ont données ceux que la loi naturelle et les lois de tous les peuples leur apprennent à respecter comme des dieux[2].

« Vous vous privez de l'avantage que vous a donné sur les mahométans la manière dont leur religion s'est établie. Quand ils se vantent du nombre de leurs fidèles, vous leur dites que la force les leur a acquis, et qu'ils ont étendu leur religion par le fer : pourquoi donc établissez-vous la vôtre par le feu ?

« Quand vous voulez nous faire venir à vous, nous vous objectons une source dont vous vous faites gloire de descendre[3]. Vous nous répondez que votre religion est nouvelle, mais qu'elle est divine ; et vous le prouvez parce qu'elle s'est accrue par la persécution des païens et par le sang de vos martyrs ; mais aujourd'hui vous prenez le rôle des Dioclétiens, et vous nous faites prendre le vôtre.

« Nous vous conjurons, non pas par le Dieu puissant que nous servons vous et nous, mais par le Christ que vous nous dites avoir pris la condition humaine pour vous proposer des exemples que vous puissiez suivre, nous vous conjurons d'agir avec nous comme il agirait lui-même s'il était encore sur la terre[4]. Vous voulez que nous soyons chrétiens et vous ne voulez pas l'être.

1. « C'est la source de l'aveuglement des Juifs de ne pas sentir que l'économie de l'Evangile est dans l'ordre des desseins de Dieu, et qu'ainsi elle est une suite de son immutabilité même.» (M.).

2. Leurs parents, cf. p. 236, n. 5.

3. Postérité d'Abraham.

4. « La tradition prête à Jésus deux règles de prosélytisme tout à fait opposées et qu'il a pu pratiquer tour à tour : « Celui qui n'est pas contre vous est pour vous — Celui qui n'est pas avec moi est contre moi.» Une lutte passionnée entraîne presque nécessairement ces sortes de contradictions. » (RENAN, *Vie de Jésus*, chap. XIV.)

Mais Renan montre bien, en s'appuyant sur les textes, que l'indulgence de Jésus pour les païens fut très grande, et que la mansuétude était le caractère essentiel de sa doctrine.

« Mais, si vous ne voulez pas être chrétiens, soyez au moins des hommes : traitez-nous comme vous feriez si, n'ayant que ces faibles lueurs de justice que la nature nous donne, vous n'aviez point une religion pour vous conduire, et une révélation pour vous éclairer.

« Si le ciel vous a assez aimés pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grâce ; mais est-ce aux enfants qui ont eu l'héritage de leur père de haïr ceux qui ne l'ont pas eu ?

« Que si vous avez cette vérité, ne nous la cachez pas par la manière dont vous nous la proposez. Le caractère de la vérité, c'est son triomphe sur les cœurs et les esprits, et non pas cette impuissance que vous avouez lorsque vous voulez la faire recevoir par des supplices.

« Si vous êtes raisonnables, vous ne devez pas nous faire mourir parce que nous ne voulons pas vous tromper. Si votre Christ est le fils de Dieu, nous espérons qu'il nous récompensera de n'avoir pas voulu profaner ses mystères; et nous croyons que le Dieu que nous servons vous et nous, ne nous punira pas de ce que nous avons souffert la mort pour une religion qu'il nous a autrefois donnée, parce que nous croyons qu'il nous l'a encore donnée.

« Vous vivez dans un siècle où la lumière naturelle est plus vive qu'elle n'a jamais été, où la philosophie a éclairé les esprits, où la morale de votre Évangile a été plus connue, où les droits respectifs des hommes les uns sur les autres, l'empire qu'une conscience a sur une autre conscience, sont mieux établis[1]. Si donc vous ne revenez pas de vos anciens préjugés, qui, si vous n'y prenez garde, sont vos passions, il faut avouer que vous êtes incorrigibles, incapables de toute lumière et de toute instruction ; et une nation est bien malheureuse, qui donne de l'autorité à des hommes tels que vous.

« Voulez-vous que nous vous disions naïvement notre pensée? Vous nous regardez plutôt comme vos ennemis que comme les ennemis de votre religion : car, si vous aimiez votre religion, vous ne la laisseriez pas corrompre par une ignorance grossière.

1. « Montesquieu peut donc être justement regardé, sinon comme le meilleur défenseur de la liberté religieuse, du moins comme l'un des plus éloquents apôtres de la tolérance, et cela à une époque où l'intolérance était encore dans les lois et dans les mœurs. » (Barni, op. et loc. cit., p. 198.)

« Sous Louis XVI, écrit Brunetière, le Tolérantisme, en tant qu'il consistait « à admettre indifféremment toute sorte de religions », était encore qualifié de crime de lèse-majesté divine, et passible au besoin, comme tel, de la peine du feu. » (*Etudes critiques*, 5e série, « La Critique de Bayle », p. 149.)

« Il faut que nous vous avertissions d'une chose : c'est que, si quelqu'un dans la postérité ose jamais dire que dans le siècle où nous vivons les peuples d'Europe étaient policés, on vous citera pour prouver qu'ils étaient barbares, et l'idée que l'on aura de vous sera telle qu'elle flétrira votre siècle, et portera la haine sur tous vos contemporains[1]. »

LIVRES XXVI et XXIX

[Dégageons, pour les raisons indiquées plus haut :[2]

D'une part, les Livres XXVII et XXVIII *(De l'origine et des révolutions des lois des Romains sur les successions ; De l'origine et des révolutions des lois civiles chez les Français)* ;

De l'autre, les Livres XXX et XXXI (*Théorie des lois féodales chez les Francs, dans le rapport qu'elles ont avec l'établissement de la monarchie ; Théorie des lois féodales chez les Francs, dans le rapport qu'elles ont avec les révolutions de leur monarchie*) ;

la conclusion naturelle de l'*Esprit des Lois* nous est donnée dans ces deux livres :

1° XXVI : *Des Lois dans le rapport qu'elles doivent avoir dans l'ordre des choses sur lesquelles elles statuent ;*

2° XXIX : *De la manière de composer les Lois.*

Voici le dernier chapitre du Livre XXIX :]

Chapitre XIX.

Des législateurs[3].

Aristote voulait satisfaire tantôt sa jalousie contre Platon, tantôt sa passion pour Alexandre. Platon était indigné contre la tyrannie du peuple d'Athènes. Machiavel était plein de son idole, le duc de Valentinois. Thomas More, qui parlait plutôt de ce qu'il avait lu que de ce qu'il avait pensé, voulait gouverner tous les États avec la simplicité d'une

1. * Que savez-vous de l'idée de tolérance religieuse au 18e siècle ? En particulier, comment Montesquieu et Rousseau l'ont-ils défendue ? (Voir *Jean-Jacques Roussaau, Morceaux choisis*, même collection, pp. 269 sq. et n. 1.) Vous terminerez en montrant que, d'une façon générale, la philosophie du 18e siècle laissait quelque chose à faire aux défenseurs de la « liberté religieuse », mais qu'en servant la cause de la « tolérance », elle servait aussi la cause de la « liberté ».

2. Cf. p. 211.

3. Pour ce chapitre, voir plus haut pp. 210 sq.

ville grecque[1]. Harrington ne voyait que la république d'Angleterre, pendant qu'une foule d'écrivains trouvaient le désordre partout où ils ne voyaient point de couronne. Les lois rencontrent toujours les passions et les préjugés du législateur. Quelquefois elles passent au travers, et s'y teignent; quelquefois elles y restent, et s'y incorporent.

Annexes.

Défense de l'Esprit des Lois.

[La *Défense* fut publiée au début de l'année 1750[2]. « Cet ouvrage, écrit d'Alembert dans son *Eloge*, par la modération, la vérité, la finesse de plaisanterie qui y règnent, doit être regardé comme un modèle en ce genre. M. de Montesquieu, chargé par son adversaire d'imputations atroces[3], pouvait le rendre odieux sans peine; il fit mieux, il le rendit ridicule. S'il faut tenir compte à l'agresseur d'un bien qu'il a fait sans le vouloir, nous lui devons une éternelle reconnaissance de nous avoir procuré ce chef-d'œuvre. Mais ce qui ajoute encore au mérite de ce morceau précieux, c'est que l'auteur s'y est peint lui-même sans y penser : ceux qui l'ont connu croient l'entendre; et la postérité s'assurera, en lisant sa *Défense*, que sa conversation n'était pas inférieure à ses écrits : éloge que bien peu de grands hommes ont mérité. »]

PREMIÈRE PARTIE

On a divisé cette défense en trois parties. Dans la première, on a répondu aux reproches généraux qui ont été

1. « Dans son *Utopie*. » (M.).

* F. Brunetière, dans son *Manuel de l'Histoire de la Littérature française*, (p. 282 sq.) loue Montesquieu « d'avoir éloquemment exprimé — sur la liberté — sur la tolérance — et sur l'humanité, — des idées qui ne sont point, même de nos jours, aussi banales et aussi répandues qu'on le dit. » Montrez-le après une lecture de nos Extraits de l'*Esprit des Lois*.

2. Genève, sans nom d'auteur.

3. « Les coups de ce redoutable athlète (le journaliste janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques*, nos du 9 et 16 octobre 1749) furent dignes des vues qui l'inspirèrent : il accusa M. de Montesquieu de spinozisme et de déisme (deux imputations incompatibles), d'avoir suivi le système de Pope (dont il n'y avait pas un mot dans l'ouvrage); d'avoir cité Plutarque qui n'est pas un auteur chrétien; de n'avoir point parlé du péché originel et de la grâce. Il prétendit enfin que l'*Esprit des Lois* était une production de la constitution *Unigenitus* : idée qu'on nous soupçonnera peut-être de prêter par dérision au critique. Ceux qui ont connu M. de Montesquieu, l'ouvrage de Clément XI (le pape qui condamna les 101 propositions jansénistes par la bulle *Unigenitus*) et le sien, peuvent juger par cette accusation, de toutes les autres.» *(Ibid.)*

Fig. 24. — Frontispice des «Nouvelles Ecclésiastiques».

Les Nouvelles Ecclésiastiques, journal janséniste, clandestin, qu paraît pendant tout le XVIII[e] siècle (et même jusqu'en 1803) ; la Bastille, les perquisitions continuelles, etc., rien ne peut en venir à bout. Les Jésuites firent une feuille spéciale : le *Supplément des Nouvelles Ecclésiastiques*, pour répondre à la gazette janséniste.

faits à l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Dans la seconde, on répond aux reproches particuliers. La troisième contient des réflexions sur la manière dont on l'a critiqué. Le public va connaître l'état des choses ; il pourra juger.....

.....

TROISIÈME PARTIE

On a vu dans les deux premières parties que tout ce qui résulte de tant de critiques amères est ceci : que l'auteur de l'*Esprit des Lois* n'a point fait son ouvrage suivant le plan et les vues de ses critiques ; et que, si ses critiques avaient fait un ouvrage sur le même sujet, ils y auraient mis un très grand nombre de choses qu'ils savent. Il en résulte encore qu'ils sont théologiens, et que l'auteur est jurisconsulte ; qu'ils se croient en état de faire son métier, et que lui ne se sent pas propre à faire le leur. Enfin, il en résulte qu'au lieu de l'attaquer avec tant d'aigreur, ils auraient mieux fait de sentir eux-mêmes le prix des choses qu'il a dites en faveur de la religion, qu'il a également respectée et défendue. Il me reste à faire quelques réflexions.

Cette manière de raisonner n'est pas bonne, qui, employée contre quelque bon livre que ce soit, peut le faire paraître aussi mauvais que quelque mauvais livre que ce soit ; et qui, pratiquée contre quelque mauvais livre que ce soit, peut le faire paraître aussi bon que quelque bon livre que ce soit.

Cette manière de raisonner n'est pas bonne[1], qui, aux choses dont il s'agit, en rappelle[2] d'autres qui ne sont point accessoires, et qui confond les diverses sciences, et les idées de chaque science.

Il ne faut point argumenter, sur un ouvrage fait sur une science, par des raisons qui pourraient attaquer la science même[3].

1. Répétition tout à fait dans la manière de Voltaire.

2. *A = à côté des* (choses dont il s'agit), etc. Cf. RÈGLE : *A quelle utilité ?* p. 60, n. 4.
Accessoire = qui se range à côté comme une dépendance.

3. Parce que, dans ce cas, ce n'est pas l'ouvrage, c'est la science même qu'on attaque, et ou bien la critique est injuste parce qu'elle dépasse l'ouvrage, ou elle est ridicule parce qu'elle a la prétention de ruiner une science,

Quand on critique un ouvrage, et un grand ouvrage, il faut tâcher de se procurer une connaissance particulière de la science qui y est traitée, et bien lire les auteurs approuvés qui ont déjà écrit sur cette science, afin de voir si l'auteur s'est écarté de la manière reçue et ordinaire de la traiter.

Lorsqu'un auteur s'explique par ses paroles, ou par ses écrits qui en sont l'image, il est contre la raison de quitter les signes extérieurs de ses pensées, pour chercher ses pensées ; parce qu'il n'y a que lui qui sache ses pensées. C'est bien pis lorsque ses pensées sont bonnes, et qu'on lui en attribue de mauvaises[1].

Quand on écrit contre un auteur, et qu'on s'irrite contre lui, il faut prouver les qualifications par les choses, et non pas les choses par les qualifications[2].

Quand on voit dans un auteur une bonne intention générale, on se trompera plus rarement, si, sur certains endroits qu'on croit équivoques, on juge suivant l'intention générale, que si on lui prête une mauvaise intention particulière[3].

Dans les livres faits pour l'amusement, trois ou quatre pages donnent l'idée du style et des agréments de l'ouvrage : dans les livres de raisonnement, on ne tient rien, si on ne tient toute la chaîne[4].

Comme il est très difficile de faire un bon ouvrage, et très aisé de le critiquer, parce que l'auteur a eu tous les défilés à garder, et que le critique n'en a qu'un à forcer, il ne faut point que celui-ci ait tort ; et, s'il arrivait qu'il eût continuellement tort, il serait inexcusable[5].

1. Accusation très élégante, mais très dure contre la mauvaise foi du critique.

2. Voltaire, dans une circonstance bien connue, défendit les *Encyclopédistes* contre Pompignan dans l'opuscule intitulé : *Les Quand* (1760) (Montesquieu pouvait bien lui en avoir fourni la première idée), où la même conjonction revient en tête de chaque petit paragraphe.

3. Il y a là une règle générale de critique : c'est une fâcheuse disposition pour l'intelligence en critique que d'aborder l'étude d'un auteur contre lequel on est prévenu, d'un ouvrage que l'on n'aime pas. La disposition contraire est évidemment bien plus favorable à la vérité.

4. Et voici à présent une leçon de « dialectique ». On ne discute pas un livre établi sur des *principes* comme un ouvrage d'agrément.

5. Leçon de modestie, suivie de conseils d'indulgence, de modération, conseils plus piquants que des reproches injurieux.

D'ailleurs, la critique pouvant être considérée comme une ostentation de sa supériorité sur les autres, et son effet ordinaire étant de donner des moments délicieux pour l'orgueil humain, ceux qui s'y livrent méritent bien toujours de l'équité, mais rarement de l'indulgence.

Et comme de tous les genres d'écrire elle est celui dans lequel il est plus difficile de montrer un bon naturel, il faut avoir attention à ne point augmenter par l'aigreur des paroles la tristesse de la chose.

Quand on écrit sur les grandes matières, il ne suffit pas de consulter son zèle, il faut encore consulter ses lumières ; et, si le ciel ne nous a pas accordé de grands talents, on peut y suppléer par la défiance de soi-même, l'exactitude, le travail et les réflexions[1].

Cet art de trouver dans une chose qui naturellement a un bon sens tous les mauvais sens qu'un esprit qui ne raisonne pas juste peut leur donner, n'est point utile aux hommes : ceux qui le pratiquent ressemblent aux corbeaux qui fuient les corps vivants et volent de tous côtés pour chercher des cadavres[2].

Une pareille manière de critiquer produit deux grands inconvénients. Le premier, c'est qu'elle gâte l'esprit des lecteurs par un mélange du vrai et du faux, du bien et du mal : ils s'accoutument à chercher un mauvais sens dans les choses qui naturellement en ont un très bon ; d'où il leur est aisé de passer à cette disposition, de chercher un bon sens dans les choses qui naturellement en ont un mauvais : on leur fait perdre la faculté de raisonner juste pour les jeter dans les subtilités d'une mauvaise dialectique. Le second mal est qu'en rendant par cette façon de raisonner les bons livres suspects, on n'a point d'autres armes pour attaquer les mauvais ouvrages : de sorte que le public n'a plus de règle pour les distinguer. Si l'on traite de spinosistes et de déistes ceux qui ne le sont pas, que dira-t-on à ceux qui le sont[3] ?

1. Cela est plus dur, on le sent ; cette fois, Montesquieu emporte le morceau.

2. Le ton s'élève, et l'image donne à la pensée plus de vigueur et d'élévation. Quelle admirable souplesse de discussion ! C'est un beau talent de journaliste que celui de Montesquieu.

3. Appel à ce que nous pourrions appeler la responsabilité du critique : il est responsable devant le public des habitudes d'esprit et de raisonnement qu'il lui fait prendre.

Quoique nous devions penser aisément que les gens qui écrivent contre nous, sur des matières qui intéressent tous les hommes, y sont déterminés par la force de la charité chrétienne, cependant, comme la nature de cette vertu est de ne pouvoir guère se cacher, qu'elle se montre en nous malgré nous, et qu'elle éclate et brille de toutes parts, s'il arrivait que, dans deux écrits faits contre la même personne coup sur coup, on n'y trouvât aucune trace de cette charité, qu'elle n'y parût dans aucune phrase, dans aucun tour, aucune parole, aucune expression, celui qui aurait écrit de pareils ouvrages aurait un juste sujet de craindre de n'y avoir pas été porté par la charité chrétienne[1].

Et, comme les vertus purement humaines sont en nous l'effet de ce qu'on appelle un bon naturel, s'il était impossible d'y découvrir aucun vestige de ce bon naturel, le public pourrait en conclure que ces écrits ne seraient pas même l'effet des vertus humaines[2].

Aux yeux des hommes, les actions sont toujours plus sincères que les motifs ; et il leur est plus facile de croire que l'action de dire des injures atroces[3] est un mal, que de se persuader que le motif qui les a fait dire est un bien.

Quand un homme tient à un état qui fait respecter la religion et que la religion fait respecter, et qu'il attaque devant les gens du monde un homme qui vit dans le monde, il est essentiel qu'il maintienne par sa manière d'agir la supériorité de son caractère. Le monde est très corrompu ; mais il y a de certaines passions qui s'y trouvent très contraintes : il y en a de favorites qui défendent aux autres de paraître. Considérez les gens du monde entre eux ; il n'y a rien de si timide : c'est l'orgueil qui n'ose pas dire ses secrets, et qui, dans les égards qu'il a pour les autres, se quitte pour se reprendre. Le christianisme nous donne l'habitude de soumettre cet orgueil; le monde nous donne l'habitude de le cacher. Avec le peu de vertu que nous avons, que deviendrions-nous si toute notre âme se mettait en liberté,

1. Nous avons vu (cf. p. 61, n. 2) que Montesquieu n'hésite pas à répéter les mêmes mots. — Il serait intéressant de décomposer cette période et d'y montrer pourquoi elle ne perd rien des avantages du style coupé, incisif, alerte.

2. Après les vertus de l'âme dévote, celles de l'âme humaine en général : ni bon chrétien, ni brave homme, le janséniste que sera-t-il ?

3. C'est à quelques-uns de ces mots qu'on peut sentir combien Montesquieu, si maître de lui, est au fond indigné.

Fig. 25. — Frontispice des « Nouvelles Ecclésiastiques ».

Voici un frontispice des *Nouvelles Ecclésiastiques*, journal janséniste qui avait attaqué Montesquieu : « Vous ne cessez d'écrire contre *l'Esprit des Lois*, disait Voltaire au Gazetier janséniste, et même il paraît à votre style que vous êtes l'ennemi de toute sorte d'esprit. » (*Remercîment sincère à un homme charitable.*) Les frontispices suffisent à faire prévoir quel est le ton de ces journaux.

et si nous n'étions pas attentifs aux moindres paroles, aux moindres signes, aux moindres gestes ? Or, quand des hommes d'un caractère respecté manifestent des emportements que des gens du monde n'oseraient mettre au jour, ceux-ci commencent à se croire meilleurs qu'ils ne sont en effet : ce qui est un très grand mal[1].

Nous autres gens du monde sommes si faibles que nous méritons extrêmement d'être ménagés. Ainsi, lorsqu'on nous fait voir toutes les marques extérieures des passions violentes, que veut-on que nous pensions de l'intérieur ? Peut-on espérer que nous, avec notre témérité ordinaire de juger, ne jugions pas[2] ?

On peut avoir remarqué, dans les disputes et les conversations, ce qui arrive aux gens dont l'esprit est dur et difficile : comme ils ne combattent pas pour s'aider les uns les autres, mais pour se jeter à terre, ils s'éloignent de la vérité, non pas à proportion de la grandeur ou de la petitesse de leur esprit, mais de la bizarrerie ou de l'inflexibilité plus ou moins grande de leur caractère. Le contraire arrive à ceux à qui la nature ou l'éducation ont donné de la douceur : comme leurs disputes sont des secours mutuels, qu'ils concourent au même objet, qu'ils ne pensent différemment que pour parvenir à penser de même, ils trouvent la vérité à proportion de leurs lumières : c'est la récompense d'un bon naturel[3].

Quand un homme écrit sur les matières de religion, il ne faut pas qu'il compte tellement sur la pitié de ceux qui le lisent, qu'il dise des choses contraires au bon sens ; parce que, pour s'accréditer auprès de ceux qui ont plus de piété que de lumières, il se discrédite auprès de ceux qui ont plus de lumières que de piété[4].

Et comme la religion se défend beaucoup par elle-même, elle perd plus lorsqu'elle est mal défendue que lorsqu'elle n'est point du tout défendue.

1. On songe au laïc Pascal donnant des leçons aux « religieux », au nom des gens du monde ; la morale laïque de Montesquieu semble prendre ici sa revanche.

2. Puisque ceux-là mêmes qui ont mission de nous donner des exemples d'humilité et de mansuétude nous donnent les exemples des vices contraires.

3. Notez comme tout cela est calculé : notre janséniste n'a ni une bonne nature, ni une bonne éducation ; c'est un méchant et un goujat.

4. On reconnaît ici la griffe de Montesquieu.

S'il arrivait qu'un homme, après avoir perdu ses lecteurs[1], attaquât quelqu'un qui eût quelque réputation, et trouvât par là le moyen de se faire lire, on pourrait peut-être soupçonner que, sous prétexte de sacrifier cette victime à la religion, il la sacrifierait à son amour-propre.

La manière de critiquer dont nous parlons est la chose du monde la plus capable de borner l'étendue, et de diminuer, si j'ose me servir de ce terme, la somme du génie national. La théologie a ses bornes, elle a ses formules ; parce que les vérités qu'elle enseigne étant connues, il faut que les hommes s'y tiennent ; et on doit les empêcher de s'en écarcarter : c'est là qu'il ne faut pas que le génie prenne l'essor: on le circonscrit pour ainsi dire dans une enceinte. Mais c'est se moquer du monde, de vouloir mettre cette même enceinte autour de ceux qui traitent les sciences humaines. Les principes de la géométrie sont très vrais; mais, si on les appliquait à des choses de goût, on ferait déraisonner la raison même[2]. Rien n'étouffe plus la doctrine que de mettre à toutes les choses une robe de docteur. Les gens qui veulent toujours enseigner empêchent beaucoup d'apprendre. Il n'y a point de génie qu'on ne rétrécisse, lorsqu'on l'enveloppera d'un million de scrupules vains[3]. Avez-vous les meilleures intentions du monde, on vous forcera vous-même d'en douter. Vous ne pouvez plus être occupé à bien dire quand vous êtes effrayé par la crainte de dire mal, et qu'au lieu de suivre votre pensée vous ne vous occupez que des termes qui peuvent échapper à la subtilité des critiques. On vient nous mettre un béguin[4] sur la tête, pour nous dire à chaque mot : « Prenez garde de tomber ; vous voulez parler comme vous, je veux que vous parliez comme moi. » Va-t-on prendre l'essor, ils vous arrêtent par la manche. A-t-on de la force et de la vie, on vous l'ôte à coups d'épingle. Vous élevez-vous un peu, voilà des gens

1. Et maintenant, reconnaissez l'homme de lettres, à cette petite incise dédaigneuse.

2. Voyez Pascal, dans les *Pensées*, sur l'esprit géométrique et l'esprit de finesse.

3. Montesquieu prodigue les formules ; c'est un « feu d'artifice ». *Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler*, pouvait-il dire à son adversaire.

4. L'image n'est pas choisie au hasard. Le *béguin* est une sorte de coiffe qu'on attache sous le menton; c'est la coiffure des « béguines ». « Il ne manquait, dit Saint-Simon, (à l'évêque de Dôle) qu'un béguin et des manches pendantes ». Notez que les « béguins » étaient des hérétiques du 13e siècle (comme les jansénistes au 18e siècle), et que les « béguines » menaient, dans une sorte de Port-Royal des Pays-Bas, la vie monastique, sans être liées par des vœux.

qui prennent leur pied[1] ou leur toise, lèvent la tête, et vous crient de descendre pour vous mesurer[2]. Courez-vous dans votre carrière, ils voudront que vous regardiez toutes les pierres que les fourmis ont mises sur votre chemin. Il n'y a ni science, ni littérature, qui puisse résister à ce pédantisme. Notre siècle a formé des Académies ; on voudra nous faire rentrer dans les écoles des siècles ténébreux. Descartes est bien propre à rassurer ceux qui, avec un génie infiniment moindre que le sien, ont d'aussi bonnes intentions que lui : ce grand homme fut sans cesse accusé d'athéisme ; et l'on n'emploie pas aujourd'hui contre les athées de plus forts arguments que les siens[3].

Du reste, nous ne devons regarder les critiques comme personnelles, que dans les cas où ceux qui les font ont voulu les rendre telles. Il est très permis de critiquer les ouvrages qui ont été donnés au public, parce qu'il serait ridicule que ceux qui ont voulu éclairer les autres ne voulussent pas être éclairés eux-mêmes. Ceux qui nous avertissent sont les compagnons de nos travaux. Si le critique et l'auteur cherchent la vérité, ils ont le même intérêt ; car la vérité est le bien de tous les hommes : ils seront des confédérés et non pas des ennemis[4].

C'est avec grand plaisir que je quitte la plume. On aurait continué à garder le silence, si, de ce qu'on le gardait, plusieurs personnes n'avaient conclu qu'on y était réduit[5].

1. Le pied, mesure de longueur, 12 pouces, 0m324.
La toise = 6 pieds = 1m949.

2. Quel feu roulant ininterrompu et toujours nourri ! C'est du La Bruyère écrit par un jeune homme qui est plein de verve et d'esprit ! Et Montesquieu a 61 ans !

3. Art merveilleux de finir sur un exemple qui illustre le développement par une dernière clarté.

4. Le meilleur moyen de nous faire sentir combien il reste maître de lui-même, c'est pour Montesquieu de montrer qu'il est parfaitement capable de distinguer entre la critique, qui est digne de ce nom, et la critique janséniste. Il n'y manque pas, et la *Défense* finit par un passage plus modéré à la fois et plus paisible.

5. Remarquez le dédain tranquille et l'assurance ferme de ces dernières lignes. C'est presque un avertissement de ne pas recommencer, et c'est une explication qui doit concilier à l'auteur de la *Défense* la sympathie de ceux qui le lisent, en même temps qu'elle renferme un dernier trait pour un adversaire dont il a triomphé.

* Quelles leçons générales de polémique pouvez-vous tirer de la *Défense de l'Esprit des Lois ?*

LYSIMAQUE[1]

(1751-1754

L'œuvre expliquée.

[Montesquieu écrivait le 4 avril 1751 à M. de Solignac, secrétaire de la Société littéraire de Nancy, fondée par Stanislas Leczinski, ancien roi de Pologne, devenu duc de Bar et de Lorraine :

« Monsieur, je crois ne pouvoir mieux faire mes remerciements à la Société littéraire, qu'en payant le tribut que je lui dois, avant même qu'elle me le demande, et en faisant mon devoir d'académicien au moment de ma nomination ; et comme je fais parler un monarque, que ses grandes qualités élevèrent au trône de l'Asie, à qui ces mêmes qualités firent éprouver de grands revers, je le peins comme le père de la patrie, l'amour et les délices de ses sujets ; j'ai cru que cet ouvrage convenait mieux à votre société qu'à tout autre. Je vous supplie d'ailleurs de vouloir bien lui marquer mon extrême reconnaissance. »

Rapprochons de cette lettre, les quelques lignes qui précédèrent le fragment, lorsqu'il parut dans le *Mercure de France* (décembre 1754, 2e vol., p. 31) :

« L'auteur de l'*Esprit des Lois* nous a permis d'imprimer le morceau suivant, qu'il a fait pour l'Académie de Nancy ; cette fiction est si intéressante et si noble, qu'il n'est pas possible de la lire sans aimer et sans admirer le grand prince qui en est l'objet. »

Quel était ce grand prince ? Lysimaque sans doute, mais encore et surtout Stanislas *le Bienfaisant*. Il y a cependant autre chose dans ce morceau qu'on dirait écrit après une lecture du *Télémaque*.

Fidèle aux admirations de toute sa vie, Montesquieu nous donne en

1. Un des généraux d'Alexandre. Il reçut en partage la Thrace et les pays situés le long du Pont-Euxin. Très fort et très hardi, il fut, dans une chasse, vainqueur d'un combat contre un lion ; de là, la fable célèbre que Montesquieu avait pu lire dans Justin, Plutarque, Pline l'Ancien, etc. Il lutta contre Seuthès, prince barbare, se ligua avec Cassandre et Ptolémée contre Antigone, construisit Lysimachie en 309, remporta avec Séleucus la victoire d'Ipsus (301), et obtint la Bithynie et quelques villes d'Asie Mineure. Une troisième ligue contre le fils d'Antigone, Démétrius, avec Pyrrhus et Ptolémée, lui valut la Macédoine (286). Quatre ans après, ayant fait mettre à mort son fils Agathocle, il vit son peuple se soulever, Séleucus marcher contre lui, et il fut tué à la bataille de Cyropédion (281).

Fig. 26. — Portrait de Stanislas de Lorraine.

Très nombreuses sont les estampes qui représentent Stanislas Ier, et font suivre son portrait des vers les plus flatteurs. On lit dans l'une d'elles :

Sous les traits de ce roi, dans l'heureuse Lorraine,
On retrouve Auguste et Titus,
Autant que ses bienfaits son exemple y ramene
Le règne des talents, des arts et des Vertus.

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

quelques pages une noble peinture de l'âme stoïcienne. Par là, elles ont mérité de vivre. « Ce merveilleux talent d'expliquer, de peindre et de renouveler l'antiquité ne paraîtrait pas tout entier, si l'on oubliait un de ces précieux fragments où l'homme supérieur révèle d'autant plus sa forme qu'il la renferme et la resserre dans un espace plus borné. » Tel est, dans son *Eloge de Montesquieu*, le jugement de Villemain sur *Lysimaque*.

Ce « précieux fragment » offre donc un intérêt qui dépasse de beaucoup celui d'une pièce de circonstance : « ce spiritualisme altier, ajoute Villemain, ce mépris de la terre, cet orgueil et cette joie de la douleur qui rendaient les âmes invincibles, qui les rendaient heureuses ; toutes les grandeurs morales luttant contre la puissance d'Alexandre, devenu cruel ; Lysimaque réservé par les dieux pour consoler la terre : quelle leçon historique, quels acteurs, et quel intérêt ! Quelques pages ont suffi pour tout dire et tout peindre. »]

Texte intégral.

Lorsque Alexandre eut détruit l'empire des Perses, il voulut que l'on crût qu'il était fils de Jupiter. Les Macédoniens étaient indignés de voir ce prince rougir d'avoir Philippe pour père ; leur mécontentement s'accrut lorsqu'ils lui virent prendre les mœurs, les habits et les manières des Perses ; et ils se reprochaient tous d'avoir tant fait pour un homme qui commençait à les mépriser ; mais on murmurait dans l'armée, et on ne parlait pas[1].

Un philosophe, nommé Callisthène[2], avait suivi le roi dans son expédition. Un jour qu'il le salua à la manière des

1. Voir p. 250, n. 2.

Il y eut des révoltes dans l'armée. Quand ils voient, par exemple, qu'Alexandre organise une armée de jeunes Perses disciplinés à la macédonienne, pour l'accompagner partout, les soldats se soulèvent. Alexandre en saisit 13 de sa main et les envoie à la mort, et à tous les autres qui demandent de partir, il déclare qu'ils peuvent le faire. Il licencie sa garde macédonienne, s'entoure de Perses, s'enferme dans sa tente et refuse de voir personne ; l'armée assiège sa tente, demandant pardon et s'humiliant. On « murmure » à l'armée, mais on adore le conquérant.

2. Callisthène d'Olynthe (365-328), disciple et neveu d'Aristote. Avant de suivre Alexandre, il avait écrit une *Histoire grecque* (10 livres), une *Histoire de la Guerre sacrée*, une étude anatomique de l'œil. C'est lui qui envoyait à Aristote les observations faites pendant plusieurs siècles par les Babyloniens sur le cours des astres. De mœurs sévères, d'une éloquence fière et digne, il choqua Alexandre dont il refusait de reconnaître la divinité ; impliqué dans la conspiration d'Hermolaos, il est, malgré son innocence, enfermé dans une cage, et, après d'horribles supplices, mis à mort en Bactriane. Il laissait une *Vie d'Alexandre*, inachevée, dont nous avons des fragments.

Grecs : « D'où vient, lui dit Alexandre, que tu ne m'adores pas[1] ? — Seigneur, lui dit Callisthène, vous êtes chef de deux nations : l'une, esclave avant que vous l'eussiez soumise, ne l'est pas moins depuis que vous l'avez vaincue ; l'autre, libre avant qu'elle vous servît à remporter tant de victoires, l'est encore depuis que vous les avez remportées[2]. Je suis Grec, seigneur ; et ce nom, vous l'avez élevé si haut, que, sans vous faire tort, il ne vous est plus permis de l'avilir. »

Les vices d'Alexandre étaient extrêmes comme ses vertus : il était terrible dans sa colère ; elle le rendait cruel. Il fit couper les pieds, le nez et les oreilles à Callisthène, ordonna qu'on le mît dans une cage de fer, et le fit porter ainsi à la suite de l'armée[3].

J'aimais Callisthène ; et de tout temps, lorsque mes occupations me laissaient quelques heures de loisir, je les avais employées à l'écouter : et, si j'ai de l'amour pour la vertu, je le dois aux impressions que ses discours faisaient sur moi. J'allai le voir. « Je vous salue, lui dis-je, illustre malheureux, que je vois dans une cage de fer comme on enferme une bête sauvage, pour avoir été le seul homme de l'armée.

« — Lysimaque, me dit-il, quand je suis dans une situation qui demande de la force et du courage, il me semble que je me trouve presque[4] à ma place. En vérité, si les dieux ne m'avaient mis sur la terre que pour y mener une vie voluptueuse, je croirais qu'ils m'auraient donné en vain une âme grande et immortelle. Jouir des plaisirs des sens est une chose dont tous les hommes sont aisément capables ; et, si les dieux ne nous ont faits que pour cela, ils ont fait un ouvrage plus parfait qu'ils n'ont voulu, et ils ont plus exécuté qu'entrepris[5]. Ce n'est pas, ajouta-t-il, que je sois

1. *Adorer = se prosterner devant :* (du latin *adorare*, non pas : « porter à la bouche », mais : « s'adresser à quelqu'un », puis « prier quelqu'un »). « Il voulait, dit l'historien Quinte-Curce, qu'à la façon perse les Macédoniens le saluent, en *prosternant leur corps à terre.* »

2. Le style de Montesquieu, antithétique et ferme, convient à merveille au stoïque Callisthène. Arrien lui fait dire dans son *Histoire d'Alexandre* (cf. p. 256, n. 2) : « Je dois rappeler à ton souvenir la Grèce pour laquelle tu as entrepris cette expédition. A ton tour, exigeras-tu des Grecs, le peuple le plus libre du monde, qu'ils se prosternent en ta présence, ou en seront-ils dispensés, et cette humiliation sera-t-elle réservée aux seuls Macédoniens ? » (L. IV, chap. XI). Il y a plus de nerf dans les paroles que lui prête Montesquieu.

3. Les opinions varient. Plutarque et Quinte-Curce disent qu'il fut mis à mort.

4. Ce « presque » est à remarquer.

5. Rapidité de ce style, nerveux et ramassé.

insensible : vous ne me faites que trop voir que je ne le suis pas. Quand vous êtes venu à moi, j'ai trouvé d'abord quelque plaisir à vous voir faire une action de courage. Mais, au nom des dieux, que ce soit pour la dernière fois ! Laissez-moi soutenir mes malheurs[1], et n'ayez point la cruauté d'y joindre encore les vôtres.

« — Callisthène, lui dis-je, je vous verrai tous les jours. Si le roi vous voyait abandonné des gens vertueux, il n'aurait plus de remords, il commencerait à croire que vous êtes coupable. Ah ! j'espère qu'il ne jouira pas du plaisir de voir[2] que ses châtiments me feront abandonner un ami ! »

Un jour Callisthène me dit[3] : « Les dieux immortels m'ont consolé ; et, depuis ce temps, je sens en moi quelque chose de divin, qui m'a ôté le sentiment de mes peines. J'ai vu en songe le grand Jupiter. Vous étiez auprès de lui ; vous aviez un sceptre à la main, et un bandeau royal sur le front. Il vous a montré à moi, et m'a dit : « Il te rendra plus heureux. » L'émotion où j'étais m'a réveillé. Je me suis trouvé les mains élevées au ciel[4], et faisant des efforts pour dire : « Grand Jupiter, si Lysimaque doit régner, fais qu'il règne avec justice ! » Lysimaque, vous régnerez : croyez un homme qui doit être agréable aux dieux, puisqu'il souffre pour la vertu ».

Cependant Alexandre ayant appris que je respectais la misère[5] de Callisthène, que j'allais le voir, et que j'osais le plaindre, il[6] entra dans une nouvelle fureur : « Va, dit-il, combattre contre les lions, malheureux qui[7] te plais tant à vivre avec les bêtes féroces ». On différa mon supplice, pour le faire servir de spectacle à plus de gens.

Le jour qui le précéda, j'écrivis ces mots à Callisthène : « Je vais mourir. Toutes les idées que vous m'aviez données de ma future grandeur se sont évanouies de mon esprit.

1. Sens très fort : *soutenir* = *supporter sans plier*, presque : *résister à*. Cf. soutenir la torture = supporter sans une plainte, sans un aveu.

2. Répétitions nombreuses de « voir » ; à l'école de *Télémaque*, Montesquieu prend aussi cette prose, que Voltaire appelait « un peu traînante ».

3. Grâce facile et abandonnée. « Un jour » indique que Lysimaque met sa promesse à exécution.

4. Vaugelas ne voulait pas qu'on dise : « *élever* », mais « *lever* » les mains au ciel. On disait d'ailleurs « *élèvement* » des mains (qui vaut beaucoup mieux que « élévation »). Quoique le stoïcien soit panthéiste, il garde l'ancienne terminologie religieuse : voyez l'*Hymne à Zeus* du stoïcien Cléanthe.

5. *Misère* = *adversité* (sens latin).

6. Voir p. 291, n. 3.

7. Cette *relative* est l'équivalent d'une *causale* = puisque tu te plais.

J'aurais souhaité d'adoucir les maux d'un homme tel que vous. »

Prexape, à qui je m'étais confié, m'apporta cette réponse : « Lysimaque, si les dieux ont résolu que vous régniez, Alexandre ne peut pas vous ôter la vie ; car les hommes ne résistent pas à la volonté des dieux. »

Cette lettre m'encouragea ; et, faisant réflexion que les hommes les plus heureux et les plus malheureux sont également environnés de la main divine[1], je résolus de me conduire, non pas par mes espérances, mais par mon courage, et de défendre jusqu'à la fin une vie sur laquelle il y avait de si grandes promesses.

On me mena dans la carrière. Il y avait autour de moi un peuple immense, qui venait être témoin de mon courage ou de ma frayeur. On me lâcha un lion. J'avais plié mon manteau autour de mon bras ; je lui présentai ce bras, il voulut le dévorer ; je lui saisis la langue, la lui arrachai, et le jetai à mes pieds[2].

Alexandre aimait naturellement les actions courageuses : il admira ma résolution, et ce moment fut celui du retour de sa grande âme[3].

Il me fit appeler, et, me tendant la main : « Lysimaque, me dit-il, je te rends mon amitié, rends-moi la tienne. Ma colère n'a servi qu'à te faire faire une action qui manque à la vie d'Alexandre[4]. »

Je reçus les grâces du roi, j'adorai les décrets des dieux, et j'attendais[5] leurs promesses sans les rechercher ni les fuir. Alexandre mourut, et toutes les nations furent sans maître[6]. Les fils du roi étaient dans l'enfance ; son frère Aridée n'en était jamais sorti ; Olympias n'avait que la hardiesse des âmes faibles, et tout ce qui était cruauté était pour elle du courage ; Roxane, Eurydice, Statyre, étaient perdues dans la douleur[7]. Tout le monde, dans le palais,

1. Expression hardie et qui s'explique en considérant que les mots : « la main divine » sont, pour Montesquieu, équivalents d'un substantif abstrait. Cf. « la gloire, la mort l'environne ».

2. Rapidité, sobriété, naturel.

3. « Du retour de ses grands sentiments. »

4. Façon délicate de louer Lysimaque..., mais Callisthène reste-t-il dans sa cage ? Non, sans doute, et alors il fallait le dire.

5. Remarquez le changement de temps.

6. Alexandre prévoyait les luttes de ses généraux autour de sa succession, et avait annoncé qu'on lui ferait de sanglantes funérailles. Comme on lui demandait à qui il laissait l'Empire : « Au plus digne », répondit-il.

7. Roxane, fille du satrape Oxyarte, et dont la beauté était merveilleuse, avait été épousée par Alexandre après la défaite de Darius III ; elle mit au monde Alexandre Aigus, quelques mois après la mort du conquérant. Statyre, sœur et femme de Da-

savait gémir, et personne ne savait régner. Les capitaines d'Alexandre levèrent donc les yeux sur son trône, mais l'ambition de chacun fut contenue par l'ambition de tous. Nous partageâmes l'empire, et chacun de nous crut avoir partagé le prix de ses fatigues.

Le sort me fit roi d'Asie ; et à présent que je puis tout, j'ai plus besoin que jamais des leçons de Callisthène. Sa joie m'annonce que j'ai fait quelque bonne action, et ses soupirs me disent que j'ai quelque mal à réparer. Je le trouve entre mon peuple et moi[1].

Je suis le roi d'un peuple qui m'aime. Les pères de famille espèrent la longueur de ma vie comme celle de leurs enfants ; les enfants craignent de me perdre comme ils craignent de perdre leur père. Mes sujets sont heureux, et je le suis[2].

rius, eut une fille qui portait son nom et qu'Alexandre épousa à son retour des Indes. Alexandre avait eu aussi de Barsine, veuve de Memnon le Rhodien, un fils, Hercule, qui était regardé comme illégitime. Roxane s'allia avec Olympias, mère d'Alexandre, orgueilleuse et cruelle, et s'entendit avec Perdiccas, général d'Alexandre et régent, pour faire mourir Statyre. Eurydice, nièce de Philippe, épousa Philippe Aridée, frère d'Alexandre, un incapable. Olympias la força à s'étrangler dans Amphipolis (316) ; elle-même fut prise et égorgée la même année par Cassandre et cinq ans après (311) Roxane prise aussi par Cassandre dans Pydna fut mise à mort avec son fils.

1. Callisthène est donc toujours vivant, cf. p. 322, n. 3.

2. Cf. pp. 332 sq. ; toujours même vision du bon roi.

* « Quand on aura lu, écrit Villemain dans son *Eloge de Montesquieu*, l'hymne sublime que Cléanthe le Stoïcien adressait à la divinité adorée sous tant de noms divers, au créateur qui *a tout fait dans le monde, excepté le mal qui sort du cœur du méchant ;* (quand on aura médité dans Platon la résignation du juste condamné) ; quand on saura par cœur les pensées d'Epictète et le règne de Marc Aurèle, on devra s'étonner encore du langage retrouvé par Montesquieu dans l'épisode de *Lysimaque.* » Développer cette opinion, et la discuter.

ARSACE ET ISMÉNIE

Histoire orientale.

(1754)

L'œuvre expliquée.

[Montesquieu écrivait à l'abbé de Guasco, le 15 décembre 1754 : « Tout bien pesé, je ne puis encore me déterminer à livrer mon roman d'Arsace à l'imprimeur. Le triomphe de l'amour conjugal de l'Orient est peut-être trop éloigné de nos mœurs pour croire qu'il serait bien reçu en France ». Ce n'était peut-être pas la raison principale, car le public qui avait tant goûté la *turquerie* des *Lettres Persanes*, aurait goûté pour les mêmes motifs celle d'*Arsace*. Peut-être en 1754, Montesquieu avait-il plus de scrupules à livrer au public un ouvrage qui, venant après *l'Esprit des Lois*, devrait montrer, pour plaire, des qualités de premier ordre. Il aurait retouché ce roman s'il en avait eu le loisir. L'ouvrage ne parût qu'en 1783 dans les *Œuvres posthumes*; on y retrouvera l'admirateur et l'imitateur de Fénelon, et l'auteur des *Troglodytes*. Voici le sujet :

Analyse et Extraits.

Artamène, roi de la Bactriane, meurt en laissant une fille Isménie. Son premier ministre Aspar dirige les affaires. Le roi d'Hircanie, ayant demandé la jeune reine en mariage et ayant éprouvé un refus, envahit la Bactriane. Il ravage la contrée, jusqu'au jour où un soldat nouvellement arrivé dans l'armée des Bactriens, accomplit des prodiges de valeur, se fraye un chemin jusqu'à l'endroit où combattait vaillamment le roi d'Hircanie, et le fait prisonnier [1].

1. La Bactriane est une contrée de l'Asie centrale entre le fleuve Oxus (Amou-Daria) et le mont Parapasimus (Hindou-Kouch); c'est le Turkestan russe et une partie du Turkestan afghan. Capitale Bactres (Balkh), non loin de l'Oxus. La Médie est la vaste région de l'Asie ancienne, située au Sud de la Caspienne, capitale Ecbatane (ou Agbatane) = Baghistan. L'Hircanie est la partie comprise entre la Caspienne, la Parthie et la Médie. Les noms d'Artamène (*Artamène ou le grand Cyrus*, 1650), d'Aspar (l'*Aspar* de Fontenelle est de 1680) étaient connus des lecteurs ; ceux qui l'étaient moins ou qui ne l'étaient pas du tout, sont très heureusement choisis par Montesquieu.

Fig. 27. — Arsace venge Isménie.

Une gravure de l'édition d'*Arsace et Isménie* (édition Didot, an IV, 1796, à la suite du *Temple de Gnide*.)

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

L'inconnu est un héros mystérieux et modeste. Aspar frappé d'admiration le prie de raconter ses aventures, et l'étranger Arsace confie sa douleur au premier ministre.

Né dans la Mède, d'une illustre famille, il aimait une jeune femme Ardasire. Mais le roi des Mèdes l'oblige à épouser sa fille, et on exige de lui qu'il se sépare de celle qu'il aime. Ce sacrifice est au-dessus de ses forces, et il s'évade avec Ardasire. Réfugiés dans la Margiane, ils vivent tous deux loin du monde, au milieu des biens de toutes sortes : car un génie invisible les comble de richesses.

Cette félicité est interrompue par l'ambition d'Arsace. Désireux de conquérir la gloire, il abandonne quelque temps Ardasire, vient à la cour de Margiane, et se signale par des exploits guerriers. Il diffère son retour auprès d'Ardasire jusqu'au moment où il pourra lui apparaître dans tout l'éclat de sa nouvelle fortune, mais, celle-ci ayant appris que la sœur du roi de Margiane ne regardait pas avec indifférence le vaillant capitaine, fait enlever brusquement Arsace et le transporte dans la Sogdiane.

Là, Arsace repentant vit auprès d'Ardasire, et le génie bienfaisant continue à lui fournir argent et pierreries. Mais le roi du pays, ayant appris qu'Ardasire était très belle, ordonne à Arsace de la lui livrer. Arsace pénètre jusqu'au roi sous un déguisement, le tue, s'échappe dans la nuit, et ne retrouve Ardasire qu'au moment où elle expirait ; croyant Arsace infidèle, Ardasire s'était empoisonnée.

Désespéré, Arsace jure de venger Ardasire ; or le fils du roi de Sogdiane est ce même roi d'Hircanie qui a envahi la Bactriane ; voilà pourquoi Arsace l'a fait prisonnier de sa propre main, et l'a livré à Aspar.

Et maintenant, voici l'explication de tout ce qui précède :]

La surprise d'Aspar avait commencé presque avec le récit qu'il avait entendu. Sitôt qu'il avait ouï le nom d'Arsace, il avait reconnu le mari de la reine. Des raisons d'État l'avaient obligé d'envoyer chez les Mèdes Isménie, la plus jeune des filles du dernier roi, et il l'avait fait élever en secret sous le nom d'Ardasire. Il l'avait mariée à Arsace ; il avait toujours eu des gens affidés dans le sérail d'Arsace ; il était le génie qui, par ces mêmes gens, avait répandu tant de richesses dans la maison d'Arsace, et qui, par des voies très simples, avait fait imaginer tant de prodiges.

Il avait eu de très grandes raisons pour cacher à Arsace la naissance d'Ardasire ; Arsace, qui avait beaucoup de courage, aurait pu faire valoir les droits de sa femme sur la Bactriane et la troubler.

Mais ces raisons ne subsistaient plus ; et quand il entendit le récit d'Arsace, il eut mille fois envie de l'interrompre ; mais il crut qu'il n'était pas encore temps de lui apprendre son sort. Un ministre accoutumé à arrêter ses mouvements revenait toujours à la prudence ; il pensait à préparer un grand événement, et non pas à le hâter.

[Ces raisons ne subsistaient plus, puisque l'aînée des filles du roi était morte.

C'est en effet ce que le ministre expose au peuple qui s'est révolté à la nouvelle qu'on avait mis sur le trône une fausse Isménie.]

Aspar, monté sur un éléphant, s'avança dans la foule. « Bactriens, dit-il, écoutez-moi. » Et comme on murmurait encore ; « Écoutez-moi, vous dis-je. Si vous pouvez me faire mourir à présent, vous pourrez dans un moment me faire mourir tout de même. Voici un papier écrit et scellé de la main du feu roi : prosternez-vous, adorez-le ; je vais le lire. »

Il le lut :

« Le ciel m'a donné deux filles qui se ressemblent au point que tous les yeux peuvent s'y tromper. Je crains que cela ne donne occasion à de plus grands troubles et à des guerres plus funestes. Vous donc, Aspar, lumière de l'empire, prenez la plus jeune des deux ; envoyez-la secrètement dans la Médie, et faites-en prendre soin. Qu'elle y reste sous un nom supposé, tandis que le bien de l'État le demandera. »

Il porta cet écrit au-dessus de sa tête, et il s'inclina. Puis reprenant la parole :

« Isménie est morte, n'en doutez pas ; mais sa sœur la jeune Isménie est sur le trône. Voudriez-vous vous plaindre de ce que, voyant la mort de la reine approcher, j'ai fait venir sa sœur du fond de l'Asie ? Me reprocheriez-vous d'avoir été assez heureux pour vous la rendre, et la placer sur un trône qui, depuis la mort de la reine sa sœur, lui appartient ? Si j'ai tu la mort de la reine, l'état des affaires ne l'a-t-il pas demandé ? Me blâmez-vous d'avoir fait une action de fidélité avec prudence ? Posez donc les armes. Jusqu'ici vous n'êtes point coupables ; dès ce moment vous le seriez. »

[Aspar explique alors comment il avait fait transporter Isménie dans la contrée des Mèdes] sous un nom supposé ; comment il l'avait mariée à un grand seigneur du pays ; comment il l'avait fait suivre dans tous les lieux où la fortune l'avait conduite ; comment la maladie de la reine l'avait déterminé à la faire enlever pour être gardée en secret dans le sérail ; comment, après la mort de la reine, il l'avait placée sur le trône.

Comme les flots de la mer agitée s'apaisent par les zéphyrs, le peuple se calma par les paroles d'Aspar. On n'entendit plus que des acclamations de joie ; tous les temples retentirent du nom de la jeune Isménie.

[Mais, dira-t-on, Ardasire-Isménie n'était donc pas morte ? Non ; comme tant d'autres héroïnes de mélodrames, elle n'avait pris qu'un narcotique. Aspar va donc préparer une grande scène.

Devant le peuple assemblé, il est convenu que l'étranger sera proclamé généralissime et que la reine lui ceindra l'épée. On devine le reste. Aux premiers mots d'Arsace, Isménie-Ardasire se précipite aux genoux de son mari :]

« Bactriens, dit-elle, c'est aux genoux de mon époux que vous m'avez vue. C'est ma félicité d'avoir pu faire paraître devant vous mon amour. J'ai descendu de mon trône[1], parce que je n'y étais pas avec lui ; et j'atteste les dieux que je n'y remonterai pas sans lui. Je goûte ce plaisir, que la plus belle action de mon règne c'est par lui qu'elle a été faite, et que c'est pour moi qu'il l'a faite. Grands, peuples, et citoyens croyez-vous que celui qui règne sur moi soit digne de régner sur vous? Approuvez-vous mon choix? Élisez-vous Arsace? Dites-le moi, parlez. »

A peine les dernières paroles de la reine furent-elles entendues, que tout le palais retentit d'acclamations : on n'entendit plus que le nom d'Arsace et celui d'Isménie.

Pendant tout ce temps, Arsace était comme stupide[2]. Il voulut parler, sa voix s'arrêta ; il voulut se mouvoir, et il resta sans action. Il ne voyait pas la reine, il ne voyait pas le peuple ; à peine entendait-il les acclamations : la joie le troublait tellement que son âme ne put sentir toute sa félicité.

Mais quand Aspar eut fait retirer le peuple, Arsace pencha la tête sur la main de la reine.

« Ardasire, vous vivez! vous vivez, ma chère Ardasire! Je mourais tous les jours de douleur. Comment les dieux vous ont-ils rendue à la vie? »

Elle se hâta de lui raconter comment une de ses femmes avait substitué au poison une liqueur enivrante. Elle avait été trois jours sans mouvement ; on l'avait rendue à la vie : sa première parole avait été le nom d'Arsace ; ses yeux ne s'étaient ouverts que pour le voir ; elle l'avait fait chercher, elle l'avait cherché elle-même. Aspar l'avait fait enlever, et, après la mort de sa sœur, il l'avait placée sur le trône.

1. Cf. Crouzet..., *Gr. Fr.*, pp. 93, 94. « J'ai descendu », marque plutôt l'action ; « je suis descendu » marque plutôt l'état. Cf. : « la neige a tombé » et : « il est tombé de la neige toute la nuit ».

2. *Stupide* = *frappé de stupeur*. Cf. les *Considérations* de Montesquieu, chap. VI : « Rome mit les rois dans le silence et les rendit comme *stupides* ».

Aspar avait rendu éclatante[1] l'entrevue d'Arsace et d'Isménie. Il se ressouvenait de la dernière sédition. Il croyait qu'après avoir pris sur lui de mettre Isménie sur le trône, il n'était pas à propos qu'il parût encore avoir contribué à y placer Arsace. Il avait pour maxime de ne faire jamais lui-même ce que les autres pouvaient faire, et d'aimer le bien, de quelque main qu'il pût venir[2]. D'ailleurs, connaissant la beauté du caractère d'Arsace et d'Isménie, il désirait de les faire paraître dans leur jour[3]. Il voulait leur concilier ce respect que s'attirent toujours les grandes âmes, dans toutes les occasions où elles peuvent se montrer. Il cherchait à leur attirer cet amour que l'on porte à ceux qui ont éprouvé de grands malheurs. Il voulait faire naître cette admiration que l'on a pour tous ceux qui sont capables de sentir les belles passions. Enfin il croyait que rien n'était plus propre à faire perdre à Arsace le titre d'étranger, et à lui faire trouver celui de Bactrien dans tous les cœurs des peuples de la Bactriane.

Arsace jouissait d'un bonheur qui lui paraissait inconcevable[4]. Ardasire, qu'il croyait morte, lui était rendue; Ardasire était Isménie; Ardasire était reine de Bactriane, Ardasire l'en avait fait roi. Il passait du sentiment de sa grandeur au sentiment de son amour. Il aimait ce diadème, qui, bien loin d'être un signe d'indépendance, l'avertissait sans cesse qu'il était à elle; il aimait ce trône, parce qu'il voyait la main qui l'y avait fait monter[5].

Isménie goûtait pour la première fois le plaisir de voir qu'elle était une grande reine. Avant l'arrivée d'Arsace, elle avait une grande fortune, mais il lui manquait un cœur capable de la sentir : au milieu de sa cour, elle se trouvait

1. Montesquieu a dit plus haut : « Aspar inspira à Isménie de voir l'étranger qui avait rendu un si grand service à la Bactriane ; il lui inspira de donner une audience *éclatante*. Il fut résolu que les grands et les peuples seraient assemblés... » On voit que cette mise en scène était inventée pour des raisons politiques.

2. On reconnaît le ton et l'allure du récit du *Télémaque*.

3. On a dit dans l'ancienne langue « *désirer de*, *désirer* (avec un infinitif), *désirer à* ». Cette dernière construction a péri.

Entre les deux premières, l'Académie voulait établir cette différence : *désirer de* = *avoir un désir dont l'accomplissement est lointain* (il désire d'arriver) ; *désirer* + *un infinitif* = *avoir un désir dont l'accomplissement est prochain* (il désire me parler).

4. Il y avait de quoi...

5. On remarquera ici et plus haut quelque « remplissage. » « J'estime fort votre style flatteur, et votre prose, encor qu'un peu traînante », disait Voltaire à Fénelon. Il y a un peu de cela ici, avec cependant plus de « traits ». Cf. p. 323, n. 2.

seule ; dix millions d'hommes étaient à ses pieds, et elle se croyait abandonnée.

Arsace fit d'abord venir le prince d'Hircanie.

« Vous avez, lui dit-il, paru devant moi, et les fers ont tombé de vos mains[1] ; il ne faut point qu'il y ait d'infortuné dans l'empire du plus heureux des mortels.

« Quoique je vous aie vaincu, je ne crois pas que vous m'ayez cédé en courage : je vous prie de consentir que vous me cédiez en générosité[2]. »

Le caractère de la reine était la douceur, et sa fierté naturelle disparaissait toujours toutes les fois qu'elle devait disparaître.

« Pardonnez-moi, dit-elle au prince d'Hircanie, si je n'ai pas répondu à des feux qui n'étaient pas légitimes[3]. L'épouse d'Arsace ne pouvait pas être la vôtre : vous ne devez vous plaindre que du destin.

« Si l'Hircanie et la Bactriane ne forment pas un même empire, ce sont des États faits pour être alliés. Isménie peut promettre de l'amitié, si elle n'a pu promettre de l'amour. »

« Je suis, répondit le prince, accablé de tant de malheurs et comblé de tant de bienfaits, que je ne sais si je suis un exemple de la bonne ou de la mauvaise fortune.

« J'ai pris les armes contre vous pour me venger d'un mépris que vous n'aviez pas. Ni vous ni moi ne méritions que le ciel favorisât mes projets. Je vais retourner dans l'Hircanie ; et j'y oublierais bientôt mes malheurs, si je ne comptais parmi mes malheurs celui de vous avoir vue, et celui de ne plus vous voir.

« Votre beauté sera chantée dans tout l'Orient ; elle rendra le siècle où vous vivez plus célèbre que tous les autres ; et, dans les races futures, les noms d'Arsace et d'Isménie seront les titres les plus flatteurs pour les belles et les amants[4]. »

[Tel est le premier acte des nouveaux souverains : c'est un acte de clémence et de générosité. Désormais, Arsace et Isménie vont fournir des modèles de sage administration à tous les princes de l'univers, et

1. Sur la différence entre « j'ai descendu » et « je suis descendu », cf. p. 329, n. 1.

2. *Consentir que* (et non *à ce que*), tel est bien le tour qu'emploient constamment les auteurs.

3. Phraséologie galante. La reine Isménie parle devant un courtisan français.

4. Couplets précieux, et cependant simples et faciles, très peu « orientaux » d'ailleurs.

Notez la fin de la dernière strophe et son rythme heureux et aisé : « Et dans les races futures | Les noms d'Arsace et d'Isménie | Seront les titres les plus flatteurs | Pour les belles et les amants ».

voici comment se termine cette histoire orientale à l'usage des monarques de l'Europe de l'Occident :]

Jamais les Bactriens ne virent des temps si heureux. Arsace et Isménie disaient qu'ils régnaient sur le meilleur peuple de l'univers ; les Bactriens disaient qu'ils vivaient sous les meilleurs de tous les princes.

Il disait qu'étant né sujet, il avait souhaité mille fois de vivre sous un bon prince, et que ses sujets faisaient sans doute les mêmes vœux que lui.

Il ajoutait qu'ayant le cœur d'Isménie, il devait lui offrir tous les cœurs de l'univers : il ne pouvait lui apporter un trône, mais des vertus capables de le remplir.

Il croyait que son amour devait passer à la postérité, et qu'il n'y passerait jamais mieux qu'avec sa gloire. Il voulait qu'on écrivît ces paroles sur son tombeau : *Isménie a eu pour époux un roi chéri des mortels.*

Il disait qu'il aimait Aspar, son premier ministre, parce qu'il parlait toujours des sujets, plus rarement du roi, et jamais de lui-même[1].

« Il a, disait-il, trois grandes choses : l'esprit juste, le cœur sensible, et l'âme sincère. »

Arsace parlait souvent de l'innocence[2] de son administration. Il disait qu'il conservait ses mains pures, parce que le premier crime qu'il commettrait déciderait de toute sa vie et que là commencerait la chaîne d'une infinité d'autres.

« Je punirais, disait-il, un homme sur des soupçons. Je croirais en rester là ; non : de nombreux soupçons me viendraient en foule contre les parents et les amis de celui que j'aurais fait mourir. Voilà le germe d'un second crime. Ces actions violentes me feraient penser que je serais haï de mes sujets : je commencerais à les craindre. Ce serait le sujet de nouvelles exécutions, qui deviendraient elles-mêmes le sujet de nouvelles frayeurs.

« Que si ma vie était une fois marquée de ces sortes de taches, le désespoir d'acquérir une bonne réputation viendrait me saisir, et, voyant que je n'effacerais jamais le passé, j'abandonnerais l'avenir. »

Arsace aimait si fort à conserver les lois et les anciennes coutumes des Bactriens, qu'il tremblait toujours au mot de

1. Nous sommes bien devant le trio : Télémaque, Antiope, Mentor ; mais, à des phrases comme celles-ci, on reconnaît la main de Montesquieu.

2. Sens latin : *in-nocens*, « qui est exempt de toute culpabilité ».

la réformation des abus, parce qu'il avait souvent remarqué que chacun appelait loi ce qui était conforme à ses vues, et appelait abus tout ce qui choquait ses intérêts[1] ;

Que, de corrections en corrections d'abus, au lieu de rectifier les choses, on parvenait à les anéantir.

Il était persuadé que le bien ne devait couler dans un État que par le canal des lois ; que le moyen de faire un bien permanent, c'était en faisant le bien, de les suivre ; que le moyen de faire un mal permanent, c'était, en faisant le mal, de les choquer ;

Que les devoirs des princes ne consistaient pas moins dans la défense des lois contre les passions des autres que contre leurs propres passions ;

Que le désir général de rendre les hommes heureux était naturel aux princes ; mais que ce désir n'aboutissait à rien, s'ils ne se procuraient continuellement des connaissances particulières pour y parvenir ;

Que, par un grand bonheur, le grand art de régner demandait plus de sens que de génie, plus de désir d'acquérir des lumières que de grandes lumières, plutôt des connaissances pratiques que des connaissances abstraites, plutôt un certain discernement pour connaître les hommes que la capacité de les former ;

Qu'on apprenait à connaître les hommes en se communiquant à eux, comme on apprend toute autre chose ; qu'il est très incommode pour les défauts et pour les vices de se cacher toujours ; que la plupart des hommes ont une enveloppe, mais qu'elle tient et serre si peu[2], qu'il est très difficile que quelque côté ne vienne à se découvrir.

Arsace ne parlait jamais des affaires qu'il pouvait avoir avec les étrangers ; mais il aimait à s'entretenir de celles de l'intérieur de son royaume, parce que c'était le seul moyen

1. Voici une poignée de maximes sur le roi idéal d'après Montesquieu. On voit en quoi Montesquieu se sépare des hardis réformateurs de la deuxième moitié du siècle : « On nous prêche sans cesse la prudence, dira Diderot à Grimm ; mais, considérez, s'il vous plaît, que, s'il n'y avait jamais eu que des hommes prudents sur la terre, les écrits de Platon, de Cicéron, de *Montesquieu* n'auraient jamais existé ». Montesquieu (comme Cicéron d'ailleurs) doit être, malgré Diderot, placé parmi les « modérés ».

Notez d'ailleurs dans tout ce passage que, contrairement aux philosophes qui attendent la régénération sociale du despotisme éclairé et qui n'adoptent pas la théorie de la séparation des pouvoirs, Montesquieu attend les seules transformations durables des réformes accomplies dans le sens des lois.

2. Style vif et imagé : la suppression des compléments rend le tour plus piquant.

de le bien connaître; et là-dessus il disait qu'un bon prince devait être secret[1], mais qu'il pouvait quelquefois l'être trop.

Il disait qu'il sentait en lui-même qu'il était un bon roi; qu'il était doux, affable, humain; qu'il aimait la gloire, qu'il aimait ses sujets; que cependant si, avec ces belles qualités, il ne s'était gravé dans l'esprit les grands principes de gouvernement, il serait arrivé la chose du monde la plus triste, que ses sujets auraient eu un bon roi, et qu'ils auraient peu joui de ce bonheur; et que ce beau présent de la Providence aurait été en quelque sorte inutile pour eux.

« Celui qui croit trouver le bonheur sur le trône se trompe, disait Arsace : on n'y a que le bonheur qu'on y a porté, et souvent même on y risque ce bonheur que l'on a porté. Si donc les dieux, ajoutait-il, n'ont pas fait le commandement pour le bonheur de ceux qui commandent, il faut qu'ils l'aient fait pour le bonheur de ceux qui obéissent[2]. »

Arsace savait donner, parce qu'il savait refuser.

« Souvent, disait-il, quatre villages ne suffisent pas pour faire un don à un grand seigneur prêt à devenir misérable, ou à un misérable prêt à devenir grand seigneur. Je puis bien enrichir la pauvreté d'état; mais il m'est impossible d'enrichir la pauvreté de luxe[3]. »

Arsace était plus curieux[4] d'entrer dans les chaumières que dans les palais de ses grands.

« C'est là que je trouve mes vrais conseillers. Là je me ressouviens de ce que mon palais me fait oublier. Ils disent leurs besoins. Ce sont les petits malheurs de cha-

1. Non pas : « séparé des autres » puisqu'il « doit se communiquer à eux », mais « sachant se taire ». « Ces deux capitaines n'étaient pas assez *secrets* dans leurs entreprises ». (*Télémaque*, L. XVI.)

2. Il y a là plus d'un « thème » du *Télémaque ;* celui-ci en particulier revient plus d'une fois dans le roman de Fénelon.

3. *Etat = position sociale. La pauvreté d'état = la pauvreté qui vient de la situation sociale* : « La cause la plus immédiate de la ruine... des personnes... de la robe et de l'épée, est que l'*état* seul, non le bien, règle la dépense ». (La Bruyère, *Les Caractères*, VI, maxime 81.)

Notez l'alliance : *pauvreté de luxe = pauvreté qui vient non de la situation sociale, mais du désir de briller par son luxe.*

On songe ici à La Bruyère. Le « thème » sera souvent repris au 18e siècle, et les philosophes dénonceront l'injustice d'une société « où ce qu'il faut pour le bonheur physique d'un seigneur suffirait souvent pour faire celui de tout un village ». (Duclos, *Les Considérations sur les Mœurs* chap. XV.)

4. *Curieux = qui a cure de, souci de, soin de* (sens latin de *curiosus*). « Les premiers temps étaient *curieux* d'ériger et de conserver de tels monuments ». (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, II, 3.)

cun qui composent le malheur général. Je m'instruis de tous ces malheurs, qui tous ensemble pourraient former le mien.

« C'est dans ces chaumières que je vois ces objets tristes qui font toujours les délices de ceux qui peuvent les faire changer[1] et qui me font connaître que je puis devenir un plus grand prince que je ne le suis. J'y vois la joie succéder aux larmes, au lieu que dans mon palais je ne puis guère voir que les larmes succéder à la joie[2]. »

On lui dit un jour que, dans quelques réjouissances publiques, des farceurs[3] avaient chanté ses louanges.

« Savez-vous bien, dit-il, pourquoi je permets à ces gens-là de me louer? C'est afin de me faire mépriser la flatterie, et de la rendre vile à tous les gens de bien. J'ai un si grand pouvoir, qu'il sera toujours naturel de chercher à me plaire. J'espère bien que les dieux ne permettront point que la flatterie me plaise jamais. Pour vous, mes amis, dites-moi la vérité; c'est la seule chose du monde que je désire, parce que c'est la seule chose du monde qui puisse me manquer[4]. »

Ce qui avait troublé la fin du règne d'Artamène[5], c'est que dans sa jeunesse il avait conquis quelques petits peuples voisins, situés entre la Médie et la Bactriane. Ils étaient ses alliés; il voulut les avoir pour sujets, il les eut pour ennemis; et, comme ils habitaient les montagnes, ils ne furent jamais bien assujettis; au contraire, les Mèdes se servaient d'eux pour troubler le royaume : de sorte que le conquérant avait beaucoup affaibli le monarque[6], et que, lorsqu'Arsace monta sur le trône, ces peuples étaient encore peu affectionnés[7]. Bientôt les Mèdes les firent révolter. Arsace vola, et les soumit. Il fit assembler la nation, et parla ainsi :

« Je sais que vous souffrez impatiemment la domination des Bactriens : je n'en suis point surpris. Vous aimez vos anciens rois, qui vous ont comblés de bienfaits. C'est à moi à faire en sorte, par ma modération et par ma justice, que

1. Un peu de recherche dans l'expression, mais l'idée est nette.

2. Toujours la forme antithétique, « pointue » pour ainsi dire.

3. *Farceur, farceuse* = *comédien, comédienne qui ne joue que dans les farces.*

4. Cf. *Télémaque*, et notamment au début du Livre X.

5. Cf. p. 326, n. 1.

6. Cf. *Télémaque*, notamment L. IX, XIII.

7. *Affectionné*, adjectif = *dévoué à*, ne doit pas se confondre avec *affectionné*, participe = *aimé*. Cf. la formule de politesse : « votre très humble et très *affectionné* serviteur ».

vous me regardiez comme le vrai successeur de ceux que vous avez tant aimés. »

Il fit venir les deux chefs les plus dangereux de la révolte, et dit au peuple :

« Je les fais mener devant vous pour que vous les jugiez vous-mêmes. »

Chacun, en les condamnant, chercha à se justifier.

« Connaissez, leur dit-il, le bonheur que vous avez de vivre sous un roi qui n'a point de passion lorsqu'il punit, et qui n'en met que quand il récompense ; qui croit que la gloire de vaincre n'est que l'effet du sort, et qu'il ne tient que de lui-même celle de pardonner.

« Vous vivrez heureux sous mon empire, et vous garderez vos usages et vos lois[1]. Oubliez que je vous ai vaincus par les armes, et ne le soyez que par mon affection. »

Toute la nation vint rendre grâce à Arsace de sa clémence et de la paix. Des vieillards portaient la parole[2]. Le premier parla ainsi :

« Je crois voir ces grands arbres qui font l'ornement de notre contrée. Tu en es la tige, et nous en sommes les feuilles ; elles couvriront les racines des ardeurs du soleil. »

Le second lui dit :

« Tu avais à demander aux dieux que nos montagnes s'abaissassent, pour qu'elles ne pussent pas nous défendre contre toi. Demande-leur aujourd'hui qu'elles s'élèvent jusques aux nues, pour qu'elles puissent mieux te défendre contre tes ennemis. »

Le troisième dit ensuite :

« Regarde le fleuve qui traverse notre contrée : là où il est impétueux et rapide, après avoir tout renversé, il se dissipe et se divise au point que les femmes le traversent à pied. Mais si tu le regardes dans les lieux où il est doux et tranquille, il grossit lentement ses eaux, il est respecté des nations, et il arrête les armées[3]. »

Depuis ce temps ces peuples furent les plus fidèles sujets de la Bactriane.

Cependant le roi de Médie apprit qu'Arsace régnait dans la Bactriane. Le souvenir de l'affront qu'il avait reçu se

1. *Usages = pratiques généralement reçues ;* « Il est certain que les anciennes monarchies se sont gouvernées par des *usages* plutôt que par des *lois.* » (Condillac, *Histoire ancienne, Lois*, VII.)

2. *Porter la parole = parler au nom d'un autre*, (d'une compagnie, d'un corps constitué).

3. A noter la « couleur locale » de ce passage « oriental »... comme il pouvait l'être au 18e siècle.

réveilla dans son cœur. Il avait résolu de lui faire la guerre. Il demanda le secours du roi d'Hircanie.

« Joignez-vous à moi, lui écrivit-il ; poursuivons une vengeance commune. Le ciel vous destinait la reine de Bactriane ; un de mes sujets vous l'a ravie : venez la conquérir. »

Le roi d'Hircanie lui fit cette réponse :

« Je serais aujourd'hui en servitude chez les Bactriens, si je n'avais trouvé des ennemis généreux. Je rends grâces au ciel de ce qu'il a voulu que mon règne commençât par des malheurs. L'adversité est notre mère ; la prospérité n'est que notre marâtre. Vous me proposez des querelles[1] qui ne sont pas celles des rois. Laissons jouir le roi et la reine de Bactriane du bonheur de se plaire et de s'aimer[2]. »

1. La « querelle » considérée d'un seul côté, et comme le parti d'un des « querellants ». *Prendre querelle pour quelqu'un = faire de sa querelle la sienne.* Le roi de Médie a « proposé » ses « querelles » à celui d'Hircanie, en lui demandant de se faire son champion ; mais ce ne sont pas des « querelles » de rois : Arsace a refusé autrefois la fille du roi de Médie ; ce sont affaires particulières.

2. Mélange de galanterie et de politique qu'on retrouvera souvent au 18e siècle, surtout au théâtre. De Belloy, l'auteur du *Siège de Calais,* s'écriera :

On plaît à la beauté quand on sert la [patrie !

* 1er *Sujet :* Le monarque idéal, d'après les *Extraits* de Montesquieu que vous connaissez.

2e *Sujet :* Montesquieu imitateur de Fénelon ; rapprocher en particulier *Le Télémaque* et *Arsace et Isménie.*

ESSAI SUR LE GOUT

DANS LES CHOSES DE LA NATURE ET DE L'ART

(Publié en 1757)

L'œuvre expliquée.

[Duclos, l'auteur des *Considérations sur les Mœurs de ce Siècle,* le secrétaire perpétuel de l'Académie française, terminait ainsi ses *Considérations critiques et historiques sur le Goût* : « Trois de mes confrères dont le nom seul fait une recommandation pour leurs ouvrages, ont traité cette matière chacun dans le caractère qui lui est propre. » Duclos pensait à Voltaire, à Montesquieu, à d'Alembert. Il aurait pu citer bien d'autres « essais sur le goût » ; le 18e siècle a complaisamment traité cette matière.

Montesquieu destinait son *Essai* à *l'Encyclopédie.* D'Alembert disait dans son *Eloge* : « Il nous destinait un article sur le *goût,* qui a été trouvé imparfait dans ses papiers ; nous le donnerons en cet état au public... » L'article parut au Tome VII en 1757. Il a été réimprimé en 1784 sous ce titre : *Réflexions sur les causes du plaisir qu'excitent en nous les ouvrages d'esprit et les productions des beaux-arts.* Il est intéressant parce qu'il nous montre Montesquieu critique d'art et critique littéraire, et parce qu'il nous aide à mieux comprendre l'écrivain.]

Analyse et Extraits.

[Voici sa théorie : « Les différents plaisirs de notre âme forment les objets du goût, comme le beau, le bon, l'agréable, le naïf, » etc. Or « les sources du beau, du bon, etc., sont dans nous mêmes » ; « examinons donc notre âme, étudions-la... cherchons-la dans nos plaisirs.... rendons raison de nos sentiments ; cela pourra contribuer à nous former le goût, qui n'est autre chose que *l'avantage de découvrir avec finesse et avec promptitude la mesure du plaisir que chaque chose doit donner aux hommes* ».

Il y a des plaisirs qui « sont dans la nature de l'âme, indépendamment des sens, parce qu'ils appartiennent à tout être qui pense » ; il y a des « plaisirs naturels » et des « plaisirs acquis » ; on croit d'abord

qu'il suffirait d'(en) connaître les diverses sources pour avoir le goût..... mais le goût naturel n'est pas une connaissance de théorie... tous les préceptes ne peuvent regarder que le goût acquis..... La définition la plus générale du goût est *ce qui nous attache à une chose par le sentiment*, ce qui n'empêche pas qu'il ne puisse s'appliquer aux choses intellectuelles. L'âme connaît par ses idées et par ses sentiments, elle reçoit des plaisirs par ces idées et par ces sentiments. »

Cela posé, Montesquieu étudie ces idées et ces sentiments, et, après avoir indiqué que « l'esprit est le genre qui a sous lui plusieurs espèces : le génie, le bon sens, le discernement, la justesse, le talent, le goût », il examine les tendances de notre âme et les plaisirs qui y correspondent.]

De la curiosité.

Notre âme est faite pour penser, c'est-à dire[1] pour apercevoir ; or un tel être doit avoir de la curiosité ; car, comme toutes les choses sont dans une chaîne où chaque idée en précède une et en suit une autre, on ne peut aimer à voir une chose sans désirer[2] d'en voir une autre ; et, si nous n'avions pas ce désir pour celle-ci, nous n'aurions eu aucun plaisir à celle-là. Ainsi quand on nous montre une partie d'un tableau, nous souhaitons de voir la partie que l'on nous cache, à proportion[3] du plaisir que nous a fait celle que nous avons vue.

C'est donc le plaisir que nous donne un objet, qui nous porte vers un autre ; c'est pour cela que l'âme cherche toujours des choses nouvelles, et ne se repose jamais.

Ainsi[4], on sera toujours sûr de plaire à l'âme lorsqu'on lui fera voir beaucoup de choses, ou plus qu'elle n'avait espéré d'en voir.

Par là on peut expliquer la raison pour quoi[5] nous avons du plaisir lorsque nous voyons un jardin bien régulier, et que nous en avons encore lorsque nous voyons un lieu brut et champêtre : c'est la même cause qui produit ces effets. Comme nous aimons à voir un grand nombre d'objets, nous voudrions étendre notre vue, être en plusieurs lieux,

1. *C'est-à-dire* est à remarquer; *apercevoir* = *penser* ; c'est l'influence du « sensualisme » de Locke qui a surtout agi sur la philosophie du 18e siècle. Toutes nos idées sont des sensations transformées.

2. Sur *désirer de*, cf. p. 330, n. 3.

3. *A, en, par*, sont également corrects dans cette locution.

4. Remarquer l'allure logique de tout ce développement.

5. Cf. Règle : *Ce n'est pas le bonheur après quoi je soupire*, p. 249, n. 2.

parcourir plus d'espace ; enfin notre âme fuit les bornes, et elle voudrait, pour ainsi dire, étendre la sphère de sa présence : ainsi c'est un grand plaisir pour elle de porter sa vue au loin. Mais comment le faire ? dans les villes, notre vue est bornée par des maisons ; dans les campagnes, elle l'est par mille obstacles ; à peine pouvons-nous voir trois ou quatre arbres. L'art vient à notre secours, et nous découvre la nature qui se cache elle-même. Nous aimons l'art, et nous l'aimons mieux que la nature, c'est-à-dire la nature dérobée à nos yeux ; mais quand nous trouvons de belles situations, quand notre vue en liberté peut voir au loin des prés, des ruisseaux, des collines, et ces dispositions[1] qui sont, pour ainsi dire, créées exprès, elle est bien autrement enchantée que lorsqu'elle voit les jardins de Le Nôtre[2] : parce que la nature ne se copie pas, au lieu que l'art se ressemble toujours[3]. C'est pour cela que dans la peinture nous aimons mieux un paysage que le plan[4] du plus beau jardin du monde : c'est que la peinture ne prend la nature que là où elle est belle, là où la vue se[5] peut porter au loin et dans toute son étendue, là où elle est variée[6], là où elle peut être vue avec plaisir.

Ce qui fait ordinairement une grande pensée, c'est lorsqu'on dit une chose qui en fait voir un grand nombre d'autres, et qu'on nous fait découvrir tout d'un coup ce que nous ne pouvions espérer qu'après une grande lecture[7].

Florus[8] nous représente en peu de paroles toutes les fautes d'Annibal. « Lorsqu'il pouvait, dit-il, se servir de la victoire,

1. *Dispositions* = *distributions suivant un certain ordre.*

2. André Le Nôtre (Paris 1613-1700), architecte et dessinateur, à qui Louis XIV confie la direction de ses parcs et jardins, après qu'il a fait ses preuves à Vaux ; on lui doit les parcs de Versailles, Saint-Cloud, Meudon, les Tuileries, la terrasse de Saint-Germain, etc.— Le goût a changé, on le voit : le temps n'est plus où la simplicité majestueuse des gazons et des arbres, la régularité imposante des allées et des bassins, des grottes et des portiques, semblaient infiniment supérieures à tout imprévu et à tout pittoresque.

3. Le raisonnement aboutit à la formule.

4. Je crois qu'il faut prendre ce mot non pas comme terme de peinture ou de dessin, mais comme terme didactique = « une surface qui n'offre ni courbures, ni ondulations, ni plis ».

5. Cf. Règle : *Il se faut entr'aider*, cf. p. 53, n. 3.

6. Voilà le mot important ; la variété est opposée à la régularité, à la symétrie.

7. * Développer par des exemples cette définition d'une *grande pensée* : « Ce qui fait ordinairement... » (Cf. Roustan, *La Composition française*, *La Dissertation morale*, Invention, chap. I), Delaplane, éd.

8. Sur Florus, cf. p. 154 n. 4. Il eût fallu ajouter que ces « fautes » étaient injustement reprochées à Annibal ; c'est l'avis de Montesquieu lui-même au chapitre IV de ses *Considérations.*

il aima mieux en jouir ; *cum victoria posset uti, frui maluit* ».

Il nous donne une idée de toute la guerre de Macédoine quand il dit : « Ce fut vaincre que d'y entrer ; *introisse victoria fuit*[1]. »

Il nous donne tout le spectacle de la vie de Scipion[2], quand il dit de sa jeunesse : « C'est le Scipion qui croît pour la destruction de l'Afrique ; *hic erit Scipio qui in exitum Africae crescit* ». Vous croyez voir un enfant qui croît et s'élève comme un géant.

Enfin il nous fait voir le grand caractère d'Annibal, la situation de l'Univers et toute la grandeur du peuple romain, lorsqu'il dit : « Annibal fugitif cherchait au peuple romain un ennemi par tout l'univers[3] ; *qui, profugus ex Africa, hostem populo romano toto orbe quaerebat.* »

Des plaisirs de l'ordre.

Il ne suffit pas de montrer à l'âme beaucoup de choses, il faut les lui montrer avec ordre ; car pour lors nous nous ressouvenons de ce que nous avons vu, et nous commençons à imaginer ce que nous verrons : notre âme se félicite de son étendue[4] et de sa pénétration ; mais, dans un ouvrage où il n'y a point d'ordre, l'âme sent à chaque instant troubler celui qu'elle y veut mettre. La suite que l'auteur s'est faite, et celle que nous nous faisons, se confondent[5] ; l'âme ne retient rien, ne prévoit rien ; elle est humiliée par la con-

1. « La Macédoine était presque entourée de montagnes inaccessibles ; les peuples en étaient très propres à la guerre, courageux, obéissants, industrieux, infatigables... » (*Considérations*, ch. V.)

2. P. Cornelius Scipio, chanté par Ennius ; le futur vainqueur de l'Espagne et de Carthage, qu'on nomme le premier Africain (235-183 av. J.-C.). On lira dans Tite-Live, L. XXVI, chap. XIX, les prodiges qui avaient signalé sa naissance.

3. Chez Antiochus, roi de Syrie, chez Prusias, roi de Bithynie, qui consentit à livrer son hôte, Annibal poursuivit ses projets de revanche. Les Romains ne respirèrent que lorsque le grand vaincu se fut empoisonné pour ne pas tomber entre leurs mains.

4. *Etendue* = faculté de comprendre un grand nombre d'objets sans les confondre. « Je ne me lasserai point d'admirer la prodigieuse *étendue* de tête qu'il lui a fallu pour conduire des drames de 30 à 40 personnages », écrit Diderot dans l'*Eloge de Richardson*.

5. *Se confondent* = *ne peuvent plus se distinguer*, d'où obscurité et incertitude.

fusion de ses idées, par l'inanité[1] qui lui reste; elle est vainement fatiguée, et ne peut goûter aucun plaisir : c'est pour cela que, quand le dessein n'est pas d'exprimer ou de montrer la confusion, on met toujours de l'ordre dans la confusion même. Ainsi les peintres groupent leurs figures; ainsi ceux qui peignent les batailles mettent-ils sur le devant de leurs tableaux les choses que l'œil doit distinguer, et la confusion dans le fond et le lointain[2].

[« S'il faut de l'ordre dans les choses, il faut aussi de la variété, sans ce a l'âme languit » ; de là le chapitre : des *Plaisirs de la Variété,* auquel succède celui des *Plaisirs de la Symétrie* ; mais « si l'âme aime la symétrie, elle aime aussi *les contrastes* », de là le chapitre : *Des Contrastes,* lié lui-même intimement à celui qui suit : *Des plaisirs de la Surprise.* Développés suivant la même méthode, ils nous conduisent à une partie plus générale : *Des diverses causes qui peuvent produire un sentiment,* à laquelle se rattache la partie intitulée : *De la Sensibilité.*

Nous passons alors — je ne dis pas suivant une route très nette et où les poteaux indicateurs soient très bien disposés — aux chapitres qui portent ces titres : *Autre effet des Liaisons que l'âme met aux choses ; De la Délicatesse* ; *Du Je ne sais quoi ; Progression de la Surprise ;* le morceau qui vient immédiatement après est un cas particulier de ce dernier chapitre.]

Des beautés qui résultent d'un certain embarras de l'âme.

Souvent la surprise vient à l'âme de ce qu'elle ne peut pas concilier ce qu'elle voit avec ce qu'elle a vu. Il y a en Italie un grand lac qu'on appelle le Lac-Majeur[3] : c'est une

1. Au propre, l'*inanité* est l'état de ce qui est vide ; au figuré, le terme est synonyme de vide et de vanité. « Dans quelle *inanité* demeure-t-on? », dit Bossuet. L'expression : « par l'inanité qui lui reste », serait plus proche de celle-ci ; la nuance est visible.

2. * Expliquer ce mot de Daudet : « Un livre est un organisme ; s'il n'a pas ses parties en places il meurt ; et son cadavre est un scandale ». Vous montrerez qu'il est vrai de toute œuvre d'art, et vous le rapprocherez de cet autre mot de Daudet : « L'art n'est pas seulement l'expression d'un tempérament. Il est aussi une maîtrise, et une composition de soi-même... ». (Cf. dans L.-A. Daudet : *Alphonse Daudet,* toute la partie intitulée : *Vie et Littérature.*)

3. Le célèbre *Lago-Maggiore,* situé entre la Suisse (Tessin), le Piémont et la Lombardie, d'une superficie de 60 kil. sur 7 (plus de 200 hectares). Les quatre îles Borromées qui se baignent dans le lac n'étaient avant 1671 que des rochers stériles ; elles furent transformées par Vitaliano Borromée : Isolino, Isola Madre,

petite mer dont les bords ne montrent rien que de sauvage. A quinze milles dans le lac, sont deux îles[1] d'un quart de mille de tour, qu'on appelle les *Borromées*, qui sont, à mon avis, le séjour du monde le plus enchanté. L'âme est étonnée de ce contraste romanesque[2], de rappeler avec plaisir les merveilles des romans, où, après avoir passé par des rochers et des pays arides, on se trouve dans un lieu fait pour les fées[3].

Tous les contrastes nous frappent, parce que les choses en opposition se relèvent toutes les deux : ainsi, lorsqu'un petit homme est auprès d'un grand, le petit fait paraître l'autre plus grand, et le grand fait paraître l'autre plus petit[4].

Ces sortes de surprises font le plaisir que l'on trouve dans toutes les beautés d'opposition[5], dans toutes les antithèses et figures pareilles. Quand Florus dit : « Sore et Algide (qui le croirait ?) nous ont été formidables ; Satrique et Cornicule étaient des provinces ; nous rougissons des Boviliens et des Veruliens, mais nous en avons triomphé ; enfin Tibur, notre faubourg, Préneste[6], où sont nos

Isella, Isola Bella, devinrent de vrais bouquets de verdure, d'orangers, d'arbres des climats chauds, qui ont fait l'admiration de Montesquieu.

1. Quatre en réalité. Montesquieu ne songe ni à Isolino, qui est très près de la côte, ni à Isella qui n'a qu'un demi-mille carré de superficie.

2. « Romanesque » ; Rousseau dira : « romantique ». Pour constater le « progrès » du sentiment de la nature du début à la fin du 18e siècle, voir dans la collection les *Morceaux choisis de Rousseau*, éd. Mornet, p. 118, etc.

3. Quelque négligence : « étonnée de rappeler », « *fait* pour les *fées*. »

4. On sait quel parti le romantisme tirera de cette théorie artistique.

5. Comme on dit : beautés de fond, de forme.

6. *Sore* (aujourd'hui : *Sora*), ville volsque, sur la droite du Liris (*Garigliano*).

Algide (près de la ville actuelle de *Cava*), petite ville forte des Eques, sur la chaîne de l'Algide, montagnes de l'ancien Latium.

Corniculum et *Satricum* sont aussi des villes de l'ancien Latium ; on conjecture que la dernière était sur l'emplacement de *Rocca Massima*, à 44 kil. S.-E. de Rome.

Les *Bovillenses* habitaient *Bovillae*, ville de l'ancien Latium, à 17 kil. 1/2 de Rome, au pied du mont Albain.

Les *Veruliani* habitaient Verulae (aujourd'hui *Veroli*), dans le pays des Herniques.

Tibur (aujourd'hui *Tivoli*), à 28 kil. N.-E. de Rome, sur l'Anio, était le séjour des riches Romains qui y possédaient des villas superbes ; Horace qui avait une maison près de là, sur le Lucretile, a chanté Tibur.

Praeneste (aujourd'hui Palestrina), au Sud de Tibur, à 34 kil. Est de Rome, sur les confins des pays des Eques.

Volsques, Herniques, Eques, etc., autant de peuples du vieux Latium que les Romains eurent à vaincre.

maisons de plaisance, étaient le sujet des vœux que nous allions faire au Capitole : » cet auteur, dis-je, nous montre en même temps la grandeur de Rome et la petitesse de ses commencements ; et l'étonnement porte sur ces deux choses[1].

On peut remarquer ici combien est grande la différence des antithèses d'idées d'avec les antithèses d'expression. L'antithèse d'expression n'est pas cachée ; celle d'idées l'est : l'une a toujours le même habit, l'autre en change comme on veut ; l'une est variée, l'autre non[2].

Le même Florus, en parlant des Samnites[3], dit que leurs villes furent tellement détruites, qu'il est difficile de trouver à présent le sujet de vingt-quatre triomphes ; *ut non facile appareat materia quatuor et viginti triumphorum.* Et, par les mêmes paroles qui marquent la destruction de ce peuple, il fait voir la grandeur de son courage et de son opiniâtreté[4].

Lorsque nous voulons nous empêcher de rire, notre rire redouble à cause du contraste qui est entre la situation où nous sommes et celle où nous devrions être. De même, lorsque nous voyons dans un visage un grand défaut, comme par exemple[5], un très grand nez, nous rions à cause que nous voyons que ce contraste avec les autres traits du visage ne doit pas être. Ainsi les contrastes sont cause des

1. Cf. *Considérations*, chap. I : « Commencements de Rome ». Ce contraste entre l'humilité de Rome à son berceau et la splendeur de ses destinées est un des « thèmes » les plus complaisamment traités par la poésie latine. Virgile en a tiré un parti merveilleux. Un des développements les plus célèbres est celui du poète élégiaque Properce dans le poème qui commence ainsi : « Tout ce que tu vois, étranger, où s'élève Rome la toute-puissante, fut avant l'arrivée d'Énée le Phrygien une colline couverte de pâturages... »

2. Sur les antithèses « factices » et « naturelles », cf. Roustan, *La Composition française, Le Dialogue*, p. 108 sq. ; *La Dissertation morale*, 121 sq.

3. Le *Samnium* est un pays de l'Italie centrale, situé dans l'Apennin, haut, boisé, propre à la guerre de partisans, au sud de la Sabine, à l'est du Latium, au nord de l'Apulie. Les *Samnites*, (*Caracénes, Pentres, Hirpins*) soutinrent une lutte terrible contre les Romains pendant quarante années ; ce sont eux qui infligèrent aux Romains en 321 l'humiliation des *Fourches Caudines.*

4. Toujours même goût pour Florus, et cela est caractéristique ; d'abord Florus écrit moins une histoire qu'un résumé ; il concentre les faits, ramasse tout un développement dans une phrase, et cherche la formule forte, décisive, lumineuse ; puis, s'il ne manque pas d'éloquence, il est aussi un peu précieux, brillant, recherché ; enfin c'est un moraliste ; autant de traits qui devaient le rendre cher à Montesquieu.

5. On voit que ce pléonasme, parfois reproché à des écrivains, ne date pas du 20e siècle.

défauts aussi bien que des beautés. Lorsque nous voyons qu'ils sont sans raison, qu'ils relèvent ou éclairent un autre défaut, ils sont les grands instruments de la laideur[1], laquelle, lorsqu'elle nous frappe subitement, peut exciter une certaine joie dans notre âme, et nous faire rire. Si notre âme la regarde comme un malheur dans la personne qui la possède, elle peut exciter la *pitié* ; si elle la regarde avec l'idée de ce qui peut nous nuire, et avec une idée de comparaison avec ce qui a coutume de nous émouvoir et d'exciter nos désirs, elle la regarde avec un sentiment d'aversion[2].

De même dans nos pensées, lorsqu'elles contiennent une opposition qui est contre le bon sens, lorsque cette opposition est commune et[3] aisée à trouver, elles ne plaisent point et sont un défaut, parce qu'elles ne causent point de surprise ; et si au contraire elles sont trop recherchées, elles ne plaisent pas non plus. Il faut que dans un ouvrage on les sente parce qu'elles y sont, et non pas parce qu'on a voulu les montrer ; car pour lors la surprise ne tombe que sur la sottise de l'auteur[4].

Une des choses qui nous plaît le plus, c'est le naïf ; mais c'est aussi le style le plus difficile à attraper[5] : la raison en est qu'il est précisément entre le noble et le bas ; et il est si près du bas, qu'il est très difficile de le côtoyer toujours sans y tomber[6].

Les musiciens ont reconnu que la musique qui se chante le plus facilement est la plus difficile à composer[7] : preuve

1. Emploi un peu hardi, mais heureux ; *l'instrument* = la chose qui sert à produire quelque effet ; les défauts sont les « agents » en quelque sorte ; la laideur est « la fin ».

2. Un de nos contemporains déclare : « Tandis que la morale s'applique à définir le mal, à le circonstancier (?), l'esthétique ne parle guère du laid ». On voit que Montesquieu en parle. Toutes nos conceptions sont dualistes ; étudier le laid c'est définir le beau, et par suite le goût. La forme est d'ailleurs négligée dans ce passage : « avec » est répété quatre fois en trois lignes.

3. *Et* explicatif = *c'est-à-dire*.

4. Voici « la pointe ». La surprise, c.-à-d. l'étonnement, le trouble, l' « embarras » qu'on éprouve en présence de l'inattendu ne s'applique qu'à la sottise de l'auteur.

5. *Attraper* = *saisir avec exactitude* ; surtout employé dans la langue de la peinture. — Cf. p. 350. — Sur le style *naïf*, ses caractères, sa valeur, rapprocher Fénelon, *Lettre à l'Académie*, notamment chap. V : « Projet de Poétique ».

6. Toujours même négligence : répétition désagréable du verbe : « est ».

7. Bien entendu, il faut, pour comprendre cette phrase, songer à ce qu'était la musique de l'opéra et de l'opéra-comique, et la musique instrumentale vers le milieu du 18e siècle. Je renvoie à l'*Histoire de la Musique*, de P. Landormy, P. Delaplane, 1re partie, chap. V-VII ; 2e partie, chap. I et sq.

certaine que nos plaisirs et l'art qui nous les donne sont entre certaines limites[1].

A voir les vers de Corneille si pompeux et ceux de Racine si naturels, on ne devinerait pas que Corneille travaillait facilement et Racine avec peine[2].

Le bas est le sublime du peuple, qui aime à voir une chose faite pour lui et qui est à sa portée.

Les idées qui se présentent aux gens qui sont bien élevés, et qui ont un grand esprit, sont ou naïves, ou nobles, ou sublimes[3].

Lorsqu'une chose nous est montrée avec des circonstances ou des accessoires qui l'agrandissent, cela nous paraît noble[4] : cela se sent surtout dans les comparaisons, où l'esprit doit toujours gagner et jamais perdre, car elles doivent toujours ajouter quelque chose, faire voir la chose plus grande, ou, s'il ne s'agit pas de grandeur, plus fine et plus délicate[5]; mais il faut bien se donner de garde[6] de montrer à l'âme un rapport dans le bas[7], car elle se le serait caché si elle l'avait découvert.

Comme il s'agit de montrer des choses fines, l'âme aime mieux voir comparer une manière à une manière, une action

1. C'est-à-dire que la musique *naïve*, en particulier, est à égale distance de la musique « aristocratique » ou trop complexe, et de la musique triviale.

2. Cela rappelle la formule célèbre : « faire difficilement des vers faciles. »

3. Il y aurait quelque naïveté dans cette antithèse entre le vulgaire et... les autres, si Montesquieu n'avait pas écrit : les gens « bien élevés et... qui ont un grand esprit ». Tout est là.

4. C'est la théorie classique, telle qu'elle apparaît aux premiers vers du chant III de l'*Art poétique* de Boileau :

Il n'est pas de serpent ni de monstre [odieux,
Qui *par l'art imité* ne puisse plaire aux [yeux.

Mais ces circonstances qui agrandissent et qui ennoblissent l'objet ne doivent ni masquer la nature ni la déguiser.

5. Idée très juste. Cf. Roustan, *La Composition française*, *La Dissertation morale*, p. 118 sq.

6. On dit : *se donner de garde*, ou *se donner garde de ;* Vaugelas préférait la première tournure; l'une et l'autre signifient : « éviter de, avoir soin de ne pas faire » ; cependant la seconde est plus ancienne, plus claire ; *se donner garde = se donner attention, surveillance ;* la première est plus récente (elle se trouve dans Froissart) et plus difficile à expliquer ; *se donner de garde = donner soi avec garde.*

Il y a de l'une à l'autre construction un changement sur l'idée de donner. Ici, *se donner de garde de montrer = se donner avec garde, avec précaution, avec défiance, pour ou relativement à ce qui est de montrer,* etc. = = éviter de montrer.

7. *Un rapport dans le bas = une analogie, une ressemblance* (découverte) dans les choses basses, triviales (cf. : dans le sublime, le naïf, etc.).

à une action, qu'une chose à une chose, comme un héros à un lion, une femme à un astre et un homme léger à un cerf. Cela est aisé[1], mais, lorsque La Fontaine commence ainsi une de ses fables,

> Entre les pattes d'un lion
> Un rat sortit de terre assez à l'étourdie.
> Le roi des animaux, en cette occasion,
> Montra ce qu'il était, et lui donna la vie,

il compare les modifications de l'âme du roi des animaux avec les modifications de l'âme d'un véritable roi.

Michel-Ange[2] est le maître pour donner de la noblesse à tous ses sujets. Dans son fameux *Bacchus*[3], il ne fait point comme les peintres de Flandre[4], qui nous montrent une figure tombante, et qui est pour ainsi dire en l'air. Cela serait indigne de la majesté d'un dieu. Il le peint ferme sur ses jambes ; mais il lui donne si bien la gaieté de l'ivresse, et le plaisir à voir couler la liqueur qu'il verse dans sa coupe, qu'il n'y a rien de si admirable.

Dans la *Passion*[5] qui est dans la galerie de Florence, il a peint la Vierge debout, qui regarde son fils crucifié, sans douleur, sans pitié, sans regret, sans larmes. Il la suppose instruite de ce grand mystère, et, par-là, lui fait soutenir avec grandeur le spectacle de cette mort.

Il n'y a point d'ouvrage de Michel-Ange où il n'ait mis quelque chose de noble : on trouve du grand dans ses ébauches mêmes, comme dans ces vers que Virgile n'a point finis[6].

1. Cf. plus haut page 345 et note 3.

2. Michel-Ange Buonarroti (Château de Caprèse, près Arezzo 1474 — Rome 1564), élève de Ghirlandajo, travaille à Florence, à Venise, à Bologne, à Rome, grand architecte, grand sculpteur, grand peintre, grand poète. La noblesse est en effet sa caractéristique, mais une noblesse pleine de pensée, de force, de gravité, de calme imposant et majestueux.

3. Le *Bacchus ivre* (Musée national de Florence) ; ne pas confondre avec le *Bacchus* de Rome, un des chefs-d'œuvre de la sculpture, si parfait que Raphaël l'attribua à Phidias ou à Praxitele.

4. Ils se plaisent à la peinture familière, bourgeoise, pleine de bonhomie et de sincérité.

5. Dans son journal de *Voyages* (T. II, p. 337), il a décrit ce crucifix (le mot *peint* signifie : *représenté*), qui se trouvait dans la *Galerie des Offices*. La « Vierge douloureuse », la plus célèbre, est celle du groupe de la *Piétà* du Vatican ; la mère du crucifié tient son fils sur ses genoux : l'œuvre est admirable de douleur poignante et de sublime résignation.

6. Il y a exactement 54 vers inachevés dans l'*Enéide* de Virgile.

Jules Romain[1], dans sa Chambre des Géants[2], à Mantoue, où il a représenté Jupiter qui les foudroie, fait voir tous les dieux effrayés ; mais Junon est auprès de Jupiter ; elle lui montre d'un air assuré un géant, sur lequel il faut qu'il lance la foudre ; par là il lui donne un air de grandeur que n'ont pas les autres dieux : plus ils sont près de Jupiter, plus ils sont rassurés ; et cela est bien naturel, car, dans une bataille, la frayeur cesse auprès de celui qui a de l'avantage.

[Sans transition bien marquée nous arrivons alors au chapitre : *Des Règles*, qui nous conduit aux suivants : *Plaisir fondé sur la Raison ; De la considération de la situation meilleure*, et l'ouvrage s'achève par quelques observations sur le *Plaisir causé par les jeux, chutes, contrastes.* Devons-nous dire « s'achève » ? En réalité, Montesquieu aurait retouché cet article, aurait sans doute groupé différemment les parties, et cependant, tel qu'il est et tel que d'Alembert nous l'a transmis, il offre plus d'une réflexion originale et plus d'un développement plein d'idées, à côté d'autres qui ont évidemment moins de prix.]

1. Giulio Pippi dit Jules Romain (Rome 1492-1546), architecte, ingénieur, peintre, le meilleur élève de Raphaël, dont il a, après la mort du maître, achevé plusieurs tableaux avec Penni, notamment la *Transfiguration*. Il était venu à Mantoue, après avoir perdu la protection du pape Clément VII ; il y fonda une école célèbre.

2. A Mantoue, l'œuvre la plus considérable de J. Romain fut le palais du Té, construit sur ses dessins ; la principale salle était celle des Géants, représentant l'assaut de l'Olympe ; les géants étaient figurés dans des attitudes violentes, tourmentées, et Jupiter foudroyait du haut du ciel les premiers arrivés à l'escalade. La salle fut faite de sorte que le spectateur ne crût trouver aucune issue, et se vît enfermé entre les blocs énormes qui se dressaient contre les parois.

MES PENSÉES

L'œuvre expliquée.

[Le 18 fructidor an III (4 septembre 1795), François Latapie, conservateur de la Bibliothèque de Bordeaux, qui avait servi de secrétaire à Montesquieu, écrivait à Darcet, chimiste, médecin, ancien précepteur de J.-B. de Secondat et ami de l'auteur des *Considérations*, une lettre relative aux manuscrits conservés à la Brède. Il signalait : « deux gros volumes in-4° intitulés : *Mes Pensées* ».

« Ils sont entièrement de la main de Montesquieu, ajoutait-il. Ces pensées roulent sur tous les sujets : Tantôt, c'est une idée ou singulière ou profonde, dont il a quelquefois fait usage dans l'*Esprit des Lois*. Tantôt, c'est une anecdote qu'il voulait ne pas oublier. Tantôt, un bruit plaisant ou satirique contre des courtisans, des femmes célèbres, des auteurs qu'il connaissait — et qui ne connaissait-il pas ? Ce recueil qui commence vers 1740 ne finit que six mois avant sa mort[1]... »

Latapie protestait contre le petit recueil de *Pensées* publié cinq ans auparavant et qui, disait-il, était loin d'être authentique. Depuis, les diverses éditions de Montesquieu ont donné des fragments plus exacts du volume : *Mes Pensées*. L'édition Laboulaye (T. VII) fait précéder ces fragments d'une préface où il est dit : « Nous vivons en un temps où, par un amour outré de la simplicité, on préfère le premier jet de l'artiste au tableau le plus achevé. A ce titre, les *Pensées* et les *Lettres* de Montesquieu se recommandent au lecteur et sont de nature à éveiller un intérêt nouveau pour un écrivain qu'on cite plus souvent qu'on ne le lit ».]

Montesquieu, critique littéraire.

Après les « Lettres Persanes ».

En entrant dans le monde, on m'annonça comme un homme d'esprit et je reçus un accueil assez favorable des gens

1. *Mélanges inédits de Montesquieu*, Introduction, p. XV sq.

en place : mais lorsque par le succès des *Lettres Persanes* j'eus peut-être prouvé que j'en avais, et que j'eus obtenu quelque estime de la part du public, celle des gens en place se refroidit ; j'essuyai mille dégoûts. Comptez qu'intérieurement blessés de la réputation d'un homme célèbre, c'est pour s'en venger qu'ils l'humilient, et qu'il faut soi-même mériter beaucoup d'éloges pour supporter patiemment l'éloge d'autrui.

Maximes littéraires.

D'abord les ouvrages donnent de la réputation à l'ouvrier, et ensuite l'ouvrier aux ouvrages.

Les ouvrages qui ne sont point de génie ne prouvent que la mémoire ou la patience de l'auteur.

Je n'aime pas les discours oratoires, ce sont des ouvrages d'ostentation.

Ce qui manque aux orateurs en profondeur, ils vous le donnent en longueur.

Un homme qui écrit bien n'écrit pas comme on écrit, mais comme il écrit : et c'est souvent en parlant mal qu'il parle bien.

Le style enflé et emphatique est si bien le plus aisé, que, si vous voyez une nation sortir de la barbarie, vous verrez que son style donnera d'abord dans le sublime, et ensuite descendra au naïf. La difficulté du naïf est que le bas le côtoie : mais il y a une différence immense du sublime au naïf, et du sublime au galimatias.

Le Gout de Montesquieu.

Je n'ai guère donné mon jugement que sur les auteurs que j'estimais, n'ayant guère lu, autant qu'il m'a été possible, que ceux que j'ai crus les meilleurs.

Montesquieu, juge des Anciens.

L'ouvrage divin de ce siècle, *Télémaque*[1], dans lequel Homère semble respirer, est une preuve sans réplique de l'excellence de cet ancien poète. Pope seul a senti la grandeur d'Homère[2].

Sophocle, Euripide, Eschyle, ont d'abord porté le genre d'invention au point que nous n'avons rien changé depuis aux règles qu'ils nous ont laissées ; ce qu'ils n'ont pu faire sans une connaissance parfaite de la nature et des passions.

J'ai eu toute ma vie un goût décidé pour les ouvrages des anciens : j'ai admiré plusieurs critiques faites contre eux[3], mais j'ai toujours admiré les anciens. J'ai étudié mon goût, et j'ai examiné si ce n'était point un de ces goûts malades sur lesquels on ne doit faire aucun fond ; mais plus j'ai examiné, plus j'ai senti que j'avais raison d'avoir senti comme j'ai senti.

Il faut réfléchir sur la *Politique* d'Aristote et sur les *Deux Républiques* de Platon[4], si l'on veut avoir une juste idée des lois et des mœurs des anciens Grecs.

Les chercher dans leurs historiens, c'est comme si nous voulions trouver les nôtres en lisant les guerres de Louis XIV.

Les livres anciens sont pour les auteurs, les nouveaux pour les lecteurs.

Plutarque me charme toujours : il y a des circonstances attachées aux personnes, qui font grand plaisir[5].

Jamais philosophe n'a mieux fait sentir aux hommes les

1. Cf. p. 59, n. 2 ; p. 323, n. 2 ; p. 330, n. 3, etc., etc.
2. Cf. p. 301, n. 1.
3. Parues pendant la querelle des Anciens et des Modernes, cf. pp. 66 sq., et notes.
4. *La République* de Platon renferme le plan de la cité communiste idéale ; les *Lois* renferment le plan d'une cité imaginaire sans doute, mais beaucoup plus près de la réalité. La *Politique* d'Aristote est au contraire un ouvrage pratique, résultat de longues études sur les constitutions. Cf. p. 210.
5. *Circonstances*, c.-à-d. anecdotes, détails de la vie familière, etc. « Il a une grâce inimitable, dit Rousseau, à peindre les grands hommes dans les petites choses. » (*Emile*, II.) Cf. : *Jean-Jacques Rousseau*, même collection, pp. 230 sq.

douceurs de la vertu et la dignité de leur être que Marc-Antonin : le cœur est touché, l'âme agrandie, l'esprit élevé[1].

Plagiat : avec très peu d'esprit on peut faire cette objection-là. Il n'y a plus d'originaux, grâce aux petits génies[2]. Il n'y a pas de poète qui n'ait tiré toute sa philosophie des anciens. Que deviendraient les commentateurs sans ce privilège ? Ils ne pourraient pas dire : « Horace a dit ceci... Ce passage se rapporte à tel autre de Théocrite, où il est dit... » Je m'engage à trouver dans Cardan[3] les pensées de quelque auteur que ce soit, le moins subtil[4].

Montesquieu, juge des Modernes.

Les quatre grands poètes, Platon, Malebranche, Shaftesbury[5], Montaigne.

Dans la plupart des auteurs, je vois l'homme qui écrit ; dans Montaigne, l'homme qui pense.

Les maximes de la Rochefoucauld sont les proverbes des gens d'esprit.

Fontenelle, autant au-dessus des autres hommes par son cœur, qu'au-dessus des hommes de lettres par son esprit[6].

1. Marc Aurèle (Marcus-Aurelius-Antoninus-Augustus), 121-180, empereur depuis 161, dont la vie fut une suite de vertus et dont les *Pensées* montrent un stoïcisme, plus tendre et plus humain que celui d'Epictète.

2. C'était à ce petit travail que se livraient un certain nombre de critiques, Desfontaines notamment, et surtout son collaborateur Féron qui a dénoncé et inventé tant de plagiats.

3. Jérôme Cardan (Pavie 1501-1576), un des esprits les plus encyclopédiques de son temps. Il y a de tout et de tout dans son œuvre, dont une édition en 10 in-folio avait été publiée à Lyon l'année 1663 (mathématiques, mécanique, chimie, philosophie, morale, médecine, etc., etc.).

4. Et pourtant Cardan l'était beaucoup, jusqu'à l'extravagance inclusivement.

5. Antoine Ashley-Cooper, comte de Shaftesbury (Londres 1671 — Naples 1713), homme d'Etat anglais, remplace son père à la Chambre des lords (1693) ; très lié avec Guillaume III, et très libéral, il vit dans la retraite après l'avènement de la reine Anne. C'est un écrivain très résolument antichrétien, et par là cher aux « philosophes ». Ses *Recherches sur la Vertu*, considèrent les rapports de la vertu et de la religion ; sa *Lettre sur l'enthousiasme* se moque des prétendus prophètes des Cévennes (trad. en français 1709) ; il a laissé divers écrits de morale. A côté de Platon, il fait, malgré tout son talent, assez piètre figure.

6. Voilà qui surprend. On connaît le mot de M^me^ de Tencin, disant qu'il avait de la cervelle à la place du cœur.

Nous n'avons pas d'auteur tragique qui donne à l'âme de plus grands mouvements que Crébillon[1], qui nous arrache plus à nous-mêmes, qui nous remplisse plus de la vapeur du dieu qui l'agite : il vous fait entrer dans le transport des bacchantes. On ne saurait juger son ouvrage, parce qu'il commence par troubler cette partie de l'âme qui réfléchit. C'est le véritable tragique de nos jours, le seul qui sache bien exciter la véritable passion de la tragédie, *la terreur*.

Quel siècle que le nôtre, où il y a tant de critiques et de juges, et si peu de lecteurs!

Voltaire n'est pas beau, il n'est que joli : il serait honteux pour l'académie que Voltaire en fût, et il lui sera quelque jour honteux qu'il n'en ait pas été.

Les ouvrages de Voltaire sont comme les visages mal proportionnés qui brillent de jeunesse.

Voltaire n'écrira jamais une bonne histoire. Il est comme les moines qui n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour la gloire de leur ordre. Voltaire écrit pour son couvent.

Charles XII, toujours dans le prodige, étonne, et n'est pas grand. Dans cette histoire, il y a un morceau admirable, la retraite de Schulembourg[2], morceau écrit aussi vivement qu'il y en ait. L'auteur manque quelquefois de sens.

Plus le poème de *la Ligue*[3] paraît être l'*Énéide*, moins il l'est.

Un honnête homme (M. Rollin) a, par ses ouvrages d'histoire, enchanté le public. C'est le cœur qui parle au cœur ; on sent une secrète satisfaction d'entendre parler la vertu : c'est l'abeille de la France[4].

1. Prosper Jolyot de Crébillon (Dijon 1674-1762), le poète de la « chair de poule », l'auteur de *Rhadamiste et Zénobie* (1711), d'*Atrée et Thyeste* (1707). Cet éloge n'eût pas fait plaisir à Voltaire.

2. Général allemand au service d'Auguste II de Pologne. — Le passage est au Livre III du *Charles XII* de Voltaire ; Auguste a confié son armée découragée à Schulembourg qui la sauve « par des retraites glorieuses ». Le récit est en effet admirable de simplicité sobre et de nette rapidité.

3. Premier titre de la *Henriade*. — Cela est vrai, mais cela n'a pas empêché que les éditions se soient multipliées jusqu'à la fin du siècle.

4. L'auteur du *Traité des Etudes* (1726-1728), avait publié une *Histoire ancienne* (13 vol. 1730-1738), et une *Histoire romaine* (1738). Un honnête homme, vertueux, cela est vrai ; l'« abeille de la France », c'est autre chose.

Parmi les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de France, les uns avaient peut-être trop d'érudition pour avoir assez de génie, et les autres trop de génie pour avoir assez d'érudition[1].

Montesquieu, juge des grands Hommes français.

Nous n'avons pas laissé d'avoir en France de ces hommes rares qui auraient été avoués des Romains.

La foi, la justice, et la grandeur d'âme montèrent sur le trône avec Louis IX.

La France n'a jamais eu de meilleur citoyen que Louis XII.

Le chancelier de l'Hospital[2], tel que les lois, fut sage comme elles dans une cour qui n'était calmée que par les plus profondes dissimulations, ou agitée que par les passions les plus violentes.

Il semble que l'âme de Miron[3], prévôt des marchands, fût celle de tout le peuple.

Henri IV... Je n'en dirai rien, je parle à des Français.

Louis XIV, ni pacifique, ni guerrier : il avait les formes de la justice, de la politique, de la dévotion, et l'air d'un grand roi. Doux avec ses domestiques, libéral avec ses courtisans, avide avec ses peuples, inquiet avec ses ennemis, despotique dans sa famille, roi dans sa cour, dur dans ses conseils, enfant dans celui de conscience, dupe de tout ce qui joue le prince : les ministres, les femmes et les dévôts ; toujours gouvernant et toujours gouverné ; malheureux dans ses choix, aimant les sots, souffrant les talents, craignant l'esprit ; sérieux dans ses amours, et, dans son dernier attachement, faible à faire pitié ; aucune force d'esprit dans les succès ; de la sécurité dans les revers, du courage dans sa mort. Il aima la gloire et la religion, et on l'empêcha

1. Il faudra aller jusqu'au 19e siècle pour voir l'alliance heureuse du génie et de l'érudition.

2. Michel de l'Hôpital (Aigueperse 1506-1573), surintendant des finances, puis chancelier. « Ne fallait pas trop se jouer, dit Brantôme, à ce rude magistrat et censeur Caton » ; ferme contre les ambitieux et les fanatiques, tolérant, bon patriote, secourable aux opprimés, il fut un grand citoyen.

3. Mort en 1609 : il fit construire avec ses émoluments de prévôt l'ancienne façade de l'hôtel de ville, et travailla sans relâche à embellir Paris.

toute sa vie de connaître ni l'une ni l'autre. Il n'aurait eu presque aucun de ces défauts, s'il avait été un peu mieux élevé, et s'il avait eu un peu plus d'esprit.

Il avait l'âme plus grande que l'esprit. Madame de Maintenon abaissait sans cesse cette âme pour la mettre à son point[1].

Les plus méchants citoyens de France furent Richelieu[2] et Louvois. J'en nommerais un troisième[3]; mais épargnons-le dans sa disgrâce.

Le Philosophe du 18e siècle.

La France se perdra par les gens de guerre.

Ce sont toujours les aventuriers qui font de grandes choses, et non pas les souverains des grands empires.

Quand, dans un royaume, il y a plus d'avantage à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu.

Je ne puis comprendre comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien.

La plupart des princes et des ministres ont bonne volonté; ils ne savent comment s'y prendre.

Le prince doit avoir l'œil sur l'honnêteté publique, jamais sur les particuliers.

On n'appelle plus un grand ministre un sage dispensateur des revenus publics, mais celui qui a de l'industrie, et de ce qu'on appelle des expédients.

1. Cela est dur. On voit dans quel esprit Montesquieu aurait écrit l'*Histoire de Louis XIV* à laquelle il songeait.

2. Cf. p. 100, n. 2, et 98, n. 1 : « Richelieu, dit encore Montesquieu, fit jouer à son monarque le second rang dans la monarchie, et le premier dans l'Europe; il avilit le roi, mais illustra le règne ». Ce jugement est plus favorable; mais au fond Montesquieu ne saurait pardonner au Cardinal d'avoir incliné la monarchie vers le despotisme, en détruisant les privilèges des corps intermédiaires : « Quand cet homme n'aurait pas eu le despotisme dans le cœur, il l'aurait eu dans la tête ». (*Esprit des Lois*, L. V, chap. x.)

3. « M. de Maurepas », disent les éditeurs. Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de Maurepas (1701-1781), ministre d'État, exilé à Bourges en 1749. Il semble cependant qu'il avait rendu assez de services à cette date.

La vanité des gueux est aussi bien fondée que celle que je prendrais sur une aventure arrivée aujourd'hui chez le cardinal de Polignac[1], où je dînais. Il a pris la main de l'aîné de la maison de Lorraine, le duc d'Elbeuf[2] ; et après le dîner, quand le prince n'y a plus été, il me l'a donnée. Il me la donne à moi, c'est un acte de mépris : il l'a prise au prince, c'est une marque d'estime. C'est pour cela que les princes sont si familiers avec leurs domestiques : ils croient que c'est une faveur, c'est un mépris.

Je disais à un homme : « Fi donc ! vous avez les sentiments aussi bas qu'un homme de qualité. »

Tout homme doit être poli, mais aussi il doit être libre.

J'ai toujours vu que, pour réussir dans le monde, il fallait avoir l'air fou, et être sage.

Une belle action est celle qui a de la bonté, et qui demande de la force pour la faire.

L'héroïsme que la morale avoue ne touche que peu de gens : c'est l'héroïsme qui détruit la morale, qui nous frappe et cause notre admiration.

J'ai vu les galères de Livourne et de Venise ; je n'y ai pas vu un seul homme triste. Cherchez à présent à vous mettre au cou un morceau de ruban bleu pour être heureux !

Le mérite console de tout.

Je disais à madame du Châtelet : « Vous vous empêchez de dormir pour apprendre la philosophie ; il faudrait au contraire étudier la philosophie pour apprendre à dormir[3]. »

1. Melchior de Polignac, cardinal (La Voulte 1661-1741), l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*, qui remplaça Bossuet à l'Académie. Montesquieu l'avait beaucoup vu en Italie, où le cardinal resta 8 ans chargé des affaires de France ; il termina les différends nés de la bulle *Unigenitus*. (Cf. p. 83.)

2. De la maison de Lorraine-Guise (branche cadette). Emmanuel Maurice (1677-1763), après avoir commandé un régiment de cavalerie dans le royaume de Naples (1706-1719), fit faire les premières fouilles qui permirent de découvrir Herculanum.

3. La belle Emilie (1706-1749), l'amie de Voltaire à partir de 1733 à Cirey, très instruite, et travaillant sans relâche. Elle avait concouru à l'Académie des Sciences, étant surtout portée vers les sciences exactes ; elle publia en 1740 une *Analyse de la Philosophie de Leibnitz*. Après sa mort, on publia sa traduction des *Principes* de Newton, avec un Eloge de Voltaire.

CORRESPONDANCE

Extraits.

[Quoi qu'en pensent certains critiques, la correspondance de Montesquieu offre un vif intérêt. Les lettres que nous avons de lui n'ajoutent rien à sa gloire, cela est vrai ; mais elles nous aident à le mieux connaître, et ce sont des documents précieux que ces pages écrites sans aucune prétention, et où l'homme apparaît tout entier. Le premier recueil fut publié en 1767 par l'abbé de Guasco sous ce titre : *Lettres familières du Président de Montesquieu.* « Familières », le titre était heureux. L'édition Laboulaye (T. VII) donne environ 150 lettres ; d'autres sont à la Brède, encore inédites. C'est peu en comparaison du nombre considérable des lettres de Voltaire, de Jean-Jacques, de Diderot : peut-être y a-t-il dans cette constatation même quelque chose qui répond à l'idée que nous nous faisons de Montesquieu, et qui n'est pas fait pour nous déplaire. Montesquieu n'était pas de ceux qui se livrent à tout propos et hors de propos : « amoureux de l'amitié », il avait peu d'amis et peu de correspondants.]

A Moncrif[1],

de l'Académie française.

J'oubliai d'avoir l'honneur de vous dire, Monsieur, que si le sieur Preau[2], dans l'édition de ce petit roman[3], allait mettre quelque chose qui, directement ou indirectement, pût faire penser que j'en suis l'auteur, il me désobligerait beaucoup. Je suis à l'égard des ouvrages qu'on m'a attribués, comme la Fontaine-Martel[4] était pour les ridicules ; on me

1. François-Augustin Paradis de Moncrif (1687-1770), l'auteur de l'*Histoire des Chats*, qu'on appelait l'*historiogriffe ;* il a laissé quelques poésies, des opéras-ballets, etc. Il fut secrétaire du comte d'Argenson, puis de l'abbé comte de Clermont, prince du sang, lecteur de Marie Leczinska ; ses talents de société lui servirent beaucoup.

2. Prault, le célèbre imprimeur-libraire.

3. *Le Temple de Gnide*, cf. p. 112.

4. La comtesse de Fontaine-Martel, fille du président Desbordeaux ; Voltaire lui a adressé une jolie épître. Il l'appelait « la belle Martel », « la déesse de l'hospitalité », et aimait à rappeler ses bons mots dont quelques-uns étaient très libres. Sa maison était très accueillante.

les donne, mais je ne les prends point. Mille excuses, Monsieur, et faites moi l'honneur de me croire, Monsieur, plus que je ne saurais vous dire, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ce 26 avril 1738.

A Monseigneur Cerati[1].

J'apprends, Monseigneur, par votre lettre, que vous êtes arrivé heureusement à Pise. Comme vous ne me dites rien de vos yeux, j'espère qu'ils se seront fortifiés. Je le souhaite bien et que[2] vous puissiez jouir agréablement de la vie pour vous et pour les délices de vos amis. Vous m'exhortez à publier[3]... Je vous exhorte fort vous-même à nous donner une relation des belles réflexions que vous avez faites dans les divers pays que vous avez vus[4]. Il y a beaucoup de gens qui paient les chevaux de poste ; mais il y a peu de voyageurs, et il n'y en a aucun comme vous. Dites à l'abbé Niccolini[5] qu'il nous doit un voyage en France, et je vous prie de l'assurer de l'amitié la plus tendre.

Je voudrais bien pouvoir vous tenir tous deux dans la terre de La Brède, et là y avoir de ces conversations que l'ineptie ou la folie de Paris rendent rares. J'ai dit à M. l'abbé Venuti[6] que ses médailles sont vendues. Nous avons ici

1. Gaspar Cerati (1690-1769), de l'Oratoire, prélat de l'ordre de Saint-Etienne de Toscane, provéditeur de l'Université de Pise. C'était un érudit qui avait beaucoup voyagé et beaucoup retenu. Il fut le conseiller de Muratori, l'historien des *Annales d'Italie*. Montesquieu l'avait connu chez le cardinal de Polignac à Rome et il était resté son ami et son correspondant.

2. Sur ces deux compléments de nature différente, cf. RÈGLE : *Elle aime fort la conversation et surtout de plaire*, p. 45, n. 1.

3. L'*Esprit des Lois*.

4. La France, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, où Cerati avait été en relations avec les hommes les plus distingués.

5. Montesquieu l'avait connu à Florence. Parent du pape Corsini (Clément XII), il avait longtemps vécu à Rome, puis s'était retiré pour s'occuper de lettres, de philosophie, d'économie politique. C'était aussi un grand voyageur. Quand on lui défendit plus tard de rentrer en Toscane, Montesquieu s'écria : « Il faut que mon ami ait dit quelque grande vérité! »

6. Savant italien, d'une famille noble de Cortone ; pendant son séjour en France comme vicaire général de l'abbaye de Clérac, il avait été agrégé à l'Académie de Bordeaux, et avait écrit des dissertations, des poésies, etc. Il avait quitté la France pour la prévôté de Livourne. Son frère est le chevalier Venuti, un des fondateurs de l'Académie étrusque de Cortone ; le chevalier a publié 7 vol. in-4° de mémoires sur l'antiquité ; il a donné la première relation de la découverte d'Herculanum.

l'abbé de Guasco[1], qui me tient fidèle compagnie à La Brède. Il me charge de vous faire bien des compliments. Il faut avouer que l'Italie est une belle chose, car tout le monde veut l'avoir[2]. Voilà cinq armées qui vont se la disputer. Pour notre Guienne, ce ne sont que des armées de gens d'affaires qui en veulent faire la conquête, et ils la font plus sûrement que le comte de Gages. Je crois qu'à présent, il se fait bien des réflexions sous la grande perruque du marquis d'Orméa[3]. Je n'irai à Paris d'un an tout au plus tôt. Je n'ai pas un sou pour aller dans cette ville, qui dévore les provinces, et que l'on prétend donner des plaisirs, parce qu'elle fait oublier la vie. Depuis deux ans que je suis ici, j'ai continuellement travaillé à la chose[4] dont vous me parlez; mais ma vie avance, et l'ouvrage recule à cause de son immensité : vous pouvez être bien sûr que vous en aurez d'abord des nouvelles. On m'avertit que mon papier finit[5]. Je vous embrasse mille fois.

De Bordeaux, le 16 juin 1745.

Au Marquis de Stainville[6],

Ministre plénipotentiaire de l'Empereur d'Allemagne à Paris.

Les bontés dont Votre Excellence m'a toujours honoré font que je prends la liberté de m'ouvrir à elle sur une chose qui m'intéresse beaucoup. Je viens d'apprendre que les

1. L'ami intime de Montesquieu. Guasco (Pignerol 1712 — Vérone 1783) a laissé des ouvrages d'histoire et d'archéologie. Il se fixe à Paris dès 1738, et il est reçu à l'Académie des Inscriptions en qualité de membre honoraire étranger. Guasco était abbé de Tournai en Flandre.

2. Nous sommes dans la deuxième période de la guerre de la succession d'Autriche (1743-1748), et la guerre a lieu en Italie entre la coalition des Sardes et des autrichiens, et la coalition franco-espagnole.

3. Le comte de Gages commandait les forces franco-espagnoles. — Orméa, premier ministre du roi de Sardaigne, duc de Savoie. — Guasco, revenu à Turin en 1842 pour un an, n'avait jamais pu obtenir une audience de d'Orméa, ennemi de sa famille.

4. L'*Esprit des Lois*.

5. Montesquieu, ayant la vue très faible, n'écrit pas lui-même.

6. La terre de Stainville, située dans le Barrois, avait passé par héritage dans la maison de Choiseul. Le marquis de Stainville est le père du duc de Choiseul, ministre de Louis XV. Le marquis était, comme seigneur de Stainville, sujet du duc de Lorraine François III, qui devint empereur d'Allemagne en 1745. En 1750, il était ambassadeur de l'Empereur à Paris.

jésuites sont parvenus à faire défendre, à Vienne, le débit du livre de l'*Esprit des Lois*[1]. Votre Excellence sait que j'ai déjà ici des querelles à soutenir, tant contre les jansénistes que contre les jésuites ; voici ce qui y a donné lieu. Au chapitre VI du livre IV de mon livre, j'ai parlé de l'établissement des jésuites au Paraguay, et j'ai dit que, quelques mauvaises couleurs qu'on ait voulu y donner, leur conduite à cet égard était très louable[2] ; et les jansénistes ont trouvé très mauvais que j'aie par là défendu ce qu'ils avaient attaqué, et approuvé la conduite des jésuites ; ce qui les a mis de très mauvaise humeur. D'un autre côté, les jésuites ont trouvé que dans cet endroit même je ne parlais pas d'eux avec assez de respect, et que je les accusais de manquer d'humilité[3]. Ainsi j'ai eu le destin de tous les gens modérés, et je me trouve être comme les gens neutres que le grand Cosme de Médicis[4] comparait à ceux qui habitent le second étage des maisons, qui sont incommodés par le bruit d'en haut et par la fumée d'en bas. Aussi, dès que mon ouvrage parut, les jésuites l'attaquèrent dans leur *Journal de Trévoux*[5], et les jansénistes en firent de même dans leurs *Nouvelles ecclésiastiques*[6] ; et, quoique le public ne fît que rire des choses peu sensées qu'ils disaient, je ne crus pas devoir en rire moi-même, et je fis imprimer ma défense[7], que Votre Excellence connaît, et que j'ai l'honneur de vous envoyer : et comme les uns et les autres me faisaient à peu près les mêmes impressions, je me suis contenté de répondre aux jansénistes, à un seul article près, qui regarde en particulier le *Journal de Trévoux*.

Votre Excellence est instruite du succès qu'a eu ma défense, et qu'il[8] y a eu ici un cri général contre mes adversaires. Je croyais être tranquille, lorsque j'ai appris que les jésuites ont été porter à Vienne les querelles qu'ils se sont faites à Paris, et qu'ils y ont eu le crédit de faire

1. La nouvelle était inexacte.

2. Il s'agit de l'Etat théocratique fondé en 1608 par les jésuites espagnols, sur la rive droite du Parana, au S.-O. de l'Assomption ; il comprenait 32 villes et plus de 40,000 familles. Les Jésuites furent expulsés des possessions espagnoles en 1767.

3. « On a voulu en faire un crime à la société, qui regarde le plaisir de commander comme le seul bien de la vie ; mais il sera toujours beau de gouverner les hommes en les rendant heureux. » (*Esprit des Lois*, L. IV, chap. VI.)

4. Le premier Cosme (1389-1464), gonfalonier ou plutôt dictateur de Florence.

5. Journal des Jésuites qui parut à Trévoux (Ain), de 1701 à 1767.

6. Journal des jansénistes qui parut de 1728 à 1803.

7. Cf. pp. 312 sq.

8. Sur ces deux compléments de nature différente, cf. RÈGLE : *Elle aime fort la conversation et surtout de plaire*, p. 45, n. 1.

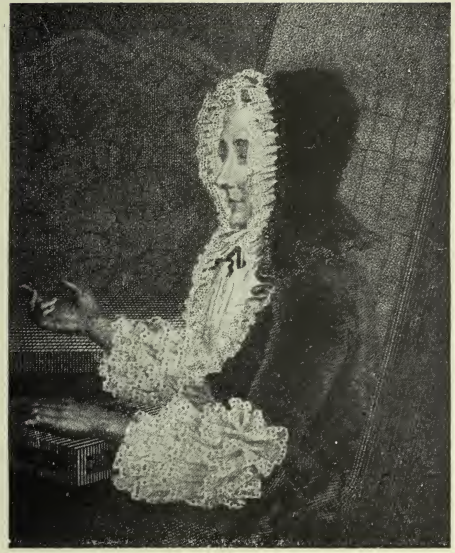

Fig. 28. — **Madame du Deffand.**

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

THE LIBRARY
OF THE

défendre mon livre, sachant bien que je n'y étais pas pour dire mes raisons ; tout cela dans l'objet de pouvoir dire à Paris que ce livre est bien pernicieux, puisqu'il a été défendu à Vienne, de se prévaloir de l'autorité d'une aussi grande cour, et de faire usage du respect et de cette espèce de culte que toute l'Europe rend à l'Impératrice[1]. Je ne veux point prévenir les réflexions de votre Excellence. Mais peut-être pensera-t-elle qu'un ouvrage dont on a fait dans un an et demi vingt-deux éditions, qui est traduit dans presque toutes les langues, et qui d'ailleurs contient des choses utiles, ne mérite pas d'être proscrit par le gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect infini, etc.

De Paris, le 27 mai 1750.

A la Marquise du Deffand[2].

Vous dites, Madame, que rien n'est heureux, depuis l'ange jusqu'à l'huître[3] : il faut distinguer. Les séraphins ne sont point heureux, ils sont trop sublimes : ils sont comme Voltaire et Maupertuis[4], et je suis persuadé qu'ils se font là-haut de mauvaises affaires ; mais vous ne pouvez douter que les chérubins[5] ne soient très heureux. L'huître n'est pas

1. Marie-Thérèse qui avait épousé le duc de Lorraine en 1736.

2. Marie de Vichy-Chaumond (Chaumond près Charolles, Saône-et-Loire, 1697 — Paris 1780), élevée au couvent de la Madeleine du Traisnel, épouse M. du Deffand en 1718, se sépare de son mari, fréquente la cour de Sceaux et s'installe au couvent de Saint-Joseph, rue Saint-Dominique, en 1747, où elle ouvre son salon de moire jaune aux nœuds couleur de feu. Aveugle vers 1753, elle appelle auprès d'elle, puis chasse Mlle de Lespinasse (1714), s'attache à Walpole vers 1766. (Cf. Roustan : *Les Genres littéraires, La Lettre*, p. 79 sq.)

3. « Il y a longtemps, écrivait-elle en 1770, que j'ai senti que pour supporter le malheur d'être née, il faudrait partager les vingt-quatre heures, en en donnant vingt-deux au sommeil et les deux autres à manger : c'est à peu près ce que font la plupart des animaux. » Le pessimisme de Mme du Deffand apparaît d'une façon constante dans sa correspondance.

4. Pierre-Louis Moreau de Maupertuis (Saint-Malo 1698 — Bâle 1759), astronome et géomètre, membre de l'Académie des Sciences ; Frédéric II le nomme président de l'Académie de Berlin en 1740 ; quatre ans auparavant, Maupertuis, dans une expédition au Nord, avait déterminé la figure de la terre. On connaît ses disputes avec Voltaire, et la *Diatribe du docteur Akakia* que ce dernier composa contre son rival.

5. Etant moins « sublimes », puisqu'ils n'occupent que le deuxième rang de la première hiérarchie.

si malheureuse que nous, on l'avale sans qu'elle s'en doute ; mais pour nous, on vient nous dire que nous allons être avalés, et on nous fait toucher au doigt et à l'œil que nous serons digérés éternellement. Je pourrais parler à vous, qui êtes gourmande, de ces créatures qui ont trois estomacs ; ce serait bien le diable si dans ces trois il n'y en avait pas un de bon. Je reviens à l'huître : elle est malheureuse quand quelque longue maladie fait qu'elle devient perle ; c'est précisément le bonheur de l'ambition. On n'est pas mieux quand on est huître verte ; ce n'est pas seulement un mauvais fond de teint, c'est un corps mal constitué[1].

Vous dites que je n'ai point écrit à Madame la Duchesse de Mirepoix[2] ; j'en ai découvert deux raisons : c'est qu'elle est malade, et qu'elle est dans les embarras de la cour. A l'égard de d'Alembert[3], j'ai plus d'envie que lui et autant d'envie que vous de le voir de l'Académie ; car je suis le chevalier de l'ordre du Mérite. Il est vrai qu'à la dernière élection il y eut quelque espèce de composition faite, qui barbouille un peu l'élection prochaine ; mais je vous parlerai de tout cela à mon retour, qui sera vers le 15 ou la fin de novembre.

Je suis pourtant bien ici ; mais les hommes ne quittent-ils pas sans cesse les lieux où ils savent qu'ils sont bien, pour ceux où ils espèrent d'être mieux ? J'irai vous marquer ma reconnaissance des choses charmantes que vous nous dites toujours, et qui nous plaisent toujours plus qu'à vous. Je vous félicite d'être chez Madame de Betz[4]. Nous

1. Voici le Montesquieu de l'Académie des Sciences de Bordeaux, et aussi le Montesquieu un peu maniéré.

2. Sœur du prince de Beauvau, longtemps dame du palais de la reine ; elle fut la seconde femme du marquis, qui devint ensuite duc de Mirepoix, maréchal de France en 1757.

3. D'Alembert (Jean le Rond), (Paris, novembre 1717-1783 Paris), fils de Mme de Tencin, abandonné par sa mère ; savant, géomètre, membre de l'Académie des Sciences, collaborateur de Diderot à l'*Encyclopédie*, dont il compose le *Discours préliminaire*. Pour comprendre ce qui suit, il faut savoir qu'à la dernière élection, le comte de Bissy, qui ne se distinguait que par les folâtreries de son orthographe, avait été élu grâce à la maréchale de Luxembourg. Piron ayant été battu, c'est lui qu'on voulait choisir à la prochaine séance. On le choisit en 1753, mais le roi refuse son approbation et Buffon lui est substitué. D'Alembert ne devait être élu qu'en 1754, grâce à l'appui de son amie, Mme du Deffand ; il succéda à Duclos dans les fonctions de secrétaire perpétuel.

Pour l'instant, une « composition », c'est-à-dire un accord entre partisans et adversaires de Piron étant intervenu, cela « barbouille » l'élection, c.-à-d cela jette quelque confusion sur l'élection prochaine, qui n'est pas claire pour d'Alembert.

4. La « petite Sainte », mère de la comtesse de Choiseul, Mme Lallemand de Betz.

sommes dans des maisons du même goût; car je me trouve au milieu des bois que j'ai semés et de ceux que j'ai envoyés aux airs. Je vous prie de vouloir bien faire mes compliments aux maîtres de la maison, et d'agréer, Madame, le respect et l'amitié la plus tendre.

De La Brède, le 12 septembre 1751.

A l'Abbé de Guasco[1].

Mon cher ami, vous volez dans les vastes régions de l'air; je ne fais que marcher, et nous ne nous rencontrons pas. Dès que j'ai été libre de quitter Paris, je n'ai pas manqué de venir ici, où j'avais des affaires considérables. Je pars dans ce moment pour Clérac[2], et j'ai avancé mon voyage d'un mois pour trouver M. le duc d'Aiguillon[3], et finir avec lui, parce que ses gens d'affaires barbouillent[4] plus qu'ils n'ont jamais fait. J'ai envoyé le tonneau de vin à Milord Eliban[5], que[6] vous m'avez demandé pour lui. Milord me le paiera ce qu'il voudra, et s'il veut ajouter à l'amitié ce qu'il voudra retrancher du prix, il me fera un présent immense : vous pouvez lui mander qu'il pourra le garder tant de temps qu'il voudra, même quinze ans s'il veut; mais il ne faut pas qu'il le mêle avec d'autres vins, et il peut être sûr qu'il l'a immédiatement comme je l'ai reçu de Dieu; il n'est pas passé par les mains des marchands.

1. Voir p. 359, n. 1. Une lettre de Montesquieu à Guasco, datée du 9 novembre 1751, nous apprend que ce dernier avait été reçu à Turin par le roi de Sardaigne, que le prince avait voulu réparer les torts de son ministre envers l'abbé, et qu'il lui avait accordé comme dédommagement l'investiture d'un comté. « Mandez-moi si vous retournerez à Paris, ajoutait-il; pour moi, je passerai ici (à La Brède) l'hiver et une partie du printemps. » Cela explique le début de cette lettre.

2. Le domaine de Clérac et celui de Montesquieu furent l'héritage de son fils. Cf. p. 366, n. 3.

3. Armand-Vignerot-Duplessis-Richelieu, duc d'Aiguillon (1720-1788), l'ancien favori de Mme de Châteauroux, le futur successeur de Choiseul, connu surtout par ses débats contre le Parlement de Bretagne et le procureur-général La Chalotais. Montesquieu était un ami de la duchesse d'Aiguillon, et avait hâte de terminer le procès qu'il soutenait contre M. le Duc. Cf. p. 369.

4. Cf. p. 363, n. 3. *Barbouiller*, dans ses différents sens, se prend absolument.

5. Client et ami de Montesquieu. Sur Montesquieu marchand de vins, cf. p. 31.

6. Cf. Règle : *Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure*, p. 149, n. 4.

Mon cher abbé, à votre retour d'Italie, pourquoi ne passeriez-vous pas par Bordeaux, et ne voudriez-vous pas voir vos amis, et le château de La Brède que j'ai si fort embelli depuis que vous ne l'avez vu[1] ? C'est le plus beau lieu champêtre que je connaisse.

Sunt mihi cœlicolæ ; sunt cætera numina Fauni[2]

Enfin je jouis de mes prés pour lesquels vous m'avez tant tourmenté : vos prophéties sont vérifiées ; le succès est beaucoup au delà de mon attente ; et l'Éveillé dit : *Boudri ben que M. l'abbat de Guasco bis aco*[3].

J'ai vu la comtesse ; elle a fait un mariage déplorable, et je la plains beaucoup. La grande envie d'avoir de l'argent fait qu'on n'en a point. Le chevalier Citran a aussi fait un grand mariage dans le même goût[4] aux îles, qui[5] lui a porté en dot sept barriques de sucre une fois payées. Il est vrai qu'il a fait un voyage aux îles, et qu'il a pensé apparemment crever. Adieu ; je vous embrasse de tout mon cœur.

De La Brède, le 16 mars 1752.

Au Même.

Soyez le bien arrivé, mon cher comte[6]. Je regrette beaucoup de n'avoir pas été à Paris pour vous recevoir. On dit que ma concierge, Mademoiselle Betti[7], vous a pris pour un revenant, et a fait un si grand cri en vous voyant, que tous les voisins en ont été éveillés. Je vous remercie de la

1. Cf. lettre du 9 novembre 1751 : « Si vous voyiez l'état où en est à présent La Brède, je crois que vous en seriez content. Vos conseils ont été suivis, et les changements que j'ai faits ont tout développé ; c'est un papillon qui s'est dépouillé de ses nymphes. » Cf. Notice p. 31.

2. J'ai pour moi les habitants des cieux, et tous les dons divins de Faune.

3. L'« Eveillé » (qui se croit un peu le propriétaire) dit : « Je voudrais bien que M. l'Abbé vît cela ! »

4. C.-à-d. un mariage d'argent. Montesquieu désapprouvait les gentilshommes bordelais qui ravalaient leur noblesse en épousant des Américaines dont la lointaine fortune était souvent bien trompeuse.

5. Cf. Règle : *Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure*, p. 149, n. 4.

6. Voir p. 363, n. 1.

7. Concierge de la maison de Montesquieu à Paris, Irlandaise, catholique et jacobite entêtée.

manière dont vous avez reçu mon protégé. Je serai à Paris au mois de septembre. Si vous êtes de retour de votre résidence avant que je sois arrivé, vous me ferez honneur de porter votre bréviaire dans mon appartement; je compte pourtant y être arrivé avant vous. Vous êtes un homme extraordinaire : à peine avez vous bu de l'eau des citernes de Tournay, que Tournay vous envoie en députation. Jamais cela n'est arrivé à aucun chanoine[1].

Je vous dirai que la Sorbonne, peu contente des applaudissements qu'elle recevait sur l'ouvrage de ses députés, en a nommé d'autres pour réexaminer l'affaire[2]. Je suis là-dessus extrêmement tranquille : ils ne peuvent dire que ce que le nouvelliste ecclésiastique[3] a dit; et je leur dirai ce que j'ai dit au nouvelliste ecclésiastique; ils ne sont pas plus forts avec ce nouvelliste, et ce nouvelliste n'est pas plus fort avec eux. Il faut toujours en revenir à la raison : mon livre est un livre de politique, et non pas un livre de théologie; et leurs objections sont dans leurs têtes, et non pas dans mon livre[4]. Quant à Voltaire, il a trop d'esprit pour m'entendre : tous les livres qu'il lit, il les fait, après quoi, il approuve ou critique ce qu'il a fait[5]. Je vous remercie de la critique du P. Gerdil[6]: elle est faite par un homme qui mériterait de m'entendre et puis de me critiquer. Je serais bien aise, mon cher ami, de vous revoir à Paris : vous me parleriez de toute l'Europe; moi je vous parlerais de mon village de la Brède, et de mon château, qui

1. « Mon cher ami, lui écrit un an après Montesquieu, vos titres se multiplient tellement que je ne puis plus les retenir ; voyons... comte de Clavières, chanoine de Tournay, chevalier d'une croix impériale, membre de l'Académie des Inscriptions, de celles de Londres, de Berlin, et de tant d'autres, jusqu'à celle de Bordeaux. »

Le comte avait été pourvu d'un canonicat à Tournay en 1751.

2. Les docteurs de la Sorbonne n'avaient pas pu se mettre d'accord sur les chefs d'accusation ; la Sorbonne laissa ensuite tomber l'affaire. Cf. Notice p. 24.

3. Cf. pp. 312 sq.

4. D'autres passages nous montrent le même mépris tranquille de Montesquieu à l'égard des critiques :

« Depuis le futile de la Porte jusqu'au pesant Dupin, je ne vois rien qui ait assez de poids pour mériter que je réponde aux critiques ; il me semble même que le public me venge assez, et par le mépris de celles du premier, et par l'indignation contre celles du second... A l'égard du plan que le petit ministre de Wurtemberg voudrait que j'eusse suivi dans un ouvrage qui porte le titre d'*Esprit des Lois*, répondez-lui que mon intention a été de faire mon ouvrage, et non pas le sien. » (à Guasco, 1752).

Voir p. 313.

5. Sur les rapports de Voltaire et de Montesquieu, cf. Notice p. 24.

6. Le P. Gerdil (1718-1802), auteur d'un *Anti-Emile*, d'un *Anti-Contrat Social*, et de nombreux ouvrages philosophiques et théologiques; il fut plus tard précepteur du prince de Piémont, et cardinal en 1777.

est à présent digne de recevoir celui qui a parcouru tous les pays :

> Te maris et terræ, numeroque carentis arenæ,
> Mensorem[1].....

Madame de Montesquieu, M. le doyen de Saint-Surin[2], et moi, sommes actuellement à Baron, qui est une maison entre deux mers, que vous n'avez point vue. Mon fils est à Clérac, que je lui ai donné pour son domaine avec Montesquieu[3]. Je pars dans quelques jours pour Nisor[4], abbaye de mon frère : nous passerons par Toulouse, où je rendrai mes respects à Clémence Isaure, que vous connaissez si bien[5]. Si vous y gagnez le prix, mandez-le moi ; je prendrai votre médaille en passant : aussi bien n'avez-vous plus la ressource des intendants. Il vous faudrait un homme uniquement occupé à recueillir les médailles que vous remportez. Si vous voulez, je ferai aussi à Toulouse une visite de votre part à votre muse, Madame de Montégut[6], pourvu que je ne sois pas obligé de lui parler, comme vous faites, en langage poétique.

Je vous dirai pour nouvelle que les jurats[7] comblent dans ce moment les excavations qu'ils avaient faites devant l'Académie. Si les Hollandais avaient aussi bien défendu Bergop-Zoom[8], que M. notre intendant a défendu ses fossés, nous n'aurions pas aujourd'hui la paix. C'est une terrible chose que de plaider contre un intendant ; mais c'est une chose

1. Horace, *Odes*, I, 28,1 : « Toi qui mesuras la terre et la mer, et les sables aux grains innombrables... » Il s'agit d'Archytas de Tarente, homme universel, mathématicien, homme d'État, général, philosophe ; il était contemporain de Platon.

2. Frère de Montesquieu : Joseph Secondat : Cf. quelques lignes plus bas.

3. Cf. p. 363, n. 2.

4. Dans le pays de Comminges ; elle appartenait à l'ordre fameux de Cîteaux, qui fut supprimé en 1789, et qui comprenait au 18e siècle 1.800 monastères d'hommes et 1.400 de femmes.

5. Née dans la famille des anciens comtes de Toulouse, elle aurait vécu de 1463 à 1513, et aurait fait revivre en 1490 sous le nom de *Jeux Floraux*, le collège littéraire où les poètes venaient recevoir des sept troubadours de Toulouse la violette, le souci ou l'églantine d'or. En réalité, Clémence Isaure est un personnage purement légendaire.

6. Femme poète (Jeanne de Segla), mariée à un trésorier de France.

7. Forme languedocienne du mot *juré* (latin *juratus*). Les ordonnances de ces officiers municipaux portaient : « De par MM. les maires et jurats gouverneurs de Bordeaux, juges criminels et de police. » Ils ont été supprimés en 1789.

8. Pris par les Français en 1747.

bien douce que de gagner un procès contre un intendant. Si vous avez quelques relations avec M. de Larrey, à La Haye, parlez-lui, je vous prie, de notre tendre amitié. Je suis bien aise d'apprendre son crédit à la cour du Stathouder[1] : il mérite la confiance qu'on a en lui. Je vous embrasse, mon cher ami, de tout mon cœur.

De Raymond en Gascogne, le 8 août 1752.

Au Même.

..... Vous avez grand tort de n'avoir point passé par la Brède quand vous revîntes d'Italie[2]. Je puis dire que c'est à présent un des lieux aussi agréables qu'il y ait en France[3], au château près[4], tant la nature s'y trouve dans sa robe de chambre et au lever de son lit. J'ai reçu d'Angleterre la réponse pour le vin que vous m'avez fait envoyer à milord Eliban[5]; il a été trouvé extrêmement bon. On me demande une commission pour quinze tonneaux ; ce qui fera que je serai en état de finir ma maison rustique. Le succès que mon livre a eu dans ce pays-là contribue, à ce qu'il paraît, au succès de mon vin.....

Il faut que je vous consulte sur une chose, car je me suis toujours bien trouvé de vous consulter. L'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques*[6] m'a attribué, dans une feuille du 4 juin, que je n'ai vu que fort tard, une brochure intitulée, *Suite de la défense de l'Esprit des Lois*, faite par un protes-

1. Nom que portait le gouverneur des Pays-Bas sous la domination de la Bourgogne et de l'Autriche, et que prit ensuite le chef des sept Provinces Unies séparées de l'Espagne. A cette époque, le stathouder est Guillaume IV, en faveur duquel avait été rétabli le stathoudérat héréditaire, aboli en 1702.

2. Cf. lettres précédentes, et notamment p. 363, n. 1.

3. Nous dirions : « les plus agréables, etc. », mais il y a une nuance ; j'expliquerais volontiers par un latinisme : « aussi agréables qu'il peut y en avoir...»

4. Cf. Notice pp. 30,31. Ce bâtiment hexagone, avec son donjon du 13e siècle, sa chapelle et sa tour du 15e, bâti sous Charles VII pour servir de château-fort, appartenait à la famille de la Lande dont la dernière héritière épousa un Montesquieu. C'est l'extérieur surtout, c.-à-d. le paysage embelli par Montesquieu, qui est agréable. On remarque à l'intérieur une pièce qui servit de chambre à coucher, de cabinet de toilette et de cabinet de travail à Montesquieu, une bibliothèque de 4,000 volumes dont Montesquieu a annoté une partie, etc.

5. Cf. p. 363, et n. 5.

6. Cf. p. 360, et n. 6.

tant, écrivain habile et qui a infiniment d'esprit[1]. L'ecclésiastique me l'attribue pour en prendre le sujet de me dire des injures atroces. Je n'ai pas jugé à propos de rien dire : 1° par mépris ; 2° parce que ceux qui sont au fait de ces choses savent que je ne suis point auteur de cet ouvrage : de sorte que toute cette manœuvre tourne contre le calomniateur[2]. Je ne connais point l'air actuel du bureau de Paris[3] ; et si ces feuilles ont pu faire impression sur quelqu'un, c'est-à-dire si quelqu'un a cru que je fusse l'auteur de cet ouvrage, que sûrement un catholique ne peut avoir fait, serait-il à propos que je donnasse une petite réponse en une page, *cum aliquo grano salis*[4] ?

Si cela n'est pas absolument nécessaire, j'y renonce, haïssant à la mort de faire encore parler de moi. Il faudrait que je susse aussi si cela a quelque relation avec la Sorbonne. Je suis ici dans l'ignorance de tout, et cette ignorance me plaît assez. Tout ceci entre nous, et sans qu'il paraisse que je vous aie écrit. Mon principe a été de ne point me remettre sur les rangs avec des gens méprisables. Comme je me suis bien trouvé d'avoir fait ce que vous voulûtes quand vous me poussâtes, l'épée dans les reins, à composer ma défense, je n'entreprendrai rien qu'en conséquence de votre réponse.

Huart[5] veut faire une nouvelle édition des *Lettres Persanes ;* mais il y a quelques *juvenilia* que je voudrais auparavant retoucher, quoiqu'il faut qu'un Turc voie[6], pense et parle en Turc, et non en chrétien[7] : c'est à quoi bien des gens ne font point attention en lisant les *Lettres Persanes.*

Je vois que le pauvre Clément V retombera dans l'oubli, et que vous allez quitter les affaires de Philippe-le-Bel pour celles de ce siècle-ci. L'histoire de mon pays y perdra aussi bien que la république des lettres ; mais le monde politique y gagnera[8].

1. La Beaumelle (Laurent Angliviel de), (Vallerangue, Gard 1726 — Paris 1773), est professeur de littérature à Copenhague (1751) ; puis dès son arrivée à Berlin il attaque Voltaire dont il est resté un ennemi ; le patriarche ne l'a pas épargné, mais La Beaumelle se défendait avec énergie. (*Lettres à M. de Voltaire* en réponse au *Supplément au siècle de Louis XIV*, 1761 ; *Commentaire sur la Henriade*, etc.)

2. Cf. p. 365 et n. 4.

3. *Connaître l'air du bureau* = *connaître les dispositions des personnes chargées d'une affaire, et, par suite, pressentir l'issue d'une affaire.* (Cf. : prendre l'air du bureau = s'informer de l'état d'une affaire.)

4. « Avec un petit grain de sel. »

5. Libraire-imprimeur.

6. « Voie » ; la leçon « vive » me paraît moins heureuse.

7. Cf. p. 54.

8. L'abbé de Guasco a écrit une *Histoire du Pape Clément V.* Clément V, né à Villandraut

Ne manquez pas de m'écrire de Vienne, et n'oubliez point de me ménager la continuation de l'amitié de Monsieur votre frère[1] : c'est un des militaires que je regarde comme destinés à faire les plus grandes choses. Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

De La Brède, le 4 octobre 1752.

Lettre de Madame la Duchesse d'Aiguillon[2] à l'Abbé de Guasco.

Je n'ai pas eu le courage, Monsieur l'Abbé, de vous apprendre la maladie, encore moins la mort de M. de Montesquieu : ni le secours des médecins, ni la conduite de ses amis n'ont pu sauver une tête si chère. Je juge de vos regrets par les miens. Quis desiderio sit pudor tam cari capitis[3] ? *L'intérêt que le public a témoigné pendant sa maladie*[4], *le regret universel, ce que le roi a dit publiquement : que c'était un homme impossible à remplacer*[5], *sont des ornements à sa mémoire, mais ne consolent point ses amis. Je l'éprouve, l'impression du spectacle, l'attendrissement, s'effacent avec le temps ; mais la privation d'un tel homme dans la société sera sentie à jamais par ceux qui en ont joui. Je ne l'ai pas quitté jusqu'au moment qu'il a perdu toute connaissance,*

(Gironde), devenu pape en 1305 grâce à Philippe le Bel et aux cardinaux français, suivit une politique française et dès 1309 fixa à Avignon le siège de la papauté.

Guasco va délaisser ses études historiques, puisqu'il se rend à Vienne pour obtenir de la Cour, au nom du chapitre de Tournay, l'établissement de règles fixes relatives au canonicat, et peut-être pour devenir le précepteur du jeune prince qui fut plus tard Joseph II et dont Marie-Thérèse veut lui confier l'éducation. Cette dernière affaire ne réussit pas.

1. A ce moment, général-major au service de l'Autriche.

2. Voir p. 369, n. 3.

3. Horace, *Odes*, I, XXIV, 1 sq. (*aut modus*, ajoute Horace). « Pourrait-on rougir de regretter (sans mesure) une tête si chère ? »

4. Grimm dans sa *Correspondance Littéraire*, à la date du 15 février 1755, dit que ce grand homme « a quitté la vie sans que le public s'en soit pour ainsi dire aperçu » : « Son convoi funèbre s'est fait sans personne ; M. Diderot est, de tous les gens de lettres, le seul qui s'y soit trouvé. »

5. « Louis XV s'est honoré en donnant au sage mourant des marques de son estime, et en envoyant M. le duc de Nivernais s'informer de son état. » (Grimm, op. cit.).

dix-huit heures avant la mort ; Madame Dupré[1] *lui a rendu les mêmes soins, et le chevalier de Jaucourt*[2] *ne l'a quitté qu'au dernier moment. Je vous suis, Monsieur l'Abbé, toujours aussi dévouée.*

De Pont-Chartrain, le 17 février 1755[3].

1. Cf. p. 363, n. 3.

2. De Jaucourt (Paris 1704-1779), ancien théologien calviniste, travaille à l'*Encyclopédie ;* élève de Boerhaave et médecin par goût, parlant la plupart des langues modernes, aimable, distingué, généreux, il a laissé une *Vie de Leibnitz* (1734) et a écrit pour l'*Encyclopédie* des articles de médecine, de physique, de philosophie, d'économie politique.

3. Montesquieu était mort le 10 février.

* Lettre de Diderot à Grimm après la mort de Montesquieu : Sainte-Beuve, au tome VII des *Causeries du Lundi* (p. 82) écrit : « Montesquieu mourut à Paris le 11 février 1755. Son convoi funèbre se fit presque sans personne. Diderot (au rapport de Grimm) est, de tous les gens de lettres, le seul qui s'y soit trouvé. Le 18e siècle, qui allait bientôt marcher avec ensemble et prosélytisme comme un seul homme, n'était pas enrôlé, ni même debout à la date où mourut Montesquieu ». — Vous ferez la lettre dans laquelle Diderot écrit à Grimm qu'il est allé au convoi de Montesquieu, qu'il s'y est trouvé presque seul, et combien il l'a regretté, puisque Montesquieu méritait d'être accompagné par tous les gens de lettres, non seulement à cause de son caractère, mais encore et surtout à cause des grandes idées dont le siècle des idées lui est redevable. (Cf. Roustan : *La Composition française, La Lettre et le Discours*, pp. 71 sq.)

BIBLIOGRAPHIE

Editions modernes : Edition Parrelle (*Collection des Classiques français*), 1826. — Edition Laboulaye, 1875-1879 (Garnier). — *Mélanges inédits de Montesquieu*, publiés par le baron de Montesquieu, Bordeaux, Gounouilhou, Paris, Rouam 1892. — *Voyages de Montesquieu*, publiés par le baron Albert de Montesquieu, Bordeaux, Gounouilhou, 2 vol. : 1894, 1896.

Bibliographie générale : Sainte-Beuve : *Lundis*, T. II, IV, VII, IX, XII, XIV, XV (voir la Table) ; *Portraits littéraires*, T. III ; *Nouveaux Lundis*, T. II. — De Barante : *Tableau de la Littérature française au 18e siècle.* — Villemain : *Tableau de la Littérature au 18e siècle*, T. I, leçons XIV et XV ; *Discours et Mélanges littéraires* (Eloge de Montesquieu.) — Vinet : *Histoire de la Littérature au 18e siècle*, T. I. — Bersot : *Etudes sur le 18e siècle.* — Nisard : *Histoire de la Littérature française*, T. IV, chap. VIII. — Barni : *Histoire des Idées morales et politiques en France au 18e siècle*, T. I., leçons VII-XI. — Louis Vian : *Histoire de Montesquieu.* — Brunetière : *Etudes critiques*, IVe série ; *Questions de Critique.* — Albert Sorel : *Montesquieu.* — Edg. Zévort : *Montesquieu.* — Faguet : *Dix-Huitième Siècle ; La Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire.* — F. Hémon : *Cours de Littérature, Montesquieu.*

Sur les *Lettres Persanes* : Edition Barckhausen, Imprimerie nationale, 1897. — Michelet : *Histoire de France, La Régence.*

Sur les *Considérations* : Edition Barckhausen, Imprimerie Nationale, 1900. — Michelet : *Histoire romaine.* — Mommsen : *Histoire romaine*, trad. Alexandre. — Fustel de Coulanges : *La Cité antique.* — Taine : *Essai sur Tite-Live.* — Janet : *Histoire de la Science politique dans ses rapports avec la morale.*

Sur l'*Esprit des Lois* : Bertolini : *Analyse raisonnée de l'« Esprit des Lois »*, 1754, édition Laboulaye, T. III. — D'Alembert : *Analyse de l'« Esprit des Lois »* 1755, édition Parrelle — Mme de Staël : *De la Littérature*, 1re partie. — Taine : *L'ancien Régime.* — Flint : *La Philosophie de l'Histoire en France.* — Janet : *op. cit.* — Auguste Comte : *Cours de Philosophie positive.*

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface 5
Explication des signes et abréviations 11

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

1° De la naissance aux *Lettres Persanes* 13
2° La période des voyages 16
3° Les *Considérations* 21
4° L'*Esprit des Lois*, la polémique 23
5° Dernière période : mort de Montesquieu 25

MONTESQUIEU PEINT PAR LUI-MÊME 26

EXEMPLE DE LECTURE EXPLIQUÉE 35

MORCEAUX CHOISIS

DISSERTATION

SUR LA POLITIQUE DES ROMAINS DANS LA RELIGION

L'œuvre expliquée 43
Analyse et Extraits 44

LETTRES PERSANES

L'œuvre expliquée 51

Analyse et Extraits.

Introduction 52
L'apologue des Troglodytes 55

Pages

La badauderie des Parisiens 65
La querelle des Anciens et des Modernes au Café Procope 66
Les femmes ne veulent pas vieillir 69
Le Décisionnaire 72
La Justice éternelle 73
La tolérance religieuse 76
Les manieurs d'argent 79
La mode 81
Ordonnance en faveur des courtisans 84
A la bibliothèque Saint-Victor 87
La section des ouvrages religieux 88
La section de philologie, de métaphysique, des sciences 89
La section des livres d'histoire 91
La section des poèmes et des romans 94

DE LA POLITIQUE

Analyse et Extraits 98

DIALOGUE DE SYLLA ET D'EUCRATE

L'œuvre expliquée 102
Texte intégral 103

LE TEMPLE DE GNIDE

Préface du Traducteur 112

NOTES DE VOYAGE

L'œuvre expliquée 115

Analyse et Extraits.

Voyage en Italie :
I. Venise 116
II. Etats vénitiens 118
III. Milanais 119
IV. Etats du roi de Sardaigne 120

Pages

V. Etats de Gènes, Massa et Lucques..... 120
VI. Grand-duché de Toscane..... 121
VII. Rome..... 122
VIII. Royaume de Naples..... 125
Voyage en Allemagne : III. Westphalie, Hanovre et Brunswick..... 126
Voyage en Hollande..... 129
Notes sur l'Angleterre..... 131

CONSIDÉRATIONS

SUR LES CAUSES DE LA GRANDEUR DES ROMAINS ET DE LEUR DÉCADENCE

L'œuvre expliquée par l'auteur et par un contemporain..... 135

Analyse et Extraits.

Chapitre III. Comment les Romains purent s'agrandir..... 138
Chapitre VI. De la conduite que les Romains tinrent pour soumettre tous les peuples.... 144
Chapitre VIII. Des divisions qui furent toujours dans la ville..... 158
Chapitre IX. Deux causes de la perte de Rome..... 166
Chapitre X. De la corruption des Romains..... 172
Chapitre XIII. Auguste..... 175
Chapitre XVII. Changement dans l'Etat..... 187
Chapitre XVIII. Nouvelles maximes prises par les Romains..... 197

RÉFLEXIONS

SUR LE CARACTÈRE DE QUELQUES PRINCES ET SUR QUELQUES ÉVÉNEMENTS DE LEUR VIE

Analyse et Extraits.

Charles le Téméraire et Charles XII..... 206
Le duc de Mayenne et Cromwell..... 207

DE L'ESPRIT DES LOIS

Pages

L'œuvre expliquée 210

Analyse et Extraits.

Préface 212

Livre Ier : Des lois en général 215

Chapitre Ier : Des lois dans le rapport qu'elles ont avec les divers êtres 216
Chapitre III : Des lois positives 217

Livre II : Des lois qui dérivent directement de la nature du gouvernement 221

Chapitre Ier : De la nature des trois divers gouvernements 221
Chapitre II : Du gouvernement républicain et des lois relatives à la démocratie 222

Livre III : Des principes des trois gouvernements 229

Chapitre Ier : Différence de la nature du gouvernement et de son principe 229
Chapitre II : Du principe des divers gouvernements 230
Chapitre III : Du principe de la démocratie 230
Chapitre XI : Réflexions sur tout ceci 234

Livre IV : Les lois de l'éducation doivent être relatives aux principes du gouvernement 234

Chapitre Ier : Des lois de l'éducation 234
Chapitre IV : Différence des effets de l'éducation chez les anciens et parmi nous 235
Chapitre V : De l'éducation dans le gouvernement républicain 236

Livre V : Que les lois que le législateur donne doivent être relatives au principe du gouvernement 237

Chapitre Ier : Idée de ce livre 237
Chapitre II : Ce que c'est que la vertu dans l'Etat politique 237
Chapitre III : Ce que c'est que l'amour de la république dans la démocratie 238

Pages

Chapitre IV : Comment on inspire l'amour de l'égalité et de la frugalité 240
Chapitre XIII : Idée du despotisme 242

LIVRE VI : Conséquences des principes des gouvernements, par rapport à la simplicité des lois civiles et criminelles, la forme des jugements et l'établissement des peines 243

Chapitre XVI : De la juste proportion des peines avec le crime 244
Chapitre XVII : De la torture ou question contre les criminels 246

LIVRE VII : Conséquences des différents principes des trois gouvernements, par rapport aux lois somptuaires, au luxe et à la condition des femmes ... 247

LIVRE VIII : De la corruption des principes des trois gouvernements 248

Chapitre Ier : Idée générale de ce livre 248
Chapitre II : De la corruption du principe de la démocratie 249
Chapitre XV : Moyens très efficaces pour la conservation des trois principes 252
Chapitre XVI : Propriété distinctive de la république. 252

LIVRE IX 254

LIVRE X :

Chapitre XIII : Charles XII 255
Chapitre XIV : Alexandre 257

LIVRE XI : Des lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec la Constitution 262

Chapitre Ier : Idée générale 262
Chapitre VI : De la Constitution d'Angleterre 262
Chapitre XX : Fin de ce livre 277

LIVRES XII et XIII : Des lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec le citoyen. — Des rapports que la levée des tributs et la grandeur des revenus publics ont avec la liberté 277

Pages

Livre XIV : Des lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat 278

Chapitre Ier : Idée générale 278
Chapitre II : Combien les hommes sont différents dans les divers climats 278
Chapitre X : Des lois qui ont rapport à la sobriété des peuples 282

Livre XV : Comment les lois de l'esclavage civil ont du rapport avec la nature du climat 285

Chapitre V : De l'esclavage des nègres 285

Livres XVI, XVII, XVIII 287

Livre XIX : Des lois dans le rapport qu'elles ont avec les principes qui forment l'esprit général, les mœurs et les manières d'une nation 287

Chapitre Ier : Du sujet de ce Livre 287
Chapitre IV : Ce que c'est que l'esprit général 288
Chapitre XXVII : Comment les lois peuvent contribuer à former les mœurs, les manières et le caractère d'une nation 289

Livres XX, XXI, XXII 302

Livre XXIII : Des lois dans le rapport qu'elles ont avec le nombre des habitants 302

Chapitre XXIX : Des hôpitaux (l'assistance par le travail) 302

Livres XXIV, XXV : Des lois dans le rapport qu'elles ont avec la religion établie dans chaque pays, considérée dans ses pratiques et en elle-même. — Des lois dans le rapport qu'elles ont avec l'établissement de la religion et sa police extérieure. 305

Chapitre IX : De la tolérance en fait de religion ... 305
Chapitre X : Continuation du même sujet 306
Chapitre XI : Du changement de religion 306
Chapitre XII : Des lois pénales 307
Chapitre XIII : Très humble remontrance aux inquisiteurs d'Espagne et de Portugal 308

Livres XXVI et XXIX 311

Chapitre XIX : Des législateurs 311

Annexes.

Pages

Défense de l'*Esprit des Lois*..... 312
Première partie..... 312
Troisième partie..... 313

LYSIMAQUE

L'œuvre expliquée..... 320
Texte intégral..... 321

ARSACE ET ISMÉNIE

L'œuvre expliquée..... 326
Analyse et Extraits..... 326

ESSAI SUR LE GOUT

DANS LES CHOSES DE LA NATURE ET DE L'ART

L'œuvre expliquée..... 338

Analyse et Extraits.

De la curiosité..... 339
Des plaisirs de l'ordre..... 341
Des beautés qui résultent d'un certain embarras de l'âme..... 342

MES PENSÉES

L'œuvre expliquée..... 349

Montesquieu, critique littéraire :
Après les *Lettres Persanes*..... 349
Maximes littéraires..... 350
Le goût de Montesquieu..... 350
Montesquieu, juge des Anciens..... 351
Montesquieu, juge des Modernes..... 352
Montesquieu, juge des grands hommes français..... 354
Le Philosophe du 18e siècle..... 355

CORRESPONDANCE

Extraits.

Pages

A Moncrif (26 avril 1738)..... 357
A Monseigneur Cerati (16 juin 1745)..... 358
Au Marquis de Stainville (27 mai 1750) 359
A la Marquise du Deffand (12 septembre 1751)..... 361
A l'Abbé de Guasco (16 mars 1752)..... 363
Au même (8 août 1752)..... 364
Au même (4 octobre 1752)..... 367
Lettre de Madame la Duchesse d'Aiguillon à l'Abbé de Guasco (17 février 1755)..... 369

BIBLIOGRAPHIE

Editions modernes..... 371
Bibliographie générale..... 371
— sur les *Lettres Persanes* 371
— sur les *Considérations* 371
— sur l'*Esprit des Lois*..... 371

(Voir *Montesquieu par l'Image* à la fin du volume.)

Imprimerie du Journal *Le Havre* (O. RANDOLET), rue Fontenelle, 35, Le Havre.

Librairie Henri DIDIER, 4 et 6, rue de la Sorbonne. — PARIS.

L'Histoire illustrée de la Littérature Française

EST COMPLÉTÉE

Pour les textes *Pour les illustrations* *Pour les faits*

PAR LA COLLECTION

La Littérature Française illustrée

(En cours de publication)

Contenant déjà

ŒUVRES COMPLÈTES

La Bruyère.... *Les Caractères*, annotés par M. CAYROU, 70 illustrations..... 7 fr. —

MORCEAUX CHOISIS (reliés par des analyses suivies)

Corneille..... *Théâtre choisi*, par Mme P. CROUZET, MM. P. CROUZET, P. ANDRAUD, F. MINOUFLET, 85 ill. 9 fr. 50
Molière ..... *Scènes choisies*, par CH. GEORGIN, 42 ill.. 6 fr. —
J.-J. Rousseau. *Morceaux choisis*, par D. MORNET, 35 ill.. 6 fr. —
Chateaubriand. *Morceaux choisis*, par R. CANAT, 41 ill... 7 fr. —
Montesquieu... *Morceaux choisis*, par M. ROUSTAN, 35 ill. 6 fr. —
Balzac..... *Morceaux choisis*, par J. MERLANT, 36 ill. 7 fr. —
Fénelon..... *Choix de Fables et Dialogues*, par P. ANDRAUD, 36 illustrations..... 4 fr. 40
A. de Vigny... *Morceaux choisis*, par R. CANAT, 60 illust. 7 fr. —
A. de Musset.. *Morceaux choisis*, par J. MERLANT, 68 ill. 8 fr. —

PIÈCES DE THÉATRE

Corneille.... *Le Cid*, par M. et Mme P. CROUZET, 12 ill.... 2 fr. 80
Corneille.... *Horace*, par les mêmes, 30 illustrations .... 2 fr. 80
Corneille.... *Polyeucte*, par F. MINOUFLET, 16 ill..... 2 fr. 80
Corneille.... *Cinna*, par P. ANDRAUD, 15 illustrations.... 2 fr. 80
Racine..... *Andromaque*, par M. et Mme P. CROUZET, 28 ill. 2 fr. 80
Racine..... *Britannicus*, par les mêmes, 20 ill. ..... 2 fr. 80
Molière..... *Les Précieuses Ridicules*, par les mêmes, 14 ill. 2 fr. 80
Molière..... *Les Femmes savantes*, par les mêmes, 14 ill. 2 fr. 80
Molière..... *Le Misanthrope*, par F. GACHE, 20 ill..... 2 fr. 80

LES NÔTRES

« Ce que nous pouvons et devons lire de chaque écrivain. »

Ces mêmes *Morceaux choisis*, publiés en édition de luxe, sous couverture genre mouton souple, tête dorée, etc., constituent une belle collection de distribution de prix, d'étrennes, de bibliothèque, sous le titre **Les Nôtres.**

Notre Chateaubriand 12 fr. —	Notre La Bruyère .. 12 fr. —
Notre Rousseau..... 10 fr. 50	Notre Corneille ..... 13 fr. —
Notre Montesquieu . 10 fr. 50	Notre Premier Molière. 10 fr. 50
Notre Balzac..... 10 fr. 50	Notre Vigny..... 12 fr. —

Notre Musset... 12 fr.

Librairie Henri DIDIER, 4 et 6, rue de la Sorbonne — PARIS
et Librairie E. PRIVAT, 14, rue des Arts — TOULOUSE.

COURS DE FRANÇAIS P. CROUZET

P. CROUZET, G. BERTHET, M. GALLIOT

Enseignement secondaire (Garçons et Filles)
Toutes les Classes
—
Ecoles Normales primaires.
Enseignement primaire supérieur.

GRAMMAIRE FRANÇAISE
SIMPLE ET COMPLÈTE

Entièrement conforme aux décisions du Conseil supérieur sur la nouvelle nomenclature grammaticale.

7e édition (80e mille).

Un vol. in-12, 220 p. Relié toile..... 6 fr. —

6e et 5e (Garçons)
1re, 2e, 3e années (Filles)
—
Ecoles Normales primaires.
Enseignement primaire supérieur.

Méthode française et Exercices illustrés
(1er volume).

La Correction grammaticale.
L'Explication française.
La Composition et le Style.

30 Illustrations de Bernard Naudin.
24 Tableaux du Musée du Luxembourg.

Un vol. in-12 de 280 p. 6e éd. Relié toile. 6 fr. 50

4e et 3e (Garçons)
4e et 5e années (Filles)
—
Ecoles Normales primaires.
Enseignement primaire supérieur.

Méthode française et Exercices illustrés
(2e volume).

La Correction. — L'Explication. — La Composition.

30 Illustrations de Bernard Naudin.
19 Tableaux et Estampes.

Un volume in-12. 3e éd. Relié toile.... 6 fr. 75

P. CROUZET, P. ROUAIX

Classes Elémentaires et Primaires

GRAMMAIRE PRÉPARATOIRE
(Théorie et Exercices)

Un volume cart. demi-toile..... 3 fr. 50

GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE
(Théorie et Exercices)

Un volume cart. demi-toile..... 4 fr. 40

AUX MÊMES LIBRAIRIES

COURS DE LATIN P. CROUZET

Toutes les Classes

GRAMMAIRE LATINE SIMPLE ET COMPLÈTE

(Conforme à la nouvelle nomenclature grammaticale)

13e édition, 115e mille..... 5 francs

Les Indications pédagogiques, placées au bas de chaque page, mettent les élèves en garde contre les fautes habituelles *(barbarismes, solécismes, contresens,* etc.)

Sixième et Cinquième

P. CROUZET, G. BERTHET

MÉTHODE LATINE ET EXERCICES ILLUSTRÉS

(1er volume)

10e édition, 77e mille..... 6 fr. 75

TEXTES LATINS FACILES ILLUSTRÉS

2e édition, 14e mille ..... 5 fr. 50

Quatrième et Troisième

MÉTHODE LATINE ET EXERCICES ILLUSTRÉS

(2e volume)

4e édition, 25e mille..... 6 fr. 75

Deuxième et Première

MÉTHODE LATINE ET EXERCICES ILLUSTRÉS

(3e volume)

(En préparation)

MÉTHODES SOLIDAIRES

DE VERSION LATINE ET DE THÈME LATIN

2e édition, 4e mille..... 3 fr. 80

Quatrième et Troisième

P. CROUZET, G. CAYROU

La VERSION LATINE par la Grammaire et la Logique

1re Série : PAGES ET PENSÉES MORALES (200 versions), par P. Crouzet.

1 volume in-12 de XIV-212 pages *(couverture verte)*, broché, 9e édit., 36e mille..... 5 francs

Deuxième et Première

2e Série : PAGES ET PENSÉES ACTUELLES (100 versions), par G. Cayrou.

1 volume in-12 de XVIII-112 pages *(couverture grise)*, broché ..... 3 fr. 20

1re et 2e Séries réunies :

PAGES ET PENSÉES MORALES ET ACTUELLES (300 versions).

1 volume in-12 de XVIII-324 pages *(couverture marron)*, broché..... 7 francs

Librairie Henri DIDIER, 4 et 6, rue de la Sorbonne — PARIS
et Librairie Edouard PRIVAT, 14, rue des Arts — TOULOUSE

Bibliothèque des Parents et des Maîtres

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. PAUL CROUZET

Honorée d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique.

I. **Collégiens et Familles.** *Le Travail de l'Enfant à la Maison; L'Education de l'Enfant par lui-même; Les Vacances*, par F. GACHE, professeur au Lycée de Montpellier. Préface de P. CROUZET. Frontispice de Jean BÉRAUD (Couronné par l'Institut), 2e édition.

II. **L'Art et l'Enfant.** *Essai sur l'Education esthétique*, par Marcel BRAUNSCHVIG, professeur de première au Lycée de Toulouse, docteur ès lettres, ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Préface de Jean LAHOR (3e édition, revue et augmentée).

III. **Préjugés d'autrefois et Carrières d'aujourd'hui.** *Essai d'une Education rationnelle*, par G. VALRAN, docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Aix, chargé de missions par le Ministère du Commerce. Préface de M. Eugène ETIENNE, ancien ministre.

IV. **Pour la Vie familiale.** *Conférences faites à l'École des Mères*, par MM. BOUTROUX, CHEYSSON, COMPAYRÉ, DARLU, LICHTENBERGER, MALAPERT, Mme MOLL-WEISS, MM. F. PASSY et CH. WAGNER.

V. **Mères et Fils,** par F. GACHE, professeur au Lycée de Montpellier. Préface de Mme Pauline KERGOMARD. Frontispice de Jean BÉRAUD (Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques).

VI. **Pour mieux vivre.** *A nos Fils* (Pour leur vie physique, pour leur vie intellectuelle, pour leur vie morale, pour leur vie artistique, pour leur vie civique), par Victor MARGUERITTE.

VII. **Pour qu'on voyage.** *Essai sur l'art de bien voyager*, par M. Albert DAUZAT, docteur ès lettres (20 illustrations hors texte).

VIII. **Le Français de nos enfants**, par Armand WEIL et Emile CHÉNIN-MOSELLY, agrégés de l'Université (34 illustrations hors texte).

IX. **Parents, Professeurs et Écoles d'aujourd'hui**, par W. MÜNCH, professeur à l'Université de Berlin (traduit de l'allemand par Gaston RAPHAËL, professeur au Lycée Lakanal).

X. **Pour qu'on apprenne les Mathématiques**, par E. POUTHIER, professeur agrégé au Collège Rollin. Préface de M. BAILLAUD, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris.

XI. **La Culture par l'Anglais**, par F. DELATTRE, maître de conférences de langue anglaise à l'Université de Lille. Préface de M. Emile LEGOUIS, professeur à la Sorbonne.

Prix de chaque volume (format in-12) :

Broché..... 5 fr.
Relié (reliure spéciale)..... 7 fr.

MONTESQUIEU

PAR L'IMAGE

Illustrations Documentaires

THE LIBRARY
OF THE

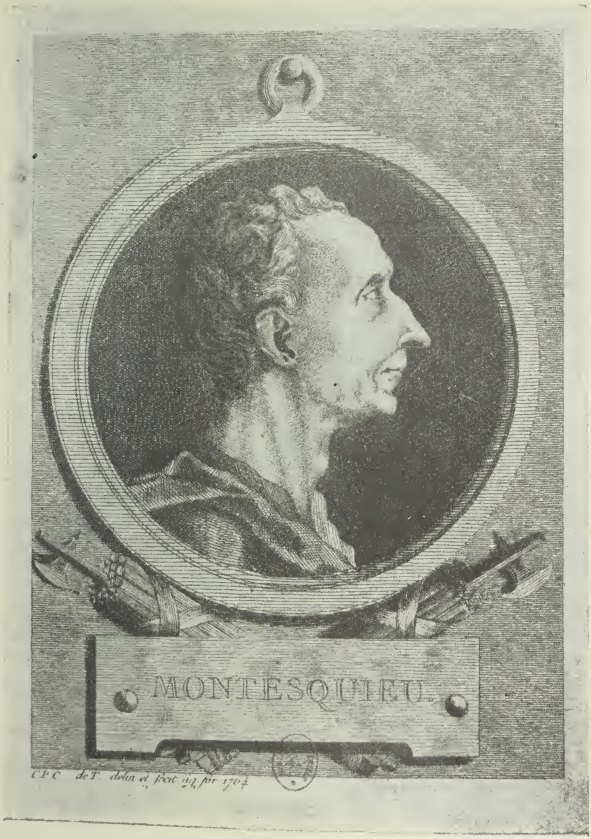

Fig. 29. — Portrait de Montesquieu.

Ce portrait de Montesquieu est de 1764; il est curieux parce qu'il « accentue » les traits de l'écrivain, et fait vigoureusement ressortir son profil de médaille.

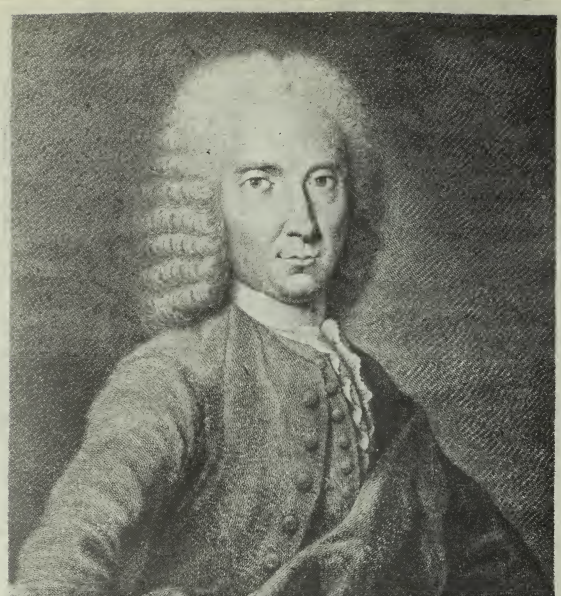

Fig. 30. — **Montesquieu en habit de cérémonie.**

« M. de Montesquieu, écrit l'abbé Guasco, ne s'était jamais soucié de se faire peindre, et ce ne fut qu'après des difficultés infinies qu'il accorda, aux instances de M. l'abbé C. de Guasco, qui était à Bordeaux avec lui, de se laisser tirer par un peintre italien qui passait par cette ville en revenant d'Espagne. Cet ami possède ce portrait, qui est assez ressemblant, et le seul qui existe fait d'après nature. Il m'a dit que le peintre assurait n'avoir jamais peint un homme dont la physionomie changeât tant d'un moment à l'autre, et qui eût si peu de patience à prêter son visage. »

Ce peintre s'appelait Carlo Faucci. Le portrait n'est sans doute pas aussi « ressemblant » que l'assure Guasco, mais il est intéressant parce qu'il nous montre Montesquieu avec sa perruque et son costume de gala. L'original était dans le cabinet d'Ant. Nicolini, marquis de Fonsacco; la copie fut reproduite dans le public par Ambroise Tardieu.

Fig. 31 — Le château de la Brède.

(D'après une estampe anonyme de la Bibliothèque Nationale.)

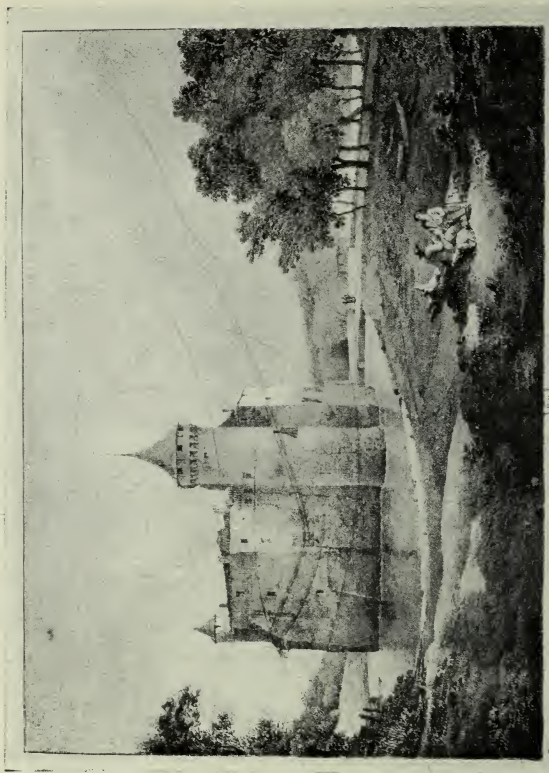

Fig. 32. — Le château de la Brède.

Lithographie extraite du *Choix de Vues pittoresques, Châteaux*, etc., recueillis dans le département de la Gironde, etc., par Thienon (Paris, chez Delpech, marchand d'estampes, quai Voltaire, 23).

« Le dessinateur, dit la notice, s'est attaché surtout à rendre avec fidélité les vues qu'il a jugées dignes de remarque, soit sous le rapport de l'art, soit sous le rapport historique. »

Fig. 33. — Frontispices de l'édition princeps des *Lettres Persanes*.

Il existe huit éditions de la même date: 1721; « Marteau » en a donné quatre la même année. La première est celle dont nous représentons les Frontispices: le premier volume porte un monogramme (titre rouge et noir): le second, deux enfants se tenant par la main (titre de même couleur).

Fig. 34. — Frontispice de l'édition des *Considérations sur les causes*, etc., de 1748, in-12 (Paris, Gaillyn).

Ce frontispice est dû au célèbre Eisen, et a été gravé par Delafosse.

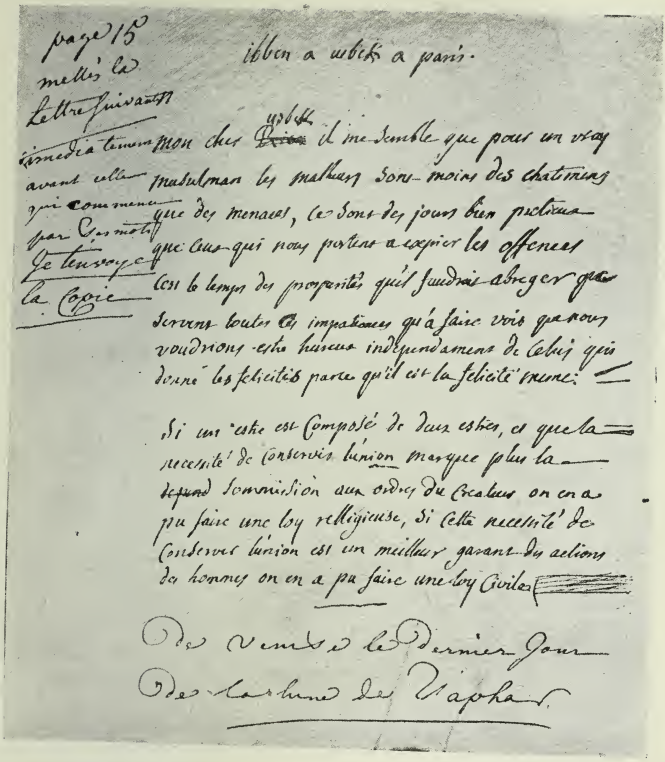

Fig. 35. — **Ecriture de Montesquieu.**

C'est une page des *Lettres Persanes*, reproduite dans l'édition Barckhausen (Bibl. Nation. Fol. Z, 823).

THE LIBRARY
OF THE

TABLE DES GRAVURES

1. Médaille de Montesquieu . . . . . *Frontispice.*
2. Les Ambassadeurs de Siam. 51
3. Les Nouvellistes au Café 66
4. Portrait de Chardin. 72
5. Les Manieurs d'argent au XVIII^e siècle. 80
6. Femme et homme « haut-coiffés ». 82
7. Courtisans du XVIII^e siècle. 84
8. Deux pauvres diables du XVIII^e siècle. 86
9. Law « le faiseur de système » 91
10. Venise au XVIII^e siècle (1741). 116
11. Milan au début du XVIII^e siècle 119
12. Pise au début du XVIII^e siècle 121
13. Vue générale de Rome au début du XVIII^e siècle. 124
14. Frédéric-Guillaume I^er de Prusse (1688-1740) 127
15. Londres au début du XVIII^e siècle 132
16. Scènes de mœurs anglaises 134
17. Un Consul romain. 144
18. Les Supplices de Damiens. 244
19. Portrait de Charles XII, roi de Suède. 255
20. Scènes de mœurs anglaises 266
21. Mendiants au XVIII^e siècle. 302
22. Au temps des élections en Angleterre 303
23. Le Docteur Grand-Thomas 305
24. Les Nouvelles Ecclésiastiques. 312
25. Frontispice des Nouvelles Ecclésiastiques. 316
26. Portrait de Stanislas de Lorraine 320
27. Arsace venge Isménie 327
28. Madame du Deffand. 361
MONTESQUIEU PAR L'IMAGE. 384
29. Portrait de Montesquieu.
30. Montesquieu en habit de cérémonie.
31. Le château de la Brède.
32. Le château de la Brède.
33. Frontispices de l'édition princeps des *Lettres Persanes.*
34. Frontispice de l'édition des *Considérations sur les causes*, etc. de 1748.
35. Ecriture de Montesquieu.